

U d/of OTTAWA



39003001440915



8-17-41



Digitized by the Internet Archive  
in 2012 with funding from  
University of Toronto

HISTOIRE  
DE FRANCE.

TOME XVI.

## PROPRIÉTÉ.

---

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI :

A BESANÇON	chez Turbergue, libraire.
LYON	— Girard et Josserand, libraires.
—	— Périssé frères, libraires.
MONTPELLIER	— Séguin, libraire.
—	— Malavialle, libraire.
ANGERS	— Lainé frères, libraires.
—	— Barassé, libraire.
NANTES	— Mazeau frères, libraires.
METZ	— M <sup>lle</sup> Constant Loëz, libraire.
—	— Rousseau-Pallez, libraire.
LILLE	— Lefort, libraire.
DIJON	— Hémary, libraire.
ROUEN	— Fleury, libraire.
ARRAS	— Théry, libraire.
NANCY	— Thomas, libraire.
—	— Vagner, impr.-libraire.
TOULOUSE	— Léopold Cluzon, libraire.
LE MANS	— Gallienne, libraire.
RENNES	— Hauvespre, libraire.
—	— Verdier, libraire.
REIMS	— Bonnefoy, libraire.
ROME	— Merle, libraire.
MILAN	— Dumolard, libraire.
—	— Boniardi-Pogliani, libraire.
TURIN	— Marietti (Hyacinthe), libraire.
MADRID	— Bailly-Baillièrre, libraire.
—	— J.-L. Poupart, libraire.
LONDRES	— Burns et Lambert, libraires, Portman street, Portman square.
GENÈVE	— Marc Mehling, libraire.
GENÈS	— Fassi-como, libraire.

HISTOIRE  
DE FRANCE,

DEPUIS LES ORIGINES GAULOISES

JUSQU'A NOS JOURS,

PAR

AMÉDÉE GABOURD.

---

TOME SEIZIÈME.

(1713 — 1763.)

---

PARIS,  
GAUME FRÈRES ET J. DUPREY, LIBRAIRES-ÉDITEURS,  
RUE CASSETTE, 4.

1860

L'auteur et les éditeurs se réservent le droit de traduction et de reproduction à l'étranger.



HISTOIRE

DE FRANCE

DEPUIS LES ORIGINES GAULOISES

JUSQU'A NOS JOURS

ALEXANDRE GARNIER

TOME SEPTIEME

(1715 - 1789)

DC

38

623

1855

v. 167

632H

1860

# HISTOIRE DE FRANCE

---

**MONARCHIE FRANÇAISE.**

---

**DYNASTIE CAPÉTIENNE.**

---

**BRANCHE DES BOURBONS.**

---

**LOUIS XV.**

(1715-1774.)

§ 1. PREMIÈRE PÉRIODE DU RÈGNE. — MINORITÉ DE LOUIS XV. — RÉGENCE.

DE 1715 A 1723.

La France et l'Europe, épuisées par tant de luttes, fatiguées par de si nombreuses convulsions, semblaient chercher le repos plutôt que la gloire. L'ère des combats n'était pas close pour toutes les nations, toutes les ambitions n'étaient point satisfaites, des questions difficiles restaient à résoudre. C'était l'affaire de la diplomatie et de la prudence plus encore que de la force. Pour la France, pour la monarchie capétienne, il ne s'agissait plus maintenant d'être ou de ne pas être ; le problème consistait à gagner du temps, à grandir, à vivre, à développer le crédit, à tirer

parti de la paix. Quant aux autres peuples, sans cesser d'être jaloux de notre pays, sans renoncer à combiner leurs efforts, à un moment donné, pour recommencer l'œuvre de la coalition, ils se préoccupaient de leurs propres embarras, et cherchaient, chacun pour sa part, à mettre l'ordre dans leurs affaires.

Depuis plus d'un an, la *bonne reine* Anne Stuart avait laissé le trône à George, électeur de Hanovre, et à la vieille dynastie normande les révolutions venaient de substituer une famille originaire d'Italie, qui avait grandi en Allemagne. A l'avènement de George I<sup>er</sup>, prince ignorant, étranger au pays, dénué de talents et d'expérience, et qui ne connaissait pas même la langue anglaise, un revirement s'était fait dans la situation des partis. Les whigs, jusqu'à ce jour dans l'opposition, venaient de se rallier à la famille protestante, dont ils se montraient les soutiens les plus dévoués ; les tories, au contraire, dont les pères avaient combattu pour le despotisme et la prérogative royale, sous les Stuarts, s'étaient empressés de revendiquer contre le roi George les privilèges de la liberté, dont ils espéraient se faire une arme pour miner le nouveau pouvoir. Le triste monarque, réduit à se défendre contre leurs attaques plus ou moins constitutionnelles, donnait sa confiance exclusive à Robert Walpole et au vicomte de Townshend, tous deux énergiquement dévoués, par intérêt et par conviction, au soutien de la dynastie hanovrienne. Le premier essai de leur domination avait été de faire le procès aux anciens ministres de la reine Anne et de les contraindre à se réfugier sur le continent. Le principal

grief articulé contre eux devant le parlement était d'avoir donné leur adhésion à la paix d'Utrecht, conclue avec Louis XIV. Dès qu'ils eurent prévalu contre leurs devanciers, on les vit, d'accord avec le roi George, introduire en Angleterre un système de corruption plus odieux que la tyrannie, et le parlement se résigna à être leur complice.

L'empire d'Allemagne, au début du règne de Charles VI, se composait de trois cent soixante-seize parties inégales en territoire et en importance, qui ne relevaient que de l'empereur. Sur ce nombre, deux cent quatre-vingt-seize étaient États de l'empire (1), participant à la souveraineté. Leur chef suprême, *l'empereur romain toujours Auguste*, était investi de plus d'honneurs que de puissance; on ne lui avait laissé que des prérogatives d'une importance secondaire, et rien de ce qui constituait la souveraineté réelle. C'est ainsi qu'il ne pouvait faire des lois, déclarer la guerre, conclure la paix, administrer les peuples, qu'avec le concours des États. La nomination du vice-chancelier, sans lequel il ne pouvait traiter avec les autres nations, avait été réservée à l'archevêque de Mayence, et le pouvoir impérial était à peu près borné au droit de conférer des titres de noblesse. Quant à l'autorité suprême, elle résidait dans la diète, où pouvaient siéger tous les États, faibles ou puissants, divisés en trois collèges : celui des électeurs, celui des princes, celui des villes. Au commencement du dix-huitième siècle, on comptait cent princes ayant

(1) *Reichstande*.

droit de suffrage, non, comme anciennement, par prérogative personnelle, mais à raison de territoires qu'ils possédaient, afin que les empereurs ne pussent pas disposer d'un trop grand nombre de votes en élevant leurs créatures au rang d'États de l'empire. Parmi ces princes, les rois de Danemark et de Suède avaient chacun un vote, l'archiduc d'Autriche trois, le roi d'Angleterre pour le Hanovre six, et le roi de Prusse sept. La noblesse immédiate, composée des chevaliers de l'empire, relevait de l'empereur seule et ne siégeait pas à la diète; les villes impériales, au nombre de cinquante et une, étaient réparties en deux cercles, celui de Souabe et celui du Rhin. Chacun des trois collèges avait des assemblées distinctes, et ses résolutions étaient prises à la majorité. Quand les trois hautes chambres se trouvaient d'accord, leurs décisions, après avoir reçu la sanction impériale, recevaient la dénomination de décrets et devenaient obligatoires. Dans les questions religieuses, les catholiques et les protestants délibéraient à part. Depuis 1663, la diète était devenue permanente à Ratisbonne, et les empereurs, qui avaient cessé d'y siéger, s'y faisaient représenter par des délégués. Les affaires les plus importantes et les plus urgentes étaient ordinairement soumises au conseil privé des princes. Les deux tribunaux suprêmes de la chambre impériale, siégeant à Wetzlar, près de l'empereur, décidaient les différends entre les États de l'empire, et pouvaient ainsi réformer les sentences des princes, qui, en matières civiles, n'étaient point sans appel. A l'intérieur, les États de l'empire exerçaient une sorte de suzeraineté ter-

ritoriale peu différente de la souveraineté absolue. Les vassaux de l'empire possédaient les fiefs par héritage, avec le droit de faire des lois, de lever des impôts, de battre monnaie, d'entretenir des armées et de s'en servir à leur gré. Il n'y avait point d'ailleurs, dans les États d'Allemagne, de code commun ni de douanes communes, et la variété des monnaies était si grande qu'on en comptait cinq cent onze espèces (1). Dans ces conditions, l'empire présentait un mélange de gouvernement sans cohésion sérieuse, sans uniformité, et que ne contenait aucune force centrale, d'où résulta pour ses différentes parties un état permanent d'éparpillement et de faiblesse.

La maison d'Autriche possédait la Hongrie, la Bohême et l'archiduché d'où elle tirait son nom. Elle avait acquis, par le traité d'Utrecht, Milan, Mantoue, la Sardaigne et les Pays-Bas; elle ne devait pas tarder à réunir à sa couronne, par la paix de Passarowitz (2), le banat de Témesswar, Belgrade et la Servie : en tout, vingt-cinq millions de sujets et soixante-quinze millions de revenus. Cependant, en dépit de ces acquisitions, et parce qu'elle avait perdu les liens de famille qui l'unissaient à l'Espagne, l'Autriche devait rester bien longtemps encore moins active que passive, soigneuse de conserver sans négliger les occasions de s'agrandir, et sa mission en Europe fut moins

(1) César Cantu, *Hist. universelle*. — M. de Cazalès, *Revue des deux Mondes*, 1840.

(2) Trois ans plus tard, lorsque, le 21 juillet 1718, le traité de Passarowitz fut conclu entre Venise et l'empereur Charles VI, d'une part, et la Turquie de l'autre.

d'imprimer le mouvement que de maintenir l'équilibre.

La Prusse, gouvernée depuis deux ans par Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup>, commençait à exercer une grande influence dans les affaires de l'Europe. Le nouveau roi, espèce de fou couronné, avait apporté sur le trône des dispositions fort opposées à celles de son père : autant l'un s'était montré fastueux et prodigue, autant l'autre apparaissait avare et même sauvage. Ce prince, que le roi d'Angleterre définissait ainsi : « Mon cousin le caporal, » n'avait de passion que pour ses troupes et son trésor. Tout le royaume de Prusse, dès son avènement, avait été mis sur le pied de guerre, et l'on vit une armée de quatre-vingt mille hommes, sans compter la garde, recrutée à grands frais dans toutes les provinces et formée des hommes de la plus haute stature qu'il fut possible de rencontrer. En dépit de cette étrange préoccupation, le rôle de la Prusse, sous Frédéric-Guillaume, devait surtout être pacifique. Son roi ne voulait pas la guerre, mais, pour en dispenser un jeune peuple, resserré entre des voisins ambitieux et puissants, il s'attachait à donner à la Prusse une attitude militaire capable d'intimider l'Europe. Dans ce but on le vit abolir les fiefs, protéger les manufactures, repeupler les provinces, et centraliser entre ses mains tous les ressorts du gouvernement et de l'administration du royaume (1), comme s'il eût voulu préparer d'avance les grandes entreprises de son héritier.

(1) Il établit de lourds impôts et entrava les communications. Ses ministres n'étaient que des commis ; tout émanait du roi, une seule signature gouvernait le royaume. Plus d'une fois il fit de ce pouvoir un

En ce même temps, l'empire russe, transformé par la volonté d'un barbare de génie, contractait des liens de plus en plus étroits avec l'Europe. Au détriment de son développement original, il appelait la civilisation du dehors, et sa puissance s'accroissait ainsi

usage tyrannique ou ridicule. Il créa son fou chambellan, le fit peindre dans le costume de cette dignité avec un masque de Scaramouche, et l'envoya ensuite au cachot. Il aimait à discuter avec ses favoris, et les frappait à coups de bâton lorsque la contradiction commençait à lui déplaire. On sait quelle vile parcimonie réglait la vie privée de Frédéric-Guillaume, qui alla toujours vêtu d'habits de gros drap, coupés à la hauteur des cuisses pour épargner l'étoffe, et garnis constamment des mêmes boutons de cuivre. Tous les soirs, à Potsdam, son séjour favori, il allait boire et fumer, en compagnie des bourgeois, dans un estaminet qui a conservé le nom de Tabagie du roi, et dont Frédéric-Guillaume IV vient d'ordonner la restauration. Il lui arriva aussi quelquefois d'être généreux pour autre chose que pour son armée. Sur la fin de sa vie, quinze mille habitants de Salzbourg ayant été chassés de leur patrie par un archevêque, imitateur de Louis XIV, il les accueillit dans ses États, comme il le fit plus tard pour des milliers d'émigrés de la Moravie et du Palatinat, et tous ces colons lui coûtèrent plus de 5 millions d'écus.

On se lasserait à parler de ses bizarreries. Un jour, tandis qu'il était à table, on lui apporta un énorme brochet qu'on venait de pêcher. Il le fit servir en cet état, le mangea cru, et contraignit ses convives, au nombre de vingt-deux, à se nourrir comme lui de ce mets rebutant et indigeste. Il faut également mettre au nombre de ses manies son empressement à rechercher des soldats d'une taille colossale. En mourant (31 mai 1740), il laissa neuf millions d'écus en caisse, une armée de soixante-dix mille hommes bien disciplinés (\*), un royaume de deux millions deux cents milles carrés, formé de diverses parties sans cohésion, mais peuplé de deux millions deux cent quarante mille habitants; enfin, sept millions et demi de revenus, libres de toutes dettes. Tels étaient les éléments avec lesquels son fils allait opérer les merveilles de la guerre de Sept-Ans, et donner à la Prusse l'importance politique qu'elle a conservée malgré ses désastres.

Frédéric-Guillaume avait épousé Sophie-Dorothée de Hanovre.

(\*) On y comptait vingt-six mille étrangers.

que son influence. La Pologne luttait contre Auguste de Saxe, son propre roi, pour maintenir dignement l'indépendance nationale. La Suède était vaincue et humiliée en la personne de son aventureux monarque, et le baron de Gortz, ministre de Charles XII, travaillait, non sans succès, à conjurer les orages qui menaçaient son pays et à rétablir l'ordre dans les finances.

L'Italie septentrionale, après avoir tant souffert des dernières guerres, se résignait à subir la prépondérance de l'étranger. En partie soumise à l'Autriche, elle devait en Europe, dans les conférences d'Utrecht, fortifier la maison de Savoie dans un but hostile à la France. Nice et la Sicile étaient placées sous la domination de Victor-Amédée, en attendant le jour, d'ailleurs prochain, où la Sicile serait échangée contre la Sardaigne. La république de Venise se consolait au bruit des fêtes de sa déchéance politique, la Toscane languissait sous les successeurs dégénérés des premiers Médicis, et le pape Clément XI travaillait à pacifier l'Église contristée par le jansénisme et par une longue série de guerres sanglantes.

Ainsi dominée par le soin de ses propres intérêts, l'Europe ne songea nullement à troubler, en France, les commencements du nouveau règne. Ce fut un bonheur pour le royaume que Louis XIV eût clos de ses mains, avant de mourir, l'ère des guerres et des sacrifices. Un roi de cinq ans, dirigé par une régence assez médiocrement populaire, se serait trouvé emporté avec sa couronne dans un commun naufrage, et la paix était le plus impérieux besoin de la situation.

Responsable des splendeurs et des traverses, des triomphes et des fautes d'un règne de soixante-douze ans, Louis XIV était mort le 1<sup>er</sup> septembre 1715; le 2 septembre devait avoir lieu la séance solennelle du parlement dans laquelle serait enregistré le testament du feu roi. Après un demi-siècle de silence et d'humiliations patiemment endurées, le parlement s'étonnait lui-même d'avoir à faire acte d'assemblée politique, mais des traditions historiques qui lui étaient chères le poussaient à jouer un rôle et à redevenir l'arbitre des droits publics. Plus d'une fois il avait délibéré sur la régence, durant les minorités de Charles VIII, de Louis XIII et de Louis XIV; il avait été appelé à confirmer ou à modifier les volontés des rois mourants, et comme, après tout, il faut bien qu'il y ait pour les conflits et les cas douteux une autorité qui juge et prononce, le parlement avait exercé des pouvoirs politiques, comme institution nationale, et hérité en quelque sorte des privilèges des états généraux. Cette fois il avait hâte d'intervenir, comme pour se réhabiliter aux yeux de la France en brisant le plus solennel des actes de Louis XIV. Il était manifeste que le duc d'Orléans, premier prince du sang royal, s'indignait des précautions injurieuses introduites contre lui dans le testament du feu roi. Désormais ce prince était fort; il commandait à la noblesse et à l'armée, il disposait des châtimens et des grâces, et c'était, pour le parlement, une situation heureuse que d'avoir à se venger de Louis XIV et à faire acte d'indépendance, tout en servant l'ambition de l'homme à qui l'on ne pouvait aisément disputer le pouvoir. On s'attendait qu'au

premier appel du duc d'Orléans le parlement effacerait du testament de Louis XIV les diverses clauses qui plaçaient la tutelle et la garde militaire du jeune roi entre les mains du duc du Maine et du conseil de régence, et qui ne faisaient du régent lui-même qu'un instrument sans initiative. Tout cela était si bien dans la situation que personne n'osait réclamer le maintien des dernières volontés de Louis XIV, et qu'on se résignait d'avance au gouvernement de Philippe d'Orléans ; jusqu'aux amis les plus dévoués, jusqu'aux conseillers intimes de Louis XIV, tous se courbaient, dès le premier jour, sous l'autorité du futur régent, et semblaient heureux de recevoir acte de leur prochaine soumission. Ceux que l'affection du roi avait accoutumés aux faveurs craignaient de les perdre et se hâtaient de trahir l'ancien maître pour se rallier à l'héritier nécessaire du pouvoir souverain ; tout, jusqu'à la mauvaise réputation du duc d'Orléans, stimulait la défection universelle. Ceux qui l'avaient offensé travaillaient à mériter leur pardon. Le duc du Maine était presque le seul à se faire illusion sur ce mouvement des esprits. Prince faible, scrofuleux et boiteux, il osait attendre de sa situation, comme bâtard légitimé de Louis XIV, que nul ne chercherait à contrôler ses titres à la garde du souverain ; il était encore à comprendre que le parlement eût la hardiesse de réviser le testament du grand roi et de faire disparaître les entraves mises d'avance aux droits du régent. Tandis qu'il s'endormait dans cette confiance, oubliant qu'il n'était aimé ou respecté de personne, le duc d'Orléans s'était déjà concerté avec *M. le Duc* (de Bour-

bon), qui ne demandait pas mieux que de lui venir en aide afin d'écarter les bâtards.

Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 septembre, le duc d'Orléans avait fait déployer un appareil militaire destiné à tenir en respect ses adversaires. Ces préparatifs étaient inutiles et contrariaient le parlement lui-même, qui, bien déterminé à casser le testament de Louis XIV, voulait paraître libre jusqu'au bout. La séance ayant été ouverte en présence des princes du sang, des princes légitimés, des ducs et pairs qui avaient siégé au parlement, et de tous les conseillers de cette cour, le duc d'Orléans seul ne se trouvait point dans la grand' salle. Le parlement envoya au-devant de lui une députation d'honneur, témoignant par cette démarche de sa disposition à soutenir ses droits. Une fois entré, le duc d'Orléans prit la parole; déconcerté par l'aspect de la cour des Pairs et par le silence de l'assemblée, il parla d'une voix mal assurée; mais son discours, rédigé d'avance, était fort artificieusement conçu; il affirma, ce que nul n'osait contredire, en dépit de l'incrédulité du plus grand nombre, que Louis XIV, à son lit de mort, l'avait mandé près de lui, et lui avait déclaré que dans le testament royal tous les droits de son neveu, le duc d'Orléans et bientôt régent de France, seraient intégralement maintenus; le feu roi, disait-il, avait ajouté: « Je vous recommande le Dauphin; servez-le aussi fidèlement que vous m'avez servi, et travaillez à lui conserver son royaume. S'il vient à manquer vous êtes le maître, et la couronne vous appartient... J'ai fait les dispositions que j'ai cru les plus sages; mais, comme on ne saurait tout prévoir,

s'il y a quelque chose qui ne soit pas bien, on le changera. » Le duc d'Orléans ajouta : *Ce sont ses propres termes.* Personne dans l'auditoire n'avait la hardiesse de lui demander la preuve sérieuse de ce qu'il avançait, bien qu'un instinct avertît tout le monde que Louis XIV n'avait guère pu, en mourant, désavouer ainsi son testament et détruire son propre ouvrage. Quoi qu'il en soit, le duc d'Orléans dit encore : « Je suis donc persuadé que, selon les lois du royaume, selon la volonté du feu roi, la régence m'appartient; mais je ne serai point satisfait si à tant de titres vous ne joignez votre approbation, dont je ne serai pas moins flatté que de la régence même. » Le duc d'Orléans invita alors le parlement à délibérer d'abord sur le droit qu'il tenait de sa naissance, et ensuite sur ceux que le testament pouvait y ajouter. Il promit d'ailleurs de s'aider de cette assemblée dans tout ce qu'il entreprendrait pour le bien public et de tenir compte de *ses sages remontrances.* Ainsi le régent du royaume, déchirant les déclarations du gouvernement absolu, faisait rétrograder les institutions vers la liberté et rendait au parlement de Paris la tutelle politique dont cette compagnie avait tant de fois revendiqué l'exercice.

L'avocat général Joly de Fleury prit la parole, adressa au prince régent des flatteries débitées avec emphase, et termina en requérant l'ouverture du testament et des codicilles confiés à la garde de la compagnie, afin que l'on pût délibérer sur les droits de S. A. et sur les volontés du feu roi. Le duc d'Orléans, toujours intimidé, se leva comme pour sortir de la salle des séances et respecter la liberté de la cour. Ses

partisans le supplièrent de rester, assurant que la compagnie serait très-honorée de sa présence, et bien convaincus au fond que le seul aspect du prince qui allait gouverner au nom du jeune roi découragerait l'opposition et ne permettrait à aucune contradiction sérieuse de se faire jour. Bientôt après la cour rendit un arrêt qui ordonnait l'ouverture et la lecture du testament de Louis XIV.

Le testament était déposé dans une tour du palais de justice; le premier président et le procureur général (chacun avait sa clef), se levèrent pour tirer de ce greffe l'acte royal qui renfermait en quelque sorte les destinées de la France. Tous deux rapportèrent le testament et les codicilles à travers une foule compacte, curieuse, mais qui ouvrait ses rangs avec respect. Le paquet sept fois cacheté fut présenté au duc d'Orléans, qui l'ouvrit lui-même, non sans émotion. Quand on eut fait lecture des actes officiels émanés de Louis XIV, l'exclusion du prince fut notoire à tous ceux qui l'ignoraient encore; en effet, le duc d'Orléans n'était point nommé régent, mais seulement chef d'un conseil de régence dans le sein duquel il n'avait qu'une voix, et qui, soigneusement composé de ses ennemis, devait décider toutes les questions à la pluralité des suffrages. Dans ce système le duc d'Orléans n'avait la nomination d'aucun emploi; il ne pouvait pas même remplacer les membres du conseil qui viendraient à mourir, et la plupart de ces conseillers étaient à la dévotion de M. le duc du Maine.

A la lecture de ce testament et de ces codicilles il se fit un profond silence; chacun comprenait ce que

la situation avait de solennel. Alors le duc d'Orléans prit la parole d'un ton ferme et assuré, et, encouragé d'ailleurs par les sympathies de l'assemblée, il déclara le pénible étonnement dont il était saisi en voyant que le feu roi lui refusait un titre dû à sa naissance; il protesta de nouveau que cet acte était contraire aux sentiments et aux dernières paroles de Louis XIV; puis il invita la cour à délibérer sur ce qu'il appelait les droits de sa naissance.

Les gens du roi avaient pris d'avance leur parti. Ils se levèrent et déclarèrent que, nonobstant les termes restrictifs introduits dans le testament, la volonté du feu roi, d'accord avec les droits de la naissance du prince, était que le duc d'Orléans fût proclamé régent du royaume. La question fut discutée, pour la forme, et d'une voix unanime le parlement de Paris, sans tenir compte du testament de Louis XIV, déclara la régence à Philippe d'Orléans, neveu du dernier roi et premier prince du sang. Le duc du Maine essaya de réclamer; mais ses phrases embarrassées, plus timides qu'il ne convenait à ses droits, ne changèrent rien à la résolution souveraine de la cour. Une altercation triviale s'éleva entre lui et le duc d'Orléans; on y mit un terme. Cependant, comme il fallait s'entendre sur des difficultés de détail et rendre au duc d'Orléans le calme et la présence d'esprit qui lui manquaient, le principe de la régence une fois admis, la séance fut suspendue, pour être reprise le même jour, à trois heures du soir. Dans l'intervalle la multitude se rassemblait par grandes masses aux abords du palais, et manifestait les plus ardentes sympathies en

faveur du duc d'Orléans. Sous la pression du vœu public aucune opposition n'était à craindre. Dès que la séance fut reprise, on organisa la régence dans le sens des combinaisons préparées d'avance par le duc d'Orléans. Le duc du Maine, voyant qu'on allait lui enlever le commandement de la maison militaire du jeune roi, demanda qu'on voulût bien également le décharger de la garde de ce prince et ne lui laisser que la surintendance de son éducation. Il y avait dans ce désistement une précaution injurieuse pour le duc d'Orléans, mais on feignit de ne pas reconnaître cette intention cachée, et, le duc d'Orléans s'étant borné à dire : « Très-volontiers ! » le vœu du duc du Maine fut accueilli. Le duc de Bourbon fut déclaré président du conseil de régence, avec entrée au conseil, bien qu'il ne fût âgé que de vingt-trois ans. Cela suffit pour contenter l'ambition de ce prince. Quand tous les articles eurent été discutés et votés, le régent de France fut reconduit au Palais-Royal en grande pompe, et le duc du Maine eut à essayer de la part de sa femme l'expression d'un mépris mêlé de colère.

Dix jours après, le 12 septembre, tout ce qui s'était fait en séance par le parlement et les Pairs fut ratifié et sanctionné par le roi, en lit de justice. Un moment on avait craint que la santé débile de Louis XV ne lui permit pas d'assister à cette cérémonie ; mais on passa outre, et le jeune roi, porté par un gentilhomme de sa maison, parut en personne devant l'assemblée. Madame de Ventadour, sa gouvernante, était assise au-devant de lui. Le royal enfant, après avoir ôté et remis son chapeau, parla ainsi : « Messieurs, je suis

venu ici pour vous assurer de mon affection. M. le chancelier vous dira ma volonté. » On était en pleine monarchie, et le président de Mesme dit au roi : « Tous s'empresment à l'envi de vous contempler comme l'image visible de Dieu sur la terre, de vous y voir exercer la première et la plus éclatante fonction de la royauté, et recevoir les hommages, les soumissions et le serment solennel de l'inviolable fidélité de votre royaume. » Dans la même harangue, et avec le même style, le premier président compara le duc d'Orléans à l'ange de Dieu préposé à la garde du trône. Quoi qu'il en soit, le chancelier donna lecture des documents authentiques dont l'enregistrement faisait l'objet du lit de justice, et le parlement adhéra d'une voix unanime à la volonté de ses maîtres. Avant de lever la séance, le jeune monarque, d'une voix enfantine, selon les paroles qu'on lui soufflait à l'oreille, annonça « qu'il déclarait le duc d'Orléans régent du royaume, pour administrer les affaires de ses États durant sa minorité, *conformément à l'arrêt du parlement du 2 septembre.* » Ces mots, introduits à dessein dans le discours du roi, restituaient solennellement au parlement de Paris les droits politiques dont Louis XIV n'avait cessé de le dépouiller. Quant à l'institution de la régence, en elle-même, on vit s'introduire cette jurisprudence inconnue à nos pères que cette fonction souveraine était dévolue, comme la royauté, au droit de naissance. Dans l'espèce de coup d'État qui, au mépris des volontés de Louis XIV, conférait à Philippe d'Orléans une régence usurpatrice, nul n'avait su garder

les apparences de la dignité et du bon droit. On s'é-tait hâté de livrer sans contrôle un pouvoir que le do-nataire se hâtait de prendre en compromettant sa cause par la menace et le mensonge. Le parlement, trop désireux de se venger de Louis XIV, avait mis dans son adhésion au duc d'Orléans un zèle puéril et hon-teux. Le duc du Maine avait montré un cœur pusil-lanime et des convoitises peu honorables; son rôle était fini et celui de sa femme ne devait guère avoir plus d'éclat. Et cependant, par un retour inattendu des esprits, le peuple se montrait satisfait, et la paix pu-blique semblait affermie.

Dans l'intervalle qui s'était écoulé entre les deux séances du parlement, le 9 septembre 1715, avaient été célébrées, selon l'ordre accoutumé, les funérailles de Louis XIV. Suivant les dernières volontés de ce roi, son cœur fut déposé dans l'église des jésuites et son corps porté à Saint-Denis. L'affluence fut prodi-gieuse, mais, partout où passa le convoi, le peuple, qui se croyait délivré d'un tyran, fit éclater une joie honteuse : depuis le faubourg Saint-Denis jusqu'à l'abbaye on établit des bals, des concerts et des fanfares; on dansa, on chanta avec un bruit scan-daleux, et l'on fit entendre des imprécations con-tre le *mauvais roi* partout où l'on put voir défilér le cortège funèbre. Ces odieuses manifestations de la haine et de l'ignorance trouvèrent des apologistes. Quoi qu'il en soit, comme pour épargner une souil-lure à la France du dix-huitième siècle, le lieute-nant de police jugea prudent de mettre le cer-cueil de Louis XIV à l'abri des outrages populaires,

et le fit diriger à travers champ vers Saint-Denis. Ainsi menacée jusque dans la sainteté de la mort, la royauté capétienne ne comprit pas quelles futures tempêtes lui étaient réservées, et par quels chemins devaient marcher les héritiers de Louis XIV, pour soustraire aux révolutions leurs droits, leur couronne et leurs cendres.

Le gouvernement allait fonctionner par des mains nouvelles; le régent était le chef de cette opposition qui, à la cour ou à la ville, avait protesté contre la monotone sévérité de la vieillesse de Louis XIV, en se livrant aux excès les plus délirants de la débauche et du vice. Digne chef d'une noblesse dissolue, il l'encourageait par ses exemples à fouler aux pieds le double et salutaire frein de la morale et de la religion. Ces enseignements ne trouvèrent dans toutes les classes de la société qu'une docilité trop grande. La corruption s'afficha dans les palais et sur les places publiques. Le gouvernement et la société furent les complices d'une même saturnale, et cette funeste époque, qu'on appela la Régence, fut la sentine d'où découlèrent toutes les calamités qui ont affligé le dix-huitième siècle : l'oubli de Dieu et la déification de l'adultère, l'athéisme de l'âme et les turpitudes du cœur, longue série d'iniquités qui s'amoncelèrent sur la France, tant qu'enfin il en sortit un orage et que le châtement balaya le sol.

Philipped'Orléans n'était pas sans posséder des qualités brillantes. Il était et se montrait à la fois indolent et actif; brave, quoique livré à la mollesse et aux plaisirs; généreux par tempérament et doué d'une pénétration

dont il abusa plusieurs fois. Enjoué, d'humeur facile, ennemi de la règle, prompt à nier et à comprendre, dédaigneux des convictions et des croyances, méprisant beaucoup trop les hommes pour les haïr, disposé à rompre avec le passé et la tradition, il se signalait par un courage intrépide et lassait jusqu'à ses amis par l'irrésolution de son caractère. Il se montrait passionné pour l'inconnu et capable, au besoin, de réflexion et de travail. Le temps qu'il ne perdait pas en débauches, il le consacrait sérieusement aux affaires publiques. Il était affable, bienveillant, spirituel, mais livré à ses favoris à ce point qu'il en devenait l'esclave. De tous les hommes qui le dominèrent, aucun n'exerça sur lui une plus grande influence que Dubois, son premier ministre. Cet homme, de simple lecteur de Philippe, encore duc de Chartres, était parvenu, en favorisant les penchants dépravés de ce prince, à occuper la première place dans sa confiance. Intrigant habile, politique éhonté, mais adroit, il ne tarda pas, comme nous le verrons, à se faire décerner, de hauts emplois religieux et politiques. Quand de tels hommes osent consterner l'Église du spectacle de leurs souillures, il ne faut pas s'étonner si plus tard de douloureuses calamités sont envoyées pour humilier la monarchie et purifier le sanctuaire.

On institua sept conseils qui correspondaient à autant de services distincts; ce furent les conseils de la régence, de la guerre, des finances, de la marine, des affaires étrangères et de l'intérieur, et un *conseil de conscience* dont les attributions étaient à peu près celle de notre ministère des cultes. L'idée de remplacer les

ministères par des conseils spéciaux n'était point tout à fait neuve ; elle avait appartenu aux instituteurs du duc de Bourgogne, à Fénelon peut-être, et Louis XIV, lorsqu'il eut pris connaissance d'un pareil projet, en dépouillant les papiers de son petit-fils, avait dit au duc d'Antin : « Ces gens-là ne connaissent guère les Français, ni la manière dont il faut les gouverner. » C'était effectivement livrer à la discussion et aux conflits tous les ressorts de la puissance exécutive ; mais une semblable combinaison permettait de distribuer de nombreuses places et d'acquérir autant de créatures. Le duc d'Orléans y trouvait son compte. Le conseil de régence fut composé des princes, du chancelier, des maréchaux de Villeroy, d'Harcourt et de Besons, du duc de Saint-Simon et de Cheverny, ancien évêque de Troyes. Torcy faisait le rapport des placets, et La Vrillière remplissait les fonctions de secrétaire. Dans les six conseils particuliers on fit entrer de grands seigneurs pleins de morgue, mais inhabiles aux affaires, et, avec eux, les affidés du régent, au moyen desquels il était possible de les surveiller et de les conduire. On leur adjoignit des conseillers d'État, des maîtres des requêtes et des membres du parlement, tous gens laborieux et instruits, qui devaient avoir en réalité le maniement des affaires, mais dont le travail et l'érudition devait profiter à leurs collègues mieux en cour. Ces innovations ne furent point universellement approuvées ; le maréchal de Villars, bien que nommé président du conseil de la guerre, fit observer « que, dans les premiers moments d'une nouvelle administration, il y aurait peut-être du danger à renverser

l'ordre anciennement établi ; que, s'il y avait des changements à faire, il convenait de ne les faire qu'à mesure, de se borner à ôter ce qui avec certitude était reconnu mauvais pour substituer petit à petit ce qui serait reconnu meilleur. » On le laissa dire.

Impatient de se concilier la faveur publique, le régent chercha à inaugurer son pouvoir par des mesures de réaction ou de réforme. Après avoir rendu au parlement le droit de remontrances, il pourvut à la solde de l'armée ; il assura le paiement des rentes de l'hôtel de ville et fixa le prix des espèces d'or et d'argent. Au risque de décourager les hommes de finances, qui n'étaient point inutiles à l'État, il parut disposé à soumettre leurs anciennes opérations à une révision sévère. Il ordonna des visites dans les prisons royales, afin d'effectuer l'élargissement de ceux qui s'y trouvaient détenus pour causes politiques ou religieuses ; il exila le P. Letellier et plusieurs chefs de la société de Jésus. Il n'en fallut pas davantage pour apaiser les plaintes des quiétistes et pour donner au jansénisme une éclatante revanche. Dominé par un zèle imprudent, le régent convia les écrivains et les publicistes à émettre leurs idées sur les améliorations que comportait le système fiscal de la France, sur les moyens d'assurer la diminution et la répartition équitable de l'impôt. Prenant pour prétexte l'âge déjà avancé du chancelier Pontchartrain, qui avait coopéré au testament de Louis XIV, il lui enleva le portefeuille, et, toutefois, il lui accorda une espèce de dédommagement en nommant ministre de la marine le comte de Maurepas, à peine âgé de dix-sept ans et petit-

fil du chancelier disgracié. Il faudrait ne pas connaître le caractère de la nation française pour s'étonner de la popularité dont le duc d'Orléans fut investi au début de la régence. La multitude, qui, trois ans auparavant, l'avait accablé d'outrages et lui avait imputé la mort des princes, oubliait volontiers ces sinistres souvenirs et ne songeait qu'aux qualités brillantes du prince, à sa libéralité, à sa bonne grâce, à sa prétendue sympathie pour les opprimés, pour les jansénistes. Pareille à cet aveugle parlement qui, pour se venger de Louis XIV et satisfaire ses rancunes, attribuait au duc d'Orléans une autorité absolue sur le royaume, la nation saluait le régent comme l'auteur de son affranchissement, comme le symbole de toutes les espérances. Il ne fallait pas demander plus de réflexion ni plus de logique à un peuple avide de changements, et que le dernier règne avait fatigué par sa longue durée à ce point qu'il était de mauvais goût d'en rappeler la gloire.

La noblesse devait se lasser la première d'une adhésion qui la liait au nouveau pouvoir, à un prince entouré de débauchés et de courtisans qu'on pouvait aimer, mais qu'il fallait mépriser ; le clergé, pour sa part, voyait avec défiance s'accomplir une réaction janséniste, provoquée par un homme de mauvaises mœurs, livré aux conseils d'un ministre dépourvu de probité et de foi ; le prolétariat, les classes laborieuses, après de stériles acclamations, se retrouvaient, dès le lendemain, aux prises avec les mêmes besoins et les mêmes misères, et leur enthousiasme pour le régent allait être de très-courte durée. Seules, les classes moyennes, les familles enrichies par le commerce ou

les artslibéraux, qui aspiraient à prendre dans l'ordre social la place la plus importante, comprenaient que l'avènement du régent s'accomplissait au profit de leurs prétentions et de leurs idées, et dès ce jour il se formait une étroite alliance entre la race d'Orléans et la bourgeoisie. Toutes deux, en effet, apparaissaient en même temps sur la scène politique, s'appuyaient l'une sur l'autre, et se disposaient à partager entre elles les dépouilles de l'antique monarchie.

Trop souvent le duc d'Orléans n'était qu'un aventurier politique, disposé à faire bon marché des principes et des choses, du bien et du mal, pourvu qu'on le laissât gouverner et prendre du plaisir à ses heures. Pour en finir avec les traditions de Louis XIV, il avait ressuscité la puissance des parlements et méditait de la neutraliser par celle des ducs et pairs ; pour distribuer à ses créatures et aux complices de ses désordres l'argent de la France pour solder les consciences de ses ennemis de la veille, aujourd'hui ralliés à sa cause, il était résigné à tous les expédients fiscaux des anciens règnes, au besoin à la refonte des monnaies. A l'intérieur il se croyait l'égal de Richelieu, parce qu'il aimait à nouer d'obscures intrigues, à paralyser ses adversaires et ses amis eux-mêmes en semant parmi eux la division. Au dehors, vis-à-vis de l'étranger, il était à la fois faible et rusé, disposé à céder ce qu'on exigerait par la menace et à tromper ceux qui s'appuieraient sur son alliance. Rompant sans scrupule avec l'idée de Louis XIV, il s'était d'avance rattaché au gouvernement anglais, et de sa part c'était chose naturelle. Entre la dynastie de Hanovre, issue d'une

révolution, et dont on contestait la légitimité, et la famille qui convoitait le trône de France, il devait y avoir sympathie commandée par la similitude des intérêts et des besoins. C'est ce qu'avait parfaitement compris Dubois : bien longtemps avant l'inauguration de la régence, ce digne conseiller avait mis son maître en rapports secrets avec lord Stairs, ambassadeur du roi George, et Louis XIV n'avait point encore fermé les yeux que déjà l'Angleterre s'était entendue avec la branche cadette de la maison de Bourbon. La condition tacite de ce pacte était, pour la France, l'amointrissement de sa politique extérieure et l'adhésion donnée à l'extention des intérêts anglais ; la France n'a été grande et glorieuse que lorsqu'au prix de beaucoup d'efforts et de sacrifices elle a marché dans une autre voie.

La mère du régent, qui connaissait bien son fils, caractérisait ce prince en racontant à qui voulait l'entendre une espèce d'apologue. « Il y avait autrefois, disait-elle, une grande reine qui, étant accouchée d'un beau prince, fit inviter, suivant l'usage, toutes les fées aux réjouissances de la cour ; une seule fut oubliée. La fête fut célébrée avec magnificence, et les fées, s'approchant du nouveau-né, qu'elles trouvèrent charmant, lui firent chacune un don considérable ; l'une lui accorda la valeur, l'autre la douceur, la troisième l'esprit, la quatrième le jugement, la cinquième la beauté, la sixième la vigueur ; d'autres lui donnèrent la science, l'amour des beaux-arts, la libéralité ; il n'y en eut aucune qui ne fit son présent. En ce même moment survint la fée qu'on avait oubliée ; pleine de

courroux, elle voulut lui faire un don qui, bon en apparence, lui deviendrait fatal et rendrait tous les autres inutiles; et elle lui accorda la *facilité*. » Ce défaut, en effet, fut poussé par le duc d'Orléans jusqu'aux limites extrêmes, et le fit céder, durant toute sa vie, aux pernicieux exemples et aux influences détestables qui l'entourèrent. Disons néanmoins que, tout en faisant à ses nombreuses maîtresses le sacrifice de son honneur et de sa dignité, il ne leur permit jamais d'intervenir dans le soin des affaires publiques. Louis XV, alors au berceau, et qui plus tard régna sur la France, ne sut pas même imiter cette réserve.

Gouvernée par un prince sans religion et sans mœurs, faible de volonté, bien que soldat intrépide, prêt à introduire dans la politique les procédés aventureux de l'alchimie, la France allait entrer dans un champ d'expériences qui devait aboutir à une formidable explosion. En attendant, il fallait défaire petit à petit l'œuvre du dernier règne, et le peuple souriait à ces changements. Le plus impérieux besoin de la régence était de se procurer des ressources fiscales en harmonie avec les dépenses de l'État. La condition du pays sous ce rapport était déplorable. Le contrôleur général Desmaret, en quittant le ministère, avait rendu compte de l'état du trésor et des charges qui pesaient sur le pays. Les dépenses annuelles s'élevaient à 142 millions, et il ne restait que 3 millions de livres sur le produit des impôts. On n'avait trouvé, dans les caisses royales, à la mort de Louis XIV, qu'une somme de 700,000 à 800,000 livres, et il était dû aux créanciers de l'État, en bil-

lets exigibles, la somme de 711 millions. La dette constituée en rentes sur l'État était en intérêts de 86 millions, et les dettes réunies atteignaient le chiffre prodigieux de 3 milliards. La misère du peuple était considérable; tous les biens, tous les revenus imposables étaient grevés des plus lourdes charges, et, à moins de porter atteinte aux immunités du clergé et de la noblesse en matière de taxes, il n'y avait aucun moyen de faire face aux exigences de la situation. Le duc d'Orléans n'eut garde de recourir à une ressource qui aurait soulevé de formidables réclamations de la part des ordres privilégiés. Saint-Simon avait proposé la banqueroute; le régent recula devant le mot, et un peu, aussi, devant la chose; mais, d'accord avec ses conseillers, notamment avec le duc de Noailles, il y revint d'une manière détournée, et le gouvernement tout entier accueillit avec faveur tous les expédients au moyen desquels on parvenait à libérer le roi envers ses créanciers sans le soumettre à la nécessité de payer ses dettes. En dépit des promesses des premiers jours, il y eut une altération des monnaies déguisées sous le titre de refonte. Les louis d'or, qui passaient pour 14 livres, furent reçus à la monnaie pour 16; puis, après avoir été de nouveau frappés au même poids et au même titre, ils furent rendus à la circulation pour 20 livres. C'était une banqueroute de 20 pour 100 sur toutes les dettes du trésor royal; mais cette combinaison autorisait implicitement tous les débiteurs à faire perdre à leurs créanciers une partie de leur dette dans une proportion égale, et aucun

murmure bien sérieux ne s'éleva dans le pays. Cette mesure rapporta beaucoup, mais elle ne suffit pas au gouvernement, qui eut recours à d'autres moyens en apparence plus légitimes : d'une part, il ordonna des poursuites contre les financiers soupçonnés de s'être enrichis aux dépens du Trésor ; de l'autre, il prescrivit la révision de tous les titres des créanciers de l'État, soit pour en supprimer une partie, soit pour réduire les autres, sous prétexte de profits usuraire.

Enfin un édit destiné à accroître le bon effet de ces expédients porta création d'une chambre de justice, désignée dans la population sous le nom de *chambre ardente*, et qui eut mission de poursuivre les comptables et les munitionnaires accusés de péculat. Cette chambre était composée de présidents et conseillers au parlement, d'officiers de la chambre des comptes, de la cour des aides et des maîtres des requêtes. Elle devait tenir ses séances aux Grands-Augustins. Ses fonctions, dans les termes même de l'édit, étaient « de procéder à l'instruction et jugement des procès civils et criminels nus et à mouvoir par le procureur général de la chambre, pour raison de péculat, concussions, exactions et malversations en fait de finances, crimes et délits commis à l'occasion d'icelles. » Le roi rendait justiciables de cette chambre « les officiers de nos finances, disait-il, les comptables, traitants, sous-traitants et gens d'affaires, leurs clerks, commis et préposés, et autres qui ont vaqué et travaillé, tant en la levée, perception et régie de nos droits et deniers de nos recettes, qu'autres levées et

recouvrements ordinaires et extraordinaires, traités, sous-traités, entreprises et marchés pour étapes, fournitures de vivres aux troupes, hôpitaux, munitions de guerre et de bouche aux villes, garnisons et armées de terre et de mer, circonstances et dépendances, ou en l'emploi et distribution desdits deniers, soit pour les dépenses de la guerre, de nos maisons royales et autres charges de notre État; ensemble contre tous ceux qui ont exercé l'usure à l'occasion et au détriment de nos finances, tant sur les papiers que sur les espèces. Et voulant donner à ceux qui ont malversé dans nos finances le moyen de réparer en quelque manière leur crime par leur bonne foi, nous accordons grâce et abolition à ceux des coupables et complices des cas et faits susdits, lesquels, avant que d'être accusés et prévenus, donneront à notre procureur général leur déclaration desdits crimes. Et enfin, pour inviter les bons et fidèles sujets à l'éclaircissement desdits faits, on donne à ceux qui voudront se rendre et déclarer dénonciateurs de ces personnes le cinquième des amendes et confiscations, et à ceux qui découvriront les effets celés le dixième ou plus grande récompense, selon la diligence, qualité et circonstances de leur avis. »

On peut juger par cette énumération du nombre de personnes qui se trouvaient exposées aux recherches et de l'alarme que la publication d'un édit pareil dut jeter parmi tous ceux qui avaient pris la moindre part aux affaires du roi. Les procédures furent d'abord vives et vigoureuses. La Bastille et les autres prisons se remplirent de gens accusés ou sim-

plement soupçonnés ; plusieurs furent gardés dans leurs maisons. Il y eut défense de donner des chevaux de poste à ceux qui voudraient se sauver et de favoriser en aucune manière leur évasion. Le peuple, toujours ennemi de ce qu'on appelle en France mal-tôtiers, voyait avec plaisir traîner devant ce tribunal, dépouiller, flétrir ceux dont la richesse et quelquefois l'insolence avaient excité l'envie et l'indignation publique. Il y en eut de condamnés au pilori, aux galères, à de grosses amendes, et un seul à la mort dans une province éloignée, et sans doute ce n'était pas le plus grand voleur (1).

La vérification des billets fut confiée aux quatre frères Paris, qui s'étaient enrichis dans les fournitures de l'armée, et dont le père tenait une petite auberge, non loin de Grenoble, à l'enseigne de la *Montagne*. L'opération du *visa* donna lieu, de leur part, à un examen rigoureux de tous les titres de créance invoqués contre l'État ; on en rejeta un grand nombre comme falsifiés ou comme étant le produit de la fraude, et, grâce à l'habileté des Paris, le gouvernement vit annuler 337 millions de billets exigibles ; en outre, il se fit donner du temps pour solder le capital ou les intérêts des billets qui échappèrent à cette révision et furent reconnus valables.

La Chambre ardente, instituée pour juger les traitants prévaricateurs, avait d'abord fait preuve d'une grande rigueur ; comme si l'on eut voulu éteindre les dettes de l'État avec les dépouilles des traitants, des

(1) Samuel Bernard offrit 6 millions pour n'être pas taxé. *Dangeau*, p. 558.

juges, installés au couvent des Grands-Augustins, avaient déployé l'appareil des tortures, afin d'obtenir des aveux et de répandre dans la classe des enrichis une salubre terreur. Le gouvernement avait rendu des édits empreints d'une cruauté inusitée, même sous ce régime de lois implacables. La peine de mort y était prodiguée sans mesure pour tous les délits des justiciables; le témoin négligent était puni du carcan; l'accusé qui faisait de ses biens une déclaration inexacte était condamné aux galères. La dénonciation était l'objet des encouragements les plus odieux. On punissait du dernier supplice ceux qui auraient *médit* des révélateurs (1), et les domestiques étaient autorisés à déposer contre leurs maîtres sous des noms empruntés (2). Des primes furent accordées, sur les biens confisqués, à quiconque aurait signalé à la justice des spéculateurs infidèles, des munitionnaires prévaricateurs, des maltôtiers spoliateurs de l'État. Quant à ceux-ci, dès qu'ils parurent suspects, on déchaîna contre eux la colère du peuple; on affecta de les emprisonner avec éclat, avec outrage, et les moins coupables en furent quittes pour la peine infamante du pilori. L'effet de ces mesures fut d'abord terrible; mais, quand il fut produit, l'entourage du régent, secrètement autorisé par ce prince, chercha à tirer parti, au profit de toutes les convoitises des courtisans, de l'épouvante jetée dans l'âme des banquiers et des gens de finance. Dès ce moment l'œuvre de la justice, habilement détournée de son but légitime, fut conduite de ma-

(1) Déclaration du 17 mars 1716, art. 23.

(2) Déclaration du 1<sup>er</sup> avril 1716.

nière à couvrir les anciennes déprédations par des abus de même ordre. Les coupables ou les suspects, traduits devant elle, furent admis à une sorte de composition, obtenant, au moyen de l'abandon d'une partie de leurs bénéfiques usuraires, la permission de garder le reste sans être inquiétés. Alors on fut poursuivi, non comme prévaricateur, mais comme riche. Vingt rôles montant à 200 millions furent successivement publiés. Quatre mille quatre cent soixante-dix chefs de famille y furent inscrits avec charge de rendre compte des sources de leurs richesses (1). Les favoris du régent, gentilshommes, dames du haut parage ou courtisanes d'origine illustre, firent très à propos leurs affaires dans cette opération dérisoire. Ils vendirent au plus offrant leur protection auprès du pouvoir ou des juges; ils s'enrichirent aux dépens des traitants; ils percurent des dons énormes, et tout passa entre leurs mains, à la réserve de 15 millions tout au plus, qui entrèrent au Trésor par voie de compositions arbitraires. Quant aux gens ruinés sous prétexte de réparations ou de justice, ils se taisaient, ils avaient peur, et leur silence venait en aide aux exacteurs haut placés qui se chargeaient de leur faire rendre gorge et de les sauver de la confiscation, du giet bou des galères.

Durant le cours de ces honteuses manœuvres, un incident eut lieu qui affecta sérieusement les relations amicales du régent et de l'Angleterre. Louis XIV avait reconnu la maison de Hanovre, mais ses prédilec-

(1) Déclaration du 18 septembre 1716. Lemontey, *Hist. de la Régence*, t. 1, p. 68.

tions réelles étaient pour les Stuarts : les whigs ne l'ignoraient pas, et, pour se venger de lui, ils avaient accusé de haute trahison Bolingroke, Oxford et Ormond, récemment encore ministres et conseillers de la reine Anne. Le crime de ces hommes d'État était, comme on l'a vu, d'avoir signé la paix d'Utrecht. Réfugiés en France, ils s'étaient mis en rapport avec le prétendant, Jacques III, alors résidant en Lorraine. Soudain, peu de temps après l'avènement de Philippe d'Orléans à la régence, l'héritier des Stuarts disparut de Commercy et entreprit de traverser la France incognito. Lord Stairs se hâta d'en référer au régent, et obtint de lui l'ordre d'arrêter immédiatement le prince exilé. En donnant cet ordre au major de Contades le régent fit signe qu'il ne voulait pas être obéi, et M. de Contades partit en toute hâte, bien déterminé à ne rencontrer et à n'arrêter aucun Stuart. Lord Stairs, qui se défiait de son zèle, chargea secrètement un Écossais, nommé Douglas, d'arrêter le prétendant, et, au besoin, de le mettre à mort. La maîtresse de poste de Nonancourt devina cette mission odieuse ; elle fit avertir Jacques III du complot de ses ennemis et le détermina à prendre une autre route. Douglas fut mis en prison, et le gouvernement anglais eut l'audace d'insister pour qu'on s'abstînt de le poursuivre judiciairement et de lui faire expier son crime. Quoi qu'il en soit, le prétendant se rendit d'abord à Saint-Malo, puis à Dunkerque, et réussit à s'y embarquer pour l'Écosse, sans autre force militaire que quelques amis dévoués à sa cause.

Les esprits semblaient disposés en faveur de cette

tentative. Six semaines avant son arrivée sur le sol de la Grande-Bretagne, une rébellion avait éclaté simultanément en Angleterre et en Écosse. Elle échoua par la faute du comte de Mar, qui s'était chargé de la diriger et manqua d'énergie pour remplir un pareil rôle. Les Jacobites furent vaincus, moins par leurs ennemis que par l'inexpérience, l'aveuglement et l'insubordination de leurs propres soldats. Ils furent saisis d'une terreur panique en arborant le drapeau des Stuarts. Vainement donc le comte de Mar publia-t-il un manifeste au nom de Jacques III; vainement parvint-il à réunir quinze mille hommes avec lesquels il occupa Perth, Aberdeen et d'autres places. Manquant à la fois de talents militaires, de conviction et de courage, il eut pour adversaire le duc d'Argyle, John Campbell, élève de Marlborough, qui s'était distingué à Oudenarde et à Malplaquet. Le duc attaqua les Highlanders entre Dumblain et Sheriffmoor, et ne remporta qu'une victoire douteuse, c'est-à-dire partielle (13 novembre 1715); mais elle suffit pour décourager les montagnards, à qui l'avantage du nombre semblait moins essentiel que d'avoir pour chef un autre Claverhouse. Le jour même de cette bataille les Jacobites du nord de l'Angleterre, réunis à une armée d'Écossais du bas pays et de montagnards qui les avaient joints, étaient forcés de déposer les armes à Preston, dans le comté de Lancastre.

L'année suivante, le chevalier de Saint-George (on donnait ce nom à Jacques III) vint joindre le comte de Mar; mais il n'avait aucune des qualités qui distinguèrent par la suite son fils, Charles-Édouard. Son

retour en Écosse fut comme une vaine parade de royauté; il préparait son couronnement à Scone lorsqu'il apprit que le duc d'Argyle marchait contre lui avec six mille soldats étrangers et plusieurs régiments anglais. Il se rembarqua le 12 janvier. La sévérité du gouvernement alla jusqu'à la cruauté contre les prisonniers de cette guerre; mais personnellement Argyle se montra clément envers les vaincus, et, non moins habile politique que brave général, il parvint à étouffer les restes d'une insurrection si mal conduite.

Pour maintenir la tranquillité qu'avaient rétablie les supplices, le ministère proposa l'un des actes les plus importants que nous offre l'histoire de ce royaume, la *septennialité* des parlements, qui étaient alors *triennaux*. Les tories effrayés s'y opposèrent avec vigueur. Ils représentèrent que cet acte établirait la dictature des ministres et placerait le parlement sous leur main. Les whigs, au contraire, firent sentir tout l'avantage de ce système pour la paix et la prospérité publique. Les deux partis semblèrent alors changer de rôle. Puisque les défenseurs inquiets de la liberté concouraient à fortifier le pouvoir, c'est que leur position avait changé. Les noms mêmes des partis étaient différents; les tories étaient désignés sous celui de Jacobites, et leurs adversaires sous celui de Hanovriens. Le bill fut adopté, et le gouvernement acquit une force nouvelle.

L'Irlande, en grande partie jacobite, n'avait point remué, mais la nouvelle dynastie ne l'en traita pas mieux. Le parlement irlandais fut privé du peu de droits qui lui restaient, et, comme pour atténuer ce tort aux yeux des Anglicans et les étourdir sur leur

intérêt propre en flattant leur animosité religieuse, on persécuta individuellement les catholiques. Il leur fut défendu d'acquérir des terres ou des fermages à long terme, et même d'élever leurs enfants chez eux. Mais la communauté de souffrance, quoique à un degré fort inégal, réunit dans une même opposition les protestants et les catholiques, qui formèrent un nouveau parti entièrement politique, sous le nom de parti des *Patriotes*. Ils s'accordaient tous sur un point, la nécessité de rendre l'Irlande indépendante de l'Angleterre, indépendance qu'ils ne purent jamais réaliser.

En France, la Chambre ardente avait continué, durant l'année entière (1716), la révision des fortunes; une commission de six membres, désignés par elle, s'était prêtée aux scandaleuses compositions qui seules faisaient absoudre les riches, innocents ou coupables, portés sur l'état des personnes suspectes. L'opinion publique, aigrie contre les gens de finances qui avaient exploité les souffrances du pays, avait d'abord vu avec faveur les sévérités du pouvoir; insensiblement elle s'émut dans un sens contraire. Dès que l'on vit la recherche des fortunes remonter au 1<sup>er</sup> janvier 1689, il ne se trouva personne en mesure de répondre de son innocence. Chacun trembla pour soi-même; le luxe se cacha comme une cause de persécution, et avec lui le travail des classes ouvrières s'éteignit peu à peu. De cette situation résulta un rapide accroissement de toutes les misères, et la Chambre ardente devint en butte à d'universelles malédictions. Intimidé à son tour par cette réaction, le gouvernement mit fin

à la juridiction du tribunal exceptionnel, et les victimes furent réhabilitées en dépit des jugements qui les avaient flétries.

Les peuples ruinés, aussi bien que les malades dont la science désespère, ont pour coutume de se confier à des empiriques. Depuis quelque temps, on remarquait à la cour un aventurier écossais, le célèbre John Law (1), qui, après avoir parcouru la plupart des contrées de l'Europe, venait de rapporter en France et cherchait à vulgariser des doctrines financières jusqu'alors inconnues. Son système, basé sur une large application du crédit, consistait à créer des valeurs fictives, à l'aide desquelles l'État serait en mesure de payer ses créanciers, et auxquelles on attribuerait une sorte de cours légal, un droit de circulation basé sur la garantie du gouvernement. Le régent était fort disposé à favoriser cette innovation audacieuse; peu lui importait la difficulté inextricable qu'elle soulèverait dans l'avenir : pour le présent c'était beaucoup si l'on parvenait à créer du papier-monnaie et à augmenter ainsi dans de vastes proportions les valeurs dont l'État pouvait disposer. Le duc de Noailles examina la question avec moins d'enthousiasme, et, pour le moment, la combinaison présentée par Law fut écartée. Cet homme ne se laissait pas aisément rebuter. Il accabla de flatteries et de prévenances le duc de Noailles, parvint à s'en faire écouter favorablement, et bientôt après, grâce à son appui, il obtint le privilège d'un établissement financier fort modestement présenté sous la dé-

(1) On prononce *Lass*.

nomination de *Banque d'escompte*. Le capital de cette banque était de 6 millions, partagé en douze cents actions de 5,000 livres. Elle s'interdisait tout commerce et tout emprunt, correspondait dans les provinces avec les directeurs des monnaies, escomptait les lettres de change, recevait des dépôts, et délivrait des billets payables à vue et en monnaie de banque invariable. Réduit à ces termes, le nouvel établissement était à la fois sage et bien conçu. Les financiers d'alors, étrangers aux notions les plus simples du crédit, ne comprirent point d'abord ce que cette idée avait d'heureux et de réalisable; ils ne virent là qu'une utopie dont il fallait se défier. Cependant, en dépit de leurs railleries, la banque de Law eut un succès rapide, en ce qu'elle offrait au commerce un moyen prompt et fort peu onéreux de réaliser des valeurs à terme, escomptables de leur nature, et dont tous les portefeuilles regorgeaient. Le régent, émerveillé d'un résultat qui répondait à toutes les craintes, voulut venir en aide à la nouvelle banque. Il ordonna que ses billets seraient reçus en paiement des impositions, et enjoignit à tous les comptables d'échanger contre ce papier les deniers de leur caisse (1). On vit alors deux choses inouïes dans les fastes de la monarchie : une monnaie fictive émise par des particuliers, et tous les revenus de l'État confiés à la bonne foi d'une association indépendante du pouvoir (2). C'en fut assez pour renverser toutes les idées reçues en matière de commerce d'argent. Au bout du premier semestre

(1) Arrêts du conseil cités par Lemontey, *Hist. de la Régence*.

(2) Lemontey, t. I, p. 72.

la banque de Law se vit en mesure de distribuer à ses actionnaires un énorme dividende de 7 et demi pour 100, et le régent, qui présida l'assemblée, daigna lui-même se faire inscrire au nombre des directeurs du nouvel établissement financier (décembre 1717). Le succès inattendu allait pousser tous les esprits dans une période de vertige dont le fatal souvenir ne s'est point encore effacé, malgré tant d'autres folies suivies de ruine.

En attendant, la politique du régent continuait à se manifester au dehors par le désaveu successif de la pensée et des alliances de Louis XIV.

Le grand roi s'était montré convaincu, jusqu'au dernier jour de son règne, que, pour rendre la France la première nation du monde, il fallait tenir en respect l'Angleterre, et, sans rompre inutilement avec cette puissance vraiment redoutable, placer le royaume dans une indépendance parfaite à son égard, de telle sorte que, nonobstant la jalousie ou les prétentions injustes de l'Angleterre, la France ne cessât jamais de développer sa prospérité sur le continent, son commerce et l'autorité de son pavillon sur toutes les mers du globe. Après cela l'Angleterre se fâcherait ou demeurerait calme, selon son humeur; mais la France ne se montrerait soucieuse que de sa propre gloire et de ses propres intérêts, et serait toujours prête à lutter par la diplomatie et le canon contre la prépondérance britannique. Dût-on nous démentir, nous affirmerons, les annales des deux peuples à la main, que la politique de Louis XIV vis-à-vis de l'Angleterre était la vraie politique, la seule politique

française, et, tôt ou tard, l'histoire se chargera de justifier notre pensée.

Or le duc d'Orléans se mettait peu en peine de ce rôle confié à la France. Prévoyant la mort prochaine du jeune roi, dont la santé chancelante donnait des inquiétudes au pays, il voulait se trouver en mesure de disputer le trône aux Bourbons d'Espagne et aux princes légitimés, et, dans une question qui devait être européenne, il cherchait à ménager à sa race l'appui du gouvernement anglais. Pourvu que ce concours ne lui fit pas défaut et lui permît de tenir tête aux autres puissances, il faisait bon marché de la tradition politique de Louis XIV et se montrait disposé à sacrifier les intérêts extérieurs de la France aux exigences presque insatiables de la Grande-Bretagne. Qu'on ne perde pas de vue cette situation : cent vingt ans plus tard, sous d'autres noms et par d'autres hommes, elle ne manquera pas de se reproduire.

Il fallait un homme capable de servir d'instrument à cette politique. Le régent comptait sur son ancien précepteur, sur l'odieux Dubois, dont, au grand scandale de la noblesse, il venait de faire un conseiller d'Etat, et qui aspirait à de plus hautes dignités. Dubois essaya de s'aboucher avec lord Stanhope, dans l'intérêt du duc d'Orléans, et de cimenter l'alliance anglaise au prix de différentes concessions. « Je serais charmé, mandait-il au noble lord, que mon maître prit les mesures les plus convenables à son intérêt, que ce fût avec une nation pour laquelle j'ai toujours conservé de la partialité, et durant le ministère d'un ami aussi estimable et aussi solide

que vous. Au surplus, Milord, outre l'intérêt de nos deux maîtres, je déclare que je serais ravi que vous ne bussiez que du meilleur vin de France au lieu de vin de Portugal, et moi du cidre de Goldpepin au lieu de notre gros cidre de Normandie. » Sous cette forme triviale le digne affidé du régent annonçait à l'Angleterre qu'il ne se montrerait pas très-austère protecteur des produits industriels et agricoles de la France, pourvu qu'on daignât servir l'intérêt dynastique de son maître. On ne tarda pas à s'en apercevoir dans les deux royaumes. Louis XIV, accablé sous le fardeau des calamités de la guerre, hors d'état de tenir tête à la coalition, s'était résigné, en frémissant, à promettre la démolition du port de Dunkerque. La paix d'Utrecht étant signée, le vieux roi ne s'était point hâté d'obtempérer aux sommations de l'Angleterre, et, tandis qu'on exécutait avec lenteur la ruine de la ville d'où était sorti Jean Bart, Louis XIV, pour ne pas livrer la Manche aux Anglais, avait fait commencer un nouveau port à Mardick. L'Angleterre surveillait d'un œil jaloux cette double tendance. Après la mort de Louis XIV, elle exigea du régent, pour prix de son alliance, la destruction immédiate de Dunkerque et l'interruption des travaux de Mardick. Le soin de négocier à ce prix fut confié à Dubois. Ce déplorable agent prétextait l'achat de quelques livres rares et d'un tableau du Poussin pour se rendre à La Haye, où l'attendait lord Stanhope, et tous deux dans une chambre d'auberge, dérobaient à tout le monde l'objet de leur mission, posèrent les bases d'un traité qui devait coûter Mardick à la France et placer notre commerce maritime sous la protection

jalouse du pavillon anglais. Ce pacte, précédé de diverses conventions préparatoires, fut définitivement signé à La Hay le 4 janvier 1717, et porta plus tard le nom de traité de la triple alliance.

Entre autres stipulations peu honorables pour le gouvernement français, il y était dit que le prétendant (Jacques III), alors réfugié à Avignon, serait exclu de cette résidence et renvoyé au delà des Alpes. Une autre disposition admettait qu'un commissaire du roi d'Angleterre vint à Dunkerque surveiller les travaux entrepris pour la destruction de ce port ; et, comme les rois de la Grande-Bretagne n'avaient point renoncé au titre de rois de France, dont les avait dépouillés Jeanne d'Arc, le négociateur anglais, lord Cadogan, exigea que dans le texte latin du traité les mots *Franciæ regem* fussent remplacés par ceux-ci : *regem christianissimum*. Le régent souscrivit à cette exigence honteuse ; pour Dubois, on le récompensa en le nommant secrétaire d'État aux affaires étrangères, et le roi d'Angleterre lui fit transmettre ses félicitations. Quand le traité de la triple alliance fut soumis aux délibérations du conseil de régence, un seul homme, le maréchal d'Uxelles, osa protester contre cette déplorable convention. Il déclara qu'on lui couperait plutôt la main que de le contraindre à souscrire au traité négocié par Dubois. Or l'abaissement des caractères était devenu si grand, par l'effet de la corruption largement pratiquée au Palais-Royal, que le maréchal d'Uxelles, désavouant sa déclaration énergique, consentit dès le lendemain à revêtir ce même traité de sa signature.

Pour justifier la dénomination de « triple alliance » l'Angleterre et la France obtinrent aisément l'adhésion de la Hollande. Les trois puissances réunies songèrent ensuite à amener d'autres États dans cette espèce de ligue. Le régent voulait se fortifier de l'appui de l'Espagne; son allié George se préoccupait avant tout de ses possessions hanovriennes et inclinait du côté de l'Autriche. Depuis quelques années, le roi d'Angleterre, comme électeur de Hanovre, s'était laissé engager dans le conflit soulevé par les ambitions rivales de Charles XII et du czar Pierre 1<sup>er</sup>, et il avait à craindre de se voir enlever de vive force l'ancien apanage de sa famille. L'Autriche seule semblait assez forte pour garantir l'indépendance ou la sécurité de son électorat, et, pour se concilier cet appui, le roi George faisait bon marché des intérêts de la couronne d'Angleterre dont la possession lui paraissait mal assurée. Quant à Philippe d'Orléans, par le seul fait de son alliance avec Philippe V, il obtenait, du seul rival qu'il pût craindre en Europe, la garantie de ses droits éventuels à la couronne de France, et, en s'unissant à l'Espagne, il trouvait moyen d'unir les deux branches de la maison de Bourbon contre la maison d'Autriche. Cette combinaison était habile, à plusieurs égards, mais elle rencontrait un obstacle dans les dispositions d'Albéroni, alors arbitre de la politique espagnole.

Parvenu de la plus humble condition sociale au poste de premier ministre et à la haute dignité de cardinal, Albéroni s'était attaché à cette idée, chère à l'Espagne, de rendre à ce royaume la splendeur et la puissance dont il avait joui à l'avènement de Charles-Quint.

C'était là un espoir chimérique. Tout était changé depuis des siècles ; la France et l'Autriche avaient développé leurs ressources et agrandi leur fortune, tandis que l'Espagne, ruinée par les guerres, isolée à l'extrémité de l'Europe, incomparablement moins peuplée que les nations rivales, se trouvait hors d'état de leur tenir tête et de faire prévaloir d'autres intérêts. Albéroni, il est vrai, s'appuyait sur l'amitié des puissances maritimes, telles que la Hollande et l'Angleterre ; mais le roi George I<sup>er</sup>, toujours préoccupé de ses droits sur le Hanovre, toujours inquiet en se voyant menacé par la Suède et la Russie, n'avait garde de rompre avec la France et l'Autriche pour prêter la main à la résurrection de l'Espagne. Il admettait bien cette dernière puissance à se liguier avec l'Angleterre, la France et la Hollande, contre l'Autriche, mais il se refusait à contracter avec elle une alliance offensive et défensive à laquelle l'Angleterre n'avait rien à gagner, et qui, en cas de rupture, exposerait l'électorat de Hanovre aux attaques des armées françaises. Quoiqu'il en soit, Albéroni ne renonçait pas volontiers à la perspective d'un pacte entre Philippe V et le roi George ; dans tous les cas, il ne voulait entendre parler d'aucune convention qui, en rattachant la politique espagnole à celle du régent, équivaldrait à la renonciation de Philippe V à ses droits éventuels à la couronne de France dans l'hypothèse où Louis XV, encore enfant, viendrait à mourir, laissant le royaume aux branches collatérales de la maison de Bourbon. En attendant que cette situation obscure et embarrassée de part et d'autre pût se dessiner nettement,

les négociations et les intrigues se croisaient en tout sens entre l'Angleterre, l'Espagne et la France.

Par un article secret du traité de la triple alliance, la France s'était engagée à s'unir à l'Angleterre pour forcer le duc de Savoie à céder la Sicile à l'empereur en échange de la Sardaigne. C'était là enfreindre une des conditions de la paix d'Utrecht ; c'était offenser l'Espagne, qui, aux termes des traités, devait hériter de la Sicile dans le cas où la race de Victor-Amédée viendrait à s'éteindre. L'Angleterre et la France insistaient auprès de Philippe V, lui demandant de consentir à l'échange de la Sicile contre la Sardaigne et d'accorder divers avantages au commerce anglais ; en revanche, les deux cours se montraient disposées à accorder à la reine d'Espagne Élisabeth la réversion des duchés de Parme et de Toscane auxquels cette princesse prétendait comme descendant à la fois des Farnèse et des Médicis. Albéroni, sans opposer à ces combinaisons des refus formels, s'appliquait à les éluder et à gagner du temps. Ayant l'œil ouvert sur les intrigues que le régent fomentait à Madrid pour le faire disgracier, il fit arrêter et renvoyer en France Louville, homme fort distingué et que Philippe V honorait de son amitié. C'était une espèce de coup d'État ; mais le roi d'Espagne, dominé par sa femme, et portant jusqu'à la dégradation l'amour conjugal, n'osa point contrarier en face le ministre dont il subissait le joug, comme il avait subi naguère celui de la princesse des Ursins. Le P. Daubenton, confesseur du roi, essaya à son tour, à l'instigation du régent, de traverser l'influence d'Albéroni ; le ministre ne tarda pas

à avoir raison de cet adversaire, et il ne trouva personne, en Espagne, qui ne fléchît sous son ascendant et ne lui obéît sans l'aimer.

Au fond, le rôle d'Albéroni, dans les conditions où se trouvait alors l'Europe, n'était pas sans grandeur. Ce ministre s'était du moins dévoué à une idée, le rétablissement de la prépondérance espagnole, et; pour réaliser ce dessein, il n'avait pour instrument qu'une reine orgueilleuse, un roi esclave des caprices de l'alcôve, un peuple qui ne l'aimait pas, une noblesse qui le dédaignait en portant son joug. Le succès était impossible, mais il y avait de la gloire à ne pas reculer devant une si haute pensée. Quant aux autres gouvernements, à cette période d'abaissement moral et politique, ils n'avaient guère le droit de mépriser l'Espagne et le ministre qui lui dictait des ordres. En France, un prince débauché, dominé par le méprisable Dubois, et achetant à tout prix, à l'intérieur des complices, au dehors l'amitié anglaise, moins de deux ans après la mort de Louis XIV : il n'y avait pas dans un pareil gouvernement un sujet de gloire pour notre pays. En Angleterre, l'électeur de Hanovre, devenu roi de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, et fort peu soucieux des intérêts de ses sujets, dont il ignorait la langue, n'était après tout qu'un chef de parti, l'agent des whigs. Réduit à cette condition peu brillante, il voulait en même temps affranchir la prérogative royale de la suprématie du parlement, expulser les Stuarts de tous les États de l'Europe, et garantir de toute invasion ses possessions hanovriennes; pour en venir là, il pratiquait la corruption sur de larges bases, ache-

tant des voix dans le parlement et faisant bon marché de la loyauté et des principes. La Hollande, soumise à la double influence de l'aristocratie commerciale et du stathoudérat, était entrée, depuis quelques années, dans une période de décadence. Lasse d'avoir servi d'instrument à la haine des Anglais et du prince d'Orange, elle voyait avec inquiétude les tendances d'Albéroni et les mouvements de l'Espagne. La paix lui était devenue indispensable ; elle cherchait à se faire oublier plutôt qu'à paraître ; elle aurait voulu se tenir à l'écart des passions qui s'agitaient en Europe et ne songer qu'aux intérêts de son négoce et de son industrie. La Prusse sortait du néant et se bornait à préparer son avenir ; le duc de Savoie flottait entre la double influence de l'Espagne et de l'empire. Les Turcs, après avoir rompu, en 1715, la trêve de Carlowitz, avaient eu à combattre l'Autriche, et deux glorieuses victoires, remportées par le prince Eugène à Péter-Waradin (1716) et devant Belgrade (1717), venaient de mettre fin, pour de longues années aux invasions des armées ottomanes en Europe. En présence des peuples épuisés d'argent et d'hommes, qui ne songeaient qu'à vivre au jour le jour, et que nulle pensée généreuse ne stimulait pour la gloire, la politique d'Albéroni était donc empreinte d'un caractère de grandeur bien qu'entachée de légèreté et de bizarrerie. Cependant Philippe V ne s'y associait qu'à moitié et par soubresauts, tandis que l'Espagne elle-même se souciait assez peu d'y coopérer et de recommencer l'ère des sacrifices pour ressusciter la monarchie de Philippe II et rendre à l'Italie, courbée

sur le joug allemand, sa légitime indépendance.

Un fait digne d'attention au milieu des intérêts et des intrigues qui fermentaient en Europe, c'était l'amoindrissement progressif et continu de la puissance temporelle et de l'influence extérieure des papes. Le traité de Westphalie portait ses fruits. A l'exception de l'Italie, où s'exerçait encore librement l'autorité paternelle du chef de l'Église, partout sa suprématie était contestée ou méconnue. La moitié de l'Europe était dominée par le schisme grec ou le protestantisme, et, dans des contrées qui se croyaient affranchies de la tutelle de Rome, le pape était considéré comme un ennemi naturel, comme le représentant de l'idolâtrie et de la servitude. En Espagne on commençait à discuter ses décisions, à commenter sa parole, et l'on essayait de briser les anciens rapports politiques qui avaient uni ce beau royaume à l'héritage de saint Pierre. En Allemagne on n'avait point renoncé aux trahisons impies des Hohenstauffen, et l'empereur persistait à se croire suzerain de Rome. En France le gallicanisme et le jansénisme, tantôt agissant de concert, tantôt ennemis, s'accordaient sur ce point qu'il fallait autant que possible soustraire les églises, la couronne, la politique et les intérêts du pays à l'influence des papes : les jansénistes niaient volontiers l'autorité spirituelle des souverains pontifes et se maintenaient opiniâtrément hors de l'Église ; les gallicans, avec l'intention sérieuse de rester unis à la grande famille catholique et de respecter les droits de saint Pierre, n'en cherchaient pas moins, dans la pratique, à réduire ces droits à de vaines formules

d'honneur, tandis qu'en réalité ils battaient en brèche l'autorité du souverain pontife et ne reconnaissaient d'autre suprématie que celle des évêques, d'autre infaillibilité que celle des conciles, d'autres droits inaltérables que ceux de la couronne. Que pouvaient faire les papes pour rétablir l'exercice de la puissance dont ils avaient été investis au moyen âge? Sans doute il leur était loisible d'engager la lutte et de se servir des armes qui avaient été si redoutables aux mains de Grégoire VII et d'Innocent III ; mais c'était jeter la France dans les voies où avait succombé l'Église d'Angleterre ; c'était donner le signal des luttes et des tempêtes, et la prudence semblait conseiller d'user de patience et de laisser sommeiller le droit en attendant des jours plus favorables. Cette politique était imposée par la nécessité ; il ne nous appartient pas de la discuter ; toutefois elle laissait s'accomplir le fait de l'amoindrissement de la puissance de Rome ; elle présentait les caractères extérieurs d'une abdication d'autorité, et les rois s'y trompaient aussi bien que les peuples.

Albéroni, quoique prince de l'Église, se mettait peu en peine de respecter les immunités du clergé, lorsqu'il s'agissait de la grandeur de l'Espagne. Au mépris des avertissements du pape, il levait des contributions ecclésiastiques et punissait de la prison ou de l'exil les prêtres qui osaient réclamer ; les classes riches n'étaient pas plus épargnées ; à tout prix il fallait de l'argent, et l'on s'en procurait par des surcroîts de taxe, par la vente des charges, par un appel aux dons volontaires. A l'aide de ces ressources, Albéroni faisait acheter des vaisseaux de guerre et des munitions navales ; il créait

à grands frais des fonderies de canons et instituait des fabriques d'armes; il levait des troupes, organisait l'infanterie et la cavalerie, et déployait une activité sans égale pour mettre l'Espagne en état de soutenir la guerre sur le continent et sur mer. Tandis qu'il imprimait à toutes les forces du royaume cette impulsion énergique, le roi Philippe V tomba malade de corps et d'esprit et se vit éloigné des affaires pendant quelques mois. Ce contre-temps favorisa les ennemis d'Albéroni et ceux de la reine. Il se forma un prétendu parti espagnol qui sollicita l'appui de la France contre ceux qu'ils appelaient les étrangers. Le régent n'eut garde de repousser ces ouvertures. Il chargea le duc de Saint-Aignan, ambassadeur du roi à Madrid (8 octobre 1717) d'assurer les Espagnols *bien intentionnés* qu'en cas de malheur ils pouvaient attendre de lui la protection la plus forte pour leur rendre le gouvernement de la monarchie. Le duc de Saint-Aignan eut ordre d'insinuer que la reine d'Espagne, dont les intérêts étaient italiens, devait être éventuellement exclue de la régence; enfin l'ambassadeur fut chargé de se mettre en rapport avec les chefs les plus influents du parti espagnol, et de se concerter avec eux pour écarter, au moment opportun, Albéroni et la reine, et placer le pays sous la tutelle bienveillante de la couronne de France. Tandis que le régent donnait ces instructions au représentant de Louis XV près la cour d'Espagne, il faisait marcher des troupes du côté de la frontière, et se disposait à prescrire l'occupation militaire des provinces septentrionales à la moindre réquisition du parti espagnol. Le rétablissement, incomplet,

mais sensible, de la santé de Philippe V contribua à déconcerter ces intrigues, et toutefois elles continuèrent en secret.

Sur ces entrefaites, Dubois remplissait à Londres une mission de confiance. Il s'agissait de compléter les garanties que la paix d'Utrecht avait données à l'Europe et d'obtenir l'adhésion de l'empereur à la royauté de Philippe V.

Tout le monde comprenait que les traités d'Utrecht n'auraient d'autre valeur que celle d'une trêve de courte durée tant que la maison d'Autriche maintiendrait ses prétentions sur l'Espagne et sur l'Italie. L'empereur, il est vrai, ne songeait pas sérieusement à rétablir sa dynastie à Madrid, mais il voulait vendre le plus cher possible à Philippe V son adhésion au nouvel ordre de choses; aussi demandait-il la moitié des Indes et l'indépendance de l'Aragon et de la Catalogne. Au fond, il était résigné à se contenter de la Sicile, nécessaire à la sûreté de son royaume de Naples et que les traités accordaient au duc de Savoie. L'Espagne, qui convoitait la Sicile, n'avait garde d'acheter à ce prix l'alliance, ou, pour mieux dire, la neutralité de Charles VI. Il fallait, de la part de Dubois et de Stanhope, beaucoup d'adresse et de prudence pour neutraliser ces ferments de discorde et retarder la guerre que le cardinal Albéroni cherchait à faire éclater. Le régent favorisait, à Londres, les prétentions de l'Espagne, non par sympathie pour Philippe V, mais parce qu'il aspirait à la tutelle de ses peuples. De son côté, le roi George I<sup>er</sup> tenait à donner satisfaction à l'empereur. Vers le même temps, le prince Eugène, tou-

jours ennemi des Français, travaillait à Vienne à faire échouer leur intervention médiatrice. Au milieu de ces difficultés, les négociations, que Dubois essayait de conduire à terme à l'aide de manœuvres corruptrices, se prolongèrent pendant dix-huit mois. Dans cet intervalle, le roi d'Angleterre, sachant à quel misérable il avait affaire, trouva moyen de mettre Dubois dans ses intérêts en lui accordant une pension secrète de 40,000 livres sterling. Une fois vendu à George I<sup>er</sup>, Dubois cessa de défendre, dans les conseils de Londres, la politique du régent et les droits de la France, et il consentit à signer les préliminaires d'une nouvelle alliance dans laquelle l'empereur devait entrer.

Aux termes de cette convention, rédigée en quatre articles, l'empereur renonçait à ses prétentions sur l'Espagne et les Indes, et remettait la Sardaigne au duc de Savoie, en échange de la Sicile, qui était réunie au royaume de Naples. Les États de Parme et de Toscane, érigés en fiefs impériaux, passaient, après la mort de leurs possesseurs, aux enfants de la reine d'Espagne, et la garde en était confiée à des garnisons suisses. On laissait à la Hollande et à la Savoie la liberté d'accéder à ce traité, et, si l'Espagne refusait d'y adhérer dans un délai déterminé, elle devait y être contrainte par les armes : c'était la dépouiller sans compensation de ses droits de réversion sur le royaume de Sicile, et ni le débile Philippe V, ni l'aventureux ministre dont il subissait l'influence, ne pouvaient souscrire à cette injonction humiliante.

Pour la première fois depuis l'avènement du duc

d'Anjou au trône d'Espagne, le gouvernement français allait abandonner une nation amie, sur laquelle régnait un Bourbon. La France devait s'indigner de cette nouvelle défection du régent, si souvent infidèle, depuis trois ans, à la glorieuse politique de Louis XIV. Le conseil de régence ne partagea point ces honorables susceptibilités du pays. Le maréchal d'Uxelles, le garde des sceaux d'Argenson, et surtout le marquis de Torcy, gagnés par les gracieuses paroles du régent, se prononcèrent pour l'adoption immédiate du traité des quatre articles. Le prince de Conti et le maréchal d'Estrées votèrent comme eux. Le comte de Toulouse, La Vrillière, Tallard, d'Antin, Noailles, Villars, Saint-Simon et l'évêque de Troyes déclarèrent qu'ils s'en rapportaient à la sagesse du régent; Le Pelletier et Villeroy, mieux inspirés, réclamèrent l'ajournement du traité; le duc de Bourbon refusa de s'expliquer et demanda du temps; le duc du Maine, plus par ambition personnelle que par sentiment national, se prononça hautement contre l'adoption des quatre articles. Son opposition presque isolée ne pouvait prévaloir, et les préliminaires furent ratifiés à Paris et à Londres, sous la dénomination du traité de la quadruple alliance (18 juillet-2 août 1718). Ainsi fut détruit, par la faiblesse du régent et la complicité vénale de Dubois, le système fédératif légué à la France par Louis XIV; et cependant, pour prix de cette concession, le gouvernement français n'avait pas même attendu que l'empereur Charles VI renonçât officiellement à la couronne d'Espagne.

L'empereur consentait bien à renoncer à la mo-

narchie espagnole en faveur de Philippe V et de ses successeurs ; mais il n'entendait pas que cette abdication fût perpétuelle, et il voulait se réserver de faire valoir ses droits du jour où la postérité du roi d'Espagne viendrait à s'éteindre. Le régent, alléguant avec raison que le duc d'Anjou et sa race étaient exclus pour toujours du droit de régner en France, insistait pour que la renonciation de l'empereur au trône d'Espagne eût également un caractère perpétuel. Tandis qu'on discutait à Londres et à Vienne sur la portée de cet acte, la médiation de l'Angleterre amena l'Autriche et la Turquie à signer le traité de Passarowitz (27 juin 1718). C'était une trêve de vingt-quatre ans conclue entre l'empereur, le sultan et la république de Venise. Aux termes de cette convention célèbre, l'Autriche acquérait le banat de Témesswar, avec une partie de la Valachie, de la Servie et de la Bosnie. La république de Venise, au contraire, perdait la Morée, et l'islamisme se trouvait désormais dominateur sans rival de cette terre classique. Dès que la paix de Passarowitz eut ainsi rendu à l'Autriche la disposition de toutes ses armées, l'empereur, plus fort que jamais, demanda à revenir sur plusieurs concessions qu'il avait faites à l'Espagne et à la France en souscrivant au traité de la quadruple alliance. Il se refusa à garantir la Toscane aux enfants nés du mariage de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse, et apporta de telles modifications aux renonciations qu'elles étaient inacceptables non-seulement par l'Espagne, mais encore par la France elle-même.

Dubois se remit à l'œuvre. De concert avec le ministère anglais, il essaya de ramener l'empereur aux

conditions qu'il avait précédemment acceptées. Tandis qu'il signait à cet égard avec lord Stanhope une convention secrète, le cardinal Albéroni, à qui l'on venait de notifier le traité de la quadruple alliance, s'étonnait d'avoir été joué par l'Angleterre et s'indignait de ce qu'on eût follement consenti à rompre l'équilibre établi par la paix d'Utrecht, en cédant le royaume de Sicile à l'empereur, déjà roi de Naples.

Albéroni n'avait point attendu la conclusion du traité de la quadruple alliance pour prendre, à l'égard de l'empire et en Italie, l'attitude que lui semblaient commander les intérêts de l'Espagne. Dès l'année précédente, à peine promu au cardinalat, il avait fait sortir de Barcelone une flotte de douze vaisseaux de guerre, chargée de transporter un corps d'armée dans la baie de Cagliari. A la suite d'une campagne de moins de trois mois les habitants de la Sardaigne s'étant déclarés pour l'Espagne contre l'Autriche, l'île tout entière avait été occupée de vive force par les Espagnols. Cette invasion, que n'avait précédée aucune déclaration de guerre, avait profondément étonné l'Europe; la France et l'Angleterre, toutes deux intéressées au maintien de la paix d'Utrecht, n'avaient rien épargné pour arrêter le cours des hostilités et circonscire, autant que possible, le théâtre de la lutte. La notification du traité de la quadruple alliance faite au gouvernement de Philippe V fut comme une revanche prise au nom de l'empereur Charles VI; mais, après de pareils griefs, toute espérance de maintenir ou de rétablir la paix dut disparaître du cœur des hommes d'État de l'Europe.

Tandis que ces événements s'accomplissaient, et en faisaient pressentir de plus graves, quelques incidents dignes d'intérêt avaient eu lieu en France, et nous devons en faire mention.

Le régent, qui faisait ouvertement profession d'impiété, aurait bien voulu étouffer toutes les controverses religieuses et rendre le peuple solidaire ou complice de son indifférence dans les questions de ce genre. Par malheur pour lui, il n'avait point la force de compression dont il aurait eu besoin pour endormir dans un même sommeil la vérité et l'erreur, le mensonge et la justice. Les jansénistes avaient d'ailleurs des droits tout particuliers à ses sympathies : à la mort de Louis XIV ils s'étaient énergiquement prononcés en faveur de Philippe d'Orléans contre madame de Maintenon et les jésuites ; le régent ne s'était pas entièrement acquitté envers ces alliés, bien qu'il eût ouvert à plusieurs d'entre eux les portes de la Bastille, exilé le P. Letellier, et mis fin à toutes les mesures de répression prises contre la secte durant le règne de Louis XIV.

Les jansénistes se montraient fort exigeants en vue d'obtenir une liberté absolue de propagande ; les catholiques s'indignaient des pas rétrogrades qu'avait faits le pouvoir et de la faveur avouée dont il entourait leurs adversaires. Le régent, inquiet de ce bruit et de ces réclamations, cherchait à concilier les deux partis ou à leur imposer silence. Il aurait voulu ménager les partisans de la suprématie de Rome et récompenser les services des jansénistes. Le duc de la Feuillade eut ordre de se rendre auprès du saint-père et de réclamer

son concours. Des controverses religieuses furent ouvertes au Palais-Royal, et le duc d'Orléans, faisant trêve à ses honteux plaisirs, s'imposa l'obligation d'assister à ces assemblées. Auprès de lui siégeait le chancelier d'Aguesseau, homme honnête, mais imbu de préventions jansénistes, et qui ne savait point être impartial dans les questions religieuses. Près de lui on remarquait d'Argenson, qu'on disait favorable à la société de Jésus. Une lettre circulaire adressée aux évêques pour leur recommander la paix, deux déclarations royales prescrivant le silence en matière de controverse ecclésiastique, furent les seuls fruits de ces conciliabules; mais le silence n'est jamais gardé par les convictions menacées et les ordres du gouvernement ne furent point obéis. Le duc d'Orléans, pour surmonter ces obstacles, invoqua l'appui des tribunaux, et fit brûler par la main du bourreau les mandements et les écrits publiés en dépit de ses défenses. L'Église catholique avait eu à subir de plus rudes épreuves; elle laissa les jansénistes triompher du secours que leur prêtait le pouvoir, et elle maintint l'autorité de ses décisions aussi bien que la pureté de sa doctrine. Le cardinal de Noailles, ami du repos plus encore que du devoir, semblait hésiter entre les deux camps. La Sorbonne, dominée par les influences jansénistes, essaya de l'attirer à elle au moyen d'une manifestation assez inusitée. Deux cents docteurs, revêtus de la soutane et du manteau, se portèrent à l'archevêché comme pour protéger le cardinal et garantir son indépendance. M. de Noailles ne fut charmé qu'à demi de se voir ainsi entouré d'auxiliaires compromettants,

mais ses tendances jansénistes se développèrent plus à l'aise. Tandis qu'il était livré aux inquiétudes d'une âme faible, quatre évêques, jansénistes de cœur, osèrent se présenter en Sorbonne, accompagnés d'un notaire, et appeler de la bulle *Unigenitus* au futur concile (5 mars 1717). Quelques docteurs, effrayés de cette démarche insolente, sortirent de la salle où siégeait l'assemblée, mais la majorité resta en séance et reçut avec enthousiasme l'appel des évêques rebelles. Le cardinal de Noailles, encouragé par cette démonstration, publia à son tour un appel contre la bulle. Inquiet de ces tentatives hardies, qui devaient causer la plus vive indignation dans le monde catholique, le régent essaya de quelques mesures de police envers les appelants et leurs complices; mais ces vains palliatifs ne remédièrent point au mal.

Le vénérable Clément XI, justement indigné des scandales qui affligeaient la France, prit la détermination de suspendre les expéditions de la *daterie* : il lui importait de ne pas conférer sans examen l'institution canonique à des évêques désignés par le régent. A la suite de ce refus, douze sièges épiscopaux demeurèrent vacants. Le duc d'Orléans, ce débauché qui voulait dominer l'Église, porta l'affaire au conseil de régence et le pria d'aviser aux moyens de se passer du concours de Rome; il invoquait les prétendus exemples d'un roi de Portugal, Jean IV, qui, dans des circonstances analogues, avait obtenu de ses docteurs et de ses universités des réponses favorables aux prétentions du pouvoir séculier; il citait, ou du moins on rappelait en son nom la téméraire opinion émise, en

1688, par l'avocat général Talon, lequel avait osé déclarer que le métropolitain possédait en lui-même les pouvoirs suffisants pour l'institution des évêques et l'imposition des mains. Le conseil de régence confia l'examen de cette question à une commission élue dans son sein, et qui se composait de généraux, de gens de cour et de gallicans très-opiniâtres. Le pape s'effraya à la seule pensée que la France pouvait, en s'engageant dans cette voie, se séparer de l'Église catholique et suivre le déplorable exemple de l'Angleterre. Il se résigna à expédier les bulles épiscopales et à subir les exigences tyranniques du régent. Plein de condescendance envers les personnes, et résigné, pour le maintien de la paix, à de pénibles sacrifices, Clément XI n'en persista pas moins à condamner les appelants comme hérétiques et schismatiques. Le régent refusa de faire publier la bulle de condamnation; le parlement osa la déclarer nulle par un arrêt dans lequel il était dit que l'appel au concile était un droit imprescriptible de l'Église gallicane. Le pape, las de concessions, excommunia les évêques rebelles. On lui répondit par de nouveaux appels, par de nouveaux arrêts, et des scènes de violence se produisirent dans quelques villes du royaume, à Orléans et au Mans. Au milieu de cette effervescence, le conseil de régence fut témoin d'une démarche qui n'était pas de nature à pacifier les esprits. Dans la séance du 15 mai 1718, Torcy, d'Estrées, Noailles, Saint-Simon, d'Antin et le comte de Toulouse émirent le vœu que le roi lui-même, au nom de son peuple, appelât de la bulle au futur concile, afin qu'il ne fût plus question de cette pa-

*perasse italienne*. C'était trancher la question avec une brusquerie dédaigneuse ; mais les gentilshommes gallicans n'y regardaient pas de si près et leurs préoccupations se portaient ailleurs.

En effet, à côté de la querelle religieuse on continuait d'en fomenter d'autres dont la trace est restée dans les annales du dix-huitième siècle soit comme monuments de vanité puérile, soit comme protestation contre la plus énergique volonté du dernier roi.

La querelle des ducs et pairs et du parlement a été décrite très-au long par Saint-Simon, défenseur dévoué et intrépide des vieilles prérogatives féodales. Les Pairs siégeant au parlement pouvaient-ils opiner sans se découvrir ? Le président, en leur demandant leur avis, était-il ou non dans l'obligation de les saluer du bonnet ? Dans les affaires publiques, le préambule des arrêts devait-il faire mention de leur présence ? Tels étaient les problèmes que Louis XIV n'avait pas eu le temps ou la force de résoudre et qui étaient débattus dans certaines régions avec l'emportement de l'orgueil et la susceptibilité de l'amour-propre. De part et d'autre on faisait valoir des raisons spécieuses. Les Pairs alléguaient que le parlement était du tiers-état ; les parlementaires répondaient que leur chef, chancelier de France, était l'égal du connétable et des maréchaux, et que les présidents à mortier allaient de niveau avec les ducs et pairs, qui étaient au-dessous du chef de la magistrature. Les Pairs insistèrent, s'appuyant sur la naissance obscure de plusieurs présidents ; ces derniers, pour mortifier les Pairs, rédigèrent un *Mémoire*, attribué au président de Novion,

dans lequel on remontait à l'origine de toutes les familles titrées de la cour, pour constater la bassesse de leur extraction. Cet écrit, qui reçut une assez grande publicité, souleva dans les rangs de la noblesse l'irritation la plus vive. En effet, l'auteur du Mémoire affirmait que les ducs de Crussol étaient issus d'un apothicaire anobli en 1304 par un évêque; que les Richelieu actuels descendaient d'un nommé Wignerot, autrefois domestique chez le cardinal de Richelieu et qui avait épousé la sœur de ce ministre; que les Saint-Simon étaient d'origine toute récente, en dépit de leurs prétentions contraires; que les ducs de La Rochefoucauld avaient pour ancêtre le boucher Georges Vert; les Neufville-Villeroi, un marchand de poissons, contrôleur de la bouche de François I<sup>er</sup>; les Noailles, un domestique de Pierre Roger, comte de Beaufort, vicomte de Turenne, qui les avait anoblis et avait érigé en fief un petit coin de la terre de Noailles. On discutait, avec la même volonté injurieuse, les titres des Clermont-Tonnerre, des d'Harcourt, du duc d'Épernon, des La Trémouille, des Cossé-Brissac, du duc de Béthune, du duc de Luynes, des Grammont, et, à vrai dire, en procédant ainsi on était toujours sûr d'arriver, plus ou moins rapidement, à la période historique où avait commencé l'illustration de chaque race, à la date précise où un Capétien quelconque avait fait un noble de quelque soldat de fortune. Les ducs et pairs répondirent d'une façon victorieuse à ce libelle; ils établirent l'ancienneté de leur origine et firent reculer de plusieurs siècles le point de départ de leur noblesse. L'affaire fut portée au conseil de régence,

et les difficultés qu'elle soulevait faisaient appréhender qu'on en vînt de part et d'autre à des violences graves. Le conseil, ne voulant blesser ni le parlement, dont il avait besoin, ni les ducs et pairs, dont il respectait les titres, se borna à prononcer un sursis jusqu'à la majorité du roi. Dans le cours de ces débats tumultueux, les Pairs de France avaient agité d'importantes questions de droit public : ils avaient traité de l'élection des rois, en cas d'extinction de la maison régnante ; ils avaient revendiqué le droit exclusif de résoudre les problèmes qui intéressaient la constitution même de la monarchie, et ils basaient leurs droits sur ceux qu'avaient exercés les anciens leudes germaniques, plus tard les grands vassaux de l'époque carlovingienne et des origines capétiennes. Ils se disaient chefs de la noblesse, formant un ordre séparé, et ayant seuls qualité pour représenter les anciens Pairs du royaume, qui, de Raoul et de Charles le Simple à Philippe-Auguste et à Philippe de Valois, avaient voté sur l'avènement des dynasties et déterminé à quel prétendant la loi salique et les traditions du pays attribuaient légitimement la couronne.

La noblesse, surprise de l'orgueil des ducs et pairs, se mit d'accord avec le parlement pour résister à des prétentions de suprématie qui, si elles étaient admises, la faisaient descendre d'un degré. Le régent, inquiet de tant de bruit, voulut terminer la querelle et fit rendre par le conseil un arrêt qui admettait le droit des ducs et pairs. Cet expédient n'aboutit qu'à soulever dans les chambres du parlement une explosion formidable de colère, et l'on vit le moment où la ma-

gistrature allait pousser sa résistance aux dernières extrémités. Effrayé, le régent annula son arrêt, et par ces contradictions donna à tous les partis une preuve de la légèreté de son esprit et de sa faiblesse.

Le procès des princes légitimés avait donné lieu à des difficultés plus sérieuses. Le duc de Bourbon, héritier des droits et des titres de la maison de Condé, se croyait gravement lésé par la situation que Louis XIV avait faite au duc du Maine et au comte de Toulouse, ses fils adultérins. Ce jeune prince, qu'on appelait M. le Duc, était dénué de génie et d'instruction ; en revanche, on redoutait son humeur farouche, son caractère brutal, la violence de ses passions. Entraînant à sa suite le comte de Charolais, son frère, et le prince de Conti, il avait entrepris d'obtenir, par arrêt du parlement, la dégradation des princes légitimés, et il agissait ainsi moins pour satisfaire son orgueil que pour assouvir des besoins de haine. Pour le moment, le régent voulut demeurer neutre et laisser faire la justice. Il n'était point vindicatif et ne songeait pas à persécuter les bâtards de Louis XIV. « Puisque j'ai gardé le silence pendant la vie du roi, disait-il, je n'aurai pas la bassesse de le rompre après sa mort. » M. le Duc ne se piquait nullement de cette modération et n'attendait qu'un prétexte pour faire éclater sa haine. Comme il y avait dans la succession de son père quelques biens sujets à contestation entre lui et madame la duchesse du Maine, on parla d'une transaction entre parents. Dans un acte qui intervint à ce sujet, en 1716, le duc du Maine prit la qualité de prince du sang, et M. le Duc ajouta à sa signature

qu'il protestait contre cette qualification. Dès ce moment, la lutte fut engagée entre les princes légitimes, d'une part, et les princes légitimés, de l'autre.

Le 22 août 1716, le duc de Bourbon, le prince de Conti et le comte de Charolais présentèrent au roi une requête pour faire révoquer les édits par lesquels Louis XIV avait déclaré ses fils légitimés princes du sang et capables de succéder à la couronne. Ils parlaient de ce principe qu'une naissance légitime avait toujours été considérée par les lois du royaume comme une condition nécessaire pour occuper le trône, et ils traitaient d'actes scandaleux les édits contraires, promulgués par ordre de Louis XIV, au mépris des droits fondés sur la religion et la morale. Les ducs et pairs intervinrent alors dans ce même débat, et réclamèrent à leur tour contre la déclaration de 1694 qui accordait aux princes légitimés la préséance sur eux. Ainsi les princes et les Pairs, regimbant contre les volontés de Louis XIV, sollicitaient le nouveau roi et le régent d'en faire justice, et la querelle, portée sur ce terrain, prenait toutes les apparences d'une réaction. Désireux d'éviter le bruit, le régent parut embarrassé; il hésita. Cependant la noblesse et le parlement montrèrent peu de dispositions à servir les intérêts des princes légitimes et des ducs et pairs. Afin de ne pas fortifier les prétentions vaniteuses de ces grands vassaux, qui semblaient revendiquer la puissance publique, les nobles de second ordre et les magistrats se rapprochèrent de M. le duc du Maine, et la duchesse son épouse, forte de ces sympathies, entreprit de diriger la résistance.

Bénédicte de Condé, duchesse du Maine, était âgée de quarante ans, mais elle avait la stature d'une jeune fille sortant à peine de l'enfance, et on l'avait de tout temps habituée à la mollesse, aux flatteries, à toutes sortes de louanges rimées et cadencées. Elle aimait à tenir, dans sa splendide résidence de Sceaux, une espèce de bureau d'esprit, une cour où se réunissaient les académiciens et les gens de lettres, et où l'on faisait beaucoup de cas des madrigaux et des idylles. Elle donnait des fêtes, des représentations scéniques, des opéras ; elle faisait parade de cet esprit si facile aux grands et aux princes, et l'on admirait d'avance ses réparties et ses épigrammes. Elle méprisait la faiblesse de son mari, et lui imposait ses goûts, ses dépenses folles, ses prétentions. Issue du sang des Condé, elle s'indignait de ce qu'on osât réviser les édits royaux qui, de M. le duc du Maine, dont elle portait le nom, avaient fait un prince légitime, un héritier des Capétiens, et sur-le-champ elle engagea la lutte contre la noblesse, le parlement et les pairs de France. Dès ce moment les poètes et les comédiens firent place dans son palais aux érudits et aux jurisconsultes. A toute force on demandait à la législation et à l'histoire des précédents ou des textes qui fussent de nature à justifier l'acte exorbitant de Louis XIV en faveur de ses fils adultérins.

De nombreux écrits, de volumineux factums furent composés pour servir les intérêts mis en cause dans ce débat. « La duchesse du Maine, dit sa dame d'honneur, contribua beaucoup à la perfection des ouvrages qui parurent, non-seulement par ce qu'elle tiroit de

son propre fond, mais encore par ses laborieuses recherches. La plus grande partie des nuits y étoit employée. Les immenses volumes entassés sur son lit, comme des montagnes dont elle étoit accablée, la faisoient, disoit-elle, ressembler à Encelade sous le mont Ethna. J'assistois à ce travail, dit encore madame de Staal, je feuilletois aussi les vieilles chroniques, les jurisconsultes anciens et modernes, jusqu'à ce que l'excès de la fatigue fermât les yeux à la princesse, et que son sommeil me permit d'aller prendre du repos. »

Madame de Staal ajoute :

« Mille obscures gens s'offroient à ces recherches et venoient apporter leurs minces découvertes. Boivin l'ainé, académicien estimé, plus Hébreu que François, plus au fait des usages des Chaldéens que de ceux de son pays, qui enfin ne connoissoit d'autre cour que celle de Sémiramis, demanda à être introduit à la nôtre avec ses antiques trésors. Ils furent jugés peu utiles à l'affaire dont il s'agissoit. Des exemples tirés de la famille de Nemrod n'eussent guère été concluants pour celle de Louis XIV (1). »

En dépit de tant d'efforts, il y eut, le 2 juillet 1717, une déclaration du roi, enregistrée le 8, qui privait les princes légitimés « des noms, droits et privilèges de princes du sang, leur réservant cependant au parlement le rang de séance dont ils étoient en possession. » Quand la duchesse du Maine vit son mari, après la décision qui lui enlevait ses hautes prérogatives, elle lui

(1) *Mémoires de madame de Staal*, t. I, p. 311.

dit en le regardant avec indignation : *Il ne me reste donc plus que la honte de vous avoir épousé.* Le duc conserva dans cette affaire un sang-froid et une tranquillité qui déconcertèrent ses ennemis. Sur la proposition qui lui fut faite de s'accommoder en faisant quelque sacrifice, il avait constamment répondu qu'*Il ne faut pas se dégrader de son consentement, mais souffrir ce que la loi du plus fort veut faire, et y revenir en temps et lieu.* Il recommanda beaucoup de sagesse et de circonspection dans les actions et les paroles à ceux qui lui appartenaient ou s'intéressaient à lui (1). *Mais, disait madame de Maintenon, je ne crois pas qu'on puisse retenir sa femme, et de plus ne sait-on pas faire parler ceux qui savent le mieux se taire ?*

Un fait des plus caractéristiques signala cette querelle. Des deux côtés on avait eu recours à l'histoire, à la science des origines, et on avait invoqué les traditions du passé. Or, en se livrant à cette étude, on avait reconnu l'existence de droits nationaux, de principes politiques étouffés ou mis en oubli depuis des siècles, et il avait fallu tenir compte de la France. En parlant de la puissance souveraine on l'avait représentée comme étant un dépôt et un mandat, et non plus une attribution mystérieuse, dont la source devait rester inconnue et dont personne ne devait oser définir les limites. A entendre ces princes qui se disputaient le droit d'hériter du trône, la monarchie était un contrat civil, la nation n'avait point

(1) *Mémoires de madame de Staal.*

cessé d'être la maîtresse de sa propre destinée. Quant au conseil de régence, en rédigeant la déclaration royale qui mettait à néant les prétentions des princes légitimés, il admit ou du moins il employa des termes d'où certains logiciens un peu hardis auraient pu se faire autant de points de départ pour remonter à la théorie de la souveraineté du peuple. On était encore au milieu des splendeurs et des idolâtries de la monarchie de Louis XIV, et déjà apparaissaient les symptômes d'une tempête révolutionnaire. Par malheur pour la France, aucun pilote prévoyant n'était là pour les signaler à la royauté et au pays : l'eût-il fait d'ailleurs, qui aurait prêté l'oreille à Cassandre ?

Plusieurs voix dans les rangs de la noblesse et des princes demandèrent la convocation des états généraux : le duc d'Orléans fit conduire à Vincennes quelques gentilshommes qui avaient mis le plus d'insistance à réclamer ces assemblées, mais leur emprisonnement ne dura qu'un mois. Quant au parlement de Paris, on pouvait déjà entrevoir qu'il se séparait du régent et de la cour ; il était las d'obéir, de rester silencieux, de n'exercer aucune influence prédominante sur les affaires publiques, et il se disait que le nouveau pouvoir mettait bien du temps à rendre aux magistrats et à messieurs les conseillers des enquêtes le contrôle politique auquel aspiraient toutes les cours de justice. Le régent, désirant mettre un terme à ces tendances, exila le chancelier d'Aguesseau et le remplaça par d'Argenson, qui depuis longtemps exerçait les fonctions de lieutenant de police (28 janvier 1718). Cependant un symptôme inaccoutumé de ré-

sistance se manifestait dans les provinces. Les parlements de Bordeaux, de Toulouse, de Rouen et de Rennes, commencèrent à marchander l'obéissance et à retarder l'enregistrement des édits. Le régent, fort jaloux de son autorité, résolut d'en finir avec l'opposition de la magistrature par la menace d'un lit de justice : les mécontents firent silence, mais ils attendirent l'occasion d'engager de nouveau la lutte. A chaque entreprise du gouvernement on les vit reparaître avec leurs prétentions orgueilleuses, fort mal déguisées sous le prétexte du bien public, et les questions de finances, celles qui touchent davantage le peuple, leur fournirent comme à profusion des occasions de résistance. On venait de publier les Mémoires du cardinal de Retz. Cet écrit, si remarquable par l'intérêt dramatique des événements qu'il expose, produisait une vive sensation dans les esprits et les disposait à la discussion des droits du pouvoir, à l'exaltation des prérogatives parlementaires, au réveil des principes et des vieux levains de la Fronde. Or les temps étaient changés; les besoins d'opposition et les impatiences vaniteuses manquaient d'hommes forts et hardis pour créer des obstacles vraiment dangereux. Condé, Turenne, Paul de Gondi, Mathieu Molé n'étaient plus de ce monde, et la duchesse du Maine, le duc de Saint-Simon, Villeroy, M. le Prince et le duc de Noailles n'étaient point de force à recommencer le rôle de ces illustres acteurs politiques.

Le parlement (juin 1718) avait refusé d'enregistrer l'édit royal qui ordonnait l'altération des monnaies sous la dénomination de refonte. L'arrêt qu'il rendit

à ce sujet fut cassé par décision souveraine. Portant l'attaque sur un autre terrain, le parlement s'avisait d'ameuter les rentiers en interrogeant le prévôt des marchands sur les paiements de l'Hôtel-de-Ville; le 12 août de la même année, il rendit un arrêt qui changeait l'organisation de la Banque d'escompte instituée par Law, et interdisait aux étrangers, même naturalisés, de s'immiscer, à l'intérieur du royaume, dans l'administration des finances. Law, saisi de peur, se réfugia au Palais-Royal et réclama la protection du régent; un sauf-conduit lui fut délivré. On s'amusa de ses terreurs à la cour et à la ville, mais on résolut de maintenir intacte l'autorité royale entravée par les arrêts du parlement. Des troupes furent distribuées dans les divers quartiers de Paris, pour assurer, contre l'émeute ou en dépit des résistances populaires, la refonte des monnaies et la circulation de nouvelles espèces. Des mousquetaires eurent ordre de cerner l'imprimerie du parlement. Ces conflits, si graves qu'ils nous paraissent à distance, n'inquiétaient alors personne. La société moqueuse de la Régence n'y voyait qu'une occasion de perdre le temps, qu'une distraction d'un nouveau genre. En Angleterre, où les mots de parlement, de résistance, de coups d'Etat, avaient une portée fort sérieuse, on croyait la France menacée d'une révolution prochaine, et le roi d'Angleterre offrait au régent le concours de ses armées. En Espagne, Albéroni appréciait avec plus de calme la situation; faisant allusion aux querelles suscitées par la magistrature récalcitrante, il écrivait à l'ambassadeur Cellamare : « Ce sont des feux de théâtre

qui s'évaporeront sans effet. La maxime *cedant arma togæ* date du temps où les princes avaient de petits bataillons. » Pour le moment, le spirituel Italien avait raison; le jour devait venir où la force des idées et des principes suffirait pour faire mettre bas les armes aux maréchaussées, aux soldats d'élite et aux mousquetaires blancs ou gris de tout le royaume.

Les princes légitimés avaient été dépossédés du droit et du titre de princes du sang. Le comte de Toulouse fut néanmoins maintenu en possession des distinctions honorifiques dont il était investi, et que, par égard pour son caractère, le gouvernement et les princes résolurent de lui laisser. Le duc de Bourbon qu'on appelait *Monsieur, le Duc*, et que nous désignerons habituellement sous ce titre, révendiqua la charge de l'éducation du roi; sa requête fut admise. Vers le même temps le régent mit fin à l'existence des nombreux comités ou *conseils* qui avaient été préposés à la direction de chaque département ministériel, et dont la multiplicité entravait l'expédition des affaires. Cette mesure, d'ailleurs utile, fut prise à la demande de Dubois, qui, pour sa part, se fit nommer ministre des affaires étrangères. Le Blanc fut nommé secrétaire d'État à la guerre; et le conseil de conscience fut supprimé. Quant au duc de Noailles, pour l'empêcher de s'opposer aux innovations financières méditées par l'aventurier Law, on lui enleva l'administration des finances. Les nouveaux choix étaient en harmonie avec la décision qui avait appelé d'Argenson au poste de chancelier, à la place de d'Aguesseau exilé dans sa terre de Fresne. Tous ces changements s'accompli-

rent sans obstacles ; mais , en dépit de ses efforts , Dubois ne put encore obtenir le chapeau de cardinal , objet de ses convoitises , et que la cour de Rome venait d'accorder à Albéroni.

Dubois ne se laissait point rebuter par des refus ; il savait revenir à la charge en temps opportun , et il avait l'art d'arracher de la faiblesse du régent , le lendemain des orgies et des débauches du Palais-Royal , les résolutions que ce prince n'osait prendre , par un reste de pudeur , dans les intervalles où il avait la tête libre et l'âme éclairée par la raison. Pour assouvir son ambition insatiable , les intrigues et les trahisons ne lui coûtaient guère. Déjà vendu à l'Angleterre , qui lui payait une pension secrète de 40,000 livres sterling , il s'était en même temps dévoué à la politique de l'empereur Charles VI. Or , en ce moment , l'Angleterre et l'empire d'Allemagne désiraient ardemment qu'une guerre éclatât entre l'Espagne et la France. C'était , pour les puissances qui avaient naguère mis la monarchie de Louis XIV à deux pas de sa ruine , le moyen le plus sûr de reprendre l'œuvre interrompue par les traités d'Utrecht et de Rastadt , et l'Europe n'avait rien tant à cœur que de désunir les deux branches de la maison de Bourbon , en les opposant l'une à l'autre. Un gouvernement sage , un ministre vraiment national se serait complu , en France , à déjouer ce calcul , et à resserrer par des liens très-étroits l'alliance avec le cabinet de Madrid. Dubois ne se souciait guère de remplir ce rôle , qui lui eût fait perdre l'amitié de l'empereur et les subsides clandestins de l'Angleterre. Pour

Albéroni, sincèrement désireux de rendre à l'Espagne son antique splendeur, il craignait l'alliance française, qui aurait pu mettre le gouvernement de Philippe V sous la tutelle du cabinet des Tuileries, et, loin d'étouffer les germes de dissentiments et de défiance qui séparaient les deux branches de la maison de Bourbon, il s'attachait à les entretenir et à les accroître. C'était servir l'ambition vénale de Dubois et fournir à cet indigne ministre un prétexte de faire déclarer la guerre à l'Espagne par le gouvernement du régent.

Les prétextes s'offraient d'ailleurs d'eux-mêmes à Dubois, en dépit des conseils honnêtes que le duc d'Orléans écoutait encore et des instances de Saint-Simon, toujours animé d'un sincère dévouement aux intérêts de la France. C'était le moment où la duchesse du Maine, livrée aux emportements de la colère, cherchait à pratiquer des intelligences avec l'étranger pour rétablir la fortune politique de son mari et tirer vengeance du régent. La petite cour de Sceaux avait abandonné ses études historiques, relatives à la légitimation des princes bâtards, pour devenir un foyer d'opposition et de manœuvres contre l'autorité du duc d'Orléans. A l'hôtel de l'ambassade d'Espagne ces intrigues étaient encouragées; elles favorisaient les vues politiques d'Albéroni et les projets de la reine d'Espagne, Élisabeth Farnèse, fougueuse ennemie du régent. Cependant le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne, n'était pas l'homme qui aurait pu seconder utilement les tentatives de la duchesse du Maine et des mécontents français : c'était un vieillard, d'un caractère doux et sans activité, qui croyait faire beau-

coup avancer les questions en transmettant au cabinet de Madrid les satyres et les libelles infâmes que l'on publiait clandestinement à Paris contre Philippe d'Orléans, et dans lesquels on l'accusait d'empoisonnement et de parricide.

La duchesse du Maine se mit en rapport avec Albéroni. Dans le singulier complot qu'elle inventa, les rôles étaient répartis entre des personnages fort secondaires, et on aurait pu remarquer, au nombre des conspirateurs, pour la plupart gentilshommes ruinés, la spirituelle femme de chambre de la duchesse, madame Staal de Launay, qui nous a laissé des Mémoires toujours consultés par les historiens de la Régence. En essayant de s'entendre avec la cour de Madrid, la duchesse du Maine, au dire de madame de Staal, ne voulut qu'engager le roi d'Espagne à soutenir le duc du Maine et sa famille opprimée. Son envoyé devait voir le cardinal Albéroni, et « pressentir jusqu'à quel point il voudroit prendre les intérêts dont il s'agissoit et y affectionner le roi son maître, par les motifs de la proximité du sang et du respect pour les volontés du feu roi son aïeul, enfreintes sans aucun ménagement. Elle recommanda bien à celui qu'elle chargeoit de cette commission de ne point aller au delà (1). » Tandis qu'elle sondait ainsi le terrain du côté de Madrid, elle entretenait un commerce réglé, mais très-secret et très-mystérieux, avec l'ambassadeur d'Espagne. « Je me dispense, ajoute la même confidente, d'expliquer leur plan, car je n'y ai jamais rien

(1) *Mémoires de madame de Staal de Launay*, t. II, p. 4.

compris, et peut-être n'en avoient-ils point. Tout ce que j'en ai pu démêler, c'est qu'on vouloit détourner le roi d'Espagne d'accéder au traité de la quadruple alliance, trop favorable au duc d'Orléans, et l'engager à demander la tenue des états généraux pour borner l'autorité du régent et réprimer les abus de son gouvernement (1). » Le seul personnage considérable qui consentit à participer à ces intrigues fut le cardinal de Polignac, ami de la duchesse du Maine. Quant au duc, étranger chez lui, et environné de mystères qu'on lui dérobait, il avait renoncé à la vie publique pour s'occuper d'études innocentes et traduire en français des vers latins dont on faisait grand cas dans les boudoirs littéraires de Sceaux.

L'un des complices les plus aventureux de la duchesse du Maine était le comte de Laval, qui, durant le procès des princes légitimés, avait essayé de soulever en leur faveur la noblesse des provinces. Tandis qu'il prenait une part active au complot, le régent, pour le gagner à sa cause, lui donna une pension de 6,000 livres. M. de Laval accepta la pension et continua de fomenter des menées contre son bienfaiteur. C'était un homme orgueilleux et pauvre, défiguré par une blessure au visage, et qui avait en haine toutes les supériorités et toutes les gloires; de pareils êtres appartiennent de droit aux conspirations et n'y voient que des routes ouvertes pour arriver à la fortune.

La duchesse du Maine, comptant sur de tels appuis, avait entamé deux intrigues différentes. D'une

(1) *Mémoires de madame de Staal de Launay*, t. II, p. 10.

part elle songeait à intéresser le roi d'Espagne au sort des princes légitimés : dans ce but elle avait donné toute sa confiance à un aventurier, appelé le baron de Walef, qui avait reçu d'elle mission de s'adresser à Philippe V et de lui demander, comme au chef de la famille de Bourbon, sa protection pour le duc du Maine et le comte de Toulouse. D'autre part, à l'aide de misérables comparses, indignes de servir d'instruments à une descendante du grand Condé, elle s'était mise à ourdir des manœuvres pour jeter la division entre le régent et M. le Duc. Pour assurer le prompt effet des deux intrigues, on rédigeait clandestinement des libelles, des mémoires, des manifestes ; au nombre de ces écrits on remarquait : 1° une requête des Français à S. M. C. pour lui demander, comme le seul remède aux maux de la nation, la convocation immédiate des états généraux ; 2° deux lettres de Philippe V et un manifeste de ce prince, invitant le roi, les parlements et les trois ordres, à procéder à la convocation réclamée par les affidés de la duchesse du Maine. Cellamare, fidèle et inhabile agent d'Albéroni, prêtait la main à ces menées, mais cherchait à servir les intérêts de l'Espagne par la mise en jeu de l'ambition des princes légitimés et des convoitises de leurs complices. Il facilitait d'ailleurs le transport mystérieux des dépêches et pressait la cour de Madrid de faire acte de sympathie ou d'adhésion en faveur des conjurés. Albéroni n'avait garde de s'engager en aveugle dans un complot sans consistance ; il voyait les forces militaires de l'Espagne tenues en échec par celles de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Savoie, et

il ne se souciait guère de rompre brusquement avec la France. Il conseillait de temporiser, *con il remedio della più fina dissimulazione* (1); il demandait les noms des grands personnages qui osaient faire appel à Philippe V contre le gouvernement de leur pays, et il ne s'en trouvait aucun qui méritât d'être cité. Cependant Dubois, sans connaître les ressorts de l'étrange comédie dont on préparait le dénouement, avait depuis longtemps soupçonné l'existence de certaines manœuvres, et sa police les surveillait de près. Il fut mis sur la voie par un incident des plus vulgaires. Les conjurés avaient confié à un nommé Buvat, écrivain de la Bibliothèque du Roi et copiste dénué d'intelligence, le soin de mettre au net des documents qu'ils destinaient à être envoyés au roi d'Espagne. Buvat, en dépit de l'affaiblissement de ses facultés, fut saisi d'effroi à la lecture des pièces qu'il devait transcrire, et il se hâta d'en communiquer le secret à Dubois. Encouragé, récompensé par le ministre, il associa au métier de copiste celui d'espion, et continua de mettre au net la correspondance clandestine, en ayant soin d'en fournir copie à la police du régent. Bien sûr, désormais, d'en finir avec ces menées peu dangereuses, dès qu'il voudrait s'en donner la peine, Dubois laissait agir les conspirateurs, et ne cherchait qu'à amasser autant que possible des preuves de la complicité du gouvernement espagnol avec la duchesse du Maine et les mécontents de l'intérieur. Muni de ces preuves, aucun prétexte plausible ne lui manquerait pour dé-

(1) Avec le secours de la plus adroite dissimulation.

terminer le régent à déclarer la guerre à l'Espagne, ainsi que le voulaient l'empereur et le roi d'Angleterre.

Quand le moment fut venu, le 5 décembre 1718, on arrêta trois voyageurs espagnols qui se rendaient à Madrid pour remettre à leur gouvernement des papiers confiés à leur discrétion par Cellamare. Ces documents, en même temps qu'ils renfermaient la preuve certaine du complot, attestaient sa futilité. Dubois n'en voulut pas moins faire grand bruit de cet incident; l'hôtel de Cellamare fut cerné; la correspondance de l'ambassadeur fut saisie et portée au Louvre; lui-même fut arrêté et conduit à Blois (13 décembre) par les ordres de la cour. Il y avait dans la violence de ce procédé une infraction apparente au droit des gens. On chercha à la justifier auprès du corps diplomatique et aucune puissance ne crut devoir réclamer.

La duchesse du Maine, que nul indice officiel ne compromettait encore, cherchait à faire bonne contenance (1), mais d'un jour à l'autre elle s'attendait à être l'objet d'une mesure sévère. Après plusieurs jours et plusieurs nuits passés dans les transes de l'incertitude, cette princesse fut arrêtée à Paris le 29 décembre; pareille décision fut prise à l'égard de son mari, et tous deux furent enfermés, elle dans la citadelle de Dijon, lui dans le château de Doullens. On mit à la Bastille plusieurs de leurs domestiques ou affidés, entre autres mademoiselle de Launay (madame de Staal). Le prince de Dombes et le comte d'Eu, leurs fils, furent relégués a

(1) Madame de Staal.

Eu, mademoiselle du Maine, leur sœur, au couvent de la Visitation de Chaillot, et le cardinal de Polignac à son abbaye d'Anchin, en Flandre. On évalue à environ trois cents le nombre de subalternes, gens de lettres, secrétaires, gens à gage, qui furent renfermés à la Bastille ou dans les prisons d'État pour leur participation présumée à ce qu'on appelait « la conspiration de Cellamare. »

Le régent voulait à tout prix grossir cette affaire et s'en servir autant pour rabaisser l'orgueil de ses compétiteurs que pour motiver une déclaration de guerre intentée à l'Espagne; dans ce but, il résolut de livrer à la publicité les documents politiques saisis entre les mains des conjurés ou de leurs agents. Parmi les pièces qui furent imprimées figurait la *Requête des états à Sa Majesté Catholique* pour l'engager à venir prendre la régence ou à y pourvoir, s'il ne venait lui-même en France. Cette lettre renfermait des passages que le régent, avec un peu de prudence, n'aurait pas dû abandonner à la discussion des partis. Les signataires de la requête, désignant le parlement de Paris, s'exprimaient en ces termes : « Cette compagnie, à laquelle on a reconnu le pouvoir de décerner la régence, à qui on s'est adressé pour la recevoir, avec laquelle on a stipulé en la recevant de ses mains, à laquelle on a promis publiquement, et avec ce serment, que l'on ne vouloit être maître que des seules grâces, et que la résolution des affaires seroit prise à la pluralité des voix dans le conseil de régence, non-seulement on ne l'écoute pas dans ses plus sages remontrances, mais on exclut des conseils les sujets plus dignes; d'abord qu'ils repré-

sentent la vérité, non-seulement on ne l'écoute pas, mais la pudeur empêche de répéter à Votre Majesté les termes également honteux et injurieux dans lesquels on a répondu, lorsqu'on a parlé aux gens du roi en particulier; les registres du parlement en feront foi jusqu'à la postérité la plus reculée. »

Ces écrivains disaient encore : « Le public n'a senti aucun fruit, ni de l'augmentation des monnoies, ni de la taxe des gens d'affaires. On exige cependant les mêmes tributs que le feu roi a exigés pendant le fort des plus longues guerres; mais, dans le temps que le roi tiroit d'une main, il répandoit de l'autre, et cette circulation faisoit subsister les grands et les peuples. Aujourd'hui les étrangers, qui savent flatter la passion dominante, consomment tout le patrimoine des enfants. » Enfin on ajoutait en termes assez amers : « Il semble que le premier soin du duc d'Orléans ait été de se faire honneur de l'irréligion. Cette irréligion l'a plongé dans des excès de licence dont les siècles les plus corrompus n'ont point eu d'exemple, ce qui, en lui attirant le mépris et l'indignation des peuples, nous fait craindre à tout moment, pour le royaume, les châtimens les plus terribles de la vengeance divine. »

La même imprudence qui avait fait publier ces écrits les fit précéder d'un avis qui portait que, « Quand le service du roi et les précautions nécessaires pour la sûreté et le repos de l'État permettroient de rendre publics les autres projets, manifestes et mémoires, on y verroit toutes les circonstances de cette *détestable conjuration*. »

Mais quand on eut interrogé les prisonniers, au lieu de crimes d'État énormes, comme seraient de noirs complots, des projets de dévastation et d'assassinat; que ces expressions semblaient indiquer, on n'entrevit que le dessein de faire assembler les états généraux; encore ce dessein, répréhensible par la raison que ceux qui le tentaient n'avaient aucun droit pour cela, punissable même à cause des liaisons avec un prince étranger, quoique parent, ce dessein se trouva dénué de preuves concluantes contre les soupçonnés. A la vérité, les papiers enlevés à Porto-Carrero inculpaient fortement l'ambassadeur d'Espagne, comme ayant abusé de son ministère pour exciter des troubles en France, mais l'inculpaient seul; car, ces papiers n'étant que des copies, les personnes nommées ou désignées pouvaient nier et nièrent en effet qu'elles y eussent aucune part.

Les commissaires chargés de l'instruction étaient: M. d'Argenson, garde des sceaux; M. Le Blanc, secrétaire d'État de la guerre, auxquels se joignit l'abbé Dubois. Madame de Staal les comparait, quand ils entraient à la Bastille, aux trois juges des enfers, Éaque, Minos et Rhadamante. Ils étaient fort embarrassés à faire éclore, des dépositions qu'ils obtenaient, la *détestable conjuration* si solennellement annoncée. Les seuls président de Malezieu et cardinal de Polignac pouvaient être traduits en justice comme coupables, parce qu'il ne leur était guère possible de se défendre d'avoir composé la lettre qui devait être adressée au roi de France par le roi d'Espagne pour demander la tenue des états.

« L'original de cette pièce, écrit et corrigé de la main de l'un et de l'autre, devoit être brûlé, et le cardinal, pressé de se rendre à la messe du roi, au moment que la copie venoit d'être achevée, recommanda à la duchesse du Maine de ne pas manquer de le jeter au feu. Malezieu le prit dans cette intention; mais, comme il ne l'exécuta pas sur-le-champ, quand il voulut le brûler ensuite, il l'avait si bien caché que tous ses efforts pour se rappeler où il étoit furent inutiles. Après avoir été longtemps inquiet il se tranquillisa et prit le parti de se persuader que ce papier n'existoit plus; mais, quand il fut arrêté, ce fatal brouillon se retrouva dans son écritoire, sous le repli du contrat de mariage de son fils. Aussitôt qu'il l'aperçut, il se jeta dessus et le déchira; mais on en ramassa précieusement les morceaux, pour servir de pièces de conviction au procès. » (Madame de Staal.)

On en aurait eu à produire bien davantage sans l'action généreuse d'un chevalier de Menil, gentilhomme angevin, qui mérita les éloges du duc d'Orléans lui-même. « Il étoit lié, mais sans intimité, avec l'abbé Brigaut, qui, au moment de son tranquille départ, lui envoya des papiers qu'il donna comme papiers de famille, le priant de les garder pendant un petit voyage qu'il alloit faire. Le chevalier les reçut sans se douter de rien; mais, apprenant la catastrophe du prince de Cellamare, comme il savoit que l'abbé étoit en relation avec lui, il se douta, par son départ précipité, qu'il pourroit bien être entré dans la même affaire. Fort embarrassé de son dépôt, quoiqu'il n'ignorât pas la rigueur des ordonnances, il aimait mieux

s'y exposer que de manquer à quelqu'un qui, sans être son ami, s'étoit fié à lui; mais, curieux de découvrir ce qu'ils contenoient, il leva les cachets, et trouva tous les projets et mémoires sur cette affaire d'Espagne, dont il n'avoit eu aucune connoissance jusqu'à ce moment. Il n'eut pas le loisir de lire tant de pièces; mais il en vit assez, en les parcourant, pour juger qu'il n'y avoit rien, ni contre le roi, ni, à ce qu'il crut, contre l'État; et, trouvant les noms de beaucoup de personnes de distinction qui alloient être impliquées dans cette affaire, si ce témoignage contre eux n'étoit soustrait, il prit le parti de jeter tous ces papiers au feu.» (Madame de Staal.)

De lui-même, dans son premier interrogatoire, il avoua son action et le motif qui l'avoit produit. Cette franchise ne le sauva pas de la prison, où il fut même retenu assez longtemps. « Sur la nouvelle de sa détention, un marquis de Menil, d'une autre famille, vint trouver le duc d'Orléans pour l'assurer qu'il n'étoit ni parent ni ami du chevalier. *Tant pis pour vous, Monsieur,* répondit le prince, *le chevalier du Menil est un très-galant homme.* »

Le régent n'avoit pas besoin de déployer une rigueur inutile : toutes les personnes arrêtées furent traitées avec beaucoup de douceur. (1) La guerre ayant été

(1) Madame de Staal, dans ses *Mémoires*, t. II, p. 240, rapporte un trait minutieux, qui peint, mieux peut-être que d'autres plus importants, la bonté de ce prince. « Le comte de L..., dit-elle, pour entretenir des « relations au dehors, s'aidoit du chirurgien, qui faisoit aussi la fonction « d'apothicaire. Il établit, afin d'avoir occasion de le voir plus souvent, « qu'il lui falloit deux lavements par jour. Le régent, qui entroit dans les « derniers détails de ce qui nous concernoit, examinant les mémoires de

déclarée à l'Espagne, le but du gouvernement était désormais atteint, et l'on pouvait sans danger laisser tomber cette ridicule conspiration. Cependant le régent satisfit sa vengeance envers le duc et la duchesse du Maine. Celle-ci, conduite à la citadelle de Dijon dans un carrosse de louage, eut le désagrément, en arrivant, d'attendre que l'on construisît sa prison sous ses yeux, parce qu'il n'y avait pas d'appartement logeable. Le duc du Maine, dans le château de Doullens, éprouva, de la part de celui qui le gardait, tout ce qu'on peut essayer de disgracieux d'un geôlier dur et impoli. Il y tomba malade, et assez sérieusement pour faire désirer au régent de finir cette affaire, qui tourmentait depuis six mois tant de personnes, dont plusieurs tenaient aux premières maisons du royaume, et dont la détention commençait à faire murmurer.

Il ne pouvait être question de provoquer une poursuite solennelle devant le parlement; le régent et Dubois, son affidé, n'ignoraient pas que la conjuration par elle-même ne pouvait être prouvée, qu'il y avait eu des projets et des mécontentements, et non un complot dans le sens judiciaire. Ils se bornèrent donc à acheter les aveux de quelques misérables ou de quelques âmes faibles, et ils firent tout au monde pour avilir les accusés. La duchesse du Maine, si fière, si dédaigneuse, fut l'une des premières à fléchir devant les ennuis de la captivité; elle descendit jusqu'à s'avouer coupable, et, à ce prix, on eut

« notre pharmacie avec ses ministres, l'abbé Dubois se récria sur cette  
« quantité de lavements. Le duc d'Orléans lui dit : *L'abbé, puisqu'ils*  
« *n'ont que ce divertissement, ne le leur ôtons pas.* »

la magnanimité dérisoire de la mettre en liberté. Quant à l'ambassadeur d'Espagne, dès qu'on eut réalisé le plan de l'Angleterre, qui était de former une grande coalition contre son maître, on s'abstint de toute poursuite à son égard et on le reconduisit à la frontière (janvier 1719).

Tandis que les mécontents et les ambitieux, compromis par la duchesse du Maine, se dispersaient silencieusement et renonçaient à poursuivre les cours de leurs intrigues, une armée française, destinée à servir d'instrument à la politique de l'Angleterre, entra en Espagne, et combattait ce même Philippe V dont l'avènement au trône nous avait coûté tant de sang et tant de sacrifices. Dubois, acheté par le cabinet de Londres, travaillait sans honte à défaire l'œuvre de Louis XIV. Dès le mois d'avril 1719, un corps d'armée traversa la Bidassoa et se rendit maître du port du Passage, où Albéroni avait concentré les principales ressources maritimes de l'Espagne. Les chantiers, les forts inachevés, les magasins, les vaisseaux en construction, tout fut livré au marteau ou à l'incendie, et l'Angleterre étouffa dans ses premiers développements la force rivale dont elle se croyait menacée. Bientôt après, l'armée française, forte de quarante mille hommes et commandée par le maréchal de Berwick, mit le siège devant Fontarabie et s'en empara le 18 juin. Hors d'état de secourir cette ville importante, Philippe V se replia devant les Français; d'abord il se retira sur Pampelune, puis sur Madrid. Il avait longtemps espéré que les soldats du régent, indignés du rôle qu'on leur im-

posait, refuseraient de combattre le petit-fils de Louis XIV ; il reconnut son erreur : fidèle à la discipline, l'armée française avançait avec répugnance, mais elle avançait ; elle n'entreprit d'ailleurs rien de décisif ; elle fit les affaires de l'Angleterre et non celles de la France, et 82 millions furent dépensés, par ordre du régent, pour affaiblir et ruiner cette Espagne dont les sympathies étaient acquises au roi de France, et qui, dans tous les cas, par son alliance avec nous, pouvait nous mettre en mesure de contre-balancer la puissance maritime de la Grande-Bretagne.

Durant le cours de cette campagne, si peu honorable et si contraire aux intérêts nationaux, la Bretagne fut le théâtre de quelques agitations qui ont laissé dans l'histoire un douloureux souvenir. Ces mouvements avaient d'autres causes que les intrigues de la duchesse du Maine, bien qu'ils eussent coïncidé avec la conspiration de Cellamare. Tandis qu'à Paris les gentilshommes de cour, les poètes, les baladins se courbaient sous la domination de Dubois, des résistances généreuses se manifestaient dans des villes lointaines, où l'on avait conservé le sentiment de l'honneur et où l'on voyait avec déplaisir la France de Louis XIV désormais traînée à la remorque de l'Angleterre. Au commencement du dix-huitième siècle, et malgré les entreprises du pouvoir absolu, la Bretagne comptait encore trente-cinq mille gentilshommes qui votaient tous aux états (1), encore bien que la majeure partie d'entre eux fussent, en raison de leurs habitudes et de

(1) Rapport de l'intendant de Bretagne, en 1719, cité par M. de Courson.

leur pauvreté, de véritables paysans. On redoutait leur indépendance, on cherchait à leur ravir des franchises qui leur étaient chères, et le maréchal de Montesquiou, l'une des créatures du régent, leur notifia qu'aucune assemblée politique n'aurait lieu à l'avenir en Bretagne qu'avec l'agrément du roi. Un tel ordre souleva dans la province une irritation bien naturelle; les gentilshommes, dépouillés de leur droit, formèrent une confédération générale à laquelle chacun d'eux dut prendre part. Aux termes de ce pacte, ils devaient se constituer et déclarer que, l'acte d'union ayant été indignement violé, la Bretagne rentrait dans la plénitude de son indépendance. Les paysans, classe dévouée aux gentilshommes, qui partageaient leurs travaux et soulageaient leur misère, seraient appelés à prendre part à la lutte. Les villes étaient en partie dévouées au gouvernement, mais on avait pour soi les châteaux et les campagnes; on s'y cantonnerait jusqu'à ce qu'une occasion favorable s'offrit de prendre l'offensive. Telles étaient les dispositions arrêtées par le conseil national; mais tous les chefs n'étaient pas parfaitement d'accord. Il y avait, comme toujours, parmi la haute noblesse, des jalousies et des amours-propres intraitables. Il fallut que le parlement intervînt. Il fit tous ses efforts pour régulariser la sédition: les milices furent organisées par paroisse; l'assemblée générale de la noblesse fut sommée de s'expliquer sur la question de savoir si des rapports directs ne seraient pas établis avec Philippe V et le cabinet de Madrid. Le cardinal Albéroni s'empressa d'accueillir les ouvertures qui lui étaient faites par les représentants

de la noblesse de Bretagne. Cette correspondance entre la Bretagne et l'Espagne se poursuivait par l'entremise de quelques gentilshommes bretons qui passaient incessamment de France en Espagne. L'ambassadeur avertissait son gouvernement qu'on voyait à Madrid plusieurs gentilshommes bretons, dont le costume, l'air grave et la piété profonde excitaient dans le peuple une vive sympathie; que ces gentilshommes, parfaitement accueillis par le cardinal Albéroni, avaient été présentés à Philippe V, et qu'il paraissait certain que les Bretons seraient bientôt appuyés par une flotte espagnole prête à sortir des ports de Cadix et du Passage (1).

A la première nouvelle de ces projets d'insurrection, le régent dirigea vingt mille hommes sur la Bretagne. On les organisa en colonnes mobiles, qui eurent mission de battre tout le pays. Les dragons qui avaient si énergiquement secondé le gouverneur du Languedoc lors de la révolte des Cévennes furent envoyés dans l'Armorique pour traquer au fond des bois les bandes que devait disperser l'infanterie française. Les *dragonnades* étaient, à cette époque, rangées par les politiques au nombre des *moyens de gouvernement les plus héroïques*; elles parurent néanmoins insuffisantes pour la Bretagne : la hache du bourreau vint en aide au sabre des cavaliers des Cévennes. D'après les ordres exprès du régent, il fut établi une cour martiale pour poursuivre et condamner les Bretons rebelles. Cette mesure était de nature à soulever toute l'Armorique,

(1) Dépêche de M. de Saint-Aignan, 1719.

mais M. d'Argenson en démontra victorieusement la nécessité à l'abbé Dubois. « Pouvait-on, en effet, espérer des condamnations de la part du parlement de Rennes, dont la plupart des membres étaient les complices des révoltés? Et comment évoquer la cause aux parlements voisins, lorsque le même esprit de résistance animait toutes les cours du royaume, indignées qu'elles étaient d'avoir été trompées par le régent? » La justice prévôtale ouvrit donc ses séances à Rennes.

Cependant le tocsin avait sonné dans les campagnes; les paysans bas-bretons, race batailleuse et enthousiaste, accouraient se ranger sous la bannière des fils des *anciens chrétiens* du pays. Les femmes, les jeunes filles étaient en prières dans toutes les églises et dans tous les oratoires de l'Armorique. Comme au temps des anciens Bretons, des feux se répondaient sur toutes les montagnes, et de distance en distance se faisaient entendre des cris imitant celui du chat-huant. A l'exception de la haute bourgeoisie de Rennes, composée en grande partie d'étrangers, la Bretagne entière se préparait à prendre part à la lutte. Elle croyait le succès assuré; mais, parmi les gentilshommes armés pour reconquérir l'indépendance du pays, il se rencontra quelques infâmes auxquels les familiers du régent avaient inoculé leurs vices et qui vendirent leurs frères au maréchal de Montesquiou. Informé de tous les plans des conjurés par la dame de Kéroulas, Montesquiou dissipa facilement les premières bandes qui osèrent l'attaquer. Les dragons, instruits des retraites les plus secrètes des Bretons, tombaient sur eux à l'improviste et les taillaient en pièces. Les

troupes royales brûlaient tous les villages qu'elles rencontraient sur leur passage. La résistance n'était plus possible : les bandes cachèrent donc leurs armes et se dispersèrent. Grâce au dévouement de leurs vassaux, une grande partie des chefs nationaux put gagner les côtes et s'embarquer pour l'Espagne (1). Quant à ceux qui tombèrent au pouvoir des lieutenants de Louis XV, ils furent conduits à Nantes et traduits devant la commission exceptionnelle désignée sous le nom de Chambre royale. Quatre de leurs chefs furent condamnés à mort et subirent leur jugement ; seize autres, jugés par contumace, furent déclarés criminels de lèse-majesté et décapités en effigie ; le reste de rebelles obtint une amnistie. Ceux qui périrent sur l'échafaud furent MM. de Pontcalec, du Couëdic, de Montlouis et de Talhouët ; on admira jusqu'au dernier soupir leur résignation, et les classes populaires gardèrent pieusement leur souvenir, saluant en eux les martyrs de la liberté bretonne (2).

(1) *Histoire des peuples bretons dans la Gaule et dans l'île de Bretagne*, par M. Aurélien de Courson.

(2) L'élégie suivante, qui se chante encore dans les campagnes de la Cornouailles, témoigne de la touchante sympathie du peuple pour ses nobles défenseurs :

## I

« Un chant nouveau a été composé ; il a été fait sur le marquis de Pontcalec.

— « Toi qui l'as trahi, sois maudit ! Sois maudit, toi qui l'as trahi ! Sois maudit ! —

« Sur le jeune marquis de Pontcalec, si beau, si gai, si plein de cœur !

« Il aimait les Bretons, car il était né d'eux.

Cependant le roi d'Espagne, contraint de fuir devant les armées françaises, sollicitait ses ennemis, et

- « Toi qui l'as trahi, etc.
- « Car il était né d'eux et avait été élevé au milieu d'eux.
- « Il aimait les Bretons, et non pas les bourgeois ;
- « Mais non pas les bourgeois, qui sont du parti des Français,
- « Qui sont toujours cherchant à nuire à ceux qui n'ont ni biens ni rentes,
- « A ceux qui n'ont que la peine de leurs deux bras, jour et nuit, pour nourrir leurs mères.
- « Il avait formé le projet de nous décharger de notre faix ;
- « Grand sujet de dépit pour les bourgeois, qui cherchaient l'occasion de le faire décapiter.
- « Seigneur marquis, cachez-vous vite ; cette occasion, ils l'ont trouvée ! »

## II

« Voilà longtemps qu'il est caché ; on a beau le chercher, on ne le trouve pas.

« Un gueux de la ville, qui mendiait son pain, est celui qui l'a dénoncé. Un paysan ne l'eût pas trahi quand on lui eût offert cinq cents écus.

« C'était la fête de Notre-Dame des Moissons, jour pour jour ; les dragons étaient en campagne.

— « Dites-moi, dragons, n'êtes-vous pas en quête du marquis ?

— « Nous sommes en quête du marquis. Sais-tu comment il est vêtu ?

— « Il est vêtu à la mode de la campagne : surtout bleu, orné de broderies ;

« Soubreveste bleue et pourpoint blanc ; guêtres de cuir et braies de toile ;

« Petit chapeau de paille tissu de fil rouge ; sur les épaules] de longs cheveux noirs ;

« Ceinture de cuir avec deux pistolets espagnols à deux coups.

« Ses habits sont de grosse étoffe, mais dessous il en a de dorés.

« Si vous voulez me donner trois écus, je vous le ferai trouver.

— « Nous ne te donnerons pas même trois deniers ; des coups de sabre, c'est différent.

« Nous ne te donnerons pas même trois deniers, et tu nous feras trouver Pontcalec.

ne pouvait obtenir d'eux la promesse de la paix qu'au prix de concessions assez dures, et entre autres de la

— « Chers dragons ! au nom de Dieu, ne me faites point de mal !

« Ne me faites point de mal , je vais vous mettre tout de suite sur ses traces.

« Il est là-bas, dans la salle du presbytère , à table avec le recteur de Lignol. »

### III

— « Seigneur marquis, fuyez, fuyez ! Voici les dragons qui arrivent !

« Voici les dragons qui arrivent, armure brillante, habits rouges.

— « Je ne puis croire qu'un dragon ose porter la main sur moi ;

« Je ne puis croire que l'usage soit venu que les dragons osent porter la main sur les marquis ! »

« Il n'avait pas fini de parler qu'ils avaient envahi la salle.

« Et lui de saisir ses pistolets.

— « Si quelqu'un approche, je tire ! »

« Voyant cela, le vieux recteur se jette aux genoux du marquis :

— « Au nom de Dieu, votre Sauveur, ne tirez pas, mon cher seigneur ! »

« A ce nom de notre Sauveur, qui a souffert patiemment,

« A ce nom de notre Sauveur, ses larmes coulèrent malgré lui ;

« Contre sa poitrine ses dents claquèrent ; mais, se redressant , il s'écria : « Partons ! »

« Comme il traversait la paroisse de Lignol, les pauvres paysans disaient,

« Ils disaient, les habitants de Lignol : « C'est un grand péché de garrotter le marquis ! »

« Comme il passait près de Berné, arriva une bande d'enfants.

— « Bonjour, bonjour, monsieur le marquis ; nous allons au bourg, au catéchisme.

— « Adieu, mes bons petits enfants ; je ne vous verrai plus jamais !

— « Où allez-vous donc, seigneur ? Est-ce que vous ne reviendrez pas bientôt ?

— « Je n'en sais rien ; Dieu seul le sait. Pauvres petits, je suis en danger. »

« Il eût voulu les caresser, mais ses mains étaient enchaînées.

« Dur eût été le cœur qui se ne fût pas ému ; les dragons eux-mêmes pleuraient,

disgrâce d'Albéroni. L'insistance que mettaient la France et l'Angleterre à exiger le renvoi de ce ministre aurait dû montrer en lui, à Philippe V, l'homme vraiment dévoué à la gloire de l'Espagne ; mais le débile petit-fils de Louis XIV se mettait peu en peine d'é-

« Et cependant les gens de guerre ont des cœurs durs dans leurs poitrines.

« Quand il arriva à Nantes, il fut jugé et condamné ;

« Condamné, non par ses pairs, mais par des gens tombés de derrière  
« les carrosses.

« Ils demandèrent à Pontcalec : — « Seigneur marquis, qu'avez-vous fait ?

— « Mon devoir ; faites votre métier. »

#### IV

« Le premier dimanche de Pâques de cette année, un message est arrivé à Berné.

— « Bonne santé à vous tous, en ce bourg ; et où est donc le recteur d'ici ?

— « Il est à dire la grand'messe ; voilà qu'il va commencer le prône. »

« Comme il montait en chaire, on lui remit une lettre en son livre.

« Il ne pouvait la lire, tant ses yeux se remplissaient de larmes.

« Qu'est-il donc arrivé de nouveau, que le recteur pleure ainsi ?

— « Je pleure, mes enfants, pour une chose qui vous fera pleurer vous-mêmes.

« Il est mort, chers pauvres, celui qui vous nourrissait, qui vous vêtissait, qui vous soutenait ;

Il est mort, celui qui vous aimait, habitants de Berné, comme je vous aime ;

« Il est mort, celui qui aimait son pays, et qui l'a aimé jusqu'à mourir ;

« Il est mort à vingt-deux ans, comme meurent les martyrs et les saints.

« Que Dieu ait pitié de son âme ! Le seigneur est mort... Ma voix s'éteint...

« Toi qui l'as trahi, sois maudit ! Sois maudit, toi qui l'as trahi ! Sois maudit ! » ( Document cité par M. Aurélien de Courson. )

tudier la question à ce point de vue. Albéroni ne pouvait plus être maintenu à la direction suprême des affaires. Non-seulement l'Europe réclamait son exil, mais l'Espagne elle-même, hors d'état de comprendre la pensée de cet homme aventureux et intelligent, ne voyait en lui qu'un favori italien dont à grands cris elle demandait le renvoi. Le pape lui-même, mécontent de plusieurs décisions injustes ou contraires aux droits de Rome, se plaignait de l'opiniâtre cardinal et le signalait aux défiances de Philippe V. Albéroni fut sacrifié ; la reine Élisabeth Farnèse ne put le sauver de sa disgrâce ; le 5 décembre 1719, le roi d'Espagne lui ordonna de quitter Madrid dans huit jours et l'Espagne dans trois semaines, et le pays qu'il avait voulu restaurer et rendre fort célébra son départ comme une délivrance. Deux mois après, Philippe V se résigna à subir les exigences de la coalition : le 17 février 1720, par l'entremise de son ambassadeur à la Haye, il adhéra au traité que l'empire, la France, l'Angleterre, la Hollande et la Savoie avaient résolu d'avance de lui imposer. La guerre de courte durée qui se terminait ainsi n'avait point eu beaucoup de retentissement en France. C'était le temps où les intelligences et les convoitises étaient mises en éveil par le système financier de Law : tout le monde songeait à s'enrichir du soir au lendemain, chacun tentait la fortune, et les émotions universelles suscitées par l'agiotage laissaient peu de place dans les cœurs à l'amour de la gloire.

L'Écossais Law, que le dix-huitième siècle a traité de charlatan et d'empirique, et dont certains économistes modernes ont entrepris la réhabilitation, ne méritait

ni le mépris des uns, ni l'enthousiasme des autres. C'était l'un de ces hommes d'intelligence et d'intrigue que, dans la langue vulgaire de notre époque, on désigne sous le nom de « faiseurs d'affaires, » et qui, à force de tenter la fortune par des moyens hardis et inconnus, rencontrent souvent la vérité; par malheur, à mesure qu'ils ont découvert une idée neuve, ils l'appliquent sans mesure et en aveugles, et en abusent jusqu'à lui faire produire du mal. La théorie du crédit public, si on la renferme dans la limite de ce qui est prudent et juste, peut produire d'excellents résultats au profit d'un peuple; si on l'applique jusqu'à la déraison et jusqu'à la démence, on arrive à un abîme. La science consiste à étudier et à connaître dans quelle mesure il faut se servir de l'idée. Parce qu'on abuse du fer, de la poudre à canon, de la pensée, il ne faut supprimer aucune de ces forces, et il ne faut pas les condamner en elles-mêmes; nous en dirons autant du crédit public, et nous ajouterons que, si Law se trompa, si ses contemporains se trompèrent avec lui, c'est qu'ils essayaient, les uns et les autres, de se servir d'une arme inconnue, d'un instrument à grande puissance, qui ne saurait être utilement manié que par des mains exercées, et qui se retourne contre ceux qui l'emploient sans expérience.

Ni l'or, ni l'argent, ni les espèces métalliques ne sont la richesse : ils sont les signes de la richesse, ils la représentent, ils permettent de s'en servir. Ils ont à la fois une valeur de convention, parce que les peuples civilisés s'accordent à les adopter pour la facilité des transactions et des échanges, et une valeur

réelle, basée sur leur prix intrinsèque, sur leur rareté, sur la difficulté de se les procurer, de les extraire du sein de la terre, de les transformer en monnaie ; d'où vient que sans être la cause même, la base première de la richesse, ils sont comme inséparables d'elle et lui sont nécessairement associés, aussi longtemps qu'on les emploie à titre de signes ou de marchandises.

La richesse a pour bases essentielles le sol et le travail, le capital et l'industrie ; supprimez la production et le commerce : vous aurez beau multiplier le numéraire , il ne représentera que lui-même, il ne fera pas disparaître la pauvreté, il ne se substituera à rien.

S'il en est ainsi des espèces métalliques, à combien plus forte raison appliquerons-nous ces principes à la monnaie de papier, aux billets d'État ou de banque qui remplacent le numéraire. Utiles pour faciliter les opérations financières, ces billets n'en sont pas moins, par eux-mêmes, dépourvus de valeur réelle ; tantôt ils représentent une certaine partie du numéraire déjà en circulation ; tantôt ils reposent sur un gage dont la valeur fait toute leur force ; mais, dans tous les cas, ils ne tiennent lieu des espèces d'or et d'argent que par la confiance qu'ils inspirent, et cette confiance ne leur est attribuée qu'autant que le porteur peut à volonté et sans retard les échanger contre du numéraire. Dès que cette certitude est acquise à tous, dès que les valeurs de convention sont acceptées sans inquiétude, parce que leur réalisation ne peut rencontrer ni contestation, ni obstacle, le crédit se manifeste par le développement des

affaires, et les ressources disponibles du pays sont accrues dans une proportion considérable.

Or, en présence même des avantages que le crédit procure, il importe de ne jamais perdre de vue dans quelles limites il doit se mouvoir, sous quelles conditions il peut être utile. On ne saurait admettre que l'Etat ou la Banque puissent créer un capital avec le papier, qu'il dépende de l'opinion, quoique dirigée et secondée par le gouvernement, de faire surgir du néant, et à l'infini, de nouvelles richesses, par le seul concours de la confiance publique. Le crédit ne crée pas les richesses, mais il les déplace, au profit de la spéculation ; il se borne à mettre en jeu les valeurs qu'il emprunte ; il facilite les transactions, mais il n'ajoute pas à la somme des capitaux préexistants, car la quantité positive de richesses qu'il met à la disposition d'un peuple est toujours compensée par la quantité négative des obligations dont il le grève. Ce sont là des axiomes d'économie en dehors desquels la science financière se réduit à des expédients d'empiriques. Il était bien permis à Law, en dépit de sa bonne foi et de son intelligence, de ne point connaître exactement ou de se faire illusion sur la puissance du crédit. Celui qui se servit le premier de l'imprimerie, celui qui le premier tint compte des phénomènes de l'électricité, furent bien excusables de n'avoir pu ni comprendre ni prévoir ce que ferait l'intelligence humaine armée de ces forces.

Ce n'était point un aventurier, un charlatan à la recherche de la pierre philosophale que ce John Law, dans les œuvres duquel on rencontre cette définition :

« La valeur de toutes choses est réglée sur la proportion qu'il y a entre la quantité et la demande. » L'économie politique tout entière repose sur cette vérité. Entraîné par malheur à la suite de son propre système et obligé de résister d'abord à l'engouement, puis à la panique de toute une nation, Law sortit le premier, et follement, des limites que la raison et la prudence lui assignaient. Lorsqu'il osa émettre des idées assurément très-hardies sur le papier-monnaie, sur le prêt à argent, sur la constitution de rente, Law ne se doutait pas que sa théorie serait le point de départ de l'école révolutionnaire, qui se dit sociale, de cette école dont les maîtres, en matière de finances, de capitaux, d'organisation du travail, nous poussent à l'absorption de l'individu par la société, à ce qu'ils appellent le *bonheur commun* ou le communisme. Moins de quatre-vingts ans après sa mort, un logicien brutal et aveugle, qu'on nommait Babeuf, ramassa des arguments dans l'idée mal comprise de l'économiste écossais, et nous verrons ce qu'il voulut en faire. Nous ne parlerons pas de ses prétendus disciples, qui, de nos jours, font de ce même Law le promoteur de leur idée unitaire : la discussion du système, portée, comme ils le demandent, sur le terrain de l'avenir, donnerait à ce livre un caractère de polémique moderne qui ne doit jamais lui être attribué. Il nous suffira d'avoir montré dans le réformateur écossais l'homme intelligent et téméraire qui, avant les autres, remua des idées et proclama des théories vraies sous plusieurs rapports, mais dont la réalisation et l'application irréfléchie devaient enfanter des tempêtes.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les premiers essais de la théorie de Law venaient d'avoir un succès inattendu : sa *Banque d'escompte et de circulation*, établie dès l'année 1716, au capital de 6 millions, opérait une sorte de révolution commerciale. La fixité de sa monnaie, le mouvement facile de son papier en tout temps remboursable, l'intérêt modéré de l'escompte favorisaient les transactions, rétablissaient les échanges, discréditaient l'usure, donnaient l'essor à l'industrie. La confiance publique s'était accrue du jour où, par un édit royal, les billets de la Banque de Law avaient été déclarés recevables en paiement des impôts, et, l'émission de ces mêmes billets ayant été portée à 60 millions sans que le crédit fût ébranlé, le nouvel établissement de banque privée s'était comme transformé en banque générale (avril 1717) et avait étendu ses opérations à toute la France. Dans cette situation, la Banque de Law ne se mêlait directement ni de prêts ni d'affaires de commerce. Elle correspondait dans les provinces avec les directeurs des monnaies ; elle avait dans ses mains les caisses des receveurs particuliers ; elle escomptait, recevait des dépôts, émettait des billets payables à vue et en monnaie inaltérable. Grâce à son intervention active, les relations commerciales avec l'étranger étaient renouées, le taux de l'argent se trouvait fixé, les richesses multipliées par le crédit, les affaires par la circulation, et l'on assistait à la double renaissance de la fortune privée et de la fortune publique. En peu de mois les situations se développèrent. Seize cents séquestres furent levés dans la généralité de Paris ; les manufactures s'accrurent

des trois cinquièmes ; une affluence énorme d'étrangers augmenta la consommation ; on rechercha les jouissances et le luxe ; et, en même temps que les particuliers se procuraient des vêtements de prix, des meubles somptueux, le gouvernement abolissait les impôts sur les comestibles, rendait l'enseignement gratuit et décréait d'importants travaux. Ces progrès, obtenus dans un si court espace de temps, exaltèrent les imaginations et les espérances, et ni l'inventeur du système, ni le pouvoir, ni la nation ne surent s'arrêter dans la limite de ce qui était possible et utile. Nous avons vu de nos jours des folies plus dangereuses encore prendre la place de la raison et de la prudence ; il ne nous appartient pas de nous montrer trop sévères pour les engouements irréfléchis du dernier siècle.

Convaincu de la valeur de son système, dupe de sa propre théorie, Law offrait tout ce qui peut séduire : des doctrines financières exposées avec clarté, émises avec assurance, et dont la nouveauté, au lieu d'intimider le capital, ajoutait à sa confiance. La nation entrevoyait une perspective illimitée de jouissances et de richesses. Cela suffisait aux masses ; les résultats dispensaient d'examen, et nul ne voulait ni ne pouvait soumettre à l'étude un système qui se manifestait par de pareils bénéfices. Des gens enrichis par les concussions et l'usure n'entendaient rien aux idées de Law, mais ils les acceptaient avec enthousiasme. Les courtisans poursuivis par leurs créanciers étaient enchantés de s'acquitter en billets, et les créanciers préféraient le papier aux espèces métalliques. A tout prendre, c'était une chose prodigieuse que d'avoir si

promptement organisé des banques et d'avoir fait couler à flots l'or et l'argent là où naguère personne ne pouvait trouver à emprunter sur nantissement ou sur hypothèque. Déjà Law songeait à asseoir son idée sur des bases plus larges. Non content d'avoir émis des billets pour plus du décuple de leur valeur réelle, il voulait associer tous les capitalistes de France, afin de mettre en commandite tous les éléments de la richesse publique et d'offrir une hypothèque sur tous les biens immeubles, en assurant le crédit à tous les propriétaires, grands et petits. Il y avait dans cette combinaison le germe de ces doctrines économistes que les éclairés du socialisme moderne ont voulu vulgariser, et qui devaient avoir pour résultat d'immobiliser la propriété, le sol et le capital, et de faire de l'État le producteur universel. Alors comme aujourd'hui, par bonheur pour la France, le pays n'était point préparé à ces expériences insensées, et Law dut se borner à une application partielle de sa théorie.

La France se trouvait en possession, depuis le traité d'Utrecht, d'une immense région de l'Amérique, arrosée par le Mississipi et par diverses rivières qui se jettent dans le golfe du Mexique. On lui avait donné le nom de Louisiane, et l'on parlait de sa fertilité prodigieuse, de l'abondance de ses mines d'or, des immenses facilités qu'elle offrait à la colonisation et au commerce. Les premiers qui avaient essayé de tirer parti de ces terres lointaines avaient été, il est vrai, déçus dans leur attente, mais on s'en prenait à leur inexpérience. Insensiblement, par d'habiles manœuvres, on détourna de ce côté les espérances des spéculateurs.

On colportait des récits de voyageurs qui attribuaient à la Louisiane une richesse fabuleuse, qui laissait bien loin tout ce qu'on avait entendu dire du Pérou et du Mexique ; on payait des émissaires pour répandre dans le public le bruit de ces merveilles, et on envoyait à la Monnaie de gros lingots d'or extraits sans peine, disait-on en secret, des vastes terres qui avoisinaient les embouchures du Mississipi. Quand l'opinion fut bien préparée, quand la France ajouta foi à l'existence de ces sources inépuisables de métaux précieux, l'aventurier écossais fonda la Compagnie du Mississipi, à laquelle il fit accorder par le gouvernement des privilèges exclusifs. Elle devait seule exploiter la Louisiane ; les mines qu'elle découvrirait lui étaient d'avance concédées ; elle était investie du droit de faire des alliances et de construire des forteresses, et les marchandises qu'elle importerait n'auraient à payer pendant dix ans que la moitié des droits d'entrée. Elle réunissait en outre à ces avantages la propriété du Sénégal et le droit de faire la traite des noirs. Ainsi organisée, elle opéra sa fusion avec l'ancienne Compagnie des Indes et de la Chine, prit le nom de *Compagnie des Indes occidentales*, et fut autorisée à émettre 25 millions de nouvelles actions, dont la valeur serait payée en billets d'État. Le capital de la nouvelle compagnie devait être de 100 millions, divisés en deux cent mille actions de 500 livres ; on promettait à ces actions 4 pour 100 d'intérêt, outre les bénéfices éventuels. Dès lors il devait y avoir deux papiers : celui de la Banque, de valeur invariable, offrant à la circulation une mon-

naie ayant le prix de l'argent et d'un usage plus commode ; celui de la Compagnie, de valeur variable, ayant le caractère des biens-fonds et portant des revenus susceptibles d'accroissement.

Cependant il fallait essayer de fonder dans la Louisiane une colonie dont l'existence ne fût pas seulement consignée sur un prospectus destiné à séduire les actionnaires. On eut recours à la traite des noirs et à des enlèvements d'hommes et de femmes qui avaient beaucoup d'analogie avec la *presse* des matelots, en Angleterre. On expédia plusieurs vaisseaux chargés de paysans, de repris de justice, de vagabonds, de filles de mauvaise vie ; on dégarnit les prisons et les maisons de débauche, et ces étranges colons, transportés malgré eux aux embouchures du Mississipi, fondèrent la Nouvelle-Orléans. A ces Européens, hors d'état d'organiser une colonie sérieuse, on ajouta plusieurs milliers d'émigrants recrutés en Allemagne. Toutes ces expéditions furent ordonnées au hasard, sans qu'on prît la peine de procurer aux transportés des moyens de travail ou des ressources, et la plupart d'entre eux, victimes d'un climat fiévreux et de la faim, périrent misérablement dans les déserts et dans les marécages qu'ils avaient mission de peupler. En France les spéculateurs ne s'inquiétaient pas de si peu de chose ; ils ne voyaient qu'un moyen de s'enrichir du soir au lendemain en achetant des actions qu'ils se hâtaient de revendre avec bénéfice ou d'échanger contre des valeurs solides. Bientôt on s'étonna de ne pouvoir émettre sur la place que deux cent mille actions de 500 livres. On en créa beaucoup

davantage sous des dénominations diverses et à l'aide de prétextes différents. Un agiotage effréné résulta de ces opérations aléatoires. Le marché où les actions étaient achetées et revendues, et qu'on désignait déjà sous le nom de Bourse, fut établi dans la petite rue Quincampoix, entre les rues Saint-Denis et Saint-Martin; dans cet obscur défilé, alors ouvert à six heures du matin et fermé à neuf heures du soir, au son d'une cloche, un immense concours de marchands et d'acheteurs se donnait rendez-vous, et rien n'était négligé pour imprimer aux actions de la Compagnie occidentale une tendance rapide vers la hausse. En quelques heures la valeur des titres s'accroissait, et beaucoup de ceux qui achetaient au prix courant revendaient le même jour à d'autres spéculateurs, à un prix beaucoup plus élevé, si bien que, dans un intervalle de quelques instants, on réalisait des opérations prodigieuses, on construisait l'édifice de sa fortune, et ce spectacle tournait toutes les têtes, allumait toutes les convoitises.

Au milieu de l'entraînement des multitudes, et malgré le bruit soulevé à dessein par les spéculateurs, il se trouva enfin un petit nombre d'hommes instruits et prudents qui organisèrent la résistance contre Law et cherchèrent à prévenir une catastrophe bientôt inévitable. Le duc de Noailles donna sa démission et fut remplacé aux finances par d'Argenson, magistrat ferme et capable. Le régent n'avait garde de suivre ses conseils; un nouvel édit (30 mai 1718), rendu dans le but de discréditer le numéraire au profit du papier, éleva le marc d'argent de

40 à 60 livres. Ainsi que nous l'avons dit ailleurs, en parlant des entreprises du parlement de Paris, cette compagnie s'indigna de ce qu'on osait ainsi changer le titre des monnaies, et fit entendre au régent des remontrances qui furent punies par l'arrestation et l'exil de plusieurs magistrats, ou rendues vaines par l'appareil des lits de justice et le déploiement de la force armée. L'opinion, préoccupée des doctrines de Law, éblouie par la rapidité des résultats financiers, par le développement inouï des affaires, ne secondait nullement la magistrature dans l'opposition qu'elle osait manifester. Vainement on rendait des arrêts sévères contre l'Écossais; ni la cour ni le peuple ne voulaient en assurer l'exécution, et l'on riait des Casandres du Palais de justice qui cherchaient à entraver les progrès inouis de la richesse publique. De plus en plus séduit par les théories de Law, dans l'espoir de rembourser la dette de l'État avec du papier, le régent donna pleine carrière à ce novateur, et la Banque d'escompte fut déclarée banque royale (4 décembre), ce qui rendait le roi garant des billets et augmentait la confiance. Quant à la Compagnie des Indes occidentales, on lui attribua le monopole des tabacs et celui de la fabrication des monnaies. Pour mieux la favoriser, on discrédita le numéraire en le tourmentant au moyen de mesures insensées qui firent varier cinquante fois sa valeur, si bien que les métaux ne trouvaient de repos que dans les coffres de la Banque ou de sa Compagnie. Il fut défendu de faire des transports de numéraire dans les villes où la banque de Law avait des succursales; les créanciers furent auto-

risés à solder leurs dettes au moyen des actions de la Compagnie ; le taux de l'intérêt légal fut réduit à 3 pour 100, et la Banque, ayant reçu en dépôt jusqu'à 400 millions d'espèces ou de créances sur l'État, se crut autorisée à émettre jusqu'à 600 millions de billets. Bientôt après, les actions de la Compagnie, qui étaient de 500 livres, reçurent de l'agiotage une valeur inattendue et que rien ne motivait, et la spéculation les fit monter à 5,000 livres.

Ce n'était rien auprès de ce qui se passa l'année suivante. Il y eut alors comme une période de délire. Nobles, négociants, dames de cour, femmes de la bourgeoisie ou de la classe ouvrière, tout se porta dans la rue Quincampoix et assiégea les abords de cet étroit passage. Le soir venu, on ne savait comment éloigner les vendeurs et les acheteurs, et beaucoup passaient la nuit sur le pavé, pour s'y trouver les premiers arrivés le lendemain. On vendait 30,000 francs la lieue carrée dans cette Louisiane que personne ne connaissait encore. Pour soutenir Law contre l'opposition du parlement, le régent le créa contrôleur général des finances. La valeur des billets émis par la Banque fut élevée à 1 milliard, et cependant le dividende fut énorme et les actions montèrent jusqu'à 20,000 livres. Au milieu de cette folie, dont tout un peuple semblait atteint, l'agiotage procurait des bénéfices fabuleux : on prêtait des fonds à l'heure avec un intérêt exorbitant ; en deux jours, un individu gagna 1 million avec une poignée de billets dont on l'avait rendu dépositaire. Aussi, à la faveur

de ce jeu inoui, vit-on s'élever subitement une aristocratie d'origine assez peu avouable : des laquais montèrent en maîtres dans les carrosses qu'ils avaient conduits. De grandes existences furent détruites, et toutes les notions de la justice et de la morale furent méconnues. En moins de deux ans la Compagnie des Indes occidentales émit 1,675 millions d'actions qui représentaient une valeur nominale de 10 à 12 milliards; et, tandis que les bénéfices réels de la Compagnie atteignaient à peine 80 millions, elle se trouvait obligée de solder près de 600 millions de dividende à ses actionnaires. « Law, dit un économiste moderne (1), avait prodigieusement accru la quantité des monnaies et leur circulation; la mesure de toutes les valeurs avait changé; le prix des marchandises et des terres avait sextuplé; mais il n'avait pas changé la valeur réelle des richesses, qui ne permettait ni la circulation de la masse des effets par lui émis, ni une baisse aussi forte que celle qu'il voulait effectuer dans le taux de l'intérêt. » Évidemment on marchait à une catastrophe.

Les remontrances du parlement pouvaient bien rencontrer le régent inflexible et ne point effrayer l'agiotage; il était impossible qu'au milieu de l'engouement aveugle des capitalistes il ne se rencontrât pas quelques hommes en état de réfléchir et de calculer. Plus le gouvernement, cédant aux instances de Law, s'attachait à déconsidérer le numéraire, plus on s'étonnait de ce qu'une banque instituée pour activer la circula-

(1) Émile Péreyre, *du Système de Law*.

tion des espèces métalliques en fût arrivée à interdire l'or et l'argent, à provoquer l'altération des monnaies. Par une étrange contradiction, Law, qui avait proclamé que le crédit n'existe qu'à la condition d'être libre, ne cessait de solliciter des ordres pour le rendre obligatoire. Bientôt on finit par où l'on aurait dû commencer, et l'on calcula que tout ce qu'il y avait de métaux précieux en France ne suffirait pas pour rembourser le quart des billets et des actions. Les mieux avisés se hâtèrent de réaliser ce qu'ils avaient en portefeuille, et ce mouvement amena, de la part de la Banque et de la Compagnie, des ajournements et des refus. Il s'ensuivit une panique universelle, et, l'inquiétude la plus vive succédant au délire de la confiance, le gouvernement et Law se trouvèrent refoulés dans une situation d'où ils ne pouvaient sortir que par une immense banqueroute. Or, la banqueroute, c'était l'opprobre de la France, la ruine des capitalistes et des propriétaires, au profit d'une minorité de spéculateurs adroits, d'une poignée de joueurs favorisés par le sort.

Le régent et Law, pour retarder la chute du système, eurent recours à la violence et à l'improbité : au lieu de séparer la Banque de la Compagnie, de sauver les billets aux dépens des actions, Law réunit la Compagnie à la Banque, et prétendit sauver les actions en les rattachant aux billets, qu'il soutiendrait par la force. Il éleva le marc d'argent à 120 livres; il défendit à chaque famille de conserver en dépôt plus de 50 livres de numéraire; il réduisit à 9,000 livres la valeur des

actions et offrit de rembourser les actions en billets (5 mars 1720). Ainsi, l'action, la plus variable et la plus mobile des valeurs, fut transformée en monnaie obligatoire, dont personne ne voulut, et la ruine de la Compagnie entraîna celle de la Banque. Vainement le régent, complice et solidaire de Law, chercha-t-il à lui prêter jusqu'au bout l'appui de la force; les mesures les plus violentes et les plus tyranniques échouèrent par cette seule raison qu'il aurait fallu les faire peser sur la nation tout entière et qu'il ne se trouvait personne qui osât sérieusement les appliquer. Ajoutons qu'en présence même de la débâcle le régent redoublait ses prodigalités et puisait à pleines mains dans les réserves de la Banque pour enrichir ses courtisans et ses créatures.

Le parlement multipliait les arrêts, les remontrances; mais le gouvernement, précipité dans les voies de la banqueroute, ne pouvait plus désormais s'arrêter, et ne cherchait qu'à dissimuler sa honte par des expédients fiscaux auxquels on cherchait à attribuer des apparences de régularité et de légalité. La charge de contrôleur général fut ôtée à Law, bien que cet homme, pour conjurer l'orage, eût abjuré le protestantisme et se fût fait naturaliser Français. Les quatre frères Paris furent exilés; on retira les sceaux à d'Argenson et on les rendit à d'Aguesseau, qui, trop éprouvé par la disgrâce, rentra au pouvoir, et ne s'y fit guère remarquer désormais que par un caractère faible et servile. On destitua brutalement Trudaine, le prévôt des marchands, dont l'honnêteté contrariait une administration réduite à des

expédients honteux. Enfin, le 17 juillet 1720, la Banque eut ordre de suspendre tout paiement de ses billets en espèces : c'était décréter la banqueroute; le parlement réclama, et un ordre d'exil, qui porta la date du 21 juillet, lui enjoignit de quitter Paris et de se rendre à Pontoise. Quant à Law, il s'enfuit à l'étranger, le 4 décembre, n'emportant d'autre trésor qu'une somme de huit cents louis. En arrivant en France, il était possesseur d'une fortune de 1,500,000 livres; depuis trois ans, il avait pu disposer de plusieurs milliards. Ainsi, plus que tout autre, il était victime de ses propres théories, et il disparaissait dans le naufrage général. Sa bonne foi n'avait pas besoin d'être établie par d'autres preuves.

Des mesures furent prises pour sauver d'une destruction totale ce qui restait des actions et des billets, dont personne n'osait demeurer détenteur et qui avaient cessé d'être le signe de la richesse publique. Il y eut, dans ce travail, plus d'ordre et de bon sens qu'on n'aurait pu s'en promettre d'un gouvernement et d'un pays qui s'étaient laissés entraîner jusqu'à la démence par le besoin de s'enrichir : on annula une partie des actions; les autres, formant un capital de 1,700 millions, furent liquidées en *billets de visa* portant 4 pour 100 d'intérêt, et en rentes perpétuelles et viagères. L'État resta grevé de 35 à 40 millions de rente; la Banque fut abolie, et la Compagnie des Indes occidentales, dont les statuts furent révisés, se vit réduite à tenter des opérations de commerce maritime. C'était le temps où l'Angleterre, également dupe des exagérations de ses éco-

nomistes, prenait sa part du délire dont nous venons de mentionner les diverses phases. Par un bill daté de 1720, le parlement avait livré à la Compagnie du Sud le commerce interlope que les Anglais compaient faire avec les colonies espagnoles de l'Amérique méridionale. Des espérances folles avaient troublé l'imagination des spéculateurs de Londres, et *Change-Alley* avait été le théâtre d'un agiotage non moins effréné que celui de la rue Quincampoix. On eût dit que le besoin de risquer sur un coup de dé la misère ou la richesse tourmentait toutes les âmes dans la Grande-Bretagne et même en Hollande, et de toutes parts se fondaient par association d'actionnaires des entreprises déraisonnables qui donnaient lieu d'abord à des succès inouis et aboutissaient à des pertes extravagantes. Toutes ces fortunes, en France et en Angleterre, se formaient comme d'un souffle et brillaient un moment pour disparaître dans l'air, sans rien laisser après elles : les Anglais les désignaient fort à propos sous le nom de *bubbles*, bulles de savon.

C'est à distance, et non en face même de la catastrophe de 1720, qu'il faut apprécier la portée historique de cette crise sans exemple ; d'autres désastres plus terribles encore ont fait oublier le système de Law ; le calme est revenu après cette prodigieuse tempête, et il est permis d'en juger les résultats sans insulter aux souffrances des victimes. Un événement aussi grave, comme toutes les secousses sociales, eut des résultats de diverse nature : il est nécessaire d'en tenir compte.

Et d'abord les mots de ruine publique, que nous

avons employés pour qualifier les conséquences du système, doivent s'entendre dans un sens relatif et non absolu. On ne ruine pas la France tant qu'elle conserve l'admirable privilège d'être une nation industrielle et agricole dont le travail et le sol produisent au delà des besoins du peuple. Étant donné que l'or, l'argent, le papier-monnaie, les billets d'État ou de crédit ne sont pas les éléments essentiels de la richesse publique et qu'ils en sont seulement des signes représentatifs, dans tout bouleversement qui a pour effet la création exagérée et plus tard l'annulation des valeurs fictives, il ne saurait point y avoir suppression de la richesse du pays, mais bien perturbation et déplacement. Après la chute de Law, les bases premières de la fortune de la France demeuraient les mêmes; il y avait eu passage de l'or et du sol d'une main dans l'autre; ni la monnaie, ni la propriété n'avaient été supprimées; la terre et le travail restaient à l'homme; les espèces métalliques les représentaient encore, et des valeurs conventionnelles pouvaient de nouveau faciliter les échanges et les opérations du commerce: ce n'était là qu'une question de temps et de confiance.

L'idée première de Law, la théorie du crédit public, appliquée avec prudence et sans l'aide des expédients, loyalement et sans contrainte, est une chose bonne et utile, dont il serait pusillanime à un pays de ne pas se servir au profit de l'industrie et du commerce. Le problème consiste à s'arrêter dans les bornes de la sagesse et de la vérité, à ne pas exploiter la confiance, mais aussi à ne pas la décourager. En général, après de longs essais, la France moderne en est venue là :

nous la voyons aujourd'hui en possession du crédit dans la mesure de ce qui est juste, et, en dépit des révolutions, en dépit des crises financières du dehors qui réagissent sur elle, peu de nations sont comme elle assez fortes pour remplir leurs engagements et rassurer le monde contre les éventualités d'une banqueroute. Quelle qu'ait pu être l'issue de la tentative de Law, la catastrophe financière n'accuserait que l'inexpérience de l'aventureux Écossais ; elle n'empêcherait pas son idée d'avoir été neuve ; elle n'ôterait pas à l'inventeur du système le privilège d'avoir le premier, en fondant la théorie du crédit public, infusé dans le corps social de la France une nouvelle vie économique. Ce bouleversement, en déplaçant les fortunes (ce qui était une excitation déplorable offerte à toutes les cupidités), eut néanmoins pour résultat de mobiliser la richesse, autrefois attachée à la possession du sol, et de lui faire suivre les variations du commerce et de l'industrie. Le commerce maritime en reçut une impulsion qui procura à la France, pendant un demi-siècle, une magnifique fortune coloniale ; les provinces centrales éprouvèrent une impulsion salutaire, et ces pays pauvres et indolents, où l'argent est rare et les produits sans valeur, s'animèrent de la vie commune. Or, tandis que le peuple puisait dans l'expérience de Law la banque, le commerce, l'industrie, la soif de jouir, la hardiesse à entreprendre, le gouvernement, démesurément inquiet à la suite d'une pareille crise, en retint pour sa part la défiance de toute idée nouvelle, la haine du mieux, la soumission aux traitants et une timidité routinière dans tout ce qui se ratta-

chait aux opérations financières, au développement du crédit.

L'opiniâtre Law, même après sa défaite et en présence des désastres survenus en Europe, n'en persistait pas moins à écrire, dans une lettre datée de Venise : « Rien n'est désespéré. Dans la lutte que nous avons soutenue, l'Angleterre a beaucoup souffert, les autres États un peu, et *la France a gagné*. Mais l'action a été si vive que le Français, peu accoutumé à ces sortes d'affaires, a eu peur le premier. N'oubliez pas que l'introduction du crédit a plus apporté de changement entre les puissances de l'Europe que la découverte des Indes, que c'est aux souverains à le donner, non à le recevoir, et que les peuples en ont un besoin si absolu qu'ils y reviendront, malgré eux et quelque défiance qu'ils en aient. » A entendre ce langage d'un homme convaincu, et qui refuse de tenir compte de la déception ou des revers, on se rappelle involontairement le cri de Galilée : *E pur si muove !*

Ces concessions faites à l'idée et en tenant compte à Law de sa bonne foi, de son désintéressement personnel, du sincère désir qui l'anima pour soulager les classes pauvres et améliorer la condition matérielle du peuple, nous devons constater, dans l'expérience économique et financière dont nous venons de consigner les principaux détails, ce qu'elle eut de désastreux pour la monarchie et pour la société du dix-huitième siècle.

La couronne fut rendue solidaire de Law et de la banqueroute. Par l'intervention personnelle du régent, qui représentait le principe même de la monarchie,

la royauté s'était rabaissée à la spéculation, à l'agiotage, à l'usure ; on l'avait vue prendre sa part des hontes de la rue Quincampoix, porter la main dans les poches des actionnaires, mériter les malédictions de la multitude. Après cela, elle pouvait bien conserver un manteau de velours, un cortège de princes et de grands seigneurs chamarrés du cordon bleu ; on l'avait envisagée de trop près pour croire à son prestige, le régent l'avait trop déconsidérée pour la préserver des outrages. Vint la Révolution ; les voies étaient préparées. Le pacte qui unissait les Capétiens au tiers-état et au peuple était à moitié déchiré.

Et quant à la société française, la fièvre d'argent dont elle fut atteinte dure encore et ne sera peut-être jamais guérie. Ce fut un scandale sans exemple que celui de ces grandes familles patriciennes en proie aux spéculations effrénées, associées au plus honteux agiotage et cherchant à gagner l'or du peuple, l'épargne des dupes, comme leurs ancêtres avaient autrefois conquis et gagné le sol. Les multitudes, en voyant tant de personnages illustres descendus dans la rue Quincampoix, pour réaliser des gains déshonnêtes, s'étonnèrent de ce que l'aristocratie française fût si peu de chose, et se trouvèrent toutes disposées à lui refuser le respect et l'obéissance. Les laquais et les agioteurs de bas étage, qui bâtissaient en quelques semaines l'édifice inattendu de leur fortune, se pavanaient dans les hôtels et au fond des carrosses qui les avaient vus remplir les plus humbles offices ; la foule se découvrait sur leur passage tout en les méprisant, et ils commençaient cette féodalité de l'argent qui, depuis lors,

a plusieurs fois tenu dans ses mains les destinées de la France. Les existences se trouvaient déplacées et déclassées. On faisait moins de cas des parchemins et des titres depuis que ceux qui les possédaient légitimement avaient préféré la richesse à la loyauté, les émotions du jeu à celles de la guerre, les jouissances acquises par un coup de dé à la pure satisfaction du devoir. Dès ce moment se révèle la puissance de l'argent ; et, comme tout le monde avait plus ou moins participé à la volonté de s'enrichir au détriment de la bonne foi, il se manifesta dans toutes les régions de la société une regrettable indulgence pour le lucre de mauvais aloi, une disposition à absoudre le succès obtenu sans tenir compte de la probité et de la justice. Qui oserait dire que ce mal incurable n'afflige pas encore la société française ?

Laissons là des considérations qui nous entraîneraient trop loin.

Durant ces années, si profondément troublées par la spéculation, la ruine et l'agiotage, d'autres incidents s'étaient accomplis dont nous ne pouvons omettre la mention rapide.

Depuis la mort de Louis XIV, une réaction énergique s'était faite contre la vérité, la vertu, l'ordre et les principes. La France, à l'exemple de la cour et de la noblesse, semblait atteinte d'un besoin invincible, celui de protester contre les idées, les doctrines, les mœurs et les hommes du grand règne ; le libertinage était un titre de gloire, l'impiété un mérite, et le régent, entouré de débauchés et de misérables perdus de vices, qu'il appelait ses *roués*, tenait à honneur de leur donner

l'exemple de l'irrégion et du désordre. Le Palais-Royal, sous un pareil maître, était devenu un lieu infâme, où l'on organisait des soupers et des orgies qui rappelaient les mauvais jours de la décadence romaine. La prostitution y tenait ses assises; des gentilshommes, des femmes de haut parage ne craignaient pas de souiller la mémoire de leurs pères en participant à des fêtes dont le nom, inscrit dans les chroniques du scandale, ne doit pas être enregistré par l'histoire. Dubois, s'il faut en croire les mêmes témoignages, était l'odieux pourvoyeur de ces saturnales : les habitués des lieux de débauche lui servaient de complices; la jeunesse de la cour se laissait entraîner aux plus tristes écarts, et le peuple, dans les rangs duquel on colportait des récits honteux, ajoutait largement à la vérité en y mêlant tout ce qu'auraient pu croire ou inventer les contemporains de Tibère. On nous dispensera, nous l'espérons, d'entrer dans plus de détails : nous en disons assez pour que nos lecteurs comprennent à quel point de discrédit le régent et ses complaisants infâmes faisaient descendre la monarchie capétienne.

Le 21 juillet 1719, la fille du régent, la duchesse de Berry, était morte à l'âge de vingt-quatre ans; trop aimée de son père, elle avait encouru, injustement peut-être, des accusations odieuses qui pèsent sur sa mémoire. « Née, dit Saint-Simon, avec un esprit supérieur, et, quand elle le vouloit, également agréable et aimable, et une figure qui imposoit, et qui arrêtoit les yeux avec plaisir, mais que, sur la fin, le trop d'embonpoint gâta un peu, elle parloit avec une grâce singu-

lière, une éloquence naturelle qui lui étoit particulière et qui couloit avec aisance et de source, enfin avec une justesse d'expressions qui surprenoit et charmoit. Que n'eût-elle point fait de ces talents... si les vices du cœur, de l'esprit et de l'âme, et le plus violent tempérament, n'avoient tourné tant de belles choses en poison le plus dangereux ! L'orgueil le plus démesuré et la fausseté la plus continuelle, elle les prit pour des vertus, dont elle se piqua toujours, et l'irrégion dont elle croyoit parer son esprit mit le comble à tout le reste. » Ailleurs Saint-Simon parle de *ses grossières tromperies, de ses hauteurs*, et des habitudes qui la poussaient jusqu'à *la honte de l'ivrognerie complète et de tout ce qui accompagne la plus basse crapule*. Chose étrange ! il consigne également dans son récit des détails contraires, et qui attestaient un combat dans cette âme si dépravée. « Elle avoit pris, dit Saint-Simon, un appartement aux Carmélites, où elle alloit toujours coucher aux bonnes fêtes, et souvent elle y demeuroit plusieurs jours de suite ; elle mangeoit avec ses dames de ce que le couvent lui apprêtoit, alloit au chœur ou dans une tribune à tous les offices du jour et fort souvent de la nuit, et, outre les offices, elle y demeuroit quelquefois en prières, et y jeûnoit très-exactement les jours d'obligation. » Cette déplorable princesse s'étoit abandonnée à Riom, son chevalier d'honneur, qui la trompait et la battait ; devenue enceinte, à la suite de ses désordres, elle voulut cacher sa grossesse, puis ses couches ; mais elle étoit déjà la fable de la cour, et elle ne réussit qu'à compromettre gravement sa santé. On parla de lui donner les sacre-

ments, mais le curé de Saint-Sulpice et le cardinal de Noailles s'y opposèrent avec une courageuse fermeté, tant que les complices de ses débauches ne seraient pas éloignés de sa maison. Elle guérit et recommença ses coupables imprudences. Alors survint une nouvelle rechute qui fut la dernière. Prête à rendre le dernier soupir, elle parut faire amende honorable et reçut les secours de la religion. Quand elle fut morte, on s'abstint, par respect pour le peuple et par égard pour les gens de bien, de lui décerner les honneurs d'une oraison funèbre.

C'est encore à Saint-Simon qu'il faut emprunter les détails de la vie privée et de la vie publique du régent ; ils émanent d'un témoin peu suspect, puisque Saint-Simon sut à la fois être l'ami fidèle du duc d'Orléans et ne point manquer aux lois de la délicatesse et de l'honneur.

« Au commencement de sa régence, dit cet écrivain, le duc d'Orléans se levoit d'assez bonne heure ; mais ensuite les veilles de la nuit prolongèrent le sommeil. Ses matinées étoient employées aux affaires, et chacune avoit son jour et son heure. Il en expédioit quelques-unes avant que de s'habiller, recevoit du monde à son lever, qui étoit court, toujours précédé et suivi des audiences les moins importantes, comme celles de plaisir, et elles n'étoient pas les plus abrégées. Ensuite étoient admis successivement les chargés d'affaires, les chefs des différents conseils, les ministres étrangers, jusqu'à la messe. Les dimanches et les fêtes ordinaires, il l'entendoit dans sa chapelle ; les grandes fêtes, il alloit en pompe à la paroisse. Sur les deux

heures, tout le monde le voyoit prendre son chocolat. Il causoit avec la compagnie : parloit qui vouloit ; personne n'étoit rebuté, et cette popularité contribua beaucoup à lui gagner les cœurs des Parisiens. Après ce déjeuner, il donnoit encore quelques audiences, surtout aux dames. Il entroit quelques moments chez sa mère, à laquelle il marqua toujours beaucoup de considération, et il ne passoit pas un jour sans aller saluer le roi. Lorsqu'il abordoit ce monarque enfant, qu'il lui parloit ou qu'il le quittoit, c'étoit avec des révérences et un air de respect qui charmoit et qui apprenoit à vivre à tout le monde.

« Sur les cinq heures du soir il n'étoit plus question d'affaires. C'étoit, l'hiver, l'opéra ou d'autres spectacles ; l'été, des promenades hors de Paris, des repas tantôt chez lui, tantôt au Luxembourg, chez la duchesse de Berry, sa fille ; et ces soupers toujours en compagnie fort étrange : une douzaine d'hommes de la cour, que, sans façon, il ne nommoit jamais que ses *roués* ; des femmes mal famées, de condition et autres, qu'il mêloit avec ses maîtresses et sa fille ; des gens obscurs, pourvu qu'ils eussent de l'esprit et qu'ils sussent raffiner la débauche. La chère toujours exquise s'apprétoit dans des endroits voisins, à portée des convives, qui y mettoient quelquefois la main. Dans ces orgies, amis, indifférents, hommes et femmes, respectables par leur conduite ou leur rang, étoient critiqués avec une liberté qu'on peut appeler *licence effrénée*. Les galanteries passées, les présentes se rapportoient sans ménagement : les plus scandaleuses étoient les mieux reçues. Vieux contes, propos libres, plai-

santeries sur les matières les plus graves, tout étoit bien accueilli, pourvu qu'on en pût rire. Le duc n'étoit pas des derniers à dire son mot, ni plus scrupuleux qu'un autre à se mettre dans ces états dont les grands ne peuvent pas plus cacher la honte que la vile populace, à laquelle ils s'assimilent alors (1). Pendant ces soupers, tout étoit tellement barricadé au dehors que, pour quelque affaire qui survint, il étoit inutile de tâcher de percer jusqu'au régent, l'affaire fût-elle pressée, fût-elle de nature à intéresser sa personne même ou l'État; et cette clôture impénétrable duroit jusqu'au lendemain. »

Saint-Simon ajoute :

« Une chose bien extraordinaire, c'est que, dans ces moments où la confiance s'épanche quelquefois à la fin d'un repas voluptueux, ni les maîtresses du régent, ni ses *roués*, ni la duchesse de Berry elle-même n'ont jamais pu tirer de ce prince rien d'important sur le gouvernement de l'État. Du reste, on ne peut se dissimuler qu'il traitoit toutes les affaires avec la légèreté et l'impatience d'un homme qui ne les aime pas et qui ne s'y applique qu'à regret; *et c'est une vérité que je ne puis trop répéter, parce que je l'ai continuellement et parfaitement reconnue, que, si la couronne lui fût échue sans aucune peine pour la recueil-*

(1) C'est apparemment à l'occasion d'une de ces orgies, où tout étoit confondu, et dont les excès déplaisaient sans doute à madame de Sabran, qu'elle dit au duc d'Orléans que *Dieu en créant l'homme avait, d'un reste de boue, formé une masse à part, d'où il tirait les princes et les laquais*. Mot piquant, qui aurait bien dû le faire rentrer en lui-même. Saint-Simon, t. VII, p. 122.

*lir, il en auroit été plus chargé, empêtré et embarrassé, que satisfait.*

« Sa familiarité, à la vérité, le faisoit aimer; mais il en résultoit quelquefois un manque de respect qui entraînoit des inconvénients. Un des plus dangereux, c'est qu'il ne put, quand il le voulut, réprimer des personnages auxquels il avoit laissé prendre trop d'empire, et avec lesquels il fallut se brouiller pour les faire rentrer dans le devoir. Je ne cessois, ajoute Saint-Simon, de lui représenter les bienséances et les convenances de son rang, pour l'arracher aux gens méprisables dont il se laissoit environner; mais, quand je croyois le tenir, il me glissoit de la main, et, après être convenu de la vérité de ce que je lui disois, son penchant plus fort que la raison l'entraînoit dans les mêmes désordres (1). »

Les scandales se multipliaient. Le cardinal de La Trémoille, alors archevêque de Cambrai, venait de mourir à Rome. L'abbé Dubois, qui n'était que tonsuré, convoita cet archevêché, l'un des postes les plus considérables du clergé de France, et auquel était attaché un revenu de 150,000 livres. Le régent parut d'abord indigné. « Qui, toi, archevêque de Cambrai! » s'écria-t-il; et à l'aide de paroles grossières il rappela à Dubois ses bassesses et son indignité. Dubois vint à bout de ces scrupules et de cette résistance, et l'on assure même que le refus du régent, formulé en termes cyniques, n'était de sa part qu'une feinte au moyen de laquelle il cherchait à se faire par-

(1) Saint-Simon, t. XVIII, p. 159.

donner le choix de l'homme investi de l'honneur inattendu de prendre place dans la chaire qu'avait occupée Fénelon. Le cardinal de Noailles, pour ne point participer à ce même choix, refusa, dit-on, le dimissoire à Dubois pour avoir les Ordres ; mais l'abbé se le fit donner par l'archevêque de Rouen, et, sur les instances réitérées du gouvernement français, les bulles furent expédiées dès le mois de mai 1720. Le 9 juin, la cérémonie du sacre eut lieu au Val-de-Grâce. Parmi les prélats qui assistèrent à cette cérémonie et y participèrent l'histoire mentionne à regret Massillon, l'une des gloires de l'Église de France.

La société avait à gémir sur d'autres scandales. Au milieu des émotions causées par la fièvre de l'agiotage, un crime abominable fut commis : un homme issu d'une famille noble du Brabant, le comte de Horn, allié des Montmorency, et même du régent, s'associa avec deux misérables pour assassiner un riche spéculateur et s'emparer de son portefeuille. Sous prétexte d'un marché à conclure, ils l'attirèrent dans un cabaret et le tuèrent à coups de poignards. Mis sous la main de la justice, le comte de Horn avoua son crime et fut condamné au supplice de la roue. Vainement la noblesse, invoquant ses privilèges, demanda-t-elle au régent de commuer le châtiment du coupable et de le faire périr par le glaive ; Philippe d'Orléans se montra inflexible, et le comte de Horn fut rompu vif en place de Grève (26 mars 1720).

Vers le même temps un fléau terrible éclata en Provence. Par la négligence des employés du lazaret, un vaisseau, qui venait de Syrie, entra à Mar-

seille et y introduisit des marchandises suspectes. La peste se répandit alors dans la ville et emporta beaucoup de victimes, tandis que les médecins s'obstinaient à ne point la reconnaître. Par suite de cette incurie, aucune précaution ne fut prise en temps utile, et les grandes chaleurs de l'été favorisèrent les progrès du fléau. Bientôt la consternation se manifesta dans toutes les classes. La plupart des familles riches se hâtèrent de fuir; le cours des affaires fut interrompu; la population pauvre chercha à son tour à s'échapper: pour repousser les fugitifs dans la ville, le parlement d'Aix la fit entourer d'un cordon de troupes et ne laissa aux habitants, dans la banlieue de Marseille, qu'un espace très-resserré où il leur fut permis de respirer un air moins meurtrier. Cependant la ville manquait de provisions et de numéraire; pour lui fournir quelques ressources il fallut implorer la commisération des villes voisines. Dans cette condition le mal se développa rapidement, et l'on vit se produire une de ces calamités dont il n'y avait pas d'exemple sous le règne du christianisme. Un immense égoïsme rompit les liens du sang et de l'amitié. Les parents se fuyaient, le fils abandonnait son père près de rendre le dernier souffle; les passants se tenaient réciproquement à distance et s'interdisaient entre eux toute espèce de contact; aucune porte ne s'ouvrait pour recevoir ceux que la crainte avait chassés de leurs maisons; les hôpitaux ne cessaient d'être comblés par la maladie et vidés par la mort. Peu à peu les bras manquèrent pour donner la sépulture aux victimes, et les cadavres entassés

dans les rues augmentèrent l'infection. Alors se manifestèrent quelques dévouements héroïques inspirés par la charité et le devoir. Deux échevins de Marseille, Estelle et Moustier (l'histoire doit retenir leurs noms), prirent en main la direction des services municipaux, et présidèrent à la fois aux approvisionnements, à la distribution des secours, à l'ensevelissement des morts. Les galériens étaient chargés de ramasser les corps et de les jeter dans des fosses profondes; le chevalier Rose veillait à ces lugubres soins; mais les forçats employés à l'inhumation des victimes étaient successivement atteints du fléau et ne tardaient pas à succomber. Au milieu d'une prodigieuse désolation, il importait de maintenir un peu d'ordre et de ne pas aggraver le mal par le pillage et l'anarchie. Le régent confia à un homme de cœur, au chef d'escadre Langeron, le commandement de Marseille. Langeron accepta cette mission dangereuse et la remplit avec autant de courage que de pitié. Il prit toutes les mesures que réclamait la salubrité publique et les fit exécuter en dépit de toute résistance. Avant tout il interdit de jeter les corps des pestiférés dans le port de Marseille et d'accroître ainsi l'infection. Tandis que Langeron, Rose, Estelle et Moustier donnaient l'exemple de cette vertu si rare qu'on appelle le courage civil, un homme dont le souvenir ne périra pas, M. de Belsunce, évêque de Marseille, faisait voir à tous ce que peut le devoir chrétien en face de la mort. Entouré d'un grand nombre de prêtres qui s'associaient à son héroïsme, il prodiguait aux pestiférés les secours du corps et de l'âme, il administrait

les sacrements aux moribonds que tout le monde abandonnait, il ordonnait des processions expiatoires, et marchait à la tête des fidèles, les pieds nus et la corde au cou. A toutes les heures du jour et de la nuit il entrait dans les hôpitaux, il trouvait au chevet des malades ces vierges catholiques dont la mission est de secourir le pauvre, et qui s'honorent d'être les *sœurs* des infirmes, des humbles, des délaissés et des mourants. A sa vue la foi du peuple se ranimait, l'espérance rentrait dans les âmes, et l'impiété apprenait à connaître par quelles œuvres l'esprit de Jésus-Christ se manifeste aux hommes.

Les curés de la ville, les vicaires, les ordres religieux, à l'exception des bénédictins de Saint-Victor, rivalisaient d'abnégation et de zèle : la plupart des médecins de la ville avaient succombé ou avaient fui ; il en vint du dehors, particulièrement de Montpellier, qui unirent contre le fléau le courage à la science ; parmi eux on a retenu trois noms, Chicoineau, Deydier et Verni : honneur à leur mémoire ! Les oratoriens, qu'on soupçonnait de jansénisme, se justifièrent de leur mieux en multipliant leurs efforts pour secourir les malades, et la plupart d'entre eux moururent de la peste. La contagion emporta vingt-six récollets, dix-huit jésuites, quarante-trois capucins, ces compagnons assidus et volontaires du peuple pauvre. La fermentation ayant accru le volume des corps ensevelis sous le sol, la terre rejeta à la surface l'effroyable dépôt qu'elle avait reçu de la mort. L'échevin Moustier, la pioche à la main et suivi de quelques soldats, recouvrit ces restes hideux. Deux

mille corps pourrissaient au soleil sur l'esplanade de la Tourelle : le chevalier Rose fit rompre les voûtes de vieux bastions voisins de l'Esplanade et creusés jusqu'au niveau de la mer ; puis , à la tête de cent galériens, il entoura la place fatale et précipita dans les fossés tous les monstrueux débris qui décuplaient l'activité du fléau. A côté de ces intrépides sauveurs, que bénissait la multitude , on voyait apparaître des malfaiteurs et des scélérats , toujours prêts au pillage et au meurtre , et dont les crimes impunis ajoutaient aux horreurs de la situation.

En peu de temps , malgré les cordons sanitaires , la peste s'étendit dans le reste de la province. A Aix, sept ou huit mille personnes périrent, et , par une de ces inspirations dont la source ne se trouve que dans la foi, les pécheresses de la ville, détestant leurs désordres et cherchant l'expiation, vinrent prêter secours aux sœurs de Charité qui ne suffisaient plus au service des hôpitaux. A Toulon, sur une population de vingt-six mille habitants , il en mourut seize mille ; Arles et Avignon furent cruellement ravagés, et le fléau, franchissant le Rhône, s'étendit dans le Vivarais, dans le Gévaudan, au milieu des populations misérables qui habitent les Cévennes.

A la fin l'hiver changea les conditions atmosphériques, et la peste se ralentit ; bientôt après la période de décroissance devint très-sensible, et au printemps de 1721 le fléau cessa de se manifester. Ceux qu'il avait épargnés ne se montrèrent reconnaissants ni envers Dieu, ni envers les hommes. La plupart cherchèrent à oublier dans les plaisirs les émotions de

la peur ; d'autres, qui avaient fui, s'en prirent au gouvernement, aux municipalités, aux administrations publiques, imputant le mal à l'incurie des uns, à l'ignorance des autres, et ne s'humiliant pas sous la main de Dieu. Le ministre Dubois osa même s'élever contre l'envoi de trois vaisseaux chargés de grains et de denrées que le souverain pontife, Clément XI, avait expédiés sur Marseille, pour épargner à cette ville les horreurs de la famine. Quant au régent, il se montra ému au récit de cette immense calamité, il chercha à la rendre moins terrible ; mais les mesures qu'il ordonna furent inefficaces et tardives, et ce fut pour le gouvernement d'alors une honte ineffaçable que d'avoir laissé mourir sans récompense et dans la pauvreté le chevalier Rose, dont les biens avaient été prodigués aux victimes.

Dubois avait d'autres préoccupations : il aspirait aux honneurs de la pourpre romaine, et tous les actes de son pouvoir tendaient à la réalisation de cette espérance. Comme il avait vendu à l'Angleterre et à l'empereur les intérêts de France, il était parvenu à se faire chaleureusement appuyer par les puissances étrangères ; le pape Clément XI résistait aux instances du régent et à celle des cours. A la mort de ce pontife (19 mars 1721), les tentatives des protecteurs de Dubois redoublèrent d'activité : les agents de ce ministre prodiguaient les trésors de la France pour lui acheter des partisans, et l'on assure, sans preuves, qu'ils dépensèrent dans ce but près de 8 millions de livres. Il y a là sans doute l'une de ces calomnies que les malveillants inventent et que les dupes propagent, jusqu'à ce que la clameur presque universelle

leur attribue le caractère de la vérité. Dubois est l'un des hommes les moins connus dont il soit fait mention dans notre histoire, et ceux qui, en le dépeignant sous des couleurs hideuses, ont cru nuire en sa personne au clergé et à la monarchie, ont tellement accumulé contre lui les accusations et les attaques que la vérité a perdu le moyen de se faire jour et de réduire toutes ces imputations à leur valeur réelle. Comme il était l'adversaire du jansénisme, tous ceux qui, de près ou de loin, sympathisaient avec cette école, ont pris à tâche de le noircir et de lui attribuer des infamies. Ceux qui, de nos jours, ont entrepris, non de réhabiliter sa mémoire, mais de plaider en sa faveur *les circonstances atténuantes*, ont affirmé qu'une fois entré dans les ordres sacrés sa conduite privée avait été exempte de reproches ; ils ont nié qu'il se fût vendu à l'Angleterre moyennant une pension ; ils ont ajouté que, après avoir été maître absolu de tous les trésors de la France, il ne laissa en mourant qu'une simple succession mobilière qui n'égalait pas deux années de son revenu. Il est certain, après tout, qu'on trouve son éloge dans lettres de Fénelon, et on doit en conclure que les vices et les débauches de sa vie passée, mentionnés aujourd'hui dans la plupart des chroniques, étaient alors couverts par le secret. Quant à l'histoire de son prétendu mariage, c'est une fable accréditée par Saint-Simon, et qui ne trouve maintenant aucune créance.

Quoi qu'il en soit, trompé par les témoignages intéressés que Dubois produisait en sa faveur, vivement sollicité par Jacques III, par le roi d'Espagne, l'em-

pereur et l'ambassadeur de France, le pape Innocent XIII, successeur de Clément XI, conféra à l'archevêque Dubois la pourpre romaine (16 juillet 1721). On dit que le souverain pontife, mieux éclairé, se repentit de ce choix et en mourut de chagrin. L'histoire de l'Église ne renferme rien qui vienne à l'appui de cette rumeur, propagée au dix-huitième siècle par les ennemis de Rome, et que les écrivains protestants ont complaisamment exhumée.

Tandis que la France s'étonnait de voir à sa tête de pareils hommes d'État et de pareils évêques, la Russie continuait à être gouvernée par un barbare doué de génie, qui aspirait à lui faire prendre place parmi les nations civilisées. A force de despotisme et de cruautés, il avait tout créé, administration, lois, armée, marine, industrie, et, pour emprunter son langage, « il avait habillé en hommes son troupeau de bêtes. » Vingt ans plus tôt, on l'avait vu dans les chantiers de Saardam faire l'apprentissage de la construction des navires. Depuis lors, après avoir fait périr les strélitz, il avait successivement fondé Saint-Pétersbourg, vaincu Charles XII, conquis la Livonie, l'Esthonie, la Carélie, la Finlande et Azoff, remporté une victoire navale et fondé dans la jeune capitale de son empire une académie des sciences. En 1717 il était venu visiter la France et Paris, et le régent avait déployé pour recevoir cet hôte illustre une magnificence presque orientale. Durant ce voyage, la France avait pu apprécier le sauvage réformateur de l'empire slave. Rude et grossier, mais intelligent et astucieux, le czar s'était fait rendre compte de tous les progrès, de toutes les

inventions utiles, de tout ce qui contribue à la gloire et à la richesse d'un pays; il avait même prononcé de ces phrases à effet que les chroniques recueillent au profit de l'histoire et qui ne sont pas toujours profondément senties. Passant, dans l'église de la Sorbonne, devant le tombeau de Richelieu, il avait dit à haute voix : « Je donnerais la moitié de mes États pour avoir un pareil ministre. » Au fond, il se faisait une grande illusion. Si vaste que soit un empire, il ne peut y avoir place à la fois pour deux hommes tels que Richelieu et Pierre le Grand. Le respect affecté qu'il témoignait pour la mémoire de Louis XIV l'avait conduit à Saint-Cyr, auprès de madame de Maintenon, qui s'éteignait dans cette retraite. Admis devant elle, il la regarda avec une brutale curiosité et s'éloigna sans la saluer. Il montra plus de déférence pour les savants, et, au lieu d'être ébloui par le luxe de la France, il annonça que cette monarchie périrait par l'excès même de son bien-être. C'était la remarque d'un esprit jaloux et non celle d'un homme d'État. Quant au gouvernement de Louis XV, il multiplia envers le voyageur moscovite les égards et les attentions, mais il évita avec soin de se lier à lui par des engagements politiques. La nécessité de ménager l'Angleterre, dont l'apparition du czar en France soulevait les susceptibilités, détermina le régent à se borner à des marques d'honneur et à des pompes stériles. Si Pierre I<sup>er</sup> avait compté sur l'alliance française, ses espérances furent déçues. Lorsqu'il rentra dans son empire, il ne parut guère avoir formé ses mœurs ni sa justice sur le modèle des nations occi-

dentales : terrible dans ses accès de tyrannie et d'intempérance, il décapitait lui-même ceux dont il ordonnait la mort, même sans jugement, et il mit le comble à ses fureurs en faisant périr son propre fils Alexis, sous prétexte de complots et de manœuvres dont le jeune prince ne s'était jamais rendu coupable.

Pendant que cette lugubre tragédie épouvantait les peuples du Nord, tandis que Pierre le Grand cherchait à réformer la Russie, aussi bien à l'aide du gibet, du pal et de la roue, qu'en appelant auprès de lui les savants et les officiers les plus célèbres de l'Allemagne, la France assistait aux résistances du jansénisme et aux dernières luttes du parlement contre les décisions de Rome. Après avoir triomphé des mécontentements de la Sorbonne, le gouvernement s'était mis en devoir de faire enregistrer la bulle *Unigenitus*. Pour obtenir un peu de condescendance de la part des magistrats, presque tous dévoués aux doctrines jansénistes, le cardinal de Noailles publia un mandement qui renfermait, non sans restriction, son adhésion aux condamnations portées par la bulle. Les cours souveraines ne fléchirent pas encore. Cependant, le régent s'étant rendu, le 23 septembre 1720, au grand conseil, assisté des princes du sang et des pairs de France, la majorité de cette cour n'osa plus refuser d'inscrire la bulle au nombre des lois du royaume. Le parlement résista quelques mois de plus; mais, comme il était exilé à Pontoise et qu'il s'ennuyait d'être relégué dans cette résidence obscure, il se détermina enfin à donner satisfaction au gouvernement, et par arrêt du 4 décembre il ordonna l'en-

registrement de la bulle. En récompense de sa soumission ce corps fut rappelé à Paris le 16 décembre.

Peu de mois après, la France étant en paix avec l'Espagne et ayant imposé à Philippe V les plus humiliantes conditions, Dubois fit adopter par les deux cours une combinaison assez imprévue : le jeune roi Louis XV, âgé de douze ans, fut fiancé avec l'infante, fille du roi d'Espagne. La jeune princesse était alors à peine âgée de trois ans, mais on stipula que le mariage aurait lieu dès qu'elle serait nubile. En même temps on arrêta que le prince des Asturies, héritier du roi d'Espagne, épouserait mademoiselle de Montpensier, quatrième fille du régent. Ces différentes alliances étaient conformes aux intérêts de la France et de l'Espagne ; elles resserraient les liens entre les deux monarchies, et l'on sut gré à Dubois de les avoir préparées. Au fond, le ministre s'était médiocrement soucié de consolider les Bourbons d'Espagne ; il n'avait songé qu'à sa propre ambition, et il avait cru s'assurer l'avenir en donnant au jeune roi une compagne destinée à régner sur la France et à voir en Dubois l'auteur de sa fortune. L'avenir se chargea de déjouer ces plans et ces espérances. Vers le même temps le roi Louis XV fut atteint d'une maladie qui mit ses jours en danger. On parla de nouveau des machinations du régent, on murmura les mots d'empoisonnement et d'attentat. Cette agitation, suscitée par la calomnie, tomba d'elle-même dès que le roi enfant revint à la santé, mais le peuple prodigua à son jeune maître les témoignages les plus sincères de son amour et de ses sympathies. Pour se dérober aux accla-

mations un peu importunes de la multitude, Louis XV se tenait à l'écart et cherchait à se cacher; mais alors, selon le récit de Saint-Simon, le maréchal de Villeroy le prenait par le bras « et le menoit tantôt aux fenêtres d'où il voyoit la cour et la place du Carrousel toute pleine et tous les toits jonchés de monde, tantôt à celles qui donnoient sur le jardin et sur cette innombrable foule qui attendoit la fête. Tout cela, ajoute Saint-Simon, crioit *Vive le roi* à mesure qu'il étoit aperçu; et le maréchal retenant le roi qui se vouloit toujours cacher : *Voyez donc*, lui disoit-il, *mon maître, tout ce monde et tout ce peuple, cela est à vous; tout cela vous appartient, vous en êtes le maître.* » De toutes les leçons que reçut sa jeunesse, ce fut celle que Louis XV retint davantage. Pour le moment, le jeune prince ne se signalait que par beaucoup de taciturnité et de sauvagerie. Quand il avait été question de ses fiançailles avec l'infante il avait pleuré, et on avait eu beaucoup de peine à lui faire dire : Oui.

L'échange des princesses, futures épouses du roi de France et du prince des Asturies, se fit le 9 janvier 1722, dans l'île de la Conférence, au milieu de la Bidassoa : ce lieu rappelait les souvenirs du mariage de Louis XIV et de la paix des Pyrénées; mais on étoit un peu loin de cette glorieuse époque, et le cardinal Dubois n'étoit guère de taille à continuer le cardinal Mazarin.

Quant au roi, son précepteur, l'évêque de Fréjus, travaillait à faire de lui, au détriment de la France, un prince docile, timide, défiant et incapable d'initiative : l'adroit Fleury se préparait longtemps d'a-

vance à régner lui-même sous le nom de son élève, et il se souciait peu de lui donner les grandes qualités qui élèvent l'âme et ne permettent pas au chef d'un empire de se courber sous le joug d'un ministre, de laisser la responsabilité à un commis. Il y avait quelque chose d'odieux dans ce calcul, mais Fleury croyait mettre sa conscience en repos en habituant Louis XV aux pratiques assidues de la religion ; il se disait que, si le jeune monarque devait être un homme d'État médiocre, du moins aurait-on formé son âme au respect des vérités chrétiennes, système qui renfermait pour les peuples plus de garanties de bien-être et de justice qu'ils n'eussent pu en rencontrer dans le génie de leur souverain. En attendant, Villeroy façonnait l'esprit de Louis XV à la pratique du despotisme, et Fleury se gardait bien d'atténuer l'effet de ces détestables flatteries en lui conseillant l'humilité. C'était assez pour lui de le rendre nul, afin d'en faire plus tard un instrument. Louis XV était entré dans sa treizième année. Son gouverneur se dit qu'il fallait peu à peu l'initier aux affaires de l'État en l'introduisant dans la salle où délibérait le conseil des ministres : obligé d'assister de sa personne à des discussions qu'il ne pouvait comprendre, Louis XV passait son temps à jouer avec un jeune chat.

Le maréchal de Villeroy n'était guère disposé à lui faire aimer le régent. Homme présomptueux et malhabile jusque dans son dévouement, il affectait de prendre des précautions excessives pour mettre le roi à l'abri des embûches du duc d'Orléans. Il avait conservé auprès du jeune monarque des habitudes qui

déplaisaient fort au régent, mais que celui-ci souffrait avec patience, pour le bien de la paix. Jamais ce prince n'approchait du jeune monarque que le gouverneur ne se mît entre deux. Villeroy ne voulait pas souffrir que le régent parlât seul à Louis XV, et, si quelquefois il voulait dire un mot à l'oreille du jeune prince, Villeroy avançait la tête entre eux pour entendre. Il paraissait persuadé et par là il persuadait aux autres que ces précautions injurieuses au régent étaient nécessaires à la sûreté de son élève. Cette espèce d'autorité exercée en présence de toute la cour, avec une certaine hauteur, et, à ce qu'il semblait, de l'aveu du pupille, donnait au gouverneur une considération que l'approche de la majorité augmentait encore. « Il étoit donc important au cardinal de ne point risquer le dernier pas sans s'être mis à couvert des vacarmes qu'en feroit le machal de Villeroy, qui donneroit le signal et l'encouragement à beaucoup d'autres, lesquels sans cet appui n'oseroient parler haut. Les assauts que le gouverneur, secondé de ce groupe, se piqueroit de donner au régent, pouvoient faire courir au cardinal le risque d'être précipité aussitôt qu'élevé, et de retomber dans une situation à regretter celle qu'il avoit auparavant (1). »

Ainsi, soit pour se concilier le suffrage de Villeroy, soit pour lui tendre un piège, Dubois imagina de paraître rechercher ses bonnes grâces, et lui fit parler par le cardinal de Bissy, leur ami commun. Saint-Simon rapporte fort au long toutes les figures de rhétorique qu'employa le *mielleux* négociateur : reproches obli-

(1) Mémoires de Saint-Simon.

geants du peu d'attention que le maréchal daignait faire aux avances du cardinal ; estime que celui-ci faisait de ses lumières et de sa capacité ; désir de lui déférer en tout, de se conduire dans le gouvernement par ses avis et ses conseils ; offre de se transporter chez lui pour l'en assurer en personne. A la fin, le maréchal de Villeroy, voulant remercier en personne l'astucieux cardinal, offrit de lui faire une visite. Cette entrevue, commencée de part et d'autre par des protestations amicales, finit d'une tout autre façon. Villeroy, soit à dessein, soit involontairement, proféra contre Dubois des paroles à double entente, suivies de phrases plus significatives, et enfin de termes durs et injurieux. S'échauffant à mesure qu'il parlait, l'orgueilleux vieillard déroula sous les yeux de Dubois toute l'histoire de son passé et de ses hontes ; puis il le menaça de la voix et du geste, et le mit au défi de le faire arrêter. Cette scène n'eut d'abord pour témoin que le cardinal de Bissy, l'ami de Dubois ; mais les détails ne purent être tenus secrets, et Villeroy se vanta de sa rudesse et de sa franchise brutale.

L'entourage du régent en fut indigné. On s'écria que Villeroy avoit voulu faire un affront au duc d'Orléans lui-même, en injuriant celui qu'il savoit être dépositaire de la confiance et de l'autorité de ce prince. On résolut donc, à la suite de plusieurs conseils, de ne point laisser auprès du roi un homme qui, après avoir été sourdement hostile au régent, quittait enfin le masque et déclarait sa haine. Par prudence, et pour ménager le public, on ne crut pas devoir sévir sur-le-champ ; on craignit de paraître venger l'injure faite à

Dubois, et, en agissant avec ces ménagements reconnus nécessaires, on se conforma à l'avis de Saint-Simon. « Le public, disait ce seigneur, n'aime pas le cardinal et se souvient trop d'où il est parti. On trouvera la victime trop illustre, et le châtiment fera oublier l'injure. »

Quelques jours après, la disgrâce de Villeroy fut ouvertement provoquée; nous empruntons encore à Saint-Simon le récit de cet incident : au risque de rapetisser l'histoire au rôle de la chronique, il faut savoir être exact.

« Le régent, dit Saint-Simon, se rend auprès du roi, au retour de la promenade d'après midi, pour son travail ordinaire. Ce travail consistoit à montrer au jeune monarque la distribution des emplois vacants, des bénéfices, de certaines magistratures, des intendances, et des récompenses de toute espèce; à lui expliquer en peu de mots les raisons des choix et des préférences, et à lui apprendre les nouvelles étrangères à sa portée, avant qu'elles devinssent publiques.

« A la fin de ce travail, auquel le maréchal de Villeroy assistoit toujours, et où le précepteur, M. de Fréjus, se hasardoit quelquefois de rester, le duc d'Orléans supplie le roi de vouloir bien passer dans un arrière-petit cabinet, où il avoit quelque chose à lui dire tête à tête. Le gouverneur s'y oppose à l'instant. Le régent, qui lui tendoit ce piège, lui représente avec politesse que le roi est dans un âge si voisin de celui où il gouvernera par lui-même qu'il est temps que celui qui est, en attendant, le dépositaire de toute son autorité, lui rende compte des choses qu'il est main-

tenant en état d'entendre et qui ne peuvent être expliquées qu'à lui seul. « Je vous prie donc, ajoute le prince, de cesser de mettre obstacle à une chose si nécessaire, et j'ai peut-être à me reprocher de n'avoir pas commencé plus tôt, et cela uniquement par complaisance pour vous. » Le maréchal répond vivement qu'il sait le respect qu'il doit à Son Altesse Royale, mais qu'il connoît aussi les devoirs et les obligations de sa charge ; qu'elle ne lui permet pas de laisser parler au roi en particulier, sans savoir ce qu'on lui dit, encore moins de le laisser emmener dans un cabinet hors de sa vue, parce que dans tous les moments il est responsable de sa personne.

« Sur ce propos le régent le regarde fixement et lui dit : *Vous vous oubliez, Monsieur ; vous devriez songer à qui vous parlez et mesurer vos termes. Je veux bien croire que vous n'y entendez pas malice. Le respect que j'ai pour Sa Majesté m'empêche de vous répondre et de pousser plus loin cette conversation. En même temps il fait une profonde révérence au roi et se retire. Le maréchal le suit en bégayant quelques paroles que le régent fait semblant de ne pas entendre, et le roi reste fort étonné. »*

Le ton du duc d'Orléans avait fait impression sur le gouverneur, comme on l'avait espéré, et moins de deux heures après on sut que, tout en se vantant de ce qu'il venait de faire, il avait ajouté qu'il s'estimerait bien malheureux que le prince pût croire qu'il eût voulu lui manquer, qu'il n'avait réellement songé qu'à remplir le plus précieux devoir de sa charge, et que dès le lendemain matin il irait chez Son Altesse dire

ses raisons, dont il espérait qu'elle serait satisfaite. C'était où on l'attendait.

« Le lendemain, en effet, 13 août, vers midi, il arrive chez le régent pour lui parler ; on répond qu'il est enfermé et qu'il travaille. Il s'approche de la porte du cabinet et veut entrer. La Fare, capitaine des gardes du duc d'Orléans, paroît et lui demande son épée. Il se trouve aussitôt investi, mis dans une chaise qu'on ferme sur lui, emporté avec rapidité à travers les jardins de Versailles, placé dans un carrosse environné de mousquetaires qui part à l'instant et le rend en peu d'heures dans son château de Villeroy. »

Ce ne fut pas un mince embarras pour le régent d'annoncer au roi cette expédition. « Ce jeune prince rougit, se cacha le visage, ne proféra pas une parole, ne voulut ni sortir, ni jouer, mangea à peine quelques bouchées à souper, pleura beaucoup, et ne dormit presque point de toute la nuit. Le lendemain, ce fut bien une autre désolation lorsqu'il ne trouva plus auprès de lui M. de Fleury, son précepteur. On aperçut alors plus que jamais, par l'amertume de sa douleur, combien étoit forte la prévention qu'avoit prise ce jeune monarque, que la conservation de sa vie étoit attachée à la surveillance de ces deux gardiens. Le prélat avoit disparu tout d'un coup ; on le chercha, on envoya des courriers de tout côté, et enfin on découvrit par hasard qu'il s'étoit retiré à quelques lieues dans un château de M. de Lamoignon. Le roi et le régent lui écrivirent. Sans trop se faire presser, il vint reprendre avec le duc de Charost, nouveau gouverneur, ses fonctions auprès de son élève, et le calme fut rétabli. »

On sut par la suite la raison de cette subite évacion. « Dans le temps de la disgrâce du duc du Maine, le maréchal et l'évêque s'étoient promis que, si l'un des deux étoit congédié, l'autre le suivroit : aussi Villeroy fut-il assez mal édifié du prompt retour de Fleury, qui crut sans doute, par cette courte éclipse, avoir rempli ses engagements. L'exilé marqua son mécontentement par une lettre apparemment plus vive que réfléchie. L'évêque de Fréjus termina dès le commencement la correspondance par cette missive : *Je vous renvoie la lettre que vous m'avez écrite. Je n'ai pu la lire. Au nom de Dieu, que ce secret reste entre nous, de peur que le public sache que le roi a eu un gouverneur qui ne savoit pas écrire et un précepteur qui ne sait pas lire.* Le maréchal, qui avoit cru qu'on ne pouvoit le toucher sans que toute la France, pour ainsi dire, ne s'émût, se trouva absolument abandonné. Presque personne n'alla le visiter à Villeroy ; et comme, dans son dépit, il ne ménageoit ni ses paroles ni ses actions, on le trouva encore trop près de la cour, et on l'envoya à Lyon dans son gouvernement, avec l'extérieur de l'autorité, qu'on eut soin de restreindre en secret. » (Saint-Simon.)

Dubois avoit triomphé de la disgrâce de Villeroy, mais ce n'étoit point assez pour l'orgueil insatiable de cet homme. Il entrevoyoit avec inquiétude le moment où le jeune roi alloit être déclaré majeur, et cet événement, en amenant la retraite du régent, devoit nécessairement porter une grave atteinte à l'influence politique du cardinal. Dubois demanda à être déclaré premier ministre. Philippe s'indigna d'abord d'une prétention qui menaçait sa propre autorité ; mais

Dubois lui persuada aisément que, sur le point de se voir enlever la régence du royaume, il avait beaucoup d'intérêt à placer d'avance auprès du roi ses créatures. Le duc d'Orléans céda cette fois encore, et le méprisable Dubois atteignit le but auquel aspirait son ambition (22 août 1722). Vainement Saint-Simon essayait-il de prémunir le régent contre cette abdication prématurée. Énervé par les débauches, dominé par le plus odieux libertinage, Philippe n'avait plus l'intelligence ni la volonté qui sont nécessaires au chef le plus médiocre d'un gouvernement. « Je tâchois, dit Saint-Simon, de donner quelque ressort à cette âme flétrie ; mais efforts inutiles ! Au moment où je lui faisais la peinture qu'il m'avoit demandée lui-même des dangers auxquels la création d'un premier ministre pouvoit l'exposer, lorsque je croyois qu'il m'écoutoit le plus attentivement, il se lève, me regarde d'un air languissant, morne, et même honteux, se promène quelques moments sans rien dire, s'arrête, se retourne à demi vers moi, et d'un ton bas et triste, sans me regarder, il dit : *Il faut finir ces ingratitude et le déclarer.* Je me lève à mon tour et lui dis : *Votre Altesse n'a-t-elle rien à m'ordonner ?* En même temps je sors. Il me crie : *Ne vous verrai-je pas bientôt ?* Sans lui répondre, je tire la porte sur moi et je m'enfuis à Meudon, où je demeurois, pour y déplorer librement le sort d'un prince humain, généreux, orné de toutes les qualités du cœur et de l'esprit, qui se condamnoit à l'inutilité pour continuer de se livrer à des vices que les goûts usés lui rendoient insipides. » Et voilà par quels hommes la France se trouvoit alors gouvernée.

Le duc d'Orléans se réserva certaines prérogatives de pure forme, telles que la présidence des conseils et la signature des ordonnances en matière de comptabilité : à cela près, Dubois prit en main l'exercice du pouvoir. Ce fut d'ailleurs pour peu de temps. Le ministre et le prince songeaient à tout disposer pour remettre prochainement aux mains de Louis XV, sinon la réalité, du moins les apparences de l'autorité suprême. Le 25 octobre ils firent sacrer le jeune roi à Reims, bien qu'il ne fût pas encore majeur. En vue de cette cérémonie, Dubois fit paver la large chaussée qui va de Paris à Reims : innovation utile qu'aucun gouvernement n'avait encore entreprise d'appliquer aux routes publiques. C'est à peu près le seul bienfait que la France ait reçu du cardinal Dubois : la postérité lui en tiendra compte, sans oublier ses bassesses et ses vices. Peu de mois après, le 16 février 1723, Louis XV fut proclamé majeur, et le duc d'Orléans déposa le titre de régent du royaume. Par égard pour son rang illustre, on le maintint en possession des privilèges qu'il s'était réservés ; il garda la présidence des conseils, et Dubois fut confirmé dans ses fonctions de *premier ministre*. Pour contre-balancer son influence, on fit entrer au conseil d'État l'évêque de Fréjus, Fleury, précepteur de Louis XV. Les autres membres de ce conseil furent le duc d'Orléans, le duc de Chartres, *M. le Duc* (le duc de Bourbon), le cardinal Dubois et le secrétaire d'État Morville, chargé des affaires étrangères.

Dubois n'eut pas longtemps à jouir du scandale de sa puissance. Enivré de cette fortune si déplorable-

ment acquise, il se fit élire membre de l'Académie française et s'empara de la feuille des bénéfices au profit de ses créatures. Cependant il était déjà avancé en âge, et depuis quatre ans il souffrait d'une maladie de la vessie qui réclamait de lui des habitudes chastes et sobres. Comme on colportait sur son compte des bruits calomnieux, il entreprit de les faire cesser, en assistant à une revue et en suivant à cheval le cortège du roi. Le 7 août, à la suite de cette imprudence, le mal dont il était atteint s'aggrava et nécessita une opération des plus dangereuses. Dubois se livra à des emportements contre les médecins et consentit, dit-on, à faire appeler un récollet pour se confesser. Bientôt après, lorsqu'il fut question de lui administrer la communion, il exigea qu'on prît des informations pour savoir quel devait être le cérémonial pour un prince de l'Église. Durant cet intervalle, si mal employé, il mourut, et alla rendre à Dieu le compte redoutable dont la seule pensée intimide les saints eux-mêmes (10 août 1723). Dès qu'il fut mort, le roi, par les conseils de Fleury, donna au duc d'Orléans les fonctions et le titre de premier ministre.

Philippe, énervé par une vie de désordres et de débauches, ne devait pas tarder à suivre dans la tombe son ancien précepteur et son complice. Il répara quelques disgrâces injustes et fit des efforts pour imprimer au gouvernement un peu d'activité. Par malheur il ne réforma pas sa conduite, et fut frappé d'apoplexie foudroyante au moment où il donnait audience à la duchesse de Falari. Cette jeune femme poussa des cris d'effroi ; on accourut, mais tout se-

cours fut inutile, et la mort ne laissa point échapper sa victime. Ainsi mourut un prince qui, en dépit de ses qualités aimables, de son esprit et de la bonté de son cœur, fut le fléau de la monarchie et un instrument de ruine et d'abaissement pour la nation. Il eût été l'opprobre de sa race si son arrière-petit-fils, Philippe-Joseph, dont nous ne tarderons pas à raconter les crimes, n'eût inscrit dans les annales de la France un nom bien autrement odieux. Pour une famille qui s'honore de souvenirs illustres et qui a eu l'insigne honneur d'occuper le trône, ce fut deux fois un malheur que de rencontrer, dans son passé et dans la liste de ses ancêtres, le nom du régent et celui du régicide *Égalité*. Ne serait-ce pas à de tels hommes qu'il lui appartiendrait d'attribuer les malheurs inouïs dont elle a été frappée sous nos yeux, alors qu'elle semblait en possession du prestige de la puissance et du gouvernement de l'avenir ? Inclignons-nous devant les expiations qu'il plaît à Dieu d'exiger.

---

§ II. — DEUXIÈME PÉRIODE DU RÈGNE. — MINISTÈRE DE M. LE DUC (LE DUC DE BOURBON) OU SECONDE RÉGENCE. (1723 — 1726 .)

Philippe d'Orléans laissait un fils qui hérita de son titre, mais non de ses hautes fonctions politiques. Le nouveau duc d'Orléans était un jeune homme de vingt ans, fort instruit, parlant l'hébreu, le grec, le chaldéen, le syriaque, passionné pour l'étude de la Bible et les controverses religieuses ; ce prince, entièrement dénué d'ambition et désireux de rester dans une studieuse retraite, ne pouvait être appelé à la direction des affaires de l'État. Le représentant des Condé, Louis-Henri de Bourbon, qu'on appelait *M. le Duc*, avait fait partie du conseil de régence aussi bien que ses frères, le duc de Charolais et le comte de Clermont. Après eux venait Louis-Armand de Conti, chef de la branche cadette des Condé, esprit remuant et tracassier, qui pouvait entraver, mais non conduire le gouvernement de son royal cousin. Quant au duc du Maine et au comte de Toulouse, ces deux fils adultérins de Louis XIV que le parlement avait dépouillés des droits usurpés de princes du sang, ils continuaient d'être tenus à l'écart et ils se résignaient d'eux-mêmes à l'oubli.

Dans cette situation, les fonctions de premier ministre, demeurées vacantes par la mort de Philippe d'Orléans, furent attribuées à M. le Duc. Cependant une large part d'action et d'influence fut laissée à

Fleury, évêque de Fréjus, déjà avancé en âge, et que Louis XV encore enfant respectait comme Joas, caché dans le temple, devait respecter le grand-prêtre Joad. M. le Duc avait, disait-on, gagné des sommes énormes dans les spéculations imaginées par le banquier Law, et il était fort étroitement lié avec les hommes de finances, tels que les frères Pâris, Samuel Bernard et Pléneuf, dont la fille avait épousé le marquis de Prie. Les souvenirs de la rue Quincampoix n'ajoutaient qu'une mince considération à la puissance des Condé, et l'opinion publique accueillait avec défaveur l'administration d'un prince enrichi par l'agiotage. M. le Duc était un homme de haute taille, dont la physionomie, quoique un peu dure, eût été assez belle si ce prince n'avait pas perdu un œil à la suite d'un accident de chasse. Il était froid et hautain, mais il ne montrait de l'orgueil que pour dissimuler la stérilité de son esprit. Il avait été mauvais mari, du vivant de sa première femme, et il était entièrement dominé par la marquise de Prie, dont on vantait l'intelligence et la beauté, mais qui était dangereuse par ses intrigues, ses ruses et la perversité de son âme. Cette femme, perdue de mœurs et cupide, devait être le génie fatal de M. le Duc, rôle que Dubois avait rempli auprès du régent. Le cabinet de Londres continua à madame de Prie la pension secrète qu'il payait au cardinal-ministre : c'était de l'argent placé à gros intérêts ; mais le gouvernement anglais se faisait peu de scrupules de persévérer dans l'habitude d'acheter les influences ; il entrevoyait que sous M. le Duc il y aurait en France une grande autorité donnée aux agio-

teurs et aux courtisanes, et il se mettait en mesure d'en tirer parti.

L'Angleterre avait à cœur de détruire tout ce qui pouvait cimenter l'alliance de la France et de l'Espagne ; c'était lui complaire que de travailler à rompre le mariage déjà résolu entre Louis XV et la jeune infante, fille de Philippe V : madame de Prie ourdit des manœuvres dans ce but. De son côté M. le Duc, bien que nommé premier ministre sur la proposition de l'évêque de Fréjus, voyait avec inquiétude et jalousie la domination exercée par le précepteur de Louis XV sur son royal élève ; tout en affectant à l'égard de Fleury les dehors de la sympathie et de la reconnaissance, il méditait par quels moyens il parviendrait à l'éloigner de la cour et à lui procurer un magnifique exil. En même temps il craignait, bien à tort assurément, que le nouveau duc d'Orléans n'essayât de lui enlever le pouvoir. Or ce jeune prince, terrifié par la mort subite de son père, avait fait un retour sur lui-même ; sa résolution était prise de réformer ses mœurs, de chercher un refuge dans la dévotion la plus assidue, et de ne point convoiter l'autorité ministérielle dont il aurait à rendre compte au souverain Juge. Tandis qu'il se livrait à des actes de piété dont les princes donnent rarement l'exemple, son cousin Philippe V, roi d'Espagne, semblait à son tour dominé par les mêmes inspirations ; le petit-fils de Louis XIV, dont l'avènement avait coûté tant de sang et de sacrifices, abdiquait la couronne d'Espagne en faveur de son fils don Louis, « pour mener à Saint-Ildefonse une vie privée avec la reine, qui s'était of-

ferte de son plein gré à l'accompagner, afin de pouvoir, débarrassé de tout autre soin, se livrer au service de Dieu » (10 janvier 1724).

Esprit sombre et mélancolique, plus dominé par la peur de l'enfer que par cet amour de Dieu qui fait les saints, le triste roi d'Espagne ne se croyait pas en sûreté de conscience sur le trône, et il doutait de la validité de ses droits. Parfois aussi il se disait que Louis XV était d'une santé débile, et qu'en cas de mort, Philippe V étant le légitime héritier de la couronne de France, il valait mieux descendre du trône d'Espagne lorsqu'il en était temps encore que de laisser la famille d'Orléans succéder pacifiquement à la branche aînée des Bourbons. Il estimait qu'en renonçant à cette royauté, dont il était las, il annulait les renonciations du traité d'Utrecht et rentrait dans tous les droits de premier prince du sang de France. En abdiquant il se réservait une liste civile d'environ cinq cent mille piastres, et il imposait au trésor royal des charges considérables dans l'intérêt des infants et des infantes de sa maison. Quant à son fils, le nouveau roi, il était encore moins capable que Philippe V d'imprimer une direction aux affaires de l'État. Cette race capétienne, implantée en Espagne, entraînait dans la décrépitude physique et morale en même temps que dans l'exercice de la royauté. La seule volonté qui fût encore puissante et souveraine à Madrid était celle de la reine Élisabeth Farnèse; il est vrai qu'en lui enlevant le concours intelligent et audacieux d'Albéroni on l'avait affaiblie et paralysée. Aussi semblait-on voir se vérifier cette parole du mi-

nistre exilé par ordre de l'Europe, et qui s'était réfugié en Italie : « L'Espagne, avait dit Albéroni, est un cadavre que j'avais ressuscité; à mon départ il s'est recouché dans la tombe. »

Le roi don Louis était populaire en Espagne par cela seul qu'il était né dans ce royaume. Sa jeune femme, fille du feu duc d'Orléans, régente de France, était digne d'un tel père et se signalait déjà par l'éclat de ses désordres. Elle fut enfermée par ordre de son mari et reléguée à l'Alcazar. Cependant sa réclusion n'eut pas une longue durée. Le roi Louis I<sup>er</sup>, âgé de dix-sept ans, fut atteint de la petite vérole et en mourut, le 31 août 1724, après avoir signé un acte où il nommait héritier son père et l'adjurait de reprendre la couronne. Après cinq jours d'hésitations et de scrupules, et sur l'avis de plusieurs théologiens qui le déclarèrent valablement délié de ses engagements presque monastiques, Philippe V se proclama de nouveau souverain des Espagnes et reprit l'exercice de la royauté (5 septembre).

En France l'opinion se préoccupait de détails d'un ordre moins élevé, mais plus scandaleux. Le duc de Bourbon, par les conseils de la marquise de Prie, avait confié la direction des finances aux frères Pâris : c'étaient des fournisseurs enrichis, médiocrement asservis aux scrupules, mais fort adroits, fort intelligents, et qui jouissaient d'une bonne renommée. A la chute de Law ils avaient exercé une mission sévère de révision et de contrôle; par malheur, en se liant avec la marquise de Prie ils rendirent beaucoup de sécurité aux malhonnêtes gens. L'aîné d'entre

eux, Pâris-Duverney, imaginait des expédients et provoquait des édits bursaux destinés à faire face aux prodigalités de la cour, mais on ne lui laissait exercer aucun contrôle sur les dépenses ; aussi son habileté financière, loin d'alléger pour les peuples le fardeau de l'impôt, ne servait qu'à le rendre plus onéreux, en le déguisant sous des apparences de régularité ou de réformes. Vers le même temps se développait la fortune du duc de Richelieu, l'un des représentants les plus audacieux de l'impiété et du libertinage de la Régence, et qui mieux que tout autre avait justifié l'infâme surnom de *roué*. Il était le complice et le favori de la marquise de Prie ; il servait ses caprices, tout en la trahissant et en entretenant des liaisons avec ses ennemis. Non loin de lui, en butte aux persécutions de madame de Prie, contraint de lutter contre la mauvaise fortune et la disgrâce avant de s'élever à la puissance et aux honneurs, le comte de Belle-Isle se faisait remarquer par un caractère énergique, par son humeur aventureuse et ses hautes prétentions. La favorite de M. le Duc n'épargnait aucune manœuvre pour amener sa ruine, tantôt en lui suscitant d'injustes procès, tantôt en le faisant mettre à la Bastille. Son frère, le chevalier de Belle-Isle, partageait son mauvais sort. L'un et l'autre étaient petits-fils de Fouquet et avaient vu, comme leur aïeul, les portes de la Bastille se refermer sur eux. On pouvait à juste titre leur imputer de s'être enrichis par de mauvaises voies au temps de Law, mais aucun gentilhomme de la cour n'avait le droit, à cet égard, de leur jeter la pierre, car toutes les

grandes familles avaient participé aux mêmes spéculations. A coup sûr, on ne pouvait nier le courage dont ils avaient donné des preuves en face de l'ennemi, et le public, indigné de les voir en butte à de honteuses persécutions, prenait parti en leur faveur contre madame de Prie. L'opinion se prononçait également en faveur de l'ex-ministre Leblanc. Dominé par les manifestations du dehors, entraîné par le sentiment de sa propre indépendance, le parlement se borna à rendre un arrêt qui condamnait La Jonchère, le principal accusé, à de fortes restitutions et au blâme; le comte de Belle-Isle fut déclaré sa caution pour six cent mille livres; les autres furent absous. Ce résultat trompa la vengeance de la marquise de Prie et l'orgueil de M. le Duc, instrument de cette femme.

Le prince-ministre, à la fois dur et vaniteux, n'occupait dans la confiance et l'affection du jeune roi qu'une place fort médiocre. Il s'en inquiétait à juste titre et cherchait par des flatteries et des fêtes à disposer en sa faveur l'esprit de Louis XV. L'évêque de Fréjus, fort défiant, réussissait aisément à déjouer cette tactique. Le duc de Bourbon, par les conseils de madame de Prie, eut recours à un expédient inattendu, grâce auquel il essaya de se créer auprès du roi un appui bien autrement puissant que ne semblait l'être l'influence du précepteur : il imagina de marier Louis XV à une princesse qui, tenant du premier ministre une si haute fortune, se verrait forcée de lui vouer une reconnaissance sans mesure.

On a vu plus haut que le jeune roi avait été fiancé

à l'infante, fille de Philippe V. Cette petite princesse, âgée de six ans, avait été amenée à la cour de France. C'était le moment où son père, indigne réjéon de Louis XIV, venait de sortir de son cloître et de remonter sur le trône, devenu vacant par la mort de don Louis I<sup>er</sup>. Le duc de Bourbon, jugeant que l'on pouvait sans grand péril outrager ce roi pusillanime, amena la rupture du mariage projeté entre Louis XV et l'infante, et cette princesse fut renvoyée en Espagne. Entre autres raisons, le cabinet de Versailles alléguait que des motifs politiques ne permettaient pas de différer longtemps encore le mariage du roi de France. Le royaume, en effet, se trouvait exposé à voir Louis XV mourir d'un jour à l'autre, et il importait, en prévision d'un pareil malheur, qu'il eût de bonne heure contracté mariage avec une princesse nubile, afin d'avoir des héritiers et de ne pas laisser s'éteindre en sa personne la lignée directe de Henri IV. La nation espagnole, qui ne pouvait être fort sensible à de semblables considérations, se montra profondément indignée de l'outrage fait à Philippe V par le renvoi de l'infante. Pour le moment, il est vrai, la cour de Madrid ne pouvait tirer vengeance de cet affront, mais elle se promit de le faire promptement expier à la France.

M. le Duc aurait voulu marier Louis XV à mademoiselle de Vermandois ; cette princesse, sœur du prince-ministre, était douée d'une grande beauté et d'un caractère fier autant qu'énergique. Elle était élevée dans un couvent, loin des dangereuses séductions de la cour. Madame de Prie se présenta à

elle sous un nom d'emprunt et lui fit pressentir qu'elle ne tarderait pas à devenir reine. La conversation s'étant prolongée sur ce sujet, mademoiselle de Vermandois, ignorant à qui elle parlait, dit imprudemment que, si elle avait un jour l'honneur de régner sur la France, elle se hâterait de délivrer son frère, M. le duc de Bourbon, du joug honteux que lui imposait la marquise de Prie. La favorite dissimula sa colère ; mais, en se retirant, et après avoir pris congé de la princesse, elle dit à demi-voix : *Va, tu ne seras jamais reine !* Peu de jours, en effet, suffirent pour faire changer d'avis à M. le Duc et lui faire appréhender d'unir sa sœur à Louis XV. Les pourparlers qui s'engagèrent à cette occasion furent secrètement dirigés par Pâris-Duverney, l'affidé de madame de Prie, et mademoiselle de Vermandois ne fut point associée aux splendeurs du trône.

On jeta les yeux sur les diverses cours de l'Europe, on agita le nom de quelques princesses, mais la marquise de Prie, craignant toujours de se voir écartée par la future reine, se détermina à choisir dans une condition oubliée et obscure la fille de ce même Stanislas Leczinski qui, après avoir un moment occupé le trône de Pologne, vivait alors en France, exilé et pauvre. La jeune Marie Leczinska était plus âgée que Louis XV ; sa figure n'avait rien de remarquable, son esprit était de peu d'étendue, mais on parlait de sa douceur, de ses vertus et surtout de sa piété. Jamais Stanislas n'eût osé aspiré à donner la main de sa fille au roi de France. On avait même parlé de marier cette princesse au colonel d'Estrées, à la

condition qu'il serait fait duc et pair. Docile aux inspirations de madame de Prie, le duc de Bourbon déterminâ Louis XV à cette alliance, qui surprit à la fois la France, l'Europe, et Stanislas Leczinski plus que personne. Ce prince exilé était relégué dans un pauvre manoir, près de Weissembourg, lorsque lui parvint la demande officielle dictée à Louis XV par le duc de Bourbon. « Ah ! ma fille, s'écria-t-il, tombons à genoux et remercions Dieu. — Mon père, lui dit Marie, seriez-vous rappelé au trône de Pologne ? — Le ciel nous est plus favorable encore, reprit Stanislas : vous êtes reine de France ! » Peu de mois après ( 4 septembre 1725 ), le mariage fut célébré à Fontainebleau par le cardinal de Rohan, premier aumônier de Louis XV.

Le roi avait à peine dépassé l'âge de seize ans ; la reine comptait sept ans de plus, mais elle était bonne, timide, affectueuse, et pénétrée de reconnaissance envers M. le Duc. Madame de Prie s'était fait nommer dame d'honneur, et, pour le moment, elle jouissait du succès de ses intrigues et se trouvait en possession d'un grand crédit. Cette insolente fortune ne devait avoir d'ailleurs qu'une assez courte durée.

L'Espagne, alors même que Philippe V régnait sur elle, n'avait pas perdu le sentiment de sa grandeur passée, l'orgueil de ses souvenirs. La reine Élisabeth Farnèse, fière et courageuse, dominait toujours les volontés de son époux et les résolutions du conseil. Bien que dirigé par Grimaldo, fort peu digne assurément de continuer la politique d'Albéroni, le cabinet de Madrid prit la détermination de se rapprocher de

l'Autriche contre la France. L'aventurier Riperda fut chargé d'ouvrir à cet égard des négociations avec le cabinet de Vienne. M. le Duc, dans son inepte orgueil, ne s'était pas attendu à tant de bruit ; il essaya d'apaiser le gouvernement espagnol, mais le marquis de Grimaldo fit connaître, au nom de Philippe V, que, pour donner à son maître une réparation suffisante, il importait que le duc de Bourbon lui-même, le petit-fils du grand Condé, vînt à Madrid y présenter les excuses de Louis XV et de la France. On n'en était pas venu à subir une pareille humiliation, et, pour le moment, on renonça à calmer les colères de l'Espagne. M. le Duc ne négligea rien en vue de prévenir une rupture avec l'Autriche ; le jeune duc de Richelieu, habitué à des succès de boudoirs, fut chargé de se rendre à Vienne et de maintenir le gouvernement de l'empereur dans une attitude neutre. L'Autriche se laissa aisément persuader de ne point tirer l'épée ; elle n'était point encore en mesure de recommencer la guerre, et se contenta des assurances pacifiques qui lui furent présentées au nom de Louis XV.

En France, malgré les appréhensions que faisaient naître les complications extérieures, on continuait à être témoin des prodigalités de la cour et des splendides fêtes que M. le Duc imaginait pour plaire au jeune roi, au besoin pour tendre des pièges à sa vertu et lui faire oublier, dans des liaisons adultères, ses principes religieux et l'austérité de ses mœurs. Il fallait beaucoup d'argent pour soutenir ce faste. Les frères Pâris, toujours complaisamment dévoués à madame de Prie,

firent rendre un édit royal portant, au nom du fisc, prélèvement du cinquantième sur tous les revenus du royaume, sans en excepter ceux des ordres privilégiés. L'impôt devait être prélevé sans qu'il fût tenu compte des frais de culture et des autres charges, et l'on comprend que, combiné avec les autres taxes, déjà si lourdes, qui pesaient sur le pays, il constituait une mesure à la fois injuste et oppressive. D'ailleurs l'estimation de ce prétendu cinquantième était faite arbitrairement par les employés du Trésor, et les contribuables se voyaient exposés à payer le quart ou le tiers de leur revenu net, sans qu'il leur fût possible de recourir à l'administration contre ses propres agents. Il y avait là une combinaison fort odieuse : la noblesse et le clergé réclamèrent énergiquement au nom de leurs privilèges, mais l'édit fut maintenu et contribua à rendre fort impopulaire le gouvernement de M. le Duc. Le parlement de Paris fit des remontrances et les autres parlements du royaume suivirent son exemple. Pour faire cesser l'opposition de la magistrature on eut recours à l'appareil d'un lit de justice ( 8 juin 1725 ), et le jeune roi, en se prêtant ainsi aux suggestions de ses ministres, trouva sur son passage le peuple froid et silencieux, en face de lui le parlement grave et triste. Ce fut une leçon pour lui, mais il n'était guère d'humeur à en profiter, et l'édit qui portait création de l'impôt du cinquantième obtint les honneurs de l'enregistrement. Cependant les circonstances ne se prêtaient guère aux exigences fiscales du premier ministre. L'année ( 1725 ) avait été pluvieuse, les blés n'avaient mûri qu'imparfaitement ;

on s' alarma outre mesure, et le prix des grains atteignit des proportions sans exemple depuis la déplorable récolte de 1709. Il y eut beaucoup d'émotion dans le pays. Tandis que le peuple, sous prétexte d'empêcher l'accaparement, mettait obstacle à la circulation des céréales et aux légitimes opérations du commerce, le gouvernement, aveugle et ignorant, ne prenait aucune mesure pour assurer l'approvisionnement des marchés et protéger les spéculateurs honnêtes contre les violences de la multitude. Il préférait imputer l'agitation publique à l'opposition du parlement et du clergé, et le peuple, moins injuste dans ses reproches, renvoyait à madame de Prie et à M. le Duc la responsabilité de ses souffrances.

Le premier ministre et la favorite crurent que les conjonctures étaient favorables pour faire disgracier l'évêque de Fréjus, toujours prêt à combattre leur influence et à éclairer le roi sur la fâcheuse administration de M. le Duc. Ils nouèrent une petite intrigue de cour contre Fleury, et associèrent à leur projet la reine Marie Leczinska, qui, par un sentiment exagéré de reconnaissance, n'osa refuser de se mettre en avant pour écarter le précepteur du roi. Fleury connaissait la puissance de la domination qu'il exerçait sur l'esprit de Louis XV; il feignit de céder aux attaques de ses ennemis, et il se retira dans sa maison des Sulpiciens, à Issy, comme pour s'éloigner à jamais d'une cour où l'on méconnaissait son dévouement et ses services. En partant il adressa au jeune roi une lettre d'adieux fort touchante et qui produisit l'effet attendu. En apprenant le départ de son précep-

teur Louis XV éclata en sanglots et se hâta de signifier à M. le Duc qu'il fallait au plus vite ramener l'évêque de Fréjus à la cour et lui donner les satisfactions qu'il exigerait. Le duc de Bourbon fut contraint d'obéir, et le retour de Fleury fut comparé au triomphe de Mardochée. Pour le moment le précepteur du roi jouit avec beaucoup de modestie de sa victoire et consentit à laisser son rival au pouvoir. Les esprits étaient d'ailleurs fort agités par la difficulté de la situation. On murmurait contre l'impôt, la cherté des grains causait des émeutes, et il fallait dissiper les attroupements par la force des armes. Il était bon de laisser le gouvernement de M. le Duc s'user et devenir impossible, afin de rendre populaire et légitime toute réaction qui le déposéderait du pouvoir.

A coup sûr le duc de Bourbon n'avait pas la main heureuse dans les questions de gouvernement. Pâris-Duverney, dont il suivait les inspirations, cherchait à ramener le prix des denrées au taux normal. Au lieu de réaliser cette pensée lentement, sans secousse, par le retour de la confiance publique et le jeu nécessaire de la concurrence commerciale, il ne craignit pas de recourir à des mesures brutales, telles que la diminution de la valeur des monnaies, la réduction de l'intérêt au denier trente et l'établissement d'un tarif pour toutes les marchandises. C'était provoquer des résistances formidables, appuyées sur la justice et le droit; elles se manifestèrent de toutes parts. Les marchands fermèrent leurs boutiques, les fabricants cessèrent le travail, les ouvriers s'ameutèrent, et il fallut avoir recours à la force armée. Cette

lutte, soutenue par l'aveuglement et l'ignorance contre les vrais principes d'économie politique, se prolongea pendant près de deux ans, tant qu'enfin le pouvoir rétrograda et fléchit devant les intérêts coalisés contre lui. Il n'avait guère mieux réussi en voulant abolir la mendicité par la menace de la prison et l'établissement d'ateliers publics. De nos jours, pour atteindre le rêve idéal de l'extinction du paupérisme, on procède avec des ménagements infinis, et on laisse à l'avenir le soin de compléter l'œuvre des règlements et de la loi; alors on s'indignait de ce qu'une réforme imaginée par un ministre et formulée en édit royal ne s'accomplît pas comme par enchantement et sans obstacles. On sévit contre les mendiants, comme à d'autres époques on avait sévi contre les lépreux, mais l'argent, les prisons, les hôpitaux, les moyens de travail manquaient à l'autorité, et elle dut se reconnaître impuissante. Ce fut également vers la même époque que la peine de mort fut édictée contre le vol domestique. L'atrocité de cette mesure en paralysa l'effet; les maîtres, par pitié, refusèrent de se plaindre, et l'impunité enhardit ceux des voleurs qu'une pénalité moins odieuse aurait évidemment atteints d'une manière plus sûre.

Un gouvernement qui procédait avec cette dureté inflexible n'avait garde de laisser respirer les calvinistes. Ces derniers avaient été enhardis par l'indulgence du duc d'Orléans, et leur propagande s'était produite sous diverses formes, telles que les prêches, les assemblées, les mariages au désert. M. de Tressan, l'ancien aumônier du régent, avait plus d'une fois

éveillé à ce sujet les inquiétudes de l'autorité, mais on n'avait pris aucune mesure décisive ; ni le duc d'Orléans, ni Dubois n'entendaient reprendre l'œuvre de Louis XIV ; tous deux s'en rapportaient aux parlements du soin de faire exécuter les ordonnances contre les religionnaires, et ils ne se souciaient ni l'un ni l'autre de déployer l'appareil des supplices. Le duc de Bourbon se montra moins facile ; il rétablit dans toute leur rigueur les édits de Louis XIV et s'attacha à provoquer de nouvelles ordonnances qui aggravèrent considérablement la condition des calvinistes. Toutes les tentatives faites pour exercer le culte protestant, non-seulement en public, mais encore dans l'intimité de la vie domestique, furent punies des galères perpétuelles, de la confiscation des biens, et souvent de la mort. Était passible des galères quiconque, témoin d'un acte de ministère ecclésiastique accompli par un pasteur huguenot, s'abstenait de le dénoncer à l'autorité. De graves peines étaient portées contre les médecins qui, appelés auprès du lit d'un calviniste malade, ne le signaleraient pas aux curés chargés de lui offrir les sacrements. Une disposition odieuse de cette loi prononçait les galères et la confiscation des biens contre ceux des protestants qui, assistant à la mort de l'un d'entre eux, lui auraient adressé des exhortations religieuses conformes à leurs croyances. Chez aucun peuple le législateur ne s'était avisé de recourir à de pareils moyens pour ramener à la vérité ceux qui s'en trouvaient séparés par l'erreur soit volontaire, soit invincible. Les tribunaux se refusèrent plus d'une fois à appliquer ces lois de persécution ; le gou-

vernement lui-même, dominé par l'adoucissement des mœurs publiques, hésita souvent à invoquer un édit dont le principal effet avait été de déterminer une nouvelle émigration protestante (c'était la sixième); mais les dispositions que nous venons de rappeler n'en restèrent pas moins inscrites dans le code de la France, et bien souvent les parlements en firent le rappel.

M. le Duc avait apposé sa signature sur cet édit sans y attacher une grande importance, et sans se mettre beaucoup en peine d'exterminer les calvinistes ou de les laisser vivre; il n'avait été, dans cette circonstance, que l'instrument de M. de Tressan. Dans un autre ordre d'idées, le prince-ministre essaya d'empêcher l'extension de Paris, afin d'éviter le dépeuplement des campagnes au profit de la capitale seule. De nos jours on se préoccupe à juste titre de cette grave question, et l'on a reconnu qu'elle présentait des difficultés que la force matérielle et l'emploi des moyens de police ne sauraient résoudre. L'homme va où le bien-être l'appelle; si l'on veut empêcher les populations rurales d'affluer dans les grandes villes, où la condition des ouvriers industriels semble préférable à celle qui est réservée aux ouvriers agricoles, il faut, par un système de réglemens et de lois, rendre meilleure la fortune du cultivateur, et assurer aux paysans plus de bonheur, plus d'aisance, plus de liberté. Le problème posé de cette façon exige peut-être l'emploi d'une longue persévérance, d'une expérience assidue, de beaucoup de sacrifices, mais, au demeurant, l'homme est en pleine possession du droit de se déplacer et de

changer de résidence, et il ne délaisse les campagnes pour les centres industriels et les cités populeuses que s'il y rencontre un avantage réel. Au début du règne de Louis XV, et sous l'administration de M. le Duc, on ajoutait une grande foi à l'efficacité de la force, et l'on croyait qu'il suffisait à un gouvernement de notifier sa volonté pour être obéi. On prétendait que la population de Paris s'était élevée à quatorze cent mille âmes, chiffre évidemment exagéré de plus de moitié, et on s'avisa d'infliger à Paris des limites que cette capitale n'avait plus le droit de franchir. « Nous estimons, disait l'édit royal, qu'au point de grandeur où la ville est parvenue on ne sauroit y souffrir un nouvel accroissement sans l'exposer à sa ruine... Après avoir fait soigneusement examiner les moyens les plus sûrs pour prévenir un si grand mal, il ne nous en a pas paru de plus convenable que de distinguer l'enceinte de la ville de celle des faubourgs, et, en resserrant la ville dans de justes limites, quoique fort étendues, d'y laisser la liberté entière aux particuliers sur la forme et la grandeur des édifices qu'ils voudroient faire construire, sans pouvoir cependant y percer de nouvelles rues ; de borner les faubourgs à la longueur des rues ouvertes jusqu'à présent et à la dernière maison bâtie dans chaque rue, sans qu'il soit permis d'y percer de nouvelles rues et d'y bâtir sur d'autre terrain que celui qui a face sur une rue ouverte et qui est enclavée dans des maisons déjà bâties, et en défendant d'y construire de grandes maisons, à l'exception de celles qui sont actuellement commencées. » Il y avait quelque chose d'étrange et d'oppressif dans ces précautions

de la loi qui frappaient la propriété immobilière et lui assignaient un caractère en quelque sorte permanent, une destination fixe, contraire le plus souvent aux intérêts et au droit du légitime possesseur. L'édit, s'il eût pu être observé, devait avoir pour résultat de parquer la population parisienne dans un espace circonscrit d'avance, où l'air allait en quelque sorte lui manquer, où elle était contrainte de se mouvoir et de vivre, sans espérance d'agrandissement, et au détriment de sa santé, de ses jouissances, de son bien-être. Voilà d'après quelles données économiques et en vertu de quels principes sociaux le pouvoir fonctionnait sous M. le Duc. L'opinion publique déjà forte, et avec laquelle on commençait à compter, s'indignait de voir d'administration du pays confiée à des mains brutales et ignorantes. Il serait long de tenir registre des griefs que ce gouvernement amassait contre lui dans le souvenir des peuples.

On vient de voir jusqu'à quel point M. le Duc avait froissé les justes susceptibilités de l'Espagne par le brusque renvoi de l'infante ; il cherchait maintenant à réparer cette odieuse étourderie, soit par des prévenances à l'adresse des Bourbons de Madrid, soit en resserrant l'alliance anglo-hollandaise. En dépit de ses prévisions, un événement grave eut lieu dans l'ordre politique : l'empereur Charles VI et Philippe V, ces deux adversaires qui s'étaient si longtemps disputé l'Espagne, se réconcilièrent à la face de l'Europe. D'une part, Philippe V voulait se venger de la France ; d'autre part, Charles VI, renonçant pour le moment à restaurer le formidable empire de Charles-

Quint, avait abdiqué ses prétentions sur l'Espagne en vue d'assurer le succès d'une combinaison inattendue. Dès 1713 il avait décrété que son héritage serait indivisible, et qu'à défaut d'héritiers mâles tous ses États passeraient à la ligne féminine. C'était déroger à toutes les traditions de l'Autriche et méconnaître le pacte de famille, aux termes duquel Léopold I<sup>er</sup> avait autrefois établi que, si ses deux fils Joseph et Charles mouraient sans postérité mâle, les filles de l'aîné (de Joseph) succéderaient de préférence à celles de Charles. Le 6 décembre 1724, la résolution prise depuis onze ans par Charles VI, et qu'on avait jusque-là tenue secrète, fut solennellement publiée, sous le nom de pragmatique sanction, en faveur des filles de ce même souverain et à l'exclusion des filles de Joseph, ses nièces, auxquelles il avait imposé de renoncer à leurs droits. Il importait maintenant de faire accepter cette pragmatique par les différentes cours de l'Europe, et, pour atteindre ce but, l'adhésion de l'Espagne lui semblait une garantie précieuse. Albéroni eut refusé d'entrer dans ses vues; son successeur, l'aventurier Ripperda, se montra moins sévère envers l'Autriche. Par un triple traité signé à Vienne (30 avril et 1<sup>er</sup> mai 1725), Charles VI et Philippe V renoncèrent à toutes prétentions sur leurs États respectifs, avec pleine amnistie réciproque pour ceux de leurs sujets qui s'étaient compromis pour leurs querelles. Philippe garantit la pragmatique sanction et ouvrit les ports de l'Espagne aux navires autrichiens et à ceux des villes hanséatiques, dans des conditions pareilles à celles qu'avaient obtenues les nations

les mieux favorisées ; Charles promit ses bons offices pour faire restituer à l'Espagne Mahon et Gibraltar, et, par un article secret, il s'engagea à coopérer par la force à la recouvrance de ces deux possessions importantes. Par le même pacte une alliance défensive fut conclue entre les deux puissances.

L'Europe fut émue à la nouvelle des traités de Vienne, et, le 5 septembre, par les soins de Georges I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre et souverain du Hanovre, une alliance défensive intervint entre la Prusse, l'Angleterre et la France. Ainsi le continent se trouva comme partagé en deux grandes coalitions, qui, chacune de son côté, travaillaient à s'adjoindre les nations encore neutres. Sur tous les points de l'Europe on multiplia les armements, on réorganisa les troupes, on se disposa à une lutte prochaine. Dans ce but, et par une ordonnance du 26 février 1726, on institua en France une sorte de landwher, une milice nationale destinée à servir d'armée de réserve. Ce ne fut point une création nouvelle, car la milice était en France une institution déjà connue et qui, sous le règne de Louis XIV, avait rendu des services ; mais ce fut une organisation rationnelle et utile donnée à une partie de la population active qui, de nos jours, serait désignée sous le nom de premier ban de la garde nationale.

En ce moment l'assemblée triennale du clergé était réunie à Paris. L'acceptation ou le refus de la bulle *Unigenitus* était alors la grande question qui troublait les esprits. De nos jours on parle avec dédain d'une question de cet ordre ; on ne comprend pas l'importance que nos pères attribuaient à des difficultés théo-

logiques. C'est ainsi que juge l'ignorance qui se cache sous le voile de l'orgueil. Ces difficultés religieuses, que l'on se garde bien d'approfondir, renfermaient en elles-mêmes ce que le poëte résume en ces mots : être ou ne pas être. On n'envisageait pas comme des problèmes puérils ceux qui tenaient à la vie chrétienne, à la grâce, à la résurrection bienheureuse. On croyait servir la liberté soit qu'on se ralliât au souverain pontife, infailible lorsqu'il est assis sur la chaire de Saint-Pierre, soit qu'on refusât d'admettre les décisions de Rome et qu'on fit un appel imaginaire aux futurs conciles. Le pape Benoît XIII venait de succéder au vénérable Innocent XIII, mort le 7 mars 1724. Le 5 avril 1725, par les soins du nouveau pontife, un concile avait été ouvert à Rome. Cette assemblée, présidée par le chef de l'Église, recommanda à tous les évêques l'observation de la constitution *Unigenitus* ; elle le fit en ces termes : « Comme, pour retenir et garder entièrement et inviolablement la profession de foi catholique, il est souverainement nécessaire que tous les fidèles évitent et détestent avec une vigilante application les erreurs qui, en ces derniers temps, pullulent touchant la même foi, et que le saint-siège a condamnées, tous les évêques et pasteurs des âmes doivent veiller avec tout le soin possible, comme ils ont fait jusqu'à présent, à ce que la constitution de Clément XI, de sainte mémoire, commençant par le mot *Unigenitus*, que nous reconnaissons comme la règle de notre foi, soit observée avec la parfaite obéissance et exécution qui lui est due, par tous les fidèles, de quelque condition et grade qu'ils soient.

Si donc ils connaissent quelqu'un demeurant dans leur diocèse, qu'il soit du diocèse même, ou de la province, ou étranger, qui ne pense pas bien ou qui parle mal de ladite constitution, ils ne négligeront pas de procéder contre lui, et de le punir, suivant leur puissance et leur juridiction pastorale; et, s'ils trouvent qu'il est besoin d'un moyen plus efficace, ils déféreront au siège apostolique ces opiniâtres et rebelles à l'Église. Ils veilleront aussi à découvrir et à faire remettre les livres publiés contre la même constitution, ou soutenant les fausses doctrines qu'elle condamne, et ils les dénonceront ensuite à nous et à la chaire apostolique. » Cet article, et tous les autres actes du concile romain de 1725, furent souscrits par tous les Pères, au nombre de cent quinze, et par le souverain pontife Benoît XIII; d'où l'on peut juger si quelques historiens ont eu un motif plausible d'affirmer que ce pape ne donnait pas une adhésion pleine et entière à la célèbre constitution de Clément XI. Disons encore que, parmi les officiers ou ministres de ce même concile de 1725, on vit figurer le cardinal Prosper Lambertini, alors archevêque de Théodosie, et qui plus tard, parvint à la papauté sous le nom de Benoît XIV.

Quoi qu'il en soit, dans l'assemblée du clergé tenue à Paris en cette même année 1725, l'agitation fut très-vive au sujet de la constitution *Unigenitus*. D'une part, la majorité demanda que des conciles provinciaux fussent tenus contre les adversaires de la bulle; de l'autre, elle éleva de très-vives réclamations contre l'impôt du cinquantième, qui, au mépris des immunités

ecclésiastiques, venait d'atteindre les biens du clergé. Le gouvernement s'effraya de cette résistance. L'évêque de Fréjus, homme conciliant et modéré, voulait qu'on s'attachât à pacifier les esprits ; M. le Duc, vaniteux et irritable, obtint du roi un ordre qui enjoignait à l'assemblée de se séparer ; elle obéit le 27 octobre 1725 ; mais, en se retirant, elle formula une protestation empreinte d'une telle énergie que M. le Duc en fit saisir l'original et la fit biffer sur le registre des procès-verbaux. Ainsi le pouvoir arbitraire usurpé par Louis XIV et maintenu aux mains de son successeur ne s'exerçait ni dans l'intérêt de l'ordre moral, ni dans celui de la vérité et de la justice. En administration on le faisait servir à favoriser de honteuses spéculations et des manœuvres d'agiotage ; dans l'ordre des choses fiscales on l'employait à grever la nation d'impôts qui alimentaient les prodigalités de la cour ; dans l'ordre des faits religieux on en faisait un instrument d'oppression. Ainsi détournée de ses voies et de son but légitime, l'autorité s'appelle tyrannie et ne tarde pas à évoquer contre elle la double résistance de la haine et du mépris. Si nous insistons à ce sujet, c'est que la révolution française, que personne ne prévoyait encore, préparait déjà ses armes.

Si cet avenir ne se présentait point alors avec ses avertissements et ses menaces, les gens doués de quelque prévoyance ne pouvaient se dissimuler qu'on accroissait les mécontentements et qu'on faisait vivre la monarchie à l'aide d'expédients assez dangereux. On se le disait à demi-voix à Versailles, et tout haut

dans les élégantes retraites du château de Rambouillet, où le jeune roi, âgé de dix-sept ans, trouvait des amis et des distractions honnêtes. C'est là ce qu'attendait Fleury. Pour arriver aux affaires dans de bonnes conditions, il avait voulu laisser le gouvernement de M. le Duc s'user par les obstacles, se déconsidérer par les fautes, se rendre impossible par l'impopularité. Maintenant le fruit était mûr; il ne s'agissait plus que d'une secousse pour le faire choir, et l'évêque de Fréjus obtint du roi le concours et l'initiative dont il avait besoin pour en finir avec le premier ministre et pour prendre sa place.

Le 11 juin 1726, Louis XV partant pour Rambouillet fit ses adieux à M. le Duc avec beaucoup d'aménité et de grâce. « Mon cousin, lui dit-il, ne me faites pas attendre pour souper. » Ainsi dès l'adolescence on avait façonné son cœur à la dissimulation et à la ruse. Comme M. le Duc se disposait à partir, M. de Charost lui remit une dépêche du roi, conçue en ces termes : « Je vous ordonne, sous peine de désobéissance, de vous rendre à Chantilly et d'y demeurer jusqu'à nouvel ordre. » Le duc de Bourbon, atterré, mais conservant les apparences de la dignité et du calme, obéit sans prononcer un seul mot, et partit pour sa résidence de Chantilly, escorté par un lieutenant des gardes. Le même jour, une lettre de cachet enjoignit à la marquise de Prie de se retirer en Normandie, dans l'une de ses terres, et Pâris-Duverney, son principal agent, fut enfermé à la Bastille. Ainsi finit le ministère de M. le Duc, désigné dans l'histoire sous le nom de seconde Régence; ainsi fut

inauguré l'avènement de Fleury à la direction suprême des affaires.

Résumons en quelques mots ce qu'était devenue la société au début de cette période, de triste souvenir, qu'on a appelée à si juste titre le siècle de Louis XV.

Vers le déclin même du gouvernement et de la vie du grand roi on avait vu s'annoncer une puissante réaction dans les habitudes et dans les idées. La crainte, le respect, l'exemple du maître avaient sans doute contenu ce mouvement et réduit le vice à se cacher sous le mystère et sous l'hypocrisie ; mais on était las de cette *gérontocratie pieuse*, et la noblesse, la cour, la bourgeoisie elle-même appelaient de leurs vœux un pouvoir moins austère, une administration moins compressive. Sous le monotone appareil d'étiquette et de gravité que Louis XIV maintenait encore, tout déperissait comme le roi, les mœurs, les croyances, les lettres, les arts, la monarchie. De temps à autre le scandale se faisait jour, et des incidents dont on colportait le récit révélaient un travail latent, mais redoutable, d'immoralité et d'irrégion. On savait à quoi s'en tenir sur le cynisme de quelques princes, sur le dévergondage de quelques nièces ou filles de roi, mais on se contentait d'en parler à voix basse et avec les apparences de la douleur. A l'avènement de la Régence, sous un prince dont l'exemple autorisait toutes les dépravations de la pensée et des sens, une explosion s'accomplit au profit du mal, et tous les vices purent enfin s'afficher avec effronterie. Nous laissons à d'autres le triste soin

de dérouler les annales de la débauche, de stigmatiser la cour et la noblesse de la Régence avec des phrases qui rappelleraient Suétone, Pétrone et Juvénal ; nous ne trouvons aucune utilité à emprunter ici aux Mémoires de la Régence et au méprisable Soulavie des détails dont s'indigneraient les âmes chastes. Puisse s'éteindre, au contraire, le souvenir de cette période de libertinage et de scandale durant laquelle un si petit nombre d'hommes, parmi les sommités sociales, demeurèrent purs et honnêtes ! Il nous suffira de constater son origine et son existence, et de montrer quelle influence elle exerça sur l'avilissement et la ruine de la monarchie durant le dix-huitième siècle. Nos lecteurs nous sauront gré de leur épargner toutes les chroniques du vice, chaque fois que les exigences de l'histoire ne nous imposeront pas la nécessité d'y faire allusion.

Dans l'ordre des faits généraux et politiques, le pays subissait les résultats du système absolu de Louis XIV, du relâchement de la Régence, du bouleversement des fortunes amené par *le système*. La richesse disputait à la noblesse la possession du sol, en attendant qu'elle lui disputât le pouvoir. Louis XIV avait voulu amuser et amoindrir la noblesse, non par sympathie pour les classes moyennes, mais pour élever la couronne au-dessus de toutes les forces sociales : il avait réussi au delà de ses vœux et de ses espérances. Il eût été sage d'abattre la féodalité et de la désarmer ; mais un roi plus prévoyant se serait arrêté là, et aurait conservé à la noblesse d'autres privilèges que des distinctions de cour, un plus grand

prestige que celui des titres. Il ne l'aurait pas conservée pour décorer le pouvoir royal, mais pour lui servir d'appui. Exclusivement préoccupé du soin de briser tous les obstacles, il n'y songea pas. Un noble, dans l'origine, était comme un roi au petit pied; il représentait les bénéficiers héréditaires de Charles le Chauve, il descendait des grands vassaux de Hugues Capet et des pairs de Philippe-Auguste. La royauté, bien que suzeraine, était tenue de respecter son droit, de compter avec lui, comme Clovis avait compté avec ses leudes. De là embarras formidables pour le roi et exagérations de pouvoir au profit de la hiérarchie féodale. De Charles le Simple à Charles VIII tous les souverains avaient eu sujet de s'en inquiéter ou de s'en repentir. Ce n'avait pas été pour Richelieu et pour Louis XIV un motif légitime de procéder par voie d'abolition et d'usurpation royale. Parce que la féodalité avait abusé de son organisation et de sa force, il ne fallait pas oublier que la noblesse, depuis longtemps privée des prérogatives régaliennes dont ses ancêtres avaient abusé, représentait en France un élément du premier ordre, une base essentielle de la monarchie, et qu'à force de la supprimer, de l'amoindrir, de ne lui laisser que des hochets de cour, on allait arriver à lui enlever toute autorité morale, tout prestige, tout privilège sérieux dont elle aurait pu user pour la défense même de la royauté traditionnelle. Un noble qui s'honorait de monter dans les carrosses de Sa Majesté et qui ambitionnait avant tout pour sa femme un tabouret à Versailles, un pareil noble, disons-nous, était assurément moins puissant qu'un noble qui montait à cheval

et invoquait le droit de ses pères ; mais ce dernier pouvait s'interposer entre le peuple et la royauté ; il représentait un principe ; pour arriver au seuil du trône il fallait passer sur lui, et la force qui appartenait à la noblesse, bien qu'elle parût souvent désagréable et gênante, n'en était pas moins une protection pour le souverain. Au début du règne de Louis XV personne ne s'avisait de croire à cette vérité ; c'est tout au plus si des utopistes tels que Boulainvilliers et Montesquieu (ce dernier plus tard) étaient capables d'admettre et de comprendre de semblables théories. Les nobles, vaincus et désarmés depuis quatre générations, ne s'attribuaient d'autres privilèges à l'égard du roi que celui de le servir à la cour et celui de mourir pour lui sur les champs de bataille. Louis XIV en avait fait des chambellans et des gardes du corps, des courtisans et des mousquetaires. Ni le roi ni les gentilshommes n'aspiraient désormais pour la noblesse à une situation plus grande, et ceux qui parlaient des états généraux ou des droits de la pairie passaient aux yeux de tous pour une minorité de factieux et de monomanes.

Quant aux communes, ces vieilles et fidèles alliées de la couronne, elles s'étaient vues, aussi bien que la noblesse, dépossédées de leurs droits politiques. Désormais elles n'étaient plus leurs magistrats, elles ne disposaient plus de leur milice, elles n'avaient plus à invoquer les franchises et les privilèges de la ville, leurs chartes d'émancipation et d'affranchissement étaient déchirées. Le gouvernement, vers la fin du dix-septième siècle, s'était emparé des magistratures urbaines et de tous les emplois à la nomination des vil-

les ; il les avait érigés en offices héréditaires, et avait pris pour règle de les vendre le plus cher possible, soit à des particuliers, soit aux villes elles-mêmes. Désormais un maire perpétuel et des assesseurs, candidats-nés pour les fonctions d'échevins, de consuls, de capitouls, de jurats et de syndics, avaient été imposés à toutes les municipalités du royaume (1), qui cessèrent d'être électives, à moins qu'elles n'eussent acquis de leur deniers les nouveaux offices, pour les étendre, ou, comme on disait, pour les réunir au corps de ville. En procédant ainsi, en mettant à l'enchère ces offices devenus royaux et parés du titre de conseillers du roi, on avait spéculé, d'une part, sur la passion des riches familles bourgeoises pour les charges héréditaires ; de l'autre, sur l'attachement des villes à leurs franchises immémoriales. Si grande était alors l'abdication politique de la classe moyenne que l'abolition du régime municipal s'était opérée sans secousse, sans résistance, et comme à l'insu du pays. On éprouva comme une impression désagréable qui fut de courte durée et s'effaça dans la soumission. Les villes se firent d'ailleurs

(1) Paris et Lyon, par dispense exceptionnelle, conservèrent leurs prévôts des marchands ; mais ces deux villes reçurent chacune douze assesseurs en titre d'offices héréditaires. — Voyez l'édit d'août 1692, portant création de maires et assesseurs en chaque ville et communauté du royaume ; l'arrêt du conseil du 5 décembre 1693, portant règlement général pour les fonctions, rang et séance des maires, assesseurs, etc. ; l'édit de mars 1702, portant création, dans chaque paroisse où il n'y a pas de maire, d'un syndic perpétuel ; l'édit de mai 1702, portant création de lieutenant de prévôt des marchands à Paris et à Lyon ; et l'édit de décembre 1706, portant création d'un maire perpétuel et de lieutenants de maires alternatifs et triennaux dans chaque ville. (*Rec. des anciennes Loix françaises*, t. XX, p. 158, 203, 408, 410 et 492.)

un devoir et un point d'honneur du rachat de leurs privilèges, si bien qu'au prix de sacrifices onéreux elles devinrent adjudicataires de la plupart des offices nouvellement créés. Le gouvernement, qui avait besoin d'argent, se prêta assez volontiers à cette combinaison; la situation en était là au début du règne de Louis XV. Un moment, grâce au besoin de popularité qu'avait éprouvé le régent, on avait pu croire à la restauration du régime municipal. Au mois de juin 1716 un édit royal avait permis à toutes les villes de rentrer dans la plénitude de leurs droits, et avait supprimé tous les offices réunis ou non remboursés au nord par les villes. Cette réaction ne fit reculer l'usurpation du pouvoir que pendant un laps de six ans. En 1722 on revint au système imaginé par Louis XIV. Le gouvernement avait besoin d'argent, et une grande expérience fiscale avait été faite : on savait que les villes, mises à rançon pour des droits qui leur étaient chers, payaient et ne se soulevaient pas; il n'en fallut pas davantage pour abolir de nouveau le droit des villes. Dans une crise formidable pour le Trésor, tous les offices municipaux créés et mis en vente par Louis XIV, le furent de nouveau par le régent (1). Cette seconde confiscation des libertés communales, plus franche que la première, présentée sans détour comme un expé-

(1) « La nécessité de pourvoir au payement exact des arrérages et au remboursement des capitaux des dettes de l'État nous a obligé à chercher les moyens les plus convenables pour y parvenir, et il ne nous a point paru d'expédient plus sûr et moins onéreux à nos peuples que le rétablissement des différents offices supprimés depuis notre avènement à la couronne. » (Édit. d'août 1722, *Rec. des anciennes Loix françaises*, t. XX, p. 209.)

dient financier (1), avait marqué pour l'avenir leur destinée. Dès ce moment les prérogatives de la cité, les garanties qui restaient des anciennes chartes du moyen âge furent comptées parmi les moyens de battre monnaie dans les embarras extrêmes. Ce fut un jeu pour le gouvernement de vendre, de retirer et de vendre encore les titres de maires, lieutenants de maires, assesseurs, échevins, consuls, capitouls, jurats, syndics perpétuels, et de pressurer les villes par la menace renouvelée d'une intrusion d'officiers héréditaires (2). Ainsi s'accomplissait jusqu'au bout de la dépossession des classes moyennes au profit du pouvoir central; ainsi la royauté croyait se rendre forte en se faisant absolue et injuste.

Longtemps réduit au silence par la volonté absolue de Louis XIV, le parlement de Paris essayait à re-

(1) Dans l'édit d'août 1692 les motifs réels avaient été dissimulés et enveloppés de prétextes politiques : « Le soin que nous avons toujours pris de choisir les sujets les plus capables, entre ceux qui nous ont été présentés pour remplir la charge de maire dans les principales villes de notre royaume, n'a pas empêché que la cabale et les brigues n'aient eu le plus souvent beaucoup de part à l'élection de ces magistrats, d'où il est presque toujours arrivé que les officiers ainsi élus, pour ménager les particuliers auxquels ils étoient redevables de leur emploi et ceux qu'ils prévoyaient leur pouvoir succéder, ont surchargé les autres habitants des villes, et surtout ceux qui leur avoient refusé leurs suffrages... C'est pourquoi nous avons jugé à propos de créer des maires en titre dans toutes les villes et lieux de notre royaume, qui, n'étant point redevables de leurs charges au suffrage des particuliers et n'ayant plus lieu d'appréhender leurs successeurs, en exerceront les fonctions sans passion, et avec toute la liberté qui leur est nécessaire pour conserver l'égalité dans les charges publiques. » (*Rec. des anciennes Loix françaises*, t. XX, p. 159.)

(2) *Essai sur l'histoire du Tiers-État*, par M. Augustin Thierry.

prendre les allures d'un pouvoir politique; on n'osait pas lui reprendre le droit de remontrance qui lui avait été rendu, mais on déployait, pour le contraindre à obéir, l'appareil des lits de justice, et ce corps judiciaire commençait à s'accoutumer à la vaine pompe des jussions royales. Il avait reconquis ce nom vénéré de cour souveraine qui semblait lui donner part à la souveraineté; son intervention dans les affaires de l'État était à la fois fréquente et obstinée; il était devenu agressif et usurpateur contre la royauté affaiblie, et l'opinion mécontente, épiant l'occasion de changer les institutions de la France, se ralliait à lui par l'excès même de ses prétentions et de son orgueil. A tout prendre, le parlement de Paris, demeuré la seule force publique que le siècle n'eût point encore dépouillée de son prestige, était alors comme le fil conducteur qui, de 1614 à 1789, devait rattacher l'ordre ancien au nouvel ordre de choses dans lequel il allait disparaître à son tour. Nous aurons bien souvent encore à raconter ses résistances, ses réclamations et ses luttes.

Le clergé de France, bien qu'il fût consolé par la piété d'un grand nombre d'évêques et de prêtres, portait la peine de sa faiblesse et de la solidarité qui le rattachait à la monarchie absolue. Soit complaisance pour la royauté, soit aveuglement, il avait détendu le lien qui l'attachait à l'Église de Rome, la mère et la souveraine de toutes les Églises, et il se croyait libre parce qu'il décorait du nom de libertés ses propres servitudes. S'il se prétendait affranchi, dans une certaine mesure, du devoir de se soumettre au père commun

des fidèles, en revanche il fléchissait sous l'autorité des ministres, il se plaçait dans la main du roi, et il cessait d'être dans l'État ce corps uni et puissant dont la parole avait tant de fois condamné les abus et réclamé pour l'humble et le pauvre. D'une part, l'hérésie janséniste triomphait encore dans quelques diocèses, et certains ordres religieux, infidèles à leur passé, se faisaient les dépositaires ou les apôtres de l'erreur; de l'autre, les funestes principes du siècle avaient envahi le cloître, et le relâchement de la règle ou de la morale avait peu à peu affaibli les liens de la foi. Le clergé possédait d'immenses richesses; mais, depuis le concordat de François I<sup>er</sup>, ces richesses étaient réparties par un ministre, et la feuille des bénéfices était tombée trop souvent en des mains indignes. On a déjà vu des abbayes accordées comme récompense de sonnets ou de madrigaux, et des évêchés conférés à des poètes de cour. Ces scandales ne furent que trop nombreux, et les charges ecclésiastiques, auxquelles le plus digne est seul appelé, devenaient bien souvent la proie du plus avide. Ce déplorable laisser-aller du pouvoir avait multiplié les abus; le saint ministère était devenu une carrière comme une autre, où la faveur de cour tenait lieu de mérite. Les grandes familles commençaient à croire que les hautes dignités sacerdotales leur étaient dévolues de droit, et qu'on pouvait obtenir un évêché comme un régiment. Tout semblait permis dès lors que Dubois, l'ancien valet du régent et le modèle de tous les vices, avait revêtu la pourpre et s'était assis sur le siège de Cambrai. Aussi un

grand nombre de jeunes gens sans vocation étaient-ils dirigés vers la carrière ecclésiastique par de simples convenances de famille : les uns ne tenaient à l'Église que par les bénéfices, dont ils dissipaient les revenus en prodigalités coupables ; les autres ne portaient que le titre d'abbé, et profanaient dans les dangereux plaisirs du monde l'habit sacerdotal dont ils étaient revêtus ; on les appelait par dérision les *petits collets*, et ils étaient généralement notés pour la facilité de leurs mœurs. Plusieurs prélats ne paraissaient jamais dans leurs résidences et augmentaient le nombre des courtisans de Versailles, sans songer à la garde du troupeau dont Dieu devait leur demander un compte sévère ; beaucoup étalaient un luxe immodéré, pendant que de pauvres prêtres de leurs diocèses manquaient des choses les plus indispensables à la vie. Une conduite aussi légère et aussi peu conforme à la sainteté du sacerdoce prêtait à la calomnie et appelait les mépris du peuple. Le clergé inférieur, n'étant que trop enhardi par l'exemple de ses chefs, donnait souvent aux fidèles des leçons d'indifférence ou de scandale. Dans la tourbe des écrivains irréligieux on voyait figurer des abbés et des prêtres apostats. Il est superflu de dire que ces funestes causes réagissaient sur les communautés religieuses, et que beaucoup d'entre elles affichaient en quelque sorte l'oubli de la règle. Enfin, pour emprunter les expressions figurées de Massillon, *le sel de la terre s'était affadi, les lampes du Seigneur s'étaient éteintes, et les pierres du sanctuaire se traînaient sur les places publiques.*

La littérature contribuait pour sa part à hâter la

déchéance des mœurs publiques. Aux œuvres sérieuses, aux créations remarquables qui avaient signalé l'ère de Louis XIV, succédaient des productions où le cynisme de l'impiété s'alliait dignement au cynisme de la corruption. Déjà les arides doctrines de l'athéisme avaient désolé l'Angleterre, et il s'était formé dans ce pays, à la faveur des dérèglements de Charles II et des orages révolutionnaires qui précédèrent ou suivirent 1688, une école prétendue philosophique qui unissait aux maximes d'Épicure le désolant matérialisme de Spinoza. Les idées de cette secte n'avaient pas tardé à pénétrer en France et à recruter des adeptes. Pour le moment le travail de destruction qui s'accomplissait était encore lent et inaperçu.

La décadence des lettres et de la philosophie se manifestait par une double réaction contre le beau et le vrai. Il y a une observation à consigner ici qui nous semble exacte : c'est que l'intelligence et le cœur sont toujours solidaires chez les peuples. Si la société vous paraît subir une déviation générale dans l'ordre des mœurs et de la foi, soyez convaincus que dans l'ordre des choses littéraires et artistiques, dans ce qui est le domaine du goût, vous serez témoins d'une perturbation pareille. Tous les faits sociaux sont rattachés l'un à l'autre par une chaîne commune. La littérature, après avoir été morale, religieuse, monarchique sous le patronage du grand roi, acceptait le dévergondage et le scepticisme, idolâtrait l'esprit, recherchait l'adhésion bruyante des multitudes. Boileau et Racine avaient à peine disparu de la scène du monde, et déjà on discutait leur renommée, on rabaisait leur gloire.

Tandis que de froids novateurs, tels que La Motte, recherchaient les moyens de plaire en brûlant ce qu'on avait adoré, en adorant ce qu'on avait brûlé, des inspirations irréligieuses nous venaient du dehors et faisaient de l'art d'écrire et du génie littéraire des instruments de destruction sociale, des leviers d'irréligion et de mensonge. Vaincue par les lois et par l'épée, l'hérésie avait recours à des armes nouvelles. Beaucoup de Français, exilés de leur pays à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, s'étaient mis à écrire en Suisse et en Hollande avec une hardiesse courroucée; ils avaient enveloppé dans la même haine les rois et les prêtres, qu'ils attaquaient dans leur origine historique aussi bien que dans la vénération des peuples. En Angleterre leurs agressions rencontraient un terrain bien préparé. Les *libres penseurs*, comme on les appelait, avaient associé leur victoire à celle de la maison d'Orange et à la révolution de 1688. Tandis que les réfugiés calvinistes se vengeaient de Louis XIV en inondant la France de pamphlets et de livres publiés à La Haye, à Amsterdam, à Genève, les philosophes anglais, disciples de Hobbes, Harrington, Sidney et Locke dévouaient leurs études et leurs veilles au triomphe de l'impiété. Tolland, Thomas Woolston, Collins, lord Bolingbroke, marchant sur leurs traces, s'attachaient comme eux à ruiner les bases de la religion et du pouvoir; Pope lui-même, dans son *Essai sur l'Homme*, travaillait à poétiser le déisme, et l'Angleterre, où ils développaient leurs détestables théories, était comme le foyer d'où l'incrédulité et la démagogie rayonnaient sur le reste de

l'Europe, tandis que, par un privilège inattendu, la population anglaise elle-même, protégée par son bon sens calme et froid contre l'audace de ses propres écrivains et de ses philosophes, demeurait tranquille et voyait passer sans s'émouvoir le torrent qui menaçait d'envahir tous les domaines de la raison et de l'intelligence.

Vers cette même époque la France recevait de l'Angleterre un don assurément fort peu nécessaire : les Jacobites exilés introduisirent chez nous la franc-maçonnerie, et la première loge affiliée à cette institution mystérieuse, qui fut ouverte en France (1725), se forma sous la présidence de trois chefs étrangers, lord Derwemwater, le chevalier Maskeline et sir Hequetlye. Le gouvernement essaya de mettre obstacle au développement de cette société secrète, mais elle étendit peu à peu ses ramifications sur tout le pays, et contribua, pour une large part, à hâter, sinon l'explosion, du moins l'organisation du mouvement révolutionnaire de 1789.

Du vivant de Louis XIV, la littérature philosophique du dix-huitième siècle avait eu pour porte-en-seigne et pour éclaircur Pierre Bayle, au doute froid et hardi, qui allait frayer les voies à Voltaire. Cet homme, tristement fameux, mit au service de l'impiété une érudition vaste et de mauvaise foi ; en se dégageant des formes âpres et dures de la philosophie, il eut recours à l'ironie et au sarcasme ; il fut critique comme Érasme, théologien à la façon de Rabelais, écrivain plus semblable à Gassendi qu'à Descartes, et par-dessus tout moqueur et sceptique. Assez médio-

crement ami de la liberté politique, il ne s'en prit pas aux rois, mais au christianisme. Son *Dictionnaire philosophique*, publié du vivant de Bossuet, fut comme l'arsenal où l'irréligion et l'incrédulité furent conviées à puiser des armes. Une école, d'abord inaperçue, bientôt nombreuse, se forma sur les traces de ce maître, essayant à son exemple d'ébranler le monde social et chrétien en se jouant de toute certitude, en dénaturant la source des doctrines, en déplaçant la base de tous les principes dans lesquels l'homme avait foi. Précurseur des encyclopédistes, digne allié des *libres penseurs* anglais, réfugié sur les terres de Hollande, Bayle accomplissait une œuvre de destruction et de mort; et la France, au lieu de repousser ses livres avec une indignation généreuse, les accueillait avec faveur et curiosité, et se demandait si le temps n'était pas venu pour l'esprit humain où de nouvelles routes allaient être ouvertes.

Du vivant de Pierre Bayle, dans un ordre d'idées plus littéraires que philosophiques, et toutefois sur un terrain moins dangereux, Fontenelle commençait, lui aussi, la série de ces littérateurs savants, de ces savants beaux-esprits dont s'honorait déjà le dix-huitième siècle. A cette époque la faveur des salons et l'enthousiasme des gens de cour étaient les récompenses qu'avant tout recherchaient les gens de lettres. Pour ne point effrayer les gentilshommes et les dames par l'aridité des discussions, par une crainte exagérée du pédantisme, les écrivains et les érudits enseignaient la philosophie et vulgarisaient la science en ayant soin de se servir du langage des boudoirs,

de définir les dogmes religieux ou scientifiques en phrases plus ou moins appropriées à la causerie féminine. Ce tour galant donné à l'impiété ou à la philosophie faisait alors beaucoup d'honneur aux gens de lettres et fondait leur renommée sur des bases que le temps n'a pas respectées. Fontenelle était loin d'être un niveleur, un incrédule, mais il n'était pas fâché que l'autorité du clergé fût affaiblie, que le siècle entrât dans la voie du libre examen, que l'on contestât un certain nombre de vérités traditionnelles qui le fatiguaient pour avoir été trop souvent redites. D'un autre côté, il tenait au grand siècle par son oncle, Pierre Corneille, et il se gardait bien de se montrer trop hostile à la foi et à l'Église. Tous les partis pouvaient lui tendre amicalement la main, et aucun d'eux n'avait le droit de le revendiquer exclusivement pour l'un de ses adeptes. Un siècle et demi plus tôt Fontenelle se serait appelé Montaigne, et toutefois il n'avait ni le bon cœur, ni la charmante bonhomie, encore moins l'admirable langage de ce maître. Il avait effleuré tous les genres, même la tragédie, sans exceller, sans être passable dans aucun; à tout prendre il se signalait par un peu d'esprit, de grâce et de style, et avait fini par se faire accepter comme savant. A ce titre, il préludait par l'*Histoire des oracles* et par les *Mondes* au travail philosophique du dix-huitième siècle, et, plein de défiance de lui-même ou du genre humain, il se plaisait à dire : *Si j'avais la main pleine de vérités, je ne les laisserais échapper qu'une à une.* Ceux qui, autour de lui, se montraient déjà les mains pleines de mensonges, devaient être moins timides et moins circonspects.

Nous ne rangerons pas parmi eux Perrault, La Motte, Terrasson, et ceux qui, à leur suite, prenaient parti pour les *modernes* contre les *anciens* et travaillaient à affranchir l'homme de ses vieilles admirations ; nous nous bornerons à constater qu'en portant la discussion sur le terrain des choses d'art et de littérature ils contribuèrent à la faire entrer dans le domaine des croyances morales, historiques et religieuses, et que, dans ce sens, ils facilitèrent l'action des novateurs : avant la négation, le paradoxe.

Voltaire n'était alors qu'un disciple de Bayle et des libres penseurs anglais ; il entraît par la poésie dans la renommée qui allait bientôt entourer son nom et ses œuvres. Il était comme le représentant fatal de cet esprit français qui se joue avec ce qui est grand, avec ce qui est beau, avec ce qui est saint ; qui prépare par le ridicule la destruction de la vérité, qui oppose au droit l'effronterie de la négation, qui se pose sans respect sur la tradition et la justice, et qui, de peur de rencontrer Dieu, le nie et le blasphème en riant.

Fils d'un notaire dont le nom était Arouet, livré de bonne heure aux encouragements corrupteurs de l'abbé de Châteauneuf et de Ninon d'Enclos, le jeune Voltaire (il se faisait appeler ainsi), par l'audace de son esprit et la facilité de son talent, encourut dès son adolescence l'injustice des institutions politiques en face desquelles il avait à vivre. Mis à la Bastille, quoique innocent, gravement outragé par l'un des grands du royaume, atteint dans sa liberté et son honneur, il amassa une haine opiniâtre contre la société d'alors,

et cette haine, en dépit de ses convoitises vaniteuses, des hommages qui lui était rendus, des dignités et des titres qu'il recherchait, se manifestait par d'incessantes attaques contre l'autorité, la religion, la monarchie. A vingt-quatre ans il avait charmé la cour et la ville par sa tragédie d'*OEdipe*, œuvre bâtarde, défigurée par des ressorts modernes, affadie par de ridicules amours, et néanmoins empreinte d'une verve et d'une vigueur poétiques que n'aurait pas toujours désavouées Sophocle. Dans cette conception scénique, Voltaire laissait déjà éclater son mépris pour le sacerdoce, bien qu'il enveloppât sa pensée d'un voile transparent en ne paraissant accuser de fanatisme et de fourberie d'autres prêtres que ceux de l'antiquité chrétienne. Le parterre, en écoutant ce vers : *Les prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense*, savait bien de quels hommes le poète voulait parler ; mais déjà ces attaques grossières et hardies éveillaient les acclamations de la foule. Enorgueilli par ce premier succès, signalé aux admirations littéraires, l'auteur d'*OEdipe* eut quelque peine à se soutenir au niveau de la position qu'il avait conquise. Il donna au théâtre plusieurs pièces qui ne réussirent pas, et il comprit que, pour arriver à une célébrité sérieuse, l'un de ses devoirs était de se livrer au travail, de ne point abuser de sa facilité presque inépuisable, et de mûrir davantage ses idées. Il n'arriva que trop à la gloire et à la puissance dont il fit durant un demi-siècle le plus fatal usage. Bientôt, en continuant ce livre, nous le retrouverons en possession de sa renommée et planant sur la France comme un mauvais génie. Pour le moment il nous

aura suffi de signaler ses débuts, et de laisser entrevoir le rôle qui lui était réservé. En attendant que les circonstances favorisassent sa vanité, ses convoitises et ses haines, il élaborait sous ce titre : *la Ligue*, un froid poëme destiné à célébrer les vertus de Henri IV, roi de Navarre et calviniste. Puis, affranchi d'une injuste captivité, il visitait Londres et l'Angleterre, et se faisait de plus en plus initié à toutes les doctrines impies de la secte dont lord Bolingbroke, après Tolland et Tindal, était alors le chef et l'apôtre.

Moins dangereux, plus instruit, mais également ennemi d'une société dont il entrevoyait les côtés faibles et les misères, Montesquieu, président à mortier au parlement de Bordeaux, venait du publier son trop célèbre roman des *Lettres persanes*. Pour la pensée et pour la forme, l'auteur de ce livre sacrifiait au goût du jour : il cherchait à faire pénétrer ses idées dans le public, soit en amusant ses lecteurs, soit en faisant appel aux sympathies de boudoir, soit en éveillant au fond des cœurs les instincts de la passion et du libertinage. Il voulait faire leur procès aux lois et aux mœurs de son pays, et, sous la Régence, les écrivains et les poètes se laissaient aller volontiers au langage de l'orgie ; Montesquieu tomba dans cette faute que peut-être il regretta plus tard, lorsqu'il se vit en possession d'une renommée acquise par des labeurs légitimes. Ceux qui cherchent pour lui des motifs d'excuse disent que, pour obtenir la gloire, il subit le joug de la mode ; que, pour acquérir le droit de devenir sérieux, il se vit contraint de débiter dans la carrière du génie par la satire frivole. Nous ne sommes pas de

ceux qui acceptent volontiers ces raisons ; nous osons même dire qu'on a fort exagéré le mérite littéraire et philosophique des *Lettres persanes*, en l'appelant le plus profond des livres frivoles et en le proclamant digne de La Bruyère et de Pascal. Nos petits journaux modernes, eux aussi, dépensent beaucoup d'esprit et de railleries au service de certaines écoles, sans qu'on exalte l'importance de leurs rédacteurs, sans qu'on prenne à la lettre le titre « d'hommes d'État » que parfois ils s'attribuent. Dans un pays où l'esprit court les rues, ce ne devrait pas être un événement que la publication d'un pamphlet destiné à passer en revue les abus et les ridicules contemporains. Si Montesquieu n'eût pas fondé sa renommée sur d'autres œuvres, son nom, aujourd'hui, serait peu connu, et il n'eût jamais eu l'honneur de prendre place parmi les hommes illustres et les grands publicistes du dix-huitième siècle. Nous le retrouverons à son heure.

Un trait caractéristique des mœurs d'alors, c'est la multiplicité des pamphlets, des libelles, des contes libertins que chaque jour voyait éclore et qui s'adressaient aux instincts les plus honteux du cœur de l'homme. Dès le règne de Louis XIV, Bussy-Rabutin avait en quelque sorte donné par son exemple l'impulsion aux chroniqueurs de scandale ; sous le régent, la licence des écrivains ne connut pas de bornes, et l'on vit se former une littérature basse, mercenaire et clandestine, toujours prête à diffamer les noms recommandables, à faire de la poésie et du style les auxiliaires de l'immoralité et de la débauche. L'autorité, qui, bien souvent, se servait elle-même des libellistes contre ses

ennemis, n'osait les surveiller de trop près, et d'ailleurs le rigorisme n'entraînait ni dans les habitudes du régent ni dans celles de ses auxiliaires. Parfois néanmoins on sévissait contre les satires de mauvais lieux ; mais il fallait que le pouvoir politique se trouvât intéressé à se défendre lui-même. On emprisonnait La Grange-Chancel, auteur des *Philippiques*, libelles versifiés qui renfermaient contre le duc d'Orléans et son entourage des accusations infâmes, formulées en termes orduriers ; on exilait J.-B. Rousseau, un vrai poète, à qui l'on attribuait, peut-être à tort, des couplets satiriques et obscènes que jusqu'au dernier jour il ne cessa de désavouer. J.-B. Rousseau n'avait que trop justifié cette imputation en publiant lui-même des épigrammes empreintes d'un cynisme révoltant et qui faisaient les délices des roués. A cela près, quand le pamphlétaire ou le poète se bornait à attaquer Dieu, à jeter de la boue sur les choses saintes, les magistrats et les lois imitaient l'indulgence du régent et laissaient faire. Il fallait bien, après tout, amuser le maître, égayer la vieillesse de Ninon, distraire madame de Prie, et occuper les loisirs des trente-deux mille courtisans de haut et de bas étage que renfermait alors Paris. On venait d'autoriser le bal masqué public ; c'était là, pour la société dégradée et corrompue de la Régence, un divertissement qui avait la consistance d'une institution sociale, qui favorisait le relâchement de tous les liens formés par le devoir et respectés par la vertu. Il était naturel que la prose, la poésie et les arts plastiques s'abaissassent au niveau de la mode. Quant aux orages amassés sur le pays par de tels désordres, il

était de bon goût de ne pas les pressentir et de n'en parler jamais.

Cependant l'intelligence et l'esprit français n'avaient point encore abdiqué leurs privilèges : la nation de Louis XIV ne disparaissait pas tout entière dans les fumées de l'orgie. Il y avait encore place pour les œuvres d'art, et, si des hommes de second ordre occupaient la scène, on remarquait encore leurs travaux ; on avait encore la monnaie de Molière et de Corneille.

Louis XIV vivait encore lorsque Le Sage fit représenter *Turcaret*, satire de mœurs fort remarquable et qui attaqua pour la première fois par le ridicule l'aristocratie d'argent. En 1715 et en 1724, le même écrivain fit paraître successivement les deux premières parties de *Gil-Blas*, l'un des chefs-d'œuvre de notre littérature, et que l'Espagne essaie en vain de revendiquer. Walter Scott, qu'il suffit de nommer, a considéré *Gil-Blas* comme une inspiration de génie, et, en fait de romans, nous ne ferons pas appel à un meilleur juge ; regrettons seulement dans *Gil-Blas* l'absence de tout sentiment noble, la perpétuelle bienveillance qui préside à la description des passions mauvaises, des instincts ignobles, de la servilité, de la débauche, de l'égoïsme. Le Sage appartient à cette école dont les disciples ne sont aujourd'hui que trop nombreux, et qui se plaît à peindre les vices sans indignation, à rire du désordre et du scandale, sans faire quelques efforts pour en débarrasser le siècle. Pour sa part il est honnête, mais il a des égards pour les malhonnêtes gens et ne demande qu'à bien vivre avec tout le monde. Le Sage avait pris pour devise cette parole de La

Bruyère : « Le philosophe use ses esprits à démêler les vices et le ridicule des hommes. » La devise du littérateur chrétien embrasse de plus grands devoirs.

Vers le déclin même de Louis XIV, Regnard appartenait à cette littérature de transition qui semble relier entre elles les traditions artistiques du grand siècle et l'école de Le Sage, de Fontenelle, de Destouches et de Marivaux. Poète médiocre, écrivain aux allures libres et grossières, il laisse percer, à travers ses défauts, une puissance comique du premier ordre, et, quoique laissé de bien loin en arrière par l'auteur du *Misanthrope* et de *Tartuffe*, il le suit avant tous les autres, et il glane sur ses traces de quoi arriver à son tour à la célébrité. Bien au-dessus d'un pareil maître, Dancourt, l'acteur Baron, Legrand, Dufresny, composèrent des pièces de théâtre dont plusieurs sont restées au répertoire et qui peuvent être étudiées par quiconque veut se rendre compte du mouvement moral et philosophique durant les trente premières années du dix-huitième siècle. Homme de lettres et homme politique, comédien et secrétaire d'ambassade, Destouches était en possession d'une renommée plus légitime et que le temps n'a fait qu'affermir. Il écrivait avec goût et pureté, double mérite qui manquait à Regnard, mais il n'avait ni la verve gauloise, ni la gaieté communicative de l'auteur du *Légataire universel*, du *Joueur* et des *Ménechmes*. Douze ans avant Voltaire, envoyé à Londres par le régent, il avait étudié la littérature anglaise, alors pâle et incolore, et avait cherché des inspirations et des modèles dans cette école élégante et froide, sage, mais peu inventive, dont

Addison semblait être le chef. Destouches se fit remarquer par sa douceur de style, par la convenance de ses expressions, par un esprit juste et fin. Plusieurs de ses pièces sont restées au théâtre, et la meilleure, *le Glorieux*, a suffi pour lui donner la troisième place, la seconde appartenant à Regnard, Molière demeurant inscrit sans rival à la première. En flagellant l'orgueil, Destouches s'attaquait à l'un des vices les plus redoutables de la société d'alors ; il faisait indirectement le procès aux institutions contemporaines (1). De nos jours *le Glorieux* apparaît bien rarement sur la

(1) « Dufresny et Destouches brillèrent à peu près dans le même temps sur la scène, et s'y distinguèrent par des qualités différentes et presque opposées ; Destouches, naturel et vrai, sans jamais être ignoble ou négligé ; Dufresny, original et neuf, sans cesser d'être vrai et naturel ; l'un, s'attachant à des ridicules plus apparents ; l'autre saisissant des ridicules plus détournés ; le pinceau de Destouches plus égal et plus sévère ; la touche de Dufresny plus spirituelle et plus libre ; le premier, dessinant avec plus de régularité la figure entière ; le second, donnant plus de trait et de jeu à la physionomie ; Destouches, plus réfléchi dans ses plans, plus intelligent dans l'ensemble ; Dufresny, animant par des scènes piquantes sa marche irrégulière et décousue ; l'auteur du *Glorieux*, sachant plaire à la multitude et aux connaisseurs ; son rival, ne faisant rire la multitude qu'après que les connaisseurs l'ont avertie ; tous deux enfin occupant au théâtre une place qui leur est propre et personnelle : Dufresny, par un mélange heureux de verve et de finesse, par un genre de gaieté qui n'est qu'à lui, et qu'il trouve néanmoins sans la chercher, par un style qui réveille toujours sans qu'on ose le prendre pour modèle, et qu'on ne doit ni blâmer ni imiter ; Destouches, par une sagesse de composition et de pinceau qui n'ôte rien à l'action et à la vie de ses personnages, par un sentiment d'honnêteté et de vertu qu'il sait répandre au milieu du comique même, par le talent de lier et d'opposer les scènes entre elles ; enfin, par l'art plus grand encore d'exciter à la fois le rire et les larmes, sans qu'on se repente d'avoir ri ni qu'on s'étonne d'avoir pleuré. » (D'Alembert, *Éloge de Destouches*.)

scène française, mais le vice est resté en dépit du stigmate que lui infligeait Destouches.

La tragédie, après Corneille et Racine, brillait encore d'un reste d'éclat. Nous avons parlé d'*OEdipe*, le premier essai de Voltaire; mais déjà La Fosse avait fait représenter *Manlius*, imité de l'anglais Otway; c'était une œuvre vraiment remarquable, et qui l'eût été bien d'avantage si le poète ne s'était vu gêné par les règles puériles et étroites qu'on imposait alors aux écrivains dramatiques. La Grange-Chancel, homme dénué de génie, avait fait représenter plusieurs tragédies, toutes grecques par le sujet, et qui, fades et froides, n'appartenaient à aucune littérature digne de l'avenir. Elles suffisaient aux délassements de la petite cour de Sceaux, et les artistes modernes les laissent à juste titre dans l'oubli où depuis plus d'un siècle elles ont été reléguées. Crébillon eut de plus nobles destinées. C'était un poète incorrect et dur, mais vraiment doué de l'inspiration tragique, et qu'il faut bien se garder de confondre avec la tourbe des copistes. Il réussit à émouvoir les spectateurs par l'horrible et la terreur, il se fit écouter, il eut sa gloire, et le drame de *Rhadamiste*, en dépit de situations exagérées et de scènes mal écrites, est resté au théâtre comme une création vraie et neuve. La Motte, novateur froid et ingénieux, qui blâmait les règles sans oser les enfreindre, obtint un succès légitime en donnant au théâtre la touchante tragédie d'*Inès de Castro*; mais, dans l'ensemble de ses œuvres, cet écrivain hâta une décadence littéraire que ne pouvaient évidemment retarder les tragédies en prose dont

il essaya de doter la scène. La Motte ne fut guère plus heureux dans la lutte qu'il engagea contre Homère et contre les modèles anciens. L'honneur des lettres grecques fut sauvé en dépit de ses attaques, bien plus par l'évidence du génie que par les lourds et consciencieux plaidoyers de madame Dacier et de son mari. Des jésuites, intelligents autant qu'érudits, les PP. Brumoi, Porrée et Tournemine, prirent également avec ardeur la défense des anciens, dont la cause ne tarda pas à être gagnée.

Un utopiste sans importance politique et sans grande valeur littéraire, l'abbé de Saint-Pierre, publiait alors des écrits dans lesquels il stigmatisait les abus de la monarchie despotique. Le bonhomme (on lui donnait ce nom) proposait ses réformes universelles, et on le laissait dire sans beaucoup s'émouvoir et sans remanier le moins du monde l'état social. Il avait imaginé un *Projet de paix perpétuelle* que des rêveurs modernes ont exhumé, sans le rendre plus réalisable. En 1718, l'Académie française se fit peu d'honneur en prenant au sérieux les théories impossibles de cet écrivain et en effaçant son nom de la liste des Quarante, pour le punir de ce qu'il avait blâmé Louis XIV. C'était faire acte de courtisanerie servile; d'autre part, c'était s'exposer à rendre populaires, par l'attrait de la curiosité, des œuvres profondément oubliées, et qui, à l'insu de la société de la Régence, renfermaient en germe beaucoup de principes erronés ou faux. Vers le même temps, et à l'encontre de ces utopies prématurément introduites dans la sphère des idées, on continuait à honorer l'école

qui avait conservé les traditions du bon sens et du goût, et qui se signalait, sinon par des productions de génie, du moins par des œuvres de mérite. D'Aguesseau se livrait à la composition de ses *Méditations métaphysiques* et de ses Mémoires judiciaires; le bon Rollin, depuis longtemps admis à l'Académie des Inscriptions, donnait au public son *Traité des Études*, travail éminent et qui a conservé tous ses droits à l'estime des gens honnêtes; Racine le fils, inspecteur des Fermes, venait de faire imprimer son poème de *la Grâce*, œuvre incolore, froide et fort suspecte de jansénisme; il composait alors son poème intitulé *la Religion*, tentative plus heureuse au point de vue de l'art, mais dont les résultats ne devaient être appréciés du public que vingt ans plus tard. Quant au duc de Saint-Simon, grand seigneur attaché par ses convictions à la même coterie religieuse, il rédigeait, sans les mettre au jour, ses volumineux *Mémoires*, l'un des ouvrages les plus originaux, les plus remarquables, les plus amusants que nous ait légués le dix-huitième siècle, et qui, mieux que le livre de Voltaire, aurait dû recevoir le titre de *Siècle de Louis XIV*.

En résumé, on entrait dans une période doublement mauvaise : période de décadence au point de vue de l'art, du goût et du talent; période de domination quant à l'action redoutable et continue qu'exerçait déjà et qu'allait bientôt exercer plus impérieusement encore la littérature ceinte de la robe virile et réclamant une large place dans le monde social, dans les affaires des peuples. Un siècle raisonneur succédait à un grand siècle : l'esprit cessait de voir de haut pour s'abîmer dans la re-

cherche des causes ; l'art n'était plus un instrument de création, mais une arme de destruction ; l'orgueil humain se plaisait à mettre en doute tout ce qu'il ne pouvait comprendre ; la double vanité de l'intelligence et du cœur se retournait contre la sagesse, son ennemie naturelle, et on allait dire de la pensée ce que la Genèse avait dit de *toute chair*, au temps de Noé : c'est qu'elle *avait corrompu ses voies*.

La démocratie, puissance endormie depuis la Ligue et la Fronde, commençait à se réveiller au spectacle de la liberté anglaise. Les révolutions survenues de l'autre côté du détroit avaient amené des controverses sur le pouvoir des rois et la souveraineté des peuples, et ce dernier principe triomphait en Hollande, en Suisse, en Angleterre. Tant que les Français avaient été éblouis par les merveilles du dernier règne, ils s'étaient montrés fiers d'être les sujets de Louis XIV et n'avaient point discuté les motifs de leur obéissance ; mais, le prestige de la gloire ayant disparu devant le malheur d'abord, puis devant le dévergondage des mœurs, on s'était mis de nouveau à scruter les origines de l'autorité royale, à en définir l'étendue. Les premières attaques étaient parties des réfugiés calvinistes ; Massillon, au point de vue des devoirs chrétiens, était venu à son tour proclamer que, si les rois tiennent de Dieu leur puissance, ils sont tenus de l'exercer au profit des nations et non pour la satisfaction de l'orgueil. Les publicistes téméraires qui révisaient les parchemins de la royauté n'avaient garde de respecter ceux de la noblesse, et le pouvoir des grands, à mesure qu'il se déconsidérait par la corruption et le li-

bertinage des familles patriciennes, se trouvait affaibli par l'examen philosophique et la discussion des sources.

Les intelligences d'élite se plaisaient encore aux travaux de la science, aux progrès de l'art. Le régent, qui s'adonnait secrètement aux sciences occultes, protégeait volontiers l'étude des sciences utiles; il favorisait celle de la chimie, de l'astronomie, de l'histoire naturelle. On avait institué cinq écoles théoriques d'artillerie; on créa l'administration des ponts et chaussées; on appliqua d'une manière pratique aux arts et aux améliorations matérielles les découvertes de la physique, les combinaisons de l'algèbre. Quant aux monuments publics, ils gardèrent la physionomie et les caractères que leur avait imprimés l'école de Louis XIV; ils continuèrent d'être l'imitation élégante et froide de l'antiquité: ils furent vastes, riches et païens, et la réaction grecque et romaine continua de dégrader et de mutiler tout ce qui restait des œuvres vigoureusement chrétiennes du moyen âge.

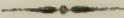
Les arts subissaient d'ailleurs les caprices de la mode; les richesses subitement créées par la spéculation et l'agiotage donnaient un grand essor aux industries qui vivent par le luxe. Les meubles reçurent des formes bizarres et contournées; l'expression des peintres et des sculpteurs s'affadit, elle fut empreinte de tous les caractères de la volupté et de la mollesse; le gracieux détrôna le beau. Le costume des hommes perdit de son ampleur et de sa majesté d'emprunt; celui des femmes devint fantasque. Tandis que les nobles et les riches bourgeois renonçaient à la vaste

perruque adoptée sous Louis XIV, les dames mettaient à la mode des coiffures hautes, la poudre, les mouches et les paniers. On recherchait avec avidité les étoffes et les porcelaines de l'Asie orientale. Vers le même temps on vit se généraliser l'usage du thé et du café. Aux tavernes, où la noblesse s'abrutissait dans les excès de la bonne chère et du vin, succédèrent des établissements de meilleur goût, où se réunissaient les oisifs, les joueurs d'échecs, les jeunes gentilshommes, les gens de lettres, et où la fève de l'Arabie stimulait l'esprit et les imaginations d'un public d'élite. L'intelligence se formait aux discussions politiques et l'opinion commençait à se montrer reine hardie et jalouse. Depuis quelques années on avait introduit l'usage des bals de l'Opéra; là, sous l'abri du masque, toutes les turpitudes de la société se produisaient sans pudeur et sans honte. Une coutume plus odieuse encore, mais qui ne put être adoptée que par un petit nombre de traitants et de gentilshommes, fut celle des petites maisons, habitations situées dans les faubourgs les plus éloignés, et dont les maîtres jouissaient des charmes d'une liberté licencieuse qu'ils n'osaient admettre dans leurs hôtels. On meublait ces demeures avec une somptueuse élégance; on y réunissait des femmes sans mœurs et des corrupteurs de profession; on y donnait des soupers exquis, et la débauche s'y étalait avec une audace toujours impunie.

Et cependant elle n'était ni morte, ni agonisante, cette société du dix-huitième siècle, que désolaient tant de scandales et qui entraît dans une voie semée

de tant de périls. Sans doute elle s'écartait de l'ordre naturel des devoirs, elle méconnaissait la mission de la France, mais elle était toujours la France, et, à ce titre, elle demeurait investie du privilège de conduire les autres peuples, de faire l'expérience des idées, d'être aux mains de la Providence un instrument d'expiation, après avoir servi au merveilleux développement de la civilisation chrétienne et du progrès légitime. Bossuet et Fénelon n'étaient morts que depuis un petit nombre d'années, et leurs exemples n'étaient pas plus oubliés que leur gloire. Massillon vivait encore, lui qui, en face du cercueil de Louis XIV, avait rappelé aux rois et aux peuples que Dieu seul est grand. M. de Rancé, le réformateur de la Trappe, était mort depuis un quart de siècle, mais une génération de saints surgissait à sa suite. Belsunce, à Marseille, avait rappelé, surpassé peut-être l'héroïsme pastoral de saint Charles Borromée. Le christianisme, généreusement introduit dans les empires de la Chine et du Japon, y était détruit par une longue série de persécutions atroces et de supplices impossibles à décrire, mais le sang de tant de martyrs montait vers Dieu comme une prière et demandait grâce pour le reste des hommes. La France, en dépit de la Régence, de la philosophie et du scepticisme, renfermait toujours ce petit nombre de justes qui suffit pour désarmer la colère du Tout-Puissant. Les fils et les filles de saint Vincent de Paul, lignée admirable, race féconde en dévouement, consacraient leurs volontés et leurs forces au double salut des corps et des âmes, et ils empêchaient la foi de s'éteindre dans le cœur du peuple. Tout récemment le

bienheureux Jean-Baptiste de La Salle, mort en 1719, s'était fait enfant, s'était fait pauvre, pour conserver à Dieu les enfants et les pauvres, et il avait fondé en France l'institut des Frères de la Doctrine chrétienne, reconnu civilement en 1724, religieusement en 1725, par une bulle du souverain pontife. N'y aurait-il eu durant cette période historique que ces deux noms chrétiens, Belsunce et de La Salle, inscrits dans les annales de l'Église de France, sous le régent, qu'ils suffiraient à eux seuls pour la consoler de beaucoup de douleurs et lui faire oublier de grandes épreuves.



(1726 — 1742.)

L'évêque de Fréjus était âgé de soixante-treize ans. A cette époque de la vie on n'a point coutume de prendre en mains le gouvernement d'un grand royaume, et si on ose accepter cette tâche, c'est qu'on se prépare, bon gré mal gré, à faire participer le peuple, les rois, les ambitions et les intérêts à l'engourdissement pacifique de la vieillesse, à cette tranquillité inféconde qui parfois précède la mort. De quelque part qu'on observe la situation, tout est calme, le silence règne; ni le canon, ni la révolte, ni le travail ne se font entendre, et le siècle semble faire une halte indéfinie; mais, tandis que l'on s'endort dans ce repos, au-dessous de la surface plane le volcan tressaille, l'abîme se creuse, et les problèmes qu'on voudrait étouffer se font plus menaçants et plus difficiles. Fleury n'entendait pas peut-être plonger la France dans un sommeil absolu, indigne d'elle, mais il n'essaya de mettre en œuvre ni son activité ni son génie, et l'histoire, en dépit des bienfaits de son administration, a justement refusé de le ranger au nombre des grands ministres.

Fleury s'était montré patient et humble tant qu'il avait brigué le gouvernement de l'État. Une fois parvenu à ce poste, et tout en conservant les dehors de la modération et de la modestie, il écarta peu à peu les créatures de son prédécesseur et s'entoura d'hom-

mes de son choix. L'ancien secrétaire d'État Le Blanc, autrefois enrichi par le système de Law, avait été disgracié; on ne voulut voir en lui qu'une victime de la marquise de Prie et on le rappela de l'exil pour lui confier le département de la guerre. Le banquierou-tier La Jonchère, que le duc de Bourbon avait justement écarté de l'administration, reçut du nouveau ministre un poste considérable. On rendit au duc de Belle-Isle, petit-fils de Fouquet, les honneurs et les libéralités qu'il avait obtenus du régent; Le Pelletier des Forts, homme que l'on jugeait intègre parce qu'il était dur, fut appelé au contrôle général des finances en remplacement du président Dodun. Maurepas, à peine âgé de vingt-sept ans, conserva le département de la marine, qu'il dirigeait depuis 1715, et, pour le moment, on ne songea point à rappeler de l'exil le chancelier d'Aguesseau, éloigné par Dubois et maintenu par madame de Prie dans une disgrâce impopulaire. Fleury essaya également d'écarter les plus compromis, et les grandes dames qui, sous la Régence, avaient le plus soulevé l'opinion par le désordre scandaleux de leurs mœurs. Il chercha à ranimer dans le cœur de Louis XV les sentiments de foi et de piété qu'il y avait fait naître à une époque où cette tâche présentait moins de difficulté. Il conseilla au roi d'agir par lui-même, de prendre en mains les rênes de gouvernement; mais il vit avec satisfaction que le jeune prince, timide, médiocrement instruit, livré aux soins les plus ordinaires, se bornait à de vaines démonstrations d'autorité, et abandonnait volontiers à son précepteur l'exercice réel et continu de la puissance souveraine.

La cour, subissant l'influence de Fleury, avait pour un moment cessé d'être un foyer de désordres. La duchesse du Maine, désabusée de ses ambitions vaniteuses, ne songeait qu'à s'entourer de distractions convenables à ses goûts et à son rang ; le comte de Toulouse, marié depuis quelques années à la sœur du duc de Noailles, recueillait les avantages d'un passé modeste, d'une volonté résignée. On l'aimait, on l'entourait, et il n'avait à combattre aucune coterie intéressée à lui nuire. La jeune comtesse de Toulouse, femme d'un mérite réel, attirait auprès d'elle Louis XV par le charme d'un amitié honnête bien que mêlée de certaines nuances de galanterie. Le duc du Maine, rappelé à la cour, ne cherchait plus à s'entourer d'hommes politiques ralliés à sa fortune ; il paraissait, comme sa femme, avoir renoncé à toutes prétentions au pouvoir, et il s'en trouvait bien. Villeroy avait reparu à la cour, mais, à son grand étonnement, il n'avait reçu de Louis XV qu'un accueil triste et glacial ; hors d'état de faire prévaloir son influence, autrefois puissante, il ne tarda pas à se confiner dans son gouvernement de Lyon et à y terminer sa carrière. Le duc de Bourbon, relégué dans l'exil, faisait des démarches fort peu honorables pour se rapprocher de la marquise de Prie ; sa mère sollicitait vainement de Louis XV le rappel de son fils à la cour, et n'obtenait que des refus dont aucun égard n'adoucissait la dureté. Le duc de Charolois, autre prince de la maison de Condé et frère de M. le Duc, se rendait odieux par des actes dignes de Tibère et de Caligula, par des cruautés et des violences tyranniques em-

preintes de démence ; ce misérable prince, s'il eût été appelé à régner, par le droit de sa naissance, aurait fait peser sur le pays un joug que par bonheur notre pays n'eut point à subir. Le meurtre et la débauche faisaient ses passe-temps et sa joie. Son frère, le comte de clermont, était un homme d'un génie plus que médiocre, mais on vantait sa bonté et sa douceur. Mademoiselle de Charolois, sœur de M. le Duc, s'était rendue méprisable, sous la Régence, par la liberté de sa vie et le dérèglement de ses mœurs. Elle essayait maintenant d'attirer à elle le cœur de Louis XV ; mais la retenue et la piété du jeune roi déconcertaient ce honteux calcul. Mesdemoiselles de Clermont, de Sens et de Vermandois, également princesses de la maison de Condé, appelaient diversement l'attention sur elles, mais ne disposaient d'aucun crédit, d'aucune influence. Quant au duc d'Orléans, fils du régent, c'était toujours un prince nul, médiocre, sans ambition, dont la dévotion, bien que sincère, n'était exempte ni d'ignorance, ni de bizarrerie, ni de jansénisme. Un tel homme n'avait pu hériter de la mission de continuer le parti d'Orléans, et, pour longtemps encore, les espérances de la branche cadette demeuraient assoupies et inaperçues.

La reine, qui avait eu récemment la maladresse de prendre part à une intrigue dirigée contre Fleury, n'avait garde désormais de s'immiscer dans les querelles politiques et subissait sans murmure la domination du ministre. On ne lui laissait d'autre pouvoir que celui de soulager les pauvres et de distribuer des aumônes, et encore avait-on très-sévèrement rétréci le cercle de ses

dépenses charitables en mettant fort peu d'argent à sa disposition. Le roi aimait Marie Leczinska par devoir, et de peur d'offenser Dieu en portant ses regards sur une autre femme, mais il se montrait pour elle dépourvu d'égards et de prévenances, et ne cherchait pas à la tirer de l'humble sphère où elle s'était placée. La sympathie du peuple vengeait la reine de l'oubli de la cour. Pour ne point offenser trop ouvertement la piété de Marie Leczinska et de peur de déplaire à Louis XV, les seigneurs et les nobles dames dont la réputation avait été compromise dans les saturnales de la Régence affectaient de s'imposer une conduite plus austère et de mettre du moins quelque convenance dans leurs actes extérieurs ; mais, si le libertinage s'affichait avec moins d'impudence, la corruption ne s'amendait pas, et le jeune roi se trouvait à son insu escorté par la séduction et la débauche, toujours occupées à lui tendre des pièges.

Toute administration sérieuse prend pour base le retour de l'ordre dans les finances. C'est par là que Sully et Colbert avaient prélué aux grandes réformes qui ont immortalisé leur nom. Fleury n'était point à la hauteur de ces illustres ministres, mais il avait l'instinct du bien et la volonté nécessaire pour réaliser des innovations justes. Dès le mois de juin 1726 il fit supprimer le cinquantième, impôt dont la création avait soulevé l'opinion publique contre M. le Duc, et qui, frappé d'impopularité ou paralysé par de nombreuses résistances, n'avait nullement tenu ses promesses et ne produisait que trois millions. L'année suivante, Fleury fit opérer une diminution sur les tailles et sur diverses

taxes d'origine récente qui avaient déplu aux contribuables ; il en résulta pour le peuple un soulagement de dix millions d'impôts , et alors c'était énorme. Grâce à des retranchements dans les dépenses , qui portèrent sur la plupart des services, le Trésor put faire face à ses engagements en dépit de la diminution notable de ses recettes. Le gouvernement passa un nouveau bail avec les Fermes, un autre avec les recettes générales, et tous deux lui procurèrent d'importants bénéfices, sans constituer pour les traitants une opération mauvaise, tant le retour de la confiance et l'affermissement de la paix permettait au pays de développer ses ressources. A la mort de Louis XIV, les différents revenus du royaume, dégagés de toute charge, n'atteignaient pas le chiffre de cent millions ; désormais, grâce aux réformes prudentes de Fleury, l'État, par le seul produit des recettes générales et des Fermes, pouvait toucher cent quarante millions sans frais de régie. On étudia les moyens de remédier aux abus nés de l'altération des monnaies. La valeur des pièces d'or et d'argent fut définitivement fixée, et établie sur des bases rationnelles qui, dès ce moment, ne furent plus changées. Les rentes sur l'État portaient un intérêt de quatre pour cent, mais il était dû deux années d'arrérages. On révisa ces titres ; on se crut fondé à opérer des réductions considérables sur l'intérêt, en partant de ce fait que les rentiers avaient spéculé sur les grandes nécessités du Trésor, et qu'il était juste de frapper dans une certaine mesure une propriété dont l'origine semblait entachée, sinon de fraude, du moins d'un vice en quelque sorte rédhibitoire. Il y eut dans cette ma-

nière d'agir une grande erreur et une sérieuse imprudence. Il n'appartenait plus à l'État de modifier un contrat consenti avec les apparences de la liberté et de diminuer sa propre dette par un refus de paiement. C'était ruiner l'une des bases du crédit, c'était procéder sans loyauté et recourir à la honteuse ressource d'une banqueroute partielle. Quand le gouvernement de Louis XV s'aperçut de cette faute, il était trop tard ; on avait soulevé les murmures des créanciers de l'État, provoqué les remontrances du parlement, mécontenté le clergé et la noblesse, et il fallut revenir peu à peu sur cette désastreuse mesure en rétablissant une partie des rentes supprimées. Ce fut une leçon ; on la mit à profit en évitant ces décisions brusques, ces changements de système qui jettent la perturbation dans tous les intérêts et impriment à l'industrie et au commerce des secousses préjudiciables au présent sans que l'avenir y gagne beaucoup.

En un mot, sous Fleury, l'administration se montra économe, laborieuse, désintéressée, mais elle n'eut aucun caractère de grandeur et ne se signala par aucune hardiesse heureuse. Elle ne chercha pas à atteindre dans leur cause les maux de la France, elle réussit à les assoupir ; elle fut comme une halte accordée à la nation fatiguée par le mouvement et qui, avant tout, avait besoin de reprendre des forces. Ce système, si c'en fut un, réussit pour quelques années. On était las de bouleversements économiques et administratifs. On avait usé à satiété de la gloire, de la guerre, de l'intrigue, des réformes, de la corruption,

du plaisir et de la peur. Le peuple était fatigué des expériences faites à ses dépens par des empiriques plus ou moins intéressés à sa ruine ; à force d'avoir été trop ou mal gouverné, il s'accommodait fort de n'être gouverné qu'à demi, et l'histoire ne saurait lui en faire un crime. Quant à Fleury, vieillard honnête et ami du bien, il trouvait tout naturel d'endormir la France pour la guérir et la faire vivre : ce régime convenait aux administrés aussi bien qu'au ministre ; l'essentiel était qu'on ne prolongeât pas le sommeil au delà du besoin.

L'ordre étant rétabli dans les finances, la sécurité protégeant les transactions, le commerce et l'industrie se relevèrent avec une merveilleuse promptitude, et le développement de la prospérité dépassa toutes les espérances. Le 11 septembre 1726, le modeste évêque de Fréjus fut promu aux honneurs du cardinalat. Ce fut la récompense du zèle qu'il avait mis à reconnaître l'autorité de la bulle *Unigenitus* et à combattre les erreurs du P. Quesnel, condamnées par le saint-siège. Dans cette lutte soutenue pour la vérité contre l'hérésie Fleury n'avait pas toujours fait preuve de talent ni d'habileté, et il avait eu des déboires théologiques ; les jansénistes, dont le nombre diminuait, mais dont l'opiniâtreté ne semblait nullement décroître, aimaient à rappeler ces prétendues échecs ; ils voyaient d'ailleurs avec déplaisir au pouvoir un homme dévoué à neutraliser leurs manœuvres et à faire exécuter à leur égard les décisions souveraines de Rome. En ce moment, d'ailleurs, une réaction s'opérait dans les sens de l'hérésie tant de fois condamnée. Les

jansénistes avaient perverti un vicaire apostolique de Hollande ; ils avaient ensuite érigé un archevêché à Utrecht et nommé un archevêque par l'autorité de sept prêtres, se disant chanoines. Dès ce moment ils avaient eu hors de France un lieu de refuge. Parmi les évêques du royaume ils comptaient encore un certain nombre de protecteurs dévoués. L'un d'eux, Soanen, évêque de Senez, ne craignait pas de conférer les Ordres aux séminaristes sectateurs de Jansénius, et n'exigeait pas des prêtres de son diocèse l'adhésion au Formulaire. En 1726, il venait de publier une instruction pastorale en faveur de l'hérésie et du schisme ; il y déclamait contre le pape et déclarait l'Église sur le point de faire naufrage. L'année suivante, cette grave affaire fut soumise aux délibérations d'un concile provincial, réuni à Embrun sous la présidence de Pierre Guérin de Tencin, archevêque de ce diocèse ; celui-ci n'avait jamais attaqué le dogme catholique par ses écrits, mais il avait contrarié les gens de bien par le scandale de sa vie privée. Quoi qu'il en soit, tout se passa au synode d'Embrun selon les règles de l'Église. L'évêque de Senez ayant récusé son métropolitain, sous prétexte qu'il était simoniaque, fut sommé de produire les preuves de son accusation et ne put répondre d'une manière satisfaisante ; il sortit du concile, puis il s'y présenta de nouveau, suivi de deux ecclésiastiques que le concile refusa d'admettre parce qu'ils n'étaient pas du diocèse de Senez, mais étrangers, inconnus, et parce que, peu d'accord sur leurs propres noms, ils n'exhibaient pas même leurs lettres de prêtrise. Au fond, ce n'étaient que deux diacres

jansénistes envoyés de Paris pour soutenir l'évêque de Senez dans l'hérésie. Le concile employa, pour ramener Soanen, les monitions canoniques, les exhortations amicales ; quelquefois il parut ébranlé, mais les émissaires de la secte et les lettres de ses complices l'empêchèrent de se rendre aux salutaires conseils des évêques. A la fin (20 septembre), sur le rapport de l'évêque de Grasse, l'instruction pastorale de Soanen fut condamnée comme téméraire, scandaleuse, séditeuse, injurieuse à l'Église, aux évêques, à l'autorité royale, schismatique, empreinte d'un esprit hérétique et fomentant des hérésies. Le concile ordonna que Soanen demeurerait *suspens* de toute juridiction épiscopale et de tout pouvoir, comme aussi de l'exercice des fonctions de l'ordre épiscopal et sacerdotal. L'abbé de Saléon fut nommé grand-vicaire et administrateur du diocèse de Senez. Le jugement fut signifié à Soanen, approuvé par le pape Benoît XIII, et trente et un évêques écrivirent pour y adhérer. Soanen n'en trouva pas moins de très-énergiques défenseurs, parmi lesquels figurèrent douze évêques attachés au jansénisme, et dans ce nombre le cardinal de Noailles, qui occupait le siège de Paris.

Ce dernier prélat, dont les tendances suspectes et a regrettable incurie avaient bien souvent contristé son diocèse, ne tarda pas à se rétracter. En dépit des manœuvres qui se formaient autour de lui pour le retenir ou le pousser dans la doctrine de la secte, il donna (11 octobre 1728) un mandement portant acceptation pure et simple de la bulle *Unigenitus* et condamnation du livre des *Réflexions morales* dans le sens

des improbations déjà publiées par le chef de l'Église. Cette démarche jeta le trouble et la confusion dans les rangs de la secte, mais elle réjouit le vénérable Benoît XIII et fut solennellement annoncée en consistoire. La rétractation de M. de Noailles fut le dernier acte mémorable de son administration. Ce prélat, doux et pieux, mais d'un jugement faible et d'un cœur plus faible encore, manqua de discernement dans ses opinions et dans ses choix, et ne fit preuve ni de zèle, ni de vigilance lorsqu'il eut à diriger le clergé de son diocèse. Sa résistance fit beaucoup de mal à l'Église ; sa soumission vint trop tard pour opérer un grand bien. Lorsqu'il mourut, en 1729, M. de Vintimille, archevêque d'Aix, fut appelé au siège de Paris. A l'exemple de M. de Noailles, un assez grand nombre d'évêques rétractèrent l'adhésion publique qu'ils avaient donnée soit au jansénisme, soit à Soanen ; ils se détachèrent successivement de l'hérésie, et le jansénisme ne compta bientôt plus dans l'épiscopat français que trois partisans : les évêques de Montpellier, de Troyes et d'Auxerre.

Le nouvel archevêque de Paris publia à son tour ( 29 septembre 1729 ) une lettre pastorale pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus*, résumé de toutes les condamnations formulées contre le jansénisme. Les sectaires donnèrent le signal de l'agitation, et la lettre fut, en plusieurs endroits, lacérée ou couverte de boue. Ces démonstrations plaisent aux multitudes. Cependant la faculté de théologie de Paris se trouvait partagée en deux opinions contraires au sujet de la bulle. Il y avait quatorze ans que ce corps donnait l'exemple de l'insubordination et de l'amour

des nouveautés, mais un grand nombre de ses membres commençaient à se lasser du mépris de Rome et parlaient de se soumettre. Pour en finir avec ceux qui résistaient encore, le gouvernement procéda à leur exclusion et chassa des rangs de la faculté tous les docteurs réputés jansénistes. Après cette élimination il n'y avait plus d'obstacle à appréhender. Le 8 novembre 1729, la faculté, ainsi épurée, se réunit au lieu ordinaire de ses séances, et, sur la proposition du syndic, désigna une commission de douze membres chargée d'examiner le parti qu'il conviendrait de prendre pour faire acte d'obéissance à l'Église. Les docteurs exclus, dont le nombre s'élevait à quarante-huit, voulurent participer aux opérations de la nouvelle assemblée et protestèrent juridiquement contre la mesure qui les atteignait. Le parlement rejeta leur requête. Le 15 décembre, quatorze voix contre treize déclarèrent avoir accepté et accepter de nouveau la bulle *Unigenitus*, et cette déclaration fut renouvelée et confirmée dès les premiers jours de janvier 1730. Les docteurs qui résidaient dans les provinces se prononcèrent à leur tour, et successivement ils adhérèrent à la bulle au nombre de sept cent sept, parmi lesquels trente-neuf évêques.

Si ce retour à l'unité de la foi consolait l'Église, la faction opposée à Rome cherchait à prendre sa revanche sur d'autres points. Le pape Benoît XIII ayant ordonné d'inscrire au bréviaire l'office de Grégoire VII, et ayant fixé au 25 mai la fête de ce saint, toutes les Églises de la chrétienté se soumirent, à l'exception de quelques diocèses de France. Les parle-

ments de Paris, de Reims, de Metz et de Toulouse, appuyèrent ces refus et ne voulurent pas d'une fête qui contristait vivement une coterie gallicane. Les évêques de Montpellier, d'Auxerre, de Metz, de Troyes, de Castres et de Verdun, publièrent des mandements dans le sens des arrêts parlementaires; le souverain pontife, par deux brefs différents, cassa les décisions des parlements de Paris et condamna les mandements des prélats rebelles. Le parlement de Paris supprima les brefs du pape. Le même corps osa également supprimer une bulle donnée à Rome pour la béatification de saint Vincent de Paul, parce qu'elle lui parut renfermer des doctrines trop favorables à l'autorité souveraine et infaillible du vicair de Jésus-Christ. Il importait de ne point fléchir devant ces audacieuses résistances de la magistrature. Le 3 avril 1730, le cardinal de Fleury fit tenir un lit de justice pendant lequel la constitution *Unigenitus* fut enfin enregistrée sans opposition, ainsi que toutes les décisions des papes contre le jansénisme. Le lendemain, et malgré la défense du roi, le parlement se réunit pour protester contre cet enregistrement forcé. Le meneur de cette agitation parlementaire était l'abbé Pucelle, conseiller-clerc, vieillard très-avancé en âge, mais qui était de la race des Arnault et des Duvergier de Hauranne. Ce vétéran de l'hérésie, homme opiniâtre, inflexible, et aigri par soixante ans de luttes, ralliait autour de lui les derniers sectaires du jansénisme et soulevait dans le sein de la compagnie dont il était membre d'incessantes révoltes contre la souveraineté des

papes en matière de foi. De nos jours on ne verrait en lui qu'un prêtre rebelle dont le mépris des honnêtes gens ferait justice; alors on l'exaltait comme l'athlète courageux de la liberté, comme le représentant de tous les instincts d'opposition et d'indépendance.

Le lendemain du lit de justice, l'abbé Pucelle, cachant ses sympathies jansénistes sous le masque des principes gallicans, proposa au parlement et fit adopter la déclaration suivante :

1° La puissance temporelle, *établie directement par Dieu*, est indépendante de toute autre, et nul pouvoir ne peut donner la moindre atteinte à son autorité.

2° *Il n'appartient pas aux ministres de l'Église de fixer les termes que Dieu a placés entre les deux puissances*; les canons de l'Église ne deviennent lois de l'État qu'autant qu'ils sont revêtus de l'autorité du souverain.

3° A la puissance temporelle seule appartient la juridiction extérieure qui a le droit de contraindre les sujets du roi.

4° Les ministres de l'Église sont comptables au roi et à la cour, sous son autorité, de ce qui peut blesser les lois de l'État.

5° Les ordonnances, édits, règlement, arrêts de la cour seront exécutés selon leur forme et teneur.

En réalité, nonobstant la différence des termes, cet arrêt du parlement de Paris ne faisait que reproduire les doctrines de la Déclaration de 1682. Égarés par leur antipathie pour tout ce qui touche aux immunités

de l'Église, les historiens parlementaires, les publicistes gallicans, les libres-penseurs, fiers de leur science, ont approuvé cette décision de la magistrature du dix-huitième siècle, et, de nos jours encore, il y a quelque hardiesse à exprimer une opinion différente. Nous nous en étonnerions peut-être si nous ne savions pas que, aux yeux de certaines gens, oppression, injustice, violence, contradiction, tout est bon lorsqu'il s'agit de faire peser le joug sur les catholiques. Bon nombre de nos adversaires invoquent la souveraineté du peuple et croient à la sainteté des révolutions qui, en haine de l'Église, applaudissent des deux mains à cette maxime : *La puissance temporelle, établie directement par Dieu, est indépendante de toute autre, et nul pouvoir ne peut donner la moindre atteinte à son autorité.* Des logiciens non moins opiniâtres, qui arborent les étendards du gallicanisme, ne cessent également d'approuver cette autre doctrine émise dans l'arrêt : *Il n'appartient pas aux ministres de l'Église de fixer les termes que Dieu a placés entre les deux puissances.* Aucun d'eux ne se demande si l'autorité temporelle a réellement reçu de Dieu mission de résoudre un semblable problème, et si le pouvoir qui tient le glaive, alors qu'il engage un conflit avec le pouvoir spirituel, sera dans sa propre cause un juge bien éclairé et bien impartial. Mais il s'agit bien des intérêts de la justice et du bon sens quand on peut mettre la main sur l'Église et avoir raison des résistances catholiques! Mais passons.

On avait soulevé le peuple en faveur des théories oppressives que nous venons de résumer, et le peuple,

en manifestant ses sympathies pour le parlement et les jansénistes, croyait servir les intérêts de la liberté. Ne soyons pas surpris de ces contradictions auxquelles nous a habitués l'histoire. Lorsque le roi s'était rendu au parlement pour tenir le lit de justice du 3 avril, la multitude, accourue sur son passage, affecta de garder le silence et de ne pas saluer le jeune souverain. En dépit de ce symptôme menaçant, l'arrêt du 4 avril fut cassé par le conseil. Les esprits s'échauffèrent au spectacle de ces conflits. Les avocats, qui représentaient en quelque sorte la bourgeoisie émancipée par l'instruction, se rallièrent aux doctrines émises par la magistrature et montrèrent, pour la première fois, cet esprit de corps, cette disposition à la révolte légale dont le barreau se fait comme une habitude ou un devoir. Les curés de Paris, pour la plupart travaillés par le jansénisme, n'hésitèrent pas, de leur côté, à adhérer à un arrêt qui abaissait l'Église ou l'autorité séculière. Il ne faut demander aux passions ni rectitude d'esprit, ni sagesse. Quand, au retour des vacances, le parlement de Paris fit sa rentrée, le comte de Maurepas fut chargé d'apporter à cette compagnie une lettre close du roi. Persuadées d'avance qu'elle renfermait des injonctions sévères, les chambres refusèrent de l'ouvrir. Le ministre leur en réitéra l'ordre au nom de Sa Majesté, déclarant qu'un nouveau refus constituerait un acte de rébellion; mais cette menace ne fit qu'irriter l'orgueil de la magistrature. L'abbé Pucelle proposa à la compagnie de se rendre en corps auprès du roi et de formuler des remontrances. Tous les membres présents,

les plus jeunes exaltés par l'esprit de résistance, les plus âgés cédant à l'exaltation de leurs collègues, se levèrent de leur siège en s'écriant : *A Marly! à Marly!* Quant à la lettre close, dont on voulut bien prendre connaissance avant de protester contre elle, elle renfermait défense au parlement de délibérer sur les matières religieuses. Cette prohibition ne fit que redoubler l'irritation des juges, et bientôt après (30 novembre 1731) ils arrivèrent en corps à Marly.

Le roi refusa de les recevoir, et pendant plusieurs heures d'attente ils eurent à supporter les sarcasmes des courtisans et les reproches du cardinal-ministre. En revenant à Paris, le parlement put constater par lui-même les progrès inattendus de l'opposition dans les masses et tout ce que l'esprit de sédition avait gagné de terrain. Quant au gouvernement, sous les apparences de la dignité, il avait peine à dissimuler ses propres inquiétudes. Le parlement, de retour à Paris, avait maintenu son arrêt. Le conseil du roi, voulant amoindrir la force de cette opposition, publia, le 1<sup>er</sup> décembre, une déclaration très-favorable à l'*ordre* des avocats (pour la première fois cette corporation fut ainsi désignée). Quant aux chefs du parlement, ils furent à deux reprises mandés à la cour et eurent à subir des injonctions sévères. D'Aguesseau, qui s'effrayait de cette lutte autant pour la royauté que pour la magistrature, essaya de remplir un rôle de conciliation, mais il ne réussit qu'à se rendre suspect aux deux partis. Les remontrances écrites du parlement furent déchirées par ordre du roi, et deux conseillers furent envoyés en exil ; l'un d'eux était l'abbé Pucelle. En re-

vanche, le parlement reçut *appel comme d'abus* contre le mandement de l'archevêque de Paris et déclara suspendre le cours de la justice ( 13 juin 1732 ). Quatre magistrats furent de nouveau exilés ; le conseil cassa l'arrêt du 13 juin, et les sept chambres des enquêtes et requêtes se dédirent de leurs fonctions judiciaires. Ainsi la lutte prenait de jour en jour des proportions plus graves, et la hardiesse du parlement ne cessait de s'accroître.

Fleury n'osa point pousser les choses à l'extrémité et recommencer les orages de la Fronde. On négocia avec les chefs, on se contenta de soumissions dérisoires, et les magistrats consentirent à retirer leurs démissions. Dès que le parlement eut repris le cours de ses assemblées, son premier soin, au lieu de rendre la justice, fut de dresser des remontrances. Le 18 août 1732 intervint une déclaration du roi aux termes de laquelle le parlement cessait de connaître des appels comme d'abus et devait reprendre l'exercice de ses fonctions ordinaires, sous peine de retrait de charges. Le parlement méconnut cet ordre souverain et refusa de l'enregistrer. Le 2 septembre il fut mandé à Versailles pour un lit de justice, le premier qui fut tenu hors de Paris. Au mépris de la volonté royale, il refusa d'enregistrer la déclaration du 18 août et déclara ( 4 septembre ) qu'il lui était impossible de s'y conformer. Trois jours après, la plupart des membres de cette orgueilleuse compagnie furent exilés et dispersés dans le royaume. C'était un grand coup, mais le gouvernement s'étonna lui-même d'avoir osé le porter ; le 1<sup>er</sup> décembre, les lettres d'exil

furent révoquées, et l'on consentit à *surseoir* à la déclaration du 18 août. Ainsi le ministère reculait le premier et le parlement reprenait en vainqueur possession de ses droits et de ses privilèges. A de pareils symptômes il était aisé de reconnaître le progrès qu'avait fait en France l'idée de résistance au pouvoir royal. Qu'un prétexte sérieux et vraiment populaire vînt à se produire, et la révolution s'accomplissait.

Par bonheur pour le roi et son ministre, le jansénisme, livré aux entraînements de sa propre folie, prenait des allures telles que les hommes de valeur et de bon sens ne pouvaient d'eux-mêmes s'associer à sa cause. Ses sectaires, en se laissant aller à de grossières jongleries, cessèrent de mériter ce témoignage consigné à leur sujet dans les œuvres de Fleury : « Le jansénisme est l'hérésie la plus subtile que le diable ait tissée. Ils ont vu que les protestants, en se séparant de l'Église, se sont condamnés eux-mêmes et qu'on leur avait reproché cette séparation; ils ont donc mis pour maxime fondamentale de leur conduite de ne s'en séparer jamais extérieurement et de protester toujours de leur soumission aux décisions de l'Église, à la charge de trouver toujours de nouvelles subtilités pour les expliquer, en sorte qu'ils paraissent soumis sans changer de sentiments (1). » Fatigués de se maintenir sur le terrain de la controverse et des arguties théologiques, ils eurent recours à des manifestations qu'ils jugèrent propres à émou-

(1) *Nouv. Opusc. de Fleury*, page 227.

voir profondément la multitude. En 1727 était mort un diacre partisan de leur hérésie, et qui s'appelait Pâris. Jusqu'au dernier soupir ce fanatique s'était montré appelant, réappelant, fidèle aux maximes du P. Quesnel, ennemi opiniâtre des jésuites, opposé à la communion fréquente, et animé d'un mysticisme sombre et de convictions implacables. On parlait de ses austérités et de ses aumônes. On lui passait l'ineptie de ses discours en faveur de son zèle. Dans le faubourg Saint-Marcel, qui le comptait pour l'un de ses enfants, il avait la réputation d'un saint ou d'un apôtre, et, un an après sa mort, en 1728, on publia sa biographie populaire. Ce petit livre eut un succès prodigieux. Dans la paroisse Saint-Médard, et bientôt après dans le reste de la ville, tous les échos de la secte répétèrent les prétendus miracles que le diacre Pâris avait opérés de son vivant, ceux qu'il multipliait aux abords de son tombeau, dans le petit cimetière de Saint-Médard, où on l'avait inhumé. On ne parlait que de guérisons merveilleuses et la mode s'en mêla. Un grand nombre de visionnaires furent guéris de maux qu'ils n'avaient pas, et les signatures des témoins ne manquèrent jamais à ces événements extraordinaires. L'archevêque de Paris, M. de Vintimille, ayant voulu faire constater publiquement la fausseté de ces prétendues guérisons, et les rapports des médecins les ayant également démenties, les jansénistes résolurent de frapper un coup d'éclat par quelque miracle fameux et incontestable. Un boiteux, nommé Bescherand, se présenta au tombeau du diacre, ne doutant pas que son infirmité ne disparût à la fin de la neu-

vaine ; le temps se passa, et il ne fut point guéri. Alors les convulsions le prirent, et la multitude, convoquée près de lui, put contempler à l'aise les mouvements violents, les sauts, les élancements, les agitations furieuses dont il offrait le spectacle. Les jansénistes décidèrent que ces symptômes étaient infailibles et attestaient que le miracle venait de s'opérer. Ils se hâtèrent d'écrire dans les provinces et d'y répandre l'étonnante nouvelle de ces convulsions, dont ils donnèrent jour par jour la description minutieuse. Bescherand continua de servir d'instrument à leurs espérances crédules. Il se rendait sur le tombeau du diacre, escorté de la foule, et là on le voyait recommencer de ridicules gambades : on ne sait d'ailleurs s'il était vraiment dupe de son imagination en délire ou s'il se prêtait à une audacieuse jonglerie. Quoi qu'il en soit, l'enthousiasme qu'il excitait fit naître dans quelques imitateurs le désir d'avoir des convulsions. Ils en eurent ; la folie gagna de proche en proche, et le cimetière de Saint-Médard devint un théâtre où accouraient les malades et les gens pleins de santé qui briguaient le bonheur d'être convulsionnaires. On y voyait des hommes, à moitié nus, s'agitant comme des furieux ; des femmes livrées à des secousses violentes et s'abandonnant à des attitudes sans pudeur : on n'osait les laisser à elles-mêmes ; il fallait les tenir ; elles se seraient tuées, disait-on, tant elles étaient troublées par l'esprit de Dieu. D'autres se couchaient sur la tombe et épouvantaient ensuite les spectateurs par des contorsions frénétiques. Le plus grand nombre des convulsionnaires criaient, couraient, hur-

laient, et se livraient à toutes sortes d'extravagances.

En 1732 le roi fit fermer le cimetière de Saint-Médard, mais les convulsions, jusqu'alors renfermées sur un seul théâtre, se répétèrent dans divers quartiers de Paris et jusque dans les provinces; on comptait environ huit cents thaumaturges. Leurs convulsions étaient souvent accompagnées de douleurs et nécessitaient l'emploi de secours immédiats. On appelait *secouristes* ceux qui les administraient; il y avait les *grands* et les *petits secours*. Les grands étaient des coups de bûche, de pierre, de marteau, d'épée, sur différentes parties du corps; les petits étaient des coups de poings. On frappait certains énergumènes avec des bûches, en agissant à la manière des paveurs, et ils résistaient à ces étranges expériences. Un convulsionnaire mis en présence d'une fille qui se mourait d'un mal d'estomac la guérit à grands coups de poings. Quelquefois le corps s'élançait en l'air et retombait de son propre poids, et la décence était fort peu respectée. Quand il y avait contusion, on la guérissait sur-le-champ en y appliquant la terre de la fosse. Les filles et les femmes jouaient un grand rôle dans ces étranges manifestations. Elles montraient beaucoup d'habileté et de souplesse. On en voyait qui, perchées sur la tête des hommes, dogmatisaient contre la bulle *Unigenitus*, dont pas une d'elles ne comprenait le sens. Quelques-unes tournaient rapidement sur leurs pieds; d'autres se renversaient en arc, si bien que leurs talons touchaient presque leurs épaules. Elles se faisaient assister par des hommes qu'on appelait *frères servants*. Les

unes recevaient des coups de bûches sur la tête, sur le ventre, sur les reins. L'une des plus célèbres se couchait sur le dos, on étendait sur elle une planche, et sur cette planche montaient plus de vingt hommes. Un avocat nommé Pinault avait des convulsions particulières : pendant une heure ou deux, chaque jour, il aboyait comme un chien. Un prêtre de Troyes, nommé Vaillant, mis à la Bastille pour avoir prêché contre la bulle, fut rendu à la liberté en 1731. Le bruit se répandit alors que c'était le prophète Élie : de là le parti des *vaillantistes* qui fit du bruit en Provence. Il faut mentionner également les *mélangistes* et les *discernants*; avec eux les *margouillistes*, qui associaient, dit-on, la débauche à leurs jongleries, et enfin les *figuristes*, qui, dans les détails et l'ensemble des crises convulsionnaires, voyaient des types applicables aux divers états de l'Église. Ces manifestations durèrent près de trente-quatre ans, avec des circonstances dont l'énumération serait fatigante et dont le souvenir occupera toujours une grande place dans l'histoire de la folie humaine.

Une cause réduite à de pareils expédients est bien près de sa ruine. A dater de cette phase dans laquelle venait d'entrer le jansénisme, cette hérésie continua bien d'avoir des sectaires opiniâtres, prétendus martyrs, des confesseurs, des apôtres, mais elle vit se tourner contre elle les gens d'esprit et de goût, et cette défection lui porta un coup funeste. Elle n'en persévéra pas moins à se propager, en dépit de la police et de ses mandements. Son quartier général, son centre religieux était à Utrecht, où l'Église

janséniste servait de point de ralliement à tous les ennemis du saint-siège, aux ecclésiastiques errants, aux religieux déserteurs de leur règle. En 1725, vingt-six chartreux s'y étaient réfugiés de Paris, pour éviter de se soumettre à un décret du général de leur ordre; quinze religieux de l'abbaye d'Orval, dans le diocèse de Liège, s'y rendirent en habits d'officiers. Les jansénistes de France se cotisèrent en leur faveur et leur achetèrent deux maisons auprès d'Utrecht, pour en faire l'asile de tous ceux que l'esprit de secte entraînait vers ce pays. L'archevêque janséniste d'Utrecht recevait de divers points de l'Europe des tributs et des actes d'adhésion. Les ressources financières du parti étaient concentrées dans des mains sûres, et le trésor commun où aboutissaient toutes les offrandes des coreligionnaires était désigné sous le nom vulgaire et mystérieux de *boîte à Perrette*, ainsi appelée du nom de la gouvernante de Nicole, qui en avait eu le premier dépôt. Le jansénisme disposait ainsi d'un budget assez considérable; il le distribuait en secours, en frais de propagande, et il employait le superflu à faire imprimer une *Gazette ecclésiastique*, comme aussi à soudoyer des libellistes chargés d'injurier sans relâche le souverain pontife, Rome et tous les pouvoirs orthodoxes. Le parlement voyait avec une sympathie marquée cette attitude de la secte; au besoin il s'en faisait un point d'appui contre le gouvernement royal et contre l'autorité spirituelle. On se laisserait au récit de ces luttes scandaleuses, et nous n'aurons que trop sujet d'y revenir.

Au dehors, la politique de Fleury avait été plus

inerte, plus effacée même qu'à l'intérieur du royaume. La guerre générale, imminente sous M. le Duc, n'avait point éclaté. Toutefois l'ébranlement imprimé à l'Europe par la double ligue de Vienne et du Hanovre s'était prolongé quelque temps, et de part et d'autre on avait recruté des alliés. Le 6 août 1726, la czarine de Russie avait donné son accession au traité de Vienne et sa garantie à la pragmatique de Charles VI. Le roi de Prusse, de son côté, craignant d'être pris, avec sa jeune armée, entre la Russie et l'Autriche, avait abandonné l'alliance hanovrienne et traité en secret avec l'empereur. Pour prix de sa garantie, également donnée à la pragmatique, Charles VI lui avait promis la réversion des duchés de Juliers et de Berg; par compensation, la Hollande, la Suède, le Danemark s'étaient successivement (1726-1727) ralliés à la France et à l'Angleterre. Cependant Fleury n'épargnait rien pour conjurer l'orage qui menaçait l'Europe. Déterminé à maintenir jusqu'au bout la paix bien précaire dont jouissait encore le royaume, il s'allia aveuglément à la politique anglaise, suivit les errements antinationaux de Dubois et de M. le Duc, et se laissa conduire par les deux frères Walpole, dont l'un, Robert, gouvernait l'Angleterre, tandis que l'autre, Horace (1), remplissait en France les hautes

(1) Duclos, *Mémoires*, vol. II, page 366. « Horace Walpole, ambassadeur d'Angleterre et frère de Robert, ministre de la même cour, cultivait beaucoup l'évêque de Fréjus, dont il prévoyait la puissance et sentait déjà le crédit solide et caché; il fut le seul qui, à la première nouvelle, courut à Issy faire à l'évêque des protestations d'amitié. Comme c'était avant le dénouement de l'affaire, tout défiant qu'était le vieux prélat, par caractère et par expérience, il eut toujours en Walpole une con-

fonctions d'ambassadeur et dirigeait sur le continent la diplomatie britannique. Les Walpole voulaient la paix à tout prix, aussi bien que le vieux cardinal, et pour obtenir ce résultat, à l'aide de l'alliance anglaise, Fleury consentait à neutraliser les principaux éléments de prospérité et de force de la France. Notre marine déperissait systématiquement, nos ports de commerce étaient silencieux et vides, tandis que l'Angleterre, débarrassée de notre concurrence, développait rapidement ses colonies, ses arsenaux, ses entrepôts, tout ce qui devait servir de base à sa puissance et à sa richesse. Confiant jusqu'à la duperie dans les protestations amicales des deux frères Walpole, le vieux ministre, par la politique d'inertie et d'incurie dont il se faisait honneur vis-à-vis de l'Angleterre, croyait acheter à peu de frais la paix du monde. L'histoire lui a sévèrement reproché cette illusion.

L'Espagne ne se prêtait pas volontiers à ces combinaisons pacifiques, et c'était là pour Fleury une source de préoccupations. Philippe V et sa femme voyaient avec inquiétude et déplaisir l'alliance de la France et de l'Angleterre. L'aventureux Ripperda, premier ministre de Philippe V, avait été exclus du pouvoir; il était tombé en punition de la légèreté de son esprit et de l'antipathie que la nation espagnole ne cesse de vouer aux étrangers qui la gouvernent. Son successeur, le Catalan José Patinho, disciple d'Albéroni et digne de ce maître, avait continué d'unir l'Espagne à l'Autriche par une alliance offensive et

fiance dont celui-ci tira grand parti au préjudice de notre marine et de notre commerce. »

défensive, qui imposait à Philippe V les plus onéreux sacrifices. En 1727, le roi d'Espagne et la reine Élisabeth avaient dirigé une expédition contre Gibraltar et jeté le gant à l'Angleterre. On appréhendait une guerre générale; elle n'eut pas lieu. L'empereur ne put entraîner la diète germanique dans sa querelle et n'osa point affronter les forces réunies de l'Angleterre et de la France. Le 31 mai 1727, des préliminaires furent signés à Paris entre ses ambassadeurs et les alliés de Hanovre, et on conclut une trêve de sept ans. A la demande de l'empereur, l'Espagne renonça à poursuivre l'expédition tentée pour reconquérir Gibraltar, et, le 13 juin, elle accéda à la trêve. Huit jours après mourut le roi Georges I<sup>er</sup>; son fils, le second roi de la dynastie hanovrienne, lui succéda sans obstacle, et aucune puissance n'osa élever la voix dans l'intérêt des Stuarts. Cet événement parut ajouter de nouvelles garanties à la paix de l'Europe, et un rapprochement eut lieu, au mois d'août 1727, entre les cours de Versailles et de Madrid. Philippe V se contenta de quelques satisfactions illusoires; la maladie dont il subissait les atteintes progressives avait d'ailleurs tellement diminué ses forces qu'il ne fallait plus songer de quelque temps à engager la politique espagnole dans la voie des aventures militaires (1728).

Le congrès européen qui devait se rassembler à Aix-la-Chapelle se réunit à Soissons, par égard pour Fleury; le ministre octogénaire avait voulu, en effet, représenter la France à titre de premier plénipotentiaire, et on usa de déférence pour sa vieillesse (juin 1728). Presque tous les États européens envoyèrent

des ministres à Soissons ; mais le congrès ne tint pas ses promesses, et plus d'une fois, durant les conférences, on se vit à la veille d'une guerre entre l'Angleterre et l'Espagne. Fleury mit ses soins à pacifier ces différends, à faire accepter des transactions. Sur ces entrefaites, le parti antiespagnol avait repris le dessus à Vienne, et l'Autriche ne songea bientôt qu'à endormir l'Espagne par de fausses protestations, afin de mieux la tromper, et de retarder, autant que possible, la cession de Parme et de la Toscane. Le gouvernement espagnol ne tarda pas à ouvrir les yeux sur les manœuvres de ses alliés ; il demanda à l'empereur des explications catégoriques, n'obtint que des réponses évasives, et finit par se retourner vers la France pour obtenir son appui. Vers le même temps ( 4 septembre 1729) Louis XV eut un fils (1) dont la naissance ajourna

(1) La reine avait d'abord été mère d'une princesse, immédiatement endoyée par l'archevêque de Paris ; puis deux jumelles vinrent au milieu de la joie des courtisans. Bientôt naquit un quatrième enfant ; celui-là était un fils, salué du titre de Dauphin. Il faut parcourir les gravures et les écrits du temps pour se faire une idée de l'enivrement du peuple de Paris et de la France à la naissance du fils de Louis XV ; il y eut partout des danses, des banquets de famille, des couplets de halles, des cœurs qui bondissaient autour du berceau. La bourgeoisie fut au comble de l'ivresse ; le roi vint dîner à l'hôtel de ville, vieille coutume de la monarchie ; Louis XV, jeune homme de vingt ans, fut reçu en la Grève par les échevins et les chefs des métiers de Paris ; il y eut à l'hôtel de ville repas de quarante couverts pour les princes et les gentilshommes de la maison royale ; M. le prévôt en robe noire, en grande perruque, présenta l'aiguière au roi, comme cela se lisait aux archives antiques, et le repas fut trouvé excellent et délicat. Sur une table aussi richement ornée qu'à Versailles, on distinguait un riz au coulis d'écrevisses, des tourtereaux au fenouil, des cailles au laurier, des ailerons de dindons au parmesan, des crépinettes aux truffes, des truites aux

indéfiniment les prétentions du roi d'Espagne à la couronne de France. La reine Élisabeth Farnèse s'attacha avec d'autant plus d'énergie à revendiquer les duchés italiens dont la possession était promise à ses fils. Hors d'état de désunir l'Angleterre et la France, elle accepta ce que ces deux nations offraient à l'Espagne, et, le 29 novembre 1729, ces longues intrigues aboutirent à un traité signé à Séville entre la France, l'Angleterre et la Hollande, d'une part, et l'Espagne, de l'autre. Il fut convenu que le roi d'Espagne pourrait faire passer six mille hommes en Italie pour assurer les droits éventuels de son fils l'infant don Carlos, et que les deux autres cours feraient tous leurs efforts pour mettre ce prince en possession des duchés de Toscane et de Parme. Il ne fut plus question de Gibraltar, et l'Espagne consentit à l'abolition de différentes clauses naguère introduites dans le traité de Vienne, et qui contrariaient les intérêts ou les prétentions du commerce anglais. Ainsi se trouva

truffes entières, des canetons de Rouen sauce à l'orange, et un magnifique faon de daim piqué. On compta 44 entrées, 42 plats de rôtis, 40 entremets froids, 48 chauds, et 130 assiettes de dessert; puis 8 corbeilles de gaufres et 12 sorbetières pleines de toutes sortes de glaces. Cette cuisine somptueuse occupa tous les fourneaux de la ville, et il y en avait bien deux cents.

A peine M. le Dauphin était-il baptisé que la reine mit au monde un second fils, qui, selon l'ancienne coutume de France, fut appelé duc d'Anjou. Cette bourgeoisie de Paris, si aimante, si dévouée, venait d'échapper à des périls et à des calamités imminentes; il y avait eu des pluies continues, incessantes, un été tel que les biens de la terre furent tous menacés; les échevins allèrent en pompe descendre de la montagne les saintes reliques de la patronne de Paris; tous les corps de métiers assistèrent à la procession. D'après leur privilège, les drapiers portaient le corps de saint Denis, etc.

brisée la fragile alliance de l'Espagne et de l'Autriche (1).

Le duc de Parme, le dernier des Farnèse, mourut en 1731, sans laisser d'enfants. Sous prétexte que la duchesse sa femme était enceinte, l'Autriche fit entrer des troupes dans le duché de Parme, afin d'en garantir la possession à l'héritier dont on attendait la naissance. Or il était faux que la duchesse de Parme fût grosse et le roi d'Espagne fit appel à ses alliés. Le cardinal de Fleury, tout en déplorant la nécessité où il se trouvait d'agir par la force des armes, se montra

(1) Ripperda, après quatre mois de pouvoir, avait été renversé par sa propre imprudence et par l'influence du comte de Kœnigseck, ambassadeur d'Autriche à Madrid. Patinho commençait à jouir d'un grand crédit (\*). La reine s'aperçut enfin qu'on ne pensait pas sérieusement à l'union de l'archiduchesse, et que les ministres d'Autriche la trompaient. Cette puissance s'était jouée durant quatre ans de l'Espagne. La reine demanda (ce qu'elle eût dû faire longtemps avant) une réponse catégorique, et, la réponse qu'on lui fit étant évasive, elle s'unit étroitement à la France et à l'Angleterre. Cette alliance lui valut par la suite plus qu'elle n'avait espéré. On conclut entre la France, la Grande-Bretagne et l'Espagne, à Séville, un traité auquel les états généraux accédèrent. L'Espagne retira aux sujets d'Autriche les privilèges qu'elle leur avait accordés par le traité de Vienne, pour le commerce dans tous les pays du royaume, et rétablit les compagnies anglaises et françaises dans leurs anciens privilèges.

Pour dédommager l'Espagne des avantages qu'elle accordait aux alliés du Hanovre, et qu'elle ravissait à l'empereur, on consentit que six mille soldats espagnols fussent envoyés à Livourne, à Porto-Ferrajo, à Parme et assurassent au prince don Carlos la possession de la Toscane, de Parme, et de Plaisance. Cette mesure indigna l'empereur et surtout le duc de Toscane, qui voyait qu'on disposait de ses États pendant sa vie, sans daigner même le consulter. (F.-C. Schlosser.)

(\*) Patinho ne fut premier ministre que l'an 1734, mais il dirigeait déjà toutes les affaires bien avant ce temps.

fidèle aux engagements pris envers l'Espagne ; l'Angleterre, de son côté, ne crut pas pouvoir refuser son concours. Six mille Espagnols débarquèrent à Livourne, et les garnisons autrichiennes n'osèrent point leur disputer le duché de Parme. Ainsi une des branches de la maison de Bourbon prit possession d'un État d'Italie.

Le roi Victor-Amédée avait abdiqué depuis deux ans (1730) une couronne qui eût été plus glorieusement placée sur sa tête si ce prince n'eût cherché à l'affermir par la duplicité et la fourberie : si ces armes sont la ressource des gouvernements faibles, il en avait trop souvent abusé. A peine avait-il remis la royauté entre les mains de Charles-Emmanuel, son fils, qu'il s'en repentit, et se fatigua promptement de la charmante retraite par lui choisie sur les bords du lac de Genève. Au premier symptôme de regret qu'il laissa échapper, le nouveau roi le fit arrêter et emprisonner, et le même traitement fut infligé à la comtesse Saint-Sébastien, à laquelle Victor-Amédée venait de s'unir par un mariage morganatique. A la nouvelle de cette tragédie de palais, qui rappelait les scènes du Bas-Empire, la France s'émut profondément et voulut intervenir pour la défense de l'aïeul maternel de Louis XV. Fleury imposa silence à ces mouvements de l'opinion et feignit d'ignorer le sort de Victor-Amédée. Peu de mois après, Charles-Emmanuel, intimidé par le sentiment d'indignation qui s'était manifesté en Europe, consentit à rendre la liberté à son père, et ce dernier ne tarda pas à mourir (1732).

Les difficultés qui s'amoncelaient dans le nord de

l'Europe devaient avoir une moins rapide solution. Le czar Pierre de Russie, qui avait pu réformer son peuple et n'avait pu triompher de lui-même, était mort en 1725, et son pouvoir était tombé, pour quelque temps, aux mains de Catherine I<sup>re</sup> et du favori Mentschikoff. Catherine, née sans que sa mère eût jamais eu d'époux, mariée à un soldat livonien, servante d'un curé suédois, concubine d'un général russe, maîtresse et bientôt après femme de l'empereur, s'était fait attribuer l'héritage de son mari, et la nation russe avait murmuré les mots de poison, de crime et d'adultère. Mentschikoff, qui, dans son enfance, servait de bouffon aux soldats de la garde, partageait avec elle ce pouvoir dont on suspectait la source, et que l'un l'autre surent maintenir avec une vigoureuse intelligence. L'acte principal de ce règne de courte durée fut un traité d'alliance conclu entre la Russie et l'Autriche. Peu de mois après (16 mai 1727), Catherine était morte à son tour, laissant la couronne impériale à Pierre II, enfant de treize ans, fils du czarévitz Alexis et petit-fils de Pierre le Grand. Ce débile souverain ne régna que trois ans, étant mort, en 1730, de la petite vérole; mais il avait inauguré son pouvoir par la disgrâce imprévue et inouïe de Mentschikoff et par l'élévation non moins inattendue des Dolgourouki. A peine avait-il fermé les yeux qu'une intrigue fomentée par les boyards fit passer l'autorité aux mains d'Anne Ivanowna, duchesse douairière de Courlande. Elle était fille du czar Ivan V, frère aîné de Pierre I<sup>er</sup>. Aidée de deux étrangers, le comte de Munich, Allemand, et Biren, originaire de

Courlande, la nouvelle czarine annihilâ l'influence absolue dont les Dolgorouki avaient pris possession (1), et fit partager à cette puissante maison la triste destinée des Mentschikoff, leurs victimes. La Russie en

(1) Après la mort de Pierre I<sup>er</sup>, en 1725, Mentschikoff éleva Catherine au trône, pour régner sous son nom. La vie débauchée de l'impératrice et un ulcère aux poumons ayant causé sa mort prématurée et subite, Mentschikoff, encore plus connu par ses vices que par ses talents, distingué par Pierre I<sup>er</sup>, fut accusé d'avoir voulu, par sa mort, se frayer le chemin au trône, car le bruit courait généralement qu'il l'avait empoisonnée. Quoi qu'il en soit, Mentschikoff, pour conserver le maniement des affaires, décida ou plutôt força l'impératrice, dans ses derniers moments, à déclarer héritier de l'empire le fils du malheureux Alexis, que Pierre I<sup>er</sup> avait fait exécuter. Pierre II monta sur le trône, l'an 1727, à l'âge de douze ans; mais Mentschikoff dévoila trop tôt ses projets ambitieux. Une double alliance devait unir Pierre à sa fille et son fils à la sœur du czar. Ce fut le signal de sa perte. Les princes Dolgorouki s'emparèrent du jeune czar, le décidèrent à abandonner subitement Mentschikoff, à le bannir et à le poursuivre même jusque dans son exil; ils s'arrogèrent, eux et leurs parents, après son éloignement, la même influence qu'il avait eue sur le gouvernement. Les Dolgorouki voulurent aussi établir leur pouvoir à jamais en mariant le czar avec leur sœur; mais le jeune empereur mourut au mois de janvier 1730 d'une manière si subite qu'on n'eut pas même le temps de lui faire désigner son successeur, d'après la loi de Pierre I<sup>er</sup>.

A la mort de Pierre II les Dolgorouki gouvernaient l'État, et ce fut par leur crédit que dans l'assemblée des grands de l'empire, convoqués pour élire un nouveau souverain, l'élection tomba sur la princesse de la maison de Romanow qui avait moins de droits que tous les autres héritiers. Les Dolgorouki pouvaient d'autant plus espérer régner sous son nom. Cette princesse était Anne, fille du frère aîné de Pierre et duchesse douairière de Courlande. Avant de déclarer l'élection, les Dolgorouki firent promettre à Anne de ne point amener en Russie son favori Biren et de remplir en outre d'autres conditions onéreuses. La nouvelle impératrice ne put se séparer de Biren et ne tarda pas à régner en souveraine absolue sous la domination de cet homme. C'est ce qui amena l'effroyable disgrâce des Dolgorouki.

était là de son histoire lorsque la mort d'Auguste II, roi de Pologne et électeur de Saxe, vint susciter un conflit d'ambition et de suprématie entre la France et l'empire moscovite.

Louis XV, dominé par les conseils belliqueux de son entourage, et malgré la résistance du cardinal de Fleury, voulait replacer Stanislas Leczinski sur le trône de Pologne ; il y avait pour la France un grand intérêt à rattacher dans le Nord à sa politique un royaume qui pouvait servir d'avant-garde contre la Russie et prendre l'Allemagne à revers. Les droits de Stanislas n'étaient pas imaginaires. On pouvait invoquer à l'appui du retour de ce souverain exilé une première élection légitime et les commencements d'un règne heureux, cher à la nation polonaise. Quant à la France, elle voulait replacer la couronne sur la tête du père de la reine Marie, la bienfaitrice des pauvres ; l'instinct populaire avertissait le pays que c'était là une entreprise glorieuse et utile, dont le résultat devait être de soustraire la Pologne à l'influence moscovite et de maintenir, en faveur de la civilisation des contrées occidentales, une barrière slave qui lui servait de première garantie. Au point de vue de la Pologne, cette combinaison était beaucoup moins heureuse. Ce pays, agité par des prétentions politiques contraires, secrètement travaillé par les agents du czar et de l'empereur, était depuis longtemps entré dans une période de luttes intestines qui devaient le conduire à l'anarchie. Pour dominer toutes les passions opposées il eût fallu un roi plus fort et plus intelligent que ne l'était l'honnête Leczinski ; pour le soutenir au besoin

contre la Russie, il eût été désirable d'élire un roi qui disposât déjà de ressources militaires bien organisées, et rien n'était prêt, en France, pour faire face aux puissances étrangères, dont les armées campaient sur les frontières de la Pologne. Cependant on se mit en mesure de surmonter les obstacles. On répandit beaucoup d'argent en Pologne, on acheta des agents et des émissaires, on essaya de préparer les esprits à la prochaine élection de Stanislas. Ces tentatives furent appuyées par l'envoi d'un petit corps d'armée de quinze cents hommes ; mais l'Europe s'étonna de ce que la France, lorsqu'elle voulait avec tant d'opiniâtreté, employât de si faibles moyens pour réussir (1). Quoi

(1) Le cabinet de Versailles avait commencé par préciser dans une note adressée à l'empereur Charles VI le but et le sens de la question polonaise. « On ne voulait pas forcer l'élection d'un prince plutôt que celle d'un autre par les armes, mais on désirait que la diète restât pleinement libre dans le choix qu'elle ferait d'un roi de Pologne. » Les cabinets de Saint-Petersbourg et de Vienne, éludant toute rupture nette, déclarèrent « qu'ils n'avaient rien à décider pour le moment sur les prétentions de la France, et qu'ils se contenteraient d'agir selon les éventualités. » Les deux cabinets russe et autrichien connaissaient bien le sens et la portée de leur note. Une première diète palatine s'était réunie en champ ouvert sous la voûte du ciel, et les Polonais à cheval avaient proclamé les principes suivants : « Les seuls piastes ou gentilshommes nationaux, nés de père et mère catholiques, pourront prétendre à la couronne. » Ce résultat était immense pour la France ; aux yeux de tous, ces clauses, destinées à préparer l'élection de Stanislas, alors exilé, excluaient la maison de Saxe. Si l'élection de Stanislas était faite librement, tout était fini pour l'ascendant de l'empire et des Russes sur la Pologne ; c'était pour l'empêcher que les deux cours de Vienne et de Pétersbourg réunissaient leurs armées en toute hâte sur les frontières de la Pologne, avec la volonté formelle d'occuper ce territoire.

On délibéra donc à Versailles sur les moyens d'arriver à cette élection si favorable à la France ; on décida que le roi Stanislas serait transporté

qu'il en soit, l'argent ayant séduit ceux que n'aurait pas entraînés l'enthousiasme, une diète de soixante mille hommes élit pour la seconde fois Stanislas Leczinski roi de Pologne, et ce prince, qui venait de débarquer à Dantzig, commença son nouveau règne.

L'héritier d'Auguste II, l'électeur de Saxe Auguste III, revendiqua à son tour la royauté de Pologne et eut pour lui l'appui de l'Autriche (1733). En même temps une armée de cinquante mille Russes, ayant mission de détrôner Stanislas Leczinski, envahissait la Pologne et livrait à la dévastation les terres et les châteaux des nobles qui avaient acclamé ce roi. Menacé par de tels ennemis et hors d'état de se maintenir à Varsovie, Stanislas se réfugia à Dantzig, persuadant d'ailleurs à son parti qu'une flotte française ne tarderait pas à se présenter à l'embouchure de la Vistule avec une

secrètement en Pologne; 6,000 hommes seraient envoyés à Dantzig par détachements isolés, sous des brigadiers qui prendraient le commandement par rang d'âge. A ce sujet le comte de Walpole écrivait à Fleury « que les whigs ne seraient plus maîtres du parlement et de la paix si la France mettait en mer une escadre de transport pour 12,000 hommes, ce qui supposait une flotte de soixante à quatre-vingts voiles de guerre. » Dans le plan arrêté par le cabinet de Versailles, le roi Stanislas devait jouer le premier rôle; c'est à son influence personnelle qu'on espérait devoir son élection et le triomphe des intérêts français à Varsovie. Il était donc urgent que le roi Stanislas pût parvenir en Pologne. On dissimula le départ avec une sollicitude extrême; on usa de ruse. Le commandeur de Thiange, revêtu des insignes de la royauté, avec le cordon bleu, prit la route de Bretagne, comme s'il était le roi Stanislas, allant s'embarquer à Brest; on tira le canon avec solennité, et le *Mercure de France* annonça que le roi de Pologne s'était embarqué pour aller reprendre sa couronne à Varsovie, tandis que le véritable roi Stanislas, déguisé sous une perruque noire et sous l'habit d'un marchand, montait en voiture à Meudon et se rendait d'abord à Berlin, puis à Francfort-sur-l'Oder.

nombreuse armée de débarquement. C'étaient là les promesses de Louis XV, mais Fleury ne sut point y faire honneur. Alors commença le siège de Dantzic par l'armée russe, aux ordres du comte de Munich. Les Polonais, soutenus par une intrépide avant-garde de quinze cents Français, résistèrent avec une courageuse énergie, et les Russes bombardèrent la place, sans lasser la persévérance de la garnison et des habitants. Le siège se prolongea jusqu'au mois de mars de l'année suivante (1734). A la fin la ville capitula; mais Stanislas, déguisé en paysan et bravant mille périls, réussit à s'évader et trouva un asile en Prusse (juillet). Pour se soustraire aux calamités dont les menaçait l'invasion étrangère, les Polonais se résignèrent à subir la royauté d'Auguste III, et le pape les délia du serment qu'ils avaient prêté à Stanislas. Huit ans auparavant le peuple de Courlande, au mépris des injonctions de la Russie, avait élu pour souverain Maurice de Saxe, fils naturel d'Auguste II. Cette élection fut annulée par la force des armes, et la Courlande fut donnée en souveraineté à l'aventurier Biren, le favori d'Anne Ivanowna, czarine de Russie.

Si la France fut humiliée dans le Nord par la pusillanimité de son gouvernement, elle prit une revanche honorable en Allemagne et en Italie. Le parti de la guerre, qui se composait des vieux généraux de Louis XIV et des jeunes gentilshommes de la nouvelle cour, cherchait sans relâche à éveiller de généreux instincts dans le cœur de Louis XV et à engager le pays dans les conflits de l'Europe. Fleury résistait de son mieux, mais sa faiblesse naturelle ne lui permettait

pas d'étouffer entièrement les vellétés belliqueuses de la France. Déjà, au siège de Dantzic, et en dépit des ordres du vieillard, on avait vu quinze cents Français, commandés par le comte de Plélo, ambassadeur du roi à Copenhague, combattre avec une glorieuse énergie les masses armées de la Russie. Le dévouement de cette élite de braves avait stimulé la noblesse, et jusque dans les galeries de Versailles on entendait le cri de guerre. Un homme d'État, Chauvelin, avait pris à tâche de diriger ces ardeurs belliqueuses vers un but possible. Tandis que le nouveau roi de Pologne, Auguste III, élevé au trône par la grâce de la Russie, agissait comme l'humble vassal de cette puissance, l'Espagne, en ce moment alliée de la France, avait à soutenir l'orgueil de ses armes en Italie contre les armées autrichiennes, et le cardinal Fleury n'osait l'abandonner dans cette lutte inégale. En conséquence le théâtre de la guerre fut porté en Italie et en Allemagne.

Une armée française fut placée sous le commandement de Villars, guerrier octogénaire qui avait conservé une grande vigueur d'esprit; on lui confia le soin d'agir au delà des Alpes de concert avec Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne. Le maréchal de Berwick, alors âgé de soixante-quatre ans, mais doué d'une force de corps infatigable, fut chargé de diriger les opérations sur le Rhin. Le moment était bien choisi (1).

(1) Il eût été impossible au cardinal de Fleury d'arrêter le mouvement d'orgueil au cœur de la noblesse française, lasse d'un trop long repos. Il fallait à ces gentilshommes une vengeance éclatante contre les Impériaux surtout que l'on pouvait immédiatement atteindre; les Russes étaient

La Russie, occupée en Pologne, avait à se garantir du côté de la Suède et de la Turquie, et jusque vers les

trop éloignés dans leur territoire de glace; eux avaient agi d'ailleurs avec loyauté et courtoisie. Le théâtre de la guerre était naturellement choisi; le coup principal devait se porter vigoureusement en Allemagne. En ce moment la France, comme tous les pays qui depuis longtemps n'ont pas fait la guerre, était obligée de choisir, pour chefs d'armée, des maréchaux dont la réputation datait d'une autre époque, vieux hommes de bataille de Louis XIV. Il fut curieux de voir, en effet, le duc de Berwick et le maréchal de Villars à la tête des armées d'Allemagne et d'Italie; à cette époque nouvelle, le duc de Berwick, parvenu à sa soixante-quatrième année, conservait une force de corps infatigable, et surtout cette intrépidité qui s'expose à tous les périls des batailles, à toutes les fatigues des sièges. Quant à Villars, il était octogénaire; vainqueur à Denain, on avait conservé pour lui une sorte de respect traditionnel; si vieilli qu'il était, il avait gardé ce caractère vaniteux que donne un succès trop exalté. A côté de ces deux maréchaux, qui devaient commander, l'un l'armée d'Allemagne, l'autre l'armée d'Italie, on avait placé des intelligences plus jeunes et plus actives. Le roi Charles-Emmanuel de Savoie, intrépide comme ses ancêtres, s'était voué à l'agrandissement de sa maison. Dans l'armée d'Allemagne, le duc de Berwick avait comme seconds des lieutenants généraux d'une capacité remarquable, et en première ligne le comte de Belle-Isle, petit-fils de l'intendant Fouquet, à la fois négociateur et général, homme d'esprit et du monde; imagination fertile en ressources, on ne pouvait dire si l'étude était chez lui plus puissante que le génie spontané. Derrière le comte de Belle-Isle étaient MM. de Noailles et d'Asfeld, tous deux lieutenants généraux, le premier célèbre déjà par sa guerre de partisans et de sièges en Catalogne.

Plus habile qu'eux tous était là dans les rangs un jeune homme qui n'avait encore que le titre de maréchal de camp; Maurice de Saxe, de race bâtarde comme Dunois et Berwick, étudiait l'art de la guerre avec le caractère méditatif d'un Allemand. En Italie, le maréchal de Villars et le roi Charles-Emmanuel avaient derrière eux deux lieutenants généraux, MM. de Broglie et de Coigny: de Broglie, d'origine un peu condottière, et qui, dans cette campagne, devint, comme on le verra, la risée des gentilshommes, parce qu'il fut surpris par les Impériaux et obligé de fuir; Coigny, brave officier plus encore que général capable, etc. On avait réparti dans ces armées les princes du sang, avides de s'y distinguer.

régions du Caucase. L'Autriche, privée du concours de cette puissance, se trouvait réduite à ses propres forces contre la France, la Sardaigne et l'Espagne. La Prusse et le Danemark restaient neutres; la Hollande ne demandait qu'à rester en paix; l'Angleterre, conduite par Robert Walpole, se trouvait à la fois menacée par les Stuarts, agitée par des questions de politique intérieure, et hors d'état de rien entreprendre sur le continent.

Du 10 au 27 octobre 1733, les trois puissances coalisées contre l'Autriche publièrent leurs manifestes. Dans cet intervalle, un corps d'armée avait occupé Nancy, au nom de Louis XV, et le duc de Berwick avait ordonné l'investissement de Kehl. Le 28 octobre cette forteresse capitula. Les pluies abondantes qui suivirent ne permirent pas d'agir en Allemagne avant la fin de l'hiver, mais ce mouvement tenté sur le Rhin avait eu l'importance d'une diversion, et c'était beaucoup. Sur ces entrefaites, en Italie, l'armée de Villars, forte de quarante mille hommes, avait opéré sa jonction à Verceil avec la petite armée piémontaise; d'un autre côté, deux corps espagnols s'étaient portés sur la Toscane, l'un par Livourne, l'autre par le sud de la France et la Ligurie. « Dites au roi qu'il peut disposer de l'Italie, s'était écrié Villars; je vais la lui conquérir. » L'entreprise ne semblait pas d'ailleurs hérissée de difficultés. Charles VI, nonobstant les conseils du prince Eugène, n'avait rien fait pour mettre ses possessions d'Italie à l'abri d'une invasion. Il avait concentré ses troupes vers les frontières de Pologne et abandonné le Milanais à la protection de quelques

milliers d'hommes dépourvus de vivres et de munitions. Confiant dans les promesses de Charles-Emmanuel, aujourd'hui son ennemi, il avait compté sur les Piémontais pour la défense des Alpes et n'avait jamais cru à l'imminence d'une guerre.

La campagne avait commencé dans les derniers jours d'octobre. L'armée franco-piémontaise, ouvrant les chemins qu'elle a si souvent parcourus depuis, s'était portée de la Sésia sur le Tésin. Pavie avait capitulé le 31 octobre et Milan fit sa soumission le 3 novembre. Le 11 novembre Villars vint rejoindre Charles-Emmanuel dans cette capitale. Villars, inspiré par son génie, voulait se porter sur le Mincio et l'Adige, aux débouchés des Alpes, du Tyrol : c'est par là, nous le savons aujourd'hui, qu'il appartient aux Français de détacher de la monarchie autrichienne ses possessions d'Italie. Le roi Charles-Emmanuel, médiocrement rassuré sur l'alliance de l'Espagne et de la France, voulait asseoir sa domination dans le Milanais avant d'aller au delà, et refusa de se prêter au plan de Villars. Il fallut lui céder, et l'armée franco-piémontaise fut employée à la conquête des places. En trois mois on assiégea et l'on prit Pizzighittonne, les citadelles de Crémone et de Milan, Novare, Tortone et le fort de Fuentes ; mais la capitale militaire de la haute Italie, Mantoue, demeura au pouvoir de l'ennemi, et une armée autrichienne eut le temps de se concentrer dans le Tyrol. Villars demandait qu'avant tout on barrât le chemin à cette armée. Ses alliés en disposèrent autrement. Par ordre de la reine d'Espagne, l'armée de cette nation, se précoc-

cupant fort peu de ce qui se passait en Lombardie, se porta dans la direction du royaume de Naples (1734), et, en passant, traversa les domaines de l'Église. Charles-Emmanuel, étonné de ce mouvement, et présentant que l'Espagne ne cherchait qu'à dominer l'Italie entière, ne voulut pas employer son argent et ses troupes à établir dans la péninsule la puissance des Bourbons, non moins à craindre pour lui que celle de l'Autriche. Docile aux traditions de son père, il songea à se détacher de l'alliance franco-espagnole et à faire sa paix avec l'empereur. Dans ce but il refusa d'engager l'armée au delà de l'Oglio et d'envahir le Mantouan. Pendant qu'il imposait ainsi à Villars un système d'inaction et d'inertie dont s'indignait le vieux maréchal, l'armée autrichienne descendait sans obstacle dans la haute Italie, par les vallées du Tyrol ; puis, sans essayer de guerroyer en Lombardie, elle dérobait un passage sur le Pô et se portait tout entière dans le duché de Parme, où elle se trouvait placée entre les Français et les Espagnols (mai 1734). Un combat d'avant-garde, dans lequel Charles-Emmanuel et Villars eurent à payer de leur personne, fut le seul obstacle que l'armée franco-piémontaise opposa au mouvement des ennemis.

Dégoûté par le refus de concours de ses alliés, Villars avait sollicité son rappel. Quand il se mit en route pour revenir en France, il s'arrêta malade à Turin. Ce fut là qu'il mourut, le 17 juin, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, dans la chambre même où il était né à l'époque de la Fronde, lorsque son père était ambassadeur près le duc de Savoie. Il était le dernier survi-

vant des grands capitaines qui avaient illustré le siècle de Louis XIV. Vaniteux et fanfaron plus qu'il n'aurait convenu à son génie, il avait essuyé dans sa longue carrière de nombreux revers, mais il avait eu des journées d'une gloire ineffaçable, et la France s'était vue sauvée par lui à Denain. C'était assez pour un homme.

Les maréchaux de Coigny et de Broglie lui succédèrent en Italie. Le 29 juin, après des marches qu'on s'efforça de faire passer pour savantes, ils se trouvèrent sous les murs de Parme, en présence de l'armée autrichienne, commandée par le comte de Merci, digne petit-fils du rival de Turenne. Le roi de Sardaigne était absent. Le marquis de Coigny prit de bonnes dispositions défensives. Il appuyait sa gauche aux glacis de Parme, sa droite au village de Crocetta et à des marais qui s'étendent jusqu'au Taro. L'ennemi attaqua le premier, par sa droite, avec une grande vigueur, cherchant à couper les Franco-Piémontais d'avec Parme et à les acculer vers le Pô. Sur ce point la lutte fut très-meurtrière; à la fin, la première ligne des Français, accablée par le nombre, fléchit et laissa les Impériaux emporter les retranchements qui protégeaient le double canal du chemin de Plaisance. Trois autres lignes d'infanterie, et la cavalerie qui était chargée de les soutenir, se portèrent alors au-devant des Autrichiens et les arrêtèrent par un feu effroyable. Merci tomba mortellement atteint; le prince de Würtemberg, qui le remplaça, fut grièvement blessé, et la plupart des généraux ennemis tombèrent au pied des retranchements défendus par les divisions françaises.

Vers le soir les Impériaux se replièrent sur la Secchia, laissant sur le champ de bataille dix mille hommes tués ou blessés. La perte des Français fut de quatre mille hommes. Le lendemain, le roi de Sardaigne arriva et prit le commandement de l'armée. Par suite de ses lenteurs et de ses mauvaises dispositions, il rendit inutile la glorieuse victoire de la veille ; les Autrichiens reprirent l'offensive et obtinrent un avantage partiel vers la Secchia. Bientôt après, le 19 septembre, ils attaquèrent de nouveau l'armée française près de Guastalla et essayèrent une nouvelle déroute. Cette fois encore le courage et le dévouement des soldats et des chefs furent stériles, parce qu'il entraînait dans les intentions du roi de Sardaigne de ne point tirer parti des victoires de ses alliés les Français. Les Impériaux repassèrent le Pô et s'étendirent entre ce fleuve et l'Oglio ; les Franco-Piémontais prirent position à peu de distance ; puis, des inondations étant survenues à la suite des pluies, le roi de Sardaigne crut devoir évacuer tout le pays entre l'Oglio et l'Adda, et ramener l'armée des alliés sous les murs de Crémone. Sur la rive droite du Pô les Français se maintinrent à Guastalla et dans le duché de Modène. De leur côté les Impériaux reprirent possession de tout le territoire jusqu'à la rive gauche de l'Adda, et une campagne de six mois, signalée par d'éclatantes victoires et par la perte de tant de milliers d'hommes, demeura sans résultat, par suite des sourdes trahisons du roi de Sardaigne.

Les Espagnols furent plus heureux dans le royaume de Naples. Entrés, le 26 mars, sur ce territoire, par Frosinone, au nombre de vingt mille hommes, ils

avaient été reçus avec sympathie par la population depuis longtemps fatiguée du joug autrichien; les villes et les forteresses qu'occupaient les garnisons impériales se rendirent l'une après l'autre, et, le 15 mai, l'infant don Carlos, fils du roi d'Espagne et d'Élisabeth Farnèse, fit son entrée solennelle dans la ville de Naples, publiant le décret aux termes duquel son père lui cédait le royaume des Deux-Siciles. Ainsi la dynastie des Bourbons, déjà souveraine de la France, de l'Espagne et de Parme, prit possession de Naples, où le peuple la reçut en libératrice. Pour le moment elle inaugura son pouvoir, dans les Deux-Siciles, en donnant au pays des espérances de liberté et de bonheur qui ne furent pas entièrement réalisées.

Tandis qu'elle poursuivait et achevait en moins de seize mois la conquête du royaume des Deux-Siciles, la campagne, ouverte sur le Rhin, était signalée par des combats et des sièges honorables pour nos armes. Au début de la guerre, en 1733, le maréchal de Berwick avait occupé Nancy, pris possession de la Lorraine et contraint la forteresse de Kehl à recevoir une garnison française. L'empereur, mettant à profit, pour ses intérêts, cette agression dirigée contre le territoire germanique, détermina la diète de Ratisbonne à déclarer la guerre à la France (13 mars 1734). Les trois électeurs de la maison de Bavière protestèrent vainement contre cette résolution; la diète s'engagea à mettre à la disposition de l'empereur une armée dont l'effectif, évalué d'abord à quarante mille hommes, dut être porté à cent vingt mille; mais ces promesses

ne furent pas fidèlement tenues, et il fallut beaucoup en rabattre. L'armée de Berwick était forte de quatre-vingt à cent mille hommes. Le duc de Noailles, le comte de Belle-Isle, le marquis d'Asfeld, le comte Maurice de Saxe, le duc de Richelieu et le prince de Tingri en commandaient les principaux corps. Les lenteurs calculées du ministre de la guerre Bouin d'Augervillers et les intrigues du comte de Belle-Isle, petit-fils de Fouquet, paralysèrent longtemps l'ardeur de Berwick. A la fin, après un repos de quatre mois, le gros de l'armée franchit le Rhin, tandis que Belle-Isle, avec un corps détaché, occupait l'électorat de Trèves et la basse Moselle, assiégeait Trauerbach et s'en rendait maître. L'armée ennemie, fort inférieure en nombre, s'était retranchée dans les lignes d'Ettingen, au nord de Rastadt, entre le Rhin et les montagnes de Dourlach. A l'approche des Français, et à la suite d'un combat vigoureusement engagé, le prince Eugène donna ordre de se replier sur Heilbron. Pour couvrir ce mouvement il tenta d'opérer une diversion en faisant attaquer Brisach, mais les milices alsaciennes, combattant pour la première fois sous le drapeau français contre l'empire, firent échouer cette tentative (avril et mai 1734).

Vers la fin de mai le maréchal de Berwick se porta sur Philipsbourg et commença le siège. De nos jours, une armée d'invasion de cent mille hommes ne perdrait pas son temps et sa force, au début d'une campagne, à investir une place et à tenir en échec quelques garnisons. Elle chargerait un corps séparé de cette opération secondaire, et se hâterait de gagner

du terrain. Alors une citadelle ennemie, conquise après plusieurs mois de siège, paraissait un résultat assez glorieux pour une campagne. De part et d'autre on ne s'imaginait pas que la guerre dût être conduite autrement : Turenne et Condé, ce dernier surtout, n'étaient plus là pour démontrer qu'il vaut mieux subjuguier les empires que s'opiniâtrer à emporter des places de troisième ordre qu'on peut sans danger laisser derrière soi. Le maréchal de Berwick ne vit pas le succès de son entreprise contre Philipsbourg; le 12 juin, au moment où il examinait la tranchée, un boulet de canon le renversa mort, et le maréchal d'Asfeld, Français de naissance et d'origine, en dépit de son nom allemand, fut chargé de conduire à terme le siège de Philipsbourg. Eugène se borna à observer les mouvements de l'armée française, à inquiéter ses opérations; mais il ne fit rien de sérieux pour délivrer la place, et Philipsbourg capitula le 18 juillet, après une défense longue et honorable. Ce fut là le principal événement d'une campagne qui, mieux dirigée, aurait pu avoir de grands résultats. D'Asfeld, vieux et fatigué, sollicita son rappel, et fut remplacé par le marquis de Coigny, également glacé par l'âge, qui ne sut ou n'osa entreprendre aucun mouvement digne des souvenirs de l'histoire. Par bonheur pour la France, le prince Eugène, arrivé au terme de sa longue et glorieuse carrière, manquait d'énergie autant que ses adversaires, et ne sut tirer parti ni de leur inexpérience, ni de leur indécision.

En Italie, un autre vieillard, d'ailleurs intelligent et énergique, le duc de Noailles, fut chargé de con-

duire les opérations militaires de l'armée française, toujours de concert avec Charles-Emmanuel. Lorsqu'il arriva au camp, vers la fin de mars (1735), il trouva l'armée dans un état déplorable. Les fièvres, les maladies, la plus effroyable licence avaient porté le désordre et le vide dans tous les rangs et démoralisé les soldats aussi bien que les chefs. Le scandale des concessions et des déprédations déshonorait les officiers, les munitionnaires et jusqu'aux commandants les plus élevés, et les soldats désolaient le pays par la maraude et le pillage, quand ils ne le consternaient pas au spectacle de leurs attentats et de leurs violences. Toutes les vertus semblaient s'étendre, le courage survivait seul.

Le duc de Noailles, après avoir tant bien que mal rétabli la discipline dans cette armée, ouvrit au mois de mai la campagne de 1735. Les Espagnols, désormais victorieux à Naples, repassèrent dans le nord de l'Italie, et vinrent prêter main forte aux Franco-Piémontais. L'armée autrichienne, qui avait souffert autant et plus encore que ses ennemis, n'osa les attendre et se replia dans le Tyrol, laissant toutefois une forte garnison dans Mantoue (juin). Les Français et les alliés, ne se trouvant pas d'accord sur ce qu'on ferait de cette place quand on l'aurait prise, se bornèrent à un blocus, et la guerre fut très-mollement conduite jusqu'à la fin de la campagne.

Encouragée par l'hésitation de ses adversaires, tant sur la Moselle qu'en Lombardie, l'Autriche, vers l'automne, tenta des mouvements offensifs dans la haute Italie et dans le pays de Trèves. Ces démonstrations

ne furent pas de longue durée , et les gouvernements , déjà las de la guerre , conclurent une suspension d'armes dont les articles préliminaires furent signés à Vienne le 3 octobre 1735. La paix était dans les vœux de l'Europe entière. L'Angleterre s'effrayait de la prépondérance acquise par la France dans les affaires de l'Italie ; la Hollande voyait avec terreur nos armées sur le Rhin et dans Philisbourg ; de son côté la Prusse commençait à faire entendre « qu'elle devait intervenir dans la lutte si elle prenait un caractère trop allemand , car elle était gardienne des libertés germaniques. » Or Fleury n'avait point entendu faire une guerre longue et durable ; le comte de Walpole n'avait point d'obstacles à vaincre du côté de ce vieillard lorsqu'il insistait pour obtenir que la France prêtât les mains à des arrangements pacifiques. Fleury ne s'était déterminé à la guerre qu'entraîné par le mouvement de la noblesse ; il ne demandait qu'à accepter les offres d'un médiateur , et , à vrai dire , l'empereur lui-même désirait ardemment la fin des hostilités. L'Autriche était en mesure de continuer la guerre , mais une question de famille lui imposait une politique différente. Charles VI n'avait pas d'enfant mâle , mais il avait une fille , Marie-Thérèse , qui allait s'unir à un prince de la maison de Lorraine , et , pour assurer à cette illustre héritière la couronne impériale , l'adhésion de l'Europe était indispensable. C'étaient là les motifs qui avaient si promptement déterminé l'empereur à réclamer une suspension d'armes , comme aussi à adhérer aux préliminaires pacifiques signés à Vienne avec la France.

Aux termes de ces préliminaires, Stanislas, en échange de son royaume de Pologne, devait recevoir la Lorraine et le duché de Bar; on stipula que les places fortes de ces provinces seraient occupées par des garnisons françaises, et que les deux duchés, après la mort de Stanislas, seraient réunis et agglomérés à la France, pour n'en être plus séparés. En compensation, la maison de Lorraine obtenait la Toscane, érigée en fief de l'empire, et la France s'engageait à fournir au grand-duc une très-forte indemnité, tant que ce prince ne serait pas mis en possession de ses États encore au pouvoir de l'Espagne. De son côté l'empereur s'engageait à reconnaître la royauté de don Carlos à Naples, en Sicile et à Parme. Quant à la France, elle déclarait admettre la pragmatique qui faisait l'objet des vœux de Charles VI et attribuait l'héritage impérial à Marie-Thérèse. Au demeurant, la paix conclue sur de pareilles bases était à la fois utile et glorieuse pour la France. Elle ajoutait au royaume un vaste territoire depuis un siècle convoité par nos rois, et la maison d'Espagne, branche cadette de la maison de Bourbon, prenait la suprême puissance en Italie par la possession de Parme et des Deux-Siciles. C'était donner à la France la prépondérance européenne. L'Angleterre s'indigna au récit de ces importantes stipulations, et le comte Walpole eut à soutenir de vifs reproches de la part des Lords et des Communes. Dans cette disposition des esprits, on put prévoir que la tranquillité de l'Europe ne tarderait pas à être troublée par les inquiétudes jalouses du peuple anglais. En attendant, la

France goûta les charmes d'une paix vivement désirée, qui fit le plus grand honneur au cardinal de Fleury et surtout à Chauvelin, ministre des affaires étrangères.

Les préliminaires ratifiés à Vienne et à Versailles devaient être convertis en traité définitif lorsqu'ils auraient été soumis à la discussion d'un congrès des puissances européennes ; on se hâta d'ailleurs de les exécuter, et les hostilités cessèrent à la fois en Allemagne et en Italie. Le roi de Sardaigne se résigna à perdre la Lombardie ; mais l'Espagne, qui tenait énergiquement à la Toscane, protesta hautement contre ce qu'elle appelait la trahison de la France. A la longue elle reconnut son impuissance et subit en frémissant la nécessité qui lui était imposée. Quant à la diète germanique, elle adhéra, le 18 mai 1736, à la paix de Vienne. Déjà Stanislas Leczinski, roi de Pologne, avait lui-même abdiqué, pour échanger la couronne des Jagellons contre la souveraineté viagère de la Lorraine et de Bar. Une diète polonaise, convoquée à Varsovie le 25 juin, souscrivit au nouvel ordre de choses et reconnut les droits d'Auguste III, se bornant à stipuler pour le moment l'éloignement des troupes saxonnes et russes, pour l'avenir l'interdiction de faire intervenir de nouveau les armes étrangères dans les affaires intérieures de la république. C'était là une prescription tardive. La Prusse, l'Autriche, la Russie connaissaient déjà tous les chemins de la Pologne et ne demandaient qu'à y faire passer leurs aigles. Quant à la France, le mot d'ordre des puissances du Nord était d'exclure son influence de la Pologne et d'arriver par là, graduellement, à faire

disparaître du rang des États souverains et libres la glorieuse nation qui s'honore d'être notre sœur et de nous servir d'avant-garde.

La lignée mâle de la maison de Hapsbourg allait s'éteindre dans la personne de Charles VI ; en 1737, la maison des Médicis cessait d'exister en la personne du grand-duc Jean Gaston, sixième descendant de Côme I<sup>er</sup>, dit le Grand. Le duc de Lorraine François-Étienne, fils de Léopold I<sup>er</sup>, fût, aux termes du traité de Vienne, proclamé souverain de la Toscane. En même temps il épousa Marie-Thérèse d'Autriche, fille de Charles VI, que la pragmatique sanction, tant de fois contestée, avait déclarée héritière de cet empereur à titre indivisible. En dépit de leur assentiment donné au traité de 1735, la reine d'Espagne et le roi de Sardaigne virent avec un profond déplaisir l'avènement du nouveau grand-duc. Élisabeth Farnèse aspirait à l'héritage des Médicis, ses ancêtres, et Charles-Emmanuel se trouvait médiocrement dédommagé de ses sacrifices par la concession des pays de Tortone et de Novare. Cependant ils bornèrent leur opposition à des difficultés, à des retards, à des contestations de détail qui n'eurent point la force de compromettre la sécurité du continent, et qui aboutirent à une nouvelle adhésion à la paix de Vienne.

En France, peu de temps après la ratification du traité, Fleury se vengea de Chauvelin, qui l'avait malgré lui poussé à la guerre, et le ministre des affaires étrangères fut révoqué. Chauvelin emporta dans sa disgrâce les sympathies de l'opinion et la reconnaissance du pays. On lui sut gré d'avoir habilement contribué à rendre

à la France une partie des avantages que la paix d'Utrecht lui avait enlevés, et d'avoir fait remonter, pour quelque temps, la politique nationale dans la sphère où Louis XIV l'avait élevée. En Lorraine, l'administration du nouveau duc Stanislas, destinée à préparer la fusion de ce pays et de la France, fut marquée par des bienfaits, des progrès, et une sollicitude intelligente qui firent oublier aux populations près d'un siècle d'agitations, de luttes et de désastres. Bienfaisant, affectueux affable, protecteur de l'agriculture et de l'industrie, ami des lettres et des arts, le beau-père de Louis XV laissa un bon souvenir qui dure encore dans le cœur des peuples. Au delà des Pyrénées et des Alpes, grâce à la paix, grâce à l'intelligence d'un petit nombre d'hommes d'État, on vit l'Espagne et la Toscane renaître à la prospérité et entrer dans une période d'influence légitime au milieu des peuples. La maison de Bavière, seule, persistait à ne point adhérer à la pragmatique sanction de Charles VI (1); mais nul ne pensait, en Europe, que

(1) L'Espagne prétendait à la monarchie de Charles-Quint, n'ayant jamais approuvé le partage des anciennes provinces espagnoles, stipulé par les traités d'Utrecht et de Rastadt. La Bavière s'était élevée dès l'an 1724, d'une manière formelle et publique, contre la pragmatique sanction; elle chercha alors à faire valoir le testament de Ferdinand I<sup>er</sup>, en appuyant ses prétentions sur une clause du codicille et du contrat de mariage qui renfermait les conditions auxquelles Anne, fille de Ferdinand, avait été mariée à Albert V, trisaïeul de l'électeur régnant. Lorsqu'on eut prouvé la nullité de cette clause, la Bavière eut recours à quelques autres chicanes de droit (\*).

(\*) La Bavière, qui avait vu deux fois des filles de la maison d'Autriche unies à ses électeurs, prétendit que la clause du testament de Frédéric I<sup>er</sup> disait : « que, en cas qu'un souverain d'Autriche mourrait sans laisser d'héritier mâle, toute la succession

cette opposition isolée dût compromettre dans un prochain avenir la paix continentale si laborieusement consolidée.

L'immobilité de la Grande-Bretagne, en face de tant de conflits, avait été l'œuvre de Walpole. Ce ministre, qui avait érigé la corruption en système, voulait endormir la nation dans les prospérités et les jouissances de la paix, pour assurer et perpétuer son pouvoir. Cet état de torpeur n'était pas dans les habitudes de l'Angleterre, puissance qui a besoin de l'agitation du monde pour développer ses intérêts, et qui, marchande habile, veut sans relâche porter le trouble dans les opérations de ses concurrents, afin d'attirer à soi le monopole des trafics et des échanges. De ce côté il y avait donc à craindre une réaction dans le sens de la guerre, et Fleury avait peine à cacher ses inquiétudes.

Cependant un grand changement s'était accompli dans les habitudes de la cour et dans les mœurs du roi, et la France pouvait déjà entrevoir les symptômes d'une ère de scandale et de déchéance.

La cour, impatiente de subir le joug de Fleury, étonnée elle-même du pouvoir qu'exerçait ce prêtre octogénaire, se trouvait lasse d'avoir à dissimuler les désordres, les débauches, les passions coupables dont Versailles était le secret théâtre. Le roi était

reviendrait aux descendants de ces épouses d'Albert de Bavière ; » mais le vice-chancelier de Zinzendorf fit convoquer tous les ministres étrangers qui se trouvaient à Vienne, et leur montra la pièce originale, qui parlait d'héritiers *légitimes*, tandis que la copie de Bavière portait héritiers *mâles*. La Bavière eut alors recours au droit d'hérédité régressive, où la succession, d'après le droit romain allemand, fut confondue avec l'ordre de succession, d'après les coutumes allemandes, en lignes directes.

marié depuis dix ans ; bien que fort jeune encore, il avait six filles et un fils ; il aimait tendrement la reine, et cette princesse continuait à donner au monde l'exemple de la modestie et de la vertu. Autour d'eux, les courtisans s'indignaient d'une réserve qui était la condamnation de l'immoralité des seigneurs et des hautes dames de l'entourage royal. Ils épiaient tous les symptômes qui pouvaient leur faire espérer de la part du roi un retour aux exemples de Henri IV et de Louis XIV ; ils cherchaient à introduire dans les antichambres de Marly des femmes qui fussent assez habiles pour capter le cœur de Louis XV et conquérir la honteuse élévation de l'adultère. Le roi, entraîné par l'emportement des sens, ne pouvait si vite oublier les préceptes de la religion, et il résistait aux funestes sollicitations dont il était l'objet. Quand on vantait auprès de lui la beauté d'une femme, il démêlait l'intention cachée des gens de cour et se bornait à dire : *Est-elle mieux que la reine ?* Cependant, quoique retenu par la crainte religieuse, il était de ceux qui ne subissent pas toujours le frein de la vertu, et qui sont incapables de soutenir longtemps une généreuse lutte contre les mauvais penchants de la nature. Il manquait de cœur ; il était hautain, dédaigneux, sans affection, dissimulé, sans respect pour sa parole ; sa religion était plus extérieure qu'enracinée dans la volonté, et, pour le faire glisser dans les abîmes de la corruption, il ne fallait que donner un moment le change à ses remords, qu'imposer silence à ses scrupules. Ceux qui tiennent à la vertu par l'amour de Dieu résistent

aux entraînements de la passion et du monde; ceux qui ne sont enchaînés à la loi chrétienne que par le seul lien de la peur ne tardent pas à le rompre.

Lorsqu'on reconnut que Louis XV s'effrayait à la pensée de fouler aux pieds ses devoirs d'époux, on travailla à l'en dégoûter; comme il était oisif, ennuyé, on inventa pour le distraire de petits soupers, des réunions intimes où il jouissait à la fois du charme de la bonne chère et de la présence de gentilshommes et de femmes de mœurs faciles, dont l'esprit, les bons mots et la conversation fort libre amusaient son imagination et affaiblissaient en lui l'autorité de la morale. Insensiblement il se livra à ces plaisirs; il s'adonna à la chasse, et toujours les princes, les princesses, les grands seigneurs de sa cour continuaient à lui tendre des pièges, à jeter au-devant de ses pas tout ce qui pouvait le perdre. Sa résistance diminuait de jour en jour; lui-même s'étonnait de ses chutes, et, tout en les déplorant, il continuait à se laisser engager dans cette voie funeste. La reine aurait pu le retenir encore. Par des raisons que l'histoire connaît mal, qu'elle a jugées avec sévérité, cette princesse témoigna à son mari de l'éloignement et de la froideur; elle ne put supporter le déplaisir que lui inspiraient cette gaieté fausse, cette demi-ivresse dont Louis XV subissait les atteintes, au sortir de ses soupers nocturnes, et le roi s'indigna d'être tenu à l'écart, d'être accueilli sans empressement et avec un dégoût mal dissimulé. Les bons conseils dont ils avaient besoin l'un et l'autre leur manquèrent, et un jour fatal ar-

riva où l'on vit se reproduire à la cour le scandale qu'avait tant de fois donné Louis XIV. Ce jour-là, en 1735, madame de Mailly, fille du marquis de Nesle, fut publiquement déclarée maîtresse du roi, et l'on vit commencer une ère de désordres et de honte qui devait se prolonger durant près de quarante ans. Au risque de laisser dans ce livre quelques pages inachevées, nous éviterons de dérouler, à l'exemple de plusieurs écrivains, le long récit des hontes et des scandales de la vie privée de Louis XV ; toutefois, les nécessités de l'histoire nous contraindront de les indiquer, en les flétrissant d'un juste blâme lorsqu'ils eurent pour résultat inévitable d'ajouter aux misères publiques, de démoraliser la France et de faire entrer dans les cœurs le mépris de la royauté.

Madame de Mailly était dépourvue de beauté, mais non de grâce et de cœur. Elle portait au roi une affection sincère, et les courtisans, en dirigeant l'intrigue honteuse qui l'avait élevée au rang de favorite, avaient porté leur choix sur une femme désintéressée, humble, disposée à s'effacer devant la volonté des autres, bien déterminée à ne s'immiscer jamais dans les affaires de l'État. Elle était du même âge que le roi, ayant épousé, en 1726, le comte de Mailly, son cousin. On la savait douce, timide, sans ambition, incapable de fausseté. Elle ne demandait aucune grâce ni pour ses parents, ni pour elle-même ; elle supportait sans se plaindre la ridicule parcimonie du roi, et payait elle-même les parties de plaisirs auxquels Sa Majesté était conviée. Quand le roi venait jouer chez elle, on la voyait réduite à emprunter de ses voisins des

flambeaux et des jetons d'argent , et Louis XV ne s'en aperçut jamais.

La comtesse de Mailly ne jouit pas longtemps seule de l'humiliant honneur d'être la maîtresse du roi. Elle avait quatre sœurs qui, presque toutes, furent ses rivales et lui succédèrent dans l'amour du prince. L'une d'elles, mademoiselle de Nesle , pensionnaire à l'abbaye de Port-Royal , aspirait secrètement à supplanter sa sœur et à gouverner l'État. Audacieuse, hardie, pétulante, elle se fit d'abord recevoir à la cour, et bientôt après elle attira l'attention du roi par son esprit et le captiva par ses avances. En 1736, avant d'éloigner sa sœur, elle ne rougit pas de partager avec elle la complicité de ses adultères, et la France s'indigna en voyant la débauche et l'inceste installés au faite de la société. Pour dissimuler un peu le scandale de cette double liaison, le roi fit épouser mademoiselle de Nesle au marquis de Vintimille, neveu de l'archevêque de Paris. Le cardinal de Fleury n'osa d'abord faire entendre des plaintes. Que pouvait-il attendre de ses représentations auprès d'un roi qui se livrait avec tant d'impudeur à l'emportement de ses désirs ? Il chercha à neutraliser l'influence d'une favorite par l'influence de l'autre, et il se fit, contre madame de Vintimille, une alliée de madame de Mailly. Surtout, il chercha à garantir le trésor royal contre les incessantes convoitises de madame de Vintimille et à interdire, autant que possible, à la nouvelle maîtresse, toute intervention dans les affaires publiques et dans les choix de la couronne. Tandis que la comtesse de Mailly et la marquise de Vintimille dominaient ainsi, au grand

scandale du pays, le cœur et les sens du jeune monarque, deux de leurs sœurs, la duchesse de Lauraguais et madame de la Tournelle, s'attachaient pour ainsi dire publiquement à partager l'infâme tendresse dont elles se faisaient un titre de gloire. La cinquième sœur, madame de Flavacourt, était seule à ne point leur envier un triomphe si honteusement obtenu de la faiblesse du roi. Disons-le encore, nous eussions voulu épargner à ceux qui liront ces pages le récit de ces désordres, mais ils appartiennent à l'histoire du dix-huitième siècle, et nous nous bornons à les mentionner à la hâte, à écarter les détails, à laisser dans l'ombre les incidents multipliés qui ajoutèrent sans cesse au scandale de ces adultères et signalèrent la vie privée et la cour de Louis XV à l'indignation des gens honnêtes, au dégoût des contemporains, à la réprobation de la postérité. A la fin, malgré l'impuissance bien démontrée de ses avertissements, le cardinal de Fleury prit la parole pour rappeler le roi à ses devoirs; Louis XV reçut ses remontrances avec sécheresse, et lui fit entendre que, comme il lui abandonnait le gouvernement de son royaume, il voulait que le cardinal le laissât maître de ses plaisirs. Fleury parla plus d'une fois de se retirer des affaires. A l'âge de quarante-huit ans, il aurait pu renoncer sans péril pour la France à l'administration du pays; il n'eut ni l'énergie, ni la sagesse dont il avait besoin pour quitter la cour, et Louis XV se laissa aller sans frein à tous les entraînements de ses passions. Disons encore qu'au milieu de l'adultère et de l'inceste ce prince n'avait point entièrement étouffé les pieuses inspirations de la

jeunesse. Il éprouvait des remords , des terreurs religieuses , faisait des prières , pratiquait des jeûnes , et cherchait , pour employer ses expressions , à ne pas pécher de tous les côtés. Le duc de Richelieu et la princesse de Charolais s'étaient assigné pour tâche de faire avorter ces bons retours.

En 1741 madame de Vintimille donna un fils à Louis XV. A la suite de cet accouchement, la favorite fut prise de douleurs d'entrailles fort violentes, et les médecins, mandés à la hâte, déclarèrent que le mal était sans remède. Madame de Vintimille fit appeler un confesseur, resta quelques heures avec lui, et mourut dans d'horribles convulsions. Un moment après, le prêtre qui l'avait assistée dans son agonie tomba mort lui-même en entrant chez madame de Mailly, à laquelle il venait transmettre les dernières recommandations de sa sœur. Ces deux catastrophes remplirent la cour d'une consternation profonde. Le roi, tout entier à ses remords, fut longtemps poursuivi par des pensées sinistres et parut revenir sincèrement à la pratique des vertus chrétiennes. Peu à peu il se laissa de nouveau aller aux entraînements des sens , mais jusque dans ses plaisirs coupables il continuait à s'entretenir d'idées lugubres, à parler du jugement dernier, des angoisses qui attendent le pécheur au moment suprême où il faut se séparer du monde. C'est par de telles conversations qu'il essayait d'éveiller le repentir dans son propre cœur et dans le cœur des autres, et la cour, fort oublieuse des vérités salutaires de la religion, se demandait combien de temps encore dureraient les

symptômes de la conversion de Louis XV. Autour du roi se forma une nouvelle ligue dans le but de remplacer madame de Mailly par sa troisième sœur, madame de la Tournelle; elle était veuve, mais déjà déconsidérée par le relâchement de ses mœurs, et sa liaison avec le jeune duc d'Agénois, neveu du duc de Richelieu, avait reçu une grande publicité. On ne s'inquiéta pas de si peu de choses. On savait Louis XV peu délicat et prompt à se laisser séduire. Madame de la Tournelle mit en œuvre les manéges de la plus adroite coquetterie. Elle était belle, intelligente, hardie; elle sut enflammer le roi par l'indifférence calculée avec laquelle on la vit répondre aux empressements du prince; elle feignait de rougir de l'exemple de ses sœurs et ne demandait qu'à les supplanter; toutefois, à la différence des autres, elle voulait régner seule, elle n'admettait aucun partage, et le roi, pour lui plaire, devait commencer par éloigner de la cour madame de Mailly, la favorite déclarée. Louis XV, ému de pitié en faveur de cette dernière, dont il se savait sincèrement aimé, refusait de faire à madame de la Tournelle un pareil sacrifice; le cardinal de Fleury, Maurepas, la reine elle-même, qui appréhendait l'ambition et l'esprit d'intrigue de madame de la Tournelle, cherchaient à détourner l'orage dont madame de Mailly était menacée; mais cette lutte se termina enfin par la disgrâce de cette malheureuse femme, et la maîtresse délaissée se retira dans un couvent pour y pleurer ses désordres et faire pénitence. Elle essayait d'imiter la duchesse de la Vallière, moins cou-

pable qu'elle, et dont elle avait plus d'une fois rappelé les égarements et les remords. Sa retraite laissa à la cour un champ libre à madame de la Tournelle, qui fut placée, avec une charge de palais, auprès de la reine, et à laquelle le roi accorda le titre de duchesse de Châteauroux (1742).

Les années qui venaient de s'écouler (1735-1742) avaient été remplies par des événements politiques dont il importe de faire mention, afin de ne pas réduire l'histoire à la seule tâche d'enregistrer les adultères de Louis XV, les abaissements de la noblesse et des princes.

Si la France était maintenue en paix par le cardinal de Fleury, elle usait à propos de la haute prépondérance que lui avait acquise le traité de Vienne pour agir au dehors comme médiatrice. Partout où s'allumait une guerre on réclamait son intervention pacifique, et l'on eût dit qu'elle était de nouveau mise en possession par Fleury du genre de gloire dont elle avait été dotée au temps de saint Louis, le conciliateur des rois du treizième siècle. En 1734, Fleury avait apaisé, à Genève, des troubles qui étaient inévitables dans une petite république où l'aristocratie, la bourgeoisie et la démocratie, opposées l'une à l'autre sur un terrain de quelques lieues carrées, se disputaient sans relâche le gouvernement civil et religieux et faisaient preuve d'une arrogance presque égale à leur faiblesse. Plus tard, en 1738, des difficultés analogues se produisirent dans le même pays, et Fleury, aidé du concours des cantons de Zurich et de Berne, réussit également à les

résoudre par une influence équitable. Le cardinal ne fut pas moins heureux en intervenant comme médiateur entre la république de Gênes et la Corse, sa vassale alors révoltée. Depuis longtemps le royaume de Corse était opprimé par la tyrannie intolérable et systématique de l'oligarchie ligurienne. Cette île montueuse, sauvage, couverte de bois et de précipices, était habitée par une race intelligente, courageuse, avide de guerre, habituée à la vengeance, et qui faisait trembler ses propres maîtres. Dans un pays où les vieilles mœurs des temps germaniques empruntaient aux sauvages traditions de l'Albanie, de l'Illyrie et de l'Épire, un caractère de férocité individuelle fort accentué, chacun était juge dans sa propre cause, chacun était armé pour sa propre défense, et on comptait, année moyenne, neuf cents homicides. Les Génois, pour courber sous le joug ce peuple indomptable, avaient recours à la guerre et aux supplices; ils suivaient à l'égard des Corses un système d'ostracisme et d'exclusion; ils travaillaient à les civiliser en les rendant ilotes, en les dépouillant de toute fonction publique, en les faisant passer sur le continent à titre d'otages. Les Corses, pour se soustraire à cette oppression, avaient eu à plusieurs reprises recours à l'intervention armée des puissances étrangères, et en 1732 une réconciliation avait eu lieu entre eux et les Génois, sous la garantie de l'empereur. En 1733 les Génois avaient méconnu leurs promesses et repris leur système de tyrannie. Les Corses s'étaient de nouveau soulevés pour briser le joug, et l'héroïsme de leur résistance avait éveillé dans

toute l'Europe une attention sympathique. Le 12 mars 1736, un aventurier allemand, le baron Théodore Neuhoff, débarqua dans l'île avec une faible escorte, mais apportant des provisions, de l'argent, des munitions de guerre; à sa voix les Corses se soulevèrent avec enthousiasme; bientôt après, l'aventurier fut élu roi de Corse, sous le nom de Théodore I<sup>er</sup>, et une constitution fut donnée au pays. Cette royauté éphémère, un moment appuyée par les promesses de l'étranger, ne pouvait opposer aux dominateurs génois une résistance fort opiniâtre. D'ailleurs la France s'était engagée à rétablir en Corse l'autorité de Gênes, et, en 1738, un corps d'armée de trois mille hommes, commandés par le comte de Boissieux, avait débarqué dans l'île pour agir militairement contre les rebelles. Le roi Théodore envoya des renforts aux milices corses, et peu de mois après il arriva lui-même à Aléria, amenant des hommes et apportant des armes et des munitions de guerre. Cependant les hostilités n'avaient point encore éclaté; la France et l'empereur s'étaient mis d'accord pour pacifier d'autorité la querelle suscitée entre les Génois et leurs vassaux insulaires (novembre 1738). Les Corses refusèrent opiniâtrement de rendre leurs armes; dans une assemblée tenue à Tavagna le 6 janvier 1739, ils renouvelèrent leurs serments de fidélité au roi Théodore, et l'on vit commencer une guerre de surprises, d'embuscades et d'attaques nocturnes. Les Français perdaient du monde; leur chef, M. de Boissieux, était mort de la dyssenterie et de la fièvre (3 février); le marquis de Maillebois amena de

France de nouvelles troupes, et occupa peu à peu, au prix de nombreux sacrifices d'hommes, tous les postes importants de l'île. Dans cette lutte inégale d'un petit peuple contre les forces d'un grand royaume, les Corses déployèrent le plus brillant courage et s'honorèrent par l'héroïque énergie de leur résistance. A la fin, traqués dans leurs retraites inaccessibles, ils furent réduits à capituler. Leurs chefs les plus compromis s'exilèrent, et parmi eux on remarqua Giafferri, d'Ornano, Giacinto Paoli et son fils Pascal, dont le nom reparaitra bientôt dans ce livre. En 1740 la Corse fut considérée comme pacifiée, et cependant, durant de longues années, elle ne cessa de méditer de nouvelles révoltes contre l'oppression génoise. Quant au roi Théodore, il se vit réduit à chercher un asile en Angleterre, où ses créanciers le firent mettre en prison, et où, quinze ans plus tard, en 1755, il mourut dans une condition voisine de la misère. On grava sur son tombeau une épitaphe terminée par ces mots qui résumaient son histoire : *La fortune lui donna un royaume et lui refusa du pain.* Dès ce moment, d'ailleurs, nos armées connaissaient les routes de la Corse, et il entra dans la pensée des Bourbons d'assujettir cette île à la domination française.

Les aventuriers étrangers qui, sous le nom de la czarine, gouvernaient alors la Russie, avaient réussi à imposer un roi à la Pologne. Affranchis de toute inquiétude de ce côté, ils reprirent les anciens projets de Pierre I<sup>er</sup> contre l'empire ottoman et se concertèrent avec l'Autriche pour lui faire la guerre. Ils

eurent soin d'engager dans cette querelle la Perse, où régnait alors l'usurpateur Thamas-Kouli-Khan; mais ce dernier, après avoir demandé aux Russes, sous prétexte d'attaquer l'ennemi commun, des ingénieurs et des officiers d'artillerie, utilisa leur concours contre les Indes. Les Turcs déconcertèrent les entreprises de leurs ennemis; ils attaquèrent vigoureusement la Hongrie, tandis que l'armée russe, ayant à combattre cent mille Tartares, s'épuisait à conquérir la Crimée. Cependant Munich avait compris jusqu'à quel point l'empire ottoman était vulnérable du côté des provinces danubiennes, où les populations schismatiques, tenues sous le joug le plus odieux, attendaient que la délivrance leur vînt de la Russie. Il occupa victorieusement la Moldavie, alors que les armées autrichiennes, moins heureuses, reculaient devant les Turcs dans les provinces voisines de la Hongrie. Depuis un an (20 avril 1736) le prince Eugène était mort, et le faible Charles VI était hors d'état de faire face aux ennemis de l'empire. Ses armées étaient désorganisées, ses finances livrées au pillage; il manquait de généraux et de ministres, et, à la honte de la civilisation chrétienne, les hordes turques apparaissaient redoutables comme aux jours de Sobieski. L'armée autrichienne, bien dirigée, aurait pu se porter sur la Valachie et combiner ses mouvements avec ceux de l'armée russe en Moldavie et en Bessarabie; elle n'en fit rien, et perdit son temps à faire des sièges en Servie et en Bosnie (1737). Cette faute stratégique paralysa les succès des Russes. La campagne suivante (1738) fut encore plus malheureuse pour l'Autriche; le

grand-vizir recouvra la Servie presque tout entière, reprit Orsova, et refoula sur Belgrade les Impériaux commandés par le grand-duc de Toscane. L'année d'après ( 1739 ), les Turcs, poursuivant le cours de leurs avantages, remportèrent une victoire décisive à Grotzka et assiégèrent Belgrade, le boulevard de la Hongrie. L'épouvante se répandit alors dans les murs de Vienne, et le débile empereur fit appel à la médiation de la France. En ce moment Nadir-Schah ( Thamas-Kouli-Khan ), suivant les routes qu'avait autrefois parcourues Alexandre, venait d'envahir les États du Grand-Mogol et consternait l'Asie centrale au récit de ses victoires, de ses fureurs et de ses conquêtes. Déjà il avait défait plusieurs armées, conquis l'Indostan et le royaume de Lahore, occupé Delhi et imposé d'énormes tributs aux successeurs dégénérés de Tamerlan. Les Turcs comprirent qu'un pareil voisin, en Asie, était bien autrement redoutable que la Russie et l'Autriche, et, pour le tenir en respect, ils consentirent à accorder la paix à Charles VI. La médiation de la France s'exerça auprès d'eux par l'entremise du marquis de Villeneuve, et, le 22 septembre 1739, un traité, d'ailleurs peu honorable pour l'Autriche, fut signé à Belgrade. Les Autrichiens abandonnèrent cette ville à l'empire ottoman; ils renoncèrent également à la Servie et à la Valachie; de leur côté les Turcs se retirèrent du banat de Temeswar, et, dès ce moment, le Danube et la Save séparèrent l'empire d'Autriche de la Turquie d'Europe. Quant à la Russie, elle se détermina également à faire la paix avec les Turcs et à subir des conditions

que ne faisaient nullement pressentir ses récentes victoires. Menacée au nord par la Suède, elle ne voulut pas se montrer trop exigeante envers les Turcs. Ajoutons que, pour compenser les sacrifices qu'elle se résignait à subir, elle obtint de la négligence du négociateur français une concession dont personne, à Versailles, ne comprit alors la portée : elle fit effacer des traités les dispositions qui lui interdisaient de s'immiscer dans les affaires de la Pologne, et dès ce moment les garanties qu'offrait à la Pologne et à la Turquie leur indépendance à l'égard de l'empire moscovite cessèrent d'exister pour les deux pays.

L'année suivante (1740) mourut le second roi de Prusse, ce Frédéric-Guillaume dont nous avons mentionné l'avarice et les folies. Il eut pour successeur Frédéric II, à peine âgé de vingt-huit ans, et qui devait bientôt élever au plus haut degré la puissance de son pays. Il avait vu de près la monomanie despotique de son père, et plus d'une fois il avait failli périr victime des violences de cet homme dont la tyrannie épargnait encore moins ses proches que ses peuples. Comprimé dans toutes ses sympathies, dominé par une autorité brutale, il s'était replié en lui-même et avait cherché dans l'étude et la culture des arts quelque diversion à ses ennuis. Par malheur, il avait fermé son cœur à toutes les vertus douces, à la pitié, à la religion, et il s'était fait le disciple des doctrines impies de la philosophie anglaise.

En cette même année 1740, et le 6 février, le pape Clément XII mourut à Rome à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Après un conclave dont la durée fut de six

mois, le cardinal Prosper Lambertini, de Bologne, fut élu et gouverna le monde catholique sous le nom de Benoît XIV. Ce fut l'un des plus illustres pontifes dont il soit fait mention dans les annales de l'Église. Doué d'un esprit vif, d'une vaste intelligence, d'une grande aptitude au travail, il était passionné pour les sciences, pour les recherches historiques, pour les arts. Dès sa jeunesse il avait mérité que le savant bénédictin Montfaucon parlât de lui en ces termes : « Il a deux âmes, l'une pour le savoir, l'autre pour le genre humain. » Son zèle pour la foi n'eut d'égal que sa charité, et il eut souvent à les exercer; les circonstances étaient d'ailleurs devenues difficiles pour l'Église, et les différentes nations, au lieu de se rallier à Rome, tendaient, rois et peuples, soldats et prêtres, à s'en écarter chaque jour davantage.

Le 20 octobre 1740 l'empereur Charles VI mourut à Vienne, à l'âge de cinquante-cinq ans. Avec ce prince ambitieux et médiocre s'éteignit la maison de Hapsbourg, qui, durant tant de siècles, avait tenu sous sa main l'empire d'Allemagne et aspiré à dominer le reste de l'Europe. Par le mariage de la fille aînée de Charles VI avec François, grand-duc de Toscane, commençait la dynastie d'Autriche-Lorraine. Les droits de la princesse Marie-Thérèse semblaient douteux : établis par la pragmatique sanction de Charles VI, successivement reconnus par tous les souverains étrangers, à l'exception de l'électeur de Bavière Charles-Albert, ils n'en étaient pas moins opposés aux constitutions de la monarchie autrichienne, qui n'avaient point admis la succession des femmes au trône

impérial, et les peuples sur lesquels allait régner Marie-Thérèse auraient pu contester la validité de son titre. Par un revirement inattendu des volontés humaines, les sujets de Marie-Thérèse s'armèrent pour sa défense, et les gouvernements de l'Europe, au mépris de leurs promesses les plus sacrées, se disposèrent à lui ravir son héritage.

A l'intérieur de la France le sommeil communiqué par Fleury à toutes les forces du pays ne laissait pas d'être de temps à autre troublé par des intrigues de cour, par de médiocres rivalités, par des vanités de gentilshommes et de princes fatigués de n'être rien. L'esprit d'examen ne pouvait être étouffé par un vieillard, assisté du lieutenant de police, et les idées anglaises, à cette époque plutôt sceptiques et athées qu'antimonarchiques, gagnaient rapidement du terrain dans toutes les classes de la société. Fleury ne pouvait rien voir de ce mouvement qui s'accomplissait au-dessous des régions officielles, en dehors des salons de Versailles. Il n'était donné à personne de suivre les progrès d'un mal qu'on apercevait à peine, et les dangers qui étaient en germe dans ces nouveautés philosophiques, dans ces hardiesses de la pensée. La fermentation des âmes ne se manifestait encore que par des tentatives isolées; elles causaient un certain effroi aux gens religieux, mais les masses, loin de s'en inquiéter, se sentaient entraînées de ce côté par d'indicibles aspirations. Le siècle était las de ce qui est éternellement bon, éternellement bien; il cherchait des émotions neuves, des vérités ignorées. Il n'osait point encore blasphé-

mer Jésus-Christ, mais il était fatigué de l'entendre appeler juste, mais il s'indignait de ce que l'autorité et l'Église fussent d'accord pour interdire aux convoitises du genre humain les fruits de l'arbre fatal dont la magnificence avait séduit le premier homme et la première femme. Dieu permettait que la France, infidèle à son passé, s'engageât dans des voies pareilles pour arriver à la déception et au châtement, pour apprendre, par une cruelle expérience, où sont les véritables conditions du bonheur des peuples. En attendant, il ne manquait pas de Pilates prêts à condamner le Christ par lâcheté et par ignorance, et qui demandaient ironiquement à l'Église : *Qu'est-ce que la vérité?*

Le cardinal Fleury, pas plus que les autres, moins que les autres même, ne pouvait voir dans un prochain avenir l'explosion dont la France était menacée. Il bornait sa tâche à déconcerter de misérables intrigues de cour, au moyen desquelles les jeunes gentilshommes cherchaient à le supplanter, et quand il avait arraché, à la pusillanime docilité de Louis XV, le secret de ses adversaires, il se vengeait d'eux par la disgrâce et l'exil. Il avait fait renvoyer Chauvelin, qui avait eu le tort d'entretenir des intelligences suspectes avec des cabinets étrangers pour favoriser la politique de la guerre; d'Aguesseau, rétabli dans ses dignités, tremblait à l'idée d'une nouvelle révocation et s'associait à toutes les combinaisons du cardinal; les finances étaient sagement administrées par le contrôleur général Orry; Maurepas, homme léger et frivole, ne songeait nullement à inquiéter l'Angleterre en re-

levant la marine française de sa déchéance : Fleury n'en demandait pas davantage à son zèle. A l'entendre, les meilleurs ministres étaient ceux dont on ne parle pas, et dans la vie publique il fallait mettre en honneur cet axiome de la vie chrétienne que le cardinal se plaisait à répéter : « Aimez à n'être connu de personne, *Ama nesciri.* » Avec ce système on peut bien faire jouir un peuple des bienfaits momentanés de la paix, de la sécurité et de l'économie, mais il est rare qu'on empêche les révolutions. Dieu a fait du succès la récompense du travail, de la victoire le bénéfice du courage; il a condamné l'homme à la lutte et n'a pas voulu qu'ici-bas on se complût dans le repos. Pour empêcher les révolutions qu'attirent sur les rois et sur les peuples le long oubli du devoir et le mépris systématique de la vérité et de la justice, il faut enlever d'avance aux révolutions tout prétexte d'être, il faut les rendre impossibles en s'attachant à ce qu'elles ne soient jamais nécessaires, il faut profiter de la force et de la puissance pour donner pacifiquement et progressivement aux nations les avantages que les agitateurs politiques leur promettent au prix de la révolte et du désordre, et qu'ils ne leur procurent jamais sans les leur faire trop chèrement acheter par une longue suite de calamités et de crimes. Ce sont là des vérités, du moins nous osons le croire, mais Dieu a permis qu'elles ne soient comprises que trop tard.

Le cardinal de Fleury touchait d'ailleurs à sa quatre-vingt-huitième année, et, par un privilège bien rare, ses facultés intellectuelles restaient nettes et claires.

Les chroniques du dix-huitième siècle nous le représentent comme dominé par deux hommes fort habiles : l'abbé Couturier, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, et Barjac, valet de chambre de Son Éminence. Quand on lit l'histoire des grands ministres, de Richelieu ou de Mazarin, on remarque qu'à côté d'eux se trouvent des hommes d'une nature ferme ou simple, durs ou conciliants, qui les soutiennent aux jours de leur découragement, comme ils leur rappellent dans l'aveuglement de leur fortune qu'ils n'ont pas cessé d'être hommes ; ainsi un simple et austère capucin, les reins étroitement pressés d'une corde, gouvernait Richelieu (1). Couturier portait un vaste chapeau blanc de feutre, à la manière des moines prémontrés ; les ailes en étaient si larges qu'elles battaient sur ses fortes épaules, couvertes d'une soutane de bure et relevées par un rabat blanc ; ses appartements n'étaient pas plus grands qu'une cellule de séminaire ; de là pourtant il dirigeait la correspondance politique du ministre avec la France et l'Europe. Le valet de chambre Barjac, vieux serviteur du cardinal, connaissait les mystères de son caractère et de sa vie ; il savait prendre le vieillard par tous les côtés et surtout par cette espérance d'une longue vie comme puisée à la fontaine de Jouvence ; en voici un trait. Le jour des Rois, le cardinal avait quatre-vingt-huit ans, Barjac eut le soin de ne choisir que des nonagénaires pour convives, afin de donner au cardinal la petite satisfaction de tirer la fève, droit réservé au plus

(1) M. Capefigue, *Louis XV et la société au dix-huitième siècle*, p. 126.

jeune (1). Ces flatteries n'auraient pas été surpassées par les courtisans de Louis XIV. Elles gagnaient le cœur de Fleury.

Fleury subissait d'ailleurs d'autres influences, et surtout, dans les questions d'administration militaire, celle du comte de Belle-Isle, homme capable, mais turbulent et ambitieux, et qui prenait volontiers l'initiative des réformes en ce qui concernait l'armement, l'équipement, la discipline des troupes. Les affaires du clergé et de la maison du roi étaient dirigées, sous la surveillance du cardinal, par M. de Saint-Florentin, fils du marquis de la Vrillière ; c'était un homme dépourvu de talents et avide de plaisirs, un courtisan à l'esprit souple et bas, et qui laissa de fort médiocres souvenirs. Le contrôleur général Orry déplaisait aux seigneurs de l'entourage royal, qui l'avaient surnommé *le Bœuf*, parce qu'il était grave et réfléchi, et surtout parce qu'il ne leur donnait rien. Ils l'accablaient d'épigrammes et de petits vers, dont il ne se souciait guère, et qu'il remettait lui-même au roi pour égayer Sa Majesté et la distraire un moment de l'aridité des chiffres. Le comte de Maurepas, dont nous avons plusieurs fois prononcé le nom, et qui était petit-fils du chancelier de Pont-Chartrain, avait le triste privilège d'être léger, insouciant, railleur, et de ne subir en avançant dans la vie ni l'influence, ni les conseils de la raison. On sait qu'il avait été nommé ministre à l'âge de quatorze ans, et il s'était volontiers dégagé de l'ennui des affaires en les aban-

(1) M. Capefigue, *Louis XV et la société au dix-huitième siècle*, p. 126.

donnant presque sans contrôle à ses commis. Un tel homme était bien choisi pour ne donner aucun ombrage à la puissance maritime des Anglais. On se tromperait néanmoins si on voyait en lui un ministre vulgaire et dépourvu de mérite. Sa fortune avait une raison d'être. « Doué, dit Marmontel, d'une faculté de perception et d'une intelligence qui démêlait dans un instant le nœud le plus compliqué d'une affaire, il suppléait dans les conseils par l'habitude et la dextérité à ce qui lui manquait d'étude et de méditation. Accueillant et doux, souple et insinuant, flexible, fertile en ruses pour l'attaque, en adresse pour la défense, en faux-fuyants pour éluder, en détours pour donner le change, en bons mots pour démonter le sérieux par la plaisanterie, en expédients pour se tirer d'un pas difficile et glissant; un œil de lynx pour saisir le faible ou le ridicule des hommes; un art imperceptible pour les attirer dans le piège ou les amener à son but; un art plus redoutable encore de se jouer de tout, et du mérite même quand il voulait le dépriser; enfin l'art d'égayer, de simplifier le travail du cabinet, faisaient de Maurepas le plus séduisant des ministres (1). » Un tel homme devait trouver le moyen de capter Fleury et de surprendre les bonnes grâces du roi. Non content de lui avoir confié l'important ministère de la marine, on avait placé sous sa direction la distribution des largesses royales et la police même de Paris. Nous verrons plus tard que, trop sûr de sa faveur et trop confiant dans sa propre capacité, il osa, par vanité, et non

(1) *Mémoires de Marmontel.*

par conscience, engager la lutte contre une favorite de Louis XV, et qu'il fut aisément brisé par un caprice de cour. Par malheur pour la France, sa longue disgrâce eut un terme. Mais n'anticipons point sur des incidents qui prendront place à leur date dans ce récit.

Il n'appartenait plus à Fleury de comprimer les événements qui allaient déconcerter son programme pacifique. La mort de Charles VI et l'avènement de Frédéric II laissaient entrevoir d'immenses difficultés en Allemagne, et la France ne pouvait y demeurer étrangère. En montant sur le trône, le nouveau roi de Prusse s'était trouvé maître d'un trésor de vingt-huit millions de livres, d'une armée de soixante-seize mille hommes, d'un revenu annuel de vingt-trois millions, et d'une population pauvre, dont le chiffre n'atteignait pas celui de la Belgique moderne. C'était peu pour tenir tête aux grandes puissances, c'était beaucoup dans la main d'un homme aventureux et intelligent, déjà mûr pour la guerre. Les prétextes ne lui manquaient pas. Il réclamait la Silésie à titre de fief autrefois ravi par la maison d'Autriche, héritière des rois de Bohême, aux électeurs de Brandebourg ses ancêtres. Vainement on lui opposait les renonciations de son père, Frédéric-Guillaume; il les déclarait frappées d'une nullité radicale. A la mort de Charles VI, il avait entrevu l'occasion de faire valoir ses droits et de menacer la royauté précaire de Marie-Thérèse. De son côté, cette jeune femme, forte de l'adhésion donnée par l'Europe à la pragmatique sanction de son père, avait associé au gouvernement son mari, le grand-duc de Toscane, et l'avait porté comme

candidat au trône impérial. A cette nouvelle, il s'était fait un grand mouvement parmi les puissances. La Prusse, la Sardaigne, l'Espagne, d'accord avec les électeurs de Saxe et de Bavière, avaient protesté contre la pragmatique, et revendiqué, comme leurs possessions légitimes, différentes portions des États autrichiens. Pour la plupart des souverains d'Allemagne il s'agissait d'empêcher la maison d'Autriche de se maintenir au faite de l'empire, en substituant la dynastie de Lorraine à la dynastie de Hapsbourg. Le prétendant qui ralliait à lui ces diverses puissances était toujours l'électeur de Bavière, Charles-Albert. Il n'épargnait ni sollicitations ni démarches pour se procurer l'appui de la France. L'entourage de Louis XV demandait qu'on se hâtât de reconnaître ses droits et d'interdire à l'époux de Marie-Thérèse l'héritage des Césars germaniques; on se disait qu'il y avait dans cette politique un moyen assuré de défaire l'œuvre du traité de Westphalie et d'établir la prépondérance française en Allemagne. Fleury, ami de la paix et enchaîné par la pragmatique, s'opposait de tous ses efforts à la guerre; il entrevoyait, dans un très-prochain avenir, que Marie-Thérèse ferait appel à la protection de l'Angleterre, et il se disait qu'une lutte entreprise dans de pareilles conditions serait fatale aux intérêts continentaux et maritimes du royaume. Les petits-fils de Fouquet, les deux frères de Belle-Isle, s'indignaient de cette timidité exagérée et demandaient qu'on ne paralysât pas davantage les ressources guerrières de la nation. Louis XV hésitait; il penchait pour la guerre, mais il voulait la préparer par des négocia-

tions et mettre de son côté les apparences du droit.

Au milieu de ces incertitudes, des difficultés fort graves s'étaient élevées entre l'Angleterre et l'Espagne. L'Angleterre, comme aujourd'hui, pour donner à sa fabrique et à son commerce les moyens de tirer parti de leurs produits, avait besoin de se faire ouvrir dans le monde entier de nouveaux débouchés et d'opérer le placement des marchandises dont ses magasins étaient encombrés. Avant tout elle voulait absorber ce riche marché des colonies espagnoles, où le numéraire abondait, et où les habitants, étrangers à tous les procédés manufacturiers et industriels, achetaient volontiers et payaient fort cher les produits des autres peuples. Par les stipulations des traités d'Utrecht, l'Espagne avait consenti à deux clauses qui favorisaient largement les convoitises du commerce de la Grande-Bretagne. Elle avait permis aux Anglais de faire la traite des nègres, et une compagnie dont le foyer était à Londres s'était chargée de ce commerce abominable, moyennant trente-trois piastres par tête d'esclave noir. Cette compagnie était organisée sous le nom de l'*Assiéto*. Il avait été ensuite convenu que l'Angleterre pourrait envoyer chaque année dans les colonies espagnoles un navire de cinq cents tonneaux au plus chargé de marchandises manufacturées. Cette permission fort limitée, l'Angleterre n'avait cessé de l'étendre par des fraudes; du vaisseau de cinq cents tonneaux qu'elle pouvait faire entrer dans les colonies espagnoles, elle avait fait une sorte d'entrepôt permanent; en effet, le vaisseau restait fixe dans le port, il écoulait ses marchandises; mais, à l'aide de petites

embarcations qui dérobaient leurs opérations à la police maritime, on ne cessait de lui faire parvenir de nouveaux colis, de remplacer par des produits venant d'Angleterre ceux dont on se débarrassait par la vente, et les colons, qui trouvaient leur compte à ce trafic illicite, n'avaient garde de s'en plaindre. Cependant, pour déjouer ces manœuvres, la marine espagnole faisait la guerre à la contrebande, et, chaque fois qu'elle capturait une barque anglaise portant des marchandises prohibées, elle la déclarait de bonne prise. Dans cette situation, il était évident qu'au premier cas douteux des réclamations devaient s'élever de la part du commerce britannique, réclamations nécessairement appuyées par les ministres du roi George. Le gouvernement anglais ne voyait pas d'ailleurs qu'il fût besoin de ménagements; il ne craignait pas de pousser les choses à bout et de ne reculer devant aucune extrémité, fût-ce une guerre avec l'Espagne. Qu'avait-il à craindre? Il était incontestablement le plus fort. Un prétexte fut fourni par une mesure de répression justement ordonnée à l'égard d'un contrebandier nommé Jenkins, et une guerre maritime éclata entre l'Angleterre et l'Espagne. Le cabinet de Versailles offrit sa médiation, mais des complications survenues en Allemagne ne permirent pas de donner une suite utile à cette démarche.

Au mois de décembre 1740, deux mois après la mort de Charles VI, Frédéric II envahit la Silésie avec une armée de vingt bataillons et de trente escadrons. En peu de semaines il fut maître de toute la province,

à l'exception de deux ou trois forteresses, et cette conquête lui fut à peine disputée. Quand il fut maître de la Silésie, qu'il avait attaquée et occupée sans déclaration de guerre, il offrit à Marie-Thérèse, reine de Hongrie, le concours de ses armées et de son influence pour appeler à l'empire François-Joseph de Lorraine, grand-duc de Toscane et mari de cette princesse. Il ne demandait en échange que de rester en possession de la Silésie. Marie-Thérèse ne vit dans ces offres qu'une insulte, et pour toute réponse elle chargea le comte de Neuperg de marcher à la délivrance de la Silésie, avec une armée de vingt-quatre mille hommes. Le 20 avril 1741, une bataille s'engagea à Molwitz, sur la Neiss; mais Frédéric remporta une victoire décisive, et ce fut le signal d'une grande ligue formée contre l'Autriche.

Vainement Fleury cherchait-il encore à maintenir la paix. A quatre-vingt-neuf ans, il ne pouvait plus avoir la force de refouler les tempêtes déjà déchainées sur l'Allemagne. Le comte de Belle-Isle présenta un plan de guerre au conseil du roi. Dans ce Mémoire, qui renfermait des idées assez justes, on rappelait la vieille politique de Henri IV et de Richelieu à l'égard de la maison d'Autriche; on faisait remarquer qu'il était de tradition, en France, de soutenir la Prusse, de manière à fractionner l'Allemagne en deux puissances indépendantes et rivales, sauf à placer entre l'une et l'autre la Bavière, également agrandie; on faisait entrevoir pour la France l'intérêt qui la portait à s'accroître sur la rive gauche du Rhin, en absorbant les électors de Mayence, de Cologne, les terri-

toires et les villes de Worms et de Spire. On ajoutait que, pour le moment, il importait à la fois de se faire un allié du roi de Prusse, en lui donnant la Silésie, et un prochain ami de l'empereur, en se déclarant pour l'électeur de Bavière et en lui assurant la majorité des suffrages. Le comte de Belle-Isle et les partisans de la guerre voulaient qu'on se hâtât de faire marcher soixante mille hommes en Allemagne et d'appuyer immédiatement par les armes les droits de Charles-Albert, tandis qu'on enverrait dans le Palatinat et sur le Rhin une armée à peu près aussi forte, qui aurait mission de garder les frontières, et, le cas échéant, d'assurer au roi la conquête de plusieurs provinces. Tel était le plan du maréchal de Belle-Isle ; durant dix séances consécutives il fut discuté en conseil, et Fleury comprit qu'il était inutile de le combattre. Louis XV, cœur froid et peu disposé aux émotions généreuses, n'en fut pas moins dominé par la majorité de ses conseillers ; il se rangea du côté de ceux qui le poussaient à la guerre ; il déclara qu'il tiendrait jusqu'au bout les engagements qui le liaient à l'électeur de Bavière et au roi de Prusse, et le comte de Belle-Isle, avec le titre d'ambassadeur extraordinaire, eut ordre de se rendre à Berlin pour s'y concerter avec Frédéric. Sa mission, comme on le pense, ne rencontra de la part du roi de Prusse aucun obstacle. Bientôt après, Belle-Isle partit pour Munich et s'y aboucha avec l'électeur. Là encore il lui fut aisé d'obtenir des promesses considérables en échange de celles qu'il venait apporter. A Francfort, où il se rendit en quittant Munich, l'ambassadeur extraordinaire du roi de

France déploya un faste qui éblouit le corps électoral des princes d'Allemagne et fascina en quelque sorte la diète impériale. Le comte de Belle-Isle avait dans son hôtel table ouverte de quatre-vingts couverts; son argenterie valait quinze cent mille livres; il avait deux cent cinquante chevaux dans ses écuries et cent cinquante valets pour le service seul de son intérieur. Quel roi allemand aurait pu se montrer à moitié magnifique comme le représentant de Louis XV? Tout cet appareil n'avait qu'un but : donner à la diète et aux cours germaniques une idée si haute de la grandeur de la France que nulle opposition n'osât se formuler à Francfort contre la politique de Louis XV. Le plan combiné qui obtint l'assentiment de la France et de ses alliés fut très-simple et très-hardi. D'une part, le roi de Prusse serait maintenu en possession de la Silésie et obtiendrait le comté de Glatz; de l'autre, Charles-Albert serait porté à l'empire et ne laisserait à Marie-Thérèse que le titre de reine de Hongrie. Quant à la France, elle devait être dédommée de ses sacrifices par la cession des électors et des territoires de la rive gauche du Rhin, sauf à l'empereur à donner, en Allemagne ou en Italie, des indemnités convenables aux princes dépossédés. L'alliance offensive et défensive ayant été conclue sur ces bases entre la France et les princes d'Allemagne, on ne tarda pas à obtenir l'adhésion de l'Espagne et celle de l'électeur de Saxe, roi de Pologne (1741). Le traité, signé par les confédérés à Nymphenbourg, demeura d'abord secret (1); mais la

(1) Les véritables dispositions de ce traité n'ont jamais été bien con-

filles de Charles VI ne se faisait pas illusion sur les dangers qui menaçaient sa couronne. Par bonheur pour elle, le cardinal de Fleury n'acceptait pas franchement la guerre, et tout en adhérant, dans le conseil, aux combinaisons belliqueuses que nous venons d'indiquer, il n'ordonnait aucun préparatif sérieux; il marchandait les sacrifices, il ne faisait rien pour mettre les ressources maritimes et militaires de la France au niveau des projets et des engagements du roi.

nues (\*). La France et la Bavière furent les principaux contractants dans ce traité. La France s'engagea à fournir quarante mille hommes et à empêcher le Hanovre, Trèves, Mayence et les Pays-Bas de s'opposer aux projets de la Bavière. L'Espagne accéda, pour elle et le roi des Deux-Siciles (c'est-à-dire pour la Sicile), à la ligue contre Marie-Thérèse. La Prusse, pour gagner le Palatinat, renonça au point depuis longtemps en litige sur la succession de Juliers et de Berg. La Pologne, la Saxe et la Sardaigne s'unirent à cette ligue pour prendre part au butin. La seule puissance en état de prêter secours à Marie-Thérèse était la Grande-Bretagne; mais Walpole, à qui le parlement était vendu, craignait de s'engager dans une guerre. La voix du peuple l'avait bien forcé malgré lui de faire une expédition navale contre l'Espagne; mais il pouvait éviter une guerre sur le continent sans offenser la vanité de sa nation. George II, par crainte pour ses États d'Allemagne, n'osa, sans l'assistance des Anglais, employer les trente mille soldats hanovriens qu'il avait rassemblés pour secourir Marie-Thérèse, son alliée. La crainte de George pour le Hanovre étant connue, la France fit passer la Meuse à un corps d'armée, et la Prusse envoya une armée d'observation, sous la conduite du vieux prince de Dessau, sur le territoire de Magdebourg. Ces menaces eurent leur effet.

(\*) D'Ohlenschläger, *Geschichte der Interregnums (Histoire de l'Interregne)*, venait de l'indiquer dans le second volume; dans le troisième vol., p. 59-40, il donna le traité entre la Bavière et la France, mais il dit en même temps que Belle-Isle avait déjà déclaré alors, par la voie des journaux, qu'il était supposé; de même Flassan, *Histoire de la Diplomatie française*. Comparez Weisse, *Geschichte der Kursächsischen Staaten (Histoire des États de la Saxe électorale)*, tome VI, page 452, où il faut lire mai pour mars.

L'Angleterre et la Hollande offrirent une médiation qu'elles savaient bien ne pouvoir être acceptée. La Russie se prononça ouvertement en faveur de Marie-Thérèse et se déclara son alliée ; mais, grâce aux efforts de la France, cette puissance se trouvait tenue en échec par la Suède, et hors d'état de faire marcher des armées au secours de la maison d'Autriche. Quant à l'électeur de Hanovre, roi d'Angleterre, il s'empressa de proclamer la neutralité de son électorat. Cette attitude déplut à la nation anglaise, dont les sympathies les plus vives étaient acquises à Marie-Thérèse en dépit des temporisations de Walpole et des intérêts germaniques particulièrement chers à George II.

Marie-Thérèse était âgée de vingt-cinq ans. Chaste épouse de François de Lorraine, grand-duc de Toscane et associé au trône de Hongrie, elle était mère d'un enfant au berceau et attirait à elle les sympathies généreuses de ceux qui, dans les conflits politiques, prennent d'abord parti pour les opprimés et pour les faibles. Parée de l'éclat de la beauté, des séductions de la grâce, elle avait surtout pour ornement le prestige de son malheur, et on s'indignait en Europe, et même en France, de la coalition formée à l'appel de Frédéric pour enlever le trône à l'héritière légitime de Charles VI, à celle dont naguère toutes les puissances civilisées proclamaient les droits. Charles-Albert, électeur de Bavière, que lui opposaient ses ennemis, était fils de l'électeur Maximilien, autrefois le fidèle allié de Louis XIV : c'était là le seul titre qu'il pût faire valoir auprès de la France ; par lettres patentes du 20 août 1741, ce prince allemand fut déclaré lieute-

nant général des armées de Louis XV au delà du Rhin.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, le roi de Prusse, depuis près de neuf mois, avait lui-même commencé la guerre et pris possession de la Silésie. Les troupes françaises franchirent la Souabe et se portèrent, à travers la Bavière et par Ratisbonne, vers les frontières de la Bohême, où elles devaient agir de concert avec les troupes du roi de Prusse, de l'électeur Charles-Albert et de l'électeur de Saxe, roi de Pologne. L'armée principale, destinée à agir sur le Danube, était commandée par le maréchal de Broglie; celle qui avait ordre de se porter en Westphalie pour y contenir les électeurs de Cologne et de Trèves, et les princes du Rhin, avait pour chef le maréchal de Maillebois. L'électeur de Bavière revendiquait l'empire en invoquant un testament de Ferdinand I<sup>er</sup>, frère de Charles-Quint; l'électeur de Saxe, Auguste III, élevait la même prétention au nom de sa femme, fille aînée de l'empereur Joseph I<sup>er</sup>. Quant aux rois de Sardaigne et d'Espagne, l'un et l'autre disposés à se joindre aux ennemis de Marie-Thérèse, ils réclamaient à peu près toute l'Italie, afin d'en obtenir au moins quelques lambeaux.

Rien ne parut d'abord mettre obstacle aux progrès des armées alliées : depuis leur défaite subie à Molwitz sur la Neiss, les Autrichiens ne se trouvaient nulle part en mesure de faire face à leurs ennemis; ils reculaient lentement et sans combattre. Les Franco-Bavarois, après avoir pris Lintz et Passau, entamaient déjà le territoire de l'Autriche; le roi de Prusse, maître de la Silésie, envahissait la Moravie. Vienne était menacée; des partis ennemis poussaient des recon-

naissances jusqu'à trois lieues de cette capitale. À l'aide d'un coup de main hardi l'électeur de Bavière aurait pu l'occuper de vive force ; il n'osa point hasarder cette brusque attaque, et il perdit un temps précieux à guerroyer en Bohême. Un motif qui n'était pas dénué de gravité le détermina surtout à choisir la Bohême pour le théâtre des opérations de l'armée franco-bavaroise : il craignait que son allié, Auguste III, électeur de Saxe, ne s'emparât le premier de la Bohême et ne refusât ensuite de restituer ce royaume. De leur côté les Français craignaient de livrer tous les États de l'Autriche à la Bavière, et de reconstituer en Allemagne, avec une autre lignée impériale, une maison plus puissante que n'avait pu l'être la dynastie de Hapsbourg. Au risque donc de compromettre le succès de la campagne en disséminant leurs forces et en agissant isolément, les différents alliés de Frédéric s'abstinrent de marcher sur Vienne et de se rendre maîtres de la capitale des États héréditaires d'Autriche. Le comte Maurice de Saxe, fils naturel d'Auguste II, autrefois roi de Pologne, servait alors sous les ordres du maréchal de Broglie, à la tête d'une division française. Doué d'un instinct militaire qui ne le trompa jamais, il prévint que les divisions des alliés ne tarderaient pas à paralyser la supériorité numérique de leurs forces et à faire échouer leurs entreprises.

Quoi qu'il en soit, Marie-Thérèse, menacée à la fois par un si grand nombre d'ennemis, déploya ce courage magnanime qui lui a valu l'admiration des siècles. Elle quitta Vienne, qu'on ne pouvait défendre, et se rendit au milieu de ces Hongrois que son père et son

aïeul avaient autrefois gouvernés avec une rigoureuse tyrannie ; là, sans se préoccuper d'un passé dont elle n'était pas responsable, elle fit appel à la fidélité et au dévouement des anciens Madgyars. Le 13 septembre 1741, elle parut à la diète de Presbourg, où avaient été convoqués les représentants des quatre ordres. Vêtue de deuil, portant le costume national de Hongrie, ayant sur la tête la couronne de Saint-Étienne, à son côté l'épée des rois du pays, elle présenta son fils aux guerriers, aux magistrats, aux magnats, aux hommes libres ; puis, adressant en latin la parole à l'assemblée, elle parla en ces termes : « L'existence même du royaume de Hongrie, celle de notre personne, de nos enfants, de notre couronne, sont menacées. Abandonnée de tous nos alliés, nous plaçons notre confiance uniquement en la fidélité et en la valeur si souvent éprouvées des Hongrois. Dans ce péril extrême, nous vous exhortons, vous, les états et ordres de ce royaume, à délibérer sans délai sur les moyens propres à pourvoir à la sûreté de notre personne, de nos enfants et de notre couronne, et à y recourir sur-le-champ. Quant à nous, les fidèles états et ordres de Hongrie peuvent compter sur notre coopération en tout ce qui pourra contribuer au rétablissement de la félicité publique. » Quand elle eut parlé, lorsqu'elle eut pris ces engagements solennels que ses héritiers ne surent pas respecter, un élan d'enthousiasme se produisit dans la diète ; à la vue de cette jeune femme déjà mère et encore enceinte, au spectacle de sa beauté et de son infortune, les magnats et les délégués oublièrent les maux qu'avaient endurés leurs pères

sous la maison d'Autriche; debout, alors, les uns étendant la main vers Marie-Thérèse, d'autres tirant à moitié leurs sabres, tous émus jusqu'aux larmes, ils répétèrent cette parole de l'un d'entre eux : « Mourons pour *notre roi* Marie-Thérèse ! *Moriamur pro rege nostro Maria-Theresa.* » L'alliance des nationalités germaniques et hongroises semblait consommée : il ne s'agissait plus que d'en respecter les bases.

L'enthousiasme de la Hongrie eut un écho jusqu'aux extrémités de l'Europe. L'Angleterre tout entière s'émut; le parlement vota des subsides, et, à l'aide de ces trésors, Marie-Thérèse put lever et organiser dans ses provinces à demi barbares une armée composée de hussards, de croates, de pandours, de talpaches, les uns venus des montagnes de la Hongrie, les autres des bords de la Save et de la Drave, tous déterminés à donner et à recevoir la mort, tous sans pitié et sans peur, faisant la guerre comme les Hongres du moyen âge, et parmi lesquels on remarquait un vaste corps de partisans commandés par le célèbre aventurier Franz Mendzel et un régiment de pandours placé sous les ordres du baron de Trenck. Les généraux des armées régulières de Marie-Thérèse étaient l'archiduc Charles de Lorraine, Kœnigseck, l'un des plus habiles tacticiens de l'époque, et Kevenhuller, également renommé par son expérience de la guerre. Avec l'appui spontané des peuples, c'était assez pour déconcerter les agressions et les attaques des puissances confédérées.

Le ministère français avait donc résolu de ne point conquérir Vienne au profit de son allié l'électeur de

Bavière, et ce prince, de son côté, cherchait avant tout à s'emparer de la Moravie et de la Bohême, pour ne point faire, de ces deux contrées, la récompense ou l'apanage d'Auguste de Saxe et de Frédéric de Prusse. Maurice de Saxe, qui, avec sa division, était déjà campé à Saint-Polten, à huit lieues de Vienne, eut ordre de se porter sur Prague. Le 3 novembre il passa le Danube, le 18 il arriva en vue de la capitale de la Bohême, ralliant à lui quatre nouvelles divisions françaises et un corps d'armée de vingt mille Saxons. Le maréchal de Belle-Isle se trouvait malade à Francfort, et l'électeur de Bavière, présent à l'armée, n'avait que les apparences du commandement. Cependant l'armée autrichienne, repoussée de la Silésie, venait d'opérer sa jonction avec le grand-duc François et le prince Charles de Lorraine, et les avant-gardes de l'armée hongroise arrivaient en toute hâte au secours de Prague. Le comte Maurice de Saxe ne voulut pas les attendre et emporta la ville d'assaut (25 novembre). L'électeur de Bavière venait de se faire couronner à Lintz comme archiduc d'Autriche; à Prague, il se fit couronner roi de Bohême (19 décembre). Bientôt après (4 janvier 1742) il se rendit à Francfort et y fut élu à l'unanimité empereur d'Allemagne sous le nom de Charles VII.

Cependant la mésintelligence faisait des progrès parmi les alliés, à mesure qu'ils développaient leurs conquêtes. Loin de se prêter secours, les Prussiens, les Saxons, les Français tenaient à agir isolément et se laissaient aller à leurs antipathies réciproques. D'un autre côté, l'armée française, agissant

dans un pays ennemi, traversé plutôt que dominé par ses régiments, manquait de magasins et de vivres et avait à endurer beaucoup de souffrances. C'était là pour les armées de Marie-Thérèse une circonstance favorable, et le prince Charles de Lorraine, alors porté en Bohême avec trente-cinq mille hommes de bonnes troupes, disputait le pays aux étrangers et faisait à l'armée d'invasion une guerre continuelle d'escarmouches et de surprises. Tandis que les Français s'affaiblissaient de jour en jour, et se trouvaient hors d'état de se maintenir en Bohême, le roi de Prusse, blessé par l'arrogance de Belle-Isle, mécontent de l'incapacité de Broglie, fort peu disposé d'ailleurs à verser le sang de ses sujets pour donner à l'électeur de Bavière la suprématie de l'Allemagne, commençait à agir pour son propre compte, à se détacher de ses alliés, et à s'entendre secrètement avec Marie-Thérèse pour mettre fin à la guerre. Dans cette situation, il ne continuait les hostilités que pour la forme, et laissait volontiers respirer les armées autrichiennes.

Les Français et les Saxons pénétrèrent aisément cette tactique fort peu loyale et se découragèrent en se voyant si mal secondés par l'instigateur même de la guerre. Maurice de Saxe, au lieu de déployer l'activité et les talents dont il avait déjà donné tant de preuves, se laissait séduire par la promesse du duché de Courlande et ne tentait rien de sérieux. Le maréchal de Broglie, fatigué et apoplectique, n'était pas en mesure de montrer beaucoup d'énergie. Les Autrichiens assiégèrent Lintz, et le comte de Ségur se vit forcé de rendre cette place (24 janvier 1742). De son

côté, Frédéric II, qui s'était avancé jusqu'à Olmütz, en Moravie, se vit dans la nécessité de se replier et s'en prit à la trahison des troupes saxonnes. Il entama de nouvelles négociations avec la reine de Hongrie; mais les Autrichiens, qui avaient repris l'ascendant, se montrèrent peu disposés à se concilier la Prusse par des concessions excessives, et Frédéric résolut de les rendre plus souples en leur faisant essuyer de nouvelles défaites. Le 17 mai il les attaqua en Bohême près de Czaslau, et les mit en déroute après une sanglante bataille qui dura trois heures. Sur ces entrefaites, la Suède qui, sur les instances de la France, avait déclaré la guerre à la Russie, échouait dans cette entreprise malheureuse, et ses armées essayaient un désastre à Wilmanstrund, en Finlande. Il y avait là, pour l'Autriche, un motif de plus d'espérer dans le prochain triomphe de sa cause; elle put également reconnaître sa force en recevant du cardinal Fleury des ouvertures de paix que Marie-Thérèse parut accueillir, mais dont elle ébruita le secret afin de susciter parmi ses ennemis de nouveaux germes de jalousie et de défiance.

L'Angleterre, en dépit des résistances calculées de Walpole, ne pouvait voir tranquillement l'Autriche aux prises avec une partie des puissances continentales; dès le 24 juin 1741, le gouvernement du roi George avait conclu un traité de subsides avec Marie-Thérèse et envoyé lord Hyndford pour faire cesser la guerre entre la reine de Hongrie et le roi de Prusse. Après la bataille de Czaslau, les démarches de cet ambassadeur furent couronnées de succès, et la paix fut

signée à Berlin entre la Prusse et l'Autriche ( 28 juillet ). Frédéric II se retira de la coalition, et Marie-Thérèse lui céda la Silésie, à l'exception de Troppau et de plusieurs cantons adjacents. Dès ce moment la reine de Hongrie se vit en mesure de reconquérir la Bohême, la Lusace et la haute Autriche. L'Angleterre, faisant un pas de plus dans la voie d'intervention armée, procéda à des levées d'hommes; la Hollande vota des subsides en faveur de Marie-Thérèse; le roi de Sardaigne fut aisément détaché de la coalition qui, en Italie, ne pouvait guère tourner qu'au profit de l'Espagne, et le roi de Naples, menacé par une flotte anglaise, se vit contraint de rester neutre.

La situation de l'armée française en Bohême devint alors très-difficile; abandonnés par le roi de Prusse, que d'ailleurs ils n'avaient pas toujours bien franchement secondé, le maréchal de Broglie et le maréchal de Maillebois se trouvèrent hors d'état de résister aux masses autrichiennes et aux milices hongroises. L'un était déjà glacé par l'âge; l'autre, toujours malade, ne pouvait déployer la vigueur d'un soldat ni l'intelligence d'un chef; le premier manifestait hautement sa crainte, l'autre affectait une confiance que l'armée était loin de partager. Dès qu'ils se virent à découvert par la défection du roi de Prusse, ils résolurent de se maintenir dans Prague et d'y attendre les secours de la France. Le prince Charles de Lorraine, avec des forces bien supérieures en nombre, ne tarda pas à faire le siège de Prague, et les débris de l'armée française renfermés dans cette ville résolurent de s'y défendre

avec une patiente énergie jusqu'au moment où il serait possible au maréchal de Maillebois, avec l'armée d'observation cantonnée en Westphalie, d'accourir à leur délivrance et de leur assurer le retour dans la patrie.

L'Autriche, inquiète de ce mouvement, trompa Fleury par des promesses de paix et obtint du crédule vieillard qu'on suspendrait la marche de l'armée de Maillebois en Allemagne jusqu'au jour où les deux gouvernements auraient réussi à s'entendre. Maillebois dut obéir, et le prince Charles de Lorraine redoubla d'efforts pour venir à bout de la vaillante garnison de Prague. Vingt-deux mille Français se trouvaient renfermés dans cette ville, menacés à la fois par une population ennemie et par une armée de quarante mille Autrichiens, assistés de vingt-six mille croates ou pandours. Ils manquaient de vivres, leurs chefs s'entendaient mal, et aucun d'eux ne comprenait la nécessité de se sacrifier pour conserver à l'électeur de Bavière une ville dont la possession ne lui servirait de rien. Cependant les froids se faisaient déjà sentir avec une rigueur inusitée, et la résistance n'était plus possible. Les généraux offrirent d'évacuer Prague, à la seule condition que leur petite armée rentrerait librement en France, avec armes et bagages. Marie-Thérèse, trop souvent vindicative, refusa de leur accorder cette capitulation honorable, et voulut que la garnison se rendît prisonnière, pour être conduite en Hongrie. Chefs et soldats repoussèrent ces humiliantes conditions et résolurent de se défendre avec le courage du désespoir. Cependant on

avait mangé les chevaux , une livre de beurre coûtait cent sous , le pain était hors de prix , on ne savait où se procurer du bois , et tout autour de la ville la campagne n'offrait qu'une zone déserte , couverte de neige et de glace. Le cabinet de Versailles s'émut au récit de ces souffrances. Après avoir reconnu qu'on le jouait par de faux semblants de négociations , il expédia de nouveau à l'armée de Westphalie l'ordre de marcher au secours de la garnison de Prague. Maillebois se mit en route à travers une contrée montagneuse , rendue presque inaccessible par l'hiver , et il eut beaucoup à souffrir avant d'arriver à Égra , où son armée se vit contrainte de s'arrêter. Au bruit de sa marche , les Autrichiens avaient levé le siège de Prague et s'étaient portés à la rencontre de Maillebois. Profitant de ce répit , le maréchal de Broglie réussit à passer en Bavière , et le maréchal de Belle-Isle , qui conserva le commandement de la petite armée de Bohême , se procura à la hâte des munitions et des vivres. Ce fut alors qu'il reçut du cabinet de Versailles l'ordre d'abandonner Prague et de joindre l'armée de Maillebois. On était au 17 décembre , avec un froid de 13 degrés Réaumur. Il fallait s'attendre à endurer les plus vives souffrances en traversant les montagnes de la Bohême. Le maréchal de Belle-Isle déroba à l'ennemi le secret de ses opérations ; puis , laissant dans les murs de Prague ses blessés et ses malades , il se mit en route , la nuit , avec quatorze mille hommes. Les Autrichiens lancèrent à sa poursuite toutes leurs troupes légères , les hulans , les pandours , les hussards , avec mission de le prendre en tête , en

queue , en flanc , et de ne lui laisser aucun instant de repos. La colonne française, déterminée à s'ouvrir un passage à travers les masses ennemies , avait trente pièces de canon et des provisions pour douze jours. C'était peu pour faire face à des armées , pour se défendre en pays ennemi et sur des routes de montagne. La rigueur du froid paralysait tous les mouvements ; bon nombre d'officiers et de soldats tombaient en chemin , les pieds gelés , et le maréchal de Belle-Isle, toujours malade, se faisait porter en litière. La retraite qu'il opéra dans de pareilles conditions fut comparée, sans doute à tort , aux savantes marches de Xénophon dans l'Asie Mineure. La France se consola des revers de ses armées en exaltant leur patience intrépide. Quoi qu'il en soit , après douze jours de luttés et de fatigues qu'il serait impossible de décrire , la vaillante colonne entra dans Égra : elle avait perdu en dix jours quatre mille hommes morts de froid ou de misère. Cependant Maillebois avait déjà quitté Égra pour se rapprocher de la France ; Belle-Isle suivit les mêmes routes et arriva sur le Rhin , laissant une garnison à Égra comme il en avait laissé une à Prague. Celle-ci , en grande partie composée de convalescents, d'invalides et de malades , avait pour chef le brave Chevert. C'était un homme d'une forte trempe , habitué à tenir tête aux ennemis sans compter leur nombre, sans se laisser intimider par des menaces. Il tint bon dans les murs de Prague durant quatre mois , déclarant qu'il était prêt à brûler la ville , et à ne laisser à la reine de Hongrie qu'un monceau de cendres , si

on ne lui permettait pas de se retirer en France avec armes et bagages. A la fin, au mois de mai 1743, les Autrichiens renoncèrent à le vaincre, et ouvrirent leurs rangs pour le laisser rentrer dans sa patrie, lui et les quelques milliers d'héroïques soldats placés sous ses ordres.

La Bohême n'en fut pas moins abandonnée à l'Autriche, et les lieutenants de Marie-Thérèse envahirent la Bavière, d'où ils chassèrent les défenseurs du prétendu Charles VII, et où ils commirent tous les excès, toutes les horreurs qu'on peut attendre de hordes à demi sauvages, accoutumées à l'incendie et au meurtre, et qui ne connaissent ni la justice, ni la pitié. Ces violences, qu'ordonnaient systématiquement Mentzel et le baron de Trenck, répandaient en Allemagne une terreur profonde. Quant aux Français, la division s'était mise parmi leurs chefs, le duc d'Harcourt, le maréchal de Broglie et le marquis de Ravignan, et ils ne purent entreprendre aucun effort sérieux pour empêcher l'invasion autrichienne dans les provinces de l'électeur. Ce dernier, vaincu et réfugié à Francfort, où il conservait l'ombre de la majesté impériale, se trouvait réduit à demander à l'Angleterre et à l'Autriche une paix qui lui était justement refusée.

En ce moment une armée se formait sur les terres de Hanovre et dans les Pays-Bas. On la destinait à envahir la France du côté du nord, et le roi George II se préparait à en prendre le commandement. Un revirement s'était opéré dans la politique du gouvernement anglais. Il n'avait plus été possible à Walpole de comprimer les élans du parti na-

tional, qui voulait la guerre tant pour assurer à la Grande-Bretagne l'empire de la mer que pour arrêter l'essor de la puissance française. Le ministre, abandonné de la majorité, hors d'état de prolonger sa fortune politique par la corruption pratiquée sur de larges bases, venait de se retirer du conseil et de subir l'ascendant du jeune Pitt. Sur ces entrefaites, l'électeur de Saxe se retira à son tour de l'alliance franco-germanique, et le prince Charles de Lorraine, rapprochant ses armées victorieuses, et poursuivant les débris de l'armée du maréchal de Broglie, se mit en devoir de menacer la France du côté du Rhin. Ainsi, au début de la campagne de 1743, le royaume se trouvait à la fois exposé aux attaques de l'armée anglo-hanovrienne, rassemblée dans le nord-est, et à l'invasion méditée par les forces autrichiennes déjà maîtresses de la Bavière et qui ne rencontraient aucun obstacle en Souabe.

Le cardinal de Fleury, qui venait d'atteindre sa quatre-vingt-dixième année, s'obstinait à retenir le pouvoir et à diriger de loin les événements de la guerre. Incapable d'apprécier, à trois cents lieues de distance, les besoins des armées et l'utilité des opérations, il croyait avoir fait beaucoup pour le retour de la paix quand il avait contrarié l'élan des chefs et imposé aux soldats des fatigues souvent sans gloire. Rien ne le dégoûtait des affaires publiques, pas même la nécessité de vivre à la cour et de supporter le spectacle des adultères royaux. Ses flatteurs cherchaient à lui faire entendre qu'il vivrait cent ans, mais c'était là une illusion dont personne n'était dupe.

Déjà on remarquait que sa santé déclinait. Il avait des absences, des affaiblissements, des syncopes qui faisaient craindre pour lui à chaque moment. La mort s'approcha, et le cardinal de Fleury attendit sans inquiétude la fin de cette existence de puissance et d'honneurs dont Dieu allait lui demander un compte sévère. Le roi montra une grande déférence pour le cardinal. Quoique le spectacle de l'agonie l'agitât profondément, il vint deux fois à Issy, maison des Sulpiciens, et à la seconde il y conduisit le jeune Dauphin, héritier présomptif de la couronne. Fleury l'entretint avec une grande tranquillité d'âme, et il voulut bénir le fils de Louis XV. « Sire, dit-il, permettez à monseigneur d'approcher ; ce n'est pas un mal qu'il s'habitue à ces images. » Bientôt après il expira, léguant au roi des difficultés qu'il avait voulu résoudre à force de prudence et qu'il aggrava par sa faiblesse. Louis XV fut seul à le regretter.

Le royaume, las d'être conduit par une main débile, fatigué de repos et de sommeil, se montra indifférent jusqu'à l'ingratitude envers un homme qui, après tout, n'avait pas été étranger à la prospérité, parfois même à la grandeur de la France. Parmi les reproches que lui adressera l'histoire, le plus sérieux s'attachera au système d'éducation qu'il avait adopté à l'égard du roi son élève. Au lieu de développer dans la jeune âme de ce prince tous les instincts généreux que Fénelon avait exaltés chez le duc de Bourgogne, Fleury travailla à y semer l'égoïsme et la défiance, à y détruire la sensibilité, à y faire naître la dissimulation. Il voulut en outre former Louis XV non pour gouverner

les autres, mais pour être gouverné lui-même, et ce calcul, qui s'accommodait avec la vanité et l'ambition secrètes du ministre, eut pour résultat de doter la France d'un roi sans cœur, sans capacité et sans gloire.



§ IV. QUATRIÈME PÉRIODE DU RÈGNE DE LOUIS XV.

( 1745 — 1748. )

Depuis près d'un siècle il était de mode qu'un roi, à la mort de son premier ministre, déclarât qu'à l'avenir il gouvernerait par lui-même. Dès que le vieux cardinal eut rendu le dernier soupir, Louis XV prit à haute voix cet engagement, dont les courtisans s'effrayèrent peu, et il essaya, durant quelques mois, de conduire par lui-même les affaires de l'État. Ignorant et insoucieux, hors d'état de veiller d'une manière soutenue à la garde des intérêts de la France, paralysé par un insurmontable dégoût du travail, orgueilleux et timide, il n'était pas de force à accepter bien longtemps les devoirs de la royauté, à se passer d'un homme digne de confiance entre les mains duquel il lui serait possible de remettre un fardeau trop lourd pour les siennes. L'éducation de Fleury portait ses fruits. A peine âgé de trente-trois ans, doué de beaucoup d'esprit naturel, Louis XV était incapable d'être roi. On ne pouvait l'arracher à l'ivresse des plaisirs ; il ne consentait jamais à prêter l'oreille aux rapports de ses ministres, et à force de déléguer à des subordonnés les attributions fastidieuses, celles qui réclamaient la connaissance des détails, il en était venu peu à peu à énerver l'autorité centrale, à faire passer le gouvernement aux mains des commis, à laisser chaque ministre suivre un système sans

connexion avec les système des autres. Joignez à cela l'improbité, l'inaptitude, le mépris des mœurs et l'oubli des principes, et l'on comprendra aisément ce qu'allait devenir la monarchie en des mains pareilles.

C'était la période durant laquelle madame de la Tournelle, récemment créée duchesse de Château-roux, avait succédé à ses sœurs dans la honteuse faveur du roi. Ambitieuse, orgueilleuse, comptant sur son esprit et sur sa beauté, elle espérait voir se renouveler à son profit ce qu'on racontait de madame de Montespan et de madame de Maintenon, autrefois associées à la royauté de Louis XIV. Essayant son pouvoir sur le cœur du roi, elle avait débuté par faire renvoyer de la cour sa sœur, madame de Mailly. Elle fit ensuite éloigner du pouvoir ceux dont elle redoutait l'influence. Le portefeuille des affaires étrangères fut enlevé à Amelot, ministre d'un génie fort médiocre; Maurepas fut tenu dans une sorte de disgrâce; Orry resta aux finances, mais le comte d'Argenson, second fils de l'ancien lieutenant de police, remplaça le marquis de Breteuil au département de la guerre. C'était un homme adroit et animé d'intentions honnêtes.

Cependant la campagne de 1743 était ouverte, et il fallait pourvoir aux nécessités de la guerre. La situation n'était pas exempte de difficultés. Nos armées avaient été obligées d'évacuer la Bohême et la Bavière. Les Anglais, les Hanovriens, les Hollandais, les Hessois menaçaient nos frontières. Leur armée, conduite par le roi George II, et, sous ses ordres, par lord Stairs, l'ennemi opiniâtre de la France, s'avancait vers le Mein, et cherchait à opérer sa jonction avec l'armée

allemande, commandée par le prince Charles de Lorraine, pour envahir de concert d'Alsace et les vallées de la Moselle et de la Meurthe. Louis XV ne comptait plus un seul allié dans le Nord. Pour tenir tête à l'ennemi on avait organisé une armée nouvelle, sous le commandement du maréchal de Noailles, illustré par des succès récents en Catalogne, et qui passait pour un militaire intelligent, pour un administrateur habile. La faveur de la duchesse de Châteauroux l'avait fait appeler aux affaires, et il comptait bien réparer les fautes qui avaient signalé la dernière campagne.

Le 23 mai l'armée anglo-hanovrienne était arrivée auprès de Francfort. Dix mille Autrichiens et six mille Hessois étant venus la joindre, les forces commandées par George II s'élevaient à près de cinquante mille hommes. Arrivés à Aschaffembourg, les Anglais manquaient de vivres et de fourrages et avaient laissé couper leurs communications avec le Rhin. Quant au maréchal de Noailles, dès qu'il avait vu l'ennemi s'engager en Allemagne, il s'était posté sur la rive gauche du Mein, avec une armée, pour couvrir cette ligne.

Le maréchal avait bien pris ses mesures. Persuadé que la faim ne tarderait pas à chasser les Anglais d'Aschaffembourg, il tenait un détachement tout prêt pour occuper cette ville, au moment où le roi George viendrait à l'abandonner. Il avait jeté deux ponts à Séligenstadt, et son armée campait dans la plaine de Dettingen, derrière un ruisseau qui coupait aux Anglais le chemin de Hanau, le seul qu'ils eussent à suivre, tandis que six batteries masquées, établies le

long du Mein, devaient foudroyer leur flanc gauche. Ces dispositions, au témoignage de Frédéric II, étaient dignes d'un grand capitaine. Elles échouèrent, et les Français, en dépit de la sagesse de leur général, commirent l'une de ces fautes qui tant de fois, à Crécy, à Poitiers, à Azincourt, avaient donné sur eux l'avantage à une poignée d'Anglais.

Le roi George avait évacué Aschaffembourg, dont les Français n'avaient pas tardé à se rendre maîtres. Le 28 juin, il se trouva comme enfermé dans la plaine étroite de Dettingen, qui n'avait pas six cents toises de front, et qui se trouvait entourée entre le Mein et un demi-cercle de marais, de bois et de collines. Évidemment il allait être accablé sans pouvoir se défendre, et il ne s'agissait que d'attendre, lorsque le duc de Gramont, neveu du maréchal de Noailles, se porta au-devant de l'ennemi, avec une partie de la maison du roi. Le duc d'Harcourt suivit ce mouvement, avec une ardeur mal réglée; le duc de Chartres, le comte de Clermont, le prince de Dombes, le comte d'Eu, le duc de Penthièvre, entraînés par leurs frères d'armes, se conduisirent bravement sous le feu et méritèrent l'admiration de l'ennemi. Les soldats montrèrent moins de courage; un régiment d'élite, celui des Gardes-Françaises, lâcha pied et se sauva en passant le Mein à la nage. Cependant on réussit à rétablir un peu d'ordre dans l'infanterie, et les prodiges de valeur de la noblesse retardaient encore la défaite de l'armée. Le maréchal de Noailles était consterné. En se jetant en avant, à la suite de son vœu, les Français s'étaient placés devant les batteries

qui étaient disposées pour mitrailler l'armée anglaise, et les canons de l'ennemi les foudroyaient sans qu'il leur fût possible de répondre. Le duc de Gramont cherchait vainement à expier sa faute à force de courage : la bataille était perdue, et, après une lutte de quatre heures, le maréchal de Noailles fit sonner la retraite. Protégée par la maison du roi, l'armée se replia en bon ordre, mais elle avait perdu cinq mille hommes tués ou blessés. Au nombre des morts figuraient les marquis de Fleury et de Sabran et le duc de Rochouart ; parmi les blessés on remarque le comte d'Eu, le prince de Dombes, les ducs de Boufflers, d'Ayen et d'Harcourt, et le jeune comte Boufflers-Romiancourt, enfant de onze ans. La perte de l'ennemi fut également très-considérable, et l'armée anglaise, qui manquait de vivres, au lieu de poursuivre l'armée vaincue, s'éloigna à son tour du champ de bataille, abandonnant une partie de ses blessés à la générosité du duc de Noailles. Durant le combat on avait remarqué le courage froid et calme de George II et la valeureuse attitude de son second fils, le duc de Cumberland.

Après la bataille, tandis que l'ennemi se rapprochait de Hanau, où étaient ses magasins, le maréchal de Noailles se replia derrière le Speyerbach, où il passa une partie de la campagne ; plus tard il se retira dans la direction de Landau, pour porter secours au maréchal de Coigny, qui avait remplacé le maréchal de Broglie dans le commandement de l'armée du Rhin, et qui manœuvrait alors pour tenir tête au prince Charles de Lorraine. Déjà les auxiliaires de ce prince, les milices de Hongrie, les hordes de pandours et de

Croates, se présentaient en armes sur les confins de l'Alsace, et leur chef, le farouche Mentzel, annonçait dans ses proclamations, adressées aux Français d'Alsace et de Lorraine, que, s'ils ne se hâtaient de reconnaître l'autorité de la reine de Hongrie, *sa très-gracieuse souveraine*, ils seraient exposés à toutes les horreurs de la guerre, au fer et au feu, à la destruction et au gibet. De son côté le maréchal de Broglie qui, depuis le début de la guerre, n'avait jamais cessé de parler de battre en retraite, venait d'abandonner Donawert et s'était replié sur Strasbourg. Ainsi avaient échoué, en moins de deux ans, toutes les opérations de nos armées en Allemagne : l'allié de la France, l'empereur Charles VII, ne savait où trouver un asile ; on avait perdu deux cents lieues de terrain ; cent mille soldats français étaient morts, vingt mille par le fer, le reste par les maladies, le froid ou la misère ; toutes les épargnes du Trésor avaient disparu ; il semblait difficile de créer des armées nouvelles et de réorganiser notre marine. Cependant les Anglais étaient maîtres de l'Océan et leurs escadres menaçaient nos colonies ; pour comble de disgrâce, la czarine Élisabeth, affranchie de toute crainte du côté de la Suède, venait de se ranger du parti de Marie-Thérèse, et l'électeur de Saxe, roi de Pologne, désertait la cause de la France pour servir les intérêts de la reine de Hongrie.

La France avait traversé bien d'autres épreuves, et avec un peu d'énergie elle était en mesure de faire face aux embarras de la situation. Depuis quelque temps, en prévision d'une rupture avec l'Angleterre, on avait garni nos arsenaux ; des négociations étaient ouvertes

avec les puissances étrangères afin de rattacher à notre alliance les royaumes gouvernés en Europe par la maison de Bourbon, et de résoudre autrement que par l'épée le problème de la succession à l'empire. En Angleterre on se mettait en rapport avec les Jacobites; on faisait apparaître à la maison de Brunswick-Hanovre la menace éventuelle d'une tentative pour la restauration des Stuarts. On se mettait peu en peine des menaces de lord Carteret, le successeur de Walpole, et on recommençait à parler à Versailles de la légitimité de Jacques III, du dévouement chevaleresque de Charles-Édouard, fils du monarque exilé, et qu'on appelait toujours le prince de Galles. Cependant l'armée était mal organisée et mal instruite; à l'exception de Maurice de Saxe, qui déplaisait à Louis XV en sa qualité de protestant, les généraux brillaient par leur vaniteuse galanterie et leur courage personnel plutôt que par l'expérience et le talent; quant aux subalternes, l'indiscipline avait désorganisé tous les rangs, et, ce qui n'était jamais arrivé dans les annales de la France, on parlait en riant de leur lâcheté ou de leurs déprédations, et les chansons populaires, au lieu d'exalter l'ardeur martiale du soldat, tournaient en dérision les revers, les fautes, et jusqu'aux victoires. On eût dit que l'esprit militaire tendait à s'éteindre. A la porte de l'hôtel de Noailles, et en calomniant le vaincu de Dettingen, on avait attaché une épée de bois, avec ces mots : *Homicide point ne seras*. On raillait les gardes-françaises en les appelant les *canards du Mein*. Non moins sévère, mais plus juste, le roi éloignait de sa cour et tenait en disgrâce Belle-Isle et surtout Maille-

bois, à qui l'on imputait les malheurs de la campagne de Bohême. Quant au vieux maréchal de Broglie, il était puni par l'exil de son inconcevable répugnance pour les batailles et de la préférence systématique qu'il donnait aux retraites, alors que les devoirs de la guerre semblaient conseiller de marcher en avant.

Dans la prévision des efforts qu'on allait faire pour tenir tête à la coalition et pour conquérir les Pays-Bas, Louis XV se détermina presque à regret à donner au comte de Saxe le bâton de maréchal de France. D'un autre côté, on songea à détacher du parti ennemi le roi de Prusse, dont la défection inattendue avait fait échouer les plans de Belle-Isle. Pour sonder les dispositions de ce roi, on envoya près de lui, sans caractère officiel, un homme fort inhabile aux fonctions diplomatiques : c'était le poète Arouet, qui se faisait appeler M. de Voltaire, et dont la réputation effaçait déjà les renommées contemporaines. Voltaire, qui n'aimait pas la France, qui se faisait un jeu de la dénigrer et de tourner en ridicule le génie national, était un instrument fort mal choisi pour servir nos intérêts. Frédéric II, qui le savait doué d'un esprit rampant et vaniteux, orgueilleux et faux, n'était pas homme à laisser surprendre ses secrets par un personnage de cette trempe. Il reconnaissait à Voltaire un esprit admirablement exercé, une facilité peu commune dans les œuvres légères de prose et de poésie, un mépris souverain pour la religion, la morale et les principes; mais ces qualités (pour Frédéric c'était là des qualités précieuses) ne lui faisaient estimer le poète qu'à un double point de vue : il aimait en lui

un convive toujours disposé à la flatterie ; il cherchait à ménager l'écrivain qui , au dix-huitième siècle, était mieux que les autres en mesure de populariser le nom d'un roi et de décerner la gloire.

La mission de Voltaire n'ayant eu aucun résultat sérieux , le cabinet de Versailles fit partir pour Berlin Chavigny , l'un des amis de la duchesse de Châteauroux : c'était un homme adroit et insinuant. Frédéric était fort disposé à prêter l'oreille aux propositions de cet agent. Il s'alarmait des victoires rapides de l'armée autrichienne et de la prépondérance que Marie-Thérèse venait d'acquérir en Allemagne ; il se disait que l'Autriche , si elle parvenait à vaincre la France , ne tarderait pas à se venger de la Prusse et à reprendre la Silésie. On lui avait montré des correspondances échangées entre Marie-Thérèse et George II , et dans lesquelles il était insulté et menacé. En même temps il se sentait fort. Il n'était pas d'ailleurs de ces rois scrupuleux qui épargnent le sang des peuples. Une paix de deux ans avait accru ses ressources ; de nouvelles entreprises pouvaient ajouter à ses possessions ; il lui importait que la puissance de la Prusse se fondât par la guerre , que l'Europe n'oubliât pas de sitôt la gloire qu'il avait lui-même acquise au début de sa carrière. Naguère il avait abandonné la France avec une promptitude peu loyale ; il se rallia de nouveau à elle avec un empressement qui fut décoré , à Versailles , du beau nom de générosité , et que les cours de Vienne et de Londres qualifièrent de perfidie.

Le ministère de Louis XV entama des négociations avec la Russie et la Sardaigne ; la czarine Élisabeth et

le roi Charles-Emmanuel refusèrent de s'unir à la France et de se tourner contre Marie-Thérèse. On ne fut pas plus heureux du côté de la Hollande, puissance de second ordre, dont les intérêts étaient associés à ceux de l'Angleterre, et qui ne voulut point entendre parler d'une alliance avec le roi de France. Louis XV, en même temps qu'il résolut d'attaquer les Pays-Bas, prit la détermination d'envahir le Piémont et la Savoie. Les cabinets de Madrid et de Versailles n'avaient point été désunis. Les armées de Philippe V et de Louis XV avaient pris part, dans des proportions inégales sans doute, aux dernières luttes, et les escadres des deux souverains avaient opéré de concert dans la Méditerranée. Le but de l'Espagne était de reprendre le Milanais à l'Autriche; mais les tentatives qu'elle avait faites dans ce but avec l'appui de la France, dans la campagne de 1743, avaient abouti à la défaite du Tanaro. Vainement don Carlos, qui régnait à Naples, avait-il voulu seconder l'invasion des Espagnols dans la haute Italie en faisant marcher des troupes au secours de son frère l'infant don Philippe; la flotte anglaise, mouillée dans les eaux de Naples, s'était embossée en face du port, et, par la menace d'un bombardement, avait contraint le roi à demeurer neutre. Ce fut dans ces conditions que s'ouvrit la campagne de 1744.

Le plan de Louis XV, délibéré en conseil, se résu-  
mait ainsi : faire la guerre dans le Nord, conquérir  
les Pays-Bas et étendre jusqu'au Rhin les limites de  
la France; tenir en échec la puissance maritime  
de l'Angleterre par l'alliance intime des marines de

France et d'Espagne ; favoriser en Angleterre la restauration des Stuarts, en la personne du prince Charles-Édouard, leur héritier ; agrandir la Prusse de manière à contre-balancer en Allemagne la prépondérance de l'Autriche ; affermir les Bourbons à Naples et à Parme, leur donner le Milanais, et assurer ainsi aux descendants de Louis XIV la possession des deux tiers de l'Italie. Il y avait dans l'ensemble de ces combinaisons une hardiesse et une puissance de vues dont la France s'était déshabituée durant la longue administration de Fleury. On sentait que des hommes plus jeunes étaient entrés aux affaires ; à entendre les gens de cour, on se disait que c'étaient là les premiers résultats de l'influence de la duchesse de Châteauroux, avide de jouer un rôle et de réveiller la torpeur de Louis XV, comme autrefois Agnès Sorel avait réveillé celle de Charles VII. Ces bruits de salons n'étaient point entièrement imaginaires. Il est certain que Louis XV paraissait sortir d'un honteux engourdissement, et la France apprit avec joie que ce prince allait se mettre à la tête de ses armées.

Les finances étaient encore administrées par Orry, et cet homme intègre, par cela seul qu'il se montrait fidèle à ses engagements, trouvait le moyen d'attirer au Trésor des sommes énormes et de faire face aux besoins de la guerre. Le comte d'Argenson, fils de l'ancien lieutenant de police, donnait une vive impulsion aux affaires qui se rattachaient à l'organisation et à l'équipement de l'armée. Administrateur paternel, il régularisait le casernement, établissait des hôpitaux militaires permanents, pourvoyait au service des vi-

vres et à l'entretien des compagnies ; c'était lui qui avait mis en honneur le recrutement par la voie du sort des milices permanentes qui unissaient, durant la paix, l'habitude des armes aux travaux de l'agriculture, et fournissaient, durant la guerre, soixante mille hommes de troupes régulières. De son côté Maurice de Saxe, dont le génie avait merveilleusement compris le caractère du soldat français, multipliait ses efforts pour réprimer le luxe des officiers, pour remédier aux inconvénients qui résultaient de l'ignorance des nobles, en possession des hauts grades. Grâce à lui, on avait vu s'introduire dans nos armées l'exercice à la prussienne, et le pas méthodique, tantôt ordinaire, tantôt accéléré, toujours égal pour la troupe en marche. Cette innovation valait toute une réforme.

Cependant on organisait à grand bruit une descente en Angleterre, dans le double intérêt de la France et des Stuarts ; un manifeste (15 mars 1744), contenant l'exposé des griefs du roi, déclarait la guerre aux Anglais ; on mettait en mouvement les flottes de Brest et de Rochefort ; vingt-six vaisseaux de ligne, sous le commandement du comte de Roquefeuille, entraient dans la Manche, et toutes les côtes étaient couvertes de troupes dont on annonçait le prochain embarquement sous les ordres de Maurice de Saxe et du prince Charles-Édouard. Au fond, on ne songeait point à faire franchir le détroit à tant de monde ; on poussait en avant le jeune prince anglais ; on comptait bien lui fournir une certaine assistance, mais toutes ces démonstrations avaient pour but de masquer les

projets du gouvernement contre les Pays-Bas et d'empêcher le roi George de faire passer sur le continent les troupes dont il allait avoir besoin dans son île. Le cardinal de Tencin, opiniâtrément dévoué à la cause des Stuarts, était seul à compter sur le succès de la descente en Angleterre ; quant à Louis XV et à ses ministres, secrètement avertis que la restauration des Stuarts serait vue avec déplaisir par les protestants d'Allemagne, nos alliés, ils n'avaient garde de s'y employer sans réserve, et ils attendaient des circonstances plus favorables. Les tempêtes, en contrariant les projets de Charles-Édouard et en dispersant ses vaisseaux, semblaient elles-mêmes d'accord avec cette politique d'atermoiement, avec cette intervention accordée d'une main, retirée de l'autre.

Deux armées françaises envahirent la Flandre. La première, forte de soixante mille hommes et commandée par le maréchal de Noailles, était chargée des sièges ; la seconde, de quarante mille hommes, aux ordres du comte de Saxe, avait mission de les couvrir. Le 3 mai, Louis XV, cédant aux conseils de la duchesse de Châteauroux, partit pour prendre le commandement suprême de ses troupes : il était accompagné de ses familiers et de ses aides de camp. La reine avait demandé à le suivre et n'avait pas même obtenu de réponse. La campagne s'annonçait bien. L'armée ennemie ne s'élevait pas à soixante mille hommes, et on avait le double de combattants à lui opposer. On débuta par investir Menin, et cette place médiocre fut prise après sept jours de tranchée ouverte. Le roi, doué, comme tous ceux de sa race,

d'un courage froid et calme, n'avait eu ni l'occasion ni le temps de faire preuve d'héroïsme; mais les courtisans n'en portaient pas moins jusqu'aux nues son intrépidité, et la prise de Menin fut célébrée par un *Te Deum*. La duchesse de Châteauroux et sa sœur la duchesse de Lauraguais s'étaient rendues à Lille pour y rejoindre le roi. On qualifia leur départ des épithètes les plus dures, et l'on plaignait la reine dont une semblable démarche révélait l'humiliation. Tandis que l'armée et la cour chantaient les favorites de Louis XV, les hostilités continuèrent. Courtrai avait ouvert ses portes le 18 mai, Ypres capitula le 25, et quatre jours après on s'empara du fort de Knoque. La ville de Furnes fit meilleure contenance et ne se rendit que le 11 juillet. Le roi, spectateur de ces différents sièges, s'absentait souvent pour aller voir la duchesse de Châteauroux à Dunkerque, et le métier de conquérant lui semblait facile. Cependant, grâce à la supériorité du nombre et au talent du maréchal de Saxe, l'issue de la campagne ne paraissait pas douteuse : tout indiquait que la Flandre serait occupée avant la fin d'octobre, et les Hollandais, inquiets et alarmés, demandaient la paix, qui leur était refusée.

Soudain on apprit que le prince Charles de Lorraine, à la tête des armées autrichiennes, venait de franchir le Rhin, de se rendre maître des lignes de Lauterbourg et de Wissembourg, et que le maréchal de Coigny, bien qu'il eût cinquante mille hommes sous ses ordres, se trouvait trop faible pour défendre l'Alsace. Un mouvement d'effroi s'était manifesté en Lorraine. Le roi Stanislas avait quitté Nancy

pour se réfugier à Lunéville. Les hordes féroces qui avaient eu pour chef le colonel de Mentzel, récemment tué dans un combat, et les partisans qui combattaient sous les ordres du baron de Trenck, inondaient déjà l'Alsace et la Lorraine et signalaient leur présence par l'incendie et le pillage.

A cette nouvelle le plan de campagne fut changé. Maurice de Saxe resta en Flandre, sur la défensive, avec mission de garder les places dont la conquête était récente, et l'armée du maréchal de Noailles, ayant en tête le roi lui-même, se porta sans retard au secours de l'Alsace. Madame de Châteauroux suivit le roi, sans s'effaroucher des sarcasmes cyniques du soldat et des murmures des gens honnêtes. Louis XV se dirigeait vers l'Alsace par Saint-Quentin, Laon, la Fère et Reims : le rendez-vous de l'armée était à Metz. Le roi y arriva le 4 août. Trois jours après il reçut la nouvelle d'une diversion fort heureuse pour la France : le roi de Prusse marchait sur Prague avec quatre-vingt mille hommes, en même temps qu'il en faisait avancer vingt-deux mille en Moravie. C'était menacer la monarchie autrichienne au cœur même de ses possessions et contraindre Marie-Thérèse de concentrer ses forces en Allemagne. Dès ce moment il n'était plus possible au prince Charles de poursuivre le cours de son invasion en Alsace et en Lorraine ; avant tout il lui fallait repasser le Rhin et venir en aide à Marie-Thérèse.

Louis XV put à peine se rendre compte de ce changement inespéré ; il était atteint d'une maladie dangereuse

dont les progrès répandaient autour de lui une consternation profonde. La duchesse de Châteauroux s'était logée près de l'appartement royal, dans l'abbaye de Saint-Arnould, et les courtisans, pour faciliter les entrevues des deux amants, avaient imaginé de faire construire une galerie de bois et de fermer les avenues de quatre rues. Tandis que le peuple s'indignait d'un pareil scandale, la fièvre du roi augmentait, et les médecins déclaraient qu'ils ne répondaient pas de la vie du malade. Deux partis se formèrent. Les princes du sang, les grands-officiers de la couronne, le premier aumônier et le confesseur voulaient qu'on se hâtât d'écarter du roi sa favorite et les gentilshommes corrupteurs dont il suivait les conseils; la duchesse de Châteauroux, sa sœur de Lauraguais, le duc de Richelieu, Meuse et les aides de camp, dans la prévision que le roi pourrait être guéri, faisaient tous leurs efforts pour le garantir de l'intervention de l'Église, pour éloigner de lui les salutaires avertissements du prêtre. Le roi hésitait. Il ignorait la gravité de sa situation; mais le remords s'éveillait dans son âme, et il ne voulait pas mourir sans pardon. Le 13 août, le chirurgien Lapeyronie déclara que ce prince n'avait plus que deux jours à vivre et qu'il était indispensable de faire appeler le P. Pérusseau, de la compagnie de Jésus, son confesseur. *Il n'est pas temps encore*, dit Louis XV; et cependant le mal empirait. Le comte de Clermont parvint à pénétrer dans la chambre du malade; il l'exhorta à remplir ses devoirs religieux et ne put obtenir un consentement formel. Le duc de Chartres fut plus heureux : il s'expliqua avec une

courageuse hardiesse, et Louis XV, frappé de terreur, manda le P. Pérusseau et confessa ses péchés. Un acte aussi solennel, dans ces graves circonstances, devait avoir pour conséquence immédiate le renvoi de la favorite et la fin du scandale; Louis XV fit appeler le duc de Bouillon. « J'ai tout sacrifié, lui dit-il, à la religion et aux devoirs d'un roi très-chrétien, fils aîné de l'Église. » En ce moment les deux sœurs, retirées dans un cabinet voisin, avec le duc de Richelieu, attendaient qu'on décidât de leur sort. L'évêque de Soissons, M. de Fitz-James, se présenta à elles et leur dit : « Le roi vous ordonne, Mesdames, de vous retirer de chez lui. » Et sur-le-champ il ordonna d'abattre la galerie de bois qui communiquait au logis de la duchesse. Les deux sœurs hésitèrent; mais, hors d'état de résister aux volontés du roi et aux réclamations du peuple, elles prirent le parti de sortir du palais.

L'évêque de Soissons déclara que le roi ne serait administré qu'après leur départ de la ville; le roi accorda tout ce qu'on voulut et fit transmettre à sa concubine (M. de Fitz-James la désignait ainsi) l'ordre de s'éloigner de Metz sans retard. D'Argenson, qui porta cet ordre à madame de Châteauroux, ne put retenir un geste de mépris, et les deux sœurs fugitives ne trouvèrent pas même dans les écuries du roi un officier qui voulût donner une voiture pour les soustraire à l'indignation de la foule. Le seul maréchal de Belle-Isle, se rappelant les services qu'elles lui avaient rendus, leur prêta un carrosse; elles s'y jetèrent à la hâte, en baissant les stores, pour se déro-

ber à tous les regards. On les conduisit à quelques lieues de Metz, dans une maison de campagne, et l'évêque de Soissons permit que le roi fût administré. En ce moment Louis XV donnait les marques extérieures du plus sincère repentir. On l'entendait dire à haute voix : *Oh ! j'ai été jusqu'à ce jour bien indigne de la royauté ! D'autres fois il murmurait en gémissant : Qu'un roi, lorsqu'il va paraître devant Dieu, a de comptes à lui rendre ! Ou bien il faisait cette réflexion humble : Il n'est pas permis de souhaiter la mort ; mais, si j'avais quelque chose à demander à Dieu, ce serait de donner à ce royaume quelqu'un qui le gouvernât mieux que moi !* Dans ces intervalles donnés au repentir, on obtint de lui des mesures de réparation. La surintendance de la maison de la Dauphine fut ôtée à madame de Châteauroux, et le duc de Richelieu, qui persistait à prédire le retour des favorites, reçut l'ordre de sortir du royaume.

Le premier aumônier, avant de donner au roi l'Extrême-Onction, exigea de lui une déclaration publique destinée à édifier l'assistance. Avant d'appliquer les saintes huiles, le courageux évêque parla ainsi : « Messieurs les princes du sang, et vous, grands du royaume, le roi nous charge, monseigneur l'évêque de Metz et moi, de vous faire part du repentir sincère qu'il a du scandale qu'il a causé dans son royaume en vivant avec madame de Châteauroux. Il a appris qu'elle n'est qu'à trois lieues d'ici, et Sa Majesté lui ôte sa charge dans la maison de la Dauphine..... » *Et à sa sœur aussi*, dit Louis XV, après avoir approuvé par des signes chaque phrase de son premier aumô-

nier. Cependant tout indiquait une mort prochaine. Le 15, à six heures du matin, on appela les princes pour réciter avec eux les prières des agonisants, et jusqu'à midi le roi parut entrer en agonie. Quant aux favorites, elles s'enfuyaient en toute hâte, escortées des imprécations du peuple ; à la Ferté-sous-Jouarre, où elles fut reconnues, la multitude s'attroupa et voulut les mettre en pièces. On parvint à les soustraire au danger et elles se réfugièrent à Paris.

Cependant la nouvelle de la maladie du roi, l'appréhension de sa mort, ce qu'on disait de son repentir, l'idée qu'il succombait aux fatigues de la guerre et pour la défense du royaume, tout concourait à impressionner vivement l'opinion publique et à éveiller dans tous les cœurs les sympathies les plus vives, la popularité la plus touchante. La foule assiégeait les églises, le saint Sacrement demeurait exposé sur les autels ; la France entière, s'associant aux douleurs de la reine et des princes, suppliait Dieu de lui conserver son roi. Marie Leczinska et ses filles accoururent à Metz auprès du malade, comme pour recevoir ses derniers adieux, et il y eut quelque chose de touchant dans cette première entrevue durant laquelle le roi demanda trois fois pardon à son illustre épouse, qui ne répondait que par des embrassements et des larmes. C'était alors que Louis XV aurait dû mourir, et peut-être, béni à ses derniers moments par la religion et la France, aurait-il obtenu l'indulgence de l'histoire. Il ne mourut pas.

Abandonné des médecins, il consentit à faire appeler des empiriques. L'un d'eux lui donna une très-forte

dose d'émétique dont l'effet, imprévu et très-violent, amena une crise salutaire. Deux jours après, un mieux sensible s'était déjà manifesté, et on se reprit à espérer. Les jours suivants la convalescence continua sans accident ; mais, chose lamentable, et qui doit inspirer aux chrétiens une juste crainte, en même temps que le danger disparut on vit s'effacer peu à peu les bons sentiments du roi. Le souvenir des deux favorites vint de nouveau prendre la place du repentir et des remords. La reine fut accueillie avec froideur, Richelieu fut rappelé, et ceux dont les pieuses instances avaient éveillé dans le roi la honte de ses fautes virent s'approcher le jour où ce prince se vengerait sur eux des concessions qu'ils avaient exigées en invoquant les droits de la conscience et la loi de Dieu. En attendant la France accueillait la guérison de Louis XV par des transports d'allégresse sans exemple et décernait à ce roi le magnifique surnom de *Bien-Aimé*, dont il allait de nouveau se rendre indigne et que la flatterie des écrivains n'ose plus lui conserver.

Durant cette crise, les médecins avaient cru devoir tenir à l'écart le Dauphin, ne voulant pas compromettre la vie de ce jeune prince en l'exposant au contact d'un malade atteint d'une fièvre pernicieuse. Le roi, revenu à la santé, désapprouva la prudence de son fils et lui en témoigna un déplaisir mêlé d'amertume. Ce fut pour le Dauphin, alors âgé de dix-sept ans, et qui se faisait remarquer par sa piété et ses bonnes mœurs, l'occasion d'une peine très-vive. Soumis et respectueux envers son père, mais ouvertement ennemi du désordre et du scandale, le Dauphin recherchait

de préférence la société de sa mère et s'éloignait avec répugnance des favorites du roi.

La maladie de Louis XV avait ralenti les opérations de la guerre, et le maréchal de Noailles, qui aurait pu fermer la retraite à l'armée du prince Charles de Lorraine, manœuvra avec mollesse et laissa l'ennemi se retirer de l'autre côté du Rhin. De son côté le roi de Prusse guerroyait en Bohême et assiégeait Prague. Après dix jours de résistance, la garnison autrichienne, forte de quinze mille hommes, qui occupait cette ville, se rendit prisonnière (14 septembre); mais là se bornèrent les succès de Frédéric. La Saxe s'était déclarée contre lui; les populations de Bohême, insurgées sur ses derrières, traquaient ses soldats, interceptaient ses convois, lui coupaient les vivres; quant aux secours promis par la Bavière et la France, ils n'arrivaient pas, et force fut au jeune roi d'évacuer la Bohême avec une armée affaiblie par la misère, les maladies et les privations. Sur ces entrefaites, Louis XV, qui s'était rendu à Strasbourg, avait donné ordre au maréchal de Coigny d'assiéger Fribourg en Brisgaw; le 5 octobre il vint en personne prendre part aux travaux de son armée. Le siège fut long et coûta aux Français dix-huit mille hommes, perte énorme que ne compensa nullement la prise de la ville (30 novembre). Cependant le prince Charles s'était porté en Bavière et se mettait en devoir de garantir contre les rois de Prusse et de France les frontières de l'Autriche. Dès qu'il eut opéré sa jonction avec l'armée de l'électeur de Saxe, forte de vingt-cinq mille hommes, il se trouva en mesure de menacer la Silésie et de tenir en échec la France et ses alliés.

En Italie les événements n'avaient pas été dénués d'importance. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, le roi de Sardaigne s'était joint à l'Autriche, et la flotte anglaise, embossée devant Naples, avait imposé au roi don Carlos la nécessité de rester neutre. Dans ces conditions l'armée espagnole, qui occupait divers points de l'Italie centrale, s'était vue compromise et hors d'état de faire face à ses nombreux ennemis. Refoulée par les Autrichiens, vers la fin de la dernière campagne, elle se réfugia sur le territoire napolitain vers les Abruzzes, et alors don Carlos, bravant les démonstrations hostiles de l'Angleterre, tira de nouveau l'épée.

Il était temps. Déjà le prince de Lobkowitz, qui commandait en Italie l'armée de Marie-Thérèse, adressait des proclamations aux peuples des Deux-Sicules et les exhortait à se ranger sous les lois de sa souveraine. Pour déterminer un soulèvement des provinces napolitaines en faveur de l'Autriche, il leur promettait la dépouille des juifs, la diminution des impôts et la réduction du prix des denrées. Tandis qu'il se portait vers la Campanie, avec vingt mille fantassins et six mille chevaux, l'État pontifical était inondé de Pandours, de Talpackes, de Croates, de Valaques et de Moldaves, et de ces hordes barbares que la reine de Hongrie lançait en Italie pour y rétablir la domination usurpatrice des Césars d'Allemagne.

Au mois de mai 1744, le roi de Naples traversa les Marais-Pontins et vint camper à Vellétri ; le prince de Lobkowitz, qui observait ses mouvements, se posta à Genzano, et les deux armées manœuvrèrent longtemps sur le même terrain sans engager sérieusement la

lutte. Le 10 août les Autrichiens surprirent le roi de Naples dans Velletri ; ce prince s'enfuit presque seul et ne s'arrêta que dans le camp du général espagnol Gagès, qui, avec sa petite armée, occupait le Monte-Artemicio. En l'absence de leur roi, les Napolitains, vigoureusement commandés par le général Castro-Pignano, attaquèrent les Autrichiens, occupés au pillage de Velletri, et les mirent en pleine déroute. Les vaincus se replièrent encore sur Genzano, et les deux armées, après cette bataille sans résultats, reprirent leur attitude d'observation. Sur ces entrefaites, les chaleurs de l'été, la mauvaise qualité des eaux, les maladies leur firent éprouver plus de pertes que n'aurait pu leur en causer une lutte opiniâtre et meurtrière. Le prince de Lobkowitz se vit réduit, au mois d'octobre, à se retirer dans l'Italie centrale, vers Modène, et dans sa retraite il ne cessa d'être poursuivi et harcelé par les Espagnols aux ordres de Gagès.

Durant le cours de ces événements, une armée française, aux ordres du prince de Conti, et les trente mille Espagnols qu'avait amenés l'infant don Philippe, entreprenaient de forcer les passages des Alpes et d'envahir la Savoie, le Piémont et le pays de Nice. Le roi de Sardaigne Charles-Emmanuel était en mesure de leur résister et avait soigneusement occupé les places, les forts et les positions qui gardaient les défilés et les routes. Les armées combinées, n'ayant pu pénétrer dans la haute Italie du côté de la Savoie, se portèrent vers Nice et franchirent le Var. Le 13 avril elles prirent position sur les deux rives du Paglione pour attaquer

le marquis de Suse, qui, à la tête de l'armée sarde, couvrait Nice et Villa-Franca. Une effroyable tempête fit déborder la rivière, entraîna et détruisit les équipages, et compromit de la manière la plus grave les corps isolés de l'armée d'invasion. L'ennemi ne sut point profiter de cette chance heureuse ; il donna au prince de Conti le temps de reformer ses troupes et de les conduire à de nouvelles attaques. Nice et Mont-Albano, aussi bien que Villa-Franca, tombèrent au pouvoir des Français, et une partie de l'armée piémontaise n'eut d'autre ressource, pour échapper aux vainqueurs, que de se réfugier à bord de la flotte anglaise. Cependant les Franco-Espagnols se voyaient arrêtés vers la Trébie et le col de Tende par des obstacles qu'ils ne pouvaient franchir. Le prince de Conti avait le projet de tromper l'ennemi et de pénétrer en Piémont par la vallée de la Sture. Il fit sans bruit filer son armée vers le Dauphiné par Barcelonette et Guillester, et il emporta, le 19 juillet, le Château-Dauphin, après un combat acharné qui couvrit de gloire le bailly de Givry, chargé de cette entreprise, et Chevert, le héros de Prague et d'Égra. L'un et l'autre furent vaillamment secondés par le duc d'Agénois. Les Alpes furent franchies et les vainqueurs investirent le fort de Demonte et Coni. Durant cette lutte opiniâtre, le roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel, montrait, en se défendant contre les Français, autant de vigilance et d'activité qu'il avait mis d'inertie et de lenteur à les soutenir lorsqu'il combattait avec eux. Il avait soigneusement réparé et approvisionné ses forteresses ; il comptait d'ailleurs sur l'hiver qui approchait et allait rendre

impossible la guerre de montagnes. Le 30 septembre, il attaqua vigoureusement les Franco-Espagnols devant Coni, et chercha à enlever une redoute qui couvrait leurs positions. Vaincu, il revint à la charge le 8 octobre, et réussit à ravitailler la forteresse qu'assiégeaient ses ennemis. La mauvaise saison, les intempéries, les neiges lui vinrent en aide; l'armée d'invasion se trouva hors d'état de s'approvisionner du côté des Alpes et de gagner du terrain du côté du Piémont. Dans la nuit du 22 octobre elle commença à battre en retraite vers Demonte, après avoir incendié son propre camp, et les jours suivants elle se replia sur les terres de France, humiliée, affaiblie, découragée, elle qui peu de mois auparavant avait fait trembler l'Italie. Ainsi, du côté des Alpes comme sur la ligne du Rhin, la campagne de 1744 avait coûté d'énormes sacrifices d'hommes et d'argent, que n'avaient compensés aucuns résultats durables; les armées d'Alsace et d'Italie se trouvaient également ruinées par la guerre et les maladies, et maintenant elles croyaient rendre d'assez grands services si elles parvenaient à assurer contre l'ennemi la garde de nos frontières de l'Est.

En Bavière, l'empereur Charles VII, l'allié de la France, n'avait pas été beaucoup plus heureux. Il était rentré dans son électorat et l'avait trouvé couvert de ruines et en proie à la désolation; déjà même, à la suite d'un échec subi par les Franco-Bavarois à Meneneck, il se trouvait hors d'état de se maintenir à Munich. Comme il allait pour la troisième fois abandonner cette capitale, il mourut le

20 janvier 1745, accablé d'infirmités et de fatigues. Sa mort fut l'événement inattendu qui changea la face des choses en Europe. Dès ce moment, Marie-Thérèse n'avait plus de compétiteur; ni la France ni ses alliés ne pouvaient l'empêcher d'élever à l'empire son époux le duc de Lorraine; l'électeur de Saxe, le roi de Pologne Auguste III, n'était point pour elle un adversaire sérieux, et le jeune Maximilien-Joseph, fils de Charles VII, contraint d'abandonner Munich et de fuir devant l'armée autrichienne, n'avait d'autre espoir de salut que de renoncer à l'empire et de solliciter humblement la paix.

En France, tandis que le peuple continuait à saluer Louis XV du glorieux titre de Bien-Aimé, ce triste roi oubliait de plus en plus ses remords et les engagements pris devant Dieu et devant les hommes. Dès le mois d'octobre il avait renoué une correspondance passionnée avec madame de Châteauroux, et, le 8 novembre, lorsqu'après la prise de Fribourg il avait fait à Paris son entrée triomphale, sa première pensée avait été de rappeler la favorite. Celle-ci, durant la cérémonie, n'avait pas craint de paraître en public et de se trouver sur le passage du roi, mais les gens du peuple l'avaient obligée de s'éloigner en lui adressant des reproches grossiers et de cyniques injures. Ces manifestations de la foule n'inquiétaient guère le roi, bien déterminé à braver l'opinion et fort peu soucieux de mécontenter un peuple dont il ne comprenait ni le mépris, ni l'amour. Les dames de la Halle, toujours libres dans leurs propos, manifestaient leur déplaisir d'une manière pittoresque. « S'il retombe

malade, disaient-elles, il n'aura pas de nous *un Pater*. » Cependant Louis XV se rendit en secret chez madame de Châteauroux, qui logeait à Paris, rue du Bac. Elle éclata en reproches et dressa une liste de princes, de prêtres et de seigneurs dont elle exigeait la disgrâce : c'étaient ceux qui, à Metz, avaient exigé ou conseillé son départ. Louis XV souscrivit à tout, se bornant à solliciter l'adoucissement de cette vengeance réactionnaire, et ce qu'il y avait de plus honnête à la cour fut éloigné du service du roi. M. de Châtillon, gouverneur du Dauphin, fut l'un des honorables exilés. Entre autres griefs on reprochait à madame de Châtillon d'avoir adressé à la cour d'Espagne le récit détaillé de ce qui s'était passé à Metz. D'abord on avait accusé M. de Montijo, ambassadeur d'Espagne près la cour France, de l'envoi de cette chronique de palais ; lorsqu'on sut que la correspondance émanait de madame de Châtillon, l'ordre d'exil lui fut signifié, et satisfaction pleine et entière fut donnée à madame de Châteauroux. Le P. Pérusseau, confesseur du roi, fut traité avec une froideur dédaigneuse, mais on n'osa pas, en prolongeant sa disgrâce, le punir d'avoir rempli le plus impérieux des devoirs de son ministère. L'opinion publique, que méprisait le roi, et qui cependant était déjà une puissance, vengea les exilés en les entourant de popularité et d'hommages. L'opposition n'avait guère alors d'autre manière de se manifester, mais elle en usait et le peuple prenait acte.

La favorite avait demandé la destitution de Maurepas. Louis XV ne voulut pas y consentir, car il avait

besoin des services de ce ministre , mais il exigea de lui une démarche humiliante. Par ses ordres , Maurepas se rendit auprès de madame de Châteauroux et lui parla ainsi : « Madame , le roi m'envoie vous dire qu'il n'a aucune connaissance de ce qui s'est passé à votre égard pendant sa maladie à Metz. Il a toujours eu pour vous la même estime , la même considération. Il vous prie de revenir à la cour reprendre votre place , et madame de Lauraguais la sienne. » La maîtresse du roi daigna répondre qu'elle ne rendait pas S. M. responsable des ordres donnés à Metz en son nom. Déjà elle avait repris le honteux privilège de l'adultère et entraîné le roi dans de nouveaux désordres : son triomphe fut de courte durée. Au moment où Maurepas s'abaissait devant elle , la duchesse de Châteauroux se trouvait atteinte d'une maladie que tout le monde croyait sans importance. Contre toute prévision , le mal s'accrut et devint bientôt sans remède. On disait , mais sans preuve , que la favorite succombait au poison , et , dans son délire , elle faisait entendre des accusations odieuses contre ses ennemis. Cependant on en vint à désespérer de sa vie , et , à son tour , elle dut voir le prêtre se présenter à son chevet pour y remplir un office redoutable et consolateur. Alors madame de Châteauroux donna , elle aussi , des signes de repentir ; elle promit à Dieu de faire une pénitence qu'il ne lui fut point permis de commencer. Le P. Segaud , qui l'assistait , lui conseilla d'invoquer la toute-puissante intercession de Marie ; elle répondit : « Dans toutes les situations j'ai porté sa médaille et je lui ai demandé deux grâces : la première de ne pas

mourir sans sacrements ; la seconde de mourir une de ses fêtes. » Ces deux grâces lui furent accordées, et la duchesse rendit le dernier soupir le 8 décembre, jour de la Conception Immaculée. Deux jours après elle fut inhumée à Saint-Sulpice, sous la chapelle de Saint-Michel. Il fallut déployer l'appareil de la force publique pour protéger son convoi, que menaçaient les aveugles colères du peuple. Si coupable qu'elle eût été, les favorites qui lui succédèrent la firent regretter des Parisiens eux-mêmes. Comme sa sœur, madame de Mailly, elle fut probe et loyale et n'eut recours à aucun expédient malhonnête pour se conserver l'attachement du roi ; elle repoussa avec mépris les présents des gens d'affaires, et l'affection dont elle entoura Louis XV, sans cesser d'être criminelle, ne fut ni une spéculation, ni un calcul personnel : nous voudrions pouvoir faire d'elle un plus noble éloge.

Louis XV, qui avait fait prier dans les églises pour le rétablissement de sa maîtresse, fut troublé en apprenant sa mort et rentra pour quelques moments en lui-même. Les autres avertissements ne lui avaient pas manqué. « Sire, lui mandait son premier aumônier, l'inflexible évêque de Soissons, les rois ne sont jamais aussi dignes de respect que lorsqu'on les voit fléchir devant le Roi des rois et écouter la parole de Jésus-Christ. Souvenez-vous que, près de rendre compte de votre règne au souverain Juge, vous vous humiliâtes devant lui ; vous lui fîtes, en présence des grands de l'État, l'aveu de vos fautes, et vous lui promîtes de mieux nous édifier. Vous nous prîtes à témoin de cette belle action de votre

règne , et vous ne fûtes jamais à nos yeux ni plus grand ni plus redoutable que lorsque nous vous vîmes réconcilié avec Dieu. Si donc vous m'avez appelé à témoin de votre confession publique , tant que je vivrai je rappellerai à Votre Majesté cette journée de repentir, de pardon et de miséricorde. Que deviendrez-vous, Sire, vous si magnanime et si puissant, si ce même Dieu, quand vous aurez manqué à vos promesses solennelles, vous refusait, à la véritable, à la dernière heure du départ, la miséricorde que vous aviez obtenue? » Louis XV reconnaissait la vérité de ces leçons, elles l'inquiétaient, et cependant il en savait mauvais gré à M. de Fitz-James, qui ne fut jamais nommé cardinal.

On dit que Louis XV, après avoir durant quelques jours manifesté la plus vive douleur, eut la pensée de remplacer la duchesse de Châteauroux par sa sœur, madame de Flavacourt. Le duc de Richelieu eut la honteuse mission de faire part à cette dame des propositions du roi, qui furent repoussées, et la France n'eut pas à déplorer le scandale d'une nouvelle liaison incestueuse : elle eut été la cinquième. Quant à la comtesse de Mailly, qui avait vu mourir ses deux sœurs et ses deux rivales, elle s'était retirée de la cour et avait voulu passer les dernières années de sa vie dans la pratique des vertus chrétiennes. Elle mourut oubliée de Louis XV, et fut ensevelie dans le cimetière des Saints-Innocents, sépulture dont elle avait fait choix par humilité.

Depuis quelque temps la duchesse de Châteauroux avait été remplacée par une jeune femme d'un sang moins illustre, nous voulons parler de madame Le

Normand d'Étioles, mariée à un sous-fermier des finances, et dont le père, nommé Poisson, avait été boucher des Invalides et avait fait banqueroute. Dès l'année 1743 madame d'Étioles, alors jeune et belle, s'était attachée à plaire au roi, à attirer ses regards, à disputer son cœur à la favorite régnante. Elle était fort riche, déployait un grand luxe de parure, suivait les chasses royales, avait de magnifiques équipages, et, en dépit des avertissements et des menaces de madame de Châteauroux, elle avait plus d'une fois réussi à captiver l'attention de Louis XV.

Le 23 février 1745 on donnait de splendides fêtes à la cour. On y célébrait une double alliance entre les maisons de France et d'Espagne : la fille aînée de Louis XV était fiancée à l'infant don Philippe, et le jeune Louis de Bourbon, Dauphin de France, épousait l'infante Marie-Thérèse-Antoinette, fille de Philippe V. A l'occasion de ce mariage la ville de Paris offrit au roi un bal d'une rare magnificence. Louis XV y rencontra madame d'Étioles, il ramassa complaisamment le mouchoir brodé qu'elle avait affecté de laisser tomber près de lui, et toute la cour s'écria : *Le mouchoir est jeté!* Dès ce moment, en effet, commençait une nouvelle liaison adultère qui devait avilir Louis XV aux yeux de ses peuples. La favorite désignée par le roi, et qui vint s'installer dans les appartements de Versailles, fut par lettres patentes créée marquise de Pompadour ; la princesse de Conti se chargea de la présenter à la reine, les plus hautes dames de la cour s'empressèrent de l'entourer d'hommages, et, par le double ascendant de la beauté et de la ruse, elle en-

treprit de gouverner en même temps le roi et la France. Les Parisiens se vengèrent par des épigrammes et des chansons de la honte dont ils étaient témoins ; ils n'épargnèrent point cette cour, autrefois l'élite de la nation française, et qui maintenant se soumettait aux caprices d'une petite bourgeoise, fort spirituelle sans doute, mais de mauvais ton et de mauvaises mœurs. On lui rappelait son père Poisson, en faveur duquel, malgré l'opprobre d'une banqueroute, elle avait obtenu des lettres de noblesse. On parlait de ses réparties vulgaires, de ses manières dépourvues de distinction, et surtout de l'audacieuse vanité dont elle faisait parade envers les princes du sang et les gentilshommes les plus illustres. C'était pour la première fois qu'un pareil spectacle était donné au pays.

Cependant la guerre durait encore et la France n'avait plus d'intérêt à la prolonger : le fils de Charles VII, le nouvel électeur de Bavière, s'était vu contraint de renoncer à toutes prétentions à l'empire et de promettre sa voix au duc de Lorraine François-Joseph. Le gouvernement de Louis XV proposa à ses ennemis d'entrer en arrangement et de mettre fin à des hostilités désormais sans but et sans raison d'être. Comme il était notoire que l'Angleterre et l'Autriche travaillaient à amener une seconde défection de Frédéric II, on chargea les deux frères de Belle-Isle de se rendre à Berlin et de maintenir ce prince dans l'alliance française. L'un et l'autre, en traversant l'électorat de Hanovre, furent arrêtés par ordre de George II, et leurs réclamations ne furent point écoutées. L'attitude des puissances coalisées en fa-

veur de Marie-Thérèse fit bientôt comprendre qu'il ne pouvait être question de paix, et tout fut disposé en vue de la prochaine campagne (1745). Plusieurs systèmes étaient en présence. D'Argenson, homme sagace et hardi, conseillait de concentrer les armées françaises sur le Rhin et sur le Mein, de se borner à la défensive du côté de la Flandre et de l'Espagne, et d'agir avec vigueur sur le territoire allemand, en menaçant à la fois la Bavière, la Westphalie et le Hanovre. Louis XV, secrètement dirigé par le maréchal de Richelieu, voulait attaquer la reine de Hongrie par les Pays-Bas. Sa résolution était prise à cet égard et tout autre plan de guerre fut écarté. Froid et absolu sous l'apparence de la timidité et de la patience, Louis XV n'avait pas coutume de laisser prévaloir dans le conseil d'autre volonté que la sienne; peu soucieux d'accumuler les arguments, il ne répondait à ses adversaires que par le silence, mais les ministres comprenaient alors qu'ils ne devaient plus insister.

On organisa trois armées. La première, destinée à agir dans les Pays-Bas, était forte de quatre-vingt-dix mille hommes, et le maréchal de Saxe en prit le commandement, sous les ordres de Louis XV; la seconde, sous le prince de Conti, fut chargée de couvrir l'Alsace et de menacer l'Allemagne; la troisième, de vingt-cinq mille hommes, commandée par Maillebois, eut mission de seconder l'infant don Philippe sur les versants des Alpes. De leur côté les alliés étaient en mesure. Une armée anglaise considérable venait de débarquer dans les Pays-Bas. Le duc de Cumberland

avait sous ses ordres vingt bataillons et vingt-six escadrons anglais et écossais, cinq régiments hano-vriens formant quinze mille hommes et seize fort escadrons de la même nation. Après avoir longtemps hésité à prendre une part active aux événements, les États généraux de Hollande venaient de se déclarer contre la France et d'envoyer à nos ennemis un renfort de vingt-six bataillons et de quarante escadrons, commandés par le prince de Waldeck. Les Autrichiens, pour participer aux opérations de l'armée alliée dans les Pays-Bas, avaient fait marcher un corps de cavalerie légère, sous les ordres du duc de Cumberland, et le prince Charles de Lorraine se maintenait vers la ligne du Rhin, à la tête d'une armée formidable.

Louis XV voulait que la campagne de Flandre s'ouvrît par le siège de Tournay. Dès le 23 avril le maréchal de Saxe avait investi cette place, que défendait une garnison de neuf mille hommes. Le duc de Cumberland, à la tête de soixante mille Anglais, Hano-vriens, Hollandais et Autrichiens, se porta au secours de la ville assiégée. Le 6 mai, le roi de France et son fils, âgé de seize ans, se rendirent au camp, et leur présence exalta le courage de la noblesse et des princes. Quant au maréchal de Saxe, déjà gravement atteint d'une hydropisie, il se faisait transporter dans une voiture d'osier qui lui servait de lit de repos, et la maladie ne paralysait ni son énergie ni son intelligence.

Il importait de barrer le passage aux alliés. Maurice de Saxe laissa vingt mille hommes devant Tournay et marcha à la rencontre du duc de Cumberland; comme

on insistait pour qu'il prît les soins que réclamait impérieusement sa santé, il répondit à la façon des héros « : Il ne s'agit pas de vivre, mais de vaincre. » Tandis qu'il luttait avec l'énergie d'une âme forte contre les souffrances du corps, l'armée ennemie prenait ses positions en vue d'une bataille prochaine, et il fallait tout disposer pour lui tenir tête. Louis XV ne contrariait en rien le plan du comte de Saxe. « Monsieur le maréchal, lui avait-il dit, en vous confiant le commandement de mes troupes, j'ai entendu que tout le monde vous obéit; je serai le premier à en donner l'exemple. » Cependant les mouvements de l'ennemi semblaient révéler les intentions du duc de Cumberland. Le 9 mai, trois colonnes de l'armée anglo-hanovrienne se portèrent sur la droite de l'armée française, et l'on fit avancer le régiment des Grassins, pour les observer et les contenir. Le 10 mai, à la pointe du jour, le roi, suivi de son fils, parcourut à cheval les lignes les plus avancées, et vit l'ennemi, partagé en plusieurs colonnes, suivre la direction de Fontenoy et s'arrêter à trois portées de canon de ce village. Ces mouvements durèrent jusqu'à la nuit. Le maréchal de Saxe donna ses ordres pour faire établir trois redoutes et pour assurer le succès de la lutte qui ne pouvait plus être retardée.

Au-dessus de Tournay, dans une plaine étroite que traverse l'Escaut, une sorte de triangle est formé par le village de Fontenoy, par celui d'Antoin et par le bois de Barry; cet espace a tout au plus une demi-lieue de largeur sur trois quarts de lieue de longueur. L'infanterie française était distribuée dans la plaine où

elle se tenait protégée par le canon des trois redoutes. En arrière la cavalerie était rangée sur deux lignes. Le roi et le Dauphin, postés au-dessus du village d'Antoin, sur une éminence un peu plus éloignée du champ de bataille, se trouvaient à portée du boulet; mais une retraite leur était ménagée par le port de Calonne, que gardaient des batteries et des compagnies d'élite. Ces deux princes, dont il fallait protéger la vie, qui n'ordonnaient rien, et dont la présence accroissait la responsabilité du maréchal de Saxe, étaient plutôt un embarras qu'un appui. On ne tarda pas à le reconnaître.

Le 11 mai, aux premières lueurs de l'aube, l'ennemi commença l'attaque, et ses colonnes se déployèrent aux extrémités du bois de Barry. Les premiers, les Hollandais, qui formaient la gauche, manœuvrèrent pour aborder presque en même temps le village d'Antoin et les positions de Fontenoy vers le centre de l'armée française. Dès qu'un léger brouillard qui couvrait la plaine se fut dissipé, le maréchal de Saxe fit pointer le canon sur la cavalerie hollandaise du côté d'Antoin et la fit un peu reculer. Les colonnes anglaises et hanovriennes se portèrent alors sur l'extrême gauche de l'armée française, appuyée sur l'une des pointes du bois de Barry et protégée par une redoute; repoussés, ils abordèrent le village de Fontenoy par sa gauche, et ne réussirent pas davantage. L'artillerie française, forte de cent vingt canons, dirigeait sur l'ennemi un feu terrible et déconcertait tous ses mouvements offensifs. Il était neuf heures du matin; la double attaque durait depuis cinq heures, mais jusque-

là elle avait été conduite sans grande énergie et avec les habitudes lentes et stratégiques des armées du dix-huitième siècle. Le duc de Cumberland, étonné de la résistance des Français, contraint de rallier sans cesse ses troupes exposées au feu des redoutes, mal soutenu par les Hollandais, comprit que, pour remporter la victoire, il fallait s'écarter des vieilles méthodes de guerre et improviser sur le champ de bataille une attaque imprévue et décisive. Il pouvait bien, sous le feu de l'armée française, ramener au combat les corps anglais et hanovriens qui rétrogradaient devant les nôtres, mais ni le temps ni l'espace ne permettaient de les ranger en bataille et de leur assigner de meilleures positions. Dans cette extrémité, le seul parti qui s'offrit à lui était de masser ses troupes, d'appuyer les divisions l'une par l'autre, de s'ouvrir un chemin entre le bois de Barry et Fontenoy, et de s'emparer des redoutes après les avoir tournées. En ce moment le centre de l'armée française se trouvait dégarni, l'effort de la bataille s'étant porté sur les ailes; tout faisait espérer qu'avec beaucoup d'audace et de résolution l'ennemi pourrait franchir un ravin qui séparait les deux armées, passer sous les feux croisés du bois et du village, et rejeter les Français moitié sur Antoin, moitié sur Fontenoy, en leur enlevant leur artillerie et en les chassant de leurs positions fortifiées. Le succès d'un pareil mouvement, c'était la victoire.

Habilement secondé par l'Allemand Kœnigseg, le duc de Cumberland se hâta de donner les ordres nécessaires pour cette grande attaque; trois colonnes

anglaises et hanovriennes, pressées l'une contre l'autre et soutenues, sur la droite, par une colonne de cavalerie aux ordres de l'Écossais Campbell, se dirigèrent d'un pas rapide vers le centre de la ligne française, sans se laisser intimider par le feu meurtrier de nos batteries. Les rangs tombaient, mais on les remplaçait immédiatement, et la triple colonne avançait toujours. A cette vue l'inquiétude se répandit dans l'armée française; on trembla pour les jours du roi, et la cavalerie essaya quelques charges inutiles qui ne purent retarder le mouvement de l'ennemi. Cependant l'infanterie eut ordre de couvrir le ravin et d'en défendre le passage. Quatre régiments de gardes-françaises, deux de gardes-suissees se formèrent en colonnes et se portèrent à la rencontre des Anglais. A leur tête on plaça le régiment du Roi, le plus brave de l'armée. Il importait de laisser la terrible colonne s'engager la première dans le ravin, et de l'attendre de pied ferme dans une position d'où on aurait pu l'accabler. L'impatience des officiers et des gardes en décida autrement. Les Français marchèrent au-devant de l'ennemi, et se trouvèrent bientôt à cinquante pas de la colonne anglo-hanovrienne. A cette distance, les officiers des deux armées pouvaient se parler et se saluaient de leurs épées. Il y eut un moment de halte, moment solennel pendant lequel les régiments de Biron, de Chabannes, de Turenne et de Rohan, pouvaient mesurer des yeux les régiments conduits par Campbell, par d'Albemarle, par Churchill. A la fin lord Charles Hay, capitaine aux gardes anglaises, s'adressant aux nôtres d'une voix forte, leur dit : « Mes-

sieurs les Français, tirez ! » Un officier français, le jeune comte d'Hauteroche, lieutenant aux gardes, répondit : « Messieurs les Anglais, nous ne tirons jamais les premiers. » Et le feu, commencé par les Anglais, s'engagea sur le front des deux vaillantes troupes. On assistait aux dernières manifestations de la chevalerie. De nos jours, des tacticiens froids et positifs, qui pourtant n'épargnent guère le sang du soldat, s'accordent à tourner en dérision le sublime défi que nous venons de mentionner. Il fut peut-être imprudent, au point de vue de la lutte, mais la France persiste à se rappeler avec orgueil la courtoise intrépidité de nos pères en face de la mort.

Les premiers rangs de la ligne française étaient rompus et détruits par le feu de l'ennemi ; la colonne anglaise, un moment retardée dans sa marche, refoulait devant elle les gardes-françaises et les gardes-suisse, et s'avancait d'un pas lent et sûr. Pour tenter un suprême effort contre elle il aurait fallu employer la réserve qui protégeait le roi et son fils, et le maréchal de Saxe n'osait compromettre à ce point la sécurité des princes. On vit par là combien un roi qui assiste à une bataille sans y prendre part contribue à embarrasser une armée et à paralyser ses manœuvres. Par ordre du maréchal, Meuse supplia Louis XV de repasser le pont de l'Escaut avec le Dauphin. Louis XV, doué du courage froid de sa race, comprit qu'un roi de France ne pouvait quitter le champ de bataille dans de pareilles conditions. Cependant les Français avaient été vaincus et mis en désordre sur la droite ; ils tenaient encore vers la gauche, et

de ce côté les troupes qu'envoyait le maréchal montraient beaucoup de résolution. La colonne ennemie se tourna contre elles et les accabla par la supériorité du nombre. La lutte n'en fut pas moins très-opiniâtre. Trois fois le régiment des Vaisseaux, commandé par Guerchin, fut rompu par l'ennemi, trois fois il se rallia. Le prince de Craon, colonel du régiment de Hainaut, fut tué à la tête de sa troupe; le colonel Dillon, du corps irlandais, périt à son tour en donnant l'exemple du courage. Le maréchal de Saxe rallia de nouveau cette infanterie toujours écrasée par l'ennemi et qui n'était pas vaincue. Béranger et lord Clare, à la tête des régiments de la Marine et de Normandie et de la brigade irlandaise, attaquèrent le flanc droit des Anglais. Le roi, se portant alors vers le théâtre de la lutte, ralliait les fuyards, leur ordonnait de retourner au feu, et encourageait la constance des braves. Le jeune Dauphin, toujours à ses côtés, demandait, sans pouvoir l'obtenir, la permission de charger la colonne à la tête de la maison du roi. Louis XV ne voulait pas risquer au hasard d'une balle l'héritier de soixante monarques, le principal espoir de la France. En ce moment la bataille semblait perdue.

Un officier, qu'on croit avoir été le capitaine Isnard, s'étonna de ce qu'on n'employait pas contre l'ennemi quatre pièces de canon qui devaient protéger la retraite du roi. Richelieu entendit ce murmure ou ce conseil, que plusieurs lui attribuèrent, et qui d'ailleurs se présentait fort naturellement à l'esprit. Il le transmit à Louis XV, qui n'hésita pas à

faire avancer le canon contre le front de la colonne anglaise. Cette batterie, bien dirigée, tirant à courte distance contre des masses profondes, fit sur l'ennemi l'effet de la foudre. Soudain la maison du roi, la gendarmerie, les carabiniers chargèrent vigoureusement l'ennemi qui s'arrêtait ébranlé. La droite de l'armée française, voyant la colonne retardée et compromise, revint à son tour sur ses flancs, et l'attaqua avec une énergie que redoublaient les émotions de la lutte. En moins d'une heure, la colonne jusqu'alors invincible fut enfoncée et rompue; attaqués de toutes parts, les Anglais tombèrent sous le sabre de la cavalerie et sous la baïonnette de l'infanterie; le duc de Cumberland fit sonner la retraite, et ne put ramener avec lui qu'un tiers de cette phalange qui s'était trouvée un moment maîtresse du champ de bataille. Le reste jonchait la plaine et le ravin. Témoins du désastre de leurs alliés, les Hollandais tentèrent une nouvelle attaque sur Antoin; mais cette diversion n'eut pas de succès, et les armées alliées se replièrent en désordre, laissant le terrain couvert de morts, de blessés, de canons et de bagages. Les relations françaises évaluent leur perte à quinze mille hommes et celle des nôtres à cinq mille. Ces chiffres furent contestés; mais la victoire de Fontenoy, si glorieuse dans nos annales, n'en sauva pas moins la France de l'invasion de l'ennemi.

Vers le soir, le roi, suivi de son fils, parcourut le champ de bataille; il montrait au jeune prince l'étroite plaine de Fontenoy toute couverte de blessés et de morts. « Voyez, lui dit-il, les maux de la guerre!

apprenez ce que coûte une victoire ! Puissiez-vous, quand vous serez roi, épargner le sang de vos sujets et ne pas le prodiguer dans des guerres injustes. » Comme on demandait au roi ce qu'il fallait faire des ennemis, il ordonna de les traiter comme ses propres troupes. Il embrassa avec effusion le maréchal de Saxe, toujours porté sur sa carriole d'osier, puis il lui fit don du domaine de Chambord et de quarante mille livres de rente. A Paris l'enthousiasme de la population fut extrême. Ceux qui, de nos jours, ont vu avec quels transports tous les partis acclament la nouvelle des victoires, peuvent à peine se faire une idée du délire des Parisiens lorsqu'ils apprirent un triomphe inespéré et qui était comme le salut de la France. On s'embrassait dans les rues et sur les places publiques ; on improvisa des bals à l'Hôtel-de-Ville ; on y lut la lettre pleine de dignité et vraiment touchante que Louis XV avait adressée à la reine pour lui rendre compte de la grande journée de Fontenoy. On fut inondé d'épîtres et d'odes sur cette bataille, œuvres d'une désolante médiocrité, sans en excepter le bulletin rimé que composa Voltaire, et qu'il décora du nom pompeux de *Poëme de Fontenoy*.

Cependant la victoire porta ses fruits. Le siège de Tournay fut repris avec vigueur, et, au bout de dix jours de tranchée, la citadelle se rendit aux Français (23 mai). Gand, assiégé ensuite, ouvrit ses portes le 11 juillet. Bruges, Oudenarde, Nieuport, Ostende capitulèrent l'une après l'autre, et ces divers sièges firent beaucoup d'honneur au comte de Lo-

wendall, qui les avait dirigés. Non loin de Mèle, un corps d'Anglais qui s'était porté au secours de Gand fut rencontré et battu par le marquis du Chayla. Les ennemis déconcertés se replièrent au delà de Bruxelles. La ville d'Ath tenait encore pour Marie-Thérèse; elle fut prise par le comte Clermont-Gallerande, et cet événement termina la campagne de 1745.

La guerre avait été moins heureusement conduite en Allemagne. Le prince de Conti, dont l'armée avait été affaiblie par la nécessité où l'on s'était trouvé d'envoyer des renforts à l'armée du roi, ne put ou ne sut pas se maintenir sur le Rhin et fut rejeté sur la rive gauche. Délivrée de l'inquiétude que lui causait le voisinage des armées françaises, la diète se réunit à Francfort, et la majorité des électeurs porta ses suffrages sur l'époux de Marie-Thérèse, qui fut appelé à l'empire sous le nom de François I<sup>er</sup>. L'électeur de Brandebourg et l'électeur palatin protestèrent inutilement contre cette élection; l'ordre d'Angleterre fit échouer les candidatures appuyées par Frédéric et Louis XV (13 septembre). Cependant Marie-Thérèse n'avait pas renoncé à se venger du roi de Prusse et à lui enlever la Silésie : elle regardait comme une honte de céder une seule des provinces qui avaient appartenu à son père. Dans cette pensée, et au début de la campagne de 1745, elle avait conclu un traité avec l'électeur de Saxe, roi de Pologne, lui promettant d'agrandir ses États aux dépens du roi de Prusse. Par ce même traité elle lui avait procuré un subside de cent cinquante mille livres sterling que

payait l'Angleterre, et à ce prix elle l'avait mis en mesure de faire entrer en ligne contre Frédéric une armée de trente mille Saxons, qui s'était jointe aux armées autrichiennes. Frédéric avait compté sur le concours de la France; mais, comme on l'a vu, les efforts des armées de Louis XV s'étaient concentrés dans les Pays-Pas, et la Prusse s'était trouvée abandonnée à ses propres ressources. Frédéric II, tandis que le roi de France triomphait des armées combinées d'Angleterre, de Hanovre et de Hollande, avait très-habilement lutté en silence contre les lieutenants de Marie-Thérèse. Le 4 juin 1745 il avait remporté à Friedberg sur le prince Charles de Lorraine une victoire décisive. Vainqueur, mais voyant ses ennemis revenir en force et se disposer à l'accabler par le nombre, il avait demandé la paix sans pouvoir l'obtenir. Obligé de continuer la lutte, il avait remporté à Sohr, le 30 septembre, une nouvelle victoire, et, le 15 décembre, l'un de ses lieutenants, le prince d'Anhalt, avait détruit l'armée saxonne à Nesseldorf et rejeté l'électeur de Saxe dans son royaume de Pologne. Ces triomphes, aussi éclatants qu'inattendus, intimidèrent enfin l'Autriche, et, le 25 décembre 1745, la paix fut signée à Dresde entre Frédéric et l'empereur. Par ce traité, qui ne devait pas tarder à être déchiré, l'Autriche consentait de nouveau à céder la Silésie à la Prusse, et le roi de Prusse abandonna de nouveau notre alliance. Ces choses s'accomplissaient en dehors de l'action de la France et comme à l'insu de Louis XV.

En Angleterre, une tentative avait été faite pour

renverser du trône la maison de Hanovre : ce fut l'un des événements les plus considérables de cette année 1745, si fertile en souvenirs militaires.

Les héritiers de Jacques II, détrônés et fugitifs, ne cessaient d'attendre l'occasion de relever en Angleterre la vieille bannière des Stuarts. Depuis Louis XIV, qui seul avait franchement soutenu leurs droits, les rois et les ministres des nations catholiques les avaient toujours accueillis pour s'en servir comme d'une menace envers les Anglais, et les avaient également repoussés à chaque traité de paix conclu avec l'Angleterre. Quant à cette nation, fière de sa puissance et jalouse de maintenir sa dynastie révolutionnaire, elle n'avait jamais consenti à poser les armes que les Stuarts ne fussent éloignés des terres où ils avaient trouvé un asile. Au fond, elle s'alarmait à tort. Les Stuarts portaient l'empreinte des races royales à jamais dépossédées du trône. Par un privilège peu digne d'envie, cette dynastie n'avait jamais produit un homme vraiment remarquable. Jacques I<sup>er</sup> n'avait été qu'un scoliaste ridicule; Charles I<sup>er</sup>, en dépit de l'auréole de malheur qui le couronne, n'avait rien compris de ce qui faisait le caractère de son siècle, et on l'avait vu, sans grandeur et sans intelligence, travailler à l'édifice de la tyrannie chez un peuple qui a pour coutume de ne point abuser de la liberté; Charles II, esclave de ses plaisirs, leur avait plus d'une fois sacrifié l'honneur de sa couronne et les intérêts de son pays; Jacques II, plus médiocre que ses pères, avait compromis en Angleterre la cause de la foi catholique en lui donnant pour auxiliaires

l'imprévoyance, l'incapacité et la maladresse ; quant au prétendu Jacques III, qu'on appelait le chevalier de Saint-Georges, il n'avait hérité que de l'orgueilleux entêtement de sa famille, et ne s'était signalé ni par son courage, ni par ses talents. Son fils, il est vrai, le jeune Charles-Édouard, semblait destiné à relever les espérances de ses partisans, et ceux qui avaient occasion de le connaître parlaient avec éloge de sa loyauté et de sa bravoure chevaleresque. C'était plus qu'il n'en fallait pour prolonger les alarmes de la maison de Hanovre.

En 1744, ainsi qu'on l'a vu plus haut, Charles-Édouard avait été appelé de Rome en France pour tenter une descente en Angleterre ; le ministère de Louis XV, en faisant appel à son courage, n'avait eu d'autre but que de tenter une diversion, d'occuper l'Angleterre chez elle, et de la contraindre à ne point se mêler aux guerres du continent. Quant aux ressources mises à la disposition du jeune prince, elles s'étaient trouvées tout à fait insuffisantes, et la tentative avait échoué. Louis XV, dans cette circonstance, ne se montra ni généreux, ni loyal. Au lieu de faire oublier aux Stuarts le déplaisir et la tristesse qui s'étaient emparés d'eux, il traita Charles-Édouard avec dédain ; et, pour ne pas irriter l'Angleterre, il l'écarta de Paris et de la cour, le reléguant au château de Navarre, près d'Évreux, et ne lui donnant ni conseil, ni consolation, ni subsides. Dans cette retraite le jeune prince se trouvait mieux qu'à Rome à portée de ses amis d'Angleterre et d'Écosse, et il ne cessait d'entretenir avec eux des relations destinées à pré-

parer une levée de boucliers plus décisive, et, s'il était possible, plus heureuse.

En Écosse le mouvement était préparé de longue main ; depuis cinq ans les plus ardents Jacobites avaient formé une association signée par sept chefs de clan : le duc de Perth, lord Lovat, lord Linton, sir James Campbell, Caméron de Lochiel, John Stuart et lord Drummond. Ils s'étaient engagés à tout risquer pour le retour des Stuarts et à lever vingt mille hommes, pourvu que le roi de France leur fournît des armes, des munitions et un corps de troupes. C'était le temps où le parlement anglais, mécontent des prédilections de George II pour le Hanovre, marchandait aux ministres les moyens de gouverner et de faire la guerre, et affaiblissait comme à plaisir l'autorité du souverain. Les torys, secrètement appuyés par les partisans des Stuarts, profitaient de cette disposition des esprits, et contraignaient le pouvoir à leur faire des concessions fort inopportunes. Les circonstances paraissaient donc favoriser toute tentative ayant pour but la restauration des Stuarts ; mais George II, retenu dans son électorat de Hanovre par les soins de la guerre, ignorait de quels périls sa dynastie était menacée en Angleterre.

Soudain Charles-Édouard partit de Saint-Nazaire avec deux vaisseaux, *la Dentelle* et *l'Élisabeth*, qu'avait frétés un armateur de Nantes, M. Walsh, issu d'une noble famille irlandaise. Le Prétendant, pour toutes ressources de guerre, emportait avec lui quinze cents fusils, dix-huit cents épées, vingt petites pièces de campagne, de la poudre et quatre mille

louis d'or. Le 17 juillet il rencontra un vaisseau de ligne anglais, *le Lion*, avec lequel *l'Élisabeth* engagea un combat qui dura cinq heures. Les deux navires, également maltraités, regagnèrent les ports les plus voisins. Cependant le brick *la Dentelle*, qui portait le prince, continua sa route, et le 27 juillet Charles-Édouard mit le pied sur le sol de l'Écosse. Bientôt il se trouva à la tête des clans Caméron et Macdonald, que formaient quinze cents montagnards écossais. Ce n'était point assez pour conquérir deux royaumes, et les Jacobites des plaines et des basses terres n'osèrent point se hasarder à le suivre. Les sauvages Écossais des montagnes se montrèrent plus dévoués et commencèrent cette étrange guerre dont le génie de Walter Scott a popularisé les moindres incidents. Charles-Édouard parlait la langue de la vieille Écosse; il exaltait le courage de ses amis en leur promettant de délivrer la Grande-Bretagne du joug de ces *chiens de whigs*. Suivi de ces milices à toques bleues, il déploya son étendard à Glenfinnin, et, se portant sur Perth, il fit, le 19 septembre, proclamer son père roi d'Écosse et d'Irlande. Lord George Murray et le marquis de Tullibardine, son frère, furent nommés lieutenants généraux. Ce fut alors qu'il écrivit à Louis XV, son *royal oncle*, pour lui mander les premières nouvelles de son entreprise. Le cabinet de Versailles se montra plus inquiet que satisfait; préoccupé des difficultés de la guerre des Pays-Bas, il aurait voulu ménager l'Angleterre pour la détacher de la coalition, et il n'osait trop ouvertement se prononcer pour la restauration des Stuarts. Pendant qu'il hésitait, Charles-

Édouard poursuivait avec énergie l'œuvre déjà commencée. Sa petite armée grossissait chaque jour par l'arrivée de nouveaux clans ; le 29 elle entra dans Édimbourg, sans éprouver de résistance, parce que sir John Cope, commandant des forces écossaises, cherchait le prince du côté d'Aberdeen, au nord de la capitale. La jeunesse de Charles-Édouard, sa taille avantageuse, ses cheveux blonds et bouclés, son visage d'un ovale parfait, la pose élégante de sa tête, ses yeux bleus et intelligents, les souvenirs des malheurs de sa famille, qu'il venait venger avec courage, il n'en fallait pas tant pour exciter l'enthousiasme du peuple et pour accroître rapidement le nombre de ses soldats.

Cependant une consternation profonde régnait en Angleterre. Le roi, qui était à Hanovre, revint à la hâte, et réclama de la Hollande le secours de six mille hommes qui lui était dû d'après les traités. En attendant, sir John Cope, revenu d'Aberdeen avec quatre régiments de fantassins et deux de cavaliers, attaqua, le 2 octobre, le prince à Glasmuir ou Preston-Pans, entre Édimbourg et Haddington. Charles-Édouard n'avait ni cavalerie ni canon ; toutes ses forces se composaient de deux mille cinq cents montagnards, qui, animés au combat par le son des cornemuses, s'élançèrent sur l'ennemi avec la rapidité de l'éclair, sans garder de rang. Après avoir tiré leur coup à vingt pas, ils jetèrent leurs fusils, et, tenant chacun d'une main un petit bouclier au-dessus de la tête, et la claymore ou la dague (*dirck*) de l'autre, ils se précipitèrent sur la cavalerie anglaise, égorgeant

hommes et chevaux. Ce combat d'un nouveau genre effraya les Anglais, qui se mirent à fuir, laissant sur le champ de bataille ou dans la retraite cinq cents morts et plus de mille prisonniers, avec leurs tentes, leurs bagages, leurs canons et presque tous leurs drapeaux. Charles-Édouard se montra généreux après la victoire, et les blessés ennemis reçurent tous les soins que réclamait l'humanité.

La victoire de Preston rendit le prince maître de toute l'Écosse, et il ne resta aux Anglais que les garnisons d'Édimbourg et de Stirling. Malheureusement pour sa cause, le vainqueur ne profita pas de la terreur que cette journée avait répandue en Angleterre; pendant qu'il attendait les renforts qu'on lui promettait de France, il donna à ses ennemis le temps de se remettre. Le Parlement accorda au roi George II un subside de treize cent mille livres sterling pour porter les troupes régulières à cinquante mille hommes; on suspendit pour six mois l'acte d'*habeas corpus*, et toutes les mesures furent prises pour la sûreté du royaume.

Vers le 15 novembre, Charles-Édouard, après avoir reçu de France quelques faibles secours et publié un manifeste chevaleresque que ses ennemis mêmes admirèrent, répartit ses troupes en trois colonnes et les mit en marche sur Carlisle. Le 26 novembre la place fut prise par les soins de l'ingénieur Lally de Tolendal, au service de la France. Sur ces entrefaites, le maréchal Wade, à la tête de vingt mille anglais, se tenait sur la défensive à Newcastle. A Carlisle, le chef des clans écossais suppliait le Prétendant de ne

point pénétrer plus avant sur le territoire anglais, et d'attendre que l'Écosse tout entière fut soulevée, armée et organisée pour se mettre en mesure de continuer la lutte avec avantage. Charles-Édouard ne voulut point se rendre aux instances de ses amis ; il comptait sur les intelligences qu'il s'était ménagées en Angleterre, il voulait poursuivre sa route victorieuse, et reconquérir avec les montagnards la pierre mystérieuse de Scône, que le roi Édouard I<sup>er</sup> avait jadis transportée à Westminster.

En Angleterre on continuait d'être en proie aux plus vives alarmes, à mesure que se développait la *perfide et dénaturée rébellion* (unnatural rebellion). George II ne se rassura qu'en apprenant le retour de son fils, le duc de Cumberland, le général de Fontenoy, l'homme de guerre, l'homme d'action de sa dynastie. Le jeune prince se hâta d'aller prendre le commandement des forces anglaises, et on organisa à Londres une grande agitation protestante et révolutionnaire en faveur de la maison de Hanovre. Il y eut de bruyantes démonstrations, et, pour rassurer ou satisfaire le peuple, on emprisonna quelques prêtres catholiques fort inoffensifs. Au milieu de cette émotion, on apprit l'arrivée du Prétendant à Derby, ville située à moins de quarante lieues de Londres. L'épouvante redoubla, en dépit des démonstrations anglicanes et des grossiers hourras de la multitude. George II disposa tout pour s'enfuir en Hollande, avec ses trésors, dès que le Prétendant se montrerait en vue de sa capitale. Sur ces entrefaites on apprit que lord John Drummond, un des partisans de Charles-Édouard,

arrivait de France avec le *royal-écossais* et des renforts montant à trois mille hommes. Les chefs des clans, persistant à ne combattre que sur le sol même de l'Écosse, exigèrent que le Prétendant retournât sur ses pas pour rallier à lui ce petit corps d'armée; Charles-Édouard obéit à regret, et en versant des larmes de désespoir. La retraite commença le 6 décembre; elle s'opéra par Manchester, Preston, Lancastre, Kendal et Carlisle. Le duc de Cumberland, avec ses troupes rappelées de Flandre, suivit son adversaire, fit sa jonction avec l'armée de Wade, reprit Carlisle et parut prendre de nouveau possession de l'Écosse. Ainsi, par l'aveugle obstination de ses amis, Charles-Édouard, qui avait commencé la guerre en héros, la terminait en aventurier fugitif, et l'Angleterre protestante poussait des cris de victoire.

Le 25 décembre, le Prétendant arriva à Glasgow, ville ennemie des Stuarts; à Bannockburn, où jadis Bruce avait assuré l'indépendance écossaise, il fut rejoint par lord Drummond, et sa petite armée fut portée à neuf mille hommes. La ville de Stirling lui ouvrit ses portes le 7 janvier; mais la citadelle, placée sur un roc inaccessible, ne se rendit pas.

Cependant un corps de treize mille hommes, détaché par le duc de Cumberland et le maréchal Wade, sous les ordres du général Hawley, entra en Écosse, occupa Édimbourg, et vint prendre position à Falkirk. Le prince l'y attaqua à l'improviste, le 17, à deux heures de relevée, et le mit en déroute. Le camp anglais fournit un riche butin aux vainqueurs; mais le mauvais temps, qui les avait favorisés pendant l'action,

parce que le vent poussait la pluie contre leurs ennemis, ne leur permit pas de poursuivre les fuyards. La journée de Falkirk répandit la consternation parmi les Anglais, et l'on s'attendait à voir le prince se tourner contre Édimbourg, lorsqu'il résolut d'entreprendre le siège du château de Stirling, dont la possession n'était d'aucune importance pour lui.

Aussitôt qu'on reçut à Londres la nouvelle de la bataille de Falkirk, le duc de Cumberland partit pour Édimbourg, où il arriva le 30 janvier. Le fils du roi George n'avait guère en sa faveur que l'art de se faire aimer de ses soldats, pour qui il était ce qu'ils appelaient un *bon compagnon*, comme le témoigne son surnom de *Blaff-Will* (Jovial-Guillaume). Il possédait peu de ces qualités de prince qui ennoblissent son jeune rival dans la mauvaise comme dans la bonne fortune; il n'avait ni sa courtoisie, ni sa générosité. Vaincu jusqu'alors dans presque toutes les batailles où il s'était trouvé, un succès l'attendait enfin en Écosse; mais il venait y acquérir le surnom de *Boucher* par ses cruautés, et mériter d'expier un jour son unique victoire par la honteuse capitulation de Closter-Seven.

Le duc de Cumberland se mit aussitôt à la tête de l'armée, qu'on avait de nouveau portée à quatorze mille hommes. Charles-Édouard renonça au siège de Stirling, se retira sur Inverness, força le gouverneur de la citadelle à se rendre, et fit sauter ce fort, construit par les Anglais du temps d'Olivier Cromwell, pour maintenir les Écossais dans l'obéissance. Le duc marcha contre son rival, établi près de Culloden à

cinq milles d'Inverness; il plaça son camp à Naïrn. Le 15 avril, anniversaire de la naissance de Cumberland, Charles-Édouard, présumant que ce jour-là les Anglais se livreraient aux excès de la boisson, résolut de les surprendre pendant la nuit. Ce dessein manqua, soit par les difficultés que les Écossais rencontrèrent sur la route, et qui retardèrent leur marche, soit par la désobéissance de quelques chefs, et, le jour ayant commencé à poindre, ils se retirèrent en désordre. Aussitôt Cumberland, qui venait d'échapper à un danger dont il ne se doutait pas, donna l'ordre d'attaquer le prince.

Cette journée (16 avril 1746) est célèbre sous le nom de bataille de Culloden. L'armée écossaise, épuisée de fatigues, fut mise en déroute, malgré la valeur désespérée de Charles-Édouard. On fut obligé de l'entraîner : il voulait vaincre ou mourir. Après la victoire le duc de Cumberland se promena parmi les morts et les mourants, et donna lui-même le signal du massacre. On mutila les cadavres, on acheva les blessés, on fusilla tout ce qu'on put prendre, on fit la *chasse aux rebelles*; on encombra les prisons de *suspects*; on les exporta par centaines aux colonies; le pays entier fut couvert de sang, de ruines et de désolation. De retour à Londres, le *Boucher* des Écossais, craignant d'être poursuivi pour sa barbarie, se fit donner un acte d'*indemnité* par le parlement.

La bataille de Culloden et les exécutions de Cumberland terminèrent la guerre intestine. Charles-Édouard, à la tête duquel le parlement avait mis un prix de trente mille livr. sterl. (750,000 fr.), erra pen-

dant plus de cinq mois dans les montagnes de l'Écosse et dans les mers qui l'entourent ; fuyant d'île en île , de caverne en caverne, continuellement poursuivi par des gens avides de gagner le salaire du meurtre, il essuya tout ce que la fatigue , la faim , la nudité et l'affreuse misère ont de plus horrible , toutes les angoisses de la mort , qui se présentait à tout moment sous une nouvelle forme ; mais il éprouva par compensation les plus sublimes effets de la loyauté. De plus de cinquante personnes qui connaissaient son secret , pas une seule ne fut tentée de gagner le prix de la trahison. Exposé aux plus grands périls , il se vit obligé de se confier à un homme qu'il savait être partisan dévoué de la maison de Hanovre. Alexandre Donald , ainsi se nommait ce brave Écossais, demeura fidèle envers lui aux devoirs de l'hospitalité , et ce fut grâce à tant de générosité qu'il parvint enfin à s'embarquer à bord d'un navire français qui le conduisit en Bretagne ( 10—21 octobre 1746).

En Italie la campagne de 1745 avait été heureuse pour la France. Le maréchal de Maillebois et l'infant don Philippe, dès la fin de l'hiver, s'étaient rapprochés des sources du Tanaro et de la Bormida, et menaçaient le haut Montferrat. De son côté le comte de Gages, à la tête de l'armée espagnole et napolitaine, manœuvrait pour joindre ses forces à celles de don Philippe et aux troupes françaises ; son plan, très-hardi, consistait à isoler les Autrichiens et les Piémontais, à se placer entre deux, à les vaincre séparément, à rejeter les premiers sur l'Allemagne, les autres sur les Alpes, où les attendait Maillebois.

Pour le succès d'une pareille combinaison il fallait à la fois rattacher à la cause franco-espagnole la république de Gênes et donner le change au prince de Lobkowitz, qui, à la tête d'une autre armée autrichienne, manœuvrait pour fermer à Gages les routes du nord et le rejeter dans les Abruzzes. Le comte de Gages, en se rejetant sur les Apennins, où il eut beaucoup à souffrir, trompa son ennemi, et arriva, le 9 mai, aux abords de la Magra et bientôt après sous les murs de Gênes. C'était un moment décisif pour le gouvernement génois. Protégée au nord par Maillebois et l'infant don Philippe, secourue, vers la rivière du Levant, par l'armée du comte de Gages, la république se déclara en faveur des Bourbons et mit à leur service un corps d'armée et du canon. En ce moment les forces réunies de la France, de l'Espagne et de Naples, autour de Gênes, s'élevaient à soixantedix mille combattants.

Le roi Charles-Emanuel et l'Autrichien Schulembourg, qui avait remplacé le prince de Lobkowitz, occupaient de très-fortes positions entre le Pô et le Tanaro. La guerre dura plusieurs mois en Piémont et en Lombardie. Le 3 septembre, le maréchal de Maillebois se rendit maître de Tortone; le duc de La Vieuville, avec un corps espagnol, s'empara de Parme et de Plaisance; il surprit Pavie (20 septembre) et marcha sur Milan, que les Autrichiens se hâtèrent de mettre en état de défense. Le 27 les armées réunies de France et d'Espagne attaquèrent à Bassiquana les Piémontais, commandés par Charles-Emmanuel, et les rejetèrent sur Valenza, et bientôt après sur Casal. Alexandrie ou-

vrit ses portes aux Français le 11 octobre, Valenza le 30, mais la citadelle d'Alexandrie résista aux attaques des vainqueurs et les Français prirent leurs quartiers d'hiver. Le roi de Sardaigne avait perdu la Savoie, le Montferrat, le comté de Nice, une partie des provinces d'Asti, d'Alexandrie et de Verceil. La flotte anglaise, il est vrai, avait bombardé Gênes et les autres ports de cette république, mais ces exécutions barbares, accomplies en dehors du droit de la guerre, furent pour les ennemis de la France une faible compensation de leurs pertes. Vers le même temps le comte de Gages avait continué la lutte, sans se laisser retarder par l'hiver. Le 19 décembre il prit Milan, et le lendemain le prince don Philippe fit son entrée triomphale dans cette capitale. Ces glorieux événements permirent au duc de Modène de reprendre possession de ses États; toutefois la citadelle de Milan et l'importante place de Mantoue tenaient encore pour l'Autriche.

Des prétentions de gouvernement venaient compliquer les difficultés de la guerre. La reine Élisabeth Farnèse, enorgueillie des succès de l'armée espagnole, voulait se passer du concours de la France et réserver à ses fils le Milanais, la Savoie, le comté de Nice, Parme et Plaisance. M. d'Argenson, ministre de Louis XV, faisait comprendre à ce roi que la France avait le plus grand intérêt à détacher le roi de Sardaigne de l'alliance autrichienne, mais il ajoutait que Charles-Emmanuel ne consentirait jamais à abandonner la Lombardie à un prince de la maison d'Espagne, de peur de se voir resserré entre

deux peuples gouvernés par les Bourbons. Il ajoutait, et ces idées ont eu faveur de nos jours, que la politique de la France devait être non de conquérir l'Italie, mais de la rendre indépendante. Éclairé par les conseils de cet homme d'État, Louis XV n'hésitait pas à admettre que la France ne devait pas se rendre solidaire en Italie de l'ambition de l'Espagne, que, tout en restant l'allié des Bourbons de Madrid et de Naples, il fallait à propos faire prévaloir des prétentions différentes, maintenir entre les États d'Italie un juste équilibre, et amener tous les princes étrangers, qui obtiendraient ou conserveraient des possessions dans cette contrée, à devenir franchement et exclusivement princes italiens. Vers la fin de 1745 des ouvertures furent faites dans ce sens au roi Charles-Emmanuel, et, le 17 février 1746, à la suite de conférences longtemps tenues secrètes, des préliminaires pacifiques furent signés à Paris entre la France et la Sardaigne. Aux termes de ces stipulations, Louis XV garantissait à Charles-Emmanuel tout le Milanais au nord du Pô et jusqu'aux confins de la république de Venise. Le territoire situé sur la rive droite de ce fleuve, de la Scrivia à la Trebbia, devait être réuni au grand-duché de Parme ; Finale était rendu aux Génois, Mantoue était cédé à Venise, et la Toscane était donnée en toute souveraineté au prince Charles de Lorraine, frère de l'empereur. Ainsi l'Italie tout entière devenait indépendante. Pour convertir ces préliminaires en traité définitif on avait besoin de l'adhésion de l'Espagne ; le cabinet de Madrid, dominé par Élisabeth Farnèse, répondit pendant deux mois

par des refus, puis, quand il se ravisa, il était trop tard; le roi de Sardaigne, feignant de croire qu'on voulait se jouer de lui, avait renoué ses engagements avec l'Autriche, et la campagne de 1746 était ouverte par deux événements fort honorables pour les armes piémontaises, la prise d'Asti et la délivrance d'Alexandrie (6 — 11 mars).

L'Espagne jeta les hauts cris contre la France. L'infant don Philippe, qui trônait à Milan, refusa de concerter les opérations de son armée avec celles de Maillebois, et, tandis qu'il hésitait sur le plan de guerre à suivre, de nombreuses troupes autrichiennes entraient dans le Mantouan et se portaient sur l'Adda. Les Espagnols, hors d'état de résister, abandonnèrent Milan aux Autrichiens et se replièrent sur Plaisance. Les Impériaux tentèrent de se rendre maîtres de Parme. L'infant don Philippe appela Maillebois à son secours. Les Français accoururent, mais le roi de Sardaigne les suivit de près. Avant qu'il eût pu arriver à son tour, l'armée combinée des Français, des Espagnols, des Napolitains et des Génois, sortit de ses retranchements, devant Plaisance, et attaqua l'armée autrichienne (16 juin). La bataille, aussi opiniâtre que meurtrière, fut gagnée par les Impériaux, et, pour comble de disgrâce, les troupes sardes qui arrivaient sur le théâtre de la lutte fermaient la retraite aux Français. Maillebois manœuvra fort habilement sur les deux rives du Pô, et réussit à éviter un engagement dans lequel son armée trop inégale en forces aurait succombé. Comme il se repliait vers Gênes, par les montagnes de la Ligurie, on apprit la

mort de Philippe V, roi d'Espagne, qui, le 9 juillet 1746, avait succombé à une attaque d'apoplexie. C'était un prince débile et maniaque, qui depuis longtemps n'intervenait dans les affaires de l'Espagne que pour apposer sa signature sur des papiers dont il ignorait le contenu; néanmoins sa mort était un événement grave, car le nouveau roi, Ferdinand VI, alors âgé de trente-trois ans et issu du premier lit, n'aimait point Élisabeth Farnèse et se trouvait disposé à abandonner la politique de cette princesse aussi bien que l'alliance de la France.

Le général Las Minas, qui venait de remplacer Gages dans le commandement de l'armée espagnole en Italie, ordonna de battre en retraite dans la direction de Nice et fit évacuer les retranchements de la Bocchetta, fortes positions d'où les Espagnols protégeaient la république de Gênes (14 août). Maillebois, le duc de Modène, l'infant don Philippe s'indignaient vainement de ce qu'on abandonnât si lâchement l'Italie. Délaissés par leurs alliés, les Français n'eurent à leur tour d'autre parti à prendre que de se replier sur le Var. Le 6 septembre l'armée autrichienne occupa Gênes de vive force, et fit subir à cette malheureuse ville le sort des vaincus. De son côté le roi de Sardaigne s'empara de Savone, de Finale et des forteresses de la rivière de Ponent, tandis que la flotte anglaise se saisissait de tous les vaisseaux qui entraient dans le port de Gênes.

Tandis que les Autrichiens opprimaient Gênes, l'accablaient d'exactions et la soumettaient aux plus dures conditions de la guerre; tandis qu'ils rejetaient sur

Nice et sur les Alpes les Français et les Espagnols vaincus et découragés, des événements plus heureux s'accomplissaient au nord du royaume, dans les plaines de la Flandre et des Pays-Bas.

Louis XV avait encore voulu prendre part à la campagne et présider aux succès du maréchal de Saxe, son principal lieutenant. Il assista en personne à la prise d'Anvers, conquête importante, mais facile, et que les alliés n'osèrent pas disputer. Mons, Namur et Charleroi restaient à prendre, et ces trois forteresses étaient les seules positions où se maintint encore la domination autrichienne dans les Pays-Bas. Le prince de Conti s'empara de Mons le 10 juillet; peu de jours après, Charleroi se rendit et n'opposa d'ailleurs aux Français qu'une faible résistance; dix jours suffirent au comte de Clermont pour se rendre maître de Namur. Les Pays-Bas autrichiens une fois envahis par l'armée française, le tour de la Hollande devait venir. Cette république, exposée aux coups du maréchal de Saxe, se trouvait hors d'état de soutenir une lutte longue et sérieuse; elle était d'ailleurs en proie aux divisions intestines, et le parti aristocratique avait fort à faire à lutter contre l'ambition de Guillaume IV, prince d'Orange, qui travaillait à rétablir le stathoudérat aboli en 1702, à la mort de Guillaume III, roi d'Angleterre. Sans s'être rendu recommandable par des services réels, le prince d'Orange avait l'art de se présenter aux populations comme le dernier espoir de la patrie. La multitude prêtait volontiers l'oreille aux suggestions d'un prince qui représentait une famille chère

au pays par ses souvenirs, et l'Angleterre secondait de toute son influence ces dispositions du parti démocratique et de la bourgeoisie. Dans cette situation Marie-Thérèse avisa enfin à reprendre les Pays-Bas autrichiens, dont elle aurait pu empêcher la conquête. Le prince Charles de Lorraine se porta entre Liège et Namur, par la vallée de la Meuse, avec une armée de quatre-vingt mille hommes. L'armée française était supérieure en nombre, mais une partie de ses forces étaient occupées au siège de Namur. De part et d'autre il y eut des manœuvres habiles, mais l'avantage resta au maréchal de Saxe, qui força le prince Charles à abandonner les bords de la Méhaigne. Namur ayant capitulé (19 septembre), l'armée française marcha contre les ennemis, qui avaient pris position en deçà de la Meuse, ayant leur droite appuyée sur Maestricht, leur gauche sur Liège. Les troupes placées sous les ordres du maréchal de Saxe étaient réparties en dix colonnes. Le 10 octobre, au moment où elles arrivèrent en vue du prince Charles, elles trouvèrent les Autrichiens couverts par les villages retranchés d'Ance, de Varoux et de Raucoux. La gaieté et la joie animaient les Français. Homme de plaisir et homme de guerre, le maréchal de Saxe voulait que le soldat fût toujours disposé aux fêtes et aux batailles. Le soir, quand l'armée faisait halte, on jouait la comédie dans le camp. La veille donc de la bataille qui allait s'engager, une actrice, madame Favart, annonça ainsi au public le prochain spectacle : « Messieurs, demain, *relâche* à cause de la bataille; après-demain, nous aurons l'honneur de représenter *le Coq du Vil-*

lage, etc. » Inspiré par un sentiment plus héroïque, le maréchal de Saxe mit à l'ordre du jour la consigne suivante : *Que les attaques réussissent ou non, les troupes resteront dans la position où la nuit les trouvera, pour recommencer le lendemain.* Le courage et le dévouement ne sont point en France des vertus modernes.

Le 11 octobre la bataille s'engagea sur le chemin de Saint-Tron à Liège; le comte d'Estrées, le comte de Lowendall et le comte de Clermont conduisaient trois attaques différentes. Le village d'Ance fut d'abord emporté, mais l'aile gauche des alliés, s'étant repliée à six cents pas dans une position assez forte, se maintint vigoureusement et refoula plusieurs fois les Français par de brillantes charges de cavalerie. A la fin la position des Autrichiens fut emportée à la baïonnette. Un moment après, l'armée française enleva les villages de Varoux et de Raucoux, et l'ennemi favorisé par la nuit tombante, battit en retraite devant les nôtres, leur abandonnant vingt-deux pièces de canon et des bagages. La perte des vaincus fut évaluée à sept mille hommes tués ou blessés, celle des Français à trois mille, mais ces nombres furent contestés de part et d'autre. La victoire de Raucoux (on lui donna ce nom) n'amena pas des résultats bien décisifs, et le prince de Lorraine, obligé de passer sur la rive droite de la Meuse, ne tarda pas à prendre ses quartiers d'hiver.

Le maréchal de Saxe ne jugea pas prudent de l'inquiéter, et, après avoir dirigé son armée sur Tongres, il lui accorda également le répit que paraissait réclamer la mauvaise saison. A voir ces généraux et ces armées, fort en état de continuer la lutte, se reposer

dès la mi-octobre, et se contenter de quelques opérations de parade, on s'étonne de cette façon de faire la guerre, et l'on se demande si l'on combattait alors par vanité ou par ambition, si l'on voulait plutôt sauver la gloire qu'accroître la puissance. De nos jours le maréchal de Saxe, s'il voulait maintenir sa renommée, adopterait évidemment le système qui consiste à ne prendre aucun repos tant que la lutte est possible, à tirer d'une brillante victoire d'autre parti que de s'entendre appeler vainqueur et de réjouir les salons de Versailles.

Les événements du Midi présentaient un tout autre caractère de gravité. Vers la fin d'octobre le maréchal de Maillebois s'était vu rejeter sur la frontière du Var, avec les débris de son armée. Le marquis de Las Minas, qui commandait encore les débris de l'armée espagnole, s'était replié, par le Dauphiné, sur la Savoie, territoire encore au pouvoir de l'infant don Philippe. Ni l'un ni l'autre de ces chefs n'était en mesure d'arrêter les progrès des Impériaux et des Piémontais, et de mettre la Provence à l'abri d'une invasion : c'est à peine s'ils pouvaient opposer à l'ennemi quelques milliers d'hommes à peine vêtus, à peine équipés, affaiblis par la misère, les fatigues et l'indiscipline. Alors la France fut entamée du côté du Var. Tandis que les Anglais bombardaient les îles Sainte-Marguerite, les campagnes de la Provence furent livrées aux ravages des Pandours et des Croates, et de ces hordes féroces qui, trois ans auparavant, avaient menacé la Lorraine et l'Alsace. Nulle disposition sérieuse n'avait été prise pour arrêter l'ennemi. Il fallut

s'armer à la hâte et faire appel aux milices des campagnes, à la noblesse des châteaux. Ces résistances improvisées ne pouvaient venir à bout de l'attaque conduite par des généraux exercés, secondée par des troupes avides de destruction et de pillage. Marseille et Aix ne pouvaient être mis en état de défense, mais on protégea leurs abords avec quelques brigades ; Toulon se prépara à soutenir un siège. Lorsque la nouvelle de cette invasion se répandit à Versailles, la cour fut émue. Madame de Pompadour désigna au choix du roi le maréchal de Belle-Isle, bon soldat, beau parleur, mais général sans prévoyance, et qui, depuis les premiers revers de nos armées en Bohême, avait été tenu dans une espèce de disgrâce. Il eut ordre de partir pour la Provence et de venir en aide à Maillebois, dont l'incurie et les fautes avaient tant contribué au désastre. D'abord il affecta de refuser, alléguant les difficultés de la situation et déclarant qu'elle ne permettait plus d'espérance. A la fin, sur les instances réitérées du roi et de d'Argenson, il consentit à prendre le commandement de l'armée et partit pour Aix avec le chevalier de Belle-Isle, son frère (6 décembre 1746).

Dès qu'il eut pu se rendre compte des obstacles et du danger, dès qu'il fut parvenu à rallier les corps épars et à réorganiser une armée, il prit vigoureusement l'offensive, et fit enlever Castellane aux Austro-Sardes, qui s'en étaient rendus maîtres (janvier 1747). Bientôt après il reprit aux ennemis Grasse, Antibes, et les différentes villes qui étaient tombées en leur pouvoir ; puis il franchit à son tour le Var, et

manœuvra pour chasser l'ennemi du comté de Nice.

Un événement très-important favorisa ses opérations et opéra une diversion utile au salut de la Provence.

On a vu plus haut que, depuis plusieurs mois, la ville de Gènes, notre alliée, avait été lâchement abandonnée aux Autrichiens. Un transfuge, le marquis de Botta, qui commandait l'armée impériale, avait dignement secondé les vengeances de Marie-Thérèse en exerçant contre les malheureux Génois une longue série d'humiliations, de violences et d'outrages, dont il n'y avait pas d'exemple envers une république vaincue. En parlant des habitants de la ville il avait dit « qu'il ne leur laisserait que les yeux pour pleurer, » et il avait exigé d'eux une rançon si énorme que, pour l'acquitter, les nobles et les bourgeois s'étaient vus réduits à mettre leurs biens en vente. Le pape Benoît XIV ayant intercédé en faveur des Génois, on lui répondit par de belles promesses, dont on se garda bien de tenir compte, et la tyrannie continua à s'exercer sans relâche et sans pitié. On se lasserait à énumérer les actes odieux qu'ordonnait le lieutenant de Marie-Thérèse. Corvées imposées par la menace et le bâton, insultes prodiguées aux moines, outrages aux souvenirs des ancêtres, taxes et impôts intolérables, rien n'était épargné à des hommes qui pourtant avaient une histoire et pouvaient invoquer la gloire de leur passé. On comprend combien cette injustice faisait fermenter de colères dans le cœur du peuple. A la fin la révolte éclata. Le 5 décembre 1746, les Autrichiens ayant redoublé d'outrages, la multitude se souleva comme

un seul homme et fit pleuvoir sur les Impériaux du haut des maisons une pluie de pierres et de tuiles. Le cri *Aux armes !* retentit de toutes parts. Les soldats autrichiens, surpris par le nombre dans des rues tortueuses, se trouvèrent partout enveloppés. La foule se porta à l'arsenal et aux casernes, et la garnison sévit sur tous les points assiégés. Tout Autrichien qui osait paraître était attaqué et tombait sous les couteaux. L'insurrection prit bientôt les proportions d'une guerre. Un citoyen qui portait un nom cher aux Génois, Doria, dirigeait les mouvements du peuple, et organisait en armée ces rebelles rassemblés à la hâte par le soin de la commune vengeance. Les nobles, craignant le pillage et les violences populaires autant peut-être qu'ils haïssaient les exactions de l'Autriche, cherchèrent à s'interposer comme médiateurs. La lutte n'en dura pas moins plusieurs jours, durant lesquels la ville, couverte de barricades, se trouva transformée en un formidable champ de bataille. Botta, logé hors de la ville, à San-Pier-d'Aréna, essaya une attaque qui échoua. Bientôt la campagne tout entière fut soulevée, et les insurgés de la ville et du dehors se rendirent successivement maîtres de tous les postes. Le 10 décembre leur victoire fut complète, et les débris de l'armée autrichienne s'enfuirent précipitamment par les routes de la Lombardie.

Tandis que le marquis de Botta, sauvé par une capitulation honteuse, était rejeté au delà des Apennins, l'armée austro-sarde qui avait envahi la Provence se trouvait réduite aux plus dures extrémités. L'hiver ne lui permettait pas de faire venir d'Italie par le col de

Tende son matériel et ses approvisionnements ; les vaisseaux anglais suffisaient à peine à transporter de Livourne et des ports de la Sardaigne les vivres et les fourrages dont elle avait besoin ; il fallait nourrir les chevaux et les mulets avec du pain et du blé, alors que l'on craignait d'en manquer pour les hommes. La mortalité des chevaux et la désertion des hommes détruisaient rapidement cette armée naguère victorieuse et qui avait porté la désolation et l'incendie dans nos provinces méridionales. La flotte anglaise opérait des descentes ; elle cherchait à détruire par des bombardements les petites villes du littoral de la Provence, mais ces attaques partielles, mal dirigées, ne servaient qu'à redoubler l'exaspération du pays. Dans de telles conditions, et au moyen des renforts de troupes qui ne cessaient de lui arriver, le maréchal de Belle-Isle réussit à délivrer le territoire français de la présence de l'ennemi ; vaincus et découragés, les Austro-Sardes repassèrent le Var et ne furent pas poursuivis par les Français.

Les événements de Gênes avaient évidemment contribué pour beaucoup à l'insuccès de cette invasion. Le gouvernement de Louis XV eut honte d'avoir abandonné un peuple qui venait de lui rendre de pareils services. Dès le mois de mars il envoya aux Génois un renfort de six mille hommes, sous le commandement du duc de Boufflers, pair de France et gouverneur de Flandre. Il était temps qu'une troupe française entrât dans la ville et protégât la noblesse génoise contre la réaction populaire exaltée par sa victoire et furieuse d'avoir été mal secondé dans la lutte par la fac-

tion aristocratique. Le duc de Boufflers rétablit l'ordre et concilia les partis, en vue de la défense commune. Les ennemis, bien que chassés de Gênes, n'étaient nullement à dédaigner, et, après trois mois de siège, ils venaient de s'emparer de Savone. Le duc de Boufflers s'attacha à les combattre et mérita de la reconnaissance de la république le titre de *libérateur* de Gênes ; il n'en jouit pas longtemps, étant mort, au mois de septembre 1747, de la petite vérole, fléau qui décimait alors le genre humain et qu'on n'avait point encore appris à combattre.

En France, et dès le 22 juillet 1746, la Dauphine, princesse espagnole et fille de Philippe V, était morte en couches et n'avait laissé qu'une fille ; le 9 février 1747 le Dauphin épousa Marie-Josèphe de Saxe, fille de l'électeur de Saxe, roi de Pologne. Ainsi la reine de France, Marie Leczinska, donnait pour femme à son fils une princesse saxonne, dont le père avait détrôné Stanislas Leczinski. La politique contraint les rois à de pareilles alliances. La nouvelle Dauphine avait beaucoup de grâce, une instruction soignée, un grand désir de plaire et toutes les vertus que la religion inspire. Son souvenir est resté cher à la France.

Cependant Louis XV était las d'une lutte opiniâtre et qui, depuis plusieurs années, désolait les peuples et n'amenait aucun résultat. Si les troupes françaises avaient plus d'une fois campé en Italie, en Allemagne, en Flandre, dans les Pays-Bas, les ennemis avaient pris leur revanche en Alsace, en Lorraine, en Provence, et la Bretagne s'était vue exposée à la descente des Anglais. La Suède, la Russie, la Pologne avaient eu

leur part des calamités de l'Europe ; les neutres eux-mêmes n'avaient pas été épargnés , et les États pontificaux avaient été ravagés avec une cupidité barbare. Tant de souffrances ne permettaient pas encore aux souverains de poser les armes. L'exaltation des esprits réclamait la durée des sacrifices. Vainement donc Louis XV désirait la paix et travaillait à l'obtenir ; les ennemis de la France aspiraient à prendre leur revanche et à résoudre par l'épée tous les conflits que la guerre avait aggravés.

Louis XV, d'ailleurs , en cherchant la paix n'avait point exclusivement en vue les droits de l'humanité et la satisfaction de ses peuples. Dominé par madame de Pompadour, abandonné à l'attrait des plus dangereuses voluptés, indolent par caractère et incapable de réflexions soutenues, il voulait se reposer à Versailles , jouir des merveilles des arts et du luxe, et laisser de côté la politique et les combats, afin que nul souci ne troublât la joie de ses fêtes et n'amenât un nuage sur le front de la favorite. Quant à madame de Pompadour, au lieu d'imiter le désintéressement des premières maîtresses du roi, elle obtenait chaque jour de la faiblesse de ce prince des présents, des pensions, des domaines, des fiefs, des profusions inouïes qui appauvrirent la France. Il y avait sans doute à Paris un grand bien-être que ne cessaient d'alimenter les profusions des étrangers, le voisinage de la cour, les soins assidus de la police chargée d'assurer les approvisionnements et de prévenir les murmures du peuple ; mais dans les provinces la misère faisait des progrès rapides. Peu d'années avant le règne

de madame de Pompadour, le marquis d'Argenson écrivait : « Le mal véritable, celui qui mine le royaume, est que l'on s'aveugle trop ici (à Versailles) sur le dépérissement des provinces... Au moment où j'écris, en pleine paix, avec les apparences d'une récolte sinon abondante, du moins passable, les hommes meurent tout autour de nous, comme des mouches, de pauvreté, et broutant l'herbe. Les provinces du Maine, Angoumois, Touraine, haut Poitou, Périgord, Orléanais, Berry, sont les plus maltraitées... M. Orry n'a foi qu'aux rapports des financiers qui ont intérêt à lui cacher la vérité. Il regarde les intendants qui lui parlent avec le plus de franchise comme des curés ou des dames de charité qui exagèrent les tableaux de la misère par une compassion mal placée; aussi a-t-il dégoûté tous ses intendants; aucune voix ne s'élève plus entre le trône et le peuple; le royaume est traité comme un pays ennemi frappé de contributions... Le duc d'Orléans porta dernièrement au conseil un morceau de pain de fougère que nous lui avons procuré. A l'ouverture de la séance il le posa sur la table du roi, disant : *Sire, voilà de quoi vos sujets se nourrissent.* » Il y a évidemment dans ce tableau une amertume qui dépasse la vérité, mais un homme grave, en rapport avec l'élite de la société du dix-huitième siècle, n'aurait point osé écrire de telles pages s'il eût été démenti par les faits et si ses plaintes n'eussent reposé sur aucune preuve.

Le gouvernement de Louis XV, pénétré des difficultés de la situation, désirait d'autant mieux la paix qu'à force d'incidents et de transformations la guerre

n'avait plus de raison d'être, et que l'on commençait à ne point se souvenir des causes qui l'avaient amenée. Désormais il ne pouvait plus être question de s'opposer à l'avènement de la maison de Lorraine à l'empire et de perpétuer la dignité impériale dans la descendance de Charles VI. La Bavière et la Prusse, médiocrement satisfaites du concours de la France, avaient traité séparément avec Marie-Thérèse. La Sardaigne s'était déclarée contre nous, et l'on ne voyait pas dans quel but Louis XV s'épuiserait à poursuivre une guerre commencée dans l'intérêt de la Sardaigne, de la Prusse et de la maison palatine. Élisabeth Farnèse, tenue à l'écart par les conseils du nouveau roi d'Espagne, n'était plus en mesure d'ensanglanter l'Italie pour procurer un établissement à l'infant don Philippe. Quant à l'Angleterre, elle avait à se remettre de ses secousses intérieures; personne ne la menaçait sur le continent, et il était permis de croire qu'à son tour elle ne tarderait pas à poser les armes. En dépit de toutes ces causes qui paraissaient rendre la paix indispensable, la guerre impolitique et inutile, les puissances se trouvaient trop engagées dans la lutte pour y mettre fin de si tôt, et la campagne de 1747 mit fin à des conférences pacifiques qui s'étaient ouvertes à Bréda par les soins du marquis d'Argenson et avec l'agrément de Louis XV.

Le 17 avril le roi déclara formellement la guerre aux Provinces-Unies, qui, depuis deux ans, avaient joint leurs troupes aux ennemis de la France, avec l'étrange prétention de rester neutres. Cette déclaration amena en Hollande l'une de ces révolutions qui

avaient si souvent troublé l'existence de la république ; le parti du prince d'Orange, favorisé par l'Angleterre, l'emporta sur la magistrature des villes, qui penchait pour l'alliance française, et la populace, suscitée par l'étranger autant que par les rancunes démocratiques, fit entendre le cri célèbre : *Orange boven* (Orange par-dessus). A peine eut-on appris que l'armée du maréchal de Saxe, déjà maîtresse des Pays-Bas autrichiens, mettait le pied dans la Flandre hollandaise, qu'une fermentation formidable se manifesta en Zélande. Du 25 au 28 avril le mouvement gagna les villes, et, sur tous les points, le prince d'Orange Guillaume IV fut proclamé stathouder, capitaine et amiral général. La Zélande, la Hollande, les provinces d'Utrecht et d'Over-Yssel s'associèrent l'une après l'autre à cette insurrection, et, par le fait d'un soulèvement populaire, dont personne ne pouvait entraver la marche, la maison de Nassau fut appelée à gouverner héréditairement les Provinces-Unies. Exemple inattendu d'une république détruite par le peuple lui-même et remplacée par la monarchie.

Les Hollandais ne s'étaient point préparés à la guerre. Les villes fortes qui avaient résisté à Louis XIV et à Vauban, et dont plusieurs étaient réputées imprenables, furent prises l'une après l'autre presque aussitôt qu'attaquées. Le maréchal de Saxe se proposait d'assiéger Maestricht ; mais, pour assurer le succès de cette opération importante, il avait besoin de paralyser l'ennemi par une victoire. Dans ces conditions le roi partit de Tongres et vint le joindre, pour assister de sa personne à la bataille décisive

qu'allait livrer le maréchal. L'armée combinée des Anglais, des Hollandais et des Autrichiens, s'était portée en avant de Maestricht pour couvrir les abords de cette place; le 30 juin l'armée française, alors en marche sur Herderen, aperçut les alliés rangés en bataille devant Lawfeld et très-fortement retranchés. Des deux côtés on se préparait à combattre; or, dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 juillet, une pluie abondante ajouta aux obstacles de la lutte, et, quand le jour parut, les Français se virent obligés d'aborder les alliés sur un terrain glissant et de se servir de poudre mouillée. De pareilles difficultés ne diminuaient ni leur ardeur, ni leur courage, et le maréchal de Saxe, après avoir pris des dispositions utiles à la sûreté du roi, n'hésita plus à donner le signal de l'attaque.

Trois fois le village de Lawfeld fut abordé par les Français, trois fois les ennemis s'y maintinrent, à l'abri de leurs revêtements terrassés, garnis de batteries dont les feux se croisaient et couvraient leurs positions. Ne pouvant emporter de front, malgré l'ardeur de ses soldats, un village dont chaque verger était transformé en citadelle, le maréchal de Saxe manœuvra pour le tourner, ou du moins pour attirer à lui le principal effort de l'armée anglo-hollandaise. Tandis que le duc de Cumberland se portait à sa rencontre, les réserves françaises attaquèrent pour la quatrième fois le village et en chassèrent l'ennemi. Maîtres de ce poste important, auquel on attachait le succès de la journée, les nôtres s'y virent exposés au feu des redoutes qui dominaient Lawfeld; pendant qu'ils cher-

chaient à s'abriter et à se retrancher, la cavalerie anglaise, conduite par le vicomte Ligonier, fils d'un réfugié calviniste, se précipita sur le village et porta le plus grand désordre parmi les Français. En ce moment le maréchal de Saxe, qui venait de refouler le duc de Cumberland, survint avec la masse de ses forces, enveloppa Lawfeld, et força Ligonier et les cavaliers anglais de mettre bas les armes. De son côté le duc de Cumberland opéra sa retraite en bon ordre par le chemin de Maestricht, et les Français, épuisés par leur propre victoire, n'essayèrent pas de le poursuivre. Vers le soir Louis XV parcourut le champ de bataille et adressa au maréchal de Saxe de vives félicitations.

En rendant compte à Marie Leczynska de cette journée, le roi lui écrivit en ces termes : « Je viens de remporter une grande victoire, par la protection marquée de la Vierge ; la bataille s'est donnée le jour de sa fête ; c'est contre des hérétiques que nous avons combattu, et les Autrichiens en ont été spectateurs bénévoles. Le prince de Hesse a défendu vigoureusement le village de Lawfeld, dont la bataille portera le nom ; mais le comte de Clermont, l'ayant attaqué plus vigoureusement encore, l'a enfin emporté. Les Français ont combattu comme des héros ; le comte de Bavière a été pris. » A son fils le Dauphin le roi mandait : « Je vous charge de dire à madame la Dauphine qu'elle fera bien d'écrire au maréchal de Saxe, et qu'elle n'oublie pas de le gronder de ce qu'il s'expose comme un simple soldat. Nous avons pris à l'ennemi des étendards, du canon et des drapeaux. »

Rentré sous la tente, Louis XV se fit présenter le général Ligonier, l'admit à sa table et le traita avec beaucoup d'égards. « A quoi nous peut servir, lui dit-il, de faire périr tant de braves gens, au lieu de faire sérieusement la paix ? »

Peu de jours après (4 juillet) Lowendahl assiégea Berg-op-Zoom; cette place, fortifiée par le célèbre Cohorn, passait pour imprenable. Le prince de Waldeck, avec l'armée hollandaise, essaya de la secourir, mais il échoua. La garnison était forte de douze mille hommes et résista près de soixante-dix jours. A la fin, le 16 septembre, après un mois de tranchée ouverte, les assiégeants tentèrent l'assaut et pénétrèrent dans la place. Rien ne fut soustrait à la fureur du soldat; le massacre fut épouvantable, et le souvenir de cette terrible journée resta comme l'un de ceux qui attestent davantage combien sont grandes les calamités de la guerre. La prise de Berg-op-Zoom valut à Lowendahl le bâton de maréchal de France.

Le gouvernement, préoccupé des besoins de l'armée où se trouvait le roi, avait réuni dans les Pays-Bas les principales ressources militaires de la France et ne donnait qu'une médiocre attention à l'armée d'Italie. Cependant les Autrichiens et les Piémontais avaient à cœur de tirer vengeance de la glorieuse révolte de Gênes, et l'Angleterre leur venait en aide par ses vaisseaux et ses subsides. Malgré tant d'efforts, les Génois maintenaient leur indépendance et résistaient à toutes les attaques; les habitants des campagnes s'associaient à leur patriotisme, et le corps d'armée que Louis XV avait envoyé à leur secours

montrait beaucoup d'énergie et de dévouement. Le 2 juillet 1747, le duc de Boufflers, étant mort de la petite vérole, fut remplacé par le duc de Richelieu. De leur côté les Espagnols firent parvenir de l'argent et des soldats. Tandis que la république ligurienne luttait ainsi contre des ennemis nombreux et forts, le maréchal de Belle-Isle se disposait à faire entrer en Italie l'armée qu'il avait rassemblée au pied des Alpes, dans les vallées du Dauphiné et de la Provence. De concert avec son frère le chevalier de Belle-Isle, il manœuvrait pour envahir à la fois le Piémont par deux routes ; d'après le plan adopté, un corps d'armée avait ordre de franchir la chaîne qui sépare la vallée de la Dora de celle du Chiusone, d'éviter les forteresses d'Exiles et de Fénestrelles, de déboucher dans le val de Sangone et de descendre de Giaveno ; l'autre corps, formant l'aile droite de l'armée d'invasion, devait se porter sur Cunéo, par la vallée de la Stura, et tenir en échec l'armée du roi de Sardaigne, alors campée dans la province de Saluces. On espérait que les Espagnols, toujours commandés par Las Minas, se dirigeraient sur Nice et sur Gênes, pour concerter leurs mouvements avec les divisions françaises dans les plaines du Piémont.

Le 14 juillet le chevalier de Belle-Isle partit de Briançon avec son corps d'armée et franchit le mont Genève. Les Piémontais, inférieurs en nombre, se replièrent devant lui, et prirent position au travers du col de l'Assiette, dans les montagnes qui séparent la Dora du Chiusone. Ils s'y retranchèrent à la hâte. Les Français les attaquèrent sur trois points à la fois, et,

en dépit de leur courage, ils se virent arrêtés par des obstacles sérieux et multipliés. Le chevalier de Belle-Isle, étonné de cette résistance, voulant ranimer l'audace de ses soldats, prit un drapeau et le planta sur les retranchements de l'ennemi. En ce moment il fut atteint de plusieurs blessures et tomba mort. Déconcertés par ce malheur et par la perte de leur chef, les Français se replièrent sur Briançon; dans cette très-courte expédition ils avaient eu cinq mille hommes tués ou blessés et se trouvaient hors d'état de passer les Alpes. Quant aux Piémontais, qui avaient combattu à l'abri de leurs retranchements, leur perte ne dépassait pas une centaine de morts. Bien que la campagne eût ainsi échoué à son début, le maréchal de Belle-Isle revint à Versailles pour y prendre les ordres du gouvernement et fut accueilli comme un héros. L'opinion publique, assez peu disposée à partager l'enthousiasme de la cour, se montra sévère à l'égard du favori, et, en dirigeant contre lui les sarcasmes et les railleries, elle oublia qu'après tout il avait représenté la France et subi une part douloureuse dans les deuils de l'armée.

Louis XV s'était conduit à l'armée des Pays-Bas comme doit le faire un roi, ménager du sang de ses soldats et obligé de donner l'exemple. Ainsi que les Bourbons, il était doué d'un courage froid et calme, dénué d'élan, mais opiniâtre. Il respectait en lui non sa personne, mais la royauté (nous parlons de sa vie militaire), et, s'il consentait parfois à se tenir loin du danger, c'était pour épargner une catastrophe à ses peuples, et non par appréhension de la mort. Dans

les occasions où il fallait encourager le soldat, il savait rester à portée des balles. A la bataille de Lawfeld, des hauteurs d'Herderen, où il avait pris position, il s'était rendu compte de toutes les phases de la lutte, du mouvement de toutes les divisions, et il avait beaucoup contribué au succès de la journée en donnant à propos des ordres et en veillant à ce que les troupes présentassent à l'ennemi une surface suffisante. Devant Menin le roi avait lui-même ouvert la tranchée et tiré le premier coup de canon ; plus d'une fois il s'était avancé jusque sous les murs de la place, pour désigner les endroits faibles et diriger les attaques. Cependant il n'aimait pas la guerre, il ne la faisait que malgré lui, et les grandes effusions de sang, au lieu de l'enivrer comme témoignage de victoire, lui faisaient avidement désirer la paix. A l'armée il se plaisait à étaler beaucoup de luxe : il aimait à déployer devant l'ennemi et pour sa noblesse un appareil militaire destiné à donner une haute idée de sa puissance.

Tandis qu'il poursuivait dans les Pays-Bas des conquêtes qui devaient être stériles, la marine française, à peine réorganisée, subissait des échecs fort regrettables. Les Anglais s'étaient rendus maîtres, en 1745, de la forteresse de Louisbourg, destinée à protéger leurs pêcheries dans l'île du cap Breton. En 1746 on prépara des armements pour recouvrer cette position importante, et, l'année suivante, deux escadres sortirent du port de Brest. L'une, sous les ordres de La Jonquière, avait ordre de faire voile pour l'Amérique ; l'autre, commandée par M. de Saint-Georges,

devait se rendre aux Indes orientales. Les deux escadres escortaient d'ailleurs des convois de commerce. Six vaisseaux de guerre et quatre frégates, telle était la force des deux escadres réunies. Le 3 mai 1747 les deux amiraux rencontrèrent deux escadres anglaises, commandées par Anson et Warren, et qui se composaient de dix-sept vaisseaux. Ils laissèrent les convois continuer leur route sous la protection des quatre frégates, et ils ne craignirent pas d'opposer leurs six vaisseaux de guerre à la flotte anglaise, trois fois supérieure en nombre. Après un combat inégal, durant lequel nos marins se signalèrent par leur habileté et leur courage, la force numérique prévalut, et les vaisseaux français, hors d'état de prolonger la lutte, tombèrent au pouvoir de l'ennemi. Quelques mois après (14 octobre), une escadre française, forte de neuf vaisseaux de ligne et de plusieurs frégates, fut rencontrée par la flotte anglaise, à la hauteur de l'île d'Aix. L'amiral français L'Etenduère était un homme doué d'une intrépidité calme; sans se laisser effrayer par la supériorité du nombre, il accepta le combat et fut accablé par l'ennemi. Des neuf vaisseaux qu'il avait sous ses ordres, sept furent pris; deux autres, à la faveur de la nuit, rentrèrent dans le port de Brest. C'était le moment où, dans les Indes orientales, deux hommes de génie, Labourdonnais et Dupleix, essayaient de fonder de vastes établissements au profit de la France; par malheur ils ne s'entendaient pas. L'un d'eux, Labourdonnais, était plein d'humanité et d'abnégation, et dans plus d'une colonie il avait fait bénir son nom par les peuples; l'autre, altier, orgueilleux, cruel, avait le génie de la

guerre et de la conquête, et usait de son ascendant auprès du cabinet de Versailles pour se plaindre de son collègue et le perdre. Il ne réussit que trop à lui faire subir des traitements injustes, tels que l'emprisonnement, la disgrâce et la ruine, et toutefois il signala sa mission dans les Indes par des victoires et des conquêtes sans avenir, mais qui éblouirent un moment la France. Dupleix fonda Chandernagor, dans le golfe de Bengale, et fut la terreur des Anglais; Labourdonnais attacha son nom à la fondation des colonies de l'île de France (l'île Maurice) et de l'île Bourbon (la Réunion), et il a mérité que dans la gracieuse légende de *Paul et Virginie* son souvenir fût inscrit comme celui d'un homme de bien. Il vivra par le roman autant que par l'histoire.

Cependant l'Angleterre avait triomphé quatre fois sur les mers et détruit la plupart de nos escadres. Son but était rempli, et, dès ce moment, elle commençait à son tour à parler de paix. Le roi de France, qui ne cessait de la désirer, même dans l'enthousiasme des victoires, pouvait en quelque sorte imposer ses conditions et contraindre l'Europe à les subir. L'établissement de Louisbourg, sur un autre hémisphère, était la seule conquête de l'ennemi; en revanche la France avait envahi les Pays-Bas autrichiens et entamé la Hollande. Nos armées avaient triomphé à Fontenoi, à Raucoux, à Lawfeld, et plusieurs forteresses importantes s'étaient vues réduites à ouvrir leurs portes. Par contre, il est vrai, notre marine renaissante avait beaucoup souffert, nos colonies étaient dans une condition précaire, et l'Angleterre, par ses victoires sur

mer et par son alliance avec l'Autriche, s'était acquis une influence très-considérable dans les conseils de l'Europe. En ce moment même, à l'aide de ses subsides, elle avait déterminé la Russie à intervenir dans la guerre contre la France, et une armée de trente-cinq mille hommes était envoyée par la czarine Élisabeth au secours de la Hollande. Cette coopération de la Russie, bien que très-utile aux intérêts actuels de Marie-Thérèse, n'en était pas moins pour l'avenir de l'Europe un fait assez menaçant. Jusqu'à ce jour les gouvernements de France et d'Allemagne avaient tenu à reléguer dans le nord l'action moscovite, à faire des czars des princes en quelque sorte étrangers aux affaires de l'Occident, et presque entièrement absorbés par les questions asiatiques. L'Angleterre, en favorisant de ses deniers l'intervention armée de la Russie dans le grand conflit engagé entre Marie-Thérèse et Louis XV, renonçait la première à cette tradition et pouvait plus tard avoir à s'en repentir. Ajoutons, d'ailleurs, que bon gré mal gré on devait en venir là. Il ne suffisait pas, pour exclure la Russie des débats de l'Europe, de traiter dédaigneusement ce pays de barbare et de sauvage. Pierre le Grand avait brisé les barrières qui séparaient son empire des peuples civilisés; il eut été dérisoire de constater l'existence de la puissance et de la force, et de ne pas en tenir compte dans les affaires qui intéressaient l'équilibre européen.

Louis XV exprima hautement ses vœux pour la paix. Marie-Thérèse laissa entrevoir des dispositions moins hostiles que par le passé, et l'on eût dit que sa haine pour la France s'était affaiblie de toute celle

qu'elle avait vouée à la Prusse. D'un autre côté le mariage du Dauphin avec Marie-Josèphe de Saxe avait rapproché de nous la Saxe et la Pologne. Dans ces conditions, et le roi de Sardaigne lui-même n'espérant aucun avantage de la continuation de la guerre, l'Angleterre ne put se refuser à entamer des conférences en vue d'une paix prochaine. Des négociations s'ouvrirent à Aix-la-Chapelle et se prolongèrent sans résultats jusqu'à la fin de l'hiver (1747—1748). La difficulté, pour le cabinet de Louis XV, consistait à mener de front des propositions différentes discutées en même temps avec les chargés d'affaires de l'Angleterre et ceux de l'Autriche. George II voulait humilier la France, l'impératrice voulait se rapprocher d'elle, et on ne parvenait pas à concilier ces prétentions et ces intérêts. Dans cette situation tout semblait indiquer au roi de France que, pour imposer la paix à ses ennemis, il lui fallait les décourager de plus en plus en prenant Maestricht.

Dès que le retour du printemps permit de reprendre les opérations militaires (1748), le maréchal de Saxe partagea son armée en plusieurs corps qui semblaient menacer en même temps Bréda, Maestrich et Luxembourg. Cette manœuvre jeta dans l'incertitude les généreux ennemis, qui ne savaient sur quel point concentrer leurs forces et porter la défense. Comme ils hésitaient, les colonnes françaises, telles que les rayons d'un cercle qui aboutissent à un centre, se rapprochèrent de Maestricht et commencèrent le siège de cette ville (13 avril). Il n'en fallut pas davantage pour intimider l'ennemi et le disposer à adhérer aux proposi-

tions pacifiques soumises par la France aux délibérations du congrès d'Aix-la-Chapelle. Le 30 avril le duc de Cumberland fit connaître à Maurice de Saxe que, les préliminaires étant signés, Maestricht allait provisoirement être livrée à la France. Ainsi la campagne de 1748, à peine ouverte, venait d'être terminée.

Le 28 mai Marie-Thérèse accéda aux préliminaires; l'adhésion de l'Espagne eut lieu le 28 juin, et la paix fut définitivement conclue le 18 octobre.

Par le traité d'Aix-la-Chapelle, dont la rédaction définitive fut confiée à Dutheil, le représentant de Louis XV, l'Angleterre et la France consentirent à restituer toutes leurs conquêtes, et les deux puissances se remirent dans la position où elles étaient *ante bellum*. Ainsi les colonies occupées par les armées britanniques furent rendues à la France et à l'Espagne.

L'infant don Philippe entra en possession des duchés de Parme et de Plaisance, avec la restriction que, s'il venait à mourir sans enfants mâles, ces duchés feraient retour à la maison d'Autriche. Le duché de Modène fut restitué à son souverain. Gênes recouvra son territoire. On assura au roi de Prusse la Silésie et le comté de Glatz. Vinrent ensuite les garanties morales que donnait chaque puissance pour le maintien de l'hérédité successoriale dans chacune des lignes; la France, l'Autriche, la Prusse, la Hollande garantissaient à la maison de Hanovre la légitime succession au trône d'Angleterre. La conséquence de cette clause était l'abandon absolu de la maison des Stuarts, stipulé dans deux articles secrets. Par le premier la France s'engageait à expulser le prince Édouard, non-

seulement de Paris , mais encore de son territoire , de manière à ce qu'il ne pût troubler la paix de l'Angleterre , et cela dans les trois mois. La seconde clause insérée dans le traité d'Aix-la-Chapelle , c'était la reconnaissance du grand-duc de Toscane comme empereur d'Allemagne , conjointement avec Marie-Thérèse. La Prusse , la Saxe , la Bavière assuraient leur concours , et , pour qu'il n'y eût plus rien de douteux , le roi Louis XV devait écrire une lettre autographe à l'empereur et à l'impératrice , en leur donnant le titre de majestés impériales ; il écrivait aussi une lettre de félicitations à Georges II , roi d'Angleterre , afin qu'il fût bien constaté que toutes les illusions du Prétendant étaient anéanties. La ville de Dunkerque , objet de terreur pour le commerce britannique , devait demeurer fortifiée du côté de terre en l'état où elle se trouvait alors ; du côté de la mer , au contraire , les fortifications resteraient abattues , selon la teneur des anciens traités. Ces bases préliminaires d'Aix-la-Chapelle , converties en traité définitif , devinrent comme des additions au traité de Vienne. Elles semblaient mettre fin à la guerre opiniâtre , acharnée , qui avait usé successivement toutes les forces de l'Europe ; et toutefois , pendant que les peuples se laissaient aller à l'espérance et aux fêtes , les hommes d'État , qui comprenaient mieux les dispositions réelles des cours , se gardaient bien de s'endormir dans une fausse sécurité. L'avenir était loin d'être exempt de craintes.

Louis XV , il est vrai , énervé par les plaisirs et dominé par la fatale influence de madame de Pompadour , désirait ardemment le maintien de la paix de

Vienne; il ne rêvait désormais d'autre bonheur que d'aller respirer tranquille sous les bosquets de Versailles; il croyait avoir assez fait pour la gloire, et aucun sacrifice ne lui avait coûté pour en finir avec l'effusion du sang. Au lieu de réclamer la juste indemnité des dommages que la guerre avait causés à son peuple, au lieu de demeurer maître des positions qu'il avait achetées par des victoires, il avait voulu *traiter en roi, et non en marchand*, comme s'il était permis à un roi de faire bon marché du sang et des souffrances de ses sujets, et de renoncer gratuitement au bénéfice de la suprématie et de la force qu'il tient du dévouement de ses peuples. Il avait restitué à ses ennemis la Savoie et Nice, ces deux généreuses provinces dont il était maître, et qui, de nos jours, viennent de rentrer dans le giron de la nationalité gauloise. Il s'était résigné à la pénible mission de consommer l'exil et la ruine des Stuarts. Après tant de concessions subies en vue de la paix, ce n'était pas du roi de France que devait venir la première déclaration de guerre.

L'impératrice-reine, en signant le traité de Vienne, avait éprouvé un sentiment douloureux, et surtout beaucoup d'irritation contre l'Angleterre, qui n'avait pas tenu jusqu'au bout ses promesses. Le peuple anglais, qui ne voyait jamais de près les calamités de la guerre, reprochait à son gouvernement de s'être si promptement soumis à poser les armes, et d'avoir, sans nécessité, abandonné les intérêts de l'Autriche. Les Provinces-Unies, au contraire, exposées aux dangers d'une guerre d'invasion, acclamaient avec ardeur la paix et remerciaient le ministère anglais d'y avoir

enfin adhéré. La cour de Madrid entraît volontiers dans ces dispositions. Le roi Ferdinand VI, incapable d'esprit et faible de corps, subissait les volontés de la reine Barbe, et cette princesse, avare et intelligente, se bornait à vendre son influence aux ministres et aux ambassadeurs étrangers. Quant à Charles III de Bourbon, roi de Naples, il avait longtemps retardé la conclusion de la paix. Ce prince était le légitime héritier de son frère, Ferdinand VI, roi d'Espagne. Le congrès d'Aix-la-Chapelle avait décidé que, dans le cas où il viendrait à être appelé à recueillir cette grande succession, le trône des Deux-Siciles appartiendrait à l'infant don Philippe : Charles III exigeait qu'on l'accordât d'avance au second de ses fils. On résista longtemps à cette prétention, mais enfin elle fut accueillie par les puissances cosignataires du traité de Vienne.

Les dispositions pacifiques de Louis XV furent mises à une dure épreuve. Depuis deux ans le prince Charles-Édouard avait trouvé un asile sur le continent, et la population parisienne l'avait salué avec la sympathie qu'elle croyait devoir à l'héroïsme malheureux. Insensiblement, il est vrai, ces sentiments de la multitude s'étaient affaiblis : on reprochait au prince exilé, au vaincu de Culloden, l'insensibilité avec laquelle il avait considéré la destruction de ses partisans, la froideur qu'il avait témoignée au récit de leurs supplices. En même temps, un vice alors commun en Angleterre, l'intempérance, désignait le prétendant aux sarcasmes de la foule, et l'on se disait, non sans indignation, que l'héritier des Stuarts oubliait volon-

tiers dans les grossières joies du vin et de la table les devoirs et la dignité de la royauté légitime, dont il était, en Europe, le principal représentant.

Cette défaveur n'était point telle qu'on ne portât encore beaucoup d'intérêt en France à la cause des Stuarts. Depuis un siècle l'opinion avait identifié la fortune de cette famille avec la politique même de notre patrie, et on s'était toujours montré disposé à redoubler d'efforts et de sacrifices pour rétablir les héritiers de Marie Stuart sur le trône d'Angleterre. Louis XV et ses ministres ne se dissimulaient donc pas qu'on accueillerait fort mal dans le pays un ordre d'exil notifié à un prince qui avait compté sur l'hospitalité de la France et en faveur duquel le roi avait naguère publié un manifeste renfermant la déclaration suivante : « Sa Majesté, en donnant un secours si juste à son parent, au fils de tant de rois, à un prince si digne de régner, ne fait cette démarche auprès de la nation anglaise que dans le dessein et dans l'assurance de pacifier l'Angleterre et l'Europe, pleinement convaincu que le sérénissime prince Édouard met sa confiance dans leur bonne volonté, qu'il regarde leurs libertés, le maintien de leurs lois et leur bonheur comme le but de toutes ses entreprises. C'est dans ces sentiments que le roi secourt le prince qui est venu se jeter entre ses bras, le fils de celui qui naquit l'héritier légitime des trois-royaumes, le guerrier dont les vertus ont attendri les âmes les plus prévenues contre sa cause. » En peu de temps les événements avaient marché; Louis XV s'était fatigué d'être à cheval sur les champs de bataille, et le ministère français cher-

chait par quels moyens on pourrait, sans trop de servilité et de honte, tenir à l'Angleterre la promesse qu'on lui avait faite de chasser de France le *sérénissime prince* Charles-Édouard.

Le Prétendant affectait de se montrer en public suivi d'un cortège de courtisans et portant les insignes de l'ordre de la Jarretière. Le duc de Gesvres se présenta à lui, vers le milieu de novembre (1748), et lui remit une lettre de Louis XV. Par cette missive, très-amicale et très-affectueuse dans la forme, le roi faisait connaître à Charles-Édouard les engagements pris avec l'Angleterre, et invitait le Prétendant à s'éloigner spontanément du royaume; le prince répondit qu'il n'en sortirait pas, *à moins qu'on ne le mît en pièces*. Le duc de Gesvres revint trois fois à la charge et conjura le prince de se retirer à Fribourg; il lui remit une dépêche du roi Jacques, son père, qui l'exhortait, le pressait, le suppliait de ne pas résister aux injonctions du roi de France. Cette missive, qui fut rendue publique, demeura sans effet.

Le gouvernement ne pouvait se laisser braver à ce point sans encourir les reproches de l'Angleterre, sans compromettre la durée de la paix. Comme le Prétendant marchait toujours armé et avait annoncé l'intention d'opposer la force à la force, on prit des dispositions pour déjouer toute résistance matérielle. MM. de Vaudreuil, de Cordillon et de Lanois, officiers aux gardes, reçurent du duc de Biron l'ordre de se poster avec leurs soldats aux abords de l'Opéra, où le prince avait coutume de se rendre; douze officiers d'état-major et douze caporaux déguisés furent chargés de

coopérer à l'arrestation du prince. Vers le soir, au moment où Charles-Édouard franchissait le seuil du théâtre, toutes les portes furent fermées derrière lui, et les gens apostés par le gouvernement se saisirent de sa personne, lui enlevèrent ses armes et le déclarèrent prisonnier. « Vous faites là un vilain métier, dit le prince, à M. de Vaudreuil ; si j'étais à Hanovre, au pouvoir de mon ennemi, je ne serais pas traité plus durement, et si j'avais avec moi mes fidèles Écossais, ils sauraient me défendre. » M. de Vaudreuil lui répondit que toutes les commissions émanant du roi de France, son maître, lui semblaient également honorables, et, sans marquer d'égards à l'illustre prisonnier, il le fit monter dans un carrosse et le conduisit à Vincennes. Pour venir à bout du prince, qui se débattait avec force, on se vit réduit à lui lier les mains, et on employa des cordons de soie, afin de respecter, s'il était possible, le rang du captif. Quant aux seigneurs et aux domestiques de sa suite, qui manifestaient l'intention de tenter sa délivrance, ils furent mis à la Bastille.

Dans cette situation la résistance cessait d'être possible. Charles-Édouard écrivit au roi de France pour se soumettre à la nécessité, tout en protestant au nom de l'inviolabilité des couronnes, et bientôt après il se retira à Fribourg. Le ministre d'Angleterre près les cantons helvétiques se plaignit à l'avoyer de Fribourg de ce qu'on osât *donner asile à une race odieuse et proscrite par les lois de la Grande-Bretagne*. Le magistrat répondit avec une courageuse dignité que

sa république n'avait point proscrit les Stuarts et que la lettre du ministre anglais manquait de convenance. Peu de temps après, Charles-Édouard se réfugia en Italie, et la famille des Stuarts, cédant à la fortune malheureuse, cessa d'arborer en Angleterre le drapeau d'une restauration désormais condamnée par la Providence. Le frère cadet du Prétendant, Henri Stuart, entra dans les Ordres et fut décoré de la pourpre romaine, et la race illustre dont il fut le dernier rejeton s'éteignit en sa personne vers le commencement du dix-neuvième siècle.

En adhérant, sans exception, par le traité d'Aix-la-Chapelle, à l'exil indéfini et à la déchéance des Stuarts, toutes les puissances de l'Europe sanctionnèrent la révolution anglaise de 1688, et cessèrent de protester contre l'acte d'un peuple qui avait détrôné ses rois. Jamais le droit public qui régissait la monarchie comme une famille n'avait subi dans le monde une pareille atteinte ; mais, si les rois se voyaient réduits à proclamer, sinon comme un principe, du moins comme un fait accompli et désormais légitime, l'usage que la nation anglaise avait osé faire de sa souveraineté, ils ne devaient pas tarder à prendre une revanche contre les peuples, et à rayer la Pologne du rang des nations libres et souveraines. Bientôt aussi ils allaient faire d'autres pas dans les voies de la violence et de l'injustice, et nous ne tarderons pas à les voir tenir l'Église sous l'oppression et attaquer de toutes parts les droits imprescriptibles de la papauté et de la société catholique. Sur cette route où ils s'aventuraient, sans

se mettre en peine de la vérité et de la justice, ils n'allaient pas tarder à rencontrer ouvert devant eux l'abîme des révolutions, et peut-être ne devaient-ils s'en prendre qu'à eux-mêmes.



V. APERÇU GÉNÉRAL. — INCIDENTS RELIGIEUX. — CONFLITS ENTRE LES PARLEMENTS ET LE CLERGÉ. — TENTATIVE DE DAMIENS. — MOUVEMENT LITTÉRAIRE ET PHILOSOPHIQUE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XV.

(1726 — 1765.)

Le caractère religieux, politique et moral du dix-huitième siècle doit être étudié avec une attention sérieuse. Le nom, la personne, les actes et en quelque sorte le règne même de Louis XV sont d'un très-mince intérêt, mis en regard de ce grand mouvement des idées qui entraîne à pas inégaux la France et l'Europe vers la transformation révolutionnaire, vers l'épreuve, vers le châtiment, vers le progrès. Dégageons-nous un moment du récit des faits et des entraves de la chronologie ; jetons un coup d'œil rapide sur la condition des peuples civilisés au milieu du dix-huitième siècle ; revenons sur nos pas ou devançons les événements, selon qu'il en sera besoin ; attachons-nous, dans la mesure de nos forces, à être justes sans sévérité, vrais sans passion, amis du devoir sans aveuglement, sans parti pris de tout condamner ou de tout absoudre au profit de la théorie qui nous est chère. Aussi bien la période que nous abordons présente à l'observateur un intérêt permanent et douloureux : trop souvent humiliante pour celui qui aime la France et se plaît dans les splendeurs de nos annales, elle renferme en elle-même le germe des plus austères enseignements que l'histoire puisse mettre sous les yeux des rois et des peuples. Hâtons-nous d'ailleurs, car notre

course est tracée d'avance, et l'espace n'est point largement donné à la fantaisie de l'artiste et du philosophe dans un labeur spécialement consacré à la mention des faits historiques.

Sous le triste gouvernement de Louis XV l'idée catholique, en Europe, avait perdu du terrain, et la civilisation reculait alors même qu'elle s'imaginait étendre ses conquêtes. En dehors du christianisme et de la foi il n'y a pas de civilisation possible; il ne peut y avoir que barbarie, ténèbres, retour à la mort. Les libres penseurs auront beau étaler leurs théories et se promettre l'avenir; ils sont comme des enfants indociles qui cherchent leur chemin au milieu des hasards de la nuit. C'est par Jésus-Christ seul que les intelligences perçoivent : *En lui était la vie, et la vie était la lumière des hommes; et la lumière luit dans les ténèbres, et les ténèbres ne l'ont pas comprise... Le Verbe est cette vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde.* Ces paroles dictées par l'Esprit de Dieu sont la mesure de toute civilisation humaine. Les sourires de ceux qui ne croient pas, l'indifférence hautaine de ceux qui doutent, n'affaibliront pas la puissance des vérités chrétiennes et ne les empêcheront pas d'être la règle éternellement applicable aux périodes traversées par les peuples aussi bien qu'à la conscience des individus.

Durant le dix-huitième siècle la religion semblait disparaître des institutions et des cours : les nations de l'Europe occidentale rétrogradaient au lieu d'avancer. La France, pour ne citer qu'elle, cessait d'être le peuple d'élite qui, sous Charlemagne et saint Louis, avait con-

duit le monde vers la justice ; toujours investie du redoutable privilège de frayer la voie aux autres peuples, elle les poussait maintenant vers les abîmes de la corruption et de la révolte, du sensualisme et de l'impiété ; comme l'archange tombé du ciel, elle n'avait point été entièrement dépouillée de sa beauté extérieure et de sa puissance, mais elle tournait contre Dieu les dons qu'elle avait reçus de lui. Elle ne renfermait aucun pouvoir qui n'eût dévié de sa route : la royauté était un instrument de tyrannie et de scandale ; la noblesse, au lieu de protéger et d'éclairer le peuple, n'usait de sa richesse et de ses privilèges que pour l'opprimer et le démoraliser ; le clergé, dominé par les influences de cour, trop souvent indigne de son sacré ministère, ne savait comment réprimer des scandales dont beaucoup de ses membres étaient complices ; la bourgeoisie, orgueilleuse de ses lumières et de sa force, se sentait émue d'une immense haine contre la monarchie et l'ordre social ; elle s'en prenait à Dieu lui-même des humiliations qu'elle endurait encore ; la multitude, comme ces oiseaux sinistres qui suivent les armées en poussant des cris, enveloppait de ses regards et de ses colères toutes les classes mieux partagées dans la distribution des jouissances ; elle souriait à la pensée des luttes qui allaient s'engager entre ses maîtres ; elle s'apprêtait à dépouiller les morts.

L'Église, qui est l'immortelle épouse de Jésus-Christ, n'a pas été appelée à triompher sans combat ; elle traverse des époques difficiles, et ceux dont la foi est vive sont les seuls qui ne se laissent aller ni au découragement, ni à la crainte. Jésus dormait dans

la barque de Pierre et la tempête grondait menaçante. Quand il s'éveilla, il dit à ses disciples : *Pourquoi craignez-vous ?* Puis il commanda à la mer, *et il se fit un grand calme*. Durant le siècle fatal dont nous retraçons les annales, on eût dit que l'Europe catholique se trouvait à son tour consternée par l'orage; on eût cru assister au sommeil du Fils de Dieu, et les *hommes de peu de foi*, pour employer les expressions mêmes de Jésus-Christ, se persuadèrent que l'enfer allait prévaloir contre la Pierre de l'angle. Dieu a ses desseins qu'il ne nous appartient ni de discuter ni de connaître. Quand il permet à l'esprit du mal de remporter des victoires, c'est qu'il se réserve de les réduire à néant. Il souffre parfois que son Église soit éprouvée par la persécution, et, au premier signe de sa volonté souveraine, l'enfer tremble et la tempête s'apaise. *Prenez courage*, nous dit-il, *j'ai vaincu le monde !*

Le mal se transforme, il change de champ de bataille et de drapeau : l'impiété, elle aussi, s'appelle Légion ! Sur tous les points de l'Europe l'idée catholique était battue en brèche, mais les ennemis n'étaient pas tous semblables ; ils adoptaient des bannières différentes ; ils mettaient en œuvre le fanatisme, le scepticisme, la persécution, la violence, la raillerie, la corruption, la révolte, et déjà leurs victoires étaient si nombreuses qu'ils renonçaient à les compter. Le calvinisme n'avait point posé les armes, mais dans les pays où la foi était encore vive, mais envers les âmes qui avaient besoin de croire, il se déguisait habilement sous les dehors du jansénisme et trouvait ainsi

le moyen d'enlever à l'Église de Jésus-Christ du terrain et des enfants. Quant à l'incrédulité librement propagée en Angleterre et en Prusse, elle gardait encore en France des ménagements que lui imposaient les arrêts des parlements et la crainte des supplices. Elle avait pour éclaireurs le sarcasme et le philosophisme, l'un détruisant le respect dans les cœurs, l'autre pervertissant les intelligences. Un très-petit nombre de libres penseurs avaient l'audace d'écrire sur leur drapeau ce mot d'ordre de leur chef : *Écrasons l'infâme !* mais tous s'indignaient de rencontrer en face d'eux la royauté de l'Église, l'autorité du dogme catholique, la souveraineté infailible des successeurs de Pierre, et ils s'accordaient pour détruire les croyances, pour faire la guerre à la papauté, pour faire prévaloir contre l'autorité spirituelle la puissance séculière, la force matérielle, la tyrannie de l'épée.

Les auxiliaires ne leur manquaient pas, surtout en France. L'esprit parlementaire avait fait son œuvre depuis des siècles. Ce n'était pas en vain qu'on avait décoré du beau nom de liberté la servitude même des Églises du royaume. Un épiscopat recruté dans les rangs d'une caste privilégiée avait trop souvent offert au pays le spectacle du relâchement des mœurs et des habitudes de cour. Arrivés au redoutable honneur de conduire un diocèse, ces prélats, façonnés aux traditions monarchiques, associaient parfois outre mesure l'obéissance au roi et l'obéissance à Dieu ; ignorants de leurs droits sacrés, fort peu disposés à lutter pour l'encensoir contre le glaive, jaloux de leur suprématie épiscopale, médiocrement amis

de la suprématie de Rome, la mère et la maîtresse de toutes les Églises, ils avaient peu à peu fléchi sous le pouvoir des ministres et toléré l'empiètement continu de la police séculière et des cours de justice en matière de droit ecclésiastique. L'idée ne venait alors à personne en France qu'un pareil clergé, qu'un épiscopat ainsi amoindri se trouvaient hors d'état de combattre avec succès pour l'indépendance de l'Église. Depuis le jour où l'assemblée de 1682 avait formulé des principes selon le cœur de Louis XIV et apaisé l'orgueil de ce roi à force de concessions, il ne s'était rencontré en France aucun évêque doué d'intelligence et d'énergie pour protester hautement contre l'asservissement du pouvoir spirituel, pour dénier à la police judiciaire le droit de statuer en matière religieuse et de dire à la vérité : *Tu n'iras pas plus loin !* Les parlements rendaient des arrêts en matière de doctrine; ils déterminaient la limite des droits de l'Église; ils allaient bientôt s'immiscer, au nom du souverain, dans l'administration des sacrements; et le clergé de France se doutait à peine de sa propre déchéance, et le gouvernement s'imaginait de bonne foi que tout cela était dans l'ordre.

« Une conspiration s'était formée, dit un écrivain protestant, entre les anciens jansénistes et le parti des philosophes; ou plutôt, comme ces deux factions tendaient au même but, elles y travaillaient dans une telle harmonie qu'on aurait pu croire qu'elles concertaient leurs moyens. Les jansénistes, sous l'apparence d'un grand zèle religieux, et les philosophes, en affichant des sentiments de philanthropie et en s'en-

tourant de l'auréole des lumières du siècle, travaillaient également à la destruction de l'autorité pontificale. Tel fut l'aveuglement de beaucoup d'hommes bien pensants qu'ils firent cause commune avec une secte qu'ils auraient abhorrée s'ils en avaient pénétré les intentions. Ces sortes d'erreurs ne sont pas rares ; chaque siècle à la sienne (1). » Un autre historien protestant aborde la même pensée. « Dans toutes les cours du dix-huitième siècle, écrit Ranke, deux partis s'étaient formés, dont l'un faisait la guerre à la papauté, à l'Église, à l'État, et dont l'autre cherchait à maintenir les choses telles qu'elles étaient et à soutenir la prérogative de l'Église universelle. Ce dernier parti était représenté par les jésuites. Cet ordre apparut comme le plus formidable boulevard des principes catholiques : c'est contre lui que se dirigea immédiatement l'orage (2). »

Étrange condition de l'Europe au dix-huitième siècle ! Les rois, soit impiété, soit faiblesse, soit corruption du cœur, laissaient battre en brèche l'Église catholique par leurs juges et leurs ministres, et bien souvent ils prenaient eux-mêmes l'initiative des attaques ; les hommes d'État et les gens de justice, déterminés à fonder le despotisme par toutes les ressources de la politique et de la jurisprudence conseillaient et soutenaient les rois dans cette œuvre ; les jansénistes concouraient au même travail de destruction en dénaturant dans le cœur du peuple

(1) Schœll, *Cours d'histoire des États européens*, t. XLIV, p. 71.

(2) L. Ranke, *Hist. de la Papauté*, t. IV, p. 486.

l'intelligence des vérités religieuses ; les écrivains et les philosophes, fatigués d'un ordre social dont ils avaient si longtemps souffert, impatients de faire disparaître toutes les barrières de la pensée, s'en prenaient au christianisme et à Dieu lui-même, comme aux principales bases de cette organisation politique contre laquelle s'élevaient leurs colères et leurs haines. Pour mieux atteindre le pouvoir monarchique ils avaient hâte de s'ouvrir un chemin à travers les débris de la puissance religieuse. Entre tant d'ennemis partis d'un principe différent, avides d'arriver à des résultats contraires, il existait un lien commun, une idée semblable, la nécessité de commencer la lutte en détruisant l'édifice catholique. Quant à l'Église universelle, si elle ne s'était appuyée sur les promesses infailibles de celui qui a dit : *Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle*, l'Église, disons-nous, n'aurait pu surmonter une épreuve mille fois plus redoutable que les persécutions des Césars et la haine de Julien. Exposée à des périls sans cesse renaissants dans l'Europe entière, mal servie en France par un épiscopat de cour et par un clergé pusillanime, c'est à peine si elle voyait encore debout pour sa défense cette compagnie qu'avait instituée saint Ignace en des jours moins désastreux peut-être et qui formait l'avant-garde de la papauté, la milice dévouée entre toutes à la cause de Rome.

Les souverains pontifes n'avaient point fait défaut aux intérêts sacrés de l'Église. Placés en face de résistances formidables, contraints de subir les conditions

nouvelles que le traité de Westphalie avait imposées aux gouvernements catholiques, réduits à déplorer la jalousie malveillante des rois et trop souvent l'ingratitude des peuples, ils avaient cru de leur devoir à diverses époques d'user de condescendance et de faire aux temps et aux souverains de nombreuses concessions (1); mais, à mesure que la foi et le respect pour l'Église diminuaient dans le cœur des princes, leurs exigences envers la cour de Rome allaient en augmentant (2) et devenaient peu à peu intolérables. Au commencement du siècle Clément XI avait eu beaucoup à souffrir par suite des attaques et des résistances de ses fils couronnés; Clément XII, après avoir essayé de défendre avec vigueur les droits du Saint-Siège et les immunités de l'Église, s'était vu réduit à fléchir pour éviter des calamités plus grandes (3). Engagée dans

(1) Le R. P. de Ravignan, *Clément XIII et Clément XIV*, p. 28.

(2) *Id.*, *ibid.*

(3) Élisabeth Farnèse, ne voyant pas de couronne à donner à son troisième fils, l'avait fait nommer, par son mari Philippe V, à l'archevêché de Tolède, le premier et le plus riche de l'Espagne. Il était alors âgé de sept ans. Clément XII refusa les bulles d'investiture... Mais il fut harcelé de toutes parts, toutes ses dépêches furent ouvertes et outrageusement interceptées. Ce fut en vain qu'il assigna au prince enfant une grosse pension sur cet archevêché : on voulait à la fois le lucre et l'honneur. Enfin le successeur de Grégoire VII se résigna à l'accorder, en ajoutant cette clause que « l'enfant, une fois parvenu à l'âge canonique, serait confirmé dans la dignité archiepiscopale, s'il avait l'aptitude à ce requise par les canons. » Cette clause parut offensante; elle causa une rumeur incroyable, à tel point que le pape l'effaça, et, pour comble de faiblesse, nomma l'infant cardinal. La cour de Madrid en fut transportée de joie... Elle demanda que l'archevêché de Séville fût réuni à celui de Tolède, et, malgré les prescriptions du concile de Trente, le pape y consentit... Le roi d'Espagne exigea ensuite du pape la faculté de percevoir

cette voie de prudence, la papauté en vint elle-même à modérer le zèle de ses défenseurs, à s'effrayer du courage que la Société de Jésus mettait à proclamer les droits imprescriptibles de Rome, et les rois, encouragés par la condescendance des souverains pontifes, ne s'en montrèrent que plus disposés à tout entreprendre contre la puissance spirituelle.

Pour le moment, Marie-Thérèse, en Autriche, et Ferdinand VI, en Espagne, se gardaient bien de s'engager dans cette lutte odieuse, mais les idées d'une fausse philosophie se frayaient une route au milieu des populations soumises à leur sceptre, et le mal, encore inaperçu, ne devait pas tarder à se manifester par des ravages.

En Angleterre, George II, nécessairement dévoué à la défense du schisme et de l'hérésie, se mettait fort peu en peine des progrès de l'indifférence rationaliste : dans tout catholique romain, quel qu'il pût être, il ne voulait voir qu'un auxiliaire des Stuarts, et tout ce qui enlevait à la papauté un débris d'autorité ou d'influence lui apparaissait comme une garantie pour la maison de Hanovre. Toutefois, comme il était de mode, à chaque danger nouveau, de redoubler de persécution envers l'Irlande, un foyer d'orthodoxie courageuse se maintenait dans cette île, et le peuple,

la dime sur tous les biens ecclésiastiques, et le pape Benoît XIV l'accorda, en recommandant verbalement qu'on ne s'en servit pas pour troubler le repos des princes catholiques. » Plusieurs chapitres s'opposèrent à cette mesure; mais l'Inquisition punit ceux qui osaient désapprouver la concession du saint-siège, et la force les réduisit à l'obéissance (César Cantu, *Hist. de Cent-Ans*, t. I<sup>er</sup>, p. 157).

pauvre, soutenu par ses prêtres pauvres comme lui, demeurerait fidèle à la vieille foi. Lassé par cette généreuse résistance, fatigué de mettre à prix la tête des missionnaires et des apôtres, le gouvernement anglais (1756-1757) obtint et promulgua des lois nouvelles, aux termes desquelles les droits de citoyen et les garanties les plus vulgaires du droit civil étaient refusés à quiconque persisterait à ne pas reconnaître dans le roi le chef suprême de la religion et de l'Église ; désormais il était impossible à un catholique, à moins qu'il n'apostasiât, d'être tuteur de ses enfants, exécuteur testamentaire, administrateur et apte à recueillir un legs ou un don. Cette législation inique ne rappelait que trop celle qui, en France, pesait sur les calvinistes ; mais, des deux côtés du détroit, l'intolérance des gouvernants était frappée d'impuissance par l'adoucissement des mœurs publiques et par l'amoindrissement des convictions. En Angleterre les protestants eux-mêmes rougissaient d'avoir à renier toutes les doctrines de la liberté lorsqu'il s'agissait de proscrire les catholiques et les prêtres ; en France, où l'on s'habituaient à tourner en ridicule la religion elle-même et tous les dogmes jusqu'alors respectés par les peuples, on ne songeait aux lois de police décrétées à une autre époque contre les protestants et les relaps que pour mettre les ministres et les juges au défi de maintenir un reste d'autorité à ces mesures. C'est par cette disposition des esprits que de part et d'autre on préludait aux institutions nouvelles, qui, au moins dans notre pays, ont fondé le régime de la liberté de conscience et fait disparaître pour jamais

les lois de persécution. On ne s'attend pas sans doute à nous voir faire le procès aux principes de liberté et de tolérance qui sont, de nos jours, en possession légitime de la société française; nous nous bornerons à constater que le protestantisme et l'hérésie, dans les contrées de l'Europe où ils dominent encore, se sont bien gardés d'octroyer aux catholiques une émancipation réelle et complète. Que deviendrait l'erreur si elle permettait franchement à la vérité de lui disputer le terrain et d'arborer son symbole?

En Angleterre donc, en dépit d'une tyrannie trop odieuse pour être puissante, les catholiques romains voyaient encore se manifester parmi eux l'œuvre de résistance confiée à des missionnaires élevés sur le continent et à des évêques revêtus du caractère de vicaires apostoliques. Pour la première fois, à cette époque, le vicaire apostolique de Londres osa livrer à l'impression une lettre pastorale adressée au clergé de son diocèse, et le gouvernement anglais, laissant sommeiller ses lois de proscription et de mort, toléra cette manifestation inattendue.

En Russie on se mettait peu en peine de l'idée religieuse. Tandis que les multitudes obéissaient à leurs souverains politiques comme aux chefs légitimes du culte grec, la czarine Anne Ivanowna, et, après elle, (1740-1762) la czarine Élisabeth donnaient au monde le spectacle de leurs débauches; trop exclusivement livrées à l'adultère pour se soucier des questions de dogme et d'orthodoxie, elles favorisaient la corruption de leurs sujets et souriaient volontiers aux progrès de la philosophie française. En Prusse le roi

Frédéric II, grand homme de guerre, esprit sagace, mais philosophe vaniteux et soldat perdu de mœurs, renouvelait contre l'Église catholique cette guerre d'outrages et de sarcasmes qui avait autrefois plu à Julien l'Apostat et mis en péril plus d'âmes chrétiennes que n'auraient pu le faire la persécution ouverte et les supplices. Lié, en apparence, avec les gens de lettres et les incrédules de Paris et de Londres, il les méprisait profondément, parfois il les craignait; mais, dans l'intérêt de son orgueil et de sa renommée, il affectait d'être leur courtisan ou leur disciple. Il avait appelé près de sa personne Voltaire, le coryphée de l'impiété française, et lui avait décerné le titre de chambellan. Ces deux hommes, qui n'avaient de commun entre eux que l'esprit et l'irréligion, soupaient, versifiaient et philosophaient ensemble. « Jamais, écrivait Voltaire, on n'avait parlé, en aucun lieu du monde, avec tant de liberté de toutes les superstitions des hommes, et jamais elles ne furent traitées avec plus de plaisanterie et de mépris. » Quiconque a obtenu de Dieu le bonheur de croire ne saurait se défendre d'un mouvement de dégoût en songeant à ces causeries de deux hommes si bien faits l'un pour l'autre et qui avaient déclaré la guerre à tout ce qui est saint; et cependant l'un par ses armes, l'autre par son esprit satanique avaient le fatal privilège de commander à leur siècle.

En Portugal, sur cette terre où l'idée catholique semblait invincible, le roi Joseph I<sup>er</sup> venait de monter sur le trône (1750), et ne revendiquait du pouvoir royal que le honteux privilège d'assouvir librement

ses passions. Il avait abandonné ses autres droits à son ministre Sébastien Carvalho, marquis de Pombal, homme actif, sagace, mais haineux, ombrageux et cruel, espèce de despote qui, à l'imitation de Pierre le Grand, cherchait à civiliser son pays par la violence, la proscription et les supplices. Esprit audacieux et naturellement despotique, Pombal s'était posé en ministre réformateur. Nourri à l'école des sophistes et des incrédules, il avait renié toutes les traditions religieuses de son pays comme pour expérimenter les opinions les plus dissolvantes; il s'était jeté en aveugle dans la carrière des innovations, avec la volonté ardente et fixe de détruire les institutions, les principes et les hommes qui lui faisaient obstacle. Dans l'ordre politique ses coups devaient d'abord s'adresser à la noblesse et aux privilèges féodaux des grands; dans l'ordre des choses religieux il lui fallait avant tout briser l'épiscopat et la Société de Jésus, et confisquer les biens de l'Église après avoir attenté aux droits de la puissance spirituelle et terrifié toutes les résistances par la prison, les tortures et la mort. Au dix-huitième siècle, à une époque où tous les éléments du mal conspiraient contre l'édifice de Jésus-Christ, la religion, le saint-siège, l'Église n'avaient pas d'ennemi plus implacable et plus dangereux. Il était le digne précurseur du parti athée, qui, à force de saturnales et de crimes, essaya, trente ans plus tard, d'exploiter et de déshonorer la révolution française.

Les temps semblaient mûrs pour l'explosion de l'impiété et de la haine; mais les puissances de tout ordre, conjurées contre l'Église, devaient d'abord, en

ennemis habiles, choisir le terrain propre au combat, et préparer la victoire en triomphant, avant la bataille, de la milice avancée qui s'était préposée à la garde de la papauté et de Rome. Le protestant Schlosser le dit lui-même; selon son propre témoignage : « On avait juré une haine irréconciliable à la religion catholique... Pour ôter à l'antique système religieux et catholique son soutien principal, les diverses cours de la maison de Bourbon se réunirent contre les jésuites, auxquels les jansénistes avaient fait perdre dès longtemps et par des moyens équivoques l'estime acquise depuis des siècles (1). »

Le Portugal fut le premier royaume catholique au sein duquel s'engagea une lutte ouverte contre la Compagnie de Jésus. « Il n'existait, dit un annaliste contemporain, il n'existait en Europe, ni même dans les deux hémisphères, aucune contrée où la Société des Jésuites fût plus révéree, plus puissante et plus solidement établie qu'en Portugal, ainsi que dans tous les pays et royaumes soumis à la domination portugaise. Depuis que le thaumaturge Xavier, envoyé à Lisbonne par Ignace, son général, avait étendu et affermi dans l'Inde, au Japon et à la Chine, la domination et le commerce de cette couronne, en reculant les limites du christianisme par les prodiges de son apostolat; depuis que les côtes d'Afrique et la vaste étendue du Brésil avaient été fécondées pour les Portugais par les travaux, les sueurs et le sang des missionnaires jésuites, la cour de Lisbonne n'avait cessé de prodiguer à cette

(1) *Hist. des Révol. polit. d'Europe au dix-huitième siècle.*

société tout ce qui peut caractériser la confiance la plus entière et le crédit le plus prépondérant; ils étaient, à la cour, non-seulement les directeurs de la conscience et de la conduite de tous les princes et princesses de la famille royale, mais le roi et les ministres les consultaient encore dans les affaires les plus importantes. Nulle place ne se donnait, pour le gouvernement de l'Église et de l'État, sans leur aveu ou leur influence; aussi le haut clergé, les grands et le peuple briguaient-ils à l'envi leur protection et leur faveur (1). » Remarquons ici que, si la Société de Jésus occupait cette situation inouïe en Portugal, elle aspirait à s'en créer une pareille dans chaque contrée catholique. C'était dans la pensée chose naturelle et logique de développer son influence et d'étendre son action dans la mesure de ses forces partout où la faveur des rois et des peuples l'appelait à prendre possession des idées et des âmes. Comme elle n'agissait pas dans le but de dominer avec orgueil, comme elle n'aspirait qu'à étendre la prépondérance de l'Église et de Rome, elle considérait ses progrès comme autant de conquêtes légitimes; elle ne se faisait aucun scrupule de les agrandir; elle identifiait sa cause avec celle de la foi catholique; en un mot, elle ne se croyait nullement obligée de s'imposer des limites, de s'interdire des victoires, de se replier sur ses domaines et d'abandonner le reste du monde à d'autres ouvriers moins forts et moins habiles. Cette considération, qu'à force de triompher et de vaincre elle suscitait et con-

(1) Georgel, ex-jésuite, *Mém. pour servir à l'histoire des événements de la fin du dix-huitième siècle*; Paris, 1817, t. I.

jurait contre elle toutes les influences rivales, toutes les forces hostiles ou jalouses, ne semblait point l'arrêter. La prudence aurait pu lui conseiller une attitude différente, mais l'expérience des tempêtes qu'elle a subies depuis lors n'était point encore là pour l'avertir, et rien ne lui faisait appréhender l'heure où les rois catholiques, en ce moment conduits par elle, se ligueraient pour la détruire, l'heure où la papauté elle-même ne se croirait plus assez forte pour la défendre.

Ne demandons à aucune institution, à aucun homme, cette intelligence de l'avenir qui n'appartient à personne en ce monde. La Société de Jésus n'avait à coup sûr manqué ni de prévoyance, ni de capacité. Née vers le milieu du seizième siècle, au moment où s'épanouissaient les lettres et la civilisation, elle s'était associée au mouvement social, elle l'avait favorisé en le dirigeant elle-même; on l'avait vue se vouer à l'instruction de la jeunesse et à la conduite des gouvernements, se mêler à la foule au lieu de rester dans les déserts, préférer la vie militante à la vie contemplative, cultiver les arts, la littérature, la science, l'histoire, pour dominer ces puissances de l'esprit, et toujours, pour ne jamais s'écarter de son but et de sa mission, rester étroitement unie à la chaire de Saint-Pierre, se montrer l'instrument docile et actif des vicaires de Jésus-Christ. A coup sûr, il eût été bien difficile de sa part de se mêler davantage au siècle, d'être de son temps et non du passé. Si donc, en dépit de tant de soins et d'aptitude, la Société de Jésus avait recueilli beaucoup de haines et amassé autour d'elle d'innombrables obstacles, c'est que son fondateur avait

demandé pour elle , en l'établissant , qu'elle ne cessât d'être contredite et persécutée par les impies, de peur qu'elle ne s'endormît dans ses victoires ; c'est que ses partisans les plus dévoués, pour trouver l'explication des inimitiés soulevées en tous lieux contre les jésuites, leur appliquaient à titre de gloire ces paroles prophétiques du divin Maître : « A cause de mon nom vous serez « haïs et persécutés. »

Il nous semble voir un sourire passer sur les lèvres des philosophes et des hommes d'État. On nous demande s'il est permis d'introduire de pareilles considérations dans un récit historique et de nous appuyer sur des arguments de cet ordre. Nous avouons humblement que l'intervention de Dieu dans les affaires de l'Église et de la société humaine nous paraît une vérité au-dessus de toute démonstration scientifique, et partout où nous voyons s'accomplir une parole de Jésus-Christ nous nous inclinons avec un profond respect, sans chercher ailleurs la lumière et la vérité. C'est ce qui distingue de toutes les autres écoles, plus ou moins accréditées en histoire, l'école providentielle à laquelle nous nous faisons gloire d'appartenir.

A tout prendre, une des questions les plus sérieuses, les plus importantes du dix-huitième siècle, est celle-ci : D'où vinrent les haines si profondes soulevées contre l'institution des jésuites? Comment arriva-t-il que des hommes qui faisaient vœu de ne rien accepter, ni fortune personnelle, ni dignités ecclésiastiques, excitèrent contre eux tant d'inimitiés jalouses, tant de haines vivaces? Ne faut-il pas en chercher la cause dans la grandeur même de l'institut de saint Ignace,

dans sa force et dans sa puissance d'organisation ? On n'a jugé l'ordre des jésuites qu'avec les préventions de l'esprit de parti, avec les haines et les jalousies étroites, et cependant le progrès, le développement de cette institution apparaissent à tous les observateurs sérieux comme le triomphe le plus merveilleux de l'influence morale et politique d'une agrégation d'hommes qui, sans armées et sans forces matérielles, parviennent à dominer le monde : papes, rois, monarchies, républiques.

A la veille même de la destruction dont la Compagnie de Jésus était menacée, rien ne pouvait se comparer à la puissance des religieux de cet ordre vers le milieu du dix-huitième siècle; seuls de tous les Européens, les jésuites étaient admis au Japon et en Chine; les uns étaient astronomes, les autres médecins des empereurs; ils parlaient toutes les langues; on leur devait des dictionnaires chinois, japonais, sanskrits; dans le Paraguay ils avaient adopté une forme de démocratie modèle, et rien n'était supérieur à la civilisation introduite parmi les naturels du pays, à l'insignifiance de l'impôt, à la douceur des institutions: c'était la république la plus parfaite. Un historien protestant (1) a justement fait observer que, seuls, leurs missionnaires avaient résolu ce problème si difficile, devant lequel les Européens ont toujours échoué, de faire passer les hommes de la vie sauvage à la vie civilisée; le même écrivain ajoute : « Plus notre expérience s'est accrue depuis lors, plus notre admi-

(1) M. de Sismondi — Voir à l'appendice un remarquable travail de M. de Ravignan sur les missions de la Compagnie de Jésus.

ration pour les succès de Jésuites dans les missions doit augmenter; ils n'employèrent que la charité, l'amour et une providence paternelle; les autres peuples ont voulu élever les sauvages par l'instruction, l'émulation, le commerce, l'industrie, et ils leur ont communiqué les passions des peuples civilisés avant la raison qui pouvait les dompter et la police qui pouvait les contenir. Sur tout le globe le contact de la race anglaise, hollandaise, française, avec les sauvages, les a fait fondre comme la cire devant un feu ardent. Dans les missions de l'Amérique, au contraire, la race rouge multipliait rapidement sous la direction des Jésuites. Leurs Indiens, disait-on, n'étaient que de grands enfants; oui, mais, après leur expulsion, les Espagnols, les Portugais, les Anglais, les Français, en ont fait des tigres (1). » Combien un pareil témoignage rendu à la Société de Jésus par l'un de ses adversaires naturels ne doit-il pas introduire de clarté et de vérité dans cet immense procès qui attend encore des juges.

Comme on se liguait de toutes parts contre les jésuites, il y avait peu d'unité dans les attaques dont ils étaient l'objet, dans les incriminations formulées pour les perdre. Les autres ordres religieux, jaloux de leur influence, leur reprochaient leur esprit séculier; ils leur imputaient de s'être écartés de leur institution première pour se consacrer abusivement à des occupations mondaines et se faire accueillir des puissants; les jansénistes, voyant en eux leurs plus redoutables adversaires, allaient partout faisant à la Société de Jé-

(1) *Hist. des Français*, t. XXIX, p. 219.

sus un crime de ce qu'ils appelaient, dans leur absurde rigorisme, sa complaisance excessive pour les pécheurs, sa propension à adoucir la règle et à faire fléchir la discipline pour s'accommoder aux exigences du siècle. En politique, selon le point de vue d'où on les jugeait, on reprochait aux jésuites de se faire courtisans des rois ou défenseurs des peuples. Pendant qu'on leur imputait de s'attacher au principe de l'autorité, de ne voir de suprématie que dans la force matérielle, le plus grand nombre de leurs ennemis, parmi lesquels figuraient les parlements, les avocats et les jansénistes, les signalaient comme les apôtres du régicide, comme prêts à absoudre les Jacques Clément et les Ravailiac de toutes les contrées, comme les précurseurs de cette démocratie farouche et sanguinaire qui dresse les échafauds des rois et aiguise les poignards des tyrannicides. Ne demandez pas à la haine d'être logique et de se contenir dans la limite du bon sens. Chacun se préoccupait avant tout d'attaquer et de détruire les jésuites; toutes les armes étaient bonnes, pourvu qu'elles portassent coup, et il ne s'agissait pas de frapper juste, mais de frapper fort. Le reste appartiendrait à l'histoire.

Tandis qu'en Portugal le premier ministre, profondément irrité de la suprématie des jésuites, cherchait un prétexte pour attaquer leur compagnie et pour rompre au besoin avec la papauté, les questions religieuses devenaient de plus en plus délicates en France, et tout faisait pressentir de nouvelles et de regrettables usurpations de la part des ministres et des parlements.

Ce n'était pas que l'opinion publique se montrât fort agitée, au contraire. Dans les salons on s'essayait à tout rapetisser, à rire de tout. Nos armées avaient-elles subi un échec au lieu de s'indigner et de gémir pour la patrie, on chansonnait le chef et les soldats, et l'on prenait volontiers parti pour l'ennemi de la France. Des querelles de dynastie, de liberté, d'indépendance nationale venaient-elles à se produire en Angleterre, en Pologne, en Écosse : on chansonnait les gouvernements et les peuples, et on se croyait quitte avec le devoir et l'honneur. Les graves soucis de la cour et des familles patriciennes étaient à Versailles. On se demandait jusqu'où devait s'étendre la domination de madame de Pompadour ! Les plus hautes dames servaient de complaisantes à la maîtresse en titre ; les poètes, les romanciers, les littérateurs s'agenouillaient devant elle et mettaient au service de sa vanité l'art, l'intelligence et les petits vers. Les révolutions de la mode, le plus ou moins de développement des paniers, l'envahissement de la poudre, du fard et des mouches, occupaient une immense place dans les préoccupations de la société dégénérée et décrépite. Madame de Pompadour, en dépit des justes répugnances de la reine, venait d'obtenir successivement les honneurs du Louvre, le tabouret, la présentation, et le titre de dame du palais de Sa Majesté (1750). Respectueuse, en apparence, pour l'infortunée Marie Leczinska, elle songeait à flatter les penchants du roi, tantôt en lui procurant la distraction des concerts, des spectacles de cour et des fêtes, tantôt en favorisant ses désordres, en lui composant une espèce de sérail,

en introduisant près de lui de jeunes rivales dont elle n'avait rien à craindre. Le marquis de Lugeac, neveu de madame de Pompadour, s'entendait pour cet infâme métier avec Lebel, valet de chambre du roi (1). La cour se préoccupait fort sérieusement de ces mystérieuses intrigues ; elle se disait avec Louis XV qu'il fallait permettre à *Louis de Bourbon* de se séparer du *roi de France*. A la ville on répandait des bruits odieux et alarmants. On disait que la police, pour les plaisirs du monarque, faisait enlever à leurs familles de jeunes filles encore innocentes, qui étaient enfermées dans une maison de plaisance, entourée de petites habitations, et qu'on appelait le *Parc aux Cerfs*. Le peuple, au récit de ces ignobles désordres, laissait éclater son indignation et n'avait garde de mesurer son langage. Voilà quel roi, quelle femme, quels courtisans se préparaient à résoudre les problèmes religieux de l'ordre le plus difficile.

Le luxe et la débauche, installés au faite de la société, démoralisaient rapidement la bourgeoisie et les classes ouvrières. A ce scandale se joignait un mal moins effrayant, sans doute, mais qui mettait en péril la monarchie. Il fallait subvenir aux étranges prodigalités des favorites et des courtisans, aux dépenses effrénées de la noblesse. Les *acquits de comptant* avaient beau ne laisser aucune trace sur les registres officiels du fisc ; plus ils facilitaient les dons royaux, plus on en faisait abus ; et des sommes énormes, pour ainsi dire incalculables, étaient journellement gaspillées par l'en-

(1) Sismondi, t. XXIX. — Voy. les *Mémoires* du dix-huitième siècle.

tourage du prince. De là des embarras immenses pour le trésor, un déficit de plus en plus fort, et auquel il fallait pourvoir par des expédients ruineux, injustes ou téméraires. Et comment s'étonner si l'idée de destruction et de révolte continuait ses progrès au-dessous de ce gouvernement qui se faisait encore redouter par sa police secrète, par ses coups d'État, mais qu'une immoralité odieuse, des dilapidations sans fin, des spéculations abjectes sur la misère publique avaient fini par rendre méprisable? Le peuple ne pouvait rester longtemps dans la confusion des principes et des choses, dominé par l'arbitraire ministériel, humilié dans la personne de son roi, témoin de la décadence et de la corruption des premières classes. Un malaise général devait nécessairement préparer la ruine des institutions du pays, dès ce moment reconnues usées et impuissantes. Le besoin d'innovation se développait, grandissait de toutes parts, et une pensée de révolution sociale, naguère cachée au fond de quelques âmes, commençait à se produire partout comme la pensée générale. Quant à Louis XV, assez sagace pour pressentir une catastrophe, il disait lui-même : « Ceci durera autant que moi ; mon successeur s'en tirera comme il pourra ! » Et l'on sait comment Louis XVI devait s'en tirer, et sur quel lit d'agonie devait mourir la monarchie en la personne de ce malheureux prince !

L'Église, plus outragée encore que la royauté, n'était point entièrement dépourvue de défenseurs. La foi survivait encore dans les âmes d'élite ; le Dauphin ralliait à lui quiconque préférait la cause de Jésus-Christ aux intérêts grossiers de l'ambition ; plusieurs ordres

religieux continuaient à donner l'exemple du dévouement, et l'épiscopat lui-même, bien qu'il n'eût guère l'intelligence de ses droits, bien qu'il se montrât complaisant à l'excès pour les caprices de la couronne, n'en reconnaissait pas moins l'existence d'un prochain danger et cherchait à imposer des digues aux débordements de l'impiété. L'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, luttait courageusement contre les ennemis de l'autel et du sacerdoce : s'il manquait de génie, il avait du cœur et ne fléchissait devant aucune considération humaine. C'était d'ailleurs un homme de mœurs pures, d'une charité ardente, que les philosophes pouvaient bien haïr, mais qu'ils se trouvaient hors d'état de calomnier avec apparence de raison. Il avait pris pour devise : *impavidum ferient ruinæ*, paroles qu'il se plaisait à appliquer, non à sa personne, mais aux saints enseignements de l'Évangile et à l'Église romaine.

Chaque jour accroissait le péril. Le jansénisme, la philosophie, l'impiété concertaient leurs attaques; la magistrature servait de porte-enseigne. On avait vu, dès le 4 juin 1738, le parlement de Paris supprimer la bulle de canonisation de saint Vincent de Paul; par un autre arrêt il osa défendre de citer comme œcuménique le concile de Florence et le cinquième concile de Latran. Il fit d'autres pas dans la voie des usurpations et du scandale. Informé que le clergé catholique, agissant dans la limite de son droit et de son devoir, ne voulait accorder le Viatique aux malades qu'après avoir exigé d'eux la déclaration qu'ils ne professaient point l'hérésie janséniste, il ne craignit pas de s'im-

miscer dans une question de conscience exclusivement réservée au prêtre, et que le juge temporel n'a point à résoudre. Il décréta de prise de corps le curé de Saint-Étienne du Mont, qui n'avait fait qu'obéir à ses supérieurs; puis il invita l'archevêque de Paris à prescrire à ses curés une conduite plus modérée. Le prélat répondit que, ayant trouvé l'usage des billets de confession établi dans son diocèse, il ne pouvait s'en départir. Le 31 décembre 1750, le parlement rendit un arrêt par lequel il s'élevait contre cet usage et déclarait chose scandaleuse le refus des sacrements fait aux malades qui ne justifiaient pas de leur attachement au dogme catholique. Le clergé se montra justement indigné de cette intervention de la justice séculière dans le domaine des choses exclusivement spirituelles. L'archevêque de Paris, fort de son droit, persista à dire que, dans les contrées où sévissait l'hérésie, au milieu des luttes et des résistances qu'elle engendrait, l'autorité ecclésiastique avait toujours eu coutume de réclamer des malades, avant de leur accorder les secours spirituels, la confession authentique de leur orthodoxie, la preuve certaine qu'ils ne professaient aucune doctrine condamnée par l'Église.

Il faut bien le dire, ces billets de confession, si odieux aux jansénistes, n'étaient pas une pratique nouvelle; elle était regardée comme indispensable, à Paris surtout, au milieu d'une immense population et parmi tant de gens suspects ou totalement inconnus à leurs pasteurs. Elle est expressément établie dans les Avis de saint Charles à l'un des conseils de Milan; l'assemblée du clergé de France de 1654 l'avait adoptée,

et avait recommandé aux curés de s'y conformer. Le cardinal de Noailles même en avait ordonné de nouveau l'observation. Une autre raison rendait cette pratique nécessaire : plusieurs jansénistes voulaient que tout prêtre, quoique sans pouvoirs et sans juridiction, eût le droit de confesser et d'absoudre partout : cette doctrine avait été consignée dans des écrits. On prétendait que des ecclésiastiques de la secte, déguisés en laïques, couraient de paroisse en paroisse et de monastère en monastère, pour y distribuer à leurs adhérents des absolutions sacrilèges, et l'on peut croire qu'ils ne s'en faisaient pas scrupule.

Le Parlement de Paris n'avait pas coutume de s'arrêter à la limite où commençaient les droits de la puissance spirituelle. Il fit appel à l'autorité royale, dont la compétence n'était guère admissible dans des questions exclusivement religieuses, le prêtre étant seul juge en matière de refus de sacrements. Le gouvernement de Louis XV, si faible qu'il fût en face des résistances, n'était pas d'humeur à souffrir sans mot dire les empiétements de la magistrature de Paris dans les affaires ecclésiastiques. Peut-être se jugeait-il compétent et revendiquait-il un pouvoir modérateur dans les conflits de cette nature. Dans tous les cas, il voyait avec inquiétude et déplaisir l'intervention du Parlement, et il s'empessa de notifier aux juges qu'il ne pouvait approuver ni la rigueur déployée envers le curé de Saint-Étienne du Mont, ni l'emprisonnement de cet ecclésiastique. Un arrêt du conseil cassa la décision judiciaire prise à cet égard, mais le conflit commençait à peine.

Le Parlement arrêta que des remontrances seraient faites au roi. Les circonstances semblaient de plus en plus favoriser ces usurpations de la magistrature et de la puissance séculière. L'Église de France, telle que les évêques de Louis XIV l'avaient léguée à Louis XV, en était maintenant à revendiquer ses droits, à défendre ses prérogatives. Le contrôleur général des finances, Machault d'Arnouville, avait déclaré une guerre ouverte aux immunités temporelles du clergé, et provoqué un édit sur les établissements et les biens de mainmorte. Cet édit, revêtu de la signature de Louis XV, défendait de faire aucun nouvel établissement de chapitres, collèges, séminaires, maisons ou communautés religieuses, hôpitaux et communautés, sans une permission expresse, portée par lettres patentes enregistrées au parlement du ressort, et cette déclaration, qui renouvelait d'ailleurs des prohibitions déjà anciennes, indiquait de la part du gouvernement cette pensée bien nettement arrêtée que non-seulement l'accroissement, mais encore que l'existence de ces propriétés ecclésiastiques constituait un danger pour le royaume.

Un pas de plus avait été fait dans cette voie. Le 17 août 1750, le contrôleur Machault fit rendre une ordonnance qui enjoignait à tous les bénéficiers du clergé de donner dans six mois, pour tout délai, des déclarations des biens et revenus de leurs bénéfices. L'objet de cette mesure de police était de contrôler l'exactitude des déclarations du clergé alors que cet ordre était tenu de venir en aide par des contributions pécuniaires au soulagement du trésor public. Il y avait

dans ces défiances envers le pouvoir ecclésiastique quelque chose de malveillant qui plaisait au Parlement de Paris et encourageait ses tentatives contre Rome. Le clergé s'étonna de cette disposition du gouvernement de Louis XV. Le vieil évêque de Marseille écrivit au contrôleur général : « Ne nous mettez pas dans la nécessité de désobéir à Dieu ou au roi ; vous savez lequel des deux auroit la préférence. » Cependant le clergé, sans obtempérer aux réquisitions du souverain, sans faire les déclarations exigées des possesseurs de bénéfices, consentit à accorder au gouvernement, à titre de don gratuit, des secours dont la concession laissait subsister intactes les immunités de l'Église.

La querelle s'envenimait chaque jour. Louis XV avait fait déclarer par son gouvernement que la bulle *Unigenitus* avait l'autorité d'une loi de l'État et qu'il fallait s'y soumettre ; le Parlement rendit une déclaration portant que la soumission à cette bulle n'était pas obligatoire pour les catholiques. Les jansénistes, les esprits-forts, les philosophes poussèrent des cris de joie ; mais l'épiscopat et le clergé orthodoxe ne fléchirent pas devant l'autorité usurpatrice d'un tribunal. Les actes du Parlement furent de nouveau cassés par le roi, mais la magistrature ne se tint nullement pour vaincue. Plus elle s'insurgeait contre le pouvoir souverain, plus elle trouvait aide et sympathie dans la bourgeoisie et parmi les multitudes hors d'état de comprendre de quel côté était le droit. A la tête de la résistance parlementaire figurait l'abbé de Chauvelin, esprit étroit, janséniste des plus opiniâtres (1751).

La lutte devint plus sérieuse à mesure que de part et d'autre on s'exhortait à l'attaque ou à la résistance. Le 21 mars 1752 les sacrements avaient été refusés à un prêtre janséniste ; il fit des sommations réitérées, car on commençait à employer, pour obtenir les sacrements, le ministère des huissiers et le concours des forces de police. Le Parlement, saisi de l'affaire, manda le curé refusant, le condamna à une aumône et lui fit défense de récidiver. Il fut ordonné, en outre, à l'archevêque de Paris de faire administrer le malade dans les vingt-quatre heures. Le 28 mars le roi fit venir près de lui une députation du Parlement, lui déclara qu'il avait cassé l'arrêt de la cour de justice, et chargea les magistrats présents de porter au Parlement l'expression de son indignation royale. Le surlendemain, le prêtre malade étant mort sans avoir reçu les sacrements, le Parlement décréta le curé de prise de corps, quoique les avocats et procureur du roi eussent refusé de prendre des conclusions dans ce sens. Le roi annula cet arrêt. Le 15 avril les magistrats lui présentèrent de nouvelles remontrances que l'on eut soin de faire imprimer, et qui étaient ouvertement rédigées dans les intérêts de la secte janséniste. Le roi répondit aux remontrances « qu'il avait pris des mesures relativement à trois curés dont on se plaignait ; qu'il ne voulait pas ôter au Parlement toute connaissance des refus de sacrements, mais qu'il exigeait qu'on lui en rendit compte ; qu'il s'attendait que le Parlement, connaissant ses intentions, cesserait toute procédure sur cette matière et reprendrait ses fonctions ordinaires de rendre la justice. » Evidem-

ment le roi fléchissait devant l'irritation ou les menaces des juges. Le Parlement le comprit aisément, et, fort de la modération prévue de Louis XV, il rendit un arrêt de règlement qui « défendait à tous ecclésiastiques de faire aucun acte tendant au schisme, notamment de faire aucun refus public de sacrements, sous prétexte de défaut de billet de confession, ou de déclaration du nom du confesseur, ou d'acceptation de la bulle *Unigenitus*. » Cet arrêt téméraire et schismatique devait être le point de départ de toutes les usurpations des magistrats. Il fut répandu avec profusion et combla de joie la secte janséniste. On y joignit une estampe allégorique où la magistrature, sous l'emblème de la justice, étalait à tous les regards cette devise fastueuse : *Custos unitatis, schismatis ultrix* (gardienne de l'unité, vengeresse du schisme). Elle était armée et foulait aux pieds une torche près d'un autel sur lequel était un calice et une couronne, comme pour indiquer qu'elle réunissait les deux pouvoirs. C'est ainsi que les sectateurs de Jansénius anéantissaient l'autorité de l'Église.

Le 19 avril le roi rendit à son tour un arrêt en forme de règlement. Il y déclarait de nouveau que la constitution *Unigenitus* était une loi de l'Église et de l'État et un jugement de l'Église universelle en matière de doctrine. Il ordonnait donc qu'avant de statuer sur les refus de sacrements on lui en rendît compte, dérogeant en cela à toutes dispositions contraire. Le roi envoya cet arrêt aux évêques et aux parlements; mais la magistrature n'eut garde de se soumettre et de s'incliner devant la double autorité du roi et de l'Église. Ainsi

grandissait dans le royaume le parti qui formait des vœux pour l'anéantissement de l'autorité royale ; ainsi s'établissait une lutte entre le prince et ses officiers de justice. Les affaires des particuliers languissaient ; la justice ne se rendait plus. Tous les jours les magistrats étaient assemblés pour recevoir des dénonciations contre des prêtres et des évêques, et pour protéger les jansénistes par des arrêts vigoureux. Ces arrêts, cassés par le souverain, ils les confirmaient de nouveau et en ordonnaient l'exécution. Il se trouvait toujours à leurs assemblées grand nombre de spectateurs dont l'office était d'indiquer à la compagnie, par des marques d'approbation ou de mépris, ce qu'elle avait à faire, et qui dominaient le Parlement par leurs clameurs bruyantes. On répandit une gravure représentant cette cour avec des langues de feu qui tombaient sur chacun de ses membres, tandis que dans un coin l'archevêque de Paris était entouré de diables. Les libelles, les pamphlets, les caricatures se multipliaient de plus en plus et devenaient un puissant moyen de succès pour les agitateurs.

Le 30 mai de la même année (1752) le roi établit une commission, mi-partie d'évêques et de magistrats, pour examiner les objets de contestation ; mais, cette commission ne donnant aucun résultat de son travail, et le Parlement devenant de jour en jour plus entreprenant, plusieurs évêques crurent devoir prendre en main la cause de l'Église. Le 11 juin vingt et un prélats qui se trouvaient à Paris souscrivirent une lettre au roi, sous le titre de *Représentations*. Ils protestaient, au nom des privilèges de la puissance spirituelle, contre

les envahissements et les arrêts de la magistrature séculière dans les affaires ecclésiastiques. « Les sous-signés, ajoutaient-ils, n'avaient pu voir sans étonnement et sans douleur qu'on défendit de refuser les sacrements pour raison de non-acceptation de la bulle, qu'on jugeât la soumission à cette loi de l'Église une chose indifférente au salut, qu'on statuât sur la suffisance ou l'insuffisance des dispositions aux sacrements, et qu'on usurpât enfin dans les matières spirituelles toute l'autorité. En conséquence, ils suppliaient le monarque de réprimer cet écart et de protéger l'Église, à l'imitation de ses ancêtres. » Indépendamment de cette protestation des évêques, on publia une seconde lettre au roi, portant la même date et signée des mêmes prélats, à l'exception de Languet, archevêque de Sens. On y prenait sa défense contre un arrêt parlementaire du 5 mai, où cet archevêque était accusé de favoriser le schisme. « Des magistrats, disait la lettre, qui ne peuvent apprendre authentiquement que de nous ce qui constitue le schisme, ont osé intenter contre leur pasteur une accusation si odieuse; et ce qui montre à quel point la prévention les aveugle, c'est qu'ils traitent ce prélat de schismatique dans le temps même que par leur arrêt ils défendent de donner ce nom injurieux au moindre de vos sujets. » Ces deux lettres furent présentées au roi et envoyées à tous les autres évêques, parmi lesquels plus de quatre-vingts, dit-on, approuvèrent de si justes représentations. Quelques-uns réclamèrent aussi en particulier contre les atteintes portées à l'autorité spirituelle. M. de Beaumont composa sur ce sujet un mandement qu'il ne publia point par

déférence pour les désirs du roi. Quant à l'archevêque de Sens, il protesta de son côté par deux lettres pastorales contre l'irrégularité des procédés du Parlement. Plusieurs de ses vénérables collègues crurent de leur devoir d'insister à ce sujet ; mais leurs réclamations, basées sur les notions les plus élémentaires du droit, destinées à maintenir la règle nécessaire de la séparation des pouvoirs, furent considérées par le Parlement comme autant d'actes de rébellion et de révolte, et provoquèrent, de la part de cette audacieuse magistrature, des arrêts à la fois illégaux et ridicules. Au mois de novembre la rentrée du Parlement fut le signal de nouvelles hostilités, et la question des refus de sacrements fut encore mise à l'ordre du jour. Quant à la justice ordinaire, celle qui intéressait les citoyens et les familles, on semblait toujours perdre de vue qu'elle est l'attribution nécessaire des magistrats. Les chambres étaient toujours assemblées et la justice ne se rendait plus. Le 12 décembre 1752 un conseiller dénonça deux refus de sacrements faits à deux religieuses jansénistes, à Paris, par le curé et les vicaires de Saint-Médard. Ces ecclésiastiques furent mandés sur-le-champ. Le curé ne se trouva point ; les vicaires subirent un interrogatoire, et il parut, par leurs réponses, que le refus avait été fait par ordre de l'archevêque. Le Parlement, sans désespérer, fit sommer Christophe de Beaumont de faire sans retard administrer la malade. L'archevêque, fort de son droit, répondit qu'il n'était comptable qu'à Dieu seul du pouvoir qui lui avait été confié ; qu'au roi seul il se ferait toujours un devoir de rendre compte de sa con-

duite, et que le curé de Saint-Médard suivrait les lumières de sa conscience et les ordres qu'il lui avait donnés. Une seconde invitation attira la même réponse. Les magistrats se crurent insultés ; ils mirent l'archevêque en cause, lui ordonnèrent d'administrer la malade, sous peine de saisie de son temporel, et convoquèrent les Pairs, au 18 décembre, pour juger le chef du diocèse. En même temps le curé fut décrété de prise de corps. Ces arrêts portaient la date du 13. Le 15, la malade n'ayant point été administrée, le Parlement ordonna qu'elle le serait par les prêtres de Saint-Médard et que le temporel de l'archevêque serait saisi. Il n'était guère possible de tolérer de semblables usurpations. Le roi cassa ces arrêts et interdit la convocation des Pairs de France. Les ordres du souverain soulevèrent une profonde irritation sur les bancs de la magistrature. Le premier président ayant essayé de donner lecture à la cour des lettres de jussion du prince, on refusa de les entendre. Le 18 on arrêta qu'il serait fait une députation au roi pour lui dire que la défense de convoquer les Pairs intéressait tellement les droits de ceux-ci qu'il était nécessaire que le Parlement en délibérât avec eux. Le premier président voulut encore lire les ordres du roi ; on déserta la salle. Le 19 on arrêta que l'on ne pouvait entendre ces ordres s'ils n'étaient munis du sceau du roi et des marques anciennes et respectables de son autorité. Le roi répondit à la députation qu'on lui avait envoyée qu'il avait évoqué à lui l'affaire qui servait de motif à la convocation, et que la défense par lui faite ne blessait en rien la dignité des Pairs, ce qui

n'empêcha pas le Parlement de les convoquer de-rechef. Cette nouvelle convocation fut interdite comme la première. Vers le même temps, la religieuse qui avait donné lieu à ces débats ayant été transférée dans un autre couvent par ordre du roi, de nouvelles plaintes s'élevèrent au sein du Parlement, et l'un des membres fit observer que cette translation *attaquait les restes de cette ancienne liberté qu'on n'avait pas encore ôtée aux Français*. Le moment était singulièrement choisi pour invoquer les souvenirs de la liberté mérovingienne.

Le 4 janvier 1753 il fut arrêté au Parlement qu'on ferait d'itératives remontrances. Quelques jours après on dressa les articles qui devaient servir de base aux réclamations de la magistrature; ils consistaient pour la plupart en plaintes contre les évêques. En même temps les magistrats décrétèrent l'évêque d'Orléans et le condamnèrent à six mille livres d'amende. Un curé fut banni à perpétuité.

Le roi crut arrêter ces mesures en donnant, le 22 février, des lettres patentes par lesquelles il ordonnait de surseoir jusqu'à nouvel ordre à toutes poursuites et procédures pour refus de sacrements. C'étaient là des ordres du roi « munis de son sceau et des marques anciennes et respectables de son autorité; » on n'y eut pas égard. Le Parlement refusa d'enregistrer les lettres et continua de délibérer sur le même sujet. Un des présidents, s'étant abstenu de concourir à une désobéissance aussi marquée, fut accablé de reproches. Les plus faibles n'osaient lutter contre le torrent, et toute la compagnie était en-

traînée par quelques têtes ardentes. Bientôt après, les membres de la cour se concertèrent pour rédiger de nouvelles remontrances destinées à être présentées au roi. Cette déclaration du Parlement, formulée sous l'empire de l'exaltation la plus vive, était aussi peu mesurée dans les termes qu'illégale par son objet. Le pape, les évêques, le clergé, l'autorité de l'Église et les lois du souverain y étaient également maltraités. Le roi ne voulut pas recevoir un écrit si peu digne de lui être offert et ordonna qu'on lui remît seulement les articles dressés au mois de janvier. Le Parlement insistait pour qu'on reçût les remontrances; le prince, après avoir examiné les articles, répondit, le 4 mai, qu'il s'était déjà expliqué sur la plupart des objets qu'ils contenaient; qu'il y en avait d'autres dont la discussion ne pouvait que nuire à la tranquillité; qu'en conséquence il ne recevrait point de remontrances et qu'il ordonnait l'enregistrement des lettres patentes du 22 février; mais les magistrats ne s'étaient pas engagés si avant pour reculer. Le 5 mai ils arrêtèrent que, tout autre service cessant, les chambres demeureraient assemblées jusqu'à ce que les remontrances eussent été reçues. Ce même jour intervinrent des lettres de jussion ordonnant l'enregistrement des lettres patentes, sous peine pour les magistrats d'être réputés coupables de désobéissance et d'encourir l'indignation du roi. Le Parlement déclara qu'il ne pouvait obtempérer, et sur-le-champ il osa s'occuper de différentes procédures instruites pour refus de sacrements. C'était mettre le comble à la rébellion; une lutte si longue, si opiniâtre, provoqua le ressentiment du gouvernement

de Louis XV. Le 9 mai, tous les conseillers de la chambre des enquêtes et de la chambre des requêtes furent exilés et disséminés sur divers points du royaume. On avait ménagé la grand'chambre; elle ne s'en montra que plus entreprenante, déclara persister dans tous les arrêts précédents, et, recommençant à s'occuper de son objet favori, se mit à procéder contre des prêtres. Trois ou quatre membres seulement ouvrirent un avis plus sage. Le châtement suivit de près ce mépris affecté des ordres du roi. Il avait d'autant plus lieu d'être mécontent qu'au sortir de cette même séance une foule d'hommes de parti ou de gens apostés s'étaient trouvés aux portes du palais pour prodiguer des acclamations aux magistrats rebelles. Pour en finir, le 11 mai, chaque membre de la grand'chambre reçut ordre de se rendre à Pontoise, où le roi transférait cette compagnie. Le 17 elle persista dans sa résistance et ne craignit pas de délibérer sur les mêmes matières.

Qu'on ne perde pas de vue ces conflits et ces querelles. Vainement on voudrait les enregistrer avec dédain, et comme autant de faits étrangers à nos idées et à nos mœurs; par leur seule existence ils attestaient qu'une révolution était prochaine. A tout prendre, ils étaient comme des anneaux historiques destinés à relier entre eux les souvenirs de la Fronde et la formidable crise de 1789.

Il importait de pourvoir aux besoins de la justice régulière : l'abstention coupable du Parlement mettait en péril les intérêts et l'ordre; le roi institua des chambres spéciales chargées de remplir, en cas d'urgence,

les fonctions judiciaires dont le Parlement cessait de s'acquitter. Au fond, rien dans les lois de l'ancienne monarchie ne rendait irrégulière la création de ces chambres de justice. Les parlements n'avaient été établis que par autorité royale, et, en France, cette autorité n'avait jamais cessé d'être l'origine de la loi. On se garda bien d'apprécier la difficulté à ce point de vue. Une vive émotion se manifesta. On répandit des libelles; on composa des chansons; on cria au despotisme, et tous les ennemis de l'autorité réunirent leurs efforts pour jeter le ridicule et le mépris sur les tribunaux de création récente. Les magistrats exilés pour avoir refusé de rendre la justice au peuple et sapé les bases de l'État étaient, au contraire, les vrais défenseurs du peuple, les appuis de l'État, et l'on exagérait leurs droits dans la même proportion qu'on affaiblissait ceux du souverain.

Les autres parlements n'étaient pas généralement animés du même esprit révolutionnaire; mais on n'oubliait rien pour les amener à suivre les exemples du parlement de Paris, et l'esprit de corps, l'ambition, l'envie de mériter les applaudissements des factieux, les instances et les sollicitations réitérées d'une cabale puissante, entraînèrent enfin plusieurs de ces parlements au delà des limites de la vérité et du devoir. Le parlement de Rouen lutta pendant six mois contre les ordres du roi et montra une ténacité qu'enhardissait l'indécision du gouvernement. Celui d'Aix, à l'imitation de la magistrature parisienne, entreprit de réglementer la discipline de l'Église et ne tint aucun compte des défenses

du roi. Il y avait dans ce parlement des têtes non moins ardentes qu'à Paris. Le parlement de Toulouse se montra plus tard. Ainsi, au moment où les bases de la société semblaient ébranlées sous les entraînements de ce fatal dix-huitième siècle, les magistrats français, avec une ardeur inouïe, développaient les germes de l'anarchie intellectuelle, civile et religieuse, et, de concert avec les gens de lettres, les philosophes et les courtisans, répandaient à pleines mains, dans une terre trop bien préparée, la semence de la révolte et des révolutions. Ces funestes moissons ne devaient être mûres que sous un autre règne.

En attendant, Louis XV eut la faiblesse de rappeler les membres exilés du parlement de Paris. Il donna ensuite une déclaration devenue fameuse. Il y était dit, dans le préambule, « qu'après avoir puni son Parlement de sa résistance et de son refus de rendre la justice, il avoit, à la fin, cru devoir écouter sa clémence, espérant que le Parlement rempliroit ses vues par une soumission et une fidélité entière. » Le roi annulait aussi toutes les poursuites et procédures antérieures. Le Parlement s'était rassemblé le 4 septembre ; on y porta la déclaration ; elle y éprouva beaucoup de difficultés. Bon nombre d'opinants voulaient refuser l'enregistrement : le préambule leur paraissait renfermer un blâme contre lequel regimbait leur orgueil. On ne conclut rien ce jour-là, et ce ne fut que le lendemain que ces magistrats graciés enregistrèrent la déclaration, « sans néanmoins reconnaître les imputations contenues au préambule, et en spécifiant qu'elle seroit exécutée conformément aux arrêts et

règlements de la cour. » Leur disgrâce ne les avait pas changés. Il y avait loin de ces juges rebelles et vaniteux au Parlement de la Fronde qui, du moins, revendiquait un droit politique et se posait comme le représentant de tous les droits de la nation française. En ce moment la magistrature s'armait sans avoir un prétexte sérieux : elle ne représentait que le jansénisme ; aucune sympathie raisonnable n'aurait dû se manifester pour elle.

En réalité, le gouvernement venait de fléchir devant le Parlement ; inquiet des manifestations d'un peuple à qui l'on faisait croire qu'il s'agissait de sa liberté et de ses droits, le roi avait consenti à une transaction. Pour amener cette réconciliation douteuse et rétablir l'harmonie entre la royauté et la magistrature, au prix de diverses concessions, on avait saisi pour prétexte une joie donnée à la famille royale, la naissance d'un prince, fils du Dauphin, et qui portait le titre de duc de Berry (23 août 1754). Cet enfant, qui devait vingt ans plus tard régner sous le nom de Louis XVI, était réservé, lui aussi, à la destinée de faire des concessions et de subir des défaites bien autrement douloureuses.

Le gouvernement voulait à tout prix apaiser l'agitation et mettre fin à la lutte. Or il n'était guère possible d'imposer silence à un parlement avide de conquérir les droits d'un grand pouvoir politique, et à un clergé qui s'indignait des usurpations d'une magistrature ouvertement hostile à l'autorité de l'Église. Nous venons de voir le Parlement repousser dédaigneusement le blâme indirect jeté sur ses actes par

le souverain lui-même ; l'archevêque de Paris et les autres évêques du royaume, contraints de sauvegarder les immunités ecclésiastiques et les droits imprescriptibles du sacerdoce, persistèrent à refuser les sacrements à ceux qui, suspects de jansénisme et d'hérésie, s'obstinaient à ne produire aucune preuve authentique de leur soumission à la foi. La cour s'indigna de la résistance de l'archevêque. Plus sévère à son tour que le Parlement, elle exila M. de Beaumont à Conflans. Pareille mesure de police fut prise à l'égard de l'archevêque d'Aix et de l'évêque de Troyes. Le curé de Saint-Étienne-du-Mont, énergique partisan des droits de l'Église, fut condamné à un bannissement perpétuel.

Au milieu de ces luttes, les idées de tolérance, propagées par les gens de lettres et les salons, étaient en opposition avec le gouvernement lui-même. Sur plusieurs points du royaume, et surtout en Languedoc, on s'efforçait de mettre à exécution les sanglants édits de Louis XIV contre les calvinistes et de maintenir les protestants hors de la loi commune. Ceux-ci, exaltés par les rigueurs du pouvoir, recommençaient les assemblées du Désert et faisaient craindre le retour des guerres civiles. On les dispersait par la force des armes ; on sévissait contre les plus opiniâtres en les envoyant au gibet ou aux galères ; mais l'opinion publique désavouait ces sévérités de la loi, et Louis XV ordonnait lui-même à sa police et à ses juges de s'abstenir des persécutions qui auraient pour résultat de susciter la résistance armée et la guerre ouverte. Les assemblées du Désert continuèrent à braver des lois impuis-

santes, et l'emploi du sabre, du fusil, des tortures, contre les calvinistes, n'eut lieu désormais que de loin en loin, assez pour rendre l'autorité odieuse, pas assez pour vaincre et détruire le fanatisme.

Les parlements avaient assez à sévir contre les évêques et les prêtres qui aimaient mieux suivre leurs devoirs que les arrêts de la justice humaine. On n'entendait parler que de sommations, de sentences, d'amendes, de saisies, d'emprisonnements, de bannissements. Les ennemis de la bulle goûtaient toutes les douceurs de la victoire. Il suffisait que l'un d'eux en voulût à un ecclésiastique pour que celui-ci vît tomber sur lui des arrêts foudroyants. Plus d'une fois des prêtres furent mandés pour porter les derniers sacrements à des gens pleins de santé, et qui ne feignaient d'être malades que pour satisfaire leur haine contre ces ecclésiastiques et les faire emprisonner ou bannir. Sûrs de la protection des tribunaux, les jansénistes livraient à l'envi les choses saintes à la discrétion des séculiers, et triomphaient quand, à force de procédures et de terreur, ils avaient trouvé un prêtre qui, en vertu d'un arrêt, leur apportait les sacrements sous escorte d'huissiers et de gens de justice.

Le Parlement était entré en vacances aussitôt après l'enregistrement de la déclaration; à peine de retour, il se mit à poursuivre et à condamner les prêtres qui obéissaient aux ordres de leur archevêque. Un refus de sacrements ayant eu lieu à Paris, trois ecclésiastiques furent immédiatement décrétés de prise de corps. M. de Beaumont, invité à faire administrer la

malade, répondit que, cette affaire étant de même nature que celle qui, en 1752, avait justement motivé sa résistance, il persistait dans la réponse qu'il avait faite alors; il ajouta que les prêtres inculpés avaient agi suivant leurs lumières et suivant ses ordres, et qu'il ne ferait pas plier l'autorité de l'Église sous celle des cours judiciaires. Le Parlement dénonça l'archevêque au roi, et le prélat fut envoyé à Champeaux. Ses ennemis ne se tinrent pas pour satisfaits. Au mois de janvier suivant ils l'inquiétèrent encore pour un refus de sacrements, et se plainquirent à lui de la fuite des prêtres de plusieurs paroisses de Paris. C'était s'en prendre à un autre des troubles qu'ils causaient eux-mêmes. Si plusieurs ecclésiastiques se cachaient ou prenaient la fuite, on savait assez qu'il fallait l'attribuer aux arrêts mêmes du Parlement et à la crainte de ses poursuites, et il était assez étrange que les ennemis de l'archevêque lui fissent un crime d'un désordre auquel il ne tenait qu'à eux de remédier. Ce prélat fit remarquer cette inconséquence et rappela en même temps l'incompétence du Parlement sur les matières spirituelles. Cette réponse fut encore dénoncée au roi, qui différa pourtant de se rendre aux désirs des délateurs; mais ils revinrent si souvent à la charge que, le 2 février 1755, M. de Beaumont fut exilé à Lagny. Le mois suivant, nouvelle dénonciation. L'archevêque avait convoqué ses curés chez lui et leur avait tracé les règles qu'ils devaient suivre dans l'administration des malades. Le Parlement manda les curés et voulut savoir le sujet et le résultat de leurs conférences avec le prélat. Il en instruisit le

roi et excita de nouveau sa sévérité contre M. de Beaumont. Louis XV, cette fois, ne put entrer dans les vues de ces magistrats usurpateurs ; choqué de leur orgueil et de leur audace inquisitoriale, il leur répondit « qu'il désapprouvait la forme aussi inusitée qu'irrégulière qu'avait prise le Parlement pour se faire rendre compte des conversations de l'archevêque avec ses curés ; que le Parlement devait se rappeler l'esprit de modération, de paix et de prudence qu'il lui avait recommandé, et qu'il songeât que, pour peu qu'il s'en éloignât, il ne suivait pas les intentions qui avaient dicté la déclaration du 2 septembre. »

Les magistrats n'eurent point d'égard à cette réponse et suivirent leur plan. Ils dénoncèrent au roi l'évêque d'Orléans, qui fut exilé, et tourmentèrent son chapitre par des persécutions manifestées sous des apparences de procédure. M. de Ponat, évêque de Troyes, fut condamné à une amende, ses meubles confisqués, son temporel saisi, et il fallut que le roi réprimât les excès des juges subalternes, qui, pour imiter le Parlement, avaient rendu contre lui des sentences. M. de Brancas, archevêque d'Aix, fut exilé sur la dénonciation du parlement de Provence. Cette même cour n'épargna pas M. de Belsunce, évêque de Marseille. On supprima un de ses écrits au sujet d'une feuille de la gazette janséniste, qui l'avait calomnié, mais on ne toucha point au libelle de ses ennemis. Le parlement de Paris condamna à être lacérée et brûlée par la main du bourreau une lettre écrite au roi par l'archevêque d'Auch et ses suffra-

gants, lettre dans laquelle ils se plaignaient de la déclaration, et surtout de la manière dont les tribunaux l'exécutaient. Le parlement de Toulouse fit subir le même sort à des *Réflexions* de M. de Guenet, évêque de Saint-Pons; il poursuivit M. de Villeneuve, évêque de Montpellier, cassa ses ordonnances et menaça de saisir son temporel. Les évêques de Vannes et de Nantes ne furent pas mieux traités. Le premier vit plusieurs de ses prêtres, et même les grands-vicaires, décrétés, condamnés à des amendes et bannis. Lui-même eut son temporel saisi, ainsi que l'évêque de Nantes, dont on vendit deux fois les meubles. Les premiers pasteurs n'étant pas ménagés, les ministres inférieurs avaient tout à craindre. On les poursuivait avec acharnement; on les accablait de dénonciations et de décrets; on les traînait devant les tribunaux; on leur faisait subir des interrogatoires humiliants; on voulait qu'ils reconnussent la compétence et l'équité des arrêts rendus contre eux. La prison, les amendes, la perte de leurs places, la fuite, l'exil, le bannissement à perpétuité étaient la récompense de leur zèle, et ils étaient contraints d'aller mener une vie errante dans des terres étrangères. Ainsi les Églises de France pouvaient apprécier ce qu'elles avaient gagné aux *libertés* stipulées en leur nom par les évêques de Louis XIV. En la même année 1754, un chanoine d'Orléans, opiniâtre janséniste, étant tombé malade, le chapitre de la cathédrale voulut, avant de l'administrer, s'assurer de ses dispositions. On lui députa trois de ses confrères, qui l'exhortèrent à réparer le scandale qu'il avait

donné et à se soumettre à l'Église. Il leur répondit en qualifiant la bulle d'œuvre du diable. M. de Montmorency, son évêque, alla le voir et ne recueillit que des injures pour prix de ses efforts. En conséquence, le chapitre prit une délibération portant que les sacrements seraient refusés au sieur Coignon; ainsi se nommait le chanoine. C'était au mois de septembre 1754, peu de temps après la déclaration. Le parlement de Paris s'empara de l'affaire, et rendit plusieurs arrêts enjoignant au clergé d'accorder les sacrements au chanoine réfractaire. Sur ces entrefaites ce dernier mourut; mais cet événement ne mit pas fin aux poursuites, quoique le chapitre d'Orléans eût déjà été condamné à douze mille livres d'amende. On continua de mander des chanoines, d'en décréter d'autres. Ce fut à cette occasion que l'évêque d'Orléans fut dénoncé et exilé. Le 18 mars 1755 il devait y avoir un rapport sur cette affaire. Tous les ennemis de la bulle accoururent au palais pour être témoins de leur triomphe; ils eurent lieu d'être contents. On prononça qu'il y avait abus dans les délibérations du chapitre, et, pour ne pas négliger une occasion de prendre du terrain et de s'escrimer contre la bulle, objet de tant de haine, il fut dit que, « attendu les faits résultant de la cause, on recevait incidemment le procureur général appelant comme d'abus de l'exécution de la bulle *Unigenitus*, notamment en ce qu'aucuns ecclésiastiques prétendaient lui attribuer le caractère ou les effets de règle de foi. » On déclara « qu'il y avait abus, et il fut enjoint à tous ecclésiastiques, de quelque dignité qu'ils fussent, de se renfermer, à l'é-

gard de la bulle, dans le silence général, respectif et absolu, prescrit par la déclaration du 2 septembre. » Si un tel arrêt combla de joie la secte, aux yeux des gens sages il ne parut être qu'un éclat étrange et inutile contre une loi de l'Église confirmée par un assentiment de quarante années, et reconnue plusieurs fois par Louis XIV et Louis XV. Le prince, malgré les idées nouvelles qu'on lui avait inspirées, témoigna son mécontentement de cette levée de boucliers. Il rendit, le 4 avril, en son conseil, un arrêt qui cassait et annulait celui du Parlement. Les magistrats s'en plaignirent et allèrent toujours en avant. Le 7 mai ils enjoignirent à la Sorbonne d'être plus attentive à empêcher qu'il ne fût soutenu aucune thèse contraire aux maximes du royaume et au silence prescrit. La Sorbonne ayant refusé d'enregistrer cet arrêt, on manda les principaux membres, auxquels le premier président fit une réprimande, et on inscrivit l'arrêt sur leurs registres, en leur défendant de s'assembler jusqu'à nouvel ordre. Le 29 août le Parlement rendit, sur l'affaire de Coignon, un arrêt dont toutes les dispositions étaient autant d'abus d'autorité. Le chapitre d'Orléans et plusieurs chanoines étaient condamnés à des amendes. Trois autres chanoines étaient bannis à perpétuité. Enfin le chapitre devait fonder un service et faire les frais d'un monument en l'honneur de Coignon; et, malgré la réclamation de l'assemblée du clergé de France, le marbre décerné à Coignon fut élevé dans une des églises d'Orléans.

Le 19 septembre 1756 M. de Beaumont, archevêque de Paris, publia un mandement et une instruction

pastorale ; il y traitait de l'autorité de l'Église, de l'enseignement de la foi, de l'administration des sacrements, de la soumission à la bulle, et défendait de lire quelques écrits. Le 4 novembre le Parlement fit brûler le mandement de l'archevêque, par la main du bourreau, dans le lieu destiné au supplice des malfaiteurs.

Le 16 octobre 1756 le pape Benoît XIV répondit par un bref aux membres de la dernière assemblée du clergé. Après avoir témoigné la peine qu'il avait ressentie des troubles de France, il rendait hommage à la fermeté des évêques, qui, d'accord sur les vrais principes, n'avaient été partagés que sur le choix des moyens à prendre pour les réduire en pratique. Venant ensuite au sujet de leur lettre, il disait en termes formels que la constitution *Unigenitus* était d'une grande autorité dans l'Église, et qu'elle exigeait tant de respect et d'obéissance qu'aucun fidèle ne pouvait se soustraire à la soumission qui lui était due ni lui être opposé en aucune manière qu'au péril de son salut éternel. « D'où il suit, ajoutait-il, qu'on doit refuser le Viatique aux réfractaires, par la règle générale qui défend d'admettre un pécheur public et notoire à la sainte Eucharistie. » Le souverain pontife désignait ensuite ceux qui devaient être regardés comme pécheurs publics et notoires. Le roi envoyait le bref aux évêques ; le Parlement le supprima.

Le 10 décembre Louis XV donna une déclaration qu'on croyait propre à ramener la paix ; il y ordonnait le respect et la soumission pour la bulle *Unigenitus*, sans qu'on pût cependant lui attribuer le nom, le ca-

ractère ou les effets de règle de foi. Il annonçait que le silence prescrit par les déclarations précédentes ne devait point préjudicier au droit qu'avaient les évêques d'enseigner les peuples, et il leur recommandait toutefois de ne point troubler la paix. Il défendit aux juges séculiers d'ordonner en aucune manière que les sacrements fussent administrés. Il décida que les prêtres ne pourraient être poursuivis pour refus de sacrements faits à ceux contre qui il y aurait des jugements ou censures, ou qui auraient fait connaître d'eux-mêmes leur désobéissance, mais il défendit les interrogations indiscretes. Enfin il voulut que tout ce qui s'était passé à l'occasion des derniers troubles fût regardé comme non avenu, que toutes procédures et sentences à cet égard demeuraient sans effet, et que ceux contre qui elles auraient été faites rentrassent de plein droit en leur état et fonctions. Pour prévenir tous les obstacles le roi alla, le 13 décembre, tenir un lit de justice au Parlement, pour y faire enregistrer la déclaration, avec deux autres règlements sur l'administration judiciaire. Les magistrats en furent tellement irrités qu'ils donnèrent tous leur démission; il n'y eut que la majorité de la grand'chambre qui ne suivit point cet exemple et qui resta en place.

Sur ces entrefaites eut lieu une tentative régicide qui rappelait les attentats si souvent dirigés contre Henri IV.

Au milieu de la plus grande effervescence des magistrats du Parlement contre les évêques et les prêtres fidèles, et lorsque les chambres assemblées délibéraient nuit et jour sur des refus de sacrements, le domestique

d'un de ces magistrats suivait assidûment les séances. Cet homme était né dans l'Artois; il s'appelait Robert-François Damiens; ses inclinations vicieuses le firent appeler, dès sa jeunesse, Robert le Diable. Il s'était enrôlé dans les troupes, mais il avait déserté. Depuis lors il avait servi dans plusieurs maisons, deux fois au collège Louis le Grand, où l'un de ses oncles était maître d'hôtel : il en fut chassé la première fois, et se retira la seconde pour se marier. Il continua de servir des maîtres de toutes conditions, entre autres quatre conseillers du Parlement; il en était au quatrième au moment où le Parlement s'exaltait davantage en faveur des jansénistes contre le clergé catholique. Attaché à ses maîtres, il passait les nuits au palais à écouter leurs plaintes contre le roi, contre les évêques.

Sa tête se monta; le misérable, à demi fou, s'imagina que le meilleur moyen de faire rendre justice au Parlement serait d'assassiner le roi; s'étant donc posté sur le passage de Louis XV, il lui porta un coup de canif (5 janvier 1757). L'arme peu dangereuse, arrêtée par l'épaisseur des vêtements, ne pénétra pas bien avant dans la poitrine, et la blessure ne fut ni mortelle, ni même dangereuse. Sur le premier moment on s'imagina, on ne sait pourquoi, que l'arme devait être empoisonnée, et Louis XV se crut mort. En toute hâte on fit venir un prêtre qui l'entendit en confession et prit sur lui de l'absoudre. Louis XV était naturellement bon et enclin à l'indulgence; s'adressant à ceux qui prenaient ses ordres, il leur parla de l'auteur du crime. « Je lui pardonne de tout mon cœur, dit-il; je ne veux

pas me mêler de cette affaire ; j'ai donné tous mes pouvoirs au Dauphin , et je le déclare mon lieutenant. » En attendant la confusion la plus grande régnait à Versailles et à Paris. Les deux partis en lutte , sans bien connaître les détails de l'attentat , cherchaient à en renvoyer la responsabilité à leurs adversaires. Au palais de justice et dans les conciliabules jansénistes on s'en prenait à l'archevêque et aux jésuites ; le clergé et l'entourage du roi accusaient le Parlement.

Les magistrats démissionnaires, désireux de venger le roi et de se soustraire eux-mêmes aux reproches du prince , reprirent leurs fonctions, et le procès de Robert-François Damiens fut instruit comme autrefois l'avait été celui de Ravailac. La justice, en dépit de l'adoucissement des mœurs publiques, avait conservé ses formes atroces. L'assassin, qui n'était vraisemblablement qu'un monomane, et qui n'avait eu ni instigateurs ni complices, fut soumis à d'épouvantables tourments dont on ne pourrait sans horreur soutenir le récit. On fit venir d'Avignon une machine extraordinaire pour la torture : jamais en France on n'en avait vu de pareille, et il paraissait impossible qu'un être humain supportât de si terribles épreuves sans tout avouer. Le misérable Damiens répondait tantôt au hasard, tantôt sous la double exaltation de la démence et de l'orgueil, et l'on cherchait à commenter ses réponses. Les chroniques du dix-huitième siècle nous ont conservé quelques extraits de ses interrogatoires.

Le jour même de l'assassinat, après avoir été arrêté par les gardes du corps et tenaillé avec des pinces rougies au feu, il dit que, *si on avait fait couper la tête à*

*trois ou quatre évêques, cela ne serait point arrivé* : propos confirmé par deux témoins. Le 5 janvier au soir, interrogé par le prévôt de l'hôtel du roi, il déclara avoir « entendu dire que tout le peuple de Paris périt, et que, malgré toutes les représentations que le Parlement fait, le roi n'avait voulu entendre à aucune. N'est-il pas vrai, avait-il ajouté, que tout le royaume périt. » Dans son second interrogatoire devant le même juge, le 7 janvier, il déclara « s'être trouvé dans des compagnies, tant à Arras qu'à Paris, surtout à la compagnie de prêtres qui étaient du parti du Parlement, et que c'est la considération des mauvais traitements qu'on a fait essuyer aux meilleurs prêtres, ainsi que le triste état où le peuple est réduit, qui l'ont déterminé à l'action qu'il a commise. » Le 9 janvier il subit un troisième interrogatoire, qui roula principalement sur une lettre qu'il avait écrite la veille au roi. Il y conseillait à Louis XV « de prendre le parti de son peuple, de ne pas avoir tant de bonté pour les ecclésiastiques et d'ordonner qu'on donnât les sacrements à l'article de la mort, sans quoi sa vie n'était point en sûreté. » Il prétendait que l'archevêque de Paris était la cause de tout le trouble. A cette lettre était joint un papier signé « Damiens » et portant les noms de plusieurs magistrats avec ces mots : « et presque tous. Il faut qu'il remette son Parlement et qu'il le soutienne, avec promesse de ne rien faire au ci-dessus et compagnie. » Dans son sixième interrogatoire il dit « qu'il avait été frappé des bruits de ce que le Parlement avait fait, des plaintes du peuple de Paris, et des provinces qui périssent ; qu'il avait entendu parler de cela depuis si

longtemps à tout le monde, et publiquement dans les rues de Paris, que, croyant rendre un grand service à l'État, cela l'avait déterminé à ce malheureux coup qu'il avait fait; que, si Sa Majesté ne soutenait pas la justice et son Parlement « contre l'autorité des évêques qui tachaient d'être contraires au gouvernement, il allait arriver de grands malheurs contre la famille royale. » Il ajouta *qu'il n'avait eu d'autre objet, dans le malheureux coup qu'il avait fait, que de contribuer aux peines et aux soins du Parlement, qui soutenait la religion et l'État.*

Du tribunal du prévôt l'affaire fut portée à la grand' chambre du Parlement : c'était, depuis les démissions récentes, tout ce qui restait en place de ce corps. Le 18 janvier les interrogatoires de Damiens recommencèrent devant ce nouveau tribunal, et là, comme devant le premier juge, il dit *qu'il avait conçu son dessein depuis le temps des affaires de l'archevêque et du Parlement.* Il répéta avoir formé son projet depuis l'exil du Parlement. Il ajouta : « Je hais la façon de penser des jésuites, et, si j'ai vécu chez eux (vingt ans auparavant, au collège Louis le Grand), c'est par politique et pour avoir du pain. » Interrogé pourquoi il a dit « que, si le Parlement voulait le soutenir, il irait avec quelques camarades prendre l'archevêque et l'amener dans les prisons, » il répondit qu'il ne s'en souvenait pas, mais qu'il pourrait bien l'avoir dit. Interrogé pourquoi il avait parlé mal des ecclésiastiques, il répondit « qu'il n'avait dit du mal que contre les molinistes et ceux qui refusent les sacrements. » Le 17 mars, dans un nouvel interrogatoire, il déclara

« avoir conçu son projet dans les temps où il a passé des nuits dans les salles du palais à attendre la fin des délibérations qui s'y faisaient, et lorsqu'il a vu le peu d'égards que le roi avait pour les représentations du Parlement. »

Il devait être dur aux magistrats qui interrogeaient Damiens de l'entendre dire que c'était chez eux, dans les salles du palais, qu'il avait conçu son noir dessein. Il le leur répéta encore plusieurs fois. Le 20, à son interrogatoire sur la sellette devant tous les juges, il dit encore que, « s'il n'était jamais entré dans les salles du palais, cela ne lui serait pas arrivé; » et ailleurs « qu'il avait formé son dessein depuis les affaires du Parlement; que, s'il n'avait jamais mis le pied au Palais, cela ne lui serait pas arrivé; que, s'il n'avait jamais servi de conseillers au Parlement, cela ne lui serait pas venu dans la tête; qu'il n'aurait point entendu parler si souvent des refus de sacrements, ce qui lui a échauffé la tête; que tout le monde était assez échauffé. » Le jour de son supplice il parla dans le même sens. « Il avait entendu dans les salles du palais des propos contre l'archevêque. On y parlait tout haut. On y disait que le roi risquait beaucoup de ne pas empêcher la mauvaise conduite de l'archevêque. » Il déclara avoir entendu dire dans le palais « que tuer le roi ferait finir tout cela, que c'était une œuvre méritoire de tuer le roi. » Robert Damiens fut exécuté le 28 mars. Vers le commencement du procès il parlait de ses complices; sur la fin il protesta n'en avoir jamais eu; il déclara lui-même avoir perdu tout sentiment de religion, ajoutant qu'il n'avait point approché des sacrements depuis trois ou quatre années.

Le 28 mars 1757, en exécution de l'arrêt rendu contre lui, Damiens fut conduit sur la place de Grève et y subit le plus horrible supplice dont les annales de la justice humaine aient jamais fait mention. Il fut tenaillé, arrosé de plomb fondu, écartelé, etc., et cette épouvantable scène se prolongea durant plusieurs heures. Beaucoup de dames de la cour avaient payé fort cher leur place à des fenêtres du haut desquelles il leur était possible de suivre les détails de l'agonie et de la mort du supplicié. Louis XV l'apprit avec indignation et ne voulut pas les entendre nommer. L'arrêt porté contre Damiens bannissait à perpétuité du royaume le père, la femme et la fille de ce misérable, bien qu'ils n'eussent pas été impliqués dans les poursuites; puis il ordonnait à quiconque portait ce nom maudit d'en changer immédiatement. Le roi, toujours plus humain que les juges, accorda une pension de secours à la famille de Robert Damiens.

Le seul résultat de cet incident inattendu, qui préoccupa si vivement l'attention publique, fut d'opérer dans les esprits un peu de calme et de mettre fin, au moins pour quelque temps, au scandale des révoltes et des usurpations parlementaires. Le roi, profitant de cet apaisement des partis, consentit à rappeler le Parlement et fit cesser l'exil des évêques.

Louis XV, dépourvu de volonté et d'initiative, avait assez d'intelligence pour entrevoir l'abaissement et les dangers de la monarchie; mais, livré à la honte de ses passions, subjugué par madame de Pompadour, retiré dans son harem du Parc-aux-Cerfs, il voulait avant tout goûter le repos, jouir de la retraite, et im-

poser silence aux bruits du dehors. Il n'aimait pas le Parlement, il s'indignait de ses empiétements et de ses résistances, mais, à la longue, il avait peur de cette irritation de la magistrature ; il s'étonnait de l'impuissance de ses édits, et il désirait que toute la difficulté se terminât par une transaction, par des concessions mutuelles. Bien qu'il contristât l'Église et la religion par une vie d'adultères et de scandales, il croyait aux vérités de la foi, au dogme des peines éternelles, et il était bien déterminé à prendre en main la cause du clergé et de l'archevêque, pourvu que l'on n'exigeât pas de lui trop d'efforts ni trop de courage. Passionné pour la chasse, il marquait sur son almanach, au début de chaque année, les jours de départ pour Compiègne, pour Fontainebleau, pour Choisy, et il ne souffrait pas que, sous prétexte de grandes affaires, on dérangerât la distribution de son temps. A part cela, il aimait à oublier les ennuis de la royauté. Il se plaisait à parler des résolutions du gouvernement comme s'il n'y eût pas participé lui-même. *Ils l'ont voulu ainsi, disait-il, ils ont pensé que c'était pour le mieux.* Il vivait peu de la vie de famille ; cependant il descendait le matin par un escalier dérobé dans l'appartement de madame Adélaïde, l'aînée de ses filles, et, à un signal donné, madame Victoire, madame Sophie, madame Louise, ses autres filles, venaient le saluer et l'embrasser. Tous les soirs, à six heures, Mesdames se rendaient à leur tour avec les princes chez le roi, et cette visite était accompagnée d'une sorte d'étiquette qui la rendait gênante, quoique très-courte. La reine, Marie Leczinska, vivait toujours fort retirée, consolée

par l'affection du Dauphin et les respects de tous de l'injuste négligence du roi. La reine, son fils, ses filles et sa bru, madame la Dauphine Joséphe de Saxe, se faisaient remarquer par une piété douce et sincère, par la pratique de toutes les vertus intérieures, et ce spectacle, devenu trop rare au dix-huitième siècle, contrastait avec les débauches éclatantes, avec les désordres impunis, avec les adultères éhontés du roi et de la cour.

Le peuple était d'ailleurs moins patient qu'on ne se l'imagine. Apprenant que de toutes jeunes filles avaient été enlevées à leurs mères pour les plaisirs du roi (du moins la foule le croyait et le disait), il se souleva à plusieurs reprises contre la police, dont la complicité lui semblait démontrée. Au fond, il ne s'agissait que de l'enlèvement et de l'incarcération de quelques jeunes mendiants, qu'on mettait en prison, et dont on débarrassait la capitale lorsqu'ils étaient étrangers. Le peuple n'y regardait pas de si près. Dans son ignorance, il ne pouvait comparer Louis XV à Tibère, dont il ne connaissait pas même le nom, mais il voyait en lui un nouvel Hérode ordonnant le massacre des Innocents. Il y eut des collisions. Le lieutenant de police Berryer faillit périr dans l'une de ces émeutes. Cependant, dès que l'agitation se montra moins menaçante, on fit occuper le faubourg Saint-Antoine par des troupes, et la foule se dispersa d'elle-même. On pendit sans jugement quelques hommes du peuple, les plus mutins, et l'émeute s'apaisa. Les enlèvements continuèrent, mais on enjoignit au lieutenant de police de veiller avec plus de soin sur la conduite de ses

agents. Bien que Berryer se fût montré lâche et cruel, il fut maintenu dans ses fonctions, grâce à la protection de madame de Pompadour, dont il était la créature. On redoubla d'ailleurs de précautions et de vigilance. Jusque-là Paris n'avait été préservé que par le guet, qui était moins un corps militaire qu'une compagnie de bourgeois ou de gens de métiers sans uniforme. Un règlement du conseil organisa sur-le-champ dix compagnies soldées et habillées par la ville, avec deux compagnies à cheval chargées de maintenir la tranquillité de la capitale et l'obéissance au roi. Cette organisation fut suivie de quelques mesures stratégiques. M. d'Argenson fit dresser par M. de Lowendal un plan de casernement autour de Paris. A l'entrée de la capitale, en face du faubourg Saint-Antoine, était la Bastille; les feux de Vincennes et de la Bastille se croisaient sur le faubourg Saint-Antoine, et le faubourg Saint-Marcel devait être tenu en respect par quelques ouvrages avancés du côté de Bicêtre (l'ancienne forteresse de Winchester, élevée du temps des Anglais). On dessina trois casernes : la première, vaste bâtiment, placée derrière l'École militaire, et destinée aux gardes-françaises, sur la route de Sèvres et de Vaugirard; une autre caserne royale fut bâtie à Ruel, entre le chemin de Versailles et celui de Saint-Germain, pour y abriter les gardes-suisse; enfin un troisième bâtiment fut élevé à Courbevoie pour le troisième régiment des gardes-françaises, afin de dominer de cette hauteur la Seine, le bac de Neuilly, et d'arrêter ainsi tout mouvement qui se porterait sur Versailles (1).

(1) M. Capefigue.

Ces mesures ne rassuraient pas suffisamment Louis XV. Ce prince, voulant se soustraire aux injures et à l'irritation des Parisiens, prit la résolution de ne plus traverser les rues de cette grande capitale. Aussi, lorsque la cour se rendait de Versailles à Compiègne, elle évitait de passer par Paris, et tournait la ville en prenant cette route qui, de Saint-Cloud, conduit à Saint-Denis, par le bois de Boulogne, la porte Maillot et les Ternes. C'était par là, si l'on s'en souvient, qu'avait passé l'armée du prince de Condé et de la Fronde, la veille du combat de Saint-Antoine, alors que Paris avait refusé d'ouvrir ses portes aux rebelles. A raison de cette circonstance, dont on conservait bonne mémoire, on désignait cette route sous le nom de *Chemin de la Révolte*, qu'elle porte encore (1).

Cependant le gouvernement était loin de boudier Paris d'une manière systématique. Il multipliait les soins et les dépenses pour embellir et assainir la superbe capitale. De vastes quartiers, peuplés d'hôtels magnifiques, s'élevaient au faubourg Saint-Germain; on bâtissait des églises, on construisait des fontaines, on plantait, en face des Invalides, la vaste promenade des *Champs-Élysées*. En peu de temps on borda la Seine de plusieurs quais splendides, on acheva Saint-Sulpice et Saint-Roch, on vit s'élever Sainte-Genève, on dota la rive gauche de la fontaine de Grenelle, et, l'im-

(1) C'est sur cette route, vers l'emplacement où s'élève la chapelle de Saint-Ferdinand, que mourut, le 13 juillet 1842, le prince royal d'Orléans, fils de Louis-Philippe I<sup>er</sup>, roi des Français. Les ennemis de la dynastie de Juillet ne manquèrent pas de faire remarquer qu'il avait péri sur le *chemin de la Révolte*, et ils virent dans ce rapprochement un fait providentiel.

pulsion étant donnée, il y eut entre la noblesse, la haute finance et le gouvernement, une émulation qui porta les uns et les autres à couvrir Paris de palais, de théâtres, de lieux de plaisance et d'établissements utiles.

En dépit de ces créations, de ces efforts, Louis XV, absorbé par ses débauches, par les plaisirs des sens, par la chasse, ne trouvait point encore à se distraire : tout autour de lui l'ennuyait ; sa physionomie témoignait qu'au fond de cette vie était le châtement, et l'abîme commençait à lui apparaître. La marquise de Pompadour s'était pourtant chargée d'amuser son royal amant, à force d'inventer et de multiplier les objets extérieurs qui pouvaient le séduire. Choisy, qui avait fait les délices du roi, ne tarda pas à l'ennuyer ; madame de Pompadour voulut alors avoir sa bonbonnière au milieu des grands palais ; elle désigna Bellevue, dont le pavillon s'éleva comme par enchantement ; Boucher en dessina les jardins sur la poétique description de l'île d'Alcine, par l'Arioste, avec les riches bassins de marbre, les conques de porphyre et les statues de mille divinités, Vénus, les dauphins qui se jouent dans l'onde, et l'enlèvement de Proserpine, un des plus beaux ouvrages de Lemoyne. A Bellevue madame de Pompadour fut la véritable souveraine, et Louis XV vint la visiter comme chez elle. Là tout fut mis en œuvre pour distraire le roi : chaque jour des fêtes nouvelles, des représentations théâtrales. C'est à Bellevue que fut jouée une pièce de Sedaine, *Vénus et Adonis*, allégorie facile à saisir. Le roi s'amusa à distribuer les rôles et à faire

répéter les amies de madame de Pompadour (1) : c'était l'apogée de la faveur dont jouissait cette femme. Sans se laisser émouvoir par la crainte du scandale, laissant de côté la prudence et la pudeur monarchiques, le roi ne craignit pas d'accroître encore la déplorable élévation de la favorite : elle reçut le tabouret de duchesse avec tous les honneurs de Versailles ; un chevalier de Saint-Louis porta la queue traînante de sa robe ; la première de ses femmes fut une demoiselle de qualité ; son frère, le marquis de Marigny, ridicule Mécène, qui appelait Louis XV *son petit beau-frère*, reçut la place de secrétaire de l'ordre du Saint-Esprit sans preuve de noblesse, ce qui lui donnait un cordon bleu exceptionnel. Il n'y eut pas jusqu'au père de madame de Pompadour, le banqueroutier Poisson, qui ne reçut des marques de munificence royale ; intéressé à toutes les entreprises des fermes générales, il fit une colossale fortune. Et ce n'était pas trop pour la rude charge que s'imposait madame de Pompadour : être favorite d'un roi, c'était pour elle un travail de tous les jours, une gloire honteuse qui pesait sur elle d'autant plus qu'elle se voyait sans cesse menacée dans son triomphe, sans relâche à la merci d'un caprice ou d'un sourire. Et voilà en quelles mains les destinées de la France se trouvaient remises ! C'était là l'une des puissantes influences qui ordonnaient du sort de l'Europe !

Madame de Pompadour fut un moment éloignée du roi à la suite de l'attentat de Damiens ; bientôt elle reparut à la cour et tout se courba sous ses caprices. Elle fit

(1) M. Capefigue.

disgracier Machault et d'Argenson, qui, tous deux, furent exilés dans leurs terres. C'étaient parmi les ministres du roi les seuls qui eussent fait preuve d'un peu d'énergie. Cependant les circonstances étaient devenues difficiles. Indépendamment des conflits violents suscités par les prétentions du Parlement et l'opiniâtreté des jansénistes, des embarras avaient surgi au dehors, et on pouvait sous quelques rapports les imputer à la funeste intervention de la favorite dans les affaires du royaume. La guerre était à la veille de recommencer en Europe et un nouveau système politique avait été imposé à la France. Depuis quelques années le sang coulait en Amérique, dans les Indes et sur les deux Océans, par suite de la rivalité éternelle qui arme l'Angleterre contre la France. Le présent était sombre, l'avenir gros de périls.

Pour le moment nous continuerons à esquisser le mouvement religieux et social. Nous éviterons d'éparpiller les éléments de cette situation en introduisant dans notre récit le détail des incidents diplomatiques et militaires. Il nous aura suffi d'y faire allusion en indiquant leur gravité. Les détails viendront plus tard.

Il est évident que le progrès de l'irrégion et de l'anarchie était rapide, dans un royaume livré à la fois aux incertitudes d'un débauché, aux insolences des philosophes, à toutes les volontés d'une femme qui, de maîtresse du roi, s'était désormais résignée (sa santé le lui imposait) aux fonctions ignobles de surintendante des débauches de Louis XV, de pourvoyeuse du Parc-aux-Cerfs. Madame de Pompadour, ennemie de l'Église qui stigmatisait ses adultères, n'osait rompre

ouvertement avec le clergé et engager, contre l'autel, une lutte dont Louis XV n'aurait pas été solidaire ; elle ne minait l'édifice religieux qu'avec hypocrisie, sourdement et par voie d'insinuation. Elle écartait du prince les vrais chrétiens, elle favorisait les attaques des gens de lettres, elle poussait de tous ses efforts à la corruption des mœurs ; mais elle suivait cette marche sans l'avouer, sans se faire un titre de gloire de son système, et le roi, dont les plaisirs étaient satisfaits, ne se brouillait pas avec la favorite pour si peu de chose.

Ce malheureux Louis XV, toujours partagé entre la pratique du vice et la peur de l'enfer, cherchait à calmer les accusations de sa conscience sans renoncer à ses désordres. A ses maîtresses il parlait de la mort et du jugement dernier, et il s'attachait à leur faire partager ses justes terreurs après les avoir associées à ses crimes. Dans le Parc-aux-Cerfs, entouré de ces très-jeunes filles qu'on destinait à lui servir de concubines, il leur faisait donner l'instruction religieuse, réciter des prières et répondre aux questions du Catéchisme. Il n'y avait pas là raffinement de dépravation, comme on a voulu le faire croire, mais bien alliance insensée entre la piété et le vice, entre l'innocence et l'adultère ; ces étranges contradictions n'avaient d'autre but (chose impossible) que de faire passer le même homme de l'infamie à l'honnêteté, du remords à la paix. Il y avait là un abominable mélange de religion et de désordre, qui ne rappelait ni les adultères de François I<sup>er</sup>, ni les égarements de Louis XIV, mais qui faisait procéder Louis XV des

flagellants du seizième siècle et de l'école de Henri III. Qu'on nous pardonne d'indiquer ces situations. Les nécessités de l'histoire nous contraignent de dire quelques mots de tant de hontes : nous nous abstenons des détails.

Le sceptre que Louis XV laissait choir dans les voluptés, beaucoup d'autres cherchaient à le ramasser pour conduire la France. Il y avait bien d'autres monarques dans le pays, qui tous aspiraient à se faire obéir. L'impiété était reine ; la philosophie trônait sans avoir peur de la Bastille ; la licence dictait des lois ; la littérature, singulièrement émancipée depuis le jour où le grand Corneille composait ses dédicaces, en était venue à se passer de Mécènes et à fustiger les princes et les seigneurs. On se faisait gloire d'être exilé ; on inscrivait sur ses titres de gloire quelques jours passés au fort l'Évêque ; les lettres de cachet commençaient à devenir des lettres de noblesse, et le « Roi-Voltaire » n'avait rien à craindre du Parlement et des ministres. Il régnait lui-même.

Retiré en Angleterre, mis en contact avec les libres penseurs et les déistes de ce pays, habitué à voir fonctionner les institutions politiques confirmées par la révolution de 1688, Voltaire, en dépit de son génie essentiellement français, s'était pris d'un vif engouement pour la nation britannique, d'un mépris dédaigneux pour les mœurs, les lois, les usages et les caractères particuliers de ses concitoyens. Il n'aimait pas la France, et cette antipathie, incompréhensible chez un homme aussi intelligent, se manifestait volontiers dans ses écrits et dans ses dis-

cours. Voltaire portait, d'ailleurs, plus haut ses animadversions et sa haine : il s'était proposé pour mission de détruire l'œuvre de Jésus-Christ. Dévoré d'un orgueil impie et satanique, il s'était cru de taille à lutter contre le *Galiléen*, à recommencer la lutte entreprise par Julien l'Apostat, à faire succomber la religion sous les coups du sarcasme, du ridicule et du mensonge. Écrivain doué d'une habileté incontestable, sans égal depuis les grands prosateurs du grand siècle, dialecticien rusé et perfide, versificateur facile et poète médiocre, savant de peu d'érudition et de peu de foi, comédien de philanthropie et de science, conteur éminemment spirituel, historien sans conscience, philosophe de fortune, étranger aux plus simples notions de la métaphysique et de la psychologie, il se croyait l'homme universel ; il voulait être le premier dans tous les genres ; il aspirait à porter tous les drapeaux contre Dieu, à donner le mot d'ordre à tous les démolisseurs armés pour détruire la société et l'Église. Étonnés de la surface de son esprit et de ses entreprises, les hommes du dix-huitième siècle ne songeaient pas à mesurer sa profondeur, à sonder cette intelligence qui sonnait creux, à contrôler ses affirmations, à lui demander s'il avait pour escorte la vérité et la justice. Il s'agissait bien vraiment de logique et de scrupule ! On livrait bataille à la monarchie capétienne, à la féodalité, au clergé, à la noblesse, au présent et au passé, et, pour conquérir l'avenir inconnu, toutes les armes semblaient bonnes. Après la victoire il serait temps peut-être d'inventorier le bagage du parti vaincu, de faire la

part du bien et du mal, de ce qu'il fallait conserver ou abolir. Pour le moment, accablé qu'on était par des abus réels, par les misères sociales, par les fautes de tous les pouvoirs, par les résultats de l'inégalité, par la lourde oppression de la débauche, de la corruption et des lois tyranniques, on demandait à combattre et à vaincre, et on s'en prenait aveuglément à tout ce qui faisait obstacle. Le terrain n'était que trop préparé pour Voltaire.

L'ordre d'exil, d'ailleurs injuste, que les Rohan avaient provoqué contre lui avait été levé, en 1729, par l'intervention du ministre de la marine, Maurepas. Obligé de fuir sa patrie pour n'avoir par voulu supporter les coups de bâton d'un noble (telle était la honteuse condition sociale de la bourgeoisie en France), il avait contemplé, en Angleterre, la dépouille mortelle de Newton, plus honorée que celle d'un roi. On comprend aisément la sourde colère que ce spectacle avait éveillé dans son cœur, mais l'injustice des institutions françaises n'aurait pas dû le pousser jusqu'à l'excès impie de nuire à la France. Il avait aspiré à revoir sa patrie non par amour pour elle, mais pour y être applaudi, et ses espérances ne devaient pas être trompées.

*La Henriade*, qu'il avait composée à Londres, attestait bien qu'il s'était conformé à toutes les routines de l'épopée ancienne et moderne, mais elle manifestait en lui un génie dépourvu d'invention et de grandeur. Le Tasse, lui au moins, avait conçu une Iliade chrétienne, appropriée aux mœurs, au culte, aux croyances, aux prédilections des peuples issus des croisés; Milton

avait osé chanter les premières joies et les premières douleurs de la race humaine, et les traditions hébraïques avaient communiqué leur puissance à sa poésie. Le Camoens s'était senti soutenu par l'orgueil national ; Dante avait eu des inspirations vraiment divines, et son intelligence féconde avait été illuminée par la triple vision de l'enfer, du purgatoire et du ciel. Voltaire avait eu moins de bonheur : il s'était mis à composer à froid une thèse en vers en faveur de la tolérance ; puis, à défaut de l'intervention des divinités païennes, il avait introduit dans son œuvre de pâles allégories dont la poésie ne dépassait guère celle des abstractions. Le choix du héros aurait été heureux, à raison de la popularité attachée au nom de Henri IV ; mais Voltaire n'avait adopté ce personnage que pour s'en faire un instrument de propagande philosophique ; il ne lui savait gré ni d'être bon ni d'être grand ; il l'aimait pour avoir combattu la Ligue, pour avoir remporté ses victoires sous les bannières protestantes, pour s'être converti de mauvaise grâce à la religion catholique. C'était donc pour déclamer en paix contre l'exaltation des croyances, contre l'entraînement des convictions religieuses, que Voltaire avait aligné l'un après l'autre sept ou huit mille alexandrins dont la lecture, aujourd'hui, ne laisse pas de fatiguer par son ennuyeuse monotonie. Le dix-huitième siècle n'en demandait pas davantage. La France d'alors était si profondément humiliée de n'avoir aucune œuvre épique à montrer aux autres peuples qu'elle s'accommodait volontiers de *la Henriade* et se faisait illusion, à l'aide d'un petit nombre de beaux vers, sur la nullité et l'infériorité du poëme.

*La Henriade*, jugée avec bienveillance, et en dépit de tirades brillantes et de descriptions heureuses, occupe dans l'échelle littéraire une place fort au-dessous de celle qui est assignée à *la Pharsale*. Moins emphatique, sans doute, que Lucain, doué d'un goût mieux épuré, Voltaire manque de cœur, de patriotisme, de convictions fortes, et il est loin de rencontrer ces traits de génie, ces éclairs lumineux qui abondent dans l'œuvre du poète romain. En essayant de créer un merveilleux sans mythologie, d'accommoder les prodiges aux exigences de la raison humaine, il se prive du secours de l'enthousiasme, il n'enrichit point le trésor de l'imagination, il ne s'élève jamais au-dessus de l'ingénieuse élégance des salons contemporains. Une œuvre marquée à de telles empreintes n'est pas destinée à traverser les siècles : à aucun prix le poète épique ne peut demeurer au-dessous de l'histoire, et d'un bout à l'autre de *la Henriade* Voltaire subit ce malheur.

Voltaire, non sans un peu de stupeur, avait considéré à Londres de quelle popularité la nation anglaise entoure le souvenir de Shakspeare. Au dix-huitième siècle, sous la Régence, il y avait en France fort peu d'érudits qui eussent entendu parler d'*Hamlet* et de *Roméo*, et Milton n'était encore connu de nos pères qu'à titre de libelliste républicain, au service de Cromwell. Avec l'esprit vif et lucide qui lui permettait de s'initier à des beautés inconnues, Voltaire ne pouvait pas être insensible à la puissance du génie de Shakspeare : les aventuriers qui découvrirent le Nouveau-Monde s'étonnèrent des monceaux d'or étalés devant

leurs yeux. Voltaire n'en était pas encore à nier le soleil. L'un des premiers il révéla à la France qu'il existait, par delà le détroit, des collections de drames et de tragédies, œuvres d'un barbare, mais qui, sous la grossière enveloppe dont elles étaient couvertes, étaient comme un immense réservoir où le génie national pouvait puiser. Dans un écrit qu'il publia sous ce titre : *Lettres sur les Anglais*, il rendit à Shakspeare une justice dont il se repentit plus tard, moins par raison que par jalousie. Il est vrai qu'il admirait alors Shakspeare sans oser marcher sur ses traces. Voltaire n'avait pas la hardiesse de comprendre le théâtre d'une autre façon que Racine, et il réputait grossière et informe toute pièce conçue en dehors de la règle des *unités*, imposée à la scène française, et qui a contraint Molière et Corneille à mettre sous les yeux du public des situations invraisemblables, à se priver d'effets qui, sous leurs mains, eussent été des sources d'émotions puissantes. A Londres Voltaire avait composé sa tragédie de *Brutus*, qu'il donna au Théâtre-Français en 1730. C'est l'une des inspirations qu'il dut à la muse anglaise, et, de nos jours, elle apparaît bien peu hardie. Dans cette pièce Voltaire emprunte aux habitudes de l'Angleterre des déclamations républicaines, un sénat délibérant et allant aux voix sur la motion d'un consul, mais on n'y découvre rien de local, rien de domestique, rien de populaire, rien qui nous initie à la vie réelle du peuple romain, à l'intérieur du foyer de Brutus. Cette tragédie n'en renferme pas moins des beautés du premier ordre. Elle ne fut pas goûtée de la société railleuse et futile du dix-hui-

tième siècle, et Voltaire travailla à prendre sa revanche. Infatigable, il essaya de mettre à la scène le terrible sujet d'*Éryphile* : c'était une réminiscence d'Hamlet ; le nouveau drame n'obtint pas de succès. Toujours avide d'emprunter des idées à Shakspeare, il inventa un Othello français, qu'il appela Orosmane, une Desdémone, qu'il désigna sous le nom de *Zaïre* (1732). Alors le public fit éclater un enthousiasme dont on n'avait pas eu d'exemple depuis les triomphes de Corneille et de Racine. La nouvelle tragédie était bien ce qu'il fallait à une société dégénérée et sans vigueur. C'était la pâle épreuve d'un chef-d'œuvre dont s'enorgueillit la scène anglaise, en dépit des peintures grossières et brutales qui le déparent. Orosmane est aussi peu turc que possible ; il fait à cet égard une profession de foi qu'on devait beaucoup admirer dans les salons de la duchesse du Maine ; il renonce au despotisme et à la polygamie ; il est plus chevaleresque, aux portes du sérail, qu'un officier du régiment aux gardes à la bataille de Fontenoy. *Zaïre*, tout élevée qu'elle soit sous la surveillance des esclaves noirs, aime le sultan comme mademoiselle de La Vallière aimait Louis XIV. L'in vraisemblance des situations n'est pas toujours rachetée par la puissance de la poésie, et le spectateur doit se montrer indulgent pour la versification molle et pour l'imperfection des rimes. A tout prendre, il y a de grandes beautés dans ce drame dépourvu de couleur locale et non d'intérêt. Voltaire, s'il ne creuse pas profondément le cœur humain, s'il n'accuse pas fortement les caractères, reproduit avec assez de bonheur les sentiments

généreux de la nature et les premiers élans de la passion. Le juste succès de *Zaïre* lui permettait de prendre place au-dessous de Corneille et de Racine, mais le premier avant ses autres rivaux ; l'admirable rôle de Lusignan introduisait sur la scène des beautés imprévues, des effets entièrement ignorés, et répondaient victorieusement à ce que Boileau a osé dire pour blâmer l'intervention des croyances chrétiennes dans le poëme et dans le drame.

Moins pathétique, moins artiste, moins naturel que Shakspeare, plus raffiné, plus fidèle aux bienséances extérieures, Voltaire essaya une fois encore d'enrichir le répertoire français aux dépens de celui qu'il appelait un demi-sauvage. Il composa *la Mort de César* ; mais, en plaçant l'histoire romaine au théâtre, il ne sut pas, aussi bien que Shakspeare, la rendre visible et palpitante d'intérêt par des contrastes nés de la fidélité d'observation, par l'éloquence peut-être naïve et brutale des sentiments populaires. Il rend Brutus odieux en lui donnant (ce qu'il n'avait pas dans l'histoire) la conscience même de son parricide. Il se prive d'un grand ressort dramatique, tel que l'amour conjugal de Porcia. Il remplace des personnages réels par des rhéteurs de collège ; il ne reproduit et ne comprend ni les fautes, ni les beautés de son modèle. L'œuvre de Voltaire fut très-froidement accueillie, et c'était justice. *Adélaïde du Guesclin* (1735), conçue avec art et digne d'être applaudie, n'eut aucun succès à la scène. *Alzire* (1736) renfermait un touchant hommage rendu aux vertus qu'inspire le christianisme : le poëte y met en regard deux religions, deux

sociétés différentes ; les passions et les idées qui sont en jeu, les caractères qu'il assigne aux personnages, portent la double empreinte de la vérité et du talent ; le style est assez soutenu, bien que déparé par quelques négligences, et toutefois la prétention philosophique, toujours visible sous les apparences du drame, fatigue et ennuie le spectateur, et lui fait oublier ce qu'il y a de pathétique dans le sujet, d'imprévu dans le dénouement. Par cette remarquable tragédie Voltaire crut avoir suffisamment payé sa dette à la religion chrétienne. Il osa, dans *Mahomet*, révéler davantage sa pensée. Sous prétexte de traduire sur la scène l'auteur du Coran, il chercha à vulgariser cette idée que pour fonder une religion il faut avoir recours à la fraude et à l'imposture. En représentant Mahomet sous le double aspect d'un conquérant et d'un hypocrite, il cherche à porter plus haut ses coups, et les philosophes ne s'y trompèrent pas. Vainement, pour se mettre à l'abri des atteintes du pouvoir, le poète essaya-t-il de dédier sa tragédie au pape lui-même. Benoît XIV, homme d'esprit et de goût, feignit d'agréer cet hommage, mais il n'en surveilla pas moins le travail qui s'accomplissait dans le cœur et dans l'esprit de Voltaire, et il entrevit de quelles agressions cet homme funeste menaçait la société catholique. *Mérope* obtint plus justement l'adhésion de la foule : le génie sobre et pur de la tragédie grecque apparaît dans cette pièce, l'une des plus belles qui aient enrichi le théâtre national (1743). Voltaire alors frappa aux portes de l'Académie française : le poète, escorté de sa popularité, demandait à prendre

place au fauteuil devenu vacant par la mort de Fleury : il fut évincé. Durant cette même période il composa deux œuvres d'une désolante médiocrité : une comédie, intitulée *la Princesse de Navarre*, et un opéra, appelé *le Temple de la Gloire*. Il y gagna pour quelques jours la faveur du roi et s'acquitta de nouveaux titres aux bonnes grâces de la marquise de Pompadour, toute-puissante à Versailles. Un parti se forma pour paralyser cette influence littéraire, dont les progrès étaient aussi rapides à la cour que dans le pays. On essaya d'opposer à Voltaire, plein de force et en possession de la gloire, le vieux Crébillon, dont la rude verve sommeillait depuis trente ans. Voltaire accepta la lutte, et, grâce à plusieurs tragédies nouvelles, *Sémiramis*, *Oreste* et *Rome sauvée*, il parvint à dominer le bruit inopportun qui se faisait en faveur de son rival. Cette vengeance poétique n'apaisa ni son orgueil, ni son déplaisir. La comédie de *Nanine*, que Voltaire donna bientôt après au théâtre, prouva une fois de plus que cet écrivain, animé d'un esprit aussi délié que redoutable, n'avait reçu en partage aucune étincelle du génie comique.

De singuliers déboires l'attendaient en Prusse. Après la mort de la trop célèbre Émilie (la marquise du Châtelet), qui avait eu le honteux honneur d'être sa maîtresse, il s'était rendu à Berlin, auprès de Frédéric le Grand. Mécontent de Louis XV, qui n'avait pas cru devoir se ranger au nombre de ses flatteurs, désireux de se mettre à l'abri des poursuites de la justice et des mandements des évêques, il avait volontiers quitté la France ; mais Frédéric II ne laissait pas de donner

beaucoup de mal à ses courtisans et de faire sentir les griffes du despotisme sous la main gantée de velours qu'il tendait à Voltaire. D'abord le poète-philosophe crut avoir réalisé tous ses rêves auprès d'un roi encore plus ennemi de Dieu et de la morale que ne l'était Voltaire lui-même. Pendant deux ans il fut admis à l'intimité du roi de Prusse, il fut son convive, et tous deux égayèrent leurs petits soupers par un échange de blasphèmes. Voltaire eut donc un logement à Potsdam, la clef de chambellan, la croix du Mérite, une pension de 20,000 francs et un magnifique train de maison. Le seul travail qu'il eût à remplir auprès du roi libre penseur était de corriger les vers français composés par Sa Majesté Prussienne, en dépit de Phoëbus-Apollon et de toutes les divinités qui président à la poésie et à la syntaxe. C'était là une charge fort délicate, et qui, en fort peu de temps, devait user la faveur royale dont s'enorgueillissait Voltaire. Le versificateur couronné appartenait, comme la plupart des poètes, à cette *race irritable* dont parle Horace, qui ne pardonne aucune vérité fâcheuse pour l'amour-propre et ne sollicite la critique que pour recevoir l'aumône de la louange. Les jaloux, qui prêtaient l'oreille aux boutades de Voltaire pour les raconter au roi, ne négligèrent aucune occasion d'aigrir Frédéric contre son trop spirituel ami. Ils dirent que le poète se plaignait d'avoir à *blanchir le linge sale* du conquérant de la Silésie; ils eurent soin de rapporter à Voltaire les exclamations un peu brutales de S. M. à son encontre, et, de part et d'autre, ils ouvrirent et envenimèrent de nombreuses blessures. Dans cette lutte, nécessairement

inégal, les premiers succès devaient être à celui qui disposait de la force matérielle : le roi-philosophe, écoutant un peu les conseils de la colère, fit brûler par la main du bourreau un pamphlet satirique dont son ami était l'auteur. Après cet éclat, il y eut de part et d'autre une réconciliation plus ou moins sincère. Voltaire obtint du roi la permission d'aller à Plombières; au lieu d'en profiter, il retarda son départ, et il commit l'imprudencence plus grande encore de rester nanti d'un exemplaire des poésies du roi. Ce n'était pas le compte du prince que Voltaire avait surnommé le *Salomon du Nord*, et qu'il avait dépeint en ces quelques vers un peu âpres :

Pétri de passions et cherchant la sagesse,  
 Dangereux politique et dangereux auteur,  
 Mon patron, mon disciple, et mon persécuteur...  
 . . . . .  
 Assemblage éclatant des qualités contraires,  
 Écrasant les humains et les nommant ses frères..

Frédéric se défiait des philosophes, parce qu'il les connaissait bien. « Si j'avais une province à punir, disait-il, je leur en confierais le gouvernement. » Il fit arrêter Voltaire alors que le poète rentrait en France, et le contraignit à restituer l'exemplaire de ses œuvres royales dont il était porteur. L'officier chargé de cette mission de police s'en acquitta avec la rudesse d'une consigne allemande, et Voltaire eut à endurer de grossiers traitements dont il conserva le souvenir. Dès ce moment le Salomon du Nord ne fut plus à ses yeux que le Sosie de Denys le Tyran.

Pour se faire de nouveau recevoir en France, Vol-

taire fit paraître un ouvrage qu'il avait composé à Berlin; c'était le *Siècle de Louis XIV*, qui est resté comme l'un de ses meilleurs titres à la gloire littéraire. L'entourage de Louis XV n'était point encore disposé, sinon à absoudre le philosophe, du moins à le recevoir comme inoffensif. Voltaire comprit qu'il était encore en disgrâce, et, comme il avait récité dans les salons trois ou quatre vers satiriques à l'adresse de madame de Pompadour, il ne se crut en sécurité qu'après s'être réfugié sur le territoire suisse, à deux pas de la France. Le lieu de retraite qu'il choisit fut le village de Ferney, dans le canton de Gex. C'est de là qu'il agita la France et l'Europe, disposant de l'opinion comme d'une esclave, et traînant le dix-huitième siècle enchaîné à son char. Bien qu'il fût déjà presque sexagénaire, il avait conservé la verve, la fougue, l'ardeur, en un mot la puissance de sa jeunesse. Il mit la dernière main à son *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* et à son *Histoire de Pierre le Grand*, compositions historiques inférieures pour le style à l'*Histoire de Charles XII*, qu'il avait autrefois publiée, mais que la France accueillit avec un singulier enthousiasme, comme tout ce qui émanait du génie de cet homme.

Alors aussi, pour que l'injuste gloire dont il était entouré fût ternie par une tache d'éternelle infamie, il acheva de composer un poème dont nous aurions voulu n'avoir pas même à citer le nom. L'homme qui haïssait Jésus-Christ, le poète qui avait déclaré la guerre à Dieu et aux anges, le philosophe qui pour mot d'ordre prescrivait à ses disciples d'*écraser l'In-*

*fâme*, ce grand contempteur de la vérité et de la religion, se serait démenti d'une façon étrange s'il eût acclamé la sainte héroïne du moyen âge, cette Jeanne d'Arc que Dieu suscita au quinzième siècle pour le salut de notre patrie. Voltaire ne vit dans la mission de la bergère de Vaucouleurs, dans ses victoires, dans ses inspirations, dans son supplice, qu'autant de prétextes à d'ignobles et obscènes railleries. Il composa comme en se jouant, il lut dans les salons, il fit imprimer d'abord clandestinement, puis avec audace, un long poème qu'il intitula *la Pucelle*, et qui restera à jamais comme un stigmate d'opprobre attaché au nom de cet écrivain. Ceux mêmes qui encensent aujourd'hui encore Voltaire comme une idole, ceux qui se glorifient d'être ses fils, d'être issus de sa race, ont la pudeur de lui reprocher les abominables chants composés contre Jeanne d'Arc. Ils voient dans ce poème ordurier et impie un crime plus grand que celui des juges par qui la libératrice de la France fut livrée au supplice du feu. Ces juges au moins étaient Anglais ou vassaux de l'Angleterre. En punissant Jeanne d'Arc comme hérétique et sorcière, ils se montrèrent iniques jusqu'à la stupidité ; mais, enfin, ils pouvaient alléguer leur propre ignorance et l'aveuglement des fureurs politiques. Mais Voltaire, qui couvrit de fange les reliques de Jeanne d'Arc, commit de sang-froid cet odieux sacrilège. Ajoutons, à l'impérissable honte du dix-huitième siècle, qu'il fut applaudi et admiré par le plus grand nombre de ses contemporains. Les courtisans, plusieurs femmes de haut parage conservaient précieusement les chants épars et manus-

crits de *la Pucelle* ; on colportait dans les salons , on se prêtait sous le manteau les passages que l'auteur osait à peine avouer, à raison de leur obscénité révoltante , et qu'il attribuait, selon sa tactique habituelle , à des plagiaires de Bruxelles, à des gazetiers d'Amsterdam. Ce fut, en effet, une coutume prudente à laquelle Voltaire resta fidèle que de faire paraître ses livres immoraux et irréligieux hors de France, et d'en nier la paternité pour ne pas se brouiller avec le lieutenant de police. La censure , secrètement complice de ces débauchés intellectuelles , feignait de se contenter de désaveux qui ne trompaient aucun lecteur raisonnable et dont Voltaire riait lui-même.

Ne cessons d'ailleurs de le répéter , Voltaire , en travaillant à détruire dans les cœurs le respect du devoir, l'amour de Dieu , la crainte de l'autorité , en était déjà (qu'on nous pardonne la vulgarité du mot) à enfoncer une porte ouverte. Il n'était que l'expression d'une société vouée , depuis la Régence , à l'irréligion et à l'adultère , et qui , lasse d'avoir adoré et servi le vrai Dieu , encensait désormais les fausses divinités de l'Égypte et se faisait à elle-même son culte et ses idoles. Cet étrange siècle , alors même qu'il voulait être sérieux et sage , portait en toute chose l'empreinte de la frivolité et du mensonge. On admirait outre mesure les écrits historiques de Voltaire , et nul ne se donnait la peine de vérifier les textes , de contrôler les affirmations. Voltaire , au moment même où nous parlons , n'est pas entièrement descendu de son piédestal ; nombre d'hommes , qui louent ou dénigrent sur parole , en sont encore à citer comme

de magnifiques thèses d'histoire le *Siècle de Louis XIV* et l'*Essai sur les mœurs des nations*. C'est à peine si l'on ose remarquer que dans le premier de ces ouvrages Voltaire se montre jusqu'au bout adulateur et panégyriste, peu soucieux d'aller au fond des choses, indifférent sur les transformations sociales, oublieux de rappeler aux rois qu'ils ont d'autres devoirs que ceux d'éblouir et de plaire, qu'ils doivent aspirer à une gloire plus haute que celle que procurent d'injustes triomphes. Quant à l'*Essai sur les mœurs*, c'est un long factum dirigé contre le pouvoir ecclésiastique, une calomnie aussi audacieuse qu'ignorante, rédigée en plusieurs volumes, contre la grandeur et les traditions du moyen âge. Partout l'auteur de ce livre substitue ses opinions à la réalité des faits, partout il efface la vérité pour affirmer le mensonge. Les grands désastres et les infortunes magnanimes le font rire; il se plaît à diminuer la taille des héros, à « se railler des deux hémisphères, » et, ce qui est le propre des historiens médiocres, des chroniqueurs sans portée, il met son bonheur à assigner à de grands événements des causes mesquines. N'eût-il que ce défaut, Voltaire serait indigne de comprendre et d'enseigner l'histoire, et pourtant c'est la moindre de ses erreurs.

Voltaire est le fondateur de cette école qui met Dieu de côté et ne voit dans l'histoire qu'un amas d'accidents et de hasards. Au dire de ces maîtres, les religions surgissent du cerveau des législateurs, elles se propagent ou s'éteignent grâce à une série d'incidents qui échappent au calcul; à leurs yeux le monde

planétaire est sans cesse à la merci du caprice des comètes, et le monde moral à la merci des causes fortuites. Système aussi odieux qu'étrange. Les écrivains qui le professent se mettent en contradiction avec leur propre sens dès qu'ils racontent avec plus ou moins de style les annales des peuples. A quoi bon l'histoire si le passé ne sert point à éclairer l'avenir? D'ailleurs, au dix-huitième siècle, le scepticisme venait en aide à la frivolité et à l'ignorance. Trente ans avant que Voltaire prît la plume, Bayle avait soutenu que toutes les opinions se présentaient avec un cortège égal de preuves, et le rival de ce même Voltaire, J.-J. Rousseau, citoyen de Genève, venait d'écrire en propres termes : « Les hommes sensés doivent regarder l'histoire comme un tissu de fables dont la morale est appropriée au cœur humain. » En réalité, l'esprit chrétien s'effaçant des intelligences, le monde moral et politique tendait à rentrer dans le paganisme.

Pour faire disparaître dans les âmes le souvenir des gloires, des bienfaits et des merveilles de la civilisation chrétienne; pour réhabiliter les sens et la force, comme principes, l'école de Voltaire et son chef avaient à poursuivre un immense travail de démolition. La démocratie s'est longtemps mise à la suite de cette secte de novateurs; elle a cherché à marcher dans les mêmes sillons. On ne nous croirait pas peut-être si nous voulions être seuls à dire combien elle a erré autrefois en arborant le drapeau de Voltaire, en se mettant à la suite de cet homme. Aujourd'hui elle semble revenir de cet engouement. Qu'il nous soit permis d'emprunter ici le jugement que porte sur Voltaire l'un des écrivains les

plus éminents de l'école socialiste, et l'on verra si la sévérité dont nous faisons preuve n'appartient qu'à nos amis et à nous.

Les lignes qu'on va lire sont extraites de l'histoire de M. Louis Blanc, qu'assurément la démocratie ne voudra point récuser.

« Voltaire ! dit cet écrivain, est-il permis de porter la main sur cette grande idole ! Un héritier du dix-huitième siècle le peut-il sans témérité ? Car, enfin, la route où marchent les générations vivantes, bonne ou mauvaise, c'est Voltaire qui l'a tracée ; et il a été tel que, soit par l'amour, soit par la haine, le monde entier se trouve engagé dans les intérêts de sa gloire. Quelle destinée ! être pendant soixante ans tout l'esprit de l'Europe, être l'histoire d'un siècle ; écrire, et par là régner ; rendre les princes ou fiers d'avoir appris à penser, ou honteux de n'être que puissants ; du fond d'une retraite studieuse et enchantée, tenir les peuples en haleine, mettre leurs dominateurs en émoi, pousser vers le but marqué d'avance une foule illustre ; noter la persécution d'infamie, lui faire peur ; proclamer la tolérance ; combattre et vaincre pour l'humanité ; dans une conspiration sans égale se donner tous les prêtres pour ennemis, tous les rois pour complices ; ce que Luther n'avait ébranlé que par des prodiges de colère, l'abattre en souriant et vivre heureux !.... Qu'importe ! à faire ce qui amoindrit et souilla les noms qu'on adore, je ne vois que faiblesse et lâcheté. Quand un homme est monté sur ces hauteurs de l'histoire, à lui d'élever son cœur au niveau de son destin. Les vrais grands hommes n'ont pas

besoin de toutes ces réticences dont le respect les insulte. Qu'on les montre tels que la nature les fit ; leur action sur l'humanité n'y perdra rien , ayant eu le caractère des choses qui durent. Pourquoi ne dirions-nous pas de Voltaire que, d'une main puissante, il aida au progrès, en renversant l'ancienne forme de l'oppression et en avançant ainsi l'heure de l'universelle délivrance , mais que , par ses opinions , ses instincts, son but direct, il fut l'homme de la bourgeoisie, et de la bourgeoisie seulement ? S'il est juste qu'on le glorifie pour avoir avec tant d'éclat renversé la tyrannie qui s'exerçait par voie d'autorité , il l'est aussi qu'on le blâme d'avoir contribué à établir la tyrannie qui s'exerce par voie d'individualisme. Après tout, le soin de sa mémoire nous touche moins que le sort du peuple qu'il pouvait mieux servir. Le génie mérite qu'on le salue, mais il doit souffrir qu'on le juge. Il n'y a d'inviolable au monde que la justice et la vérité.

« Non, Voltaire n'aima point assez le peuple. Qu'on eût allégé le poids de leurs misères à tant de travailleurs infortunés, Voltaire eût applaudi sans nul doute, par humanité ; mais sa pitié n'eut jamais rien d'actif et qui vînt d'un sentiment démocratique ; c'était une pitié de grand seigneur, mêlée de hauteur et de mépris. Ouvrez sa correspondance : l'aristocratie de ses dédains y éclate à chaque page : « On n'a jamais prétendu éclairer les cordonniers et les servantes (1). »

« Il me revient que cet Omer est fort méprisé de tous les gens qui pensent. Le nombre est petit, je l'a-

(1) *Correspondance de Voltaire à d'Alembert*, t. XXI, p. 191. Édit. Delangle frères, Paris, 1831.

voue, mais il sera toujours respectable. C'est ce petit nombre qui fait le public; le reste est vulgaire. Travaillez donc pour ce petit public, sans vous exposer à la démençe du grand nombre (1). »

« Je vous recommande l'infâme (la superstition); il faut la détruire chez les honnêtes gens et la laisser à la canaille (2). »

« Ceux qui crient contre ce qu'on appelle le luxe ne sont guère que des pauvres de mauvaise humeur (3). »

« Enfin notre parti l'emporte sur le leur dans la bonne compagnie (4). »

« Vous aviez bien raison de dire, Monseigneur, que les Gênois ne sont guère sages; mais c'est que le peuple commence à être le maître (5). »

« La raison triomphera, au moins chez les honnêtes gens; la canaille n'est pas faite pour elle (6). »

« Il nous serait aisé de multiplier les citations. Avoir un cordonnier dans sa famille était presque aux yeux de Voltaire, une flétrissure. « Je le prie de passer rue de La Harpe et de s'informer s'il n'y a pas un cordonnier parent du scélérat (J.-B. Rousseau) qui est à Bruxelles, et qui veut me déshonorer (7). »

« Il se moquait de Jean-Jacques s'adressant à des marchands de clous (8) », et lui, l'historien du czar

(1) *Correspondance à Helvétius*, t. XIII, p. 223.

(2) *Ibid.* à Diderot, t. XIV, p. 448.

(3) *Ibid.* au prince royal de Prusse, t. III, p. 3.

(4) *Ibid.* à Helvétius, t. XV, p. 439.

(5) *Ibid.* au duc de Richelieu, t. XVII, p. 239.

(6) *Ibid.* à d'Alembert, t. IX, p. 475.

(7) *Ibid.* à l'abbé Moussinot, t. III, p. 429.

(8) *Ibid.* à d'Alembert, t. XIII, p. 12.

Pierre, il ne pouvait comprendre que l'auteur d'Émile eût fait de l'état de menuisier le complément d'une éducation philosophique.

« Il y a un jeune homme à élever, disait-il en parlant de Rousseau, et il en fait un menuisier; voilà le fond de son livre (1)! »

« C'est ainsi que dans la liberté, que dans la vérité des épanchements intimes, Voltaire traitait les artisans, ceux qui portent en gémissant le poids de la civilisation et de ses injustices, le peuple.

« En revanche, on sait jusqu'où il fit descendre à l'égard des grands l'humilité de ses hommages et dans quelles puérides jouissances la faveur des cours retint sa vanité captive, et combien il aimait à se parer du titre de gentilhomme de la chambre; on sait qu'il fit de Louis XV un panégyrique où l'excès de la flatterie touchait au scandale; qu'un jour, s'adressant à ce roi, le dernier des rois, il osa l'appeler Trajan; que le duc de Richelieu, héros des roués fastueux et des libertins à la mode, l'eut pour courtisan, que dis-je? pour familier; qu'il s'écriait, en parlant de Catherine, impératrice de Russie: « Je suis Catherin et je mourrai Catherin (2); » qu'il se mit aux pieds des favorites, même de celles qu'une maison de débauche éleva pour les plaisirs du maître, et qui, devenue la royauté, en déshonora l'agonie; qu'enfin il écrivait à Frédéric, roi de Prusse: « Vous êtes fait pour être mon roi... délices du genre humain (3). »

(1) *Correspondance à M. le marquis d'Argence de Dirac*, t. XV, p. 274.

(2) *Ibid.* de Voltaire à Catherine II, t. XXII, p. 18.

(3) *Ibid.* à Frédéric, prince royal de Prusse, t. III, p. 58.

« Je rêve à mon prince comme on rêve à sa maîtresse (1). »

« Si vous saviez combien votre ouvrage (l'Anti-Machiavel) est supérieur à celui de Machiavel (2)! »

« J'attends ici mon maître (3). »

« J'envoie à mon adorable maître l'Anti-Machiavel (4). »

« Vous avez fait ce que faisait le peuple d'Athènes. Vous valez bien ce peuple à vous tout seul (5). »

« Votre Majesté s'est faite homme (6). »

« Un prince à qui j'ai appartenu (7). »

« Calculées ou sincères, de semblables adulations étaient sans dignité, et Voltaire ne se serait jamais abaissé jusque-là s'il avait eu ce généreux orgueil qui se puise dans le sentiment de l'égalité. Mais, né d'ailleurs avec une nature souple, il se trouva, dès son entrée dans la vie active, égaré parmi les Vendôme, les Richelieu, les Conti, les La Farre, les Chaulieu; et, dans ce cercle où l'art du courtisan s'apprenait à l'école du bon goût, il perdit tout ce qui constitue les fiers caractères et les âmes viriles. Aussi les républiques ne lui apparaissaient-elles à travers l'histoire que par leur côté sanglant (8). L'égalité, il la croyait réalisée parce que Dieu a mis, pour le monarque

(1) *Correspondance à Frédéric, prince royal de Prusse*, t. V, p. 101.

(2) *Ibid. à Frédéric*, t. V, p. 199.

(3) *Ibid. à Frédéric*, t. V, p. 244.

(4) *Ibid. à Frédéric*, t. V, p. 254.

(5) *Ibid. à Frédéric*, t. VII, p. 3.

(6) *Ibid. à Frédéric*, t. V, p. 171.

(7) *Ibid. à M. d'Alembert*, t. IX, p. 432.

(8) *Ibid. à M. le chevalier de R...x*, t. XII, p. 262.

comme pour le mendiant, la douleur à côté de la joie (1). Quant aux privilèges de la naissance, tour à tour leur dénonciateur et leur esclave, il les attaqua, du haut de la scène, par des vers bien connus ; mais loin de la foule, loin du parterre, et quand il n'avait plus à s'en faire l'écho, le fils du notaire Arouet se rappelait avec complaisance que, par Marguerite d'Aumart, sa mère, il était de race noble, et il écrivait : « Lorsqu'on imprime que je prends à tort le titre de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi de France, ne suis-je pas forcé de dire que, sans me parer jamais d'aucun titre, j'ai pourtant l'honneur d'avoir cette place, que Sa Majesté, le roi mon maître, m'a conservée ? Lorsqu'on m'attaque sur ma naissance, ne dois-je pas à ma famille de répondre que je suis né égal à ceux qui ont la même place que moi ? Si j'ai parlé sur cet article avec la modestie convenable, c'est parce que cette même place a été occupée autrefois par les Montmorency et par les Châtillon (2). »

« Il était impossible qu'un homme capable de tenir un pareil langage ne professât pas le culte de la royauté. Seulement Voltaire y porta une exagération qu'on a peine à comprendre. Il écrivait à Frédéric : « Je voudrais qu'on eût jeté au fond de la mer toutes les histoires qui ne nous retracent que les vices et les fureurs des rois (3). » Et il est à remarquer que sur ce point ce fut un roi qui réfuta Voltaire (4).

(1) *Correspondance de Voltaire à M. Thériot*, t. IV, p. 39.

(2) *Ibid.* à M. Kœnig, t. VIII, p. 203.

(3) *Ibid.* à Frédéric, t. III, p. 276.

(4) *Ibid.* de Frédéric à Voltaire, t. III, p. 309.

« Mais Voltaire ne fut pas convaincu ; il donna l'exemple en même temps que le précepte. Il n'oublia son étrange système sur les devoirs de l'historien ni dans le *Siècle de Louis XIV*, ni dans le *Siècle de Louis XV*, ni dans l'*Histoire de Charles XII*, ni dans celle du czar Pierre. Il ne l'oublia que lorsque, dans ses *Mémoires*, il eut à se venger de Frédéric : conséquence de la passion.

« Voltaire n'était pas fait, on le voit, pour chercher dans une révolution politique et sociale le salut du peuple. Changer hardiment, profondément, les conditions matérielles de l'État et de la société, il n'y songeait même pas, et ne commença à s'en inquiéter que sur la fin de sa carrière, aux cris poussés par Diderot, d'Holbach et Raynal. Dans les six mille neuf cent cinquante lettres dont se compose sa correspondance, dans la plupart de ses ouvrages on est frappé de cette absence de préoccupations politiques. C'est à peine s'il avait foi dans la possibilité d'une vaste rénovation du monde. On en peut juger par cette lettre écrite à M. de Bastide en 1760, moins de trente ans avant la Révolution. Après avoir montré, dans un tableau saisissant, ceux qui labourent dans la disette, ceux qui ne produisent rien dans le luxe, de tremblants vassaux n'osant délivrer leurs maisons du sanglier qui les dévore, de grands propriétaires s'appropriant jusqu'à l'oiseau qui vole et au poisson qui nage : « Cette scène du monde, presque de tous les temps et de tous les lieux, s'écrie-t-il (1), vous vou-

(1) *Correspondance à M. de Bastide*, t. XII, p. 377.

driez la changer ! Voilà votre folie , à vous autres moralistes... Le monde ira toujours comme il va (1). »

Les fils de Voltaire ne désavoueront pas sans doute ce jugement émané de l'un d'entre eux , et ils ne récuseront ni l'intelligence , ni l'impartialité du peintre. Au fond , et en dépit des contradictions politiques et morales dont nous sommes témoins , ce ne sont pas les philosophes , ce sont les chrétiens qui aiment le peuple. Les impies peuvent bien flatter les multitudes et les employer à l'œuvre de la destruction sociale ; dès qu'ils règnent , dès qu'ils ont vaincu , c'est par la tyrannie , c'est par le mépris du pauvre qu'ils signalent leur victoire. La sagesse du monde est un instrument d'oppression et d'injustice , mais la sagesse de Dieu procède autrement. Comme elle a créé le petit et le grand , elle a un soin égal de l'un et de l'autre ; elle *fait ses délices d'être avec les enfants des hommes*. Le Verbe incarné s'est fait homme laborieux et pauvre ; il a eu pour mère une humble vierge , pour père nourricier un artisan , pour palais une étable , pour trône une crèche , pour dignité en ce monde le travail. Et quand il a entrepris de dissiper les ténèbres de la fausse sagesse , qui érigeait en dieux les rois et les princes , il n'a pas choisi pour apôtres des monarques et des philosophes , mais des ouvriers , des ignorants , des pêcheurs. C'est à eux qu'il a dit : « Sui-vez-moi , et je vous ferai pêcheurs d'hommes. » C'est au genre humain , en la personne des apôtres et des Juifs rassemblés sur la montagne , qu'il a fait en-

(1) M. Louis Blanc, *Histoire de la Révolution française*, Introduction.

tendre ces divines paroles : « Bienheureux les pauvres, bienheureux les doux, bienheureux ceux qui pleurent, bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, bienheureux les miséricordieux, bienheureux ceux qui ont le cœur pur, bienheureux les pacifiques, bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice. » Et c'est à eux qu'il a promis le royaume du ciel. Si la démocratie n'est pas menteuse à son nom, si elle aime vraiment le peuple, son premier devoir est de rejeter avec horreur le drapeau et les exemples de Voltaire, l'audacieux contempteur de Dieu et des hommes. Si, au contraire, cette école, qui usurpe le nom de démocratie, n'aspire à conduire le peuple que pour se mettre en révolte contre la religion et la justice, que pour livrer le monde aux sauvages appétits de la force et du nombre, Voltaire est bien son chef naturel, et il ne lui appartient pas de le désavouer (1).

L'espace nous manque pour parler longuement des nombreux travaux littéraires de cet homme en qui se résuma trop bien le génie du dix-huitième siècle. Nous n'avons point à analyser ici des œuvres fatalement dirigées contre la vérité, la religion et les mœurs, et qui fascinèrent plusieurs générations. Ceux qui aiment les vers faciles, ceux qui manquent du feu sacré, et dont le cœur se plaît au langage ingénieux et spirituel, ont proclamé et soutiennent depuis bientôt cent trente ans que Voltaire n'a point d'égal dans la poésie légère. Il y aurait beaucoup à dire pour

(1) Voir à l'Appendice.

discuter cette opinion, qui a pour elle le consentement des multitudes et en quelque sorte force de chose jugée. Au besoin, nous en appellerions aux poètes, mais ils sont rares, et leur voix ne suffirait pas à couvrir celle de la foule. Accordons, si l'on veut, ce genre de supériorité à Voltaire; reconnaissons-lui surtout le mérite bien autrement grand d'un style admirable de clarté; ces talents et les autres qu'il plut à Dieu de lui dispenser furent presque toujours détournés de leur fin légitime, qui est le triomphe du bien et du beau, pour être mis au service de l'immoralité et du mensonge. Ils ne servirent qu'à rendre Voltaire plus redoutable en l'armant du charme de la séduction. *Le Temple du Goût* passe pour un chef-d'œuvre de légèreté d'esprit et de finesse; mais nous nous trompons fort, ou le chef-d'œuvre a vieilli, et ne soulèverait pas aujourd'hui une admiration unanime. Sous Louis XV ce badinage donna lieu, de la part des auteurs persiflés, à des réclamations empreintes de colère qui accrurent la renommée du critique. Voltaire importa le premier en France la poésie philosophique, triste emprunt fait au génie anglais. Il est le premier qui, à l'imitation de Pope, ait composé des *discours en vers*. Dans l'un de ces petits poèmes, intitulé *la Loi naturelle*, Voltaire ne manquait pas à la mission qu'il s'était donnée de saper les bases du christianisme : c'était la profession de foi d'un déiste, rédigée en vers froids et didactiques. Les *Discours sur l'homme*, publiés de 1730 à 1740, portent le caractère extérieur d'un talent hardi, mais fatigué; le style et les pensées sont pleins d'erreurs et de né-

gelligence. Le génie lyrique aussi bien que le comique manquaient totalement à Voltaire ; en revanche, il tournait fort agréablement une épître, un billet en vers ; aucun de ses contemporains ne réussit mieux que lui dans le conte philosophique, œuvres en apparence légères, mais qui, plus que ses ouvrages de longue haleine et de lourde érudition, jetaient le désordre dans le camp ennemi, et ce camp ennemi de Voltaire, c'était la réunion de tout ce qui persistait encore à croire en Dieu et à se soumettre à l'Évangile. De nos jours on passe tout à l'argent, alors on passait tout à l'esprit. Si la première de ces deux tyrannies est odieuse et immorale, la seconde nous semble plus à craindre encore, et c'était celle qu'exerçait Voltaire.

Le *Dictionnaire philosophique*, arsenal d'impiété et de scepticisme, ne parut pas à Voltaire renfermer contre la religion des armes assez nombreuses, assez formidables. Il fallait à la conjuration philosophique, ourdie depuis trente ans sous ses auspices, des moyens d'attaque plus puissants et plus sûrs. Les disciples de Voltaire, par lui conviés et rassemblés sous son patronage, entreprirent d'élever contre la religion chrétienne un monument aussi durable qu'elle même, et qui, faisant appel à l'orgueilleuse raison et à la science humaine, permît au dix-huitième siècle d'en finir avec Jésus-Christ. Faisant allusion à l'établissement de la foi catholique par les apôtres, Voltaire écrivait : « Serait-il possible que cinq ou six hommes de mérite qui s'entendront ne réussissent pas, après les exemples que nous avons de douze faquins qui ont

réussi (1)? » Une autre fois il ajoutait : « Je suis las d'entendre répéter que douze hommes ont suffi pour établir le christianisme, et j'ai envie de leur prouver qu'il n'en faut qu'un pour le détruire (2). » Mais les coopérateurs et les complices ne lui manquaient pas. Le premier ennemi de Dieu, qui voulut élever jusqu'au ciel la tour de Babel et braver la colère du Tout-Puissant, n'avait-il pas trouvé pour auxiliaire la majorité du genre humain? Il ne fallait pas autant d'ouvriers pour construire l'*Encyclopédie universelle*, travail collectif, édifice philosophique, littéraire et scientifique, destiné à enregistrer, pour le service de toutes les révoltes religieuses, les arguments à l'aide desquels les libres penseurs cherchent à établir que Dieu n'existe pas et que l'âme n'est pas immortelle. Nous assistons aux saturnales de la philosophie.

D'Alembert fut chargé d'écrire la préface de l'*Encyclopédie*; il eut la difficile tâche d'ériger le péristyle de ce monument. Il s'était fait à juste titre un nom comme géomètre; on lui devait des découvertes partielles d'une application utile à la science, et l'école philosophique honorait en lui le génie mathématicien. Heureux s'il n'eût point aspiré à la double renommée de l'homme de lettres et du penseur!

Fils naturel de madame de Tencin, abandonné par sa mère, ancienne religieuse, il fut recueilli par la femme d'un honnête vitrier et reçut une instruction assez forte. Les jansénistes travaillèrent un moment à se l'attacher, mais il se laissa aisément rebuter par

(1) *Lettre à d'Alembert*, 24 juillet 1761.

(2) *Vie de Voltaire*, par Condorcet, p. 112-115.

l'austérité de cette secte, et se voua d'abord au droit et à la médecine, puis à la géométrie. Comme écrivain il était froid et aride; il apportait à la philosophie irréligieuse, dont il se fit l'apôtre, le secours d'un style sec et décoloré, visant à la précision mathématique, et constamment dépourvu d'originalité. Comme il blâmait trop vivement le talent un peu déclamatoire de Buffon, l'un de ses interlocuteurs, homme d'esprit, lui dit en face : « Que voulez-vous ? il n'est pas donné à tout le monde d'être sec ! » Bien différent de Newton, ce savant illustre qui se découvrait toujours en parlant de Dieu, d'Alembert s'était rallié à la négation, au scepticisme. Appliquant à tout ordre d'idées les procédés rigoureux des mathématiques, il se complaisait dans les choses démontrées par le calcul; il croyait à l'algèbre et reléguait dans le domaine des hypothèses imaginaires l'autorité du christianisme, la divinité de l'Évangile, le renouvellement du monde moral par la loi de Dieu. Il n'allait pas néanmoins jusqu'à nier la certitude des vérités de sentiment; du moins, et par exception, reconnut-il, dans son *Discours préliminaire de l'Encyclopédie*, qu'il est des vérités morales aussi irrécusables que les vérités géométriques. Mais, s'il admit l'existence de l'âme, s'il concéda à la vertu d'être plus qu'un mot, s'il n'osa pas nier Dieu comme être nécessaire, il refusa son adhésion d'écrivain et de penseur à la Révélation et à l'Église, et entreprit de démolir la religion catholique par la base. Dans sa vie privée il se montrait calme, plein de dignité et ami du travail. Ces vertus, par lesquelles il se distinguait de

la tourbe des philosophes, lui conciliaient les sympathies de la foule et l'estime de ses adversaires. Elles ne le rendirent que plus dangereux en donnant à ses affirmations une autorité dont elles n'étaient pas dignes. Sans place, sans faveur, sans fortune, sans famille, il n'en était pas moins un des hommes les plus considérables et les plus recherchés du dix-huitième siècle. De nos jours, de pareils phénomènes n'ont pas d'exemple. Quoi qu'il en soit, peu d'hommes plus que d'Alembert étaient capables de conduire et de diriger la secte philosophique. Là où les uns n'apportaient d'autres armes que la négation et le sarcasme, que l'immoralité et le matérialisme, il mettait en œuvre la logique et la science, science et logique aussi menteuses l'une que l'autre, sans doute, mais qui avaient les apparences de la raison et qui semblaient appuyées sur la géométrie et les chiffres. En se servant d'un pareil disciple, en lui confiant la direction sérieuse de la guerre déclarée au christianisme, Voltaire comprenait bien la puissance de cet auxiliaire, l'utilité de ce complice, et par malheur d'Alembert accepta ce double rôle.

A côté de cet homme froid et réservé, ne se compromettant jamais, ménageant la censure, respectant la police, et apparaissant toujours comme propre au conseil, il s'en trouvait un autre actif, entreprenant, fanatique d'impiété, et avide d'attirer sur lui la haine du clergé, parce qu'il y voyait un moyen de se rendre populaire. Nous avons suffisamment désigné Diderot, l'entrepreneur réel et l'infatigable rédacteur de l'*Encyclopédie*.<sup>3</sup>

Fils d'un coutelier de Langres, assez dépourvu d'érudition et de science, mais déclamateur exalté et compilateur adroit, Diderot se séparait de Voltaire en ce qu'il le trouvait trop chrétien, trop modéré, trop timide. Ce qu'il lui fallait, à lui, c'était la destruction brutale de l'ordre moral et religieux sur lequel reposait le monde depuis plus de dix-huit cents ans. Ses aspirations l'emportaient dans la sphère idéale de la débauche sans frein, de l'athéisme sans obstacle, et il définissait ses rêves d'avenir en appelant de tous ses vœux le jour et l'heure

Où ses mains ourdiraient les entrailles du prêtre,  
A défaut de cordon, pour étrangler les rois !

En Diderot se résume toute une école, celle qui aborde audacieusement le problème de l'athéisme et en fait le système social. Voltaire, en déchainant le sarcasme et le mensonge contre la religion chrétienne, n'ose aller jusqu'à la négation de Dieu ; en politique il est monarchique ; il a les sympathies d'un bourgeois parvenu, d'un homme de lettres émancipé par la puissance de l'esprit. En face de lui se forme une réunion d'hommes qui s'indigne de l'abus de l'esprit et substitue la doctrine au doute, la déclamation sentimentale au rire infernal : J.-J. Rousseau, dont nous parlerons tout à l'heure, est le chef de cette phalange qui, elle aussi, prépara la révolution française. Trente ans plus tard, ces pionniers de la philosophie auront disparu de la scène et seront remplacés par d'autres acteurs : Voltaire aura ouvert la voie à la Gironde, Rousseau aura frayé la route à Robespierre et à Saint-

Just; Diderot aura été le précurseur d'Hébert et de Chaumette. Aux uns et aux autres les héritiers n'auront point fait défaut. Vers le déclin du règne de Louis XV, la philosophie du dix-huitième siècle n'avait pas encore l'intuition de ses destinées, elle n'entrevoyait pas l'avenir de ses théories et de ses attaques : comme le Cadmus de la fable, elle en était à labourer le sol et à y jeter pour semence les dents d'un monstre. La moisson viendrait plus tard.

Diderot, dans sa jeunesse, s'était vu réduit aux expédients. Sous prétexte de se livrer à des études pour se convertir, il avait mendié et obtenu des secours ; quand les religieux qui consentaient à ces aumônes se lassèrent de les continuer, il leva le masque et déclara qu'il ne voulait plus être carme. Certains libres penseurs ont vu là une gentillesse dont ils vantent la malice : les gens dont la conscience est plus timorée n'y voient qu'une ruse ignoble, indice d'une âme basse : après tout, il faut bien nommer les choses par leur véritable nom. Diderot se mit de bonne heure en rapport avec les philosophes de l'école voltairienne. Il publia, sous leur patronage, des *Pensées* destinées à battre en brèche le christianisme ; bien que propagées sous le voile de l'anonyme, elles firent du bruit, et l'auteur se crut encouragé à braver désormais la police et les prisons d'État. Sa *Lettre sur les aveugles* lui valut d'être pour quelque temps mis à Vincennes ; c'était déjà, pour les gens de lettres, une espèce d'honneur. Diderot *persécuté*, à ce qu'il osait dire, pour avoir fait profession de foi d'athéisme, ne garda désormais aucun ménagement : journalier de

la presse, infatigable parmi tant d'autres, il fit paraître coup sur coup des contes, des romans, des pamphlets, dont nous mentionnerons à peine les principaux, et qui, toujours empreints d'impiété et de cynisme, eurent pour but de diviniser la matière. Ces écrits à la fois incorrects, prétentieux et déclamatoires, et dont personne aujourd'hui n'affronte volontiers la lecture, plaisaient à une génération armée contre Dieu et avide de voir effacer des institutions politiques aussi bien que du cœur de l'homme la notion et la tradition de la foi et du devoir. Comme critique, dans les choses exclusivement littéraires ou artistiques, Diderot sort de la ligne commune. En dépit des défauts de son style, de l'insuffisance de ses jugements, il s'élevait à un rang bien supérieur au vulgaire : on sent que, s'il n'avait pas obéi au double besoin d'écrire beaucoup pour gagner un peu d'argent et de déverser l'outrage sur la religion et la morale afin de se faire une réputation philosophique, il aurait eu assez de talent, d'instruction et d'intelligence pour servir la cause des lettres et donner une direction utile à la peinture. Toujours, d'ailleurs, il parlait en inspiré et en maître. Les littérateurs de cette époque montaient volontiers sur le trépied et ne savaient guère en descendre. On doit à Diderot des drames maniérés et faux, tels que *le Fils naturel* et *le Père de famille*. Ce sont des tableaux qu'on ne saurait étaler sous les yeux d'un public ami du goût et du bon sens, et l'on s'étonne que Diderot, si habile à saisir dans les autres le côté défectueux et ridicule, soit tombé dans ces excès de pauvreté en cherchant lui-même à mettre en œuvre sa propre poétique. Nous

ne parlons pas de deux romans infâmes, tels que la *Religieuse* et *Jacques le Fataliste* : les honnêtes gens ont pour coutume de ne pas poser le pied sur cette fange.

Ce fut à l'auteur de ces livres que l'on confia le soin d'écrire pour l'*Encyclopédie* la plupart des articles de religion et de morale : un pareil choix indique suffisamment ce qu'il faut penser de cette œuvre aux proportions colossales, de cet édifice destiné à servir d'arsenal aux incrédules, aux irréconciliables ennemis du nom chrétien. Diderot avait nié Dieu, il avait refusé d'admettre l'existence de Dieu pour point de départ de toute philosophie, de toute vérité, de tout ordre social. Engagé dans cette voie et poussé par la logique fatale dont il était l'esclave, il se vit contraint de nier tout devoir, toute loi naturelle. « Dieu, a dit Malebranche, est le lien des esprits comme l'espace est le lien des corps. » Supprimez du raisonnement l'idée de Dieu, et les ténèbres les plus obscures se feront dans la pensée humaine ; aucune vérité ne pourra être démontrée ; aucun rapport ne subsistera entre les choses morales. De pareilles conséquences ne devaient pas effrayer les encyclopédistes ; les uns et les autres, exaltés par le génie du mal, se dévouaient à la destruction de l'idée religieuse, à la ruine de l'Église ; ils pensaient comme Voltaire « que cinq ou six hommes d'esprit devaient sans trop de peine pouvoir renverser une religion qui avait été clandestinement introduite dans le monde par douze mendiants. »

Désormais la conjuration antichrétienne s'était

formée, elle avait ses chefs, elle poursuivait un but, elle appelait le concours de tous ses membres à la rédaction du répertoire impie en face duquel on disait que l'Évangile ne subsisterait pas longtemps. La force d'association, empruntée à l'Angleterre, était tournée contre Dieu, et ce n'était pas la première fois, dans l'histoire des rébellions de l'homme, que l'élite des créatures osait s'attaquer au Créateur. Les deux premiers volumes de l'*Encyclopédie* parurent en 1751 : les rédacteurs, il faut le dire, s'étaient vus dans la nécessité de ménager la censure et le lieutenant de police. Le dictionnaire qu'ils lançaient dans le monde renfermait, au point de vue des sciences et des questions d'économie, un certain nombre d'articles assez remarquables, à l'ombre desquels on cherchait à faire passer les articles dangereux. Le gouvernement hésita ; en présence de l'agitation très-vive que soulevait l'apparition de l'*Encyclopédie*, il eut un moment la hardiesse d'agir, et, par un arrêt du conseil en date du 7 février 1752, le dictionnaire fut supprimé. On parlait même de renvoyer Diderot au donjon de Vincennes. Les encyclopédistes furent alors protégés par la puissante influence de madame de Pompadour ; dès que la favorite eut pris parti pour leur œuvre, les courtisans cessèrent de jeter les hauts cris et se prirent eux-mêmes à rire de leur frayeur. L'arrêt du conseil ne tarda pas à passer pour non avvenu et la publication reprit son cours.

Les maîtres et les disciples se réunissaient fréquemment pour donner ou recevoir le mot d'ordre l'un d'entre eux, un Allemand, le baron d'Holbach, ouvrit

ses salons aux sectaires de l'athéisme, les aida de sa fortune, les admit à sa table, et coopéra lui-même à leurs travaux. Cet amphytrion des philosophes, dans un ouvrage profondément oublié, mais qui fit alors beaucoup de bruit (le *Système de la Nature*), entreprit de propager le plus grossier matérialisme; c'était Épicure venant en aide à Spinoza : d'Holbach et Diderot étaient faits pour se comprendre. Dans les réunions tenues deux fois par semaine chez le baron, chacun apportait ou venait chercher un argument contre le christianisme, contre l'ordre social basé sur la réciprocité des droits et des devoirs. D'autres soirées avaient lieu chez des femmes bel-esprit : madame du Deffant, madame Geoffrin, mademoiselle de Lespinasse, amie de d'Alembert, y recevaient tous les gens de lettres qui sortaient un peu de la tourbe vulgaire, et dans ces salons, si l'on dogmatisait moins lourdement que chez d'Holbach, on ne travaillait pas moins à liguer toutes les intelligences et toutes les pensées contre l'idée chrétienne. Les philosophes de l'école sensualiste se rassemblaient également chez Helvétius et chez le banquier La Popelinière. Ce dernier était une espèce de Turcaret à prétentions littéraires. Pour Helvétius, l'auteur d'un mauvais livre intitulé *de l'Esprit*, il appliquait le sensualisme à la morale, comme Condillac, de son côté, l'appliquait à la psychologie empirique. Helvétius déduisait toute morale de l'intérêt. Bien qu'il fût, en tant qu'homme privé, généreux et bien-faisant, comme écrivain il avait à cœur de s'élever au niveau de ses maîtres et de ses hôtes. Son livre est la théorie de l'individualisme, la glorification du *moi*. S'il

ne puisait pas les arguments de sa désolante philosophie dans son âme, qui ne demandait qu'à être bonne, il les empruntait à ses convives, il se faisait l'écho des sectaires parasites réunis dans ses splendides salons, et il aspirait, lui, riche fermier général, à mériter plus encore que le surnom d'*Atticus*, dont l'avait gratifié Voltaire.

Le matérialisme tenait ses états généraux, ses cours plénières chez les Mécènes de toute condition et de tout sexe qui donnaient à souper aux philosophes encyclopédistes. Ceux d'entre eux qui n'en étaient encore qu'au déisme rompaient volontiers des lances contre les athées, et de là jaillissaient des discussions parfois violentes, presque toujours d'audacieux paradoxes dont les auteurs se prêtaient fort mal à la contradiction. L'un des convives du baron d'Holbach, un prêtre italien, l'abbé Galiani, qui s'obstinait encore à admettre l'existence de Dieu, cherchait à se faire pardonner cette *faiblesse* à l'aide de saillies spirituelles. « Je suppose, Messieurs, leur disait-il, mon ami Diderot jouant aux trois dés dans la meilleure maison de Paris, et son antagoniste faisant une fois, deux fois, trois fois, enfin constamment râfle de six. Pour peu que le jeu dure, mon ami Diderot, qui perdrait son argent, dira sans hésiter : « Les dés sont pipés ; je suis dans un coupe-gorge ! » Ah ! philosophe, comment ? Parce que dix ou douze dés sont sortis du cornet de manière à vous faire perdre six francs, vous croyez que c'est en conséquence d'une manœuvre adroite, d'une friponnerie bien tissée, et en voyant dans cet univers un nombre si prodigieux de combi-

naisons mille et mille fois plus compliquées et plus utiles.... vous ne soupçonnez pas que les *dés de la nature* sont aussi pipés, et qu'il y a là haut un Être qui se fait un jeu de vous attraper (1)? » Les philosophes n'avaient garde de se laisser convaincre par ces raisons sérieuses, présentées sous une forme triviale : leur parti était pris d'avance d'en finir avec l'idée de Dieu, et ils allaient brutalement au plus pressé. Or, s'ils tendaient au même but, ils n'avaient pas recours aux mêmes moyens : le rationalisme substitué à l'autorité multipliait les autels et les doctrines, et une immense anarchie intellectuelle se manifestait au milieu de ces hommes qui aspiraient à faire prévaloir la raison humaine. Suard, Marmontel, Morellet, révoltés par le cynisme impie de Diderot, persistaient à maintenir comme nécessaire la foi en un Dieu créateur et rémunérateur. Fréret (celui du moins qui usurpait son nom) ne voyait dans cette idée qu'une théorie imaginaire ; Helvétius ne l'admettait qu'à titre d'hypothèse ; d'Alembert se rejetait dans le scepticisme ; Boulanger, habitué à mettre la science au service de l'impiété, reléguait toutes les traditions chrétiennes et les saints Évangiles eux-mêmes au rang des fictions et des légendes. Pour Helvétius, ainsi qu'on vient de le dire, il faisait de chaque individu le centre et le pivot de tout, il réduisait toutes les passions à ces deux sources, le plaisir ou la crainte, il affirmait que la société donnait à des actes indifférents par eux-mêmes les noms de vertus ou de vices, selon qu'elle en retirait profit ou

(1) *Mémoires de Morellet*, t. I, p. 131.

perte. A l'entendre, vérité, dévouement, héroïsme, intelligence ou génie, tout était relatif, chacun en ce monde ne devant juger que d'après soi-même. Ceux qui de nos jours apparaissent comme de grands coupables, menaçant dans leurs bases les plus sacrées la famille, l'État, la religion, ne sont après tout que des plagiaires lorsqu'on les compare aux encyclopédistes du dix-huitième siècle, inventeurs bien autrement hardis des idées et des systèmes dont la société actuelle a justement horreur. S'il existe aujourd'hui des Diogènes, ennemis de Dieu et de la loi, qui, dans l'ordre des idées, descendent de Diderot, ou de La Mettrie, ou du marquis d'Argens, ses collaborateurs et ses complices, du moins laissent-ils dans l'ombre leurs fatales doctrines, du moins n'ont-ils pas l'audace de les défendre par la parole ou par la presse, et la honte qu'ils éprouvent est déjà une espèce d'hommage rendu à la religion et à la justice.

Quoi qu'il en soit, en dépit des craintes du gouvernement et des avertissements réitérés des évêques, l'édifice encyclopédique continuait à s'élever. Diderot, le plus téméraire des penseurs, associé à d'Alembert, le plus prudent des inérédules, se complétaient nécessairement l'un par l'autre. En arrière, leur chef et leur maître, Voltaire, s'abritait sous l'être collectif pour *frapper l'infâme*, pour *lancer la flèche sans montrer la main* (1). Son hypocrisie, jugée indispensable, trouvait plus d'imitateurs que le brutal cynisme de certains adeptes. Pour déjouer la police, on avait re-

(1) *Correspondance de Voltaire*, t. XV, p. 457.

digé avec prudence, on avait revêtu de l'autorité d'un nom ecclésiastique les articles sur lesquels devait d'abord se porter l'attention des censeurs. On s'était mis à l'aise dans la rédaction des autres, et si l'article *Dieu* paraissait d'une orthodoxie irréprochable, on avait eu soin, dans l'article *Démonstration*, de grouper tous les arguments sur lesquels cherche à s'appuyer la théorie du matérialisme. Parmi les hommes de lettres rattachés au travail commun, il y avait des croyants et même des prêtres soumis à l'Eglise, mais, à côté d'eux, l'abbé de Prades, Dumarsais et Raynal se faisaient honneur de ruiner par la base la religion chrétienne. Censurée par le pape, atteinte par les arrêts du conseil, exposée à la colère des parlements, l'*Encyclopédie* avait pour protecteurs les ambitieux et les mécontents de toute classe, le comte d'Argenson, les maîtresses du roi, et jusqu'aux hommes chargés de la signaler aux sévérités de la loi civile. C'était comme le cheval de bois introduit dans la ville assiégée et qui recélait une tourbe d'incendiaires.

Près de mille articles furent dus à la plume de Diderot, ouvrier infatigable, qui appliquait à tout sa science superficielle et ses affirmations déclamatoires. Il serait impossible de compter les pages et les feuillets dus à des coopérateurs plus ou moins illustres, plus ou moins obscurs ; mais, à force de ne s'effrayer ni des contradictions, ni de l'incohérence, les principaux directeurs de l'*Encyclopédie* en vinrent eux-mêmes à s'indigner de leur œuvre. Diderot, dans un moment de mauvaise humeur, appelait le colossal dictionnaire « un gouffre où des espèces de chiffonniers

jetaient pêle-mêle une infinité de choses mal vues, mal digérées, bonnes, mauvaises, détestables, vraies, fausses, incertaines, et toujours incohérentes et disparates. » Voltaire, ayant à s'expliquer sur le même ouvrage, écrivait au comte d'Argental : « Cet édifice est bâti moitié de marbre, moitié de boue. » Un autre jour il mandait à Diderot : « Je me flatte que vous ne souffrirez plus des articles tels que celui de *Femme*, de *Fat*, ni tant de vaines déclamations, ni tant de puérités et de lieux communs sans principe, sans définition, sans instruction. » Plus tard il disait à d'Alembert : « Déshonorera-t-on un livre utile par de ridicules pauvretés? Laissera-t-on subsister cent articles qui ne sont que des déclamations insipides, et n'êtes-vous pas honteux de voir tant de fange à côté de votre or pur? » D'Alembert, au lieu de se justifier, lui répondait : « L'*Encyclopédie* est un habit d'arlequin, où il y a quelques morceaux de bonne étoffe et trop de haillons (1). » Pour Diderot, obligé, lui aussi, dans l'intérêt même de l'œuvre, de conserver parfois les apparences de l'impartialité, il traçait la marche suivante à ses affidés : « Toutes les fois qu'un préjugé national méritera du respect, il faudra, à son article particulier, l'exposer respectueusement et avec tout son cortège de vraisemblance et de séduction ; mais renverser l'édifice de fange, dissiper un vain amas de poussière, en renvoyant aux articles où des principes solides servent de base aux vérités opposées. Cette manière de détromper les hommes opère très-

(1) *Correspondance de d'Alembert*, lettre du 22 février 1770.

promptement sur les bons esprits (1). » Ainsi les conspirateurs ne craignaient pas de donner le mot d'ordre contre Jésus-Christ et l'Église.

Grâce à Dieu, il ne fut pas accordé à ce livre, alors si célèbre, aujourd'hui mis en oubli, d'avoir pour lui le prestige du talent, de la raison et du génie. Les conjurés, ralliés par Voltaire, Diderot et d'Alembert, ne livrèrent à la curiosité de la foule qu'un ouvrage misérable, dans lequel c'est tout au plus si quelques fragments d'une originalité remarquable furent comme ensevelis dans la médiocrité de l'ensemble. Comme on faisait une œuvre de parti, elle disparut avec les passions qui l'avaient enfantée, et l'impiété en travail assista aux funérailles du monstre dont elle était mère.

Alors que les disciples de Voltaire, ralliés par la puissance de son esprit et de ses exemples, arboraient le drapeau du scepticisme et cherchaient à combattre la religion chrétienne par le mensonge et le sarcasme, une autre école, non moins dangereuse, non moins fatale à la société, mais qui du moins affirmait un système et des croyances, commençait à se former en face des encyclopédistes et des négateurs de tout ordre et de toute foi. D'un autre côté, entre les deux écoles, des individualités, fortes par l'autorité et le talent, agissaient sans vouloir subir l'impulsion des chefs et exerçaient une pression sur leur siècle. Ici encore nous rencontrons sous notre plume des noms célèbres qui ont droit à la mention de l'histoire, des hommes

(1) Rohrbacher, t. XXVII, p. 299.

dont il faut définir l'idée, le caractère et le rôle.

Né à Genève, dans une condition obscure ; tour à tour apprenti , vagabond, laquais, mendiant, apostat ; plusieurs fois compromis ou chassé pour vol ; capable des actions les plus basses et des volontés les plus viles ; déserteur de tous les devoirs et de toutes les affections ; réduit à vivre d'une existence abjecte ; ingrat d'une façon odieuse ; oublieux des bienfaits jusqu'au cynisme ; dominé par une servante grossière et laide dont il avait fait sa maîtresse ; habitué à reléguer aux Enfants trouvés les fruits de son libertinage ; orgueilleux jusqu'au délire ; méprisable dans sa conduite privée ; à la fois intelligent et maniaque, Jean-Jacques Rousseau était digne, par ses vices et ses talents, d'être le rival de Voltaire lui-même et de disputer à cet homme tristement fameux la gloire de commander à ses contemporains et de saper les bases de l'ordre social.

On ne trouvera point ici le récit de ses fautes : il les a complaisamment décrites en racontant, avec une bonne foi insolente (peut-être hypocrite), des actes qui jusqu'à la fin entachent un homme et sont incompatibles avec l'honneur. En étalant ces souvenirs, il a osé dire qu'après tout aucun homme ne valait mieux que lui. Le genre humain est au-dessus d'un pareil mensonge ; mais, à tout prendre, nous sommes fort disposé à accorder à Jean-Jacques Rousseau cette justice que, par le cœur, la raison et la volonté, il ne cessa d'être fort au-dessus de Voltaire et de ses adeptes ; qu'il se contente de cette concession. Voltaire, à son tour, peut prendre sa revanche par

la supériorité de son esprit, par l'universalité de ses aptitudes. En ces deux hommes se résument à la fois le siècle auquel ils appartinrent, la société qu'ils pervertirent, toutes les phases de la lutte qu'ils soutinrent isolément, par des armes différentes, pour arriver à une victoire et à une renommée commune.

Rousseau avait reçu le don du génie : comme écrivain, il a son originalité propre. Tandis que Voltaire personnifie le caractère éminemment clair et spirituel de la nation française, Rousseau, doué d'un talent moins facile, d'une faconde moins naturelle, s'élève au-dessus des littérateurs de son siècle par la puissance de la pensée et de la forme; il est déclamateur, mais éloquent; sa phrase, bien que travaillée, est vraiment belle; son style nous apparaît revêtu de chaleur, de coloris et de lumière. Rousseau est le seul rhéteur qu'on admire. Chose étrange, et que nous retrouverons plus tard dans Mirabeau, en lui, l'homme extérieur se grandit si haut par le talent et la force qu'il fait oublier les défaillances, les misères, les hontes de l'homme privé. On le méprise et on ne le hait pas; il déplaît, mais il fascine; il fatigue et on l'écoute; on le condamne et on l'excuse. Singulière énigme offerte aux jugements de l'histoire. Les contradictions qui se manifestent dans la vie et dans le caractère de Jean-Jacques se reproduisent, comme par reflet, jusque dans la pensée de ceux dont la mission est de condamner sa mémoire. En présence de ce nom et de cet homme, les plus passionnés font ce que nous faisons nous-même depuis un quart d'heure : ils commencent par se laisser aller aux explosions de

l'anathème ; puis ils s'étonnent de leur propre sévérité ; ils reviennent sur leurs pas, ils cherchent des motifs d'excuse, ils se surprennent émus d'indulgence. Voltaire n'a point comme son rival le don de réagir ainsi sur son propre juge : c'est encore un privilège qui appartient à Jean-Jacques.

Ce Gil-Blas littéraire avait atteint l'âge de quarante ans et ne s'était encore fait connaître que par sa misère et ses fautes ; soudain son esprit s'exalta en voyant annoncer sur *le Mercure* un concours ouvert sur cette question : « Le progrès des sciences et des arts a-t-il contribué à corrompre ou à épurer les mœurs ? » Impatient d'écrire, Rousseau préparait déjà une these éloquente en faveur des artistes et des écrivains, auxiliaires de la civilisation humaine. Diderot lui conseilla de soutenir l'opinion contraire. « Gardez-vous de suivre le *Pont-aux-Anes*, lui dit-il ; le seul moyen de vous faire remarquer est de faire le procès aux arts et aux lettres. » Jean-Jacques sentit aisément ce qu'il y avait de juste dans l'avis de Diderot, et, pour appeler sur lui l'attention de ses contemporains, il eut recours au charlatanisme et au paradoxe. Depuis lors, beaucoup d'autres ont usé de ce moyen, et plusieurs ont réussi. Quoi qu'il en soit, Rousseau remporta le prix et entra dans la littérature par une Catilinaire contre les écrivains. Cette victoire inattendue eut un long retentissement. La société tout entière s'émut ; elle se troubla bien plus encore lorsque l'académie de Dijon choisit pour nouveau programme un « Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes. » Celui qui avait attribué

à l'esprit et aux sciences la plus large part dans l'avi-  
lisement et la déchéance de la race humaine trouva  
promptement à son service des paradoxes antisociaux  
non moins hardis. Comme il avait attaqué les lettres,  
il battit en brèche les institutions monarchiques, et  
leur imputa les calamités qui pesaient sur les peuples  
modernes ; il se rangea du côté du prolétaire, il arbora  
brutalement la guerre du pauvre contre le riche. La  
publication de son travail ne fut pas seulement un  
curieux incident littéraire, elle fut un événement po-  
litique d'une grande portée. Le téméraire écrivain  
avait, du premier coup, préparé les voies aux nive-  
leurs révolutionnaires ; en feignant de remonter aux  
origines du pouvoir et de la propriété il avait entouré  
d'obscurité ces institutions sociales, il les avait pré-  
sentées comme des combinaisons d'invention hu-  
maine qui pouvaient être contestées ou détruites.  
Entraîné jusqu'aux extrêmes limites du paradoxe, il  
osa conseiller aux peuples de faire divorce avec la  
société et avec l'intelligence. « Un sauvage, s'écriait-  
il, un Caraïbe, qui écrase la tête de ses enfants pour  
les rendre imbéciles, est plus sage et plus heureux que  
vous ! » Remarquons d'ailleurs que Rousseau, en  
soutenant cette seconde thèse et en pénétrant plus  
avant dans son système, était plus sincère et plus  
convaincu qu'au début de ses agressions. Personnel et  
mécontent dans sa pauvreté et ses souffrances, il n'a-  
vait vu les vices de la société que dans les mécomptes  
qu'elle lui avait fait endurer ; il condamnait en masse  
des institutions qui ne l'avaient pas préservé de la  
dégradation morale et de la misère, et, pour se venger

jusqu'au bout de ceux qu'il enviait ou haïssait, il cherchait le redressement de ses propres griefs par delà le possible.

*En vous lisant*, lui écrivait Voltaire, *il prend envie de marcher à quatre pattes*. C'était une louange mêlée de raillerie et de bon sens. La multitude des lecteurs ne poussait pas si loin l'enthousiasme ; en lisant Rousseau elle ne rêvait nullement le bonheur de la brute et le retour à l'état sauvage, mais elle se prenait à ranger la propriété parmi les tyrannies, la hiérarchie au nombre des préjugés. Si elle admira le philosophe, si elle acclama son audace, les classes qui avaient beaucoup à perdre dans la destruction de tout ordre social manifestèrent leur étonnement et leur déplaisir. Quoi qu'il en soit, la fermentation avait été introduite au milieu de la société française, et, dans les châteaux aussi bien que dans les ateliers, on commentait ces étranges paroles de Jean-Jacques :

« Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : *Ceci est à moi*, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux et comblant le fossé, eût crié à ses semblables : « Gardez-vous d'écouter cet imposteur ! Vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne. » »

Toute la théorie du socialisme moderne était en germe dans ces principes empruntés peut-être aux *Lollards*, aux *Jacques* du moyen âge et aux ana-

baptistes du seizième siècle. Maintenant Babœuf et Prudhon pouvaient venir; la route était préparée.

Rousseau, qui s'était volontairement exilé de Genève et avait abjuré le protestantisme, fut pris d'un violent désir de revoir sa patrie. Il revint dans sa ville natale et renonça à la religion catholique pour se rattacher de nouveau à la secte de Calvin. Genève lui paraissait alors l'asile de la liberté; il songeait même à s'y fixer; mais il en fut détourné par le voisinage de Voltaire, dont il craignait l'influence sur ses concitoyens. Une jalousie implacable s'était élevée, dans le cœur de l'auteur de *la Henriade*, contre ce rival, naguère obscur, et qui, depuis quelque temps, attirait à lui une part trop considérable de renommée. Rousseau, admirateur de Voltaire, et qui aurait voulu se poser en victime, se gardait bien de chercher un refuge près de ce dangereux ennemi. Ce fut alors que l'amitié de madame d'Épinay l'attira dans la délicieuse vallée de Montmorency, où il aurait trouvé le repos s'il n'y avait porté les inquiétudes de son caractère ombrageux et le commérage compromettant de son indigne entourage. Rousseau n'habita que vingt mois l'Ermitage, que madame d'Épinay avait fait bâtir pour lui; mais il y composa *la Nouvelle Héloïse*. C'est un roman beaucoup moins immoral que la plupart de ceux dont la littérature moderne s'honore, et qui renferme néanmoins des peintures dangereuses, des situations sans honnêteté. Toujours habile, sous l'apparence de la naïveté, Rousseau écrivait sur la première page de ce roman : *Toute fille qui lira ce livre*

*est une fille perdue.* Une pareille déclaration, l'auteur le savait bien, ne devait avoir pour résultat que d'éveiller la curiosité de la foule et d'assurer la vente de l'ouvrage. Parvenu à l'âge où la passion est à la fois un vice et un ridicule, Jean-Jacques éprouvait au fond de l'âme le sentiment de l'amour, et cherchait, sous prétexte de roman, à communiquer au monde ses sensations intérieures, à rendre publique leur exaltation. Il en résulte que dans ce livre, beaucoup trop vanté, la passion est éloquente, et que les sentiments comme les caractères sont généralement faux. Dans *la Nouvelle Héloïse* il n'y a de complètement vrai que le paysage, parce que Rousseau avait bien vu et vivement senti la nature; tout ce qui vient de la passion et ce qui touche au monde réel est sans vérité et sans proportion. Ce sont des êtres et des sentiments d'imagination qui se meuvent et se produisent dans un monde que le romancier a fortement conçu, mais qu'il n'a pas vu. Après tout, ce recueil de lettres est un appel fait à toutes les idées qui menacent l'ordre social et la famille. L'héroïne est une fille, esprit fort, qui oublie ses devoirs dès les premières scènes; le héros est un misérable professeur qui, au mépris des obligations les plus saintes, séduit et déshonore son élève; le sage (il y a un sage dans ce récit) prête son nom et son honneur pour couvrir les turpitudes et les faire accepter de la société et du lecteur. Partout on invente et on met en œuvre une morale humaine, une vertu sophistiquée qui remplacent la vertu et la morale chrétiennes, s'accommodent de la satisfaction des désirs, et se prêtent à tous les délires des

sens ou du cœur. De nos jours *la Nouvelle Héloïse* est reléguée dans l'obscurité des cabinets littéraires. Les romanciers modernes, les libres-penseurs des deux sexes ont multiplié les créations de ce genre, et les ont rendues bien autrement dangereuses par l'attrait du talent. On laisse les femmes de chambre s'apitoyer sur Julie et méditer sur les mérites de Saint-Preux. Vers le déclin du dix-huitième siècle l'œuvre de Jean-Jacques produisit un mal moral des plus graves et contribua à pervertir la société. C'est à ce titre que nous sommes dans la nécessité d'en faire mention.

Retiré à l'Ermitage, J.-J. Rousseau conçut une passion ridicule pour la comtesse d'Houdetot, sœur de madame d'Épinay et déjà maîtresse de Saint-Lambert. Cet amour, que la distance des âges et du rang, le sentiment des devoirs de l'hospitalité, la notoriété du commerce depuis longtemps établi entre Saint-Lambert et la comtesse, la commisération dédaigneuse de l'objet de ce culte et les plaintes grotesques de la servante Thérèse auraient dû réprimer, dégénéra en frénésie. Rousseau ne voyait que des ennemis dans ceux qui lui faisaient obstacle. Saint-Lambert fut averti et le menaça de loin, avec un mépris marqué; madame d'Houdetot lui interdit sa présence et coupa court à la correspondance qu'elle tolérait. Madame d'Épinay parut entrer dans le complot; Rousseau, hors de lui, signifia brusquement son départ : il quitta l'Ermitage au cœur de l'hiver, et, sans s'éloigner de la vallée de Montmorency, il s'établit dans le voisinage, à Mont-Louis. Quelque temps après, le maréchal de Luxembourg lui donna un appartement au petit château de

Montmorency, où le philosophe reçut, entre autres visites qui flattèrent son amour-propre, celle du prince de Conti (1). On voit que grands seigneurs et princes du sang se faisaient volontiers les protecteurs et les courtisans des philosophes et des gens de lettres. On était loin des jours où le grand Corneille, à *genoux dans une humble préface*, comparait un financier enrichi à l'empereur Auguste, et se faisait le serviteur de certains gentilshommes dont on aurait oublié le nom s'il n'eût pris soin de les inscrire en tête de ses dédicaces. Maintenant, en dépit des répugnances royales, les écrivains donnaient le ton et marquaient le pas; la monarchie et la féodalité les craignaient et leur rendaient hommage.

*La Nouvelle Héloïse* avait paru en 1759; trois ans plus tard J.-J. Rousseau publia son *Émile*. Le premier de ces ouvrages renfermait en quelque sorte le spiritualisme de la débauche; l'autre fut comme la théorie de l'éducation déiste, la glorification de la morale à l'exclusion du dogme. *Émile* était imprimé en Hollande pour le soustraire à la police, et M. de Malesherbes, directeur de la librairie et censeur au premier degré, s'en faisait adresser les épreuves à Paris et les corrigeait lui-même. Que pouvait devenir une monarchie que ses principaux agents trompaient eux-mêmes? En favorisant la publication de l'*Émile*, que ses fonctions officielles lui prescrivaient d'interdire, M. de Malesherbes frayait les voies à une révolution politique et sociale dont il devait être l'illustre vic-

(1) M. E. Gérusez, *Essais d'Hist. littéraire*.

time. Le jour vint où il lui fallut à son tour monter les marches de l'échafaud dressé par cette révolution qui divinisait Jean-Jacques; ce jour-là M. de Malesherbes se rappela peut-être, non sans amertume, la part qu'il avait prise à la propagation des doctrines impies introduites dans l'*Émile*? Les révolutionnaires qui tuent ne sont que des logiciens absolus et sans pitié; ceux qui approuvent une morale exclusive de l'idée religieuse, ceux qui admettent une société sans Dieu et sans autels, basée sur la volonté de l'homme et non sur la justice, ne devraient ni s'étonner ni se plaindre lorsqu'aux extrémités de la route ils rencontrent la prison et la hache. Mais passons.

*Émile* est la théorie de l'éducation philosophique. Cet ouvrage abonde en sophismes irrégieux et antisociaux, mais il renferme, dans l'ordre des choses purement humaines, des conseils, des vérités dont l'individu ou la famille peuvent profiter; c'est le livre le plus important qui soit sorti de la plume de Rousseau. Comme le but de l'auteur est de retrancher de son système d'éducation toute pensée, toute doctrine chrétienne, l'*Émile* fut condamné par le Parlement et un arrêt ordonna que les feuillets du livre seraient lacérés et brûlés de la main du bourreau. L'engouement des esprits ne se laissait plus intimider par de pareilles sentences. L'irrégion, au dix-huitième siècle, bravait les tribunaux avec la persévérance que les calvinistes du seizième avaient mise à braver les bûchers et la torture. Par quel frein retarder l'anarchie dès que la justice commençait à n'être qu'une lettre morte, alors que la réputation et la gloire attendaient,

dans les antichambres du juge et sur le seuil de la Bastille, les écrivains condamnés au nom des lois? Rousseau, se sentant fort de la complicité de son siècle, répondit à l'archevêque de Paris, qui avait flétri l'*Émile*. Sa *Réponse à Christophe de Beaumont* fut empreinte d'une brutale éloquence; elle produisit une vive émotion. Vers le même temps Rousseau publia sa *Lettre à d'Alembert contre les spectacles* et ses *Lettres de la montagne*, deux livres qui ajoutèrent beaucoup à sa réputation d'écrivain. Quant à ses *Confessions*, où il abordait le récit complet de sa vie, il y travaillait dès cette époque; mais elles ne furent imprimées que beaucoup plus tard.

Nous n'aurons garde de passer sous silence le *Contrat social*, œuvre politique à cette heure reléguée dans l'oubli, et qui alors imprima une espèce de secousse au monde. De nos jours, les écoliers de la démocratie ont pris l'habitude de discuter et de résoudre les problèmes qu'agitait Rousseau, au grand péril de la monarchie; aussi, lorsque par hasard ils lisent l'ouvrage dont nous venons de rappeler le titre, ils se permettent de dire, avec un sourire dédaigneux, que, depuis Jean-Jacques, toutes les idées du *Contrat social* sont devenues vulgaires, que ce traité a cessé d'être à la hauteur du mouvement et des principes. Nous ne disons pas qu'ils se trompent, bien au contraire, mais nous constatons que Jean-Jacques, par la publication du *Contrat social*, mit à la portée de la foule des opinions et des théories autrefois reléguées dans les obscurités de la science. Les véritables chefs de l'école républicaine ne s'y trompent pas, et

tous s'accordent à faire de Rousseau le premier moteur du socialisme en France.

Depuis que par le traité de Westphalie l'Église catholique avait été injustement dépossédée de sa suzeraineté sur les nations, on avait travaillé à introduire dans le monde un droit moins brutal et moins variable que celui de la force. Les publicistes se mirent à l'œuvre, et, oubliant de prendre pour point de départ la vérité éternelle, ils inventèrent des systèmes tantôt stériles, tantôt funestes. Puffendorf, Leibniz, Spinoza, Zonck, Jenkins, Selden, Samuel, Rachel, Fénelon lui-même, proposèrent des combinaisons destinées à maintenir l'équilibre entre les puissances. Vers l'époque du traité d'Utrecht, le droit des gens, fondé par Grotius sur les exemples anciens, devint rationnel et se confondit avec le droit naturel; de nos jours encore il subsiste, au moins sur ses principales bases, et les nations semblent l'invoquer dans leurs conflits. L'école protestante, rebelle aux solutions imposées par Grotius, n'en rêvait pas moins un autre droit public; à la volonté générale elle substitua celle de l'individu, et le Génevois Burlamachi soutint que, si un seul homme refusait son consentement à une loi acceptée par tout le genre humain, il n'était pas tenu de s'y soumettre. C'était, à vrai dire, la doctrine du libre examen très-largement appliquée aux choses politiques; en même temps qu'elle supprimait le droit divin, elle supprimait le droit populaire, et fondait un système assis sur l'anarchie déguisée sous le droit individuel. De son côté l'Allemand Wolf, dans son *Jus naturæ*, isolait le droit de la morale et

des autres sciences. Alors que Grotius regardait le droit des gens comme d'institution positive et fondait l'obligation sur le consentement général des nations, Wolf déclarait y voir une loi imposée aux hommes par la nature elle-même, et à laquelle nul peuple, nul souverain ne pouvait refuser son adhésion. Wattel, qui écrivait en Suisse vers 1758, se rattacha à l'école de Wolf dans son grand ouvrage du *Droit des gens, ou principe de la loi naturelle appliquée à la conduite des nations et des rois*. Avec ses distinctions gratuites entre un droit intérieur et extérieur, parfait et imparfait, volontaire et arbitraire, Wolf arrivait à justifier toutes les entreprises de la force, toutes les usurpations du fait accompli ; il niait le droit patrimonial des souverains, admis par Grotius. Avancé par degrés dans cette route, il déclarait hautement que les rois étaient faits pour les peuples, et non les peuples pour les rois ; que les chefs des nations n'avaient qu'une autorité conditionnelle, et que la souveraineté, indéfectible aussi bien qu'inaliénable, appartenait aux peuples. Dans ce système, toutefois, on reconnaissait que le droit, pris dans un sens supérieur aux volontés de l'homme, n'était pas soumis aux caprices du nombre, en d'autres termes, que la souveraineté populaire devait se mouvoir et rester dans les limites du juste. Puis, comme il est matériellement impossible qu'une nation exerce la souveraineté par elle-même, on admettait qu'elle pouvait et devait légitimement déléguer son autorité et se gouverner par représentation.

J.-J. Rousseau, dans *le Contrat social*, s'assimila ces

théories et ces dogmes. Il soutint que le droit s'identifiait avec la souveraineté; que la volonté générale ne pouvait errer; que nulle loi n'était absolument inviolable, en ce sens que le peuple avait toujours le droit de s'en affranchir ou de s'y soustraire. Répudiant l'histoire, il ne consultait que la nature humaine. Selon lui la nature avait fait tout bon, la société avait rendu tout mauvais; pour revenir au bien idéal il fallait remonter au temps où la société n'existait pas encore, où aucune main n'avait dressé une borne, où aucune bouche n'avait prononcé les noms de *tien* et de *mien*. En résumé la société n'existait que par l'adhésion volontaire de chacun de ses membres; la volonté contraire des individus pouvait légitimement la modifier ou la dissoudre : il n'y avait de souveraineté que celle de tous, mais celle-là était infaillible et devait être obéie, parce qu'en elle résidaient la justice et la puissance.

Au fond cette théorie se réduisait à instituer le despotisme de l'État, et c'est d'elle que des publicistes modernes, éclairés par l'expérience, ont pu dire : « Aucun système de servitude n'a consacré des erreurs plus funestes que l'éternelle métaphysique du *Contrat social* (1). » Quelques années après la publication de ce livre, alors fameux, le philosophe Mably, frère de Condillac, reproduisit les mêmes idées, en les exagérant encore. Dans son traité du *Droit public de l'Europe* il conseilla aux nations de remonter à la

(1) Benjamin Constant, *Cours de Politique constitutionnelle*, t. I, p. 329.

condition politique et sociale du peuple régi par les lois de Lycurgue. Voilà quels systèmes on prêchait à la France, alors énervée par les abus d'une civilisation orgueilleuse et mal conduite, et moins de cinquante ans après la mort de Louis XIV. Et la France acclamait sans comprendre !

Disons même, avec une tristesse mêlée d'amertume, que, dans la France contemporaine, une école, assurément en possession d'une popularité puissante, arbore l'image de Rousseau comme l'enseigne du parti de la régénération sociale. Les écrivains de la démocratie, qui parfois répudient Voltaire, se sont faits les idolâtres du philosophe de Genève. Ils admettent les hontes de sa vie privée comme des accidents inhérents à la nature humaine et qu'il faut juger avec indulgence. Ils ne veulent pas reconnaître que ces infirmités de la nature et du cœur enlevèrent à Jean-Jacques le droit de parler au nom de la vertu et du devoir, le privilège de se poser comme le meilleur des hommes et de conduire les peuples. Ils entonnent une hymne de louange en l'honneur du *Contrat social* et semblent admirer de bonne foi une œuvre plus ou moins empruntée aux travaux de Sydney et de Locke, et qui, sous prétexte de restituer à l'homme sa dignité, sa liberté, ses droits, n'arrive qu'à imaginer et à consacrer la plus monstrueuse des tyrannies, celle des multitudes. C'était bien la peine de rejeter Dieu de l'édifice social pour mettre à sa place le despotisme grossier et inintelligent du nombre ! Ne sait-on pas, d'ailleurs, que l'idée de Rousseau est fautive dès l'origine et ne peut enfanter que des mensonges sociaux ? Quel

homme sans passion admettra l'hypothèse d'un contrat entre les parties intéressées, à l'origine des sociétés, comme si la société était un produit contingent de la volonté humaine? Quel autre acceptera pour point de départ cet axiome abstrait qui fait d'un peuple une masse homogène dont tous les membres seraient unis par la communauté des idées et des intérêts? Qu'y a-t-il, dans les législations tyranniques de l'antiquité, de plus oppresseur que le système d'esclavage décoré par Jean-Jacques du nom illusoire de souveraineté populaire? Comment l'expérience du siècle qui s'est écoulé depuis l'apparition du *Contrat social* n'a-t-elle pas découragé les admirateurs de cette théorie? Ne sait-on pas, aujourd'hui, que, pour organiser des nations, il ne faut plus écrire sur des tables rases, au gré du philosophe et du publiciste, mais tenir compte des origines, des traditions, des nécessités essentiellement particulières à chaque peuple? qu'avant tout il faut procéder, non de l'individualisme humain, mais de Dieu lui-même? que la justice et la vérité sont des droits éternels supérieurs à tous les droits de convention? que la volonté des nombres se déplace sans cesse et ne saurait faire taire les principes? que l'infailibilité du peuple est un mensonge dont se servent de criminels et de vils courtisans de la force, qui tendent des pièges au peuple lui-même afin de le museler ou de régner sous son nom? Mais le bruit qui se fait autour des idées de Rousseau et en faveur de sa mémoire couvre nos protestations, et les paroles qu'on vient de lire sont vaines, puisqu'elles ne sont comprises que de nos amis, déjà suffisamment convain-

cus, et non de ceux que nous voudrions rappeler à la saine entente du droit et du devoir.

Les lois n'étaient point demeurées silencieuses en face des attaques de Rousseau ; l'auteur d'*Émile*, décrété par le parlement de Paris, s'était vu dans la nécessité de fuir ; d'un autre côté, son imagination s'était exaltée contre les gens de lettres, les philosophes, ses protecteurs, plus ou moins las d'avoir à supporter son humeur bizarre. Il ne voyait partout que des persécuteurs et des traîtres. Il fuyait toutes les relations honorables, se laissait compromettre et subjugué par la misérable servante dont il avait fait sa compagne, et ne témoignait au dehors d'autre sentiment qu'une sombre et farouche misanthropie. Les philosophes, il faut bien le dire, ne se souciaient guère de retenir dans leurs rangs un allié qui nuisait à leur cause par l'audace de ses agressions antisociales. Depuis que, dans sa magnifique amplification contre les spectacles, il avait osé s'attaquer à ce qui faisait vivre Voltaire, ce dernier avait commencé par voir dans le Génevois un homme dangereux avec lequel il fallait en finir. Rousseau dénonçait aux puritains de sa ville natale les pompes mondaines du château de Ferney, et Voltaire se trouvait réduit à se défendre. Pour qu'un pareil adversaire cessât d'être redoutable il fallait le rendre ridicule, et Voltaire s'entendait à merveille à ce genre de guerre. D'ailleurs Rousseau donnait au monde un spectacle dangereux pour la secte voltairienne. Les philosophes qui, au début de ses travaux, l'avaient accueilli comme un frère, se trouvaient maintenant blessés de ses croyances et de ses négations ; et

ils s'irritaient en présence de son génie et de son indépendance ; tandis qu'ils cherchaient à se grandir en flatant les opinions reçues , ils s'indignaient de la popularité acquise à l'homme qui maudissait la société et la science , qu'il proclamait l'égalité, persistait à croire en Dieu, et se faisait sauvage pour les contredire. Jean-Jacques n'avait-il pas écrit : « Où est le philosophe qui, pour sa gloire, ne tromperait pas volontiers le genre humain ? Où est celui qui, dans le secret de son cœur, se propose un autre objet que de se distinguer ? » Et ailleurs : « O Montaigne ! toi qui te piques de franchise et de vérité, sois sincère, si un philosophe peut l'être ? » (*Émile*, IV.) Rien ne convenait à Rousseau dans la philosophie des encyclopédistes : ni la modération calculée et vaniteuse de d'Alembert ; ni les froides et inadmissibles hypothèses de Condillac ; ni le matérialisme de Diderot, mille fois plus difficile à comprendre que la création ; ni l'amer sarcasme de Voltaire, s'attachant sans relâche à ce qui est beau, à ce qui est juste.

La lutte était engagée ; Jean-Jacques Rousseau avait attaqué le premier ; il s'était exprimé sur messieurs de l'Encyclopédie avec une rude franchise. « Je consultai les philosophes, dit-il ; je feuilletai leurs livres ; j'examinai leurs diverses opinions ; je les trouvai tous fiers, affirmatifs, dogmatiques, même dans leur scepticisme prétendu, n'ignorant rien, ne prouvant rien, se moquant les uns des autres ; et ce point commun à tous me parut le seul sur lequel ils ont tous raison... Si vous pesez leurs arguments, ils n'en ont que pour détruire ; si vous comptez les voix, chacun est réduit à la sienne ; ils ne s'accordent que pour dis-

puter. Quand les philosophes seraient en état de découvrir la vérité, qui d'entre eux prendrait intérêt à elle? Chacun sait bien que son système n'est pas mieux fondé que les autres; mais il le soutient parce qu'il est à lui. Il n'y en a pas un seul qui, venant à connaître le vrai et le faux, ne préférât le mensonge qu'il a trouvé à la vérité découverte par un autre... Fuyez ceux qui, sous prétexte d'expliquer la nature, sèment dans les cœurs des hommes de désolantes doctrines, et dont le scepticisme apparent est cent fois plus affirmatif et plus dogmatique que le ton décidé de leurs adversaires. Sous le hautain prétexte qu'eux seuls sont éclairés, vrais, de bonne foi, ils nous soumettent impérieusement à leurs décisions tranchantes, et prétendent nous donner pour les vrais principes des choses les inintelligibles systèmes qu'ils ont bâtis dans leur imagination. Du reste, renversant, détruisant, foulant aux pieds tout ce que les hommes respectent, ils ôtent aux affligés la dernière consolation de leur misère, aux puissants et aux riches le seul frein de leurs passions; ils arrachent du fond du cœur le remords du crime, l'espoir de la vertu, et se vantent encore d'être les bienfaiteurs du genre humain... » (*Émile*, IV.) « Quelles sont les leçons de ces amis de la sagesse? A les entendre, ne les prendrait-on pas pour une troupe de charlatans criant chacun de son côté sur une place publique : Venez à moi, c'est moi seul qui ne trompe point? L'un prétend qu'il n'y a pas de corps et que tout est en représentation; l'autre, qu'il n'y a d'autre substance que la matière ni d'autre Dieu que le monde. Celui-ci avance qu'il n'y a ni vices,

ni vertus, et que le bien et le mal sont des chimères ; celui-là, que les hommes sont des loups et peuvent se dévorer en surêté de conscience (1). » C'étaient là des phrases générales ; elles retombaient de tout leur poids sur les coteries de d'Holbach et d'Helvétius, qui pouvaient s'en faire l'application, selon les individus et les systèmes. Dans ses lettres Jean-Jacques arrachait encore plus audacieusement le masque de ses adversaires.

« Ainsi donc, écrivait-il, la satire, le noir mensonge et les libelles sont devenus les armes des philosophes et de leurs partisans ! Ainsi paye M. de Voltaire l'hospitalité dont, par une funeste indulgence, Genève use envers lui ! Ce fanfaron d'impiété, ce beau génie et cette âme basse, cet homme si grand par ses talents et si vil par leur usage, nous laissera de longs et cruels souvenirs de son séjour parmi nous. La ruine des mœurs, la perte de la liberté, qui en est la suite inévitable, seront chez nos neveux les monuments de sa gloire et de sa reconnaissance. S'il reste dans leurs cœurs quelque amour pour la patrie, ils détesteront sa mémoire, et il sera plus maudit qu'admiré (2). »

La réclamation de Voltaire est d'un autre style.

« Qu'un Jean-Jacques, écrit-il de Ferney, qu'un valet de Diogène, que ce polisson ait l'insolence de m'écrire que je corromps les mœurs de sa patrie ! Le polisson, le polisson ! S'il vient au pays, je le ferai

(1) *Discours* sur cette question : *Le rétablissement des sciences et des arts a-t-il épuré les mœurs ?*

(2) Lettre du 29 novembre 1760. *Ouvres* de Rousseau, t. XVI, p. 377 ; Paris, 1817.

mettre dans un tonneau, avec la moitié d'un manteau sur son vilain petit corps à bonnes fortunes. Quand on a donné des éloges à ce polisson, c'est alors réellement qu'on offrait une chandelle au diable. J'ignore comment vous avez appelé du nom de grand homme un charlatan qui n'est connu que par des paradoxes ridicules et une conduite coupable. L'auteur de *la Nouvelle Héloïse* n'est qu'un polisson malfaisant; cet archifou écrit contre les spectacles après avoir fait une mauvaise comédie; il écrit contre la France qui le nourrit. Il trouve quatre à cinq douves du tonneau de Diogène, il se met dedans pour aboyer (1). » Et ailleurs : « Pour le coup, Jean-Jacques fait bien voir ce qu'il est : un fou, un vilain fou, dangereux et méchant; ne croyant à la vertu de personne, parce qu'il n'en trouve pas le sentiment au fond de son cœur, malgré le beau pathos avec lequel il en fait sonner le nom; ingrat, et, qui pis est, haïssant ses bienfaiteurs (c'est de quoi il est convenu plusieurs fois lui-même), et ne cherchant qu'un prétexte pour se brouiller avec eux, afin d'être dispensé de la reconnaissance. Jean-Jacques est une bête féroce qu'il ne faut voir qu'à travers des barreaux et ne toucher qu'avec un bâton (2). »

Les libres-penseurs qui, de nos jours, associent dans leur admiration enthousiaste Voltaire et Rousseau, sont peut-être embarrassés lorsqu'ils rencontrent dans les œuvres de leurs maîtres de semblables passages.

(1) Voltaire, *Correspondance*, t. XX, lettres 83 et 85.

(2) *Correspond. de Voltaire*, t. XX, lettre 193.

Reposons notre esprit fatigué de ces odieuses récriminations échangées entre ces deux hommes en relisant des pages célèbres connues de tout le monde, et qui renferment de la part de Rousseau, en l'honneur des idées religieuses, des aveux dont nous aimons à lui tenir compte.

Parle-t-il de l'immortalité de l'âme, il dit avec une éloquence dont il a seul le secret :

« Plus je rentre en moi, plus je me consulte, et plus je lis ces mots écrits dans mon âme : *Sois juste, et tu seras heureux !* Il n'en est rien pourtant, à considérer l'état présent des choses : le méchant prospère, et le juste reste opprimé. Voyez aussi quelle indignation s'allume en nous quand cette attente est frustrée ! La conscience s'élève et murmure contre son Auteur ; elle lui crie en gémissant : « Tu m'as trompé ! »

« Je t'ai trompé, téméraire ! qui te l'a dit ? Ton âme est-elle anéantie ? as-tu cessé d'exister ? O Brutus ! ô mon fils ! ne souille point ta noble vie en la finissant ; ne laisse point ton espoir et ta gloire avec ton corps aux champs de Philippes ! Pourquoi dis-tu : *La vertu n'est rien*, quand tu vas jouir du prix de la tienne ? Tu vas mourir, penses-tu ; non, tu vas vivre, et c'est alors que je tiendrai tout ce que je t'ai promis. »

« On dirait, aux murmures des impatients mortels, que Dieu leur doit la récompense avant le mérite, et qu'il est obligé de payer leur vertu d'avance. Oh ! soyons bons premièrement, et puis nous serons heureux. N'exigeons pas le prix avant la victoire, ni le salaire avant le travail. Ce n'est point dans la lice, disait Plutarque, que les vainqueurs de nos jeux sa-

crés sont couronnés, c'est après qu'ils l'ont parcourue.

« Si l'âme est immatérielle, elle peut survivre au corps, et, si elle lui survit, la Providence est justifiée. Quand je n'aurais d'autre preuve de l'immatérialité de l'âme que le triomphe du méchant et l'oppression du juste en ce monde, cela seul m'empêcherait d'en douter. Une si choquante dissonance dans l'harmonie universelle me ferait chercher à la résoudre. Je me dirais : « Tout ne finit pas pour moi avec la vie ; tout « rentre dans l'ordre à la mort (1). »

Veut-il rendre témoignage à la divinité de Jésus-Christ, écoutons encore :

« La majesté des Écritures m'étonne ; la sainteté de l'Évangile parle à mon cœur. Voyez les livres des philosophes avec toute leur pompe ; qu'ils sont petits près de celui-là ! Se peut-il qu'un livre à la fois si sublime et si sage soit l'ouvrage des hommes ? Se peut-il que celui dont il fait l'histoire ne soit qu'un homme lui-même ? Est-ce là le ton d'un enthousiaste ou d'un ambitieux sectaire ? Quelle douceur ! quelle pureté dans ses mœurs ! quelle grâce touchante dans ses instructions ! quelle élévation dans ses maximes ! quelle profonde sagesse dans ses discours ! quelle présence d'esprit, quelle finesse et quelle justesse dans ses réponses, quel empire sur ses passions ! Où est l'homme, où est le sage qui sait agir, souffrir et mourir sans faiblesse et sans ostentation ? Quand Platon peint son juste imaginaire couvert de tout

(1) *Émile*, liv. IV.

l'opprobre du crime et digne de tous les prix de la vertu, il peint trait pour trait Jésus-Christ; la ressemblance est si frappante que tous les Pères l'ont sentie et qu'il n'est pas possible de s'y tromper.

« Quels préjugés, quel aveuglement ne faut-il point avoir pour oser comparer le fils de Sophronisque au fils de Marie! Quelle distance de l'un à l'autre! Socrate mourant sans douleur, sans ignominie, soutint aisément jusqu'au bout son personnage, et, si cette facile mort n'eût honoré sa vie, on douterait si Socrate, avec tout son esprit, fut autre chose qu'un sophiste. Il inventa, dit-on, la morale : d'autres, avant lui, l'avaient mise en pratique; il ne fit que dire ce qu'ils avaient fait; il ne fit que mettre en leçons leurs exemples. Aristide avait été juste avant que Socrate eût dit ce que c'était que la justice. Léonidas était mort pour son pays avant que Socrate eût fait un devoir d'aimer la patrie; Sparte était sobre avant que Socrate eût loué la sobriété; avant qu'il eût loué la vertu la Grèce abondait en hommes vertueux. Mais où Jésus avait-il pris chez les siens cette morale élevée et pure, dont lui seul a donné les leçons et l'exemple? Du sein du plus furieux fanatisme la plus haute sagesse se fit entendre, et la simplicité des plus héroïques vertus honora le plus vil de tous les peuples. La mort de Socrate, philosophant tranquillement avec ses amis, est la plus douce qu'on puisse désirer; celle de Jésus, expirant dans les tourments, injurié, raillé, maudit de tout un peuple, est la plus horrible qu'on puisse craindre. Socrate, prenant la coupe empoisonnée, bénit celui qui la lui présente et qui pleure;

Jésus, au milieu d'un affreux supplice, prie pour ses bourreaux acharnés. Oui, si la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus sont d'un Dieu (1). »

Admirables pages, en vérité ; pourquoi faut-il rencontrer des contradictions perpétuelles dans la vie et dans les œuvres de celui qui les a écrites ? Pourquoi ces éclairs de vérité n'ont-ils jeté, dans la carrière de Jean-Jacques, qu'une lueur splendide et sans durée ? Quoi qu'il en soit, bien que trop rares, de pareils témoignages rendus à la justice et au bien suffisent pour disposer l'âme en faveur de l'homme de qui ils émanent. Dans la balance où, d'une main obscure et sans force, nous osons peser les formidables renommées de Rousseau et de Voltaire, c'est au premier que nous semble appartenir l'avantage. Il nous semble, en dépit de ses égarements et de ses misères, qu'il fit moins de mal que l'autre, et qu'il ne fut dénué ni d'inspirations généreuses, ni de sincérité, ni de cœur. Nous n'avons garde de nier le prodigieux esprit de Voltaire, mais, à entendre le bruit de ses mensonges et le cri de ses victoires, il nous semble assister au triomphe du génie du mal planant sur les ruines de la vertu et du bonheur.

Après tout, qu'on ne nous reproche pas le développement inusité que nous avons donné, dans ce livre, aux portraits et au rôle de ces écrivains si diversement fameux. Nous ne tarderons pas à entrer dans la période révolutionnaire. Quiconque se hasarde à la

(1) *Émile*, livre IV.

franchir trouve , au début de sa route, les deux fantômes historiques de Rousseau et de Voltaire : on dirait qu'ils en gardent les abords, comme autrefois les sphinx-colossaux accroupis sur le seuil des temples de la vieille Égypte semblaient proposer aux passants l'éternelle énigme de l'avenir par la mort.



## APPENDICES.

---

### A

Dans les questions difficiles qui se rattachent aux matières religieuses, nous n'avons pas autorité, et nous aimons à mettre sous les yeux mêmes de nos lecteurs les principales pièces du procès. On nous pardonnera d'emprunter à un remarquable travail de feu M. de Ravignan un passage d'un haut intérêt sur les missions de la Compagnie de Jésus. Le public lira et jugera.

Voici comment s'exprime l'homme illustre qui a occupé durant plusieurs années la chaire de Notre-Dame.

Jamais dans le monde parole n'a été plus puissante et plus féconde que celle qui fut prononcée un jour du haut d'une montagne de la Judée, pour changer les destinées de l'univers : *Allez, enseignez toutes les nations* (1).

Alors apparut sur la terre une force inconnue de régénération morale et de civilisation véritable, qui devait se perpétuer et vivre indestructible au milieu des révolutions et des ruines. Cette puissance merveilleuse, on la nomme l'*apostolat*.

Dès les premiers moments l'Église de Jésus-Christ embrassa dans l'effusion de son zèle l'universalité du genre humain. Aux bateliers galiléens s'adressait ce commandement prophétique de Dieu, qui voulait, à la clarté de la lumière évangélique, ramener sous son règne d'amour et de vérité les nations égarées : « Allez, passez jusqu'à ces contrées « éloignées qui m'attendent. Élevez mon étendard aux regards des « peuples. . . J'enverrai, dit le Seigneur, ceux que j'ai choisis aux nations « qui sont au delà des mers. Ils lanceront les traits ardents de leur « parole vers l'Afrique, la Libye, la Grèce, l'Italie, vers les îles lointaines, vers ceux qui n'ont point entendu parler de moi, qui n'ont « point vu ma gloire, et ils annonceront ma loi aux nations (2) . »

Le ministère apostolique commence : les généreux soldats du Crucifié s'élancent dans la carrière ; à sa voix ils se sont partagé la conquête de l'univers. Conquêteurs nouveaux, ils vont rallier sous la bannière triomphante de la croix des peuples innombrables.

(1) Matth., c. 28.

(2) Isaïe, c. 60 et sq.

L'Indien, le Scythe, le Persan, l'Arabe, l'Éthiopien ont entendu leur parole. Elle a retenti comme un puissant tonnerre jusqu'aux extrémités du monde, et les nations réveillées d'un long sommeil ont salué avec joie la lumière admirable, le jour libérateur de l'Évangile.

Paul, terrassé persécuteur sur le chemin de Damas, se relève apôtre intrépide. Il ira se glorifier devant les sages de Rome, d'Athènes et de Corinthe, de ne savoir autre chose que Jésus crucifié. Son mâle langage étonnera l'Aréopage; à sa vue le proconsul romain tremblera sur son siège; le philosophe prêtera l'oreille à l'étrange nouveauté de sa doctrine, et le palais même des Césars entendra de sa bouche l'Évangile de la croix.

Mais par vous, ô Simon Pierre! la croix sera plantée au sein même de Rome. Arrosée des flots du sang chrétien, elle va croître et fleurir, comme un arbre immense dont les rameaux couvriront la terre. Sous son ombre tutélaire bientôt viendront se reposer toutes les nations données pour héritage à Jésus-Christ; et Rome, par la croix, par le pontife qui la porte et qui l'élève perpétuellement aux regards de la gentilité, étendra plus loin ses conquêtes qu'elle ne l'avait fait jadis par la valeur de ses soldats et la force victorieuse de ses armes.

Telle fut la première mission: elle dure encore, elle durera toujours. Toujours il entrera dans les desseins de Dieu que l'apostolat soit la gloire et la vie même de son Église.

L'Église répète sans cesse à ses prêtres la parole du Sauveur; elle dit: « Allez, allez enseigner toutes les nations. » Et du foyer puissant de lumières, du centre de l'unité catholique, partent fidèlement chaque jour de généreux successeurs des apôtres, marchant comme leurs devanciers à la pacifique et sainte conquête des âmes.

Sur leurs traces, avec la vertu et la vérité, on voit paraître les sciences, la civilisation et toutes les institutions bienfaisantes. Tandis que ces grands cœurs pressés par le zèle semblent n'obéir qu'à l'instinct sublime de l'apostolat sacré qui les pousse, ils emportent en même temps avec eux et dispensent au loin sur les rives étrangères toutes les influences morales et charitables; ils inspirent aux peuples l'amour de l'ordre, la modération, la justice, la vraie liberté et toutes les vertus sociales qui rendent leur dignité véritable et leur douceur aux affections de famille et de patrie.

Sans briser aucun des liens par lesquels il a plu à la Providence d'attacher l'homme au sol qui l'a vu naître, et respectant religieusement toutes les conditions qui fondent la nationalité et le pays, le missionnaire rapproche les distances; par lui l'ancien monde donne la main au nouveau; il aide à l'alliance des deux hémisphères, laisse derrière lui des voies nouvelles à l'échange des productions et des industries, ouvre les

capitales et les ports aux transactions politiques et commerciales, et quelquefois même il envoie au siège de Pierre et au trône des grands empires des gages d'union glorieuse et profitable.

Malheur à moi si je n'évangélise ! *Væ mihi si non evangelizavero !* s'écrie dans tous les temps, avec le grand Paul, l'apôtre chrétien ; et dans cette inspiration sur humaine sont véritablement contenues toutes les forces du principe civilisateur. Le christianisme s'étend par une puissance qu'il réçèle profondément en lui-même ; il s'épanche comme les eaux inépuisables d'une source immense qui fournit au cours prolongé des grands fleuves et verse partout avec eux les trésors de la fécondité. Chose admirable ! cette foi si austère et si rigoureusement définie se dilate sans cesse, atteint à tous les temps et à tous les lieux ; elle épure, elle élève, elle unit, elle apaise, elle console l'humanité.

Grâces immortelles en soient rendues au ciel ! ils n'ont pas manqué encore parmi nous, ils ne manqueront jamais, ces cœurs d'apôtres qui, s'arrachant eux-mêmes à tous les liens de famille et de patrie, s'en vont avec joie aux extrémités du monde porter la bonne nouvelle de l'Évangile.

« Qu'ils sont beaux les pieds de ces hommes qu'on voit venir de loin  
« apportant la paix, évangélisant les biens éternels, prêchant le salut  
« et disant : O peuples ensevelis dans l'ombre de la mort, votre Dieu  
« règnera sur vous (1) ! »

Par cette mission persévérante et par le travail régénérateur de l'apostolat, la jeunesse de l'Église et sa gloire sont sans cesse renouvelées, la beauté des anciens jours se perpétue, et en même temps il demeure prouvé que la civilisation est inséparable du christianisme : elle n'est pas où il n'a point paru ; elle disparaît quand il s'éloigne.

On l'a dit, et il est vrai : « On ne peut citer un seul pays où le  
« flambeau de l'Évangile se soit éteint et qui ne soit retombé dans la  
« barbarie. »

Mais la lumière bannie reviendra au jour marqué des nouvelles miséricordes ; l'apostolat exilé retournera aux plages inhospitalières. Telle est son histoire, telle est son irrévocable destinée. Il est ce rayon divin qu'on ne peut ni enchaîner ni détruire. Le soleil ne recule pas devant les clameurs de la haine ; la foi évangélique fait de même, et le prêtre de Dieu, son invincible organe, peut être immolé, jamais vaincu. Dans la mort il se fera entendre encore ; la voix du martyr est immortelle. De son sang on verra renaître une postérité généreuse qui perpétuera le cri de son apostolat jusqu'à la fin des temps. Car les persécutions peuvent bien rougir de sang la terre et peupler le ciel de leurs victimes ;

(1) Isaïe, c. 52, v. 7.

les puissances tyranniques, qui ont toujours senti qu'en présence du christianisme leur tyrannie devait tomber, pourront bien sévir et s'armer de toutes parts contre l'Église et ses ministres ; mais que gagneront-elles par là ? Elles veulent tuer la foi et ses apôtres : l'apôtre et la foi vivront toujours, toujours ils travailleront à l'affranchissement des âmes, et se dévoueront à les établir dans la sainte et glorieuse liberté des enfants de Dieu. Pour gage de perpétuité ils ont l'autorité infailible des divines promesses ; et ils vivront pour pardonner, pour bénir, pour éclairer, pour guérir, pour lutter à jamais contre toutes les puissances du mal par les armes de la vérité, de la vertu et de l'inépuisable charité.

Ainsi font, ainsi meurent et vivent les missionnaires.

Me permettra-t-on de le dire ? Voilà encore un de ces attrails puissants qui m'appelèrent vers la Société de Jésus, qui m'y fixèrent par une détermination invincible ; et c'est aussi ce qui a entraîné mon cœur dans cette effusion de louanges à la gloire de l'apostolat catholique.

Saint Ignace dans son noviciat de Maunrèze comprit bien la pensée catholique et la divine institution de l'apostolat. Il en déposa dès lors l'expression dans son livre des *Exercices spirituels* ; nous l'avons vu.

D'abord il n'ambitionnait que la gloire d'aller en Terre Sainte avec ses compagnons annoncer la Rédemption accomplie aux lieux mêmes qui en furent les témoins ; ce fut dans ce but qu'il vint aux pieds du successeur de saint Pierre offrir les vœux et la soumission fidèle de sa Compagnie naissante.

Le pape l'agréa ; mais la réforme venait aussi de naître et de troubler l'Europe. Saint Ignace avait eu la pensée de la Terre Sainte et des pays infidèles ; il eût aimé à reporter la lumière de l'Évangile aux lieux qu'elle éclaira de ses premiers rayons. La Providence, qui dans le cours des temps fixe leur date aux travaux de l'apostolat, selon les besoins de l'Église, marqua aussi la place de la Compagnie de Jésus au-devant des efforts répétés du schisme et de l'hérésie, et les enfants d'Ignace furent mis au service du siège apostolique pour combattre les funestes innovations de la réforme.

Un grand pontife, Benoît XIV, en a fait solennellement la remarque. « Comme Dieu, dit-il, suscita d'autres saints en d'autres temps pour de pressants besoins, de même il opposa saint Ignace et sa société à Luther et aux hérétiques de cette époque (1). »

Ignace comptait à peine dix prêtres réunis sous son obéissance ; il dut

(1) Benoît XIV, bref de 1748 ; *Instit. Soc.*, t. I, p. 237 : « Constantem omnium sensum, pontificio etiam confirmatum oraculo, omnipotentem nimirum Deum, sicut alios aliis temporibus sanctos viros, ita Luthero ejusdemque temporis hæreticis, sanctum Ignatium et institutam ab eo Societatem objecisse. »

en envoyer trois en Allemagne. L'Angleterre, le Portugal, l'Italie, l'Espagne se partagèrent les autres; et, pour commencer dès l'origine les travaux de l'apostolat lointain, il y en eut un qui partit pour les Indes, un seul : il est vrai qu'il se nommait François-Xavier.

Lefebvre, Lejay, Bobadilla, par les ordres de Paul III, allèrent se placer au foyer même de l'incendie du protestantisme et au plus fort de ses ravages.

Lefebvre, le premier prêtre de la Compagnie, se rendit dès 1540 à Worms, à Spire, à Ratisbonne, où il obtint la confiance universelle, gagna tous les cœurs, et affermit heureusement la foi des catholiques ébranlés. Saint Ignace l'appelait l'ange de la Compagnie.

En 1542 il retourne encore en Allemagne, réforme le clergé, ranime le courage des fidèles. Spire et Mayence virent en particulier les succès de son zèle. A Cologne il s'oppose avec énergie à l'archevêque infecté du venin des nouvelles erreurs, et l'on peut dire que cette ancienne et illustre cité dut au P. Lefebvre de ne point devenir la proie de l'hérésie. Elle lève aujourd'hui son front couronné de toutes les gloires de la constance.

Lejay, Bobadilla, tous deux aussi du nombre des premiers compagnons d'Ignace, furent envoyés en 1542 par le pape Paul III en Allemagne. Leur savoir, leur zèle opposèrent au torrent une digue puissante dans les villes de Ratisbonne, d'Ingolstadt, de Dillingen, de Salzbourg, de Vienne, et dans beaucoup d'autres.

En 1545 et 1551, deux autres des premiers Pères de la Compagnie, Lainez et Salmeron, sont envoyés par le pape au concile de Trente en qualité de théologiens. On sait quelle confiance les Pères du concile leur témoignèrent. Lainez tomba malade : les séances furent suspendues; elles se tenaient quand il pouvait y assister. Et en même temps ces deux hommes, savants consommés, pauvres et fidèles religieux, logeaient à Trente dans l'hôpital, balayaient les salles, servaient et pansaient les malades, catéchisaient les enfants, et demandaient l'aumône pour vivre. Ignace le leur avait ainsi prescrit; il voulait toujours retrouver l'humilité apostolique à côté du zèle et de la science.

Lefebvre et Lejay furent à leur tour rappelés du théâtre de leurs combats évangéliques pour assister aux séances du concile et y prendre part à la discussion des intérêts religieux de l'Allemagne.

Bientôt Canisius, Hoffæus, dignes enfants eux-mêmes de cette primitive Compagnie de Jésus, s'en vont au delà du Rhin tenir tête à la seconde génération des réformateurs. Leurs immenses travaux confondent l'imagination; leurs succès y répondirent, et l'empereur Ferdinand II disait de ces deux religieux qu'une grande partie de l'empire leur devait la foi (1).

(1) Pour tous ces faits on peut consulter : *Historia Soc. Jesu*, part. 1, p. 66-347.

Puis vinrent ces institutions, ces collèges, ces universités et ces séminaires fondés de toutes parts, ces ouvrages sans nombre entrepris et publiés, ces controverses soutenues avec éclat, cette prédication de la parole de Dieu répandue avec une prodigalité inépuisable, enfin cette action courageuse et toujours présente par laquelle les Jésuites, en Allemagne, en Angleterre, en France, partout où la réforme menaçait de ses envahissements, se dressèrent contre elle comme des sentinelles vigilantes, comme d'intrépides combattants, au péril même de leur vie.

D'autres diront si la mission de la Compagnie fut remplie alors par elle, et s'il est vrai qu'elle fut l'un des instruments dont se servit la main de Dieu pour poser des bornes aux funestes progrès de l'hérésie. Toujours est-il que d'illustres historiens parmi les protestants eux-mêmes ont rendu à cet égard des témoignages bien différents de certaines opinions contemporaines. On les trouvera tous recueillis avec ordre dans le livre publié dernièrement sous ce titre : *L'Église, son autorité, ses institutions, et l'ordre des Jésuites*. Qu'il nous suffise de dire ici en deux mots que, d'après Jean de Müller, Schœll et Ranke, ce fut par les efforts des Jésuites que la réforme vit ses succès arrêtés en Europe, et qu'avant ces historiens Bacon, Leibniz et Grotius, les trois hommes les plus éminents du protestantisme, surent aussi louer sous des aspects divers la Compagnie de Jésus, tout en voyant en elle une ennemie (1).

Mais j'ai hâte de détourner ma pensée de ces tristes combats, où notre Compagnie peut s'applaudir du moins d'avoir gardé l'estime de ses plus illustres adversaires.

Je le dirai du fond de mon âme : plutôt au ciel que les malheureuses divisions qui ont déchiré le sein de l'Église ne nous eussent point condamnés à cette guerre persévérante contre des frères égarés, toujours chers à des cœurs d'apôtres ! Dououreux devoir, mais qu'il fallait remplir.

Plût au ciel que nous n'eussions jamais eu à recueillir les fruits amers ou les heureux succès de la contradiction ailleurs que parmi les peuples idolâtres et les hordes sauvages !

Dès son origine la Compagnie de Jésus, sans abandonner le foyer

(1) Grotius a écrit, entre autres, dans ses *Annales de Belgique* (p. 194) et dans son *Histoire* (p. 273), édition d'Amsterdam, 1658, des choses que je n'ose pas traduire ; voici quelques-uns des traits par lesquels il dépeint les Jésuites : *Mores inculpati, bonæ artes, magna in vulgus auctoritas ob vitæ sanctimoniam. — Sapienter imperant, fideliter parent. — Novissimi omnium sectas priores fama vicere hoc ipso cæteris invisit. — Medii sedum inter obsequium et tristem arrogantiam, nec fugiunt hominum vitia nec sequuntur.* Et Bacon, dans son livre de *Augmentis scientiarum*, disait : « Étant ce que vous êtes, plutôt à Dieu que vous fussiez des nôtres ! »

de la civilisation et la lutte européenne, s'élança dans toutes les directions pour amener au divin bercail ces innombrables troupeaux de brebis errantes. Telle était l'ardeur pour ces conquêtes lointaines qu'on dut craindre en y cédant de voir les missions d'Europe déstituées des ouvriers évangéliques qui leur étaient nécessaires. En vain les intérêts les plus pressants de la catholicité commandaient alors aux Jésuites de toutes les nations de ne point délaissier le champ de bataille à l'hérésie toujours en armes; en vain les collèges et les universités, la chaire et le confessionnal réclamaient partout dans la vieille Europe des athlètes courageux et dévoués, et leur offraient même l'attrait du péril : un attrait plus puissant s'attachait aux missions par delà les mers, et il y avait dans les rangs de la Compagnie un incroyable empressement d'aller porter la lumière de la foi aux frères inconnus qui n'avaient jamais entendu la bonne nouvelle.

En ces jours du seizième siècle où la Société de Jésus venait de naître, alors que la réforme arrachait à l'unité, avec une partie de l'Allemagne et des Pays-Bas, l'Angleterre, le Danemark, la Suède, et tentait encore si violemment d'envahir notre France, Dieu donnait un grand spectacle à la terre et une grande réparation à son Église. Je laisserai parler un moment Fénelon : « Des régions immenses s'ouvrent tout à coup; un nouveau

« monde inconnu à l'ancien. . . . Gardez-vous bien de croire qu'une si

« prodigieuse découverte ne soit due qu'à l'audace des hommes. Dieu

« ne donne aux passions, lors même qu'elles semblent décider de tout,

« que ce qu'il leur faut pour être les instruments de ses desseins;

« *ainsi l'homme s'agite, mais Dieu le mène.* La foi plantée dans l'Amé-

« rique parmi tant d'orages ne laisse pas d'y porter des fruits.

« Que reste-t-il? Peuples des extrémités de l'Orient, votre heure est

« venue. Alexandre, ce conquérant rapide que Daniel dépeint comme

« ne touchant pas la terre de ses pieds, lui qui fut si jaloux de subjuguier le

« monde entier, s'arrêta bien loin en deçà de vous; mais la charité va

« plus loin que l'orgueil. Ni les sables brûlants, ni les désert, ni les

« montagnes, ni la distance des lieux, ni les tempêtes, ni les écueils de

« tant de mers. . . . ni les flottes ennemies, ni les côtes barbares ne

« peuvent arrêter ceux que Dieu envoie. Qui sont ceux qui volent comme

« les nuées? Vents, portez-les sur vos ailes . . . Les voici ces nouveaux

« conquérants qui viennent sans armes, excepté la croix du Sauveur... A

« qui doit-on, mes frères, cette gloire et cette bénédiction de nos jours?

« A la Compagnie de Jésus, qui, dès sa naissance, ouvrit par le secours

« des Portugais un chemin nouveau à l'Évangile dans les Indes (1) . . . »

Certes Fénelon aurait pu l'ajouter, et je suis heureux de le dire : alors

(1) Fénelon, Sermon pour le jour de l'Épiphanie.

on vit s'élançer à la sainte conquête des âmes, sur tous les points les plus éloignés du globe, les grandes et vénérables familles de Saint-Dominique et de Saint-François, avec lesquelles tant de fois nous avons mêlé sur la terre infidèle nos sueurs et notre sang. Plus tard vinrent les dignes et dévoués enfants de Saint-Vincent-de-Paul, et cette société fraternelle des Missions étrangères à laquelle nous rattachent les liens les plus sacrés et la communauté des plus chers souvenirs.

Qu'elle est donc belle cette œuvre de l'apostolat sur les rives inhospitalières et lointaines ! L'âme si forte et si tendre de Fénelon l'avait ambitionnée ; et moi-même, ô mon Dieu, me sera-t-il permis de le rappeler ? je l'ai prononcé, ce vœu sacré que prononce le religieux profès de la Compagnie, d'aller en tous lieux, parmi tous les genres d'infidèles, au moindre signe de la volonté du souverain Pontife, et de partir sans demander l'argent nécessaire au voyage. Hélas ! d'autres ont été jugés plus dignes de cette mission bienheureuse, et vos desseins sur moi, ô Seigneur, ont été de me retenir sur cette vieille terre de ma patrie, au sein d'une civilisation malade pour avoir abusé de tous les biens, parmi des frères qui ont désappris la langue que je dois leur parler. Vous m'avez donné pour partage la lutte à soutenir contre le mensonge et la calomnie ! Au moins dans les missions l'on meurt, et tout est fini avec la terre ; ici il faut mourir chaque jour, passer de la mort aux angoisses de la vie. Croix pesante, mais croix bénie, comme toutes celles qui viennent de la main du Seigneur, je vous porterai avec résignation et avec amour tant qu'il plaira au ciel de vous imposer à ma faiblesse !

Ce fut François-Xavier, l'ami, le disciple d'Ignace, qui fraya dans les Indes, aux Moluques et au Japon, des routes nouvelles à l'Évangile. Il fut donné à cet homme extraordinaire de renouveler tous les plus étonnants prodiges de l'établissement primitif du christianisme, et d'apporter ainsi au monde mille preuves nouvelles de sa divinité. Il eut le singulier bonheur de rendre à l'unité catholique plus de peuples et d'empires que la réforme ne lui en arracha jamais. Il convertit cinquante-deux royaumes, arbora l'étendard de la croix sur une étendue de trois mille lieues ; il baptisa de sa propre main près d'un million de mahométans ou d'idolâtres, et tout cela en dix ans ! L'imagination s'effrayerait au récit de tout ce qu'il rencontra d'obstacles ; et pour les vaincre, quels moyens employa-t-il ? la pauvreté, la douceur, la patience, les austérités, la prière, en un mot l'invincible ardeur de la charité. A cela il plut à Dieu de joindre tous les dons de la puissance surnaturelle et miraculeuse. Sa vie, dans un temps auquel nous touchons pour ainsi dire encore, est écrite d'après les témoignages les plus avérés, et les merveilles qui la remplissent ne permettent pas le doute. Les historiens protestants l'avouent eux-mêmes, autant qu'ils peuvent l'avouer.

« Si la religion de Xavier convenait avec la nôtre, dit Baldeus dans son *Histoire des Indes* (p. 78), nous le devrions estimer et honorer comme un autre *Saint-Paul*. Toutefois, nonobstant cette différence de religion, son zèle, sa vigilance et la sainteté de ses mœurs doivent exciter tous les gens de bien à ne point faire l'œuvre de Dieu négligemment ; car les dons que Xavier avait reçus pour exercer la charge de ministre et d'ambassadeur de Jésus-Christ étaient si éminents que mon esprit n'est pas capable de les exprimer. Si je considère la patience et la douceur avec lesquelles il a présenté aux grands et aux petits les eaux saintes et vives de l'Évangile, si je regarde le courage avec lequel il a souffert les affronts, je suis contraint de m'écrier avec l'Apôtre : *Qui est capable comme lui de ces choses merveilleuses ?* » Et Baldeus a terminé l'éloge du saint en répétant le mot d'un ancien que déjà Bacon avait appliqué à la Compagnie : « Plût à Dieu qu'étant ce que vous êtes vous eussiez été des nôtres ! »

Les Indes, le Japon se couvrirent donc d'églises florissantes. La Compagnie de Jésus alimentait sans cesse par de nombreux renforts ces missions fondées et soutenues au prix du sang et des souffrances de ses enfants.

Quels souvenirs surtout ne nous a pas légués cette terre chérie de l'apôtre, terre qui, à peine éclairée des premières lueurs de l'Évangile, devait briller de la plus éclatante gloire que Jésus-Christ accorde à son Église, celle de l'héroïsme au milieu des persécutions, et qui, par une mystérieuse destinée, après avoir donné plus d'un million de martyrs, devait se refermer comme un tombeau et attendre le jour marqué pour la résurrection !

Cruel Japon, îles infortunées, vous ne pourrez pas toujours repousser de vos bords la vérité et la charité catholiques qui vous demandent de vous ouvrir devant elles. Sur les rives opposées veillent maintenant les frères de Xavier pour saisir l'instant favorable qui abaissera devant eux les portes de ces régions désolées et leur donnera le bonheur d'y annoncer Jésus-Christ ou d'y mourir pour lui.

Xavier avait ardemment soupiré après la conquête de la Chine ; il s'y rendait ; il meurt plein de vie et de gloire à la vue de ses rivages, dans une cabane abandonnée de l'île de Sancian. Marchant sur sa trace, le P. Ricci, de la Compagnie de Jésus, affronta le premier le sol inhospitalier de ce vaste empire, et après des peines infinies parvint à en ouvrir l'entrée aux prédicateurs de l'Évangile.

On oublie aujourd'hui quels furent ceux qui les premiers pénétrèrent dans cette région, je dirai presque dans ce monde si longtemps inconnu, et le firent connaître à l'Europe savante. Là, en présence d'une civilisation fière d'elle-même et armée contre l'étranger d'une jalouse défiance,

il fallut employer tous les prestiges de l'art et de la science pour se faire pardonner l'enseignement évangélique. En sortant du palais de l'empereur ou du tribunal des mathématiques, le Jésuite, que son savoir avait amnistié, allait faire le catéchisme aux enfants, visiter les pauvres et instruire le peuple.

De nombreuses chrétientés se formèrent en Chine comme aux Indes, édifiées par les mains de la Compagnie; et si d'autres ouvriers, entrant plus tard dans la moisson, vinrent s'associer à ses travaux, si le même zèle consacré à la même œuvre donna lieu à de fâcheuses dissidences, si enfin l'autorité souveraine du Saint-Siège décida que les Jésuites s'étaient trompés en laissant se mêler aux pratiques du culte chrétien des cérémonies locales qu'ils n'avaient pas crues contraires à l'esprit de la religion, au moins ceux dont la prudence avait failli donnèrent-ils alors un touchant exemple d'humble et filiale obéissance. Après avoir soutenu, sur un point obscur et contesté, leur sentiment, parce qu'ils le jugeaient utile et vrai, on les vit, dès que Rome eut parlé, s'incliner silencieusement et se conformer à sa décision. Il importait ici de le rappeler.

Telle fut exactement la part des Jésuites dans la question des cérémonies chinoises et des rites malabares.

Ils moururent; leurs frères aujourd'hui, heureux après soixante années de recueillir leur héritage, ont repris et vont continuer leurs travaux.

L'Asie offrait encore à ces générations d'apôtres d'immenses plages livrées aux épaisses ténèbres de l'idolâtrie. Aussi, en même temps qu'elle couvrait de ses missions la Chine, le Japon et les Indes, la Compagnie travaillait incessamment à conquérir au christianisme les îles de la Sonde, le Thibet, le Mogol, la Tartarie, la Cochinchine, le Camboge, le pays de Malacca, Siam, le Tonquin, la Syrie, la Perse et d'autres contrées encore; ce qui formait un ensemble de cent quarante-cinq établissements de missionnaires jésuites sur la surface de l'Asie. Et nulle part le flambeau de l'Évangile ne répandait ses clartés sans faire luire celles de la civilisation: les conquêtes de la science marchaient du même pas que celles de la foi.

On fermerait une bibliothèque assez nombreuse avec les ouvrages des Jésuites sur les divers peuples de l'Asie, sur leurs origines, sur leurs langues, leurs mœurs, leur histoire, leurs arts et leurs institutions. La Bibliothèque royale possède en ce genre des richesses inédites qui pourraient avoir encore aujourd'hui leur valeur.

Le commerce, l'industrie, la médecine, comme l'astronomie et la physique, ont dû à ces Jésuites si décriés d'utiles découvertes. Mais la postérité oublie vite; le ciel, qui n'oublie pas, a donné à ces pauvres religieux la seule récompense qu'ils ambitionnassent: trois ou quatre cents peuples

divers évangélisés par leur zèle, des millions de martyrs qu'ils formèrent en mêlant leur sang à celui de leurs disciples, des multitudes innombrables d'infidèles convertis dans l'espace de deux siècles, voilà leurs œuvres, et pour ces œuvres le ciel seul a des couronnes.

On a parlé de l'ambition des Jésuites; je le dis avec vérité : ils n'en connurent jamais d'autre que cette faim et cette soif du salut des âmes dont le monde a peine à concevoir les insatiables ardeurs, et parmi lesquelles il ne veut pas même comprendre que, dans le cours des temps et au milieu de travaux si multipliés, si étendus et si difficiles, quelques faiblesses excusables aient pu se rencontrer; comme si, après tout, pour le dire avec Bossuet, il devrait paraître étonnant que des hommes aient eu quelques défauts humains.

Ils obéissaient donc à cette impulsion surnaturelle lorsque, dès l'origine de la Société, ils s'en allèrent planter la croix dans les sables brûlants de l'Afrique. Les missions d'Abyssinie, du Congo, d'Angola, de Mozambique, ont duré pour la plupart jusqu'à la suppression de la Société au dernier siècle.

Mais on me pardonnera ici une sorte de prédilection de famille pour les travaux de la Compagnie dans le Nouveau-Monde. L'Amérique venait de s'ouvrir aux entreprises de l'esprit d'aventure dans le temps même où saint Ignace et ses compagnons se vouaient à la grande œuvre des missions étrangères. Il était impossible que cette terre nouvellement révélée au génie européen ne devint pour les Jésuites un vaste théâtre d'efforts apostoliques; aussi les vit-on s'y rendre en colonies nombreuses et se répandre sur toute l'étendue de ces immenses régions. Ce qu'ils endurèrent de souffrances, ce qu'ils entreprirent d'utile et de généreux pour adoucir les mœurs de la conquête, pour tempérer l'orgueil d'une domination farouche, pour arracher les hordes sauvages à leurs superstitions et à leur barbarie, ne saurait se décrire. Je donnerai des chiffres.

Sans compter les noviciats et les collèges, il y avait en Amérique, lors de la suppression, cent vingt-huit missions, dont trente-cinq pour le Brésil, trente pour le Maragnon, dix pour le Chili, trois pour la Nouvelle-Grenade, dix pour le Mexique, y compris la Californie, Guatémala, etc.; douze pour le Paraguay, l'Uruguay, la province de Quito; huit missions françaises dans l'Amérique septentrionale, chez les Hurons, les Algonkins, les Illinois, à la Nouvelle-Orléans, etc.; huit missions françaises dans l'Amérique méridionale, à la Martinique, à la Guadeloupe, à Cayenne, etc. Le champ était assez vaste; il offrait tous les dangers, toutes les variations de l'état civilisé et de l'état sauvage.

Combien de fois le missionnaire ne rencontra-t-il pas les restes sanglants de son compagnon d'apostolat que la dent des bêtes ou la fureur non moins meurtrière des cannibales avait dévoré! Il donnait à son ami

l'adieu funèbre, puis s'avancait mieux assuré du sort qui l'attendait.

Que de luttes aussi à soutenir contre le pouvoir trop souvent aveugle et oppresseur des Européens ! Rien n'était épargné cependant, et du moins l'Indien vaincu, l'esclave qu'on vendait, trouvait à ses côtés un défenseur, un père, un consolateur, un appui. Dans cette noble entreprise beaucoup d'évêques, de prêtres, de religieux concoururent glorieusement au même but. Le nom de Barthélemi de Las Casas, de l'ordre de Saint-Dominique, malgré d'injustes attaques, demeure impérissable parmi ceux des bienfaiteurs de l'humanité.

Quant à la Compagnie, ses annales nous offrent entre autres un P. Claver, surnommé à Carthagène l'apôtre des nègres. Si l'on veut connaître tout ce que peut inspirer d'héroïsme le zèle pour le salut des âmes les plus dégradées, il faut lire la vie de cet homme extraordinaire ; mais il faut s'attendre à frémir plus d'une fois d'étonnement et d'épouvante à l'aspect des horribles tortures que s'imposa librement ce nouveau martyr, allant s'associer à la destinée des plus malheureux esclaves, pour calmer leurs angoisses et les amener aux vertus de la croix. Brébeuf, Lallemand, Azévédo, Anchiéta, vos noms resteront aussi à jamais parmi nous chers et vénérés, et le pouvoir de vos souffrances et de vos exemples parlera toujours éloquemment à nos cœurs.

Les missions du Canada, celles qui allaient porter la parole évangélique parmi les peuplades indiennes les plus reculées vers le nord, produisirent en particulier des fruits admirables et donnèrent à la croix de nombreux martyrs. Encore aujourd'hui ces tribus sauvages conservent et révèrent la mémoire de nos anciens Pères ; elles redemandent les *robes noires*... La Compagnie s'est déjà sur quelques points rendue à leurs vœux. Chose étrange ! serait-ce dans les vastes solitudes de l'Orégon et parmi les *Têtes plates* qu'il nous faudrait aller chercher ce qu'on nous dispute ici, la liberté d'instruire, un asile pour vivre et mourir ?

En même temps ou peu après qu'était supprimée la Société devait périr aussi une des plus belles institutions qu'il ait été donné à la religion de réaliser sur la terre ; ce *christianisme heureux*, comme l'appelle si bien Muratori, qui avait converti des tribus abruties et féroces en peuples de frères.

A moins d'avoir livré son être tout entier aux inspirations de la haine et de s'être interdit sous cette fatale influence tout sentiment de justice, toute noble pensée, on ne peut prononcer sans s'émouvoir le nom du Paraguay. Je ne m'arrêterai pas ici à réfuter des imputations misérables : les jugements de Montesquieu, de Haller, de Robertson et d'une foule d'autres, ne permettent pas même de les examiner, encore moins d'y répondre.

Pour rendre un hommage fidèle à ces glorieux souvenirs, j'emprunte-

rai la voix éloquente qui retentit au commencement de ce siècle avec tant de puissance et d'éclat, cette voix qui sut remettre si noblement en honneur parmi nous la langue et la poésie de la foi, et venger le génie du christianisme des mensonges de la haine et des dédains de l'ignorance. Un catholique, un prêtre, un religieux de la Compagnie de Jésus ne peut pas oublier le nom de celui qui, s'élevant courageusement au-dessus de toutes les détractations inconsidérées, consacra le premier élan d'un talent sublime à défendre la gloire des vérités et des institutions religieuses. Faible combattant dans la plaine, humble enfant d'une famille d'apôtres, courbée encore aujourd'hui sous le poids d'un siècle de calomnies, il m'est doux d'acquitter ici la dette légitime de la reconnaissance envers un défenseur à jamais illustre : trop heureux de mêler à ce tribut, que j'acquitte au nom de mes frères, le fidèle souvenir d'une bienveillance dont les témoignages, anciens déjà, ne sortiront jamais de mon cœur.

« C'est pourtant un culte bien étrange, » écrit M. de Chateaubriand dans son immortel ouvrage du *Génie du Christianisme* (1), « que celui-  
« là qui réunit, quand il lui plaît, les forces politiques aux forces mo-  
« rales, et qui crée, par surabondance de moyens, des gouvernements  
« aussi sages que ceux de Minos et de Lycurgue. L'Europe ne possédait  
« encore que des constitutions barbares, formées par le temps et le ha-  
« sard, et la religion chrétienne faisait revivre au Nouveau-Monde les  
« miracles des législations antiques. Les hordes errantes des sauvages du  
« Paraguay se fixaient, et une république évangélique sortait à la parole  
« de Dieu du plus profond des déserts.

« Et quels étaient les grands génies qui reproduisaient ces merveilles ?  
« De simples Jésuites souvent traversés dans leurs desseins par l'avarice  
« de leurs compatriotes. »

Il faut lire, dans les pages suivantes, l'admirable description du régime intérieur, patriarcal et libre des *Réductions* : nul poème n'a plus de charmes que cette véridique histoire. L'étendue seule m'empêche de tout citer. Je dois me borner à transcrire l'éloquent tableau qui résume et termine le chapitre cinquième du quatrième livre :

« Avec un gouvernement si paternel et si analogue au génie simple et  
« pompeux du sauvage, il ne faut pas s'étonner que les nouveaux chré-  
« tiens fussent les plus purs et les plus heureux des hommes. Le chan-  
« gement de leurs mœurs était un miracle opéré à la vue du Nouveau-  
« Monde. Cet esprit de cruauté et de vengeance, cet abandon aux vices  
« les plus grossiers, qui caractérisent les hordes indiennes, s'étaient  
« transformés en un esprit de douceur, de patience et de chasteté. On

(1) Quatrième partie, livre IV, ch. 4 et 5. L'*Histoire du Paraguay* a été écrite par le P. de Charlevoix.

« jugera de leurs vertus par l'expression naïve de l'évêque de Buénos-Ayres. — Sire, écrivait-il à Philippe V, dans ces peuplades nom-breuses, composées d'Indiens naturellement portés à toutes sortes de vices, il règne une si grande innocence que je ne crois pas qu'il s'y commette un seul péché mortel.

« Chez ces sauvages chrétiens on ne voyait ni procès ni querelles; le *tien* et le *mien* n'y étaient pas même connus; car, ainsi que l'observe Charlevoix, c'est n'avoir rien à soi que d'être toujours disposé à partager le peu qu'on a avec ceux qui sont dans le besoin. Abondamment pourvus des choses nécessaires à la vie; gouvernés par les mêmes hommes qui les avaient tirés de la barbarie, et qu'ils regardaient à juste titre comme des espèces de divinités; jouissant dans leur famille et dans leur patrie des plus doux sentiments de la nature; connaissant les avantages de la vie civile sans avoir quitté le désert, et les charmes de la société sans avoir perdu ceux de la solitude, ces Indiens se pouvaient vanter de jouir d'un bonheur qui n'avait point eu d'exemple sur la terre. L'hospitalité, l'amitié, la justice et les tendres vertus découlaient naturellement de leurs cœurs à la parole de la religion, comme des oliviers laissent tomber leurs fruits mûrs au souffle des brises. Il nous semble qu'on n'a qu'un désir en lisant cette histoire: c'est celui de passer les mers et d'aller, loin des troubles et des révolutions, chercher une vie obscure dans les cabanes de ces sauvages, et un paisible tombeau sous les palmiers de leurs cimetières. Mais ni les déserts ne sont assez profonds, ni les mers assez vastes pour dérober l'homme aux douleurs qui le poursuivent. Toutes les fois qu'on fait le tableau de la félicité d'un peuple, il faut toujours en venir à la catastrophe; au milieu des peintures les plus riantes le cœur de l'écrivain est serré par cette réflexion qui se présente sans cesse: *Tout cela n'existe plus*. Les missions du Paraguay sont détruites; les sauvages rassemblés avec tant de fatigues sont errants de nouveau dans les bois ou plongés vivants dans les entrailles de la terre. On a applaudi à la destruction d'un des plus beaux ouvrages qui fût sorti de la main des hommes... »

Ou je me trompe, ou après cet exposé le lecteur de bonne foi concevra comment un magistrat, un Français, un homme du dix-neuvième siècle a pu librement, consciencieusement se faire Jésuite, sans abdiquer pour cela sa raison, sans renoncer à son temps et à son pays.

Non, il n'a pas abdiqué sa raison parce qu'il l'a mise dans le port à Fabri des orages, sous la garde assurée du principe tutélaire de l'autorité. Quand le témoignage intérieur ne lui crierait pas tout haut cette vérité, assez d'exemples lui donneraient le droit de la proclamer. Les noms ne lui manqueraient pas pour prouver que l'intelligence humaine

n'acquiert que plus de dignité et de force sous le joug protecteur de la règle; encore moins lui manqueraient-ils pour montrer comment, même sous l'habit du sacerdoce, la raison, livrée à elle-même et s'égarant dans son orgueil, roule d'erreur en erreur, et finit par donner au monde le désolant spectacle d'une véritable abdication.

Non, il n'a pas renoncé à son pays... Il est bien vrai que la charité catholique, embrassant dans son ardente expansion l'humanité tout entière, met au cœur de ses apôtres un dévouement plus étendu que celui du patriotisme; il est vrai encore que le missionnaire, allant porter la lumière de la foi à ses frères idolâtres de la Corée ou des solitudes de l'Amérique, risque parfois, en présence de ses intérêts immortels, d'oublier les intérêts d'un jour qui s'agitent au sein de sa patrie. Mais oublie-t-il pour cela sa patrie elle-même? cesse-t-il d'en porter la douce image dans son cœur? cesse-t-il de prier pour sa félicité? cesse-t-il d'invoquer les bénédictions du Très-Haut sur ceux qui portent le pesant fardeau du gouvernement des peuples?

Ah! ils ne savent pas, ces hommes qui interdisent au Jésuite l'amour de son pays, quelle délicieuse émotion de joie il éprouve en retrouvant parmi les tribus sauvages du Nouveau-Monde quelques-uns des sons de la langue natale, ou en entendant dans les mers de la Chine et du Japon le lointain retentissement de la gloire de nos armes!

Et la France nous serait moins chère à nous qui ne l'avons pas quittée! Nous ne serions pas fiers de ses triomphes dans la paix comme dans la guerre, de son génie pour les lettres et pour les arts, de ses hardies conquêtes dans le domaine des sciences et dans les régions nouvellement ouvertes à l'industrie! Nous n'aimerions pas en elle le foyer véritable de la civilisation chrétienne! Nous ne serions pas heureux des ineffables consolations qu'aujourd'hui encore elle donne à l'Église!

Non, il n'a pas renoncé à son siècle... Il est bien vrai que nous n'appelons pas du nom d'amélioration et de progrès tout ce que la sagesse moderne en son orgueil décore de ces titres pompeux; il est bien vrai que nous n'attendons pas de l'avenir une religion plus parfaite que la religion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et que l'humanité, fécondée par les systèmes, ne nous paraît pas en travail d'une ère indéfinie de vertu et de bonheur.

Mais, sous cette autorité immuable de la foi, nous n'en appartenons pas moins à notre temps par nos idées et par nos cœurs, et surtout nous le connaissons mieux qu'on ne se plaît à le croire.

Aussi ne nous est-il jamais venu en pensée que deux cents pauvres ouvriers évangéliques, distribués sur la vaste étendue du territoire de la France, pussent se proposer, en des jours comme ceux-ci, d'y établir ce qu'on n'a pas eu honte de nommer leur domination.

Cet anachronisme n'est pas le nôtre; il est celui de nos adversaires. Parce qu'il y a deux siècles la Compagnie de Jésus a pu entreprendre sur une terre vierge, parmi des peuples qui naissaient à la civilisation, de réaliser le règne de l'Évangile, on nous suppose aujourd'hui l'absurde projet de régner sur la France! Ce serait un rêve d'insensés.... mais, encore un coup, il n'est pas le nôtre; nous le renvoyons aux cerveaux malades de ceux qui se sont faits nos ennemis.

A les en croire, une partie de cette œuvre serait déjà accomplie, et l'Église de France, ayant abjuré ses vieilles traditions, subirait tout entière le joug des influences ultramontaines.

Faut-il que nous soyons obligés de renvoyer aux leçons de l'histoire ceux qui aiment tant à se servir contre nous de son autorité? Ils oublient donc ce qui s'est passé depuis soixante ans; ils oublient ce triste chemin que fit le jansénisme dans la seconde moitié du dernier siècle, sous le manteau commode d'une opposition trop facile à la cour de Rome; ils oublient comment le schisme caché dans les entrailles de cette funeste doctrine se produisit au grand jour des discussions de l'Assemblée constituante, passa dans la loi, et bientôt après ensanglanta le sein déchiré de l'Église par d'épouvantables persécutions. Ils oublient les autels renversés, et tout ce que ma plume se refuse ici à retracer!...

Grâce à Dieu, l'épiscopat français en a gardé meilleure mémoire; il a compris qu'après de semblables épreuves il ne fallait pas, par des controverses désormais sans objet, faire courir à l'unité de nouveaux périls; il s'est réuni, il s'est serré tout entier, confondu en un seul corps et une seule âme, autour de la chaire de saint Pierre, et il a répété d'une voix unanime les immortelles paroles de Bossuet :

« Sainte Église romaine, mère des Églises et mère de tous les fidèles,  
 « Église choisie de Dieu pour unir ses enfants dans la même foi et dans  
 « la même charité, nous tiendrons toujours à ton unité par le fond de  
 « nos entrailles. *Si je t'oublie, Église romaine, puisse-je m'oublier moi-*  
 « *même! Que ma langue se sèche et demeure immobile dans ma bouche*  
 « *si tu n'es pas toujours la première dans mon souvenir, si je ne te mets*  
 « *pas au commencement de tous mes cantiques de réjouissance!* »

Et moi aussi, humble soldat de l'unité catholique, c'est pour lui donner, s'il était possible, plus intimement et plus complètement mon âme et ma vie tout entière, que je suis allé chercher une place obscure dans les rangs de la Compagnie de Jésus.

[ LE P. DE RAVIGNAN. ]

## B

## ENCORE AU SUJET DE VOLTAIRE.

Nous ne voudrions pas donner un développement exagéré au portrait de ce personnage tristement célèbre, qui se fit le continuateur de Julien l'Apostat, l'ennemi déclaré du Sauveur des hommes. Il y a des détails dont la précision un peu trop minutieuse s'accorde mal avec la majesté de l'histoire et qui ne se prêtent pas à un coup d'œil synthétique. Qu'on nous permette néanmoins de compléter nos jugements en transcrivant ci-après une virulente Catilinaire due ( nous le croyons ) à l'honorable M. Guerrier de Dumas, dont les convictions sont appuyées sur une érudition très-approfondie. Les détails qui suivent sont empruntés à une publication émanée de la société *Foi et Lumières* de Nancy; ils se rapportent exclusivement à Voltaire.

« Oui, — puisqu'il faut développer ce dernier exemple, dont l'importance mérite qu'on l'approfondisse, parce qu'il résume à lui seul toute une époque; — oui, ce personnage trop fameux, de qui l'histoire, longtemps embellie jusqu'au fabuleux par ses panégyristes, ressort évidente aujourd'hui des faits étudiés à leur source et se dessine clairement dans sa hideuse nudité; cet auteur, dont la vie entière fut un enchaînement de turpitudes; cet être que Frédéric, détrompé, reconnut si bien, à la fin, pour effronté (1), pour avili (2), pour chef de cabale (3), non pas seulement tracassier, mais *méchant* (4), et que son humeur, en effet, selon l'aveu de Chabanon, « rendait injuste, forcené, féroce (5); » Voltaire, en un mot, car c'est tout dire, et il n'y a pas un seul vice que ce triste nom ne rappelle : — le mauvais fils (6); le mauvais frère (7), qui n'eut jamais l'ombre d'affection pour sa famille, dont il avait, par dédain, abjuré jusqu'au nom (8); — le mauvais citoyen (9),

(1) Lettre du roi de Prusse, n° 1940 de M. Beuchot.

(2) Lettre du roi de Prusse, 29 décembre 1752 (n° 1968 de M. Beuchot, qui la croit à tort du 16 mars 1753).

(3) *Ibidem*.

(4) Lettre du roi de Prusse, 18 juillet 1759.

(5) Chabanon, *Tableau de quelques circonstances de ma vie*.

(6) Lettre à La Harpe, du 28 janvier 1772, etc.

(7) Lettre à Moussinot, du 2 janvier 1739, etc.

(8) Lettre à Moussinot, du 17 mai 1741. — Il se fabriqua en 1718 le nom sonore de *Voltaire*, par l'anagramme des lettres AROUET L. J. (Arouet le jeune), qui avaient formé d'abord sa signature. Rien n'est plaisant comme de le voir, au bas du bail notarié du 11 décembre 1758, mettre pour seing *De Voltaire*, avec une particule aristocratique que personne ne lui avait octroyée, tandis que son laisseur, le baron de Brosses de Monfalcon, d'une antique noblesse historique, signe tout simplement *Brosses*.

(9) Sur le patriotisme de Voltaire.

qui répudiait formellement sa patrie (1), qui lui souhaitait des défaites (2), et ne perdait pas une seule occasion de la rabaisser (3); — le vaniteux bourgeois-gentilhomme (4), qui brigua la clef de chambellan (5), s'affubla du titre de comte (6), et aurait attaché à l'obtention de celui de marquis « *la gloire et le bonheur de sa triste vie* (7) »; — l'ambitieux, qui consentait à descendre au rôle d'espion pour un vain espoir d'ambassade (8), trahissant ainsi l'amitié d'un prince dont, aussi bien, il profana plus tard l'intime confiance par un trait plus inexcusable encore de félonie (9); — le courtisan, privé de tact malgré tout son esprit, qui, en Prusse, s'attira, de son royal complice même, les plus humiliantes avanies, et qui, en Lorraine, se fit chasser (c'est le mot) de la cour du *Philosophe bienfaisant*, du plus indulgent de tous les princes (10); l'avare, qu'au jugement de sa propre nièce « *L'AMOUR DE L'ARGENT POIGNARDAIT* (11), » et dont les prétendus *bienfaits innombrables* paraissent se borner à quatre ou cinq dons médiocres, pitoyablement marqués

(1) Lettre à l'impératrice de Russie, 18 octobre 1771.

(2) Lettre à d'Argental, 25 mai 1767; à d'Etallonde, 26 mai *id.*

(3) Lettres à d'Alembert, 26 février 1758 et 7 août 1766; à d'Argental, 2 septembre 1767.

(4) Il faut voir combien Voltaire tenait au titre de *gentilhomme de la chambre* (lettre au chevalier de La Touche, du 21 décembre 1752; *id.* à M. de Brosses, du 18 novembre 1778), lui, fils d'un honnête bourgeois qui n'avait jamais obtenu ni cherché la noblesse.

(5) Et ne la renvoya, quoi qu'on en ait dit, — en lui prêtant une indépendance généreuse dont il était incapable, — et ne la renvoya que sur l'ordre le plus formel du roi de Prusse. (Lettre de Frédéric, du 29 décembre 1752, n° 1968 de M. Beuchot; page 13 du supplément Foisset.)

(6) Comte de Tourney. — Frédéric, quoique réconcilié avec son flatteur, se permettait de le plaisanter un peu sur ce point. (Lettres du 1<sup>er</sup> mai et 21 juin 1760.)

(7) *Souvenirs de madame de Créquy*, III, ch. 5. — Le livre est d'une autorité douteuse, mais il renferme beaucoup de choses vraies, et celle-ci paraît du nombre, attendu l'extrême naturel de la lettre citée, lettre conçue dans le style de Voltaire, que sa couleur et sa limpidité rendent à peu près inimitable. Au reste, si l'on veut omettre le *marquisat*, et se borner au *comté*, peu importe; l'essentiel est la morgue nobiliaire d'Arouet, plus risible encore chez lui que chez tout autre. Il affectait de mépriser *pour leur manque de naissance* le fameux lyrique J.-B. Rousseau, et l'évêque d'Annecy, Biord, homme universellement vénéré en Savoie et porté à l'épiscopat par son mérite.

(8) Lettre à d'Argental, novembre 1759, etc.

(9) Par l'enlèvement, à son départ de Prusse, du volume de *Poésies particulières* que Frédéric lui avait confié (lettre n° 1968 de Beuchot, 29 décembre 1752).

(10) On sait, quoiqu'il ne s'en soit pas vanté, la mystification qui l'obligea de quitter la cour de Lunéville, lorsque, pour n'avoir pas su comprendre des invitations de départ polies, mais intelligibles, il finit par ne plus trouver moyen de subsister au château, les officiers de bouche ayant reçu ordre du roi de lui *couper les vivres* sans mot dire.

(11) Lettre à d'Argental, du 10 mars 1764.

encore ou des violences de l'esprit de parti ou des chatouilleux intérêts de la gloriole, — qui empruntait par lésine les habits d'autrui (1), et qui, ayant trouvé moyen, par mille ruses, de ne jamais payer d'impôts, malgré son opulence (2), se félicitait de ne contribuer pour aucune part aux charges d'un ordre social dont il recueillait si amplement les avantages (3); — le joueur, qui, parvenu à près de quarante ans, risquait encore sur le hasard des cartes 12,000 francs dans un mois (4); — le locataire déloyal, qui, rejetant sur d'honnêtes gens ses propres torts, et se présentant au public comme victime d'une convention que précisément *il avait proposée lui-même*, qu'il avait, en outre, épiluchée pendant deux mois (5), et que, d'ailleurs, il violait d'une manière flagrante, — abusait, malgré des avis réitérés (6), de la propriété remise en garde à son honneur (7), et, loin d'y réaliser aucune des améliorations promises, y commettait de tels dégâts que sa famille, après lui, ne put se refuser à payer 30,000 francs d'indemnité pour en effacer le scandale; — l'escroc, qui, bâtonné à Londres pour fraude envers des libraires, n'en friponna pas moins en Hollande la maison Ledet et Desbordes, par un tour digne des galères (8); n'en réduisit pas moins, en France, la famille Jore à la misère, par le manque de parole le plus insigne (9), et, plus tard, largement payé chez un roi, — devenu riche, d'ailleurs, grâce au gain très-louche d'une loterie (10) et à la protection des fournisseurs d'armée (11), — ne dédaignait pas, à Berlin, d'accroître ses *économies* par de petites

(1) Formey, *Souvenirs d'un Citoyen*.

(2) Lettres à M. de Brosses, 7 décembre 1776.

(3) Lettre à madame de Fontaine, 27 février 1761.

(4) Lettre à Cideville, 3 septembre 1762.

(5) Voyez les premières lettres de la précieuse correspondance entre Voltaire et le président de Brosses, publiée par M. T. Foisset en 1836.

(6) Notamment malgré les reproches de l'honnête M. Girod, l'un des plus notables habitants du pays, grand-oncle de Girod de l'Ain.

(7) Jusqu'au point, à peine croyable, d'y faire arracher des futaies. (Lettres à M. de Brosses, du 9 novembre 1759; à M. Girod, du 12 *id.*; lettre du président à M. Girod, etc.; transaction du 16 janvier 1781, conclue à la suite d'une expertise contradictoire.)

(8) Par un stellionat, suivi d'interdiction du débit de la première vente, interdiction sollicitée par Voltaire au profit de la seconde. (Lettre à Cideville, 2 novembre 1731; révélations de La Beaumelle, etc.)

(9) *Mémoire* du libraire Jore, 1734; arrêt du Conseil, septembre 1734. — C'est le même Jore auquel il voulait faire signer une lettre fausse, afin de se disculper. (Lettre à Cideville, 20 juin 1733.)

(10) La loterie Pelletier-Desforts, pour laquelle il eut à soutenir un assez triste procès; 1729. — Passons ses spéculations sur les blés, etc.

(11) MM. de La Popelinière et Challut, et les frères Paris, munitionnaires. Voltaire les paya de leur générosité par un mot sanglant, que, juste ou non, il avait perdu le droit de dire en acceptant si amplement leurs bienfaits. (Lettre à M. de Brosses, du 5 janvier 1759.)

bassesses sordides, par de menus vols de laquais (1); — l'intolérant, l'in-fatigable, le lâche et fougueux persécuteur de Jean-Baptiste, exilé (2), de Jean-Jacques, malheureux (3), de La Beaumelle, prisonnier (4), de Maupertuis, malade (5), de Travenol, octogénaire (6); — le libertin, qui ne respecta rien au monde dans ses débordements orduriers (7), et qui se plut à salir, sur le front de l'héroïne de la France, le triple voile, sans tache, de la virginité, du patriotisme et du martyr (8); — l'hypocrite, comme on n'en vit jamais, dont *le mensonge, sans fin ni trêve*, était la théorie formelle comme la pratique journalière (9); qui passait sa vie à désavouer ses ouvrages (10), protestant, à l'aide du parjure, que les lui

(1) Voyez entre autres, sur ces honteux détails, sur le vol des bougies, etc., les *Mémoires* de l'honnête et grave Thiébauld, témoin oculaire, dont la probe et froide impartialité n'a jamais été suspectée de personne.

(2) Lettre à Berger, novembre 1738. Mémoire inédit de Voltaire contre J.-B. Rousseau, cité par Clément, *qui s'en trouvait possesseur*.

(3) Lettres à d'Alembert, 28 août 1765 et 16 juillet 1770; à Morellet, 26 novembre 1766; à Damilaville, 28 décembre 1765; à Desbordes, 29 novembre 1766; à Mariott, 26 février 1767, etc. — Il appelle J.-J. Rousseau *un grand fou, un méchant fou, et un malheureux fou* (lettre à M. de Ruffey, 18 janvier 1766). Le mot, quoique dur, est juste; mais ce n'était pas une raison pour ajouter aux malheurs d'un homme déjà assez à plaindre.

(4) C'est Voltaire même qui, par un infâme emploi de son crédit, avait fait mettre La Beaumelle à la Bastille, et qui, non content, le déchirait encore, après l'avoir fait incarcérer. Voyez les lettres foudroyantes que lui écrivit sa victime, au sortir de cette prison d'État.

(5) Un crachement de sang avait réduit Maupertuis à garder le lit depuis six mois lorsque Voltaire composa contre lui son *Docteur Akakia*, libelle que le roi de Prusse, indigné de tant de lâcheté, fit brûler par la main du bourreau. Sept ans après, comme le *comte de Tournay* se remettait à calomnier ce savant, qui venait d'expirer à Bâle, Frédéric, bien que rapatrié avec le poëte, auquel il passait tant de choses à cause de la conformité de leurs idées impies, reprit la plume en homme qui voit au moins les convenances, et lui donna, de main de maître, une leçon sévère.

(6) Voyez les plaidoyers de Mannory, de Rigoley de Juvigny, et le jugement du lieutenant criminel de Paris, 1746-1747.

(7) Débordements d'autant plus impardonnables que, de son aveu, l'aiguillon de la chair étant chez lui presque nul (lettre à Cideville, 14 octobre 1733; à Frédéric, 29 août 1742, etc.), son libertinage venait uniquement d'une profonde corruption de l'esprit et du cœur.

(8) Quand tous les autres écrits coupables de Voltaire, vus avec l'indulgence propre au public incrédule, ne seraient jugés que de simples étourderies érotico-sceptiques, son poëme sur la vertueuse et infortunée Jeanne d'Arc ferait encore exception. Toute religion et toute pudeur à part, ce livre-là, du moins, n'est pas seulement le caprice d'un impie et d'un libertin, mais l'action d'un malhonnête homme.

(9) « Il faut *mentir* comme un diable, non pas *timidement* et *pour un temps*, mais *hardiment* et *toujours*. » (Lettre à Thiriott, 21 octobre 1736.)

(10) Lettres à d'Alembert, 19 septembre et 2 octobre 1764; lettres à Berger, des 10 et 18 octobre 1736; à Vernes, 1758, etc., etc.

imputer était une affreuse calomnie (1); qui se jouait avec le sacrilège, et trouvait piquant ( sans déposer ce jour-là même sa plume licencienseuse) d'aller insulter Dieu dans le mystère de l'amour et de la mort, en se faisant donner, par bravade, le plus auguste, le plus intime, le plus formidable sacrement des chrétiens (2); ou qui, pour ne parler ici que de ses tartuferies humaines, écrivait à l'un des plus ordinaires confidants et des plus zélés ministres de ses fureurs : *Mon cher Thiriot, je vous aime et ne vous trompe point*, lorsque, la veille encore, s'exprimant sur son compte à cœur ouvert avec d'Argental, il disait à ce dernier : *Thiriot est une âme de boue, aussi lâche que méprisable* (3); — qu'ajouter enfin? l'homme sans entrailles, l'égoïste sec et poltron, qui, toujours calomniateur des faibles, toujours flagorneur des puissants (4), ne sut pas trouver, dans son âme, un seul mot de douleur et d'indignation pour la Pologne déchirée vive; — loin de là!... qui se fit, au contraire, l'apologiste formel du crime de ses bourreaux (5), et dont l'adulation d'antichambre (6), exercée jadis aux pieds de la Pompadour, traînée plus tard aux pieds de la Du Barry (7), conserva son hommage intarisable pour les deux assassins couronnés de cette héroïque nation : — eh bien! cet être satanique, DONT LA CONDUITE, odieuse à trop d'égards, N'EUT ÉTÉ TOLÉRÉE dans aucun pays par aucun philosophe (8); qui fût sorti condamné du tribunal de Marc-Aurèle, d'Aristide ou d'Épictète, comme d'un tribunal de chrétiens (9), et à qui M<sup>me</sup> Denys ne faisait

(1) Lettres à Damilaville, des 8 octobre 1764, 20 et 28 mai 1765; à d'Argental, 14 août 1763, 22 octobre 1764 et 3 décembre 1766; à M. Cogé, 27 juillet 1767, etc., etc.

(2) *Mémoires* de Collini, année 1754. Lettres à d'Argental, 16 février 1761, 22 avril 1768. Lettres de l'évêque de Genève à Voltaire, 11 et 25 avril et 2 mai 1768, et réponses de Voltaire à ce prélat, 15 et 29 avril 1768. Lettre de d'Alembert, 31 mai 1768. Acte signifié, le 30 mars 1769, au curé de Ferney. Scandaleuses déclarations et professions de foi *notariées*, des 31 mars, 1<sup>er</sup> et 15 avril 1769.

(3) Lettres à Thiriot, 19 janvier et 28 février 1739; à d'Argental, 18 janvier et 5 février *idem*.

(4) Et de tous les puissants quelconques, à mesure qu'ils se succédaient, — amis ou ennemis les uns des autres. — On sait que le duc de Choiseul, si longtemps l'objet de ses flatteries, indigné de lui en voir adresser autant à son adversaire devenu tout-puissant ( le chancelier Maupeou), fit faire une tête de Voltaire en fer-blanc, et la plaça pour *girouette* à son château de Chanteloup.

(5) Lettre à Madame du Deffand, 18 mai 1767, etc. Revoir l'appendice A.

(6) Ce sont les propres paroles du roi de Prusse. ( Lettre de Frédéric, du 12 mai 1760. )

(7) De bonnes gens répètent encore, d'après J. Chénier, que, si Voltaire méconnut et outragea la Révélation, il défendit du moins constamment la loi naturelle, c'est-à-dire les doctrines du théisme et de l'autre vie. Mais non; il n'y fut point fidèle, ni en action, ni même en théorie. ( Voir la 34<sup>e</sup> *Helvienne* de Barruel. ) S'il a paru souvent prôner la religion naturelle, — qu'il vantait fort afin de l'opposer au christianisme, — cela n'empêche pas qu'il n'en fit bon marché, et qu'avec ses

que rendre justice lorsqu'elle lui écrivit, dans un effrayant accès de franchise : VOUS ÊTES LE DERNIER DES HOMMES PAR LE CŒUR (I); ce vil personnage, en un mot, que, malgré ses talents, si déplorablement employés, tout honnête homme, de quelque bord, système ou religion qu'il soit, doit flétrir du plus profond mépris et clouer, comme un misérable, au hideux pilori de la honte; — cet homme (grâce au titre secret de HÉROS DE L'IMPIÉTÉ, qui lui faisait pardonner tous ses vices) était devenu l'idole d'une population délirante, — et, couronné dans Paris, en plein théâtre, y recevait de son vivant l'apothéose, au milieu d'un enthousiasme électrique, avec des acclamations inouïes.

intimes il ne la traitât aussi comme une fable; on en pourrait citer trente preuves. Non, il n'avait pas même les croyances de Robespierre, le philosophe qui ne voyait pour l'homme *d'autre but à atteindre que le plaisir*, et qui trouvait charmant qu'on imprimât *que l'âme est mortelle*. (Lettres à Berger, 10 octobre 1736; à madame de Lutzelbourg, 9 avril 1758; *de l'Âme*, par Soranus, médecin de Trajan (*sic*); *Métaphys.*, chap. 6, etc., etc.

(1) Voyez-en l'aveu, formel, quoique affaibli, dans une lettre de Voltaire à d'Argental (Colmar, 10 mars 1754).

FIN DU SEIZIÈME VOLUME.

# TABLE.

MONARCHIE FRANÇAISE.

## DYNASTIE CAPÉTIENNE.

BRANCHE DES BOURBONS.

	Pages.
LOUIS XV. (1715-1774.) — § I. <i>Première période du règne.</i> — <i>Minorité de Louis XV. — Régence de 1715 à 1723.</i> .....	1
Angleterre et Allemagne.....	3
La maison d'Autriche.....	5
Les États du Nord.....	6
Le Parlement et le duc d'Orléans.....	9
Séance du Parlement.....	11
La régence décernée au duc d'Orléans.....	13
Lit de justice.....	15
Funérailles de Louis XIV.....	17
Le régent, Dubois et les conseils.....	19
Réformes et réactions.....	21
Politique du régent.....	23
Expédients financiers.....	25
Création d'une chambre de justice.....	27
Révision des créances et des fortunes.....	29
Les Stuarts.....	31
Tentative des Stuarts.....	33
Suppression de la Chambre ardente.....	35
Law et sa banque d'escompte.....	37
Pacte avec l'Angleterre.....	39
La triple alliance.....	41
L'Espagne et Albéroni.....	42
Situation respective des puissances.....	45
Embarras de la papauté.....	47
Albéroni et le régent.....	49
Quadruple alliance.....	51

	Pages.
Prétentions de l'Autriche . . . . .	53
Querelles religieuses . . . . .	55
Le Parlement et les ducs et pairs . . . . .	59
Affaire des princes légitimés . . . . .	63
La duchesse du Maine . . . . .	65
Prétentions et recherches historiques . . . . .	67
Résistances des parlements . . . . .	69
Rôle de Dubois . . . . .	71
Conspiration de Cellamare . . . . .	73
Double intrigue . . . . .	75
Découverte du complot . . . . .	77
Mesures de répression . . . . .	79
Information judiciaire . . . . .	81
Fin de cet incident . . . . .	83
Guerre avec l'Espagne. — La Bretagne . . . . .	85
Soulèvements en Bretagne . . . . .	87
Supplice des conjurés . . . . .	89
Paix avec l'Espagne . . . . .	91
Système de Law . . . . .	95
Idée première de Law . . . . .	97
Opérations de la banque . . . . .	99
La compagnie des Indes occidentales . . . . .	101
Développement donné aux spéculations . . . . .	103
Agiotage . . . . .	105
Décadence du système . . . . .	107
Liquidation et ruine . . . . .	109
Réflexions générales . . . . .	111
Résultats du système . . . . .	113
Incidents . . . . .	115
La duchesse de Berry . . . . .	116
Habitudes du régent . . . . .	119
Scandales . . . . .	121
La peste de Marseille . . . . .	123
Dubois nommé cardinal . . . . .	127
Pierre le Grand à Paris . . . . .	129
Nouveaux incidents . . . . .	131
Éducation donnée au jeune roi . . . . .	133
Disgrâce de Villeroy . . . . .	135
Fleury et Villeroy . . . . .	139

	Pages.
Dubois premier ministre.....	141
Mort du régent.....	143
§ II. — <i>Deuxième période du règne. — Ministère de M. le Duc (le duc de Bourbon) ou seconde régence. (1723-1726.)</i> .....	145
Abdication du roi d'Espagne.....	147
Scandales et intrigues.....	149
Mariage du roi.....	151
Marie Leczinska.....	153
Attitude de l'Espagne.....	155
M. le Duc et Fleury.....	157
Fautes administratives.....	159
Extension et limites de Paris.....	161
Pragmatique sanction de Charles VI.....	163
Affaires religieuses.....	165
La bulle <i>Unigenitus</i> .....	167
Disgrâce de M. le Duc.....	169
La société sous la Régence.....	171
Déchéance des communes.....	173
Le gouvernement et les villes.....	175
Le clergé sous la régence.....	177
Décadence littéraire.....	179
Réaction irrégulière.....	181
Bayle. — Fontenelle.....	183
Jeunesse de Voltaire.....	185
Débuts de Montesquieu.....	187
Pamphlets et libelles.....	189
Le Sage. — Regnard. — Destouches.....	191
Tragiques du second ordre.....	193
Décadence des arts et des lettres.....	195
Caractère du dix-huitième siècle.....	197
§ III. — <i>Troisième période du règne. — Ministère du cardinal de Fleury. (1726-1742.)</i> .....	201
La cour. — Les princes. — La reine.....	203
Ordre dans les finances.....	205
L'administration sous Fleury.....	207
Résistances jansénistes.....	209
La bulle acceptée à Paris.....	211
Résistances du Parlement.....	213
Déclaration du Parlement.....	215

	Pages.
Lutte contre le Parlement.....	217
Le diacre Pàris.....	219
Les convulsionnaires.....	221
Opiniâtreté du jansénisme.....	223
Affaires extérieures.....	225
Congrès de Soissons.....	227
Paix avec l'Espagne.....	229
Parme et la maison de Savoie.....	231
Événements en Russie.....	233
Élection du roi de Pologne.....	235
Stanislas et Auguste III.....	237
Préparatifs de guerre.....	239
Guerre dans la haute Italie.....	241
Bataille de Parme et de Guastalla.....	243
Guerre en Allemagne.....	245
Siège de Philipsbourg.....	247
Préliminaires pacifiques.....	249
Paix de Vienne.....	251
L'Europe après la paix de Vienne.....	253
Les courtisans et Louis XV.....	255
Madame de Mailly.....	257
Madame de Vintimille.....	259
Madame de La Tournelle.....	261
L'île de Corse.....	263
Le roi Théodore Neuhoff.....	265
La Russie et les Turcs.....	267
Frédéric II. — Benoît XIV. — Marie-Thérèse.....	269
Administration de Fleury.....	271
Vieillesse de Fleury.....	273
Les ministres. — Maurepas.....	275
Frédéric II et Marie-Thérèse.....	277
Conflit entre l'Angleterre et l'Espagne.....	279
Ligue contre l'Autriche.....	281
Attitude des puissances.....	283
Commencements de la guerre.....	285
Marie-Thérèse et les Hongrois.....	287
Charles VII élu empereur.....	289
Hostilités en Moravie et en Bohême.....	291
Siège de Prague.....	293

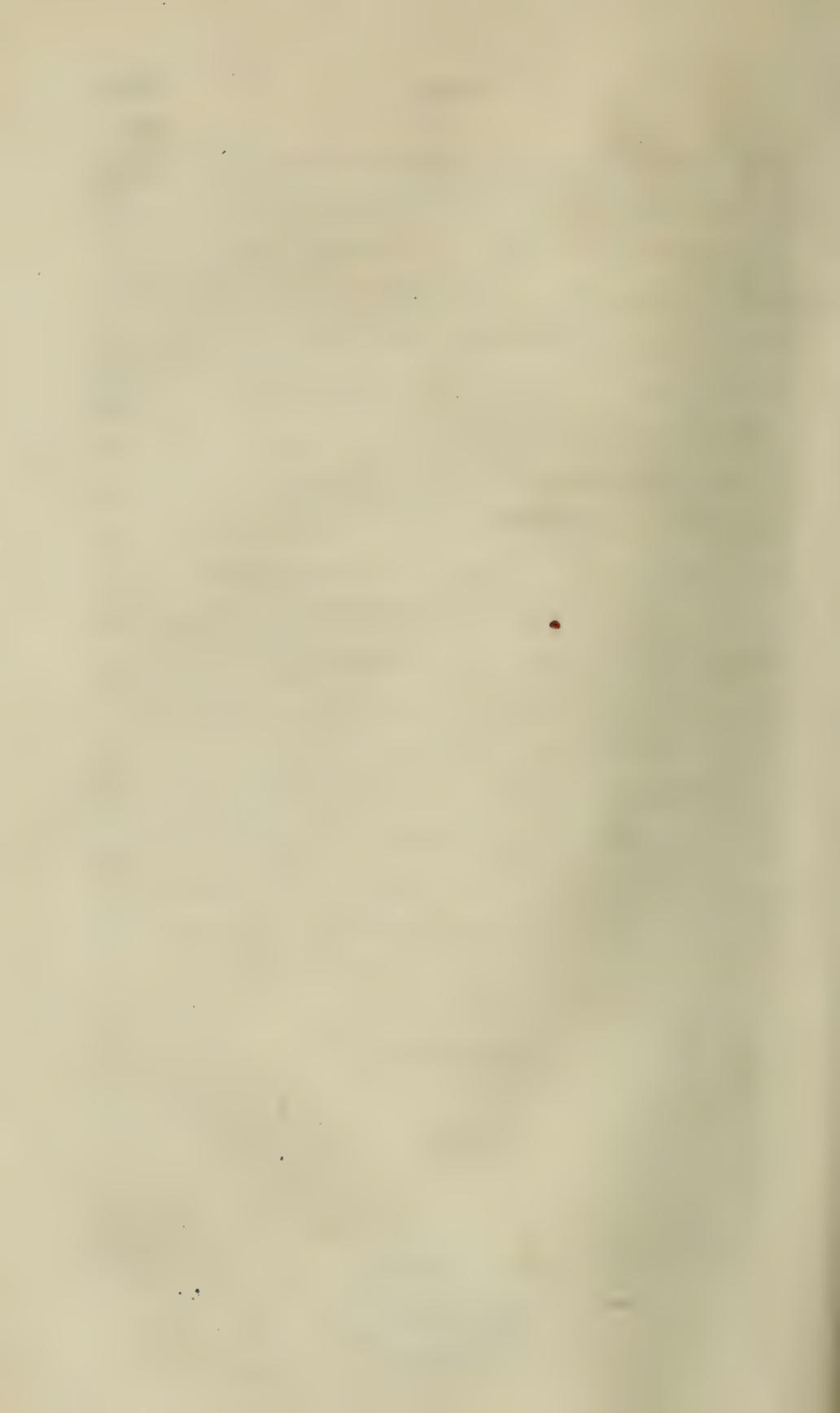
	Pages.
Retraite des Français.....	295
Mort de Fleury.....	297
§ IV. — <i>Quatrième période du règne de Louis XV. (1743-1748.)</i> ..	300
Suite de la guerre.....	301
Bataille de Dettingen.....	303
Résultats de la campagne.....	305
Mission de Voltaire en Prusse.....	307
Préparatifs.....	309
La guerre déclarée aux Anglais.....	311
Premières hostilités.....	313
Louis XV à Metz.....	315
Agonie et repentir du roi.....	317
Le roi revient à la santé.....	319
Suite des opérations militaires.....	321
Guerre en Piémont.....	323
Nouveaux désordres du roi.....	325
Mort de M <sup>me</sup> de Châteauroux.....	327
Nouvelle favorite.....	329
Reprise des hostilités.....	331
Siège de Tournay.....	333
Bataille de Fontenoy.....	335
La colonne anglo-hanovrienne.....	337
Victoire.....	339
Suites de la bataille.....	341
Guerre en Allemagne.....	343
Dernières tentatives des Stuarts.....	345
Expéditions de Charles-Édouard.....	347
Bataille de Preston.....	349
Marche rétrograde.....	351
Bataille de Culloden.....	353
Opérations en Italie.....	355
Tentative pour la paix.....	357
Mort de Philippe V.....	359
Bataille de Raucoux.....	361
Invasion en Provence.....	363
Insurrection de Gênes.....	365
Retraite des Impériaux.....	367
Misère des provinces.....	369
Guerre déclarée à la Hollande.....	371

	Pages.
Bataille de Lawfeld.....	373
Opérations dans les Alpes.....	375
Attitude du roi.....	377
Guerre sur mer.....	379
Intervention de la Russie.....	381
Paix d'Aix-la-Chapelle.....	383
Impression produite par la paix.....	385
Le gouvernement et les Stuarts.....	387
Arrestation de Charles-Édouard.....	389
Changement dans le droit public.....	390
§ V. — <i>Aperçu général. — Incidents religieux. — Conflits entre les parlements et le clergé. — Tentative de Damiens. — Mouvement littéraire et philosophique sous le règne de Louis XV. (1726-1763.)</i> .....	392
Considérations générales.....	393
Progrès de l'irrégion.....	395
Les rois et l'Église au XVIII <sup>e</sup> siècle.....	399
Le marquis de Pombal.....	405
Les Jésuites en Portugal.....	407
La Société de Jésus au XVIII <sup>e</sup> siècle.....	409
La société française et le roi.....	413
Nouveaux conflits religieux.....	415
Les billets de confession.....	417
Le gouvernement et le clergé.....	419
Intervention du Parlement.....	421
La lutte se développe.....	423
Arrêts.....	425
Le conflit s'aggrave.....	427
Création des chambres spéciales.....	429
Concessions du roi.....	431
Rigueurs contre les calvinistes.....	433
Nouvelles luttes.....	435
Persécutions judiciaires.....	437
Arrêts concernant la bulle.....	439
Tentative de Damiens.....	441
Damiens subit la torture.....	443
Interrogatoire et supplice.....	445
Le roi et sa famille.....	447
Soulèvements populaires.....	449

	Pages.
Louis XV et Paris.....	451
Le roi et madame de Pompadour.....	453
Progrès de l'irrégion.....	455
Le roi-Voltaire.....	457
<i>La Henriade</i> .....	459
Théâtre de Voltaire.....	461
Voltaire à la cour de Frédéric.....	465
Le poème de <i>la Pucelle</i> .....	469
Voltaire historien.....	471
Voltaire jugé par la démocratie.....	473
Considérations générales.....	481
Conjuration philosophique.....	483
D'Alembert.....	485
Diderot.....	487
<i>L'Encyclopédie</i> .....	491
D'Holbach, Helvétius, Galiani, etc.....	493
Les encyclopédistes.....	495
Jugement sur <i>l'Encyclopédie</i> .....	497
J.-J. Rousseau.....	499
Procès fait à la civilisation.....	503
<i>La Nouvelle Héloïse</i> .....	505
<i>L'Émile</i> .....	507
Le <i>Contrat social</i> .....	509
Rousseau et les philosophes.....	515
Rousseau glorifie le christianisme.....	519
Résumé.....	523
Appendices.....	525

FIN DE LA TABLE.







La Bibliothèque  
Université d'Ottawa  
Echéance

The Library  
University of Ottawa  
Date Due

--	--	--



a39003 001440915b

DC 38 .G23 1855 V16  
GABOURD, AMEDEE.  
HISTOIRE DE FRANCE, DE

CE DC 0038  
.G23 1855 V016  
COO GABOURD, AME HISTOIRE D  
ACC# 1326386

U D' / OF OTTAWA



COLL	ROW	MODULE	SHELF	BOX	POS	C
333	04	03	02	02	08	6